

## SOMMAIRE

### PRÉAMBULE

#### 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

#### 2. MATRICES MAFIEUSES

- a. Analyse du phénomène criminel de la '*ndrangheta*
- b. Analyse du phénomène criminel de la *cosa nostra*, de la *stidda* et des autres organisations mafieuses siciliennes
- c. Analyse du phénomène criminel de la *camorra* et des autres organisations mafieuses campaniennes
- d. Analyse du phénomène criminel des *mafias des Pouilles et de la Lucanie*
- e. Analyse des autres *mafias nationales*
- f. Analyse des *mafias étrangères* en Italie

#### 3. PRÉSENCES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET ÉTRANGER ET ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA MAFIA

##### a. Territoire national

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| - Abruzzes                | - Molise             |
| - Basilicate              | - Piémont            |
| - Calabre                 | - Pouilles           |
| - Campanie                | - Sardaigne          |
| - Émilie-Romagne          | - Sicile             |
| - Frioul-Vénétie julienne | - Toscane            |
| - Latium                  | - Trentin-Haut-Adige |
| - Ligurie                 | - Ombrie             |
| - Lombardie               | - Vallée d'Aoste     |
| - Marches                 | - Vénétie            |

##### b. États étrangers

- Europe
- Autres continents

#### 4. RELATIONS INTERNATIONALES POUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ITALIENNE À L'ÉTRANGER

- a. Projets d'accords et collaborations bilatéraux
- b. Coopération multilatérale
- c. Projet @on

#### 5. MARCHÉS PUBLICS

- a. Suivi des entreprises intéressées par la réalisation de marchés publics
- b. Groupe provinciaux interarmées
- c. Accès aux chantiers
- d. Documentation antimafia
- e. Participation aux organismes interministériels
- f. Plan national de relance et de résilience

#### 6. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DE L'UTILISATION DU SYSTÈME FINANCIER À DES FINS DE BLANCHIMENT D'ARGENT

- a. Analyse et approfondissement des signalements d'opérations financières suspectes
- b. Pouvoir d'accès aux constatations du Directeur de la DIA
- c. Autres activités visant à protéger le système de prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment et de financement du terrorisme
- d. Analyse des flux d'informations provenant des CRF étrangères

## FICHE - ACTIVITÉS DE LUTTE ET RÉSULTATS DE LA DIA AU SEMESTRE

### PRÉAMBULE

*L'analyse des éléments d'information et d'investigation extraits du patrimoine informatif de la DIA, se référant au premier semestre de 2023, révèle un scénario de la criminalité organisée italienne qui confirme que les organisations mafieuses, depuis longtemps engagées dans un processus d'adaptation à la variabilité des contextes socio-économiques et à la pénétration avantageuse des secteurs entrepreneuriaux, ont mis en œuvre des capacités relationnelles en remplacement de l'usage de la violence, de plus en plus résiduelle mais jamais repoussée, par des stratégies d'infiltration silencieuse et d'actions corruptrices. Cela est démontré, d'une part, par les nombreuses enquêtes de lutte menées dans le cadre de l'accaparement par les clans mafieux des marchés publics et des services et, d'autre part, par les meurtres commis dans des contextes mafieux, surtout dans les régions de Campanie<sup>1</sup> et des Pouilles<sup>2</sup>, ainsi que par les saisies d'armes réalisées également au cours de ce semestre.*

*Aujourd'hui, les mafias préfèrent orienter leur attention vers des domaines d'affaires et entrepreneuriaux, profitant de la disponibilité de capitaux considérables accumulés grâce à des activités illicites traditionnelles. Les groupes criminels démontrent également une sensibilité marquée à saisir certaines indications provenant du territoire, des signaux qu'ils reconnaissent et satisfont en montrant, bien que de manière déformée et fonctionnelle uniquement à leurs propres intérêts, de l'empathie et de la proximité envers la communauté à laquelle ils appartiennent.*

*Dans ce contexte, la technologie joue un rôle décisif dans les activités illicites des organisations criminelles, qui s'éloignent du modèle de la mafia d'ancienne génération pour adopter une nouvelle image commerciale attrayante : en effet, ces organisations utilisent de plus en plus des systèmes de communication cryptés pour les communications internes et de multiples applications de messagerie instantanée, ainsi que les réseaux sociaux pour les communications externes. Des aspects qui sont efficacement mis en évidence par le Procureur National Antimafia et Antiterrorisme, Giovanni MELILLO, qui lors de son audition du **21 juin 2023** devant la Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène des mafias et autres associations criminelles étrangères a déclaré que "beaucoup pensent que les mafias sont l'expression... d'un tissu économique faible et arriéré, une sorte de reflet de la pauvreté de ces réalités. La réalité montre plutôt que les organisations criminelles sont l'expression et l'outil de l'accumulation de richesses économiques et de processus d'expansion*

---

<sup>1</sup> En particulier, au cours du semestre en question, de nombreux meurtres et tentatives de meurtre, attribuables à des dynamiques mafieuses, ont été enregistrés, surtout dans la province de Naples.

<sup>2</sup> Il s'agit de meurtres et de tentatives de meurtre de hauts responsables des organisations criminelles, survenus au cours du semestre de référence, notamment dans les provinces de Bari, Foggia et Lecce.

*spéculative sophistiqués... De ce point de vue, l'arrestation de Matteo Messina Denaro et la dissolution d'un réseau de protection confié aux "pizzini" ferment symboliquement une époque... ce sont encore des systèmes sophistiqués et profonds qui, d'ailleurs aux côtés des "pizzini", ont appris à gouverner les marchés qui reposent sur les réseaux digitaux". Ce sont en effet les technologies numériques, précise encore le Procureur, "... le pivot organisationnel des réseaux criminels, non seulement des réseaux mafieux...". Elles représentent en effet "... un multiplicateur de la capacité opérationnelle des réseaux criminels... En général, les organisations criminelles mafieuses vivent dans le cyberspace... elles le plient à des fins diverses".*

*Les résultats des enquêtes menées au cours du semestre révèlent que la principale source de rentabilité des cartels criminels, au niveau transnational, reste le trafic de substances stupéfiantes, parfois géré au moyen de nouveaux modèles organisationnels capables d'exploiter le web, notamment dans la phase de distribution. Cet aspect d'"internationalisation" se manifeste à tous les niveaux, même dans l'activité de vente au détail, parfois confiée à des mains étrangères pour des tâches purement "exécutives". Sur le plan stratégique, cette propension internationale des clans se manifeste par leur capacité à nouer des relations avec les principaux trafiquants de drogue étrangers pour ouvrir de nouveaux canaux d'approvisionnement en stupéfiants. De plus, l'attention des consortiums criminels se porte également sur la réalisation illicite d'autres activités criminelles, notamment la commercialisation de produits pétroliers.*

*Les signaux de l'implication des coteries dans la gestion des entités publiques, qui perturbe le bon fonctionnement de l'administration publique, sont également significatifs, comme mentionné. À cet égard, les mesures de dissolution et de prolongation pour infiltration mafieuse n'ont pas manqué dans le présent semestre, bien que limités à des zones précises du Sud, dans 3 administrations municipales en Sicile, 2 en Calabre et en Campanie et 1 dans les Pouilles, démontrant que c'est encore le contexte territorial du Sud qui est le plus perméable<sup>3</sup>.*

*Comme d'habitude, et avec une attention habituelle aux évolutions et aux transformations des organisations mafieuses, le présent Rapport propose, selon une structure partiellement innovante par rapport au passé, la description du cadre criminel également avec l'aide de certaines cartes illustratives<sup>4</sup>.*

---

<sup>3</sup> Au premier semestre de 2023, les municipalités de Mojo Alcantara (Messine) ont été dissoutes en vertu de l'article 143 du TUEL par DPR du 3 février 2023, Scilla (Reggio de Calabre) par DPR du 11 avril 2023, Castiglione di Sicilia (Catane) par DPR du 25 mai 2023 et Rende (Cosenza) par DPR du 28 juin 2023 ; la dissolution a également été prorogée pour Calatabiano (Catane) par DPR du 21 février 2023, pour Trinitapoli (Barletta-Andria-Trani) par DPR du 18 juillet 2023 et plus récemment en Campanie pour la municipalité de San Giuseppe Vesuviano (Naples) par DPR du 9 août 2023 et pour Castellammare di Stabia (Naples) par DPR du 28 juin 2023. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'à la fin de l'année 2022, la dissolution de la municipalité de Foggia (Foggia) a été prorogée par DPR du 2 décembre, celle de Simeri Crichi (Catanzaro) par DPR du 23 décembre et celle de Nocera Terinese (Catanzaro) le 29 décembre, ainsi que celle de Rosarno (Reggio de Calabre).

<sup>4</sup> Les cartes sont purement indicatives quant à la présence des principaux clans, déduite sur la base des enquêtes menées par la DIA et les forces de police.

En détail, en précisant qu'aucune mutation significative n'a été enregistrée pour l'ensemble des matrices mafieuses en ce qui concerne, en général, le cadre général de l'architecture des consortiums, le rapport relatif au premier semestre de 2023 s'ouvre avec quelques **considérations générales** sur la menace mafieuse, principalement liées aux profils de risque se référant à la capacité de la criminalité organisée à infiltrer les secteurs économique, financier, des marchés publics et de l'administration publique. Ensuite, le **deuxième chapitre** se penche sur les différentes matrices mafieuses (la 'ndrangheta, la cosa nostra, la camorra, les mafias des Pouilles, autres mafias italiennes et mafias étrangères), en décrivant leur structure, leurs ramifications territoriales, leurs équilibres internes, leurs liens internationaux, leurs objectifs et leurs modes opératoires, ainsi que tout autre aspect d'intérêt. L'incidence du phénomène mafieux sur le territoire et l'action correspondante de lutte sont abordées dans le **troisième chapitre**, en référence aux régions, par ordre alphabétique, et avec un détail provincial, ainsi que les projections à l'étranger. Le **quatrième chapitre** présente les activités de coopération internationale pour la lutte contre les mafias auxquelles la DIA accorde une grande attention car elles représentent un outil indispensable de lutte contre les nouveaux groupes criminels tournés de plus en plus vers l'étranger. Un approfondissement nécessaire est observé dans le **cinquième chapitre**, qui décrit l'action de surveillance des marchés publics menée par la DIA dans le cadre d'un système complexe de prévention qui, par ailleurs, a récemment fait l'objet d'un renforcement en vue de l'injection de ressources publiques liées non seulement au PNRR, mais également à d'autres importantes initiatives nationales. En outre, du point de vue de la protection du système financier et économique, le modèle de lutte contre le blanchiment d'argent de la DIA, institué avec cette vocation spécifique, est développé dans le **sixième chapitre** : un engagement que cette Direction mène également au niveau de l'impulsion normative et de la coordination avec les autres autorités compétentes.

En marge du Rapport se trouve une **fiche récapitulative** des résultats et des activités de prévention et d'investigation menées par la DIA au cours du semestre.

Cette nouvelle structure du Rapport vise à offrir une meilleure accessibilité du document, sans sacrifier le détail des contenus, qui pourra être consulté avec différents niveaux de profondeur, soit territorial soit par sujet. À cet égard, outre la rédaction complète du Rapport, cette édition propose également une version synthétique, appelée "en bref", contenant tous les éléments saillants.

## 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La criminalité organisée italienne est en constante évolution, s'adaptant aux conditions changeantes des marchés pour maximiser ses gains illicites. Les transformations incessantes et profondes des organisations criminelles visent également à limiter l'attention des structures d'investigation sur leurs activités, tout en cherchant à obtenir le plus grand consensus social possible en se présentant comme des entités fournissant des services et des opportunités de profit. En un mot, le bien-être social, ou du moins la perception d'un bien-être social, est présenté non pas comme un droit du citoyen, mais comme une largesse accordée par une entité supérieure à laquelle il est nécessaire de répondre par la compliance, voire la complaisance.

Il en résulte une attraction physiologique pour les organisations dotées d'une forte liquidité acquise de manière illicite, ressentie par une partie du monde entrepreneurial parfois en difficulté pour s'affirmer dans les mécanismes complexes régissant l'activité productive et les coûts d'exploitation. C'est ainsi que l'attrait exercé par la grande disponibilité monétaire, distribuée avec une apparente facilité, s'exerce sur les petits et moyens chefs d'entreprise qui ne se posent parfois pas la question des possibles répercussions négatives sur leur activité. Le procureur national anti-mafia et anti-terroriste Giovanni MELILLO<sup>5</sup> exprime cette réalité en décrivant « *...la force silencieuse extraordinaire de l'expansion des réseaux d'entreprise qui sont progressivement attirés par le crime organisé...* ». Il souligne également comment « *...au fil du temps, un tissu d'entreprises s'est développé pour répondre aux besoins d'expansion commerciale du crime organisé et qui, à son tour, permet de générer des profits et de s'étendre, mais aussi de générer du consensus social et de nouvelles formes de représentation et de protection technique, et pas seulement technique, des intérêts criminels sous-jacents. Même le leadership des cartels mafieux se définit sur ce front car il est tout à fait évident que pour occuper des postes de direction au sein des grands cartels criminels, il faut être capable de contrôler et de diriger des réseaux d'entreprises étendus et ramifiés* ». En outre, en ce qui concerne la capacité de transformation des mafias et leur propension à identifier et à s'adapter aux changements sociaux, le procureur national précise que « *...Cela implique également de grands changements au sein des organisations criminelles... les relations avec le marché modifient également les groupes mafieux. Une organisation qui envisage d'entrer dans le secteur*

---

<sup>5</sup> Audition devant la Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène des mafias du **21 juin 2023**.

*des services financiers, des assurances, de la médiation sur le marché du travail, du conseil, de la logistique, de la distribution commerciale, sait qu'elle entre dans des systèmes complexes et doit nécessairement atténuer les profils de rigidité structurelle initiaux, les profils d'homogénéité culturelle. Elle doit choisir des modèles plus flexibles, qui sont également les plus protégés contre les risques de répression judiciaire. En même temps, l'adoption de ces modèles organisationnels plus agiles et flexibles qui se multiplient au sein des groupes criminels multiplie également les opportunités d'enrichissement illicite, multiplie les schémas de collaboration liés aux besoins vitaux pour une organisation mafieuse de réinvestir les bénéfices illicites ». Enfin, le procureur national conclut en soulignant la continuité établie entre le monde du crime organisé et le monde des affaires, une relation qui « ...peut prendre les formes les plus diverses qui, cependant, n'adoptent que partiellement, pour ne pas dire marginalement, les caractéristiques du schéma selon lequel l'entreprise serait victime de pressions intimidantes violentes de la part du crime organisé. Plus souvent, cette relation revêt des caractères différents, résultant de l'échange d'avantages mutuels ».*

La lutte contre les organisations mafieuses ne peut donc pas faire abstraction, aujourd'hui plus que jamais, d'une collaboration concrète et active entre toutes les institutions concernées, car la mentalité sous-jacente au comportement mafieux persiste encore dans l'imaginaire populaire. Il est donc nécessaire que la contribution du monde politique, de la culture, de l'information et, enfin mais non des moindres, du monde du travail, libère les citoyens du besoin de « *protection* » afin de pouvoir satisfaire leurs besoins primaires, ainsi que de la crainte de devoir se soumettre à des pressions et des intimidations.

À cet égard, tout le contexte familial et des collaborateurs qui auraient rendu possible la cavale active du *boss* Matteo MESSINA DENARO, arrêté le **16 janvier 2023** par les Carabinieri, puis décédé en détention le 25 septembre 2023, est particulièrement pertinent. Un réseau logistique étendu comprenant notamment le chauffeur, le médecin de confiance, la personne dont il avait acquis l'identité et sa sœur, arrêtée en **mars 2023** et qualifiée dans la mesure conservatoire émise à son encontre de « *fidèle exécutrice des ordres du fugitif* », grâce à laquelle le *boss* était capable d'exercer les fonctions de chef de *cosa nostra*. En son nom, cette dernière gérait la caisse de l'organisation mafieuse en distribuant des messages de et vers son frère et en agissant comme « *...point de référence de la chaîne de transmission réservée des prétendus « pizzini » ...* ». Parmi les complices du fugitif figurent également la fille et la femme d'un condamné à perpétuité, ainsi que des membres de la famille d'un élément de premier plan de la *famille* de Campobello di Mazara aujourd'hui décédé, qui auraient pourvu aux besoins quotidiens du *boss*, prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher qu'il ne soit repéré par les forces de l'ordre. En outre, d'autres individus s'efforçaient de récupérer des prescriptions médicales et des documents sanitaires de et vers le cabinet du médecin complaisant, ou surveillaient, comme décrit dans une autre mesure conservatoire, la « *...voie publique pour vérifier la présence éventuelle des forces de l'ordre ou d'autres personnes... fournissant à MESSINA DENARO une assistance prolongée pour satisfaire ses besoins personnels et maintenir son état de fuite* ».

Plus généralement, afin de briser ces réseaux de protection érigés en faveur des *chefs* mafieux, il est nécessaire de souligner également qu'une attention particulière doit être portée à la situation carcérale, non seulement du point de vue de l'ordre public et de la sécurité à l'intérieur des établissements, mais aussi pour prévenir et limiter la capacité des organisations à prospérer et à croître derrière les murs des prisons. Il est fait référence à la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'entrée de matériel de

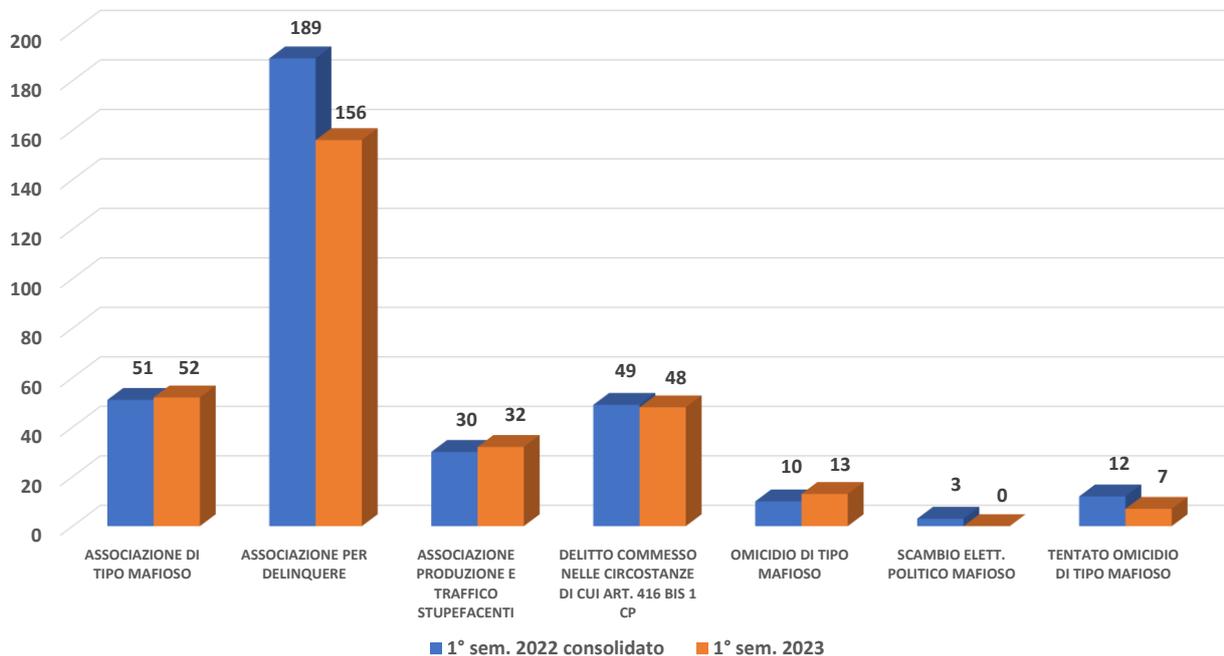
télécommunication de plus en plus sophistiqué et de dimensions de plus en plus réduites, qui pourrait contourner les contrôles ordinaires du personnel responsable. La disponibilité de téléphones portables permettrait en effet aux détenus de rester en contact avec le monde extérieur et aux mafieux avec leurs organisations de référence, continuant ainsi à exercer leur fonction de commandement et à neutraliser l'efficacité des mesures d'isolement spécifiques. Ce phénomène est confirmé, par exemple, par la découverte dans la prison de Melfi (Potenza), en **mars 2023** à la suite de contrôles effectués par la police pénitentiaire, de plusieurs téléphones portables équipés de câbles et de chargeurs, ainsi que de 400 grammes de haschisch. Également remarquable est l'évasion d'un élément éminent de la *mafia garganica* (dans les Pouilles) appartenant à un *clan* de Vieste (Foggia), survenue le **24 février 2023** depuis la prison de Badu et Carros (Nuoro) où il était détenu en régime de « haute sécurité ».

En ce qui concerne l'évolution de la criminalité au cours du premier semestre 2023, comparativement à la même période de l'année précédente, quelques graphiques explicatifs sont présentés ci-dessous afin de situer le phénomène de la menace mafieuse dans le cadre plus général des manifestations criminelles.

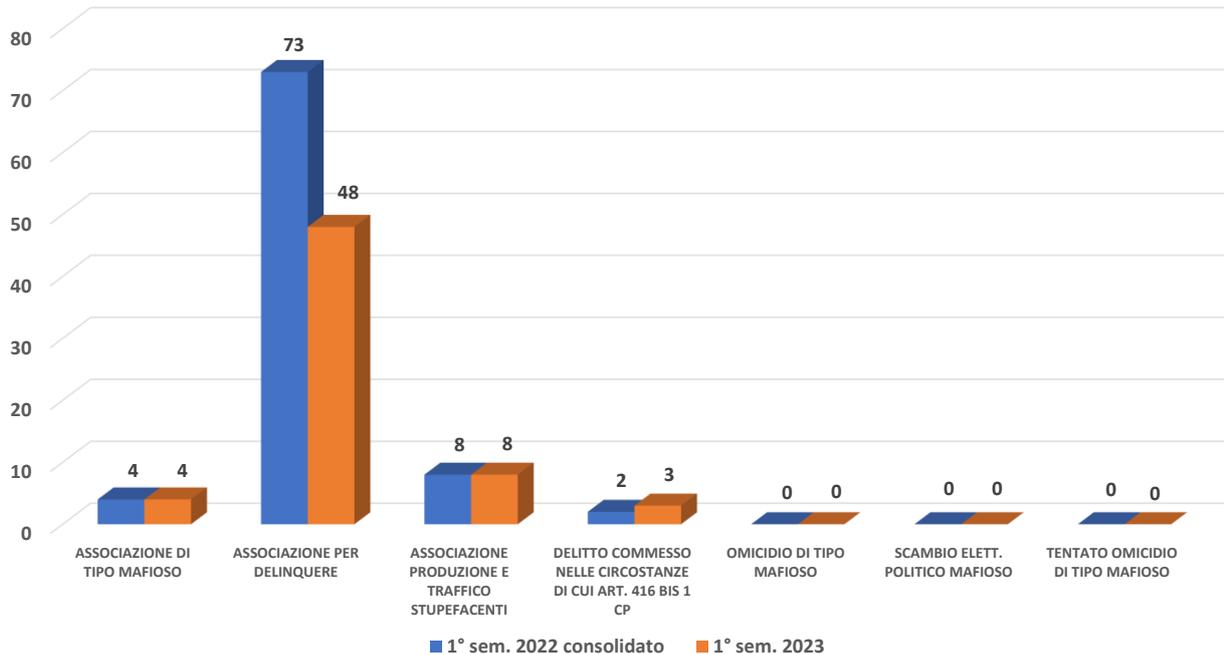
Le premier groupe d'histogrammes se réfère, entre autres, aux infractions liées à l'association de type mafieux et à la criminalité, ainsi qu'aux crimes commis dans les circonstances visées à l'article 416 bis du code pénal italien, ce dernier enregistrant une légère augmentation seulement dans le nord de l'Italie. Au niveau national, on observe une certaine tendance à la baisse de certaines catégories d'infractions examinées, à l'exception de l'"association de type mafieux" et de l'"homicide mafieux", dont l'augmentation est concentrée dans le sud. En ce qui concerne également l'"association, la production et le trafic de stupéfiants", l'augmentation, bien que légère, concerne le sud de l'Italie. Il convient de rappeler que cette dernière catégorie particulière d'infractions concerne également des environnements non mafieux et, en particulier, la multitude de *groupes criminels*, même non organisés, constitués de groupes parfois occasionnels ou dont le caractère mafieux n'a pas encore été établi.

# 1<sup>er</sup> GROUPE

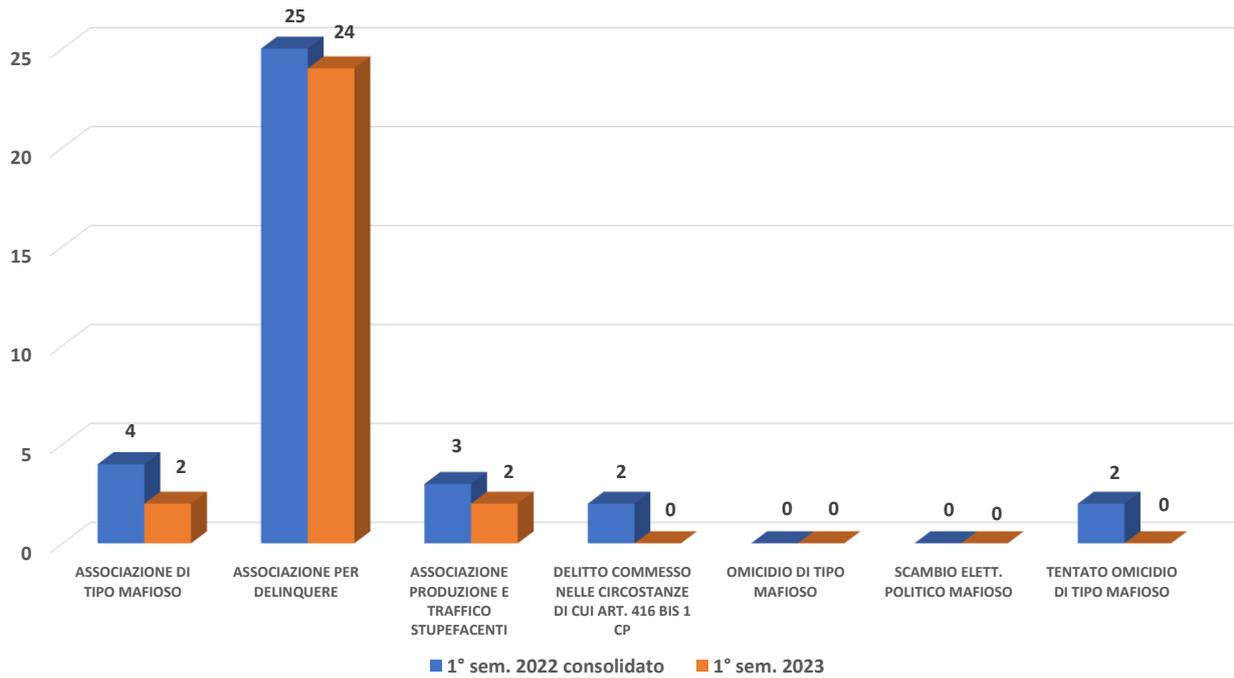
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 NAZIONALE



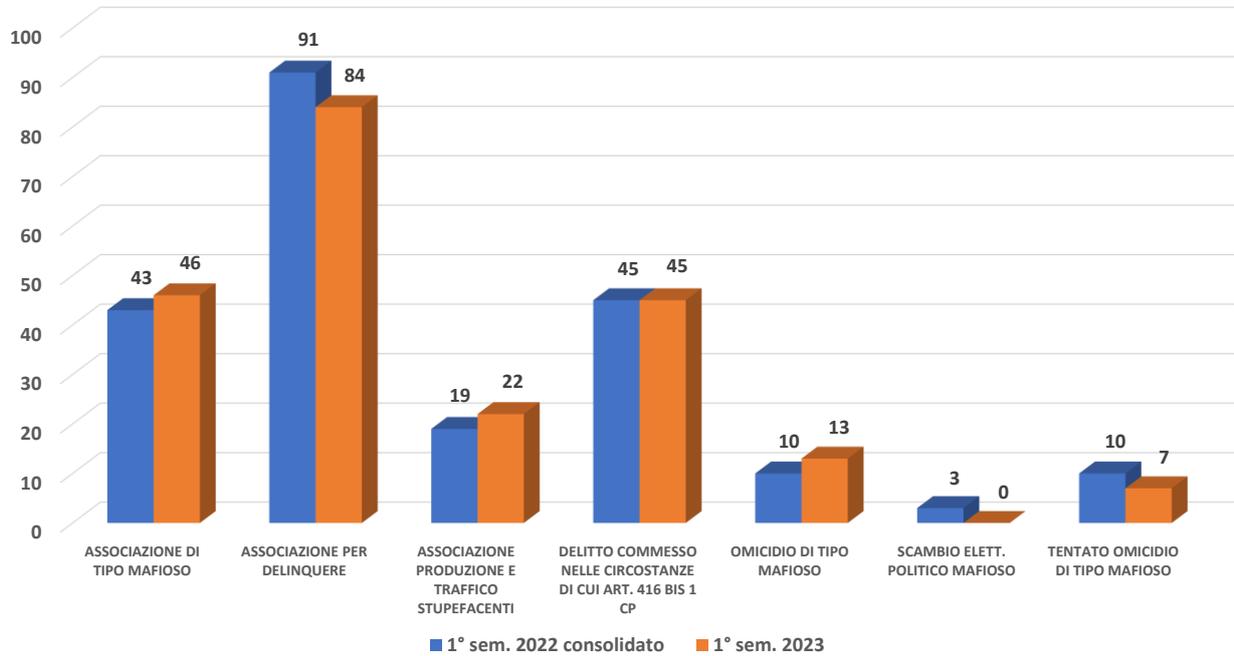
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 NORD



Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 CENTRO



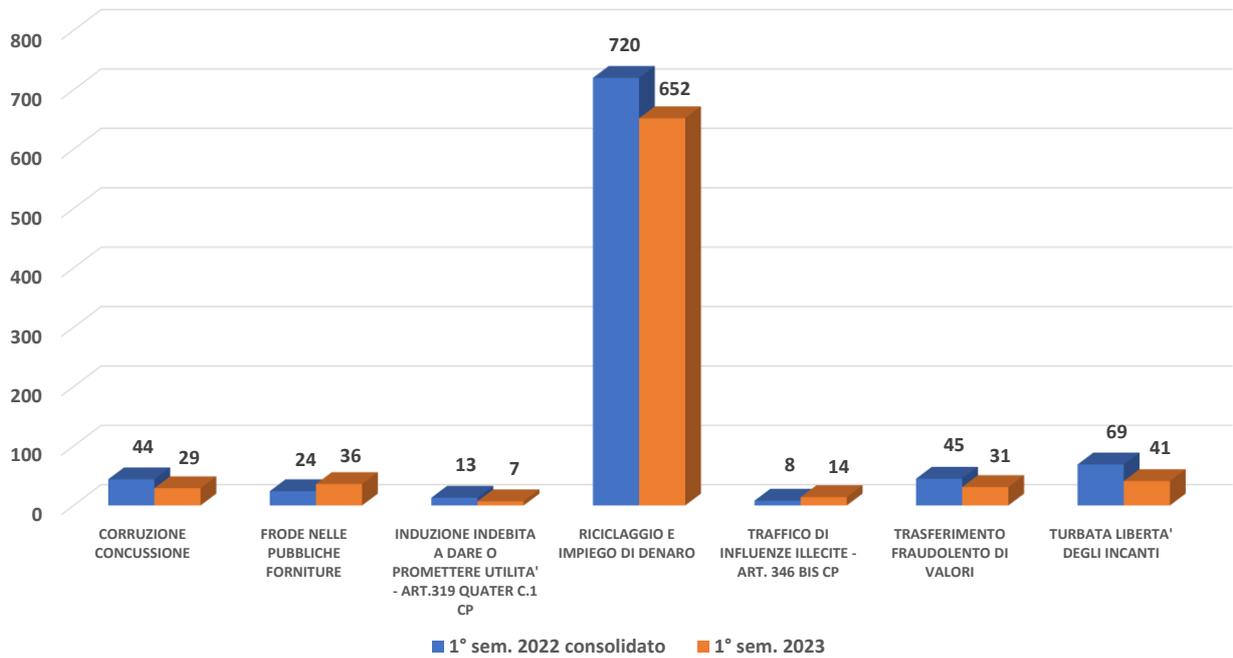
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 SUD E ISOLE



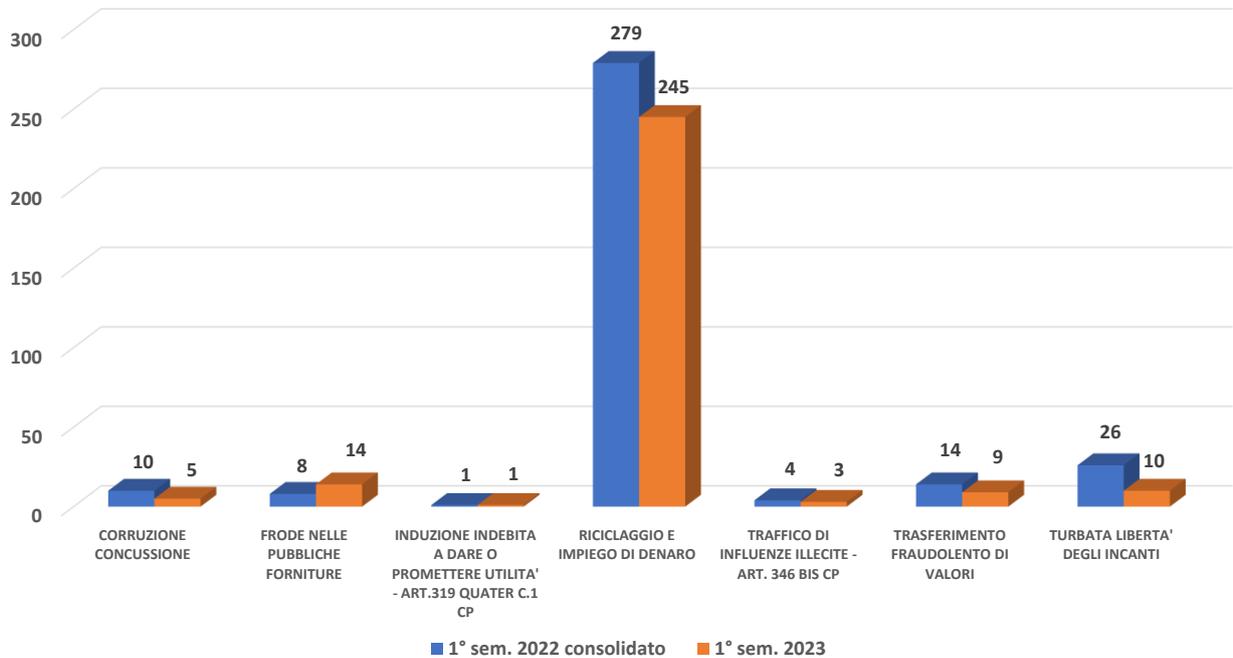
## 2<sup>e</sup> GROUPE

Cette typologie de délits, qui exprime plus fréquemment l'action entrepreneuriale typique des mafias et leur pénétration dans le tissu économique et financier, semble généralement en diminution, bien que pour les cas de « *fraude dans les marchés publics* » et « *trafic d'influences illicites* », les données montrent une certaine augmentation principalement répartie sur l'ensemble du territoire italien. Si le délit de *blanchiment* diminue dans les données nationales, cette diminution est moins notable en Italie centrale. Cependant, les données ne doivent pas conduire à un optimisme facile car il s'agit de cas principalement détectés à l'issue d'activités d'investigation complexes et d'envergure, souvent menées sur des périodes temporelles dépassant largement le semestre et impliquant également un nombre non quantifiable et obscur de comportements non déclarés ou détectables.

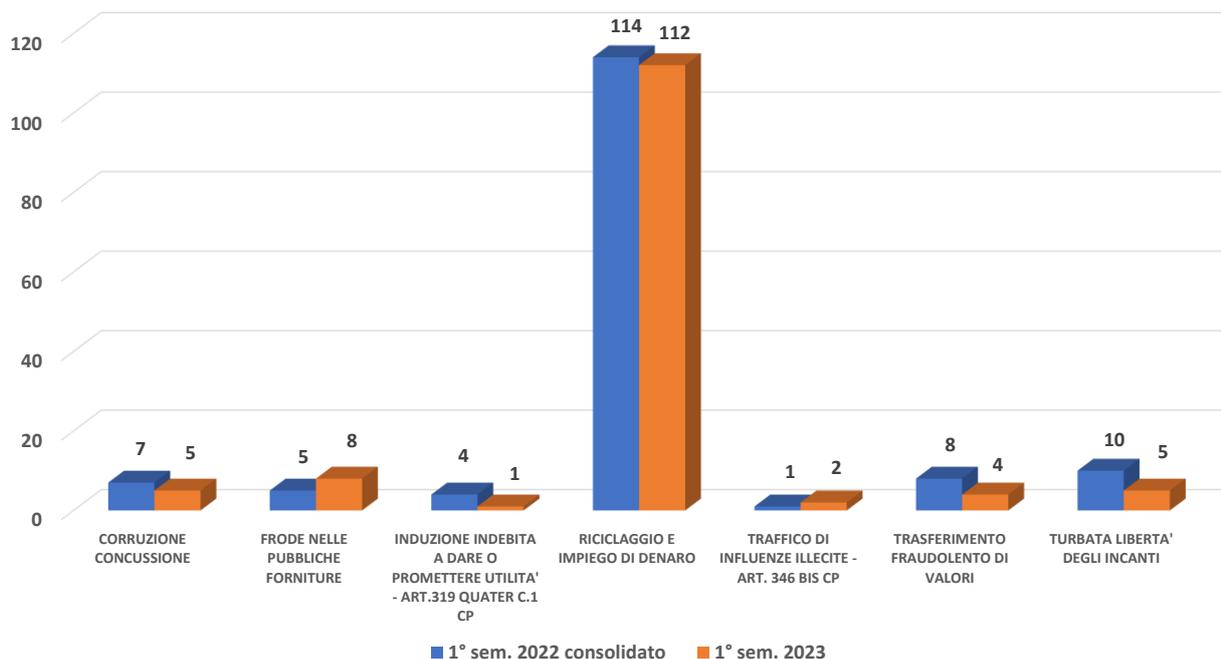
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 NAZIONALE



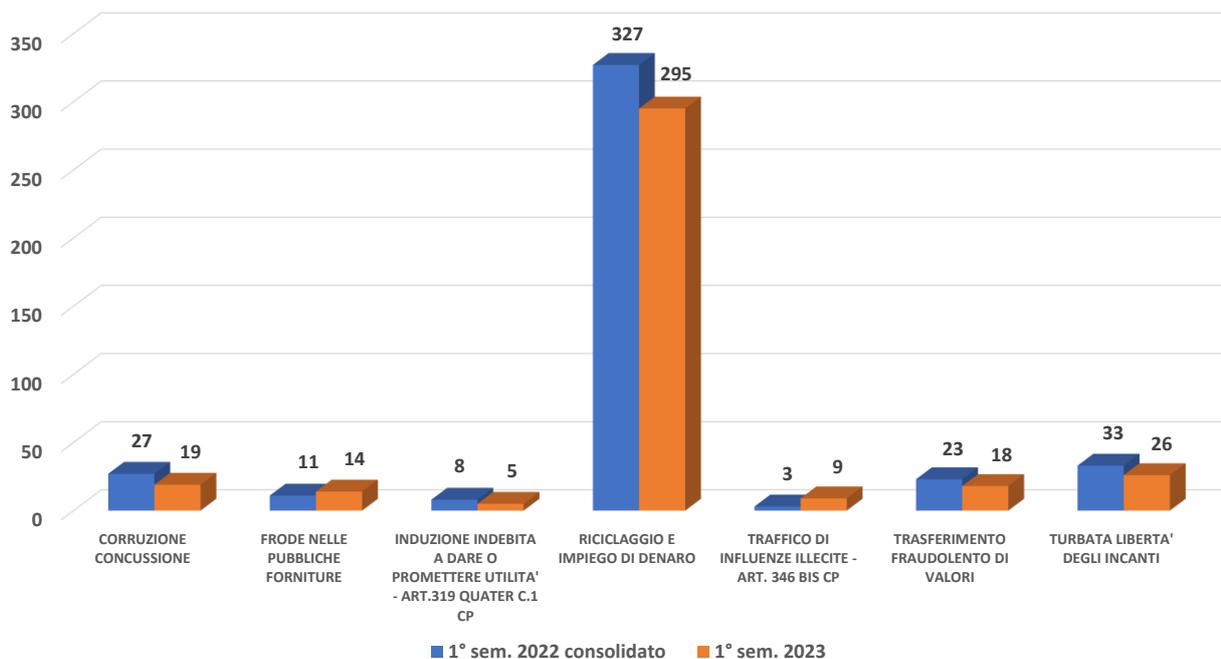
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 NORD



Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 CENTRO

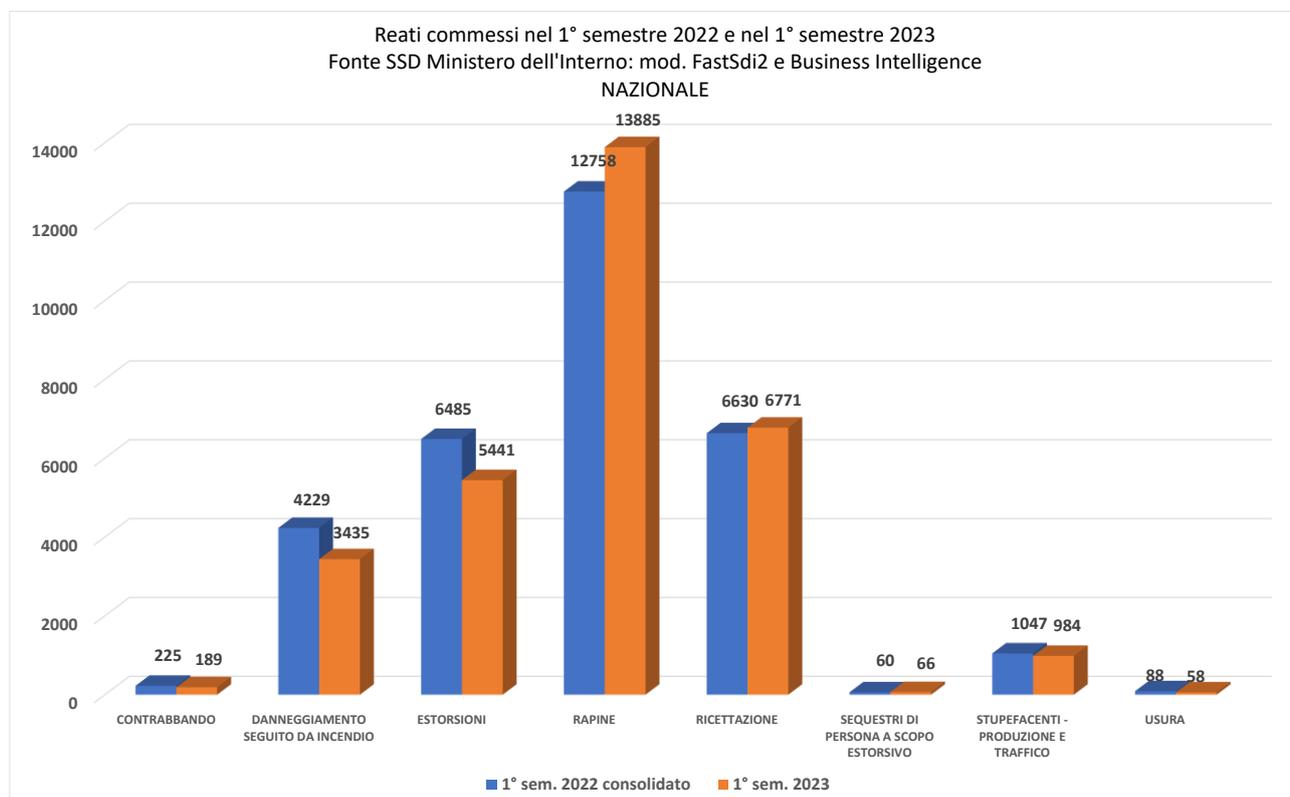


Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 SUD E ISOLE

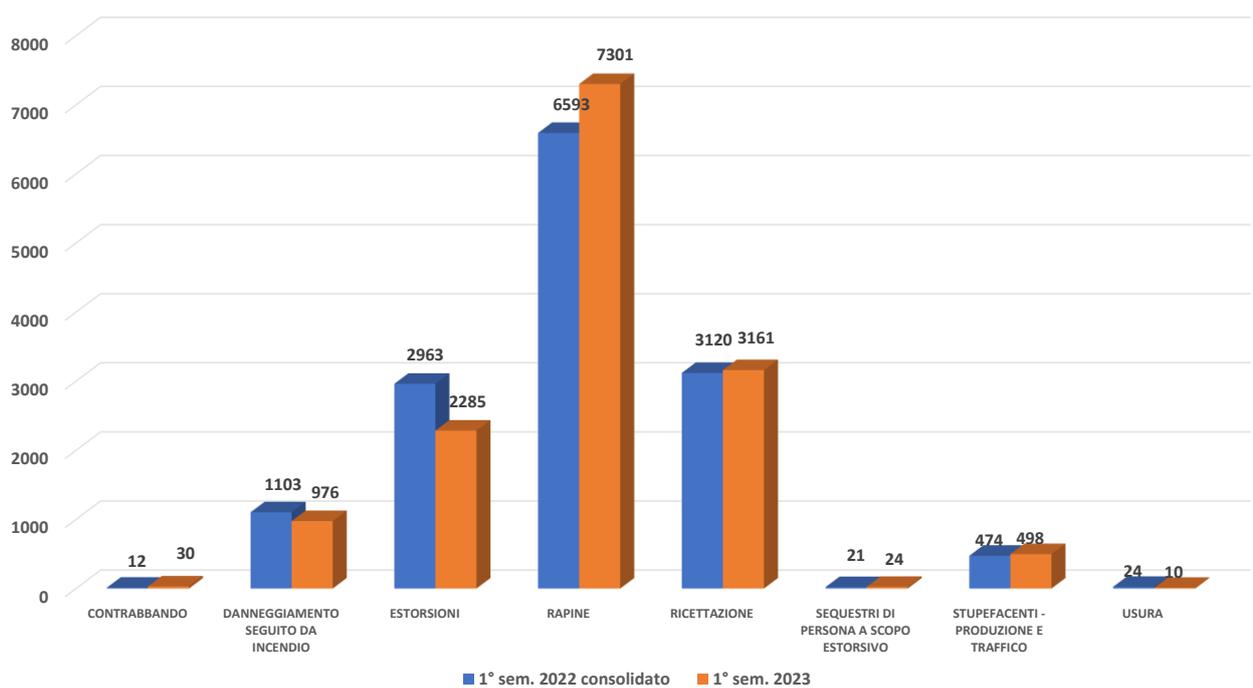


### 3° GROUPE

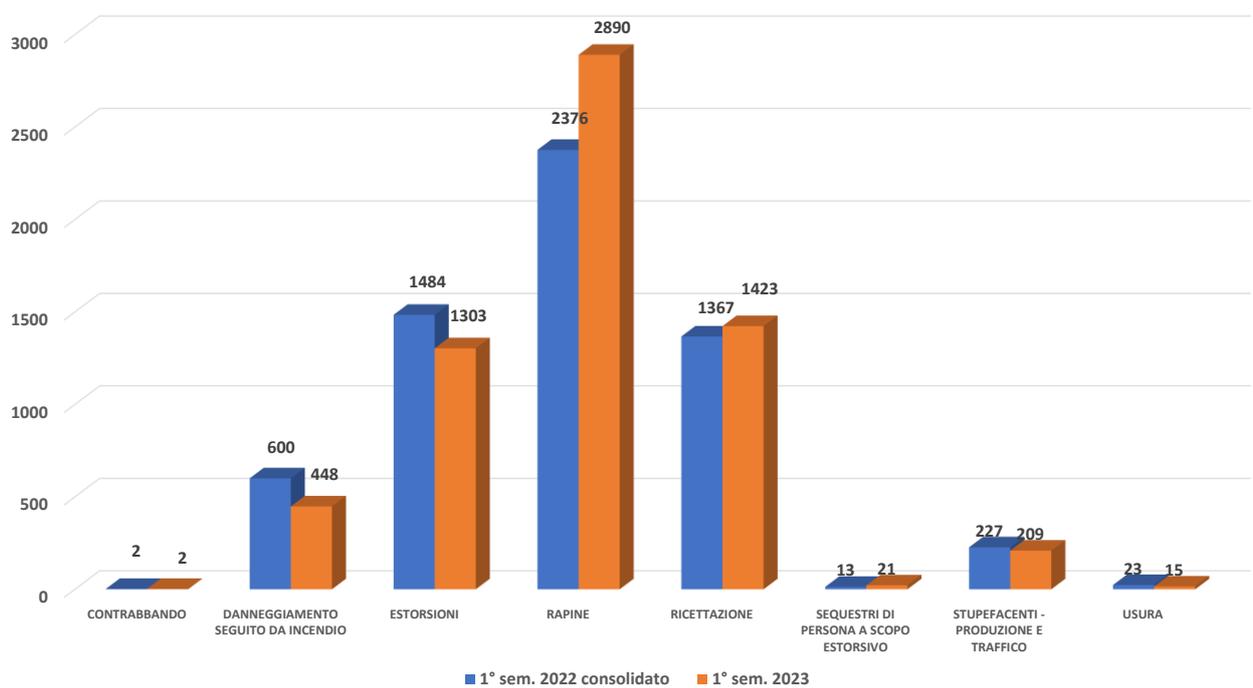
En ce qui concerne les types de délits symptomatiques relatifs aux méthodes les plus courantes de collecte de liquidités par les organisations criminelles, illustrés dans le troisième groupe de graphiques suivant, outre une diminution générale des « *dommages* » et des « *extorsions* », le nombre de « *vols* » et de « *enlèvement à des fins d'extorsion* » augmente, sauf dans le sud. Nous enregistrons également une légère augmentation du délit de « *recel* » sur l'ensemble du territoire national, ce qui confirme la disponibilité importante de revenus monétaires. La tendance à une diminution lente mais progressive des données relatives au « *trafic de stupéfiants* » dans les régions du centre et du sud se confirme également pour le semestre en cours, mais ces données ne doivent pas conduire à des prévisions optimistes car les enquêtes sectorielles, même les plus récentes, mettent en évidence l'intérêt continu des organisations mafieuses pour ce domaine extrêmement lucratif. Le même optimisme ne doit pas présider à l'examen de la baisse générale de l' « *usure* », étant donné la difficulté de mettre en lumière ce délit.



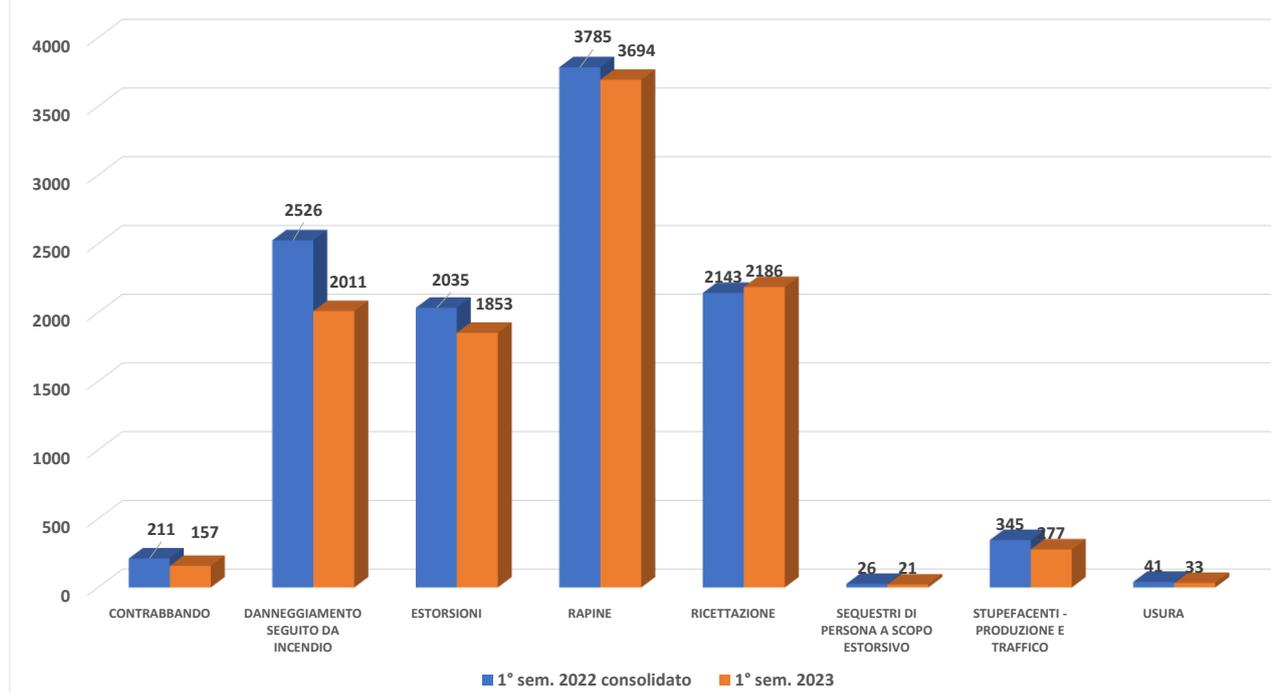
Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 NORD



Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 CENTRO



Reati commessi nel 1° semestre 2022 e nel 1° semestre 2023  
 Fonte SSD Ministero dell'Interno: mod. FastSdi2 e Business Intelligence  
 SUD E ISOLE



Il ressort clairement des données présentées ci-dessus et des résultats des enquêtes policières la persistance et la complexité des organisations mafieuses qui, à partir de leurs régions d'origine, se sont désormais enracinées et répandues sur le territoire national et à l'étranger, à savoir là où il leur est possible de poursuivre leurs activités illicites, d'entrer dans les circuits légaux de l'économie et, en tout cas, de réaliser des profits rapides et énormes en contaminant les circuits économiques et financiers. En effet, l'objectif prioritaire des mafias se trouve dans la tendance à prendre également le contrôle économique, dans le but de prévaloir sur les autres en acquérant le contrôle de la vie civile et politique. Dans de nombreux cas, il a été désormais établi que certains professionnels recherchent le raccourci offert par la protection mafieuse, avec l'espoir de bénéficier d'avantages présumés et de réussir à rester en dehors de l'illégalité. L'information correcte apparaît fondamentale et essentielle dans la lutte efficace contre la mafia, dont la clé de voûte reste la valorisation du sens civique. À cet égard, pour promouvoir la croissance de la conscience civique au sein de la population, d'importantes initiatives ont été lancées au cours du semestre de référence impliquant les administrations locales et les citoyens dans l'amélioration du niveau de sécurité des territoires, notamment par la requalification des centres urbains. En particulier, à Foggia, le **6 février 2023**, un protocole a été signé par le préfet et le commissaire extraordinaire pour la gestion provisoire de la municipalité, en présence du ministre de l'Intérieur, Matteo PIANTEDOSI, visant, pour les deux prochaines années, à promouvoir et mettre en œuvre un système de sécurité participatif et intégré sur le territoire selon quatre axes : prévention des phénomènes de criminalité répandue et prédatrice, mesures pour la mise en œuvre de la sécurité urbaine, interventions en faveur de l'inclusion et de la solidarité sociale, promotion et protection de la légalité. Un autre protocole a été signé à Palerme le **7 juin 2023** entre le procureur général auprès de la cour d'appel, le procureur de la République et

le procureur pour les mineurs, pour la protection des mineurs, enfants de personnes faisant l'objet d'enquêtes pour des crimes graves (dont les délits d'association mafieuse). L'accord vise notamment à mettre en œuvre un échange d'informations pour éviter que les jeunes ne soient soumis par leurs familles à des modèles éducatifs dégradants qui conditionneraient leur développement.

En ce qui concerne la lutte contre les comportements préjudiciables aux intérêts économiques et financiers publics, il est souligné que la mise en œuvre du paquet d'investissements connu sous le nom de Plan national de relance et de résilience (PNRR) a entraîné l'adoption du décret du ministère de l'Intérieur, en date du 2 octobre 2023, visant à renforcer les mesures pour prévenir les infiltrations criminelles dans l'économie, avec « ... des mesures de renforcement de l'action instructive des groupes interforces antimafia (GIA) institués auprès des préfectures ... » et appelant à collaborer avec les préfets pour assurer une activité administrative de prévention antimafia effective et efficace. Le décret ministériel vise à rendre l'action de prévention antimafia plus efficace, sans nuire à la nécessaire rapidité de mise en œuvre des interventions prévues par le PNRR et le Plan national des investissements complémentaires, reconnaissant et valorisant dans cette optique le rôle des GIA susmentionnés. Compte tenu de l'importance du contexte, le directeur de la DIA a promu l'adoption de mesures organisationnelles spécifiques visant à assurer la représentation qualifiée des membres de la DIA intervenant au sein des groupes interforces préfectoraux. Ceci également en prévision d'une planification plus serrée des travaux des groupes, qui devront se réunir tous les quinze jours ou tous les mois, afin de garantir une contribution précise et opportune aux travaux face aux objectifs significatifs fixés par le PNRR. Il convient de rappeler, à cet égard, que cette Direction remplit les fonctions d'*Observatoire central des marchés publics*, chargé d'effectuer des activités de surveillance pour la prévention et la répression des tentatives d'infiltration mafieuse en ce qui concerne les travaux publics stratégiques. Il s'agit de combiner les besoins de vigilance "centralisée" avec ceux d'une intervention ciblée sur le territoire, ainsi que d'assurer un "cercle vertueux" entre les organismes territoriaux et les structures centrales, grâce à la collecte et à l'analyse des données acquises par les Préfectures - également par le biais du *Sistema Informatico Rilevazione Accessi Cantieri* (S. I. R. A. C.) et des communications prévues à l'article 91, paragraphe 7-bis, lett. e. Code des lois antimafia - et de transmettre, dûment intégrées, les informations nécessaires pour réaliser d'éventuelles interventions interprovinciales et des contributions d'investigation aux autorités compétentes.

## **2. TYPES DE MAFIA**

### **a. Analyse du phénomène criminel de la '*ndrangheta***

La '*ndrangheta*, née comme ordre criminel rituel essentiellement et exclusivement calabrais, a depuis longtemps dépassé les frontières régionales, en devenant un réseau criminel capable d'agir avec désinvolture dans les contextes les plus diversifiés, avec une forte vocation pour les secteurs économiques, financiers et entrepreneuriales. La croissance exponentielle de la criminalité transnationale, qui trouve dans le narcotrafic l'expression la plus immédiate du gain illégal, a donné une valeur ajoutée macro-criminelle aux *cosche* et aux *locali* présents en Italie et à l'étranger.

L'une des réalités les plus significatives de l'après-guerre en Calabre a été la délinquance de plusieurs personnes qui, malgré le sous-développement social, a réussi à s'assurer du pouvoir et des ressources grâce notamment à l'exploitation clientéliste de considérables financements publics d'aide territoriale. Dans le passé, la *'ndrangheta* a pu bénéficier d'une sous-estimation systématique en tant que phénomène qui lui a permis de s'organiser et de se développer si fortement. Pour une organisation qui avait jusqu'alors vécu d'intermédiation, la seconde moitié du siècle dernier a apporté des changements historiques, puisqu'elle s'est tournée de la médiation consolidée vers la recherche et l'accumulation effrénée de richesse et de capitaux.

En résumé, cela a été l'époque où les groupes criminels calabrais ont gagné de nouveaux espaces économiques, en gérant les revenus sous diverses formes d'activités légales et illégales, tout en mettant en place un système combinant affaires, politique, institutions et agences occultes. Le latifundium agraire a été ainsi abandonné, après avoir constitué la principale ressource des familles mafieuses calabraises.

La *'ndrangheta* est organisée de manière hiérarchique : au sommet se trouve la « *provincia* » (province) ou le « *crimine* » (crime), subordonné, dans la province de Reggio de Calabre, à ce que l'on appelle les « *mandamenti* », qui insistent sur les trois macro-zones géographiquement identifiables dans les zones « *ionique* », « *tyrrhénienne* » et « *centrale* » à l'intérieur desquelles opèrent les soi-disant « *locali* » et les « *ndrine* », tout comme dans les autres provinces de Calabre et dans les régions de projection.

Une mafia dont la structure trouve sa force dans la fidélité à ses origines, à la tradition, à la constitution familiale qui en a empêché la transformation en une multinationale du crime aseptisée. En même temps, il s'agit d'une organisation marquée par une flexibilité maximale, une capacité opérationnelle élevée avec un sens aigu des finances et des affaires, devenue au fil du temps une réalité mondialisée en raison de sa capacité concurrentielle qui s'exprime également dans les marchés internationaux illégaux.

Une structure de type unitaire avec un pouvoir de direction qui apparaît à la fois moderne et archaïque, puisqu'elle fait des anciennes règles, grades, pratiques, formules, serments, images pieuses brûlées et couvertes de sang, un élément de cohésion solide, dans lequel chaque membre se reconnaît et perçoit comme un *unicum*.

Les récentes opérations de la police italienne ont également confirmé le rôle du pouvoir assumé par les figures féminines dans la gestion des affaires, en l'absence des maris et des pères en détention (opération « *Hybris* »<sup>6</sup>, opération « *Blu Notte* »<sup>7</sup>, opération « *Revolvo* »<sup>8</sup>).

La *'ndrangheta* se révèle aujourd'hui, avec des rythmes pressants, particulièrement menaçante pour l'ordre économique et démocratique, comme un système très bien équipé, moderne, polyvalent et polycentrique, capable de saisir, c'est-à-dire de créer, toute impulsion économique et/ou financière en mesure de faciliter les opérations de blanchiment d'argent et de réutilisation de biens et d'autres utilités d'origine illicite.

La disponibilité de capitaux élevés provenant du rôle remarquable de la *'ndrangheta* dans le narcotrafic international, combinée à une capacité marquée à gérer les différents segments et carrefours du trafic, lui ont

---

<sup>6</sup> Proc. Pén. 4194/2020 RGNR – 2586/2021 RG GIP DDA – 21/2022 ROCC DDA.

<sup>7</sup> Proc. pén. 3302/2019 RGNR – 2848/21 RG GIP – 1/2022 ROCC DDA.

<sup>8</sup> Proc. pén. 6754/2013 RGNR – 4424/2014 RG GIP – 34/2021 ROCC DDA.

permis de consolider ses relations avec les réseaux criminels internationaux les plus importants. L'importance du port de Gioia Tauro (Reggio de Calabre), dans le cadre des dynamiques qui affectent le secteur des stupéfiants et l'intérêt conséquent que les *cosche* portent à l'escale portuaire pour l'énorme potentiel d'enrichissement qui en découle, font de la '*ndrangheta* un partenaire solidement fiable pour les organisations criminelles homologues d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, fournisseurs des stupéfiants, comme le démontrent les résultats de nombreuses enquêtes, y compris celles les plus récentes. Ces dernières années même l'Afrique de l'Ouest est devenue une étape de plus en plus importante pour les *cosche* de la '*ndrangheta* dans leurs trafics. En particulier, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Ghana ont été les premiers pays visés par les mafias, devenant des bases logistiques cruciales pour les narcotrafiants. Ces pays ont récemment été rejoints par la Libye<sup>9</sup>.

Des considérations analogues s'appliquent aux États-Unis et au Canada<sup>10</sup>, où l'infiltration criminelle de la '*ndrangheta* semble complète, comme l'ont démontré les opérations policières menées ces dernières années dans le domaine du narcotrafic international.

La capacité de relation de la '*ndrangheta* continue d'émerger des procès en cours. À cet égard, il faut signaler les résultats du procès « '*Ndrangheta stragista* » en appel, à l'issue duquel, le **25 mars 2023**, la cour d'assises d'appel de Reggio de Calabre a rendu un arrêt confirmant la prononciation en première instance pour deux accusés déjà condamnés à mesure de sureté à caractère perpétuel pour l'homicide de deux carabinieri et pour les tentatives d'homicide qui ont eu lieu entre fin 1993 et début 1994 à Reggio de Calabre, dans le cadre de l'adhésion de la '*ndrangheta* au projet meurtrier continental élaboré par *cosa nostra*.

L'unité de la stratégie criminelle de la '*ndrangheta* est donc reproposée, sur n'importe quelle projection territoriale, à travers les méthodologies illicites les plus raffinées visant principalement à réinvestir les capitaux acquis illégalement.

---

<sup>9</sup> En ce qui concerne l'importance du port de Gioia Tauro (Reggio de Calabre) dans l'échiquier méditerranéen, le Rapport 2023 de la DCSA – données 2022, indique : « *Dans cette reconstruction du scénario opérationnel, le port national de Gioia Tauro joue un rôle de centralité absolue, dans lequel se concentrent 80,35 % des saisies de cocaïne réalisées à la frontière maritime, avec une incidence de 61,73 % sur le total national. Dans ce scénario complexe, le rôle hégémonique de la 'ndrangheta calabraise est renforcé, qui continue de représenter l'organisation mafieuse italienne la plus insidieuse et la plus envahissante, caractérisée par une tendance prononcée à l'expansion nationale et internationale et l'une des organisations criminelles les plus puissantes et les plus dangereuses au monde. Grâce à la présence de ses représentants et courtiers opérationnels, établis dans les zones de production et de stockage temporaire des drogues, non seulement sur le territoire national, mais aussi au niveau européen, elle représente l'organisation la plus influente dans le trafic de cocaïne venant d'Amérique du Sud. La disponibilité de capitaux élevés d'origine illicite et une capacité marquée à gérer les différents segments et carrefours du trafic lui ont permis, au fil du temps, de consolider un rôle significatif dans le narcotrafic international, auquel d'autres réseaux criminels se réfèrent pour l'approvisionnement en drogue pour les marchés de consommation* ». Le Rapport de la DCSA souligne également le rôle joué par les pays d'Afrique du Nord ces dernières années, notamment la Libye et la route vers Gioia Tauro : « *En Libye, au cours des cinq dernières années des centaines de drogues ont été saisies, en particulier du hachisch, de la cocaïne, de l'héroïne et surtout des drogues de synthèse et des médicaments psychotropes (à savoir du tramadol). La grande majorité des drogues saisies étaient destinées à des ports et aéroports européens, en particulier italiens, comme Gioia Tauro, considéré par les groupes criminels impliqués dans le narcotrafic comme la « porte d'entrée » vers l'Europe* ».

<sup>10</sup> La présence des coteries locales au Canada a été confirmée par l'opération « *Canadian 'Ndrangheta Connection* », menée le 18 juillet 2019 contre des membres de la '*ndrina* MUIÀ-FIgliomeni, liée au COMMISSO *cosca* de Siderno (Reggio de Calabre), qui a fourni des preuves importantes sur la structure et les opérations de ce partenariat dans le pays d'Amérique du Nord.

C'est la confirmation de sa vocation à pénétrer dans des activités entrepreneuriales de plus en plus élevées, en effet autrefois même pas abordables à une mafia longtemps considérée comme grossière et très limitée. La force de la *'ndrangheta* réside donc dans sa capacité à combiner l'ancien et le nouveau, comme en témoignent les actes de violence et d'intimidation perpétrés, même si ce n'est qu'en dernier recours après, sans aucun doute, d'autres stratégies de persuasion.

La capacité des *cosche* à s'adapter aux lieux et aux temps (et donc aux contextes socio-économiques différents de ceux d'origine) rend la *'ndrangheta* compétitive sur les marchés en dehors des frontières régionales, où, dans les contextes illégaux elle possède « d'autorité et de fiabilité », en parvenant à se développer dans les contextes légaux grâce à un réseau collusoire dense. En même temps, l'organisation fait preuve d'une grande capacité de régénération dans ses rangs, produisant périodiquement une nouvelle génération de criminels qui est sans doute capable de prendre le relais pour une conception plus évoluée de l'esprit d'entreprise mafieux.

Les informations et les éléments d'enquête recueillis permettent de profiler, à court et à moyen terme, une stratégie d'expansion de la criminalité calabraise qui, tout en restant un protagoniste absolu du narcotrafic international, pourrait encore multiplier ses intérêts criminels, comme cela s'est déjà produit dans le passé, en exploitant toute une série de domaines ayant un fort impact social, y compris le troisième secteur, qui sont vitaux pour l'économie et la gestion administrative et financière du pays, comme, par exemple, ceux qui sont historiquement les plus exposés :

- les procédures de gestion des fonds structurels et d'allocation des fonds publics, même par l'acquisition de subventions à des entités sans titre réel ;
- les plans de relance industriel et de programmation négociée à des fins publiques (contrats de zone) ;
- les plans unitaires de lotissements pour les travaux de construction, destinés également à la résidence touristique, les processus de réaménagement des centres urbains calabrais et des zones industrielles abandonnées, y compris les actions de assainissement e d'amélioration et l'élimination des déchets solides urbains et spéciaux ;
- les injections de capitaux dans des sociétés commerciales, y compris par le biais de procédures de financement des actionnaires ;
- le secteur agricole et celui lié à la chaîne alimentaire, qui est fortement exposé au risque de contrefaçon et de dénaturation ;
- le contrôle des avoirs confisqués, y compris par d'éventuelles tentatives d'ingérence dans la gestion administrative ;
- les procédures collectives ;
- les énergies renouvelables (économie verte) ;
- la santé publique et privée ;
- les associations à caractère sportif et la gestion des appareils électroniques de divertissement et les paris en ligne (dit *gaming*).

Des éléments contigus aux familles de la *'ndrangheta*, voire organiques, sont supposés être tout à fait capables de s'insérer avec des capitaux occultes (comme l'ont révélé à plusieurs reprises les enquêtes) dans des sociétés

financières actives sur le marché national et international pour planifier des projets qui nécessitent l'utilisation de fonds significatifs.

Ce qui a été dit est donc lié au fait que dans le nord, mais aussi dans le centre de l'Italie, la *'ndrangheta* cherche de plus en plus à s'insinuer dans le monde de l'économie et de la finance.

Dans ces territoires la *'ndrangheta* a réussi à constituer une référence également pour le monde de l'économie et des affaires, facilitant en fait une impasse de l'économie légale par rapport au développement de l'économie des *cosche*. En effet, il est toujours plus fréquent de voir apparaître, à travers l'activité répressive des forces de l'ordre et de la magistrature, des phénomènes dans lesquels les entrepreneurs, qui avaient initialement bénéficié d'une « protection », ont été engloutis par des dynamiques criminelles.

Les nombreuses déclarations des transactions suspectes sont l'indicateur de cette transformation et le reflet d'un mode d'opération qui vise à blanchir et à réinvestir des sommes importantes dans les zones les plus productives du pays. Il s'agit des zones les plus prospères de l'Italie qui répondent le mieux aux besoins de blanchiment et de réinvestissement des mafias.

Par ailleurs, ces derniers temps, les enquêtes ont permis de constater que les flux d'argent liquide provenant d'activités criminelles primaires, telles que le trafic de stupéfiants, l'extorsion et l'usure, sont de plus en plus fréquemment blanchis et réutilisés dans certaines zones du centre et du nord de l'Italie (Lombardie, Émilie-Romagne, Vénétie, Piémont, Toscane, etc.).

La capacité d'influencer les institutions n'est plus seulement un problème local, mais une criticité désormais qui concerne également le nord de l'Italie, comme en témoigne la dissolution de plusieurs conseils municipaux ces dernières années.<sup>11</sup> Des dissolutions qui se produisent avec une fréquence élevée en Calabre et qui donnent la mesure de la vulnérabilité des institutions locales. Celles-ci, à l'issue des enquêtes judiciaires, révèlent souvent l'implication des organes élus ou, en tout cas, des dirigeants de ces établissements, en démontrant leur perméabilité à la pression criminelle.

Depuis quelque temps, la *'ndrangheta* a montré qu'elle savait saisir les opportunités et tirer profit des criticités environnementales, en poursuivant une logique de maximisation de profits et en ciblant les investissements vers les domaines économiques en grande difficulté financière. Dans la phase actuelle de reprise économique, le seuil d'attention de toutes les institutions est particulièrement concentré sur le risque d'accaparement des fonds publics alloués à l'achèvement du plan national de relance et de résilience (PNRR) par la *'ndrangheta* (et d'autres). Les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026 méritent également une attention particulière : s'ils représentent, d'une part, une nouvelle opportunité de relance économique pour le territoire, d'autre part, ils constituent certainement un attrait pour les organisations criminelles, précisément dans le territoire lombard, où la présence des mafias italiennes traditionnelles est la plus répandue et la plus préoccupante et où la *'ndrangheta* est présente depuis des années, per le biais de

---

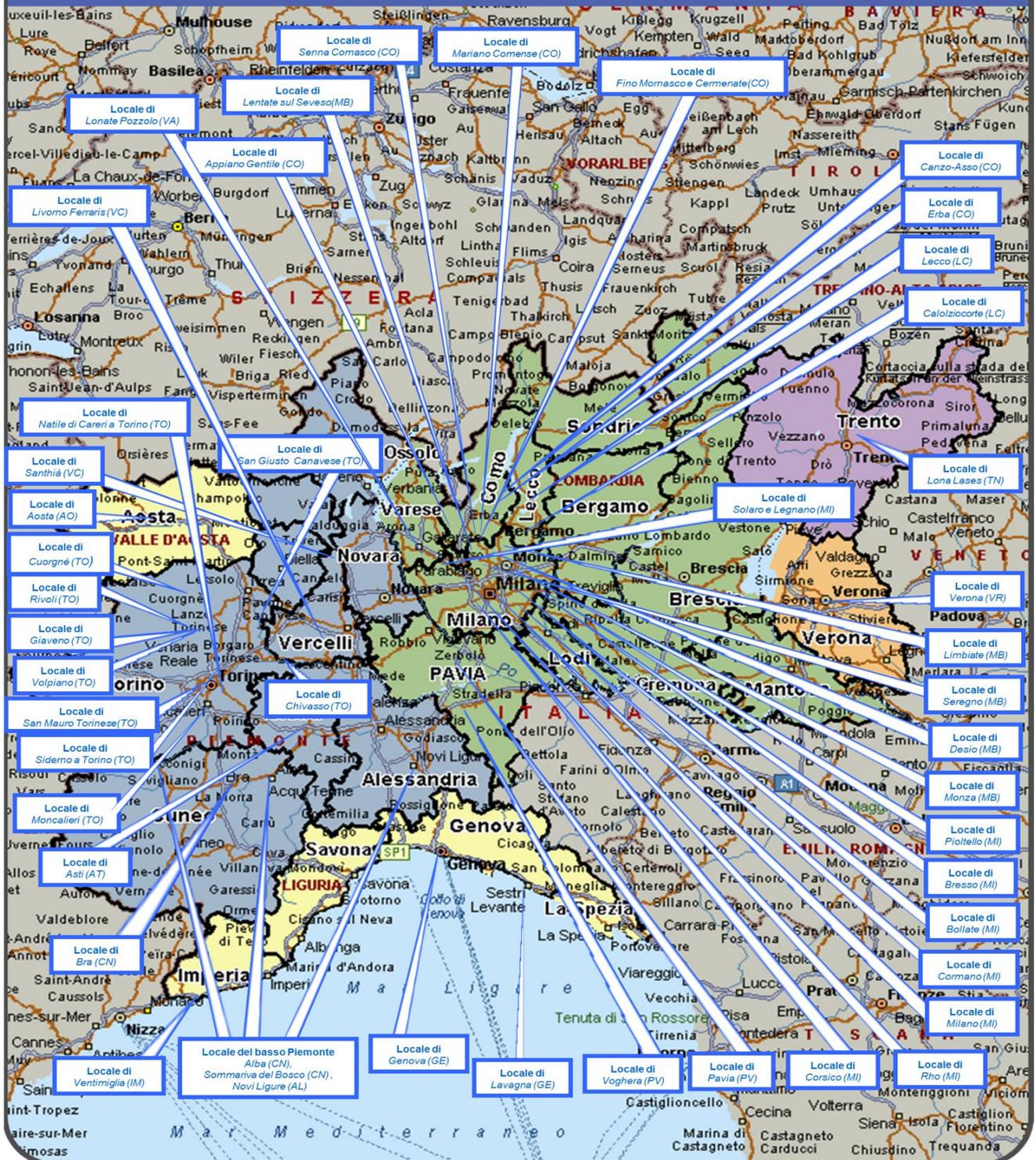
<sup>11</sup> En vertu de l'art. 143 du décret législatif italien 267/2000.

nombreux « *locali* », avec un caractère entrepreneurial prononcé et une capacité marquée à intercepter des montants importants.

Un autre attrait pour la '*ndrangheta* réside dans les fonds alloués au Jubilé 2025. Les crédits publics importants alloués prévus pour l'Année Sainte concrétisent le risque d'infiltration de la criminalité organisée calabraise, dont la présence à Rome et dans les régions limitrophes a également été confirmée par des récentes opérations policières qui ont révélé leur caractère opérationnel dans le Latium des *cosche* GALLICO, PIROMALLI, MORABITO, ALVARO et NIRTA-ROMEO originaires de la province de Reggio Calabria et des *cosche* MANCUSO, BONAVOTA de la province de Vibo Valentia.

Au fil des années, les activités de police judiciaire et de prévention ont démontré qu'en plus de l'aspect « militaire », une expression entrepreneuriale de la '*ndrangheta* était déjà présente à Rome. Celle-ci a investi depuis longtemps ses revenus illicites dans l'acquisition d'activités commerciales, principalement dans les secteurs touristiques et hôteliers et de la restauration. Enfin, il ne faut pas sous-estimer les intérêts directs des organisations criminelles, principalement celles d'origine calabraise, dans la construction du pont de Messine.

# Locali di 'ndrangheta nel Nord Italia



## b. Analyse du phénomène criminel de *cosa nostra*, de la *stidda* et des autres organisations mafieuses siciliennes

Les innombrables activités répressives menées au fil des ans, y compris la prise d'importants fugitifs, et l'appréhension par l'État des avoirs illicites accumulés au cours de décennies d'activité criminelle, ont considérablement réduit le pouvoir de *cosa nostra*, en entamant sa structure traditionnelle oligarchique. *Cosa*

*nostra* continue d'être à la recherche d'un leadership qui, après la mort de RIINA Salvatore en 2017, ne semble pas avoir été reconstituée. Toute tentative de reconstituer la soi-disant « commission provinciale » a été rendue vaine par les activités d'enquête incessantes qui ont affecté la compacité et la force de *cosa nostra*. De plus en plus, la tentative de réorganisation des *mandamenti* et des familles par l'identification de nouveaux individus à placer au sommet, généralement des jeunes issus de familles mafieuses, s'oppose à la présence d'hommes d'honneur âgés qui, remis en liberté, prétendent retrouver leur rôle au sein de l'organisation. Plus précisément, *cosa nostra*, engagée dans des alternances cycliques et dans des tentatives de se stabiliser entre les nouvelles et les anciennes générations, a adopté un modèle de coordination basé sur le partage des lignes directrices et sur une gestion opérationnelle collégiale et entre plusieurs *mandamenti*. Les résultats des enquêtes ont révélé que le cloisonnement territorial traditionnel est moins rigide, avec des épisodes fréquents de dépassements territoriaux des différents *mandamenti*, même dans des provinces diverses. Cependant, malgré ces problèmes critiques, *cosa nostra* fait preuve d'une volonté incessante de rétablir la consistance organisationnelle de ses structures territoriales, notamment en recourant aux coutumes et aux règles traditionnelles des mafias. Elle entend ainsi retrouver son ancienne capacité à influencer le contrôle des activités économiques sur le territoire, en recentrant ses modèles décisionnels selon des schémas horizontaux de concertation et d'une plus grande interaction entre les différentes structures provinciales.

Dans le contexte régional sicilien, *cosa nostra* est flanquée d'autres associations de type mafieux. Une importance particulière doit être attribuée à la *stidda*<sup>12</sup>, caractérisée par une structure horizontale, composée de groupes autonomes, historiquement née en opposition à *cosa nostra*, mais actuellement plutôt encline à des stratégies de non-belligérance, privilégiant les ententes pour le partage et pour la répartition des affaires illicites.

La Sicile orientale continue d'être caractérisée par une pluralité plus variée de coteries, en particulier dans la ville de Catane : celles qui constituent des véritables structures de *cosa nostra* (qui se réfèrent à son modèle sous l'aspect structurel, fonctionnel et motivationnel) et d'autres, avec la même connotation, mais distinctes de *cosa nostra*. Le paysage criminel en dehors de *cosa nostra* présente, en partie, les mêmes caractéristiques structurelles que les *famille*s de Catane ; dans d'autres cas il alterne une matrice criminelle avec des formules adaptatives et fluides typiques des quartiers dans lesquels les groupes insistent. Une caractéristique évidente est la propension des Catanais à étendre leur zone d'influence au-delà de la province de l'Etna. La variété du contexte criminel du centre-est de la Sicile, par rapport aux provinces occidentales, est plus visible dans les zones côtières, gravitant autour de la ville de Gela (Caltanissetta), où le phénomène de la *stidda* est apparu depuis le milieu des années 1980 une réalité criminelle qui, au fil du temps, a étendu son territoire d'influence également à certaines parties des provinces limitrophes d'Agrigente et de Raguse, avec la volonté de s'opposer aux *famille*s historiques de *cosa nostra*. Réduite dans ses intentions, au point d'atteindre des formes récentes d'alliance ou de cohabitation, la *stidda* parvient encore à exprimer un potentiel de délinquance important, par exemple dans les dynamiques de gestion des marchés des fruits et légumes. Compte tenu des relations complexes entre les *famille*s de *cosa nostra* et les autres clans présents dans l'est de la Sicile, les équilibres

---

<sup>12</sup> Formée à l'origine sur la bande côtière de la province de Caltanissetta, elle s'est ensuite étendue à certaines parties des provinces voisines d'Agrigente et de Raguse.

criminels actuels se caractérisent par des aménagements à « géométrie variable », en raison de la fluidité des leaderships criminels et des affaires illicites qui font l'objet de luttes, c'est-à-dire motif d'alliance et de trêves entre les différents *clans*. Dans les provinces de Syracuse et de Raguse, les influences de *cosa nostra* de Catane et, dans une moindre mesure, de la *stidda* de Gela sur le seul territoire de Raguse sont tangibles. En ce qui concerne la criminalité organisée à Messine, la particularité des coteries présentes est que, d'une part, elles ont un *modus operandi* similaire à *cosa nostra* de Palerme, d'autre part, elles sont influencées par les *groupes* criminels de l'Etna.

Le recours désormais minime à la violence de la part de la criminalité organisée sicilienne renforce la thèse de sa capacité intrinsèque à s'adapter, à la manière d'un « caméléon », aux scénarios changeants de l'économie régionale, nationale et étrangère. Les activités judiciaires mettent en évidence la préférence de *cosa nostra* et d'autres organisations mafieuses siciliennes à infiltrer les milieux d'affaires et d'entreprises où elles peuvent déployer l'énorme quantité de capitaux illicites dont elles disposent. Outre les formes traditionnelles d'assujettissement et de contrôle du territoire, une propension marquée à pénétrer le tissu socio-économique et à infiltrer et « contrôler » les appareils politico-administratifs locaux a continué à se manifester au cours de la période considérée.

Les activités de répression ont également confirmé les intérêts illicites « traditionnels » du trafic de drogue, des extorsions, du jeu et des paris en ligne. Pour les mafias siciliennes la drogue reste l'une des sources directes de revenus les plus sûres pour leurs membres, garantissant des relations de coopération avec d'autres organisations criminelles (telles que la '*ndrangheta* et la *camorra*) pour l'achat de larges quantités à grande échelle. En particulier, les résultats des enquêtes, même dans le premier semestre 2023, ont confirmé que *cosa nostra* maintient ouvert un canal de négociation préférentiel avec les '*ndrines* calabraises, tout spécialement pour l'achat de cocaïne.

C'est précisément à cet égard, et compte tenu de l'importance fondamentale du secteur des stupéfiants, qu'il n'est pas exclu que *cosa nostra* puisse aspirer à regagner des positions dominantes dans la gestion des chaînes d'approvisionnement de la drogue.

Le recours à la pratique de l'extorsion, instrument ancien et fondamental de contrôle territorial pour les mafias siciliennes, est aujourd'hui décliné de manière plus persuasive, sans recours à la violence, en se « limitant » à l'imposition de fournitures de biens, de services et de main-d'œuvre, même à des prix légèrement supérieurs à ceux du marché. En outre, les résultats des enquêtes menées ces dernières années ont montré que la commission d'infractions délictuelles « indicateurs » tels que l'extorsion, la concurrence illégale avec menaces ou violence, le transfert frauduleux d'objets de valeur, l'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres est, entre autres, « prodromique » pour s'assurer une position dominante dans les secteurs économiques intéressants pour les mafias.

En plus de la demande du traditionnel « *pizzo* », selon des *modus operandi* alternatifs les organisations criminelles auraient tendance à préférer des formes d'extorsion plus subtiles et moins évidentes : l'argent serait remplacé par les embauches ou la fourniture de produits et de services que les opérateurs économiques harcelés

seraient en mesure de compenser comme des « *coût commerciaux, bien tolérés, voire exigés, en échange de la protection* »<sup>13</sup>.

Les activités policières, également au niveau patrimonial, ont révélé une tendance des principaux groupes mafieux à s'assurer la gestion directe ou indirecte des sociétés concessionnaires de salles de jeux et de paris, ne serait-ce qu'en imposant l'installation de machines à sous dans les bars ou les bureaux de tabac.

De plus, compte tenu de la vocation agroalimentaire et pastorale du territoire sicilien, l'action répressive incessante des forces de l'ordre et de la magistrature a permis de découvrir des gains illicites réalisés avec l'accaparement de terres agricoles par des sociétés « mafieuses » ou infiltrées par des personnes proches de milieux criminels afin d'obtenir des contributions de soutien au développement rural accordées par l'*Agenzia per le Erogazioni in Agricoltura* (Agence des paiements agricoles). En effet, dans toute la Sicile, le secteur agro-pastoral est la force motrice de l'économie, ce qui attire l'intérêt des coteries mafieuses flanqués d'hommes de paille et de professionnels complaisants. Le phénomène continue d'affecter principalement les zones agro-pastorales du cœur de la Sicile, représentant une menace pour le développement réel des activités productives du secteur.

Dans ce contexte, les enquêtes ont également révélé l'implication d'individus qui ne sont pas directement liés à des organisations criminelles et qui ont essayé de s'approprier des profits injustes par le biais de fausses attestations ou de comportements frauduleux.

Du point de vue du mode opératoire, les personnes appartenant à la mafia, comme tout acteur social ou économique, ont connu une évolution, se sont adaptés et alignés aux changements de la société ont changé d'aspect et de *modus operandi* au cours du temps. Leur propension la plus prononcée est de comprendre rapidement toute variation de l'ordre économique et d'en tirer le maximum de profit. En effet, les mafias siciliennes tournent leur attention vers les secteurs d'affaires et entrepreneuriaux, profitant de la disponibilité d'énormes capitaux accumulés grâce aux activités illégales traditionnelles. Ces organisations criminelles ont recours aux stratégies d'investissement les plus avancées, parvenant également à saisir les opportunités offertes par les fonds de l'Union européenne.

Les stratégies criminelles des associations mafieuses siciliennes se développent essentiellement selon deux chaînes distinctes : la première est axée sur le contrôle du territoire perpétré à travers le recours à des activités criminelles traditionnelles visant à renforcer le lien associatif ; la seconde est orientée vers le contrôle des activités économiques et des adjudications publiques jusqu'au conditionnement des processus décisionnels des autorités locales avec le but d'accroître leur consensus parmi la population.

Il n'est pas exclu que *cosa nostra* et les autres organisations mafieuses siciliennes puissent manifester un intérêt pour les investissements liés à l'allocation économique prévue par le PNRR. Face à cette menace potentielle,

---

<sup>13</sup> Affirmé par Lia SAVA, procureur général de la Cour d'appel de Palerme, dans son discours d'inauguration de l'année judiciaire 2023.

il convient d'être particulièrement attentifs pour prévenir toute tentative d'infiltration mafieuse dans les appels d'offres publics siciliens.

### **c. Analyse du phénomène criminel de la *camorra* et des autres organisations mafieuses de la Campanie**

Le phénomène mafieux de la Campanie, défini de manière univoque par le terme *camorra*, consiste en fait en une pluralité de manifestations criminelles qui prennent des connotations hétérogènes en raison des nombreux facteurs historiques, économiques et sociaux qui en ont influencé les territoires d'origine au fil du temps.

À côté des *associations* mafieuses historiques, dotées de structures organisationnelles consolidées et d'objectifs criminels et d'affaires diversifiés, souvent projetés au-delà des frontières traditionnelles de leurs zones d'origine, coexistent des formations de délinquance mineures, principalement familiales, dont le principal facteur d'identité est le territoire sur lequel elles tentent d'affirmer leur leadership criminel, recourant souvent à l'utilisation des armes et à des actions violentes.

Les provinces de Naples et de Caserte restent les territoires où la densité mafieuse est la plus élevée et la plus qualifiée. C'est là, en effet, que l'on enregistre la présence des grands *cartels* de la *camorra* et des coteries les plus structurées qui, en plus d'avoir pris en charge la gestion de toutes les activités illicites, se sont progressivement transformés en ce que l'on appelle des « *entreprises mafieuses* », devenant au fil du temps compétitives et très attrayantes même dans les différents secteurs de l'économie légale. Par conséquent, les *clans* les plus avancés ont de plus en plus tendance à "délocaliser" les activités économiques, y compris à l'étranger, à des fins de blanchiment d'argent et de réinvestissement, dans le but de transférer les richesses vers des zones géographiques considérées comme plus sûres et plus rentables.

À un niveau inférieur, il existe des *groupes* mineurs, souvent en position instrumentale et fonctionnelle par rapport aux organisations supérieures, qui se consacrent principalement à des activités illicites traditionnelles telles que le trafic des stupéfiants, l'extorsion et l'usure, qui ont un impact plus important sur le niveau de sécurité perçu dans la région de la Campanie.

Une autre menace insidieuse est constituée par les stratégies plus subtiles et plus raffinées adoptées par les organisations de la *camorra* les plus consolidées et orientées vers l'infiltration de l'économie et de la finance également par le biais des pratiques collusoires et corrompues. Les quantités considérables de capitaux illicites, provenant notamment du trafic des stupéfiants, réinjectées dans l'économie légale, altèrent irrémédiablement les règles normales du marché et de la liberté de l'entreprise, permettant à ces organisations d'acquérir des positions dominantes, voire monopolistiques, dans des secteurs entiers de l'économie et des affaires locales.

Il existe des cas fréquents d'ingérence envahissante dans les autorités locales de la Campanie visant à conditionner leurs processus décisionnels habituels pour l'attribution des adjudications publiques, un autre secteur d'intérêt prioritaire pour la *camorra*. Grâce à leur capacité marquée à nouer des relations complexes avec certains représentants des administrations et des entreprises locales, les *clans* parviennent à remporter

d'importants marchés publics, soit en les attribuant directement à des entreprises qui en sont liées, soit en recourant à des contrats de sous-traitance.

C'est précisément dans ce sens que la lutte contre la criminalité organisée s'est orientée, également au cours du semestre sous revue, sur le front de la prévention administrative, ce qui a conduit les autorités préfectorales de la Campanie à adopter **80** mesures d'interdiction<sup>14</sup> à la charge d'autant de sociétés pour lesquelles des éléments symptomatiques d'un conditionnement mafieux avaient été détectés.

Les résultats plus récents des enquêtes ont également révélé un intérêt croissant et répandu pour les activités illicites à haut rendement et à faible risque judiciaire telles que la contrebande de carburant, le recours à des sociétés dites « boîtes aux lettres » pour émettre des factures pour des transactions inexistantes afin de blanchir de l'argent, c'est-à-dire réaliser des fraudes fiscales, des arnaques à l'assurance, ainsi que la prise de contrôle de ventes aux enchères après faillite et des procédures d'exécution immobilière.

Cependant, le trafic de drogue, l'extorsion et l'usure restent les secteurs criminels les plus répandus et les plus rentables pour les *groupes* de la *camorra*, même mineurs, toujours prêts à se disputer le contrôle du territoire, n'hésitant même pas à recourir à la violence. À cet égard, au cours du semestre considéré, dans le chef-lieu de la Campanie et dans les territoires de la province, nous avons enregistré une recrudescence des contrastes entre les *coteries*<sup>15</sup>, dont la caractéristique particulière est représentée par le très jeune âge des protagonistes et par la disponibilité d'armes, y compris d'armes de guerre<sup>16</sup>.

Dans la ville de Naples et sa province voisine, en particulier, une analyse des manifestations de délinquance, basée sur l'examen de l'abondante littérature judiciaire et des nombreuses activités préventives et répressives menées par les institutions pour sauvegarder la légalité, révèle un tableau où coexistent des phénomènes criminels hétérogènes, avec des niveaux d'évolution différents. À un niveau plus élevé, deux principaux *cartels* de la *camorra* antagonistes dominant le chef-lieu et les zones limitrophes : d'une part, L'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, composée par les *familles* MALLARDO, CONTINI-BOSTI et LICCIARDI, les deux premières étant également liées par des liens de parenté, et d'autre part le *clan* MAZZARELLA. Ces organisations sont plus insidieuses car, outre la poursuite d'intérêts illicites, notamment par le biais de *groupes* mineurs qui leur sont fédérés et qui jouissent d'une autonomie propre dans une zone territoriale circonscrite,

---

<sup>14</sup> Dont **61** mesures adoptés par le préfet de Naples et **19** par le préfet de Caserte.

<sup>15</sup> Au cours des six premiers mois de 2023, dans la seule ville de Naples, 8 homicides et 14 blessures imputables aux milieux de la *camorra* ont été enregistrés, contre un totale de 12 homicides et 20 blessures par balles de matrice similaire, qui se sont produits dans l'ensemble de la province. Ces données confirment le climat conflictuel déjà révélé au cours du second semestre 2022, pendant lequel 8 homicides et 23 blessures ont été enregistrés dans l'ensemble de la province de Naples.

<sup>16</sup> Au cours du semestre considéré, dans la province de Naples, les forces de l'ordre ont saisi de nombreuses armes, y compris des armes à fort potentiel offensif. En particulier, le **2 mars 2023**, à Giugliano in Campania (Naples), la Police nationale et la Garde des finances ont exécuté un mandat de perquisition du Parquet de Naples à l'intérieur d'une maison appartenant à un courtier de drogue connu d'origine napolitaine, arrêté à Dubaï (Émirats arabes unis) en 2021. Cela a conduit à la découverte et à la saisie de 3 mitraillettes Kalashnikov, 4 carabines de précision, 1 fusil à pompe, une grenade à main, 7 fusils, 38 pistolets et de nombreuses munitions de différents calibres. Le **5 mai 2023**, à Pomigliano d'Arco (Naples), la Police nationale a arrêté en flagrant un repris de justice qui conduisait une voiture volée à bord de laquelle ont été trouvés 1 mitraillette Kalashnikov et 3 pistolets et leurs munitions. La perquisition a été étendue à un entrepôt en possession de l'homme arrêté, situé dans la municipalité voisine de Casalnuovo (Naples), où 2 autres mitraillettes Kalashnikov, 3 pistolets, 4 fusils et de nombreuses munitions ont été trouvés, ainsi que divers accessoires portant les symboles des différentes forces de l'ordre.

elles ont également recours à des stratégies plus sophistiquées d'infiltration du tissu économique et social de Naples.

Enfin, au niveau le plus bas, il y a la présence de petites formations criminelles qui, constituant la véritable force de travail des activités de trafic de stupéfiants, de vol et d'extorsion, dans un état de conflit permanent, se disputent les petits espaces de la ville de manière violente.

De nombreux autres *clans* de la *camorra* sont implantés dans l'arrière-pays nord de Naples, certains historiques et dotés des structures organisationnelles consolidées, d'autres réduits par des actions répressives incessantes et des conflits avec des *clans* rivaux. À ce propos, nous rappelons les querelles sanglantes qui ont eu lieu entre 2004 et 2012 dans les quartiers de Scampia e Secondigliano, entre le *clan* DI LAURO, autrefois leader du trafic des stupéfiants, et les *groupes* de la *camorra* qui s'en sont détachés, d'où le nom SCISSIONISTI (ou SPAGNOLI), dirigés par le clan AMATO-PAGANO et rejoints par d'autres familles telles que : ABETE, ABBINATE, NOTTURNO, LEONARDI, MARINO, APREA et le *groupe* de VANELLA GRASSI (nommé d'après la rue d'où ils viennent). Le conflit, comme on le sait, s'est terminé par la victoire du *cartel* des SCISSIONISTI sur le *clan* DI LAURO, confiné dans la zone dite *Terzo Mondo* (quartier de Secondigliano de Naples), où il exerce encore son contrôle sur le territoire, malgré la détention ou la mort pour causes naturelles de certains de ses dirigeants, grâce surtout à l'incontestable solidité économique dérivant des profits accumulés au fil des ans dans la gestion des activités illicites.

À la suite des divergences internes au *cartel* des SCISSIONISTI, le *clan* AMATO-PAGANO contraint de se retirer des territoires de Scampia et Secondigliano, s'est replié dans la municipalité de Melito de Naples (Naples), où il continue d'exercer le contrôle sur les places de vente.

Aujourd'hui, le *clan* AMATO-PAGANO est une organisation dotée d'une solide structure militaire et d'une capacité considérable à infiltrer le tissu économique et à influencer l'administration publique. C'est ce que confirmerait l'opération « *Playmaker* », conclue par la DIA de Naples le **18 avril 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de mesure conservatoire<sup>17</sup> contre des membres du *clan* AMATO-PAGANO et des membres du regroupement électif de la municipalité de Melito de Naples (Naples). Après l'affaire susmentionnée, le conseil municipal a été dissous par le DPR du **30 mai 2023** en vertu de l'article 143 du TUEL. Selon les reconstitutions judiciaires, l'ascension du *clan* AMATO-PAGANO sur le marché des stupéfiants de Naples est strictement liée à l'histoire criminelle d'un courtier de drogue au niveau international, qui vient de Naples, arrêté à Dubaï (Émirats arabes unis) en 2021, avec lequel il avait établi une relation privilégiée pour l'approvisionnement en drogue.

La figure du courtier, déjà présente dans d'autres matrices criminelles, est symptomatique du niveau de dangerosité atteint par les *clans* de la *camorra*, car elle connote de manière globale la dimension des trafics illicites et donc des flux relatifs de capitaux qu'ils gèrent.

---

<sup>17</sup> N° 13850/2021 RGNR, n° 7239/2022 GIP et n° 98/2023 ROCC délivrée le **27 mars 2023** par le Tribunal de Naples.

En poursuivant l'analyse de certaines organisations criminelles les plus représentatives de la scène mafieuse de la Campanie, il convient de mentionner le *clan* MOCCIA de Afragola (Naples), qui est toujours opérationnel bien qu'il fasse l'objet d'actions répressives constantes qui ont déjà conduit à la condamnation de nombreux dirigeants et grégaires et ont amené certains d'entre eux à s'engager sur la voie de la coopération avec la justice. Le *clan* MOCCIA représente un agrégat criminel de taille considérable (en termes de nombre d'affiliés et d'étendue du territoire contrôlé), actif dans les zones de l'arrière-pays nord de Naples (Afragola, Casoria, Crispano, Caivano, Frattamaggiore, Frattaminore, Cardito et Arzano), qui s'est transformé au fil du temps en une sorte de confédération de nombreux *groupes* mineurs, chacun ayant sa propre autonomie et sa compétence territoriale. En 2018, l'opération « *Leviathan* »<sup>18</sup>, conclue par la DIA de Naples, a permis, entre autres, de définir la structure « pyramidale » de l'organisation qui est décrite comme « ...un agrégat composé par plusieurs groupes criminels locaux, chacun dirigé par un « sénateur ». Les relations avec la base du groupe sont assurées par des « lieutenants », liées au « sénateur » par un lien fiduciaire. Les « sénateurs » doivent rendre compte de leur travail à un supérieur, qui a la fonction de « coordinateur », directement nommé par la famille Moccia et leur référent direct... »<sup>19</sup>. Cette stratification des rôles vise à minimiser le risque d'une éventuelle implication dans les enquêtes et a permis au regroupement criminel de surmonter les points critiques résultant de nombreuses enquêtes judiciaires et de conserver une capacité opérationnelle considérable qui la place encore parmi les organisations de la *camorra* les plus insidieuses de la scène nationale. Malgré son enracinement territorial dans le nord de la province de Naples, la *famille* MOCCIA a en effet réussi à étendre sa sphère d'influence bien au-delà de son territoire d'origine, comme le montrent certaines enquêtes qui ont mis en évidence ses relations solides et fonctionnelles avec d'autres *groupes*, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la *camorra*. L'énorme disponibilité financière du clan lui a permis de prendre une véritable dimension entrepreneuriale grâce à une diversification des investissements dans de multiples secteurs de l'économie et à une aptitude marquée à nouer des relations avec des personnalités économiques et politiques locales qualifiées, ce qui lui a permis de réaliser de nombreux investissements patrimoniaux même dans le Latium et, en particulier, à Rome.

Dans la municipalité de Caivano (Naples), tristement connue dans l'actualité pour les récents épisodes de viols dont ont été victimes deux cousines mineures, les dynamiques criminelles sont particulièrement fluides en raison de l'hypercompétitivité entre les *coteries* locales de la *camorra*, qui tentent d'affirmer leur suprématie sur le territoire en faisant l'étalage de leur capacité miliaire avec des « stese » et conflits armés, et de l'action répressive constante et incisive des institutions. En particulier, la suprématie historique du *clan* SAUTTO-

---

<sup>18</sup> Le 23 janvier 2018, le centre opérationnel de la DIA de Naples, la Police nationale, les Carabinieri et la Garde des finances, dans le cadre de l'opération « *Leviathan* », ont exécuté une ordonnance de mesure conservatoire n° 30350/13 RGNR – 18835/16 GIP – 5/18 RMC, émise le 5 janvier 2018 par le tribunal de Naples à l'encontre de 45 personnes, accusées d'association mafieuse, de détention illégale d'armes communes et de guerre, d'extorsion et de blanchiment d'argent, avec la circonstance aggravante de modalités et finalités mafieuses. L'enquête concernait plusieurs membres dirigeants et affiliés de l'organisation de la *camorra* connue sous le nom *clan* MOCCIA, opérant à Afragola, dans d'autres municipalités de l'arrière-pays nord de Naples et avec des projections à Rome, ce qui a permis de reconstituer sa structure organisationnelle de type pyramidal, ainsi que ses principaux domaines illégaux.

<sup>19</sup> Extrait de la mesure (pp. 28 et 29) n° 30350/2013 RGNR, n° 18835/2016 RGGIP et n° 5/2018 RMC, émise le 5 janvier 2018 par le Tribunal de Naples.

CICCARELLI, qui a fait l'objet en décembre 2022 d'une opération de police<sup>20</sup> avec l'arrestation de nombreux dirigeants et grégaires, semble aujourd'hui remise en cause par la tentative d'escalade du *clan* GALLO-ANGELINO qui, comme l'atteste la mesure conservatoire<sup>21</sup> exécutée le **8 juin 2023**, aurait profité de la détention des dirigeants du *clan* SAUTTO-CICCARELLI pour prendre le contrôle des activités illégales dans le territoire. Ce dernier se caractérise par la présence de nombreuses places de vente, notamment dans les complexes populaires connus sous le nom de « Parco Verde » et « Bronx » (quartier IACP), une zone définie dans les actes judiciaires « *l'un des principaux marchés des stupéfiants en plein air d'Europe occidentale* »<sup>22</sup>. La situation du Parco Verde de Caivano, complexe populaire construit avec des fonds publics dans les années 1980 à la suite du tremblement de terre d'Irpinia, est commune à de nombreuses zones de périphérie, où l'absence de services et d'infrastructures alimente une dégradation sociale généralisée et où une sous-culture criminelle s'impose, permettant aux *coterie*s de la *camorra* de s'élever au niveau de référents alternatifs à l'État. Le **17 octobre 2023**, pendant la rédaction de ce document, la commission extraordinaire pour la gestion provisoire de la municipalité de Caivano a pris ses fonctions pour une durée de 18 mois, nommée par DPR ex-article 143 du TUEL à la suite d'infiltrations mafieuses constatées qui ont exposé l'administration à des conditionnements pressants.

Dans la province de Caserte, les résultats les plus récents des enquêtes ont mis en évidence la persistance des activités du *cartel* de la *camorra* CASALESI. L'abondante documentation judiciaire à cet égard a montré l'évolution de la structure de ce qui, dans le passé, a été défini par les magistrats comme « *sans crainte d'être contredit, le groupe mafieux le plus puissant opérant en Campanie... avec des connotations plus proches des organisations mafieuses siciliennes que du reste des organisations de la camorra de la Campanie* »<sup>23</sup>. Selon les reconstitutions judiciaires, la *coterie* a connu plusieurs phases. Jusqu'en 1988, un seul groupe criminel opérait dans la province de Caserte, avec la *famille* BARDELLINO au sommet et, en position subordonnée, les *groupes* SCHIAVONE, BIDOGNETTI, IOVINE et DE FALCO. Ensuite, ces derniers, après avoir délibéré sur l'homicide du chef charismatique de la *famille* BARDELLINO et de ses hommes de confiance, ont pris la direction du *clan* CASALESI et ont géré les affaires illicites, même grâce à une « caisse commune ». Au fil du temps, des conflits sanglants, des arrestations et des collaborations avec la justice se sont succédé, conduisant à des changements incisifs dans la balance du pouvoir, jusqu'à ce que l'équilibre actuel soit atteint avec l'émancipation des *factions* individuelles identifiables dans les familles SCHIAVONE, BIDOGNETTI, ZAGARIA et IOVINE, qui conservent leur propre autonomie de gestion tout en maintenant entre eux des relations de collaboration articulés et changeantes.

Dans l'ensemble, la cartographie géo-criminelle de Caserte révèle la présence d'organisations historiquement caractérisées par une étroite appartenance familiale de leurs membres et une forte propension à infiltrer le tissu

---

<sup>20</sup> N° 30152/2016 RGNR – 5392/2018 RG GIP et n° 391/2022 ROC émise le 14 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>21</sup> N° 20178/2019 RGNR – 25155/2022 RG GIP – 55/2023 OCC.

<sup>22</sup> Extrait de la mesure (p. 37) n° 30752/2016 RGNR – 5392/2018 RG GIP – 391/2022 OCC émise le 14 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>23</sup> Comme indiqué par le GIP (p. 6) dans l'ordonnance de mesure conservatoire n° 66575/2010 RGNR – 5114/2011 RG GIP – 660/2011 OCC émise le 27 octobre 2011 par le Tribunal de Naples, dans le préambule sur l'existence du *clan* CASALESI.

économique et social, pas seulement local, en intervenant souvent dans les choix politiques locaux. En effet, les projections du *clan* CASALESI résultent historiquement documentées dans d'autres zones de l'Italie (Latium, Toscane, Émilie-Romagne, Vénétie) et aussi à l'étranger, où cette organisation s'est manifestée surtout par l'infiltration de l'économie légale.

L'évolution de la *camorra* à Caserte a été influencée par les formes de plus en plus évoluées et sophistiquées d'investissement des capitaux illicites et par le développement du contexte socio-économique local. En effet, elle a pris la dimension de holding d'entreprises à la tête desquelles sont choisies des personnalités hautement professionnelles, capables de parler et d'interagir avec les entrepreneurs, les personnalités politiques locales et les administrateurs publics et privés. L'intérêt actuel des organisations de la *camorra* à Caserte est de pénétrer les mécanismes décisionnels de l'administration publique afin d'insérer leurs propres sociétés/entreprises dans des secteurs stratégiques, tels que ceux de la grande distribution organisée, des services funéraires, des services sociaux-scolaires et des services d'aide sociale (ce que l'on appelle le tiers secteur). Il n'est pas rare que des entrepreneurs liés à la criminalité organisée interagissent directement avec des fonctionnaires infidèles de l'administration publique dans une perspective de profit commun.

Le territoire de la province de Salerne se caractérise par une forte hétérogénéité géographique avec des particularités socio-économiques qui conditionnent également le scénario criminel local. Dans les zones frontalières, la contiguïté territoriale avec les milieux criminels des provinces de Naples, de Caserte et de la Calabre tend à favoriser l'influence des *coterie*s mafieuses historiques de la Campanie et de la Calabre, avec lesquelles les *groupes* de Salerne n'hésitent pas à établir des relations d'affaires criminelles.

Comme dans d'autres réalités de la Campanie, il existe une pluralité de *coterie*s de différente matrice, chacune ayant sa propre zone d'influence et un degré élevé d'autonomie. Parallèlement aux organisations plus structurées, nous assistons à l'émergence de nouveaux *groupes* qui se consacrent principalement au trafic de stupéfiants et à des activités illégales plus traditionnelles, telles que l'extorsion et la criminalité acquisitive, en recourant parfois à des actions violentes. Les organisations criminelles historiques et les plus importantes ont développé des capacités de pénétration plus incisives dans le tissu socio-économique, politique et entrepreneurial local, visant à acquérir des espaces dans certains secteurs névralgiques de l'économie provinciale tels que la réalisation d'ouvrages publics, la gestion des fournitures et des services environnementaux publics, y compris par le biais du conditionnement des autorités locales.

Enfin, les provinces de Bénévent et d'Avellino se caractérisent principalement par la présence d'organisations de la *camorra* à forte connotation familiale, qui se consacrent essentiellement au trafic de stupéfiants et à l'extorsion contre des entreprises et des commerces locaux.

En particulier, dans la vallée Caudina, entre les provinces d'Avellino et de Bénévent, subsisterait la présence du *clan* PAGNOZZI, dont les chefs historiques sont décédés ou détenus et qui, par conséquent, serait actuellement gouverné par des personnes moins charismatiques. Ses intérêts illicites comprennent le *racket* des extorsions contre des sociétés de construction et des commerces, le trafic de stupéfiants et le blanchiment de capitaux, ainsi que les jeux et les paris, notamment la distribution de machines à sous dans les bars, les

salles de jeux et les bureaux de réception. Des enquêtes précédentes auraient documenté la présence du *clan* en dehors de la région et, surtout, à Rome, où il aurait formé des alliances avec des membres d'organisations criminelles implantées dans cette ville. Le *clan* PAGNOZZI aurait également exercé son influence criminelle dans d'autres zones de la province de Bénévent, en s'appuyant sur des *groupes* alliés à structure familiale.

Les *clans* de la *camorra* mentionnés ci-dessus ne représentent pas la totalité du paysage criminel de la Campanie, mais ils constituent les modèles structurels et organisationnels typiques auxquels les organisations mafieuses présentes dans la région peuvent être rattachées. Pour plus de détails, se référer aux différentes provinces.

#### **d. Analyse du phénomène criminel des mafias des Pouilles et de la Lucanie**

Le scénario de la mafia des Pouilles est constitué d'une pluralité d'organisations criminelles, pour la plupart autonomes, caractérisées par un dynamisme accentué résultant des relations changeantes de conflits et d'alliances internes.

Le contexte criminel des Pouilles est traditionnellement divisé en trois catégories mafieuses : la *camorra de Bari*, les *mafias de Foggia* et la *sacra corona unita*<sup>24</sup>, qui, toutefois, mènent des formes de coopération stratégique entre eux de manière synergique, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de satisfaire des intérêts illicites rémunérateurs communs.

Dans un scénario mafieux toujours en évolution, fortement caractérisé par des tensions internes continues ou entre *groupes* criminels opposés, la *camorra de Bari* se compose d'une pluralité des *clans* qui, comme dans le modèle de la *camorra de Naples*, ne prévoit pas de nominations au sommet avec des fonctions de coordination, mais plutôt des relations horizontales. Cela leur permet d'opérer en toute autonomie, même si, en cas d'intérêts divergents, des conflits violents se produisent pour affirmer la suprématie d'une *coterie* particulière.

Au cours de la période analysée, le trafic de stupéfiants a également été confirmé comme étant le principal intérêt des *coteries* basées à Bari qui, dans de nombreux cas, afin de contrôler le territoire, gèrent aussi directement les activités de vente.

Dans les dynamiques criminelles de Bari, les épisodes de prévarication ne manquent pas. Ils se produisent par l'usage de l'intimidation et de la violence auxquels les *clans* ont recours pour exprimer leur pouvoir de sujétion sur le territoire<sup>25</sup>.

La criminalité organisée de Bari, qui se consacre également à la contrebande, à l'extorsion, à l'usure et aux paris illicites, par le biais de formes de plus en plus complexes de blanchiment d'argent, se révèle capable de

---

<sup>24</sup> Ceci est également confirmé par les données contenues dans les rapports sur l'administration de la justice présentés à l'ouverture de l'année judiciaire 2023 dans les Cours d'appel de Bari et de Lecce.

<sup>25</sup> Cependant, il ne faut pas sous-estimer les épisodes de menace à l'encontre d'administrateurs locaux ou de commerçants, également enregistrés dans le territoire de Bari pendant ce semestre.

s'insinuer dans le tissu économique sain, en utilisant même des professionnels complaisants et en infiltrant parfois les appareils institutionnels locaux.

La province de Barletta-Andria-Trani se profile rapidement comme un carrefour stratégique entre les provinces voisines, tant sur le plan économique, productif et commercial, que sur le plan criminel, en représentant un territoire de projection des principales coteries de Bari et de Foggia.

Dans le domaine du trafic international de drogue, les organisations criminelles de la province de Barletta-Andria-Trani ont été favorisées par les relations consolidées avec les *coteries* albanaises établies tout au long de la route de l'Adriatique, ce qui leur a permis d'accroître leur profil criminel et d'établir des alliances stables également avec la *mafia du Gargano* et de *Cerignola*. Conformément à ce qui se passe également dans d'autres zones de la région, la mafia autochtone par une structure moins rigide et moins hiérarchisée, fragmentée en une multiplicité de coteries qui coexistent, dans la mesure du possible, avec des organisations mafieuses des territoires voisins, et qui recourent à la violence chaque fois que cela est nécessaire pour affirmer leur suprématie.

La criminalité organisée de Foggia continue de se présenter comme un phénomène historiquement enraciné dans le territoire de manière hétérogène, affectant différents quadrants territoriaux (Foggia et son arrière-pays, la macro-zone du Gargano, le haut et le bas Tavoliere). La soi-disant « *quatrième mafia* », dont la définition unitaire cache une pluralité d'identités mafieuses distinctes (*la société de Foggia, la mafia du Gargano, la mafia du haut Tavoliere et la mafia de Cerignola*), a été capable, au fil du temps, de créer un véritable modèle opérationnel dans lequel elle rassemble les intérêts criminels et les stratégies, sans nécessairement partager une structure hiérarchique commune. Il s'agit d'une mafia « *hybride* », qui dérive génétiquement de la *camorra* et de la '*ndrangheta*, constituée de manifestations criminelles dont la férocité et l'omniprésence dépendent du tissu social, politico-administratif, économique et culturel du territoire spécifique de référence<sup>26</sup>. Les *clans* les plus structurés incluent dans leur orbite des *groupes* mineurs, parfois composés de quelques membres, caractérisés par des profils de dangerosité marquée, dont les actions (quelquefois sans rapport avec les principales stratégies des *coteries*) illustrent les canons mafieux de la violence et de la prévarication. Les saisies de nombreuses armes à Foggia et à San Severo au cours des six mois examinés, qui impliquaient également de jeunes criminels, sont symptomatiques à cet égard<sup>27</sup>. Il convient de souligner également le rôle central joué par les mafias de Foggia dans le secteur du narcotraffic (même grâce à des connexions extrarégionales avec la criminalité de la Campanie et de la Calabre, ainsi qu'avec des groupes albanais), qui favorise les projections également en dehors de la région, en particulier dans le Molise (zone côtière et arrière-pays de Campobasso) et dans les Abruzzes. Enfin et surtout, il convient de noter que la zone de l'Alto Tavoliere (haut) constitue un carrefour entre les différents phénomènes mafieux de la province, tels que la *società foggiana* et les groupes criminels du promontoire du Gargano.

---

<sup>26</sup> C'est dans ce sens qu'il faut lire les multiples dissolutions d'autorités locales survenues ces dernières années (Orta Nova, Monte Sant'Angelo, Mattinata, Cerignola, Manfredonia et Foggia).

<sup>27</sup> Jeunes criminels utilisés par les *coteries* pour leur confier des tâches opérationnelles (garde de drogue, d'armes, emplacement d'engins explosifs, enregistrement fictif de biens d'origine illicite, etc.).

La *sacra corona unita* trouve ses racines dans la péninsule du Salento, entre les provinces de Lecce, Brindisi et Tarente. Le nom lui-même rappelle des aspects et des connotations typiques de l'identité mafieuse : des rites d'affiliation avec des références directes aux symboles religieux aux caractéristiques de cohésion interne et des liens entre les affiliés, d'où découle la force criminelle de l'association.

Les *groupes* mafieux continuent d'exprimer une capacité criminelle au nom et pour le compte des chefs emprisonnés de la *sacra corona unita* qui, comme le confirment également les enquêtes, dictent depuis la prison les règles de maintien de l'ordre mafieux, en utilisant des parents et des *lieutenants* pour la gestion des activités illicites. Le fonctionnement actuel de l'organisation repose sur des méthodes consolidées de contrôle du territoire et d'approvisionnement en ressources, principalement par le biais du marché des stupéfiants et du phénomène persistant, bien que submergé, de l'extorsion.

Pour ce qui concerne la Basilicate, elle se caractérise par un territoire composé de 2 macro-zones : l'arrière-pays de Potenza, où les réalités urbaines sont moins développées sur le plan démographique et économique, et la zone côtière de Matera, à la frontière avec les Pouilles et la Calabre, qui a une forte vocation agricole et touristique.

L'évolution du phénomène mafieux se manifeste différemment dans les provinces de Potenza et de Matera. La criminalité de l'arrière-pays de Potenza, bien que soumise à l'influence primordiale de la *camorra* de la Campanie, a obtenu au fil du temps la reconnaissance criminelle de la '*ndrangheta*, qui opère dans le secteur des stupéfiants, de l'extorsion, du vol et de l'usure.

La zone côtière de la province de Matera a subi dans le temps l'influence criminelle des *groupes* de Tarente qui, le long de la côte ionienne, ont formé un axe criminel avec des *groupes* autochtones et des *clans* calabrais. Les principaux intérêts criminels dans ce territoire sont le trafic des stupéfiants, avec la participation des coterie albanaises, l'extorsion et le blanchiment d'argent surtout à l'égard d'activités commerciales du secteur touristique et hôtelier.

#### **e. Analyse des autres mafias nationales**

Parmi les *groupes* criminels autochtones qui ont acquis au fil des ans une plus grande autonomie, une plus grande influence et une plus grande portée criminelle dans la région du Latium, et à Rome in particulier, se distingue certainement le célèbre *clan* **CASAMONICA**. Sa présence remonte probablement aux années 1960, lorsque des familles Roms des Abruzzes et du Molise, y compris certains membres des familles SPADA et DI SILVIO, ont établi leurs principales activités et intérêts dans la capitale, de façon de plus en plus permanente. Les aspects illicites du comportement des différentes personnes gravitant dans ce contexte sont apparus en particulier à l'époque de leur coopération avec la *Banda della Magliana*, qui, dans les années 1970, avait réuni plusieurs milieux criminels spécifiques et restreints opérant à Rome en une véritable organisation dédiée au jeu, au vol, au trafic des stupéfiants et à l'enlèvement. Le rôle principal attribué à l'époque à certains membres du *clan* CASAMONICA était le secteur dit du « recouvrement des créances », conçu dans le langage criminel comme un ensemble de menaces sérielles et répétées ainsi que d'actions violentes visant à assurer le produit

d'activités illégales pour l'organisation de référence, en cas de réticence des victimes à céder aux exigences prévaricatrices des associés. Au fil du temps, l'accentuation du familialisme, les forts liens de solidarité qui en découlent et l'utilisation d'une langue propre difficile à comprendre (en particulier, le mélange du dialecte abruzzais ou romain avec l'originaire *romani* entrave en fait la compréhension des communications et complique considérablement l'exécution de toute activité technique) sont des facteurs qui ont facilité la dérive criminelle de nombreux éléments de ces groupes. Ceux-ci sont donc difficiles à pénétrer de l'extérieur, notamment en raison de l'étroite collaboration mutuelle, souvent transversale, entre les différents noyaux auxquels appartiennent les groupes. Actuellement, la présence du *clan* CASAMONICA est ancrée depuis longtemps dans les zones du sud-est de Rome, de Porta Furba à Tuscolana, de Romanina à Anagnina, jusqu'à Spinaceto, Frascati, Grottaferrata, Monte Compatri et, grâce à sa parenté avec la famille SPADA, il a également pu étendre son influence jusqu'au littoral d'Ostia.

Parmi les activités illicites les plus rentables, nous trouvons l'extorsion, l'usure, les crimes et délits contre les biens, le narcotrafic, l'enregistrement fictif de biens et le blanchiment d'argent, ainsi que des tentatives opportunistes d'infiltration de certains organismes publics. En outre, les menaces, les dommages corporels et souvent l'utilisation d'armes pour résoudre les conflits font partie du *modus operandi* et de la sous-culture propre à ce contexte criminel.

Pour confirmer leur enracinement et leur influence accrue sur le territoire du Latium, nous observons depuis longtemps que les coterie mafieuses traditionnelles préfèrent interagir plutôt que s'opposer à ces réalités criminelles, selon une logique d'équilibre et de division des intérêts, à la recherche de relations d'échange et de collusion profitables qui permettent aux organisations criminelles plus structurées de s'infiltrer silencieusement, surtout dans le tissu économique-financier.

À cet égard, les résultats de plus d'une décennie de coexistence entre les différentes formes de criminalité sont apparus de manière significative au cours de l'enquête intitulée « *All'ombra del Cupolone* »<sup>28</sup> qui a conduit en février 2019 à la confiscation de biens attribuables à la famille CASAMONICA, à la suite de la reconnaissance de liens et d'alliances avec les *'ndrine* et les *clans* de la *camorra*.

La propension de la coterie à exploiter des synergies et des intérêts communs avec différentes formes de criminalité a également été confirmée par les résultats de l'opération « *Brasile low cost* »<sup>29</sup>, qui a démontré la forte capacité du *clan* à forger des alliances avec d'autres acteurs criminels. En janvier 2019, dans le cadre de cette enquête, la Garde des finances a exécuté une mesure de détention préventive à l'encontre de cinq personnes faisant l'objet d'une enquête, à divers titres, pour association visant le trafic international de stupéfiants destinés à approvisionner les places de vente de Rome et de Naples. Dans ce contexte, un membre bien connu de la famille CASAMONICA s'était vu confier la tâche délicate d'assurer la liaison directe avec les cartels *narcos* sud-américains (en l'occurrence brésiliens) pour l'importation en Italie d'une quantité de cocaïne

---

<sup>28</sup> Proc. n° 46/2016 RG MP.

<sup>29</sup> OCC n° 8018/2017 RG NR et 1997/2018 RG GIP, délivré par le Tribunal de Rome le 15 janvier 2019.

égale à la totalité de leur production annuelle, estimée à environ 7 tonnes (l'accord criminel ne s'est toutefois pas concrétisé en raison de son arrestation pour d'autres délits).

L'autonomie et la réputation criminelle acquises au fil du temps ont en effet inévitablement conduit à de fortes actions de répression, et les différentes procédures judiciaires, engagées de temps à autre, se sont conclues non seulement par la constatation fréquente de ce que l'on appelle la « méthode mafieuse » conformément à l'article 416 bis 1 c.p. italien, mais aussi, dans certaines circonstances, par la constatation judiciaire définitive de l'existence de toutes les conditions typiques de l'association mafieuse. À cet égard, il faut souligner la sentence n° 1785/2019 de la Cour suprême de cassation, dans laquelle il a été établi que le *clan* CASAMONICA-SPADA-DI SILVIO est une association de type mafieux, démontrant les conditions de soumission, d'intimidation et d'omerta dérivant de la capacité de recourir à la violence, psychique ou compulsive, pour atteindre des finalités illicites. La sentence susmentionnée a été prononcée en reprenant les conclusions de l'opération « *Gramigna* »<sup>30</sup> menée contre les *clans* pour des délits de trafic de drogue, d'extorsion, d'usure, commis avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, ainsi que de détention illégale d'armes.

En juillet 2018, à Rome et dans la province, l'Arme des Carabiniers avait exécuté une ordonnance de détention préventive à l'encontre de 37 personnes considérées, à divers titres, responsables des délits de trafic et de vente de stupéfiants, d'extorsion, d'usure, d'exercice arbitraire d'une activité financière et de détention fictive de biens, avec la circonstance aggravante de l'utilisation de la méthode dite « mafieuse », conformément à l'article 416 bis 1 du c.p. italien. Treize des suspects ont également été accusés d'avoir participé à l'association mafieuse appelée *clan* CASAMONICA, opérant dans la zone Appia-Tuscolana de Rome. L'activité menée a en effet permis de déterminer l'existence d'une association mafieuse autochtone structurée en plusieurs groupes criminels, principalement à caractère familial, caractérisée par sa propre autonomie décisionnelle, opérationnelle et économique, et dédiée à divers crimes, dont le trafic de drogue, l'usure et l'extorsion, qui pouvait se vanter de liens établis au fil du temps avec d'autres organisations criminelles implantées sur le territoire du Capitole. Les enquêtes ont en effet permis de reconstituer une intense activité de trafic de drogue dans la zone sud-est de la capitale, avec des canaux de distribution provenant également de Calabre, ainsi que de nombreux épisodes d'extorsion et d'usure à l'encontre de commerçants et d'entrepreneurs<sup>31</sup>.

Le 15 avril 2019, dans les provinces de Rome, Tarente, Cosenza, Palerme, Caltanissetta, Nuoro, Sassari, Naples, Frosinone et L'Aquila, l'Arme des Carabiniers, dans le cadre de l'enquête « *Gramigna bis* », a effectué un OCC contre 20 suspects<sup>32</sup> tenus pour responsables, à divers titres, d'extorsion, d'usure, de détention à des

---

<sup>30</sup> Proc. pén. n° 44106/15 RGNR et 3427/16 du Tribunal de Rome.

<sup>31</sup> Les enquêtes avaient également révélé des contacts entre un membre important du *clan* CASAMONICA et un membre de la *'ndrina* STRANGIO de San Luca (Reggio de Calabre), concernant l'achat d'une grande quantité de cocaïne, démontrant la convergence d'intérêts dans ce secteur spécifique entre la criminalité d'origine calabraise et la coterie romaine, ainsi que le rôle fondamental des CASAMONICA sur le marché des stupéfiants dans une grande partie de la capitale.

<sup>32</sup> Une obligation de résidence a été imposée à deux autres personnes impliquées.

fins de trafic de stupéfiants, de transfert frauduleux de biens, de complicité, de dommages et de faux documentaire d'acte public, également commis avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse.

L'enquête, qui s'inscrit dans le prolongement de l'opération « *Gramigna* »<sup>33</sup> a permis de documenter d'autres actes illicites commis tant par des individus précédemment arrêtés que par d'autres personnages, appartenant presque tous aux *familles* CASAMONICA (les groupes SPADA et DI SILVIO ont également été impliqués, bien que pour un nombre plus limité d'individus), et a conduit à la saisie préventive d'entreprises, de biens immobiliers, de voitures, de comptes courants et objets précieux<sup>34</sup>.

L'opération « *Sagunto espugnata* »<sup>35</sup> conclue à Rome en mai 2019 par l'Arme des Carabiniers, a également conduit à l'exécution d'une ordonnance de détention préventive émise par le Tribunal de Rome à l'encontre de 22 suspects, tous appartenant au *clan* CASAMONICA, tenus pour responsables d'une association visant le trafic de stupéfiants, principalement active dans les quartiers de Quadraro et de Porta Furba, tandis que l'opération « *Fuel Discount* »<sup>36</sup> menée par la Garde des finances, a dévoilé une maxi-fraude à la TVA de plus de 100 millions d'euros, aboutissant en février 2020 à l'application de mesures de contrôle à l'encontre de 13 personnes, dont des membres de la *famille* CASAMONICA et du *clan* camorriste des POLVERINO, qui ont joué un rôle de premier plan. L'enquête judiciaire nommée « *Noi proteggiamo Roma* »<sup>37</sup> est également d'une importance fondamentale dans cette sphère criminelle. L'enquête a été coordonnée par la DDA de la capitale et conclue en juin 2020 par la Police nationale avec l'exécution de 20 mesures conservatoires contre les membres de la *famille* CASAMONICA pour les crimes d'usure, d'extorsion et d'exercice abusif de l'activité financière, tous aggravés par la méthode mafieuse<sup>38</sup>.

L'activité menée a notamment permis de désarticuler deux importantes formations liées au groupe CASAMONICA qui, fort de leur contrôle capillaire sur de vastes quartiers de la ville, se décrivaient même

---

<sup>33</sup> Pendant la rédaction de ce rapport, la Cour suprême de cassation, dans son arrêt du 16 janvier 2024, a réaffirmé l'association mafieuse pour le clan CASAMONICA, confirmant substantiellement les précédents degrés de jugement (jugement de première instance du 20 septembre 2021 et arrêt de la Cour d'Appel de Rome du 29 novembre 2022), reconnaissant également la circonstance aggravante d'association armée pour certaines positions de premier plan.

<sup>34</sup> Pour une valeur totale supérieure à 300 000 euros.

<sup>35</sup> À Rome, Trapani, Foggia, Voghera (Pavia), Paola (Cosenza), Nuoro et Tornimparte (Aquila) - Dans le même temps, 1,7 kg de cocaïne et d'importantes sommes d'argent ont été saisis.

<sup>36</sup> OCC n° 1161/19 et 230/19 RG GIP délivré le 29 janvier 2020 par le Tribunal de Pavie. Une saisie préventive simultanée a également été ordonnée en vue de la confiscation directe du bénéfice des infractions jusqu'à la concurrence d'environ 60 millions d'euros.

<sup>37</sup> OCC n° 9061/17 RGNR et 24116/18 RG GIP, délivrées par le Tribunal de Rome le 13 avril 2020. Le Tribunal a également ordonné la saisie simultanée de 7 unités immobilières dans la Capitale, dont des villas dans le quartier Romanina, des actifs de 5 sociétés de capitaux et d'une société de personnes, d'une entreprise individuelle, d'une station-service, d'une entreprise commerciale, de 140 relations financières avec divers établissements de crédit et autres, pour une valeur d'environ 20 millions d'euros.

<sup>38</sup> L'enquête a permis de reconstituer une vingtaine d'années d'événements liés à cette association criminelle. Il en est ressorti une structure caractérisée par une organisation horizontale et l'absence d'une seule direction, au bénéfice d'une sorte de « conseil de famille » qui se réunissait lorsque c'était nécessaire, représentant les différentes familles, liées par des liens de parenté opportunistes qui, au fil du temps, ont alimenté un sentiment d'appartenance commun.

comme une organisation capable de protéger Rome des incursions et des intérêts d'autres groupes criminels extérieurs.

Une autre condamnation<sup>39</sup> significative, qui donne une image du niveau élevé d'intimidation et d'assujettissement des victimes du *clan*, est celle prononcée le **22 février 2023** par le Tribunal de Rome, qui a imposé un total de 37 ans d'emprisonnement à 5 personnes gravitant dans cette sphère criminelle, pour une série d'extorsions aggravées par la méthode mafieuse, qui visaient à obtenir de l'argent pour couvrir les frais juridiques engagés pour la défense des membres du *clan* DI SILVIO, arrêtés en mai 2018 à la suite de dommages, de menaces et de blessures à l'intérieur d'un bar du quartier suburbain « *La Romanina* », considéré comme une sorte de « forteresse » des CASAMONICA.

L'épisode avait également fait grand bruit dans les médias en raison du caractère particulièrement violent de l'attaque et des blessures des victimes qui en avaient résulté, ce qui avait également conduit à retenir plusieurs circonstances aggravantes, dont la méthode mafieuse<sup>40</sup> et le fait de profiter de circonstances qui empêchaient la défense privée<sup>41</sup>.

En plus des principales activités illégales brièvement décrites, cette association ne néglige pas, comme indiqué plus haut, les tentatives d'infiltration des appareils institutionnels.

Le **14 février 2023**, les Carabiniers de Rome ont exécuté une mesure restrictive<sup>42</sup> à l'encontre d'un avocat, accusé d'avoir corrompu certains fonctionnaires des bureaux judiciaires afin d'obtenir des informations et des documents couverts par le secret. Le **17 février**, sur ordre du Tribunal de Rome, ils ont exécuté une deuxième mesure conservatoire à l'encontre d'une deuxième personne impliquée dans l'affaire. Les deux personnes, commandées par d'autres personnes impliquées, depuis décembre 2021 auraient été actives dans l'acquisition d'informations sur d'éventuelles activités techniques vers ces derniers. L'enquête a également révélé des co-intérêts communs avec un repris de justice pour trafic de stupéfiants, ainsi que des liens de parenté avec un membre de la *famille* CASAMONICA.

Sur la côte de Rome, le *modus operandi* des associations mafieuses traditionnelles est depuis longtemps imité par les coteries **FASCIANI**<sup>43</sup> et **SPADA**, dont l'influence dans la région s'est révélée lors d'opérations de police

---

<sup>39</sup> Arrêt n° 2679/2023 (RGNR 27283/2018 - RG DIB 9987/2021) délivré par le Tribunal de Rome le **22 février 2023**.

<sup>40</sup> OCC n° 16627/18 RGNR : « *Consistant à montrer, de manière violente et provocante, un comportement susceptible d'exercer sur les sujets passifs cette coercition particulière, et l'intimidation qui en découle, caractéristiques des organisations mafieuses* » (p. 2).

<sup>41</sup> Proc. pén. 26993/2020. Parmi les victimes de l'agression se trouvait en fait une cliente invalide civile qui se trouvait à l'intérieur du magasin au moment des faits. Pour cet épisode, le 10 septembre 2020, la Cour de cassation a rendu la condamnation définitive, avec laquelle, entre autres, un membre de la *famille* CASAMONICA a également été condamné à six ans de prison.

<sup>42</sup> OCC n° 35243/22 RGNR et 3006/23 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome le 10 février 2023.

<sup>43</sup> La présence dans la zone remonte aux années 1980.

judiciaire importantes et articulées. En particulier, l'enquête nommée « *Nuova Alba* »<sup>44</sup> a abouti en juillet 2013 à une ordonnance de détention préventive à l'encontre de 51 suspects responsables, à divers titres, de délits d'usure, de trafic international de stupéfiants (visant la gestion des places de vente situés non seulement sur le littoral d'Ostie), d'extorsion au détriment des commerçants, de contrôle de l'installation et de la gestion des *machines à sous*, ainsi que des tentatives répétées d'influencer les appareils administratifs pour l'attribution de logements sociaux et pour le contrôle des activités balnéaires. Les comportements illicites ont également été considérés comme imputables aux contextes d'une véritable association mafieuse, suite à une division stratégique des affaires et des intérêts pendant plus de vingt ans entre les deux groupes dominants de la zone, les FASCIANI et les TRIASSI (ces derniers s'étant établis sur le territoire du Latium en tant que projection de la *famille* CUNTRERA-CARUANA d'Agrigente)<sup>45</sup>.

La Garde des finances a ensuite procédé à 16 autres arrestations dans le même domaine criminel en mars 2014, à l'issue de l'opération « *Tramonto* », pour les hypothèses, entre autres, d'association de malfaiteurs de type mafieux et de transfert frauduleux de biens<sup>46</sup>.

Au terme d'une procédure judiciaire<sup>47</sup> compliquée, la Cour Suprême en novembre 2019, en rejetant les recours de 10 des 12 prévenus, avait confirmé la sentence de l'Appel *bis*, démontrant la matrice mafieuse du *clan* FASCIANI. La forte synergie entre cette dernière association et le *clan* SPADA se traduit également par une série d'intimidations, d'incendies et de dégradations, notamment au cours de la période 2011-2015, visant à réorganiser la hiérarchie criminelle sur la côte de Rome.

En avril 2016, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>48</sup> émise par le tribunal de Rome à l'encontre de 10 suspects appartenant au *clan* SPADA dans le cadre de l'opération « *Sub urbe* », documentant de nombreux épisodes d'extorsion et de menace dans la zone d'Ostie, aggravés par la méthode mafieuse, et confirmant ainsi « *l'ascension criminelle de la famille Spada, qui, déjà enracinée dans le territoire, remplace le pouvoir déjà détenu par la famille Fasciani à laquelle elle était alliée* ».

Au cours de l'opération « *Eclissi* »<sup>49</sup> les Carabiniers et la Police nationale, coordonnés par le DDA de Rome, ont exécuté une ordonnance de détention préventive à l'encontre de 32 personnes tenues responsables, à divers titres, d'association mafieuse, de meurtre, de dommages corporels aggravés et de détention illégale d'une arme à feu, d'extorsion aggravée par des modalités mafieuses, de dommages par le feu, d'usure, d'enregistrement

---

<sup>44</sup> Arrêt n° 6846/15 du 30 janvier 2015 (déposé le 27 avril 2015) dans le cadre du procès pénal 54911/12 RGNR et 19933/13/13/13 RG Dib.

<sup>45</sup> Les principaux destinataires de ces condamnations sont un membre influent du clan FASCIANI (plus de 27 ans d'emprisonnement) et certains membres de sa famille.

<sup>46</sup> L'activité avait également conduit à la saisie de dix activités commerciales, révélant les intérêts du *clan* dans le tissu économique local et dans la gestion des établissements balnéaires.

<sup>47</sup> Le 26 octobre 2017, la Cour de cassation avait annulé avec renvoi le jugement de deuxième instance, qui avait déclaré que le cas d'association en vertu de l'article 416 bis n'avait pas été suffisamment démontré.

<sup>48</sup> OCC n° 6087/16 RG PM et 550/15 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome le 8 avril 2016.

<sup>49</sup> OCC n° 47412/15 RGNR et 34761/2016 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome et exécuté le 25 janvier 2018.

fictif de biens, de trafic et de détention illégale de stupéfiants. L'enquête a considérablement affaibli la capacité opérationnelle de l'association, impliquant ses chefs, promoteurs et grégaires, et a également permis de retrouver les auteurs et instigateurs d'un double homicide commis en novembre 2011, visant à affirmer une suprématie territoriale sur un groupe criminel rival de SPADA. L'enquête a également révélé le conditionnement, la gestion et le contrôle de plusieurs activités commerciales et, par conséquent, la saisie préventive de plusieurs biens pour une valeur totale d'environ 1,5 million d'euros a également été ordonnée. Le 13 janvier 2022, au terme d'une procédure complexe, la Cour de cassation a reconnu l'association mafieuse du *clan* SPADA et a prononcé de lourdes condamnations à l'encontre des membres dirigeants de la coterie.

Les menaces et les agressions contre les journalistes dans le cadre de leurs activités professionnelles sont également bien connues (les épisodes de 2013 et 2017 se distinguent par leur gravité particulière et par la visibilité médiatique qui en résulte), toujours aussi significatives de la subculture mafieuse répandue dans ce milieu criminel.

Ces connotations sont également accompagnées de profils « entrepreneuriaux », visant le contrôle d'activités économiques, de concessions, d'autorisations, de contrats et de services publics, principalement liés aux activités balnéaires sur le littoral romain.

En ce qui concerne le dommage matériel, en janvier 2018, la DIA de Rome a confisqué des biens d'une valeur d'environ 30 millions d'euros à cinq personnes d'origine sinté qui appartenaient à une association criminelle dédiée aux cambriolages d'appartements et qui, pour cette raison, ont été placés sous surveillance spéciale de sécurité publique.<sup>50</sup>

Par ailleurs, dans le cadre des enquêtes sur les actifs résultant des deux enquêtes complexes susmentionnées, « *Sub urbe* » et « *Eclissi* », en mai 2020, dans le cadre de l'opération « *Apogeo* », la Garde des finances a confisqué des biens immobiliers et des relations d'entreprise d'une valeur de plus de 10 millions d'euros attribuables au *clan* SPADA, dont les avoirs financiers ont permis de modifier considérablement la gestion des activités commerciales régulières dans ce domaine. Le décret de confiscation, ordonné par le Tribunal de Rome, a été motivé par la disproportion évidente entre les revenus déclarés et les investissements importants dans les activités commerciales, réalisés également par l'utilisation d'« hommes de paille » complaisants pour dissimuler la propriété réelle des capitaux<sup>51</sup> considérables. La saisie est devenue définitive à la suite de l'arrêt de la Cour suprême de cassation<sup>52</sup> du 13 juillet 2022.

---

<sup>50</sup> Décret n° 1/2018 (2/2017 MP) émis par le Tribunal de Rome - Section des mesures de prévention, à la demande du Directeur de la DIA, exécuté le 8 janvier 2018.

<sup>51</sup> Il s'agit de 6 associations sportives, de 19 sociétés et de 2 entreprises individuelles, de sociétés opérant dans divers secteurs (boulangeries, bars, salles de jeu, installations routières de distribution du carburant, salles de sport et écoles de danse, entreprises de construction et concessionnaires automobiles), ainsi que de véhicules et de patrimoine financier sur des comptes bancaires et postaux.

<sup>52</sup> L'arrêt de la Cour Suprême a rendu définitifs les décrets de confiscation n° 154/18+autres et n° 42/2020, émis par le Tribunal de Rome - Section MP, confirmés par la Cour d'Appel locale, concernant les biens traçables, directement ou indirectement, à cinq membres importants du *clan* SPADA d'Ostie. Les biens susmentionnés avaient déjà fait l'objet d'une saisie en octobre 2018 et d'une confiscation au premier degré et au second degré, respectivement en janvier 2020

Une autre saisie<sup>53</sup> importante effectuée par la Garde des finances, dans le cadre de l'opération « *Ultima Spiaggia* », concerne des sociétés et des biens immobiliers d'une valeur de plus de 400 millions d'euros, à la suite des intérêts communs apparus entre des activités commerciales liées à une personne<sup>54</sup> et aux *clans* FASCIANI et SPADA d'Ostie.

Un groupe autochtone particulièrement actif sur le territoire de Latina et du Sud du Latium est le renommé **DI SILVIO**, dont l'hégémonie dans cette zone n'est pas rare à travers des formes opportunistes de collaboration aussi bien avec des sujets appartenant à des coteries mafieuses traditionnelles qu'avec des organisations multiethniques. En effet, la province de Latina, proche de la capitale et non loin des provinces de Naples et de Caserte, en plus d'être caractérisée par de vastes zones logistiquement stratégiques pour les différents besoins des coteries, présente des opportunités d'investissement considérables grâce aux multiples potentialités de la zone et aux profils de forte expansion économique.

Ce n'est pas un hasard si les organisations mafieuses traditionnelles ont, au fil du temps, accordé une attention particulière à ces zones, comme le démontre, par exemple, l'achat de terres à Borgo Montello par le *clan Casalesi* à la fin des années 1980. Toutefois, l'époque où la criminalité à matrice de Campanie tentait de s'imposer pour étendre son influence sur les groupes autochtones paraît aujourd'hui bien lointaine.

Les coteries locales, imitant le *modus operandi* des associations mafieuses traditionnelles, ont en effet acquis depuis des années une autonomie marquée dans la gestion des activités illégales, et les rapports avec les projections extrarégionales des organisations les plus structurées sont désormais fondés sur un niveau de reconnaissance réciproque presque équivalent. Le progrès qualitatif le plus accentué en termes de profondeur criminelle peut être observé au sein du *clan* DI SILVIO.

En particulier, les éléments judiciaires ont révélé comment cette association, établie dans la province depuis les années 1950, est parvenue à s'imposer sur le territoire en opérant un contrôle similaire à celui des mafias traditionnelles dans leurs territoires d'origine respectifs. Le groupe criminel DI SILVIO, dont les principaux membres étaient le chef de famille et ses proches, présentait une structure pyramidale basée sur les liens de parenté et la coopération avec les criminels locaux, qui provenaient parfois aussi de groupes rivaux.

Sur la base d'importants résultats d'enquête visant à reconstituer les diverses activités illégales et les méthodes d'intimidation récurrentes du *groupe* **DI SILVIO-TRAVALI**, les opérations « *Alba Pontina* » et « *Alba Pontina 2* »<sup>55</sup> ont permis d'accuser les suspects de comportements typiques de la mafia.

---

et en septembre 2021. La confiscation finale a porté sur la quasi-totalité des biens précédemment « liés » aux membres dirigeants du *clan* SPADA.

<sup>53</sup> Décret de confiscation du Tribunal de Rome - Section MP n° 201/2018, devenu définitif le 16 juillet 2021 suite à un arrêt de la Cour de cassation. Procédure de prévention n° 145/16 instituée auprès du Parquet de Rome - DDA.

<sup>54</sup> Précédemment arrêté pour faillite frauduleuse, transfert de biens fictifs et blanchiment d'argent.

<sup>55</sup> OCC n.27187/2016 RGNR et 14817/2017 RGGIP délivrées par le Tribunal de Rome le 31 octobre 2018.

À la fin de l'année 2019, d'autres actions répressives importantes ont été menées à bien dans ce contexte criminel. En octobre 2019, en effet, les Carabiniers, dans le cadre de l'enquête « *Cerbero* », avaient documenté plusieurs actions d'extorsion aggravées par la méthode mafieuse, menées par 6 personnes supposés être affiliés au *clan* DI SILVIO, qui avaient réussi à affirmer le pouvoir d'intimidation même à l'intérieur des institutions pénitentiaires, forçant les victimes, entre autres, à effectuer des paiements répétés pour protéger leur sécurité.

L'enquête qui a immédiatement suivi, appelée « *Masterchef* », menée en novembre 2019 par les Carabiniers en coopération avec la Police pénitentiaire, a permis d'identifier le canal d'approvisionnement par lequel la drogue était introduite dans la prison de Latina ; en décembre suivant, grâce à l'opération « *Scudo* », les Carabiniers ont appliqué un OCC émis par le tribunal de Latina à l'encontre de 8 personnes, sous enquête pour divers raisons de possession à des fins de trafic de stupéfiants, d'extorsion de fonds et d'usure<sup>56</sup>.

Le 29 janvier 2020, la Police nationale a démantelé une organisation criminelle composée de 5 personnes, dont 3 étaient liées au *clan* DI SILVIO, qui se consacrait à l'extorsion de fonds, aggravée par la méthode mafieuse<sup>57</sup>.

Ces coteries ont donc enregistré une augmentation considérable de leur réputation criminelle et de leur potentiel d'intimidation au fil des ans, conséquence directe des nombreux épisodes de violence qui se sont répétés au fil du temps et du contrôle acquis lors des différentes activités illégales dans la province de Latina.

Des coups, des blessures, des meurtres exécutés et des tentatives de meurtre, résultant également de querelles internes et de dynamiques compliquées avec des défections de personnalités d'un groupe en faveur de la formation rivale, ont marqué cet enracinement progressif de groupes criminelles qui, bien qu'opposées, pour récurrence commune le nom de DI SILVIO. Citons, à titre d'exemple, ce qui est ressorti de l'enquête complexe connue sous le nom conventionnel de « *Don't touch* »<sup>58</sup>. L'enquête « *Don't touch* », qui avait conduit à l'affaiblissement des DI SILVIO-TRAVALI, a été immédiatement suivie par la tentative de création d'une autre coterie en opposition avec la précédente (gravitant toujours autour des représentants d'une branche différente des DI SILVIO) dans la lutte incessante pour le contrôle d'activités illégales très rémunératrices : par exemple, le trafic de drogue, l'usure, l'extorsion, l'ingérence indue dans l'attribution de contrats et le blanchiment d'argent, ce dernier étant également facilité par d'autres délits financiers et par des enregistrements fictifs systématiques d'actifs et d'entreprises.

En examinant les principaux résultats du procès basés sur les preuves recueillies lors de l'opération « *Alba pontina* », il convient de souligner l'importance du jugement rendu par le Tribunal de Rome le 19 juillet 2019. Ce dernier définit le *clan* DI SILVIO comme une « *association mafieuse de création récente, territorialement établie à Latina, de dimension essentiellement familiale, dont le pouvoir d'intimidation dérive de la réputation criminelle acquise par le clan dans le sud du Latium, même si elle se manifeste sans cesse avec des formes*

---

<sup>56</sup> Au cours de ces activités, deux groupes criminels ont été identifiés, dont l'un opérant à Aprilia et se consacrant à l'usure et au recouvrement de créances, et l'autre dirigé par des membres du *clan* DI SILVIO, intéressé par les activités de trafic de stupéfiants.

<sup>57</sup> OCC n° 43343/19 RGPM-26109/19 RG GIP, délivré par le GIP du Tribunal de Rome le 28 janvier 2020.

<sup>58</sup> Proc. pén. 9053/14 du Ministère public auprès du Tribunal de Latina. Opération « *Don't touch* », menée par la Police nationale et achevée en octobre 2015. Les deux organisations criminelles dédiées au trafic de stupéfiants et opérant dans la province de Latina sur la base d'une partition pacifique du territoire, étaient ensuite entrées dans une phase de forte opposition.

traditionnelles de violence et de menace, soumettant ainsi la population locale aux règles de prévarication de la « cosca ». Les motivations du jugement soulignent que les activités d'enquête ont permis de reconstruire l'organigramme du groupe DI SILVIO, et surtout de lui « attribuer le caractère « mafieux », reconnaissant ainsi le cas associatif de l'art. 416 bis du code pénal. Il s'agit d'un clan structuré sur une base territoriale (Campo Boario à Latina), protagoniste du contexte criminel plus large des célèbres familles DI SILVIO et CIARELLI d'origine rom, qui ont affirmé au fil du temps leur prestige criminel dans les secteurs de l'usure, de l'extorsion, de la détention d'armes et du trafic de stupéfiants dans la zone de Latina<sup>59</sup> ». En janvier 2021, la Cour d'appel de Rome, en confirmant les peines totales de 50 ans de détention pour les 9 accusés, a réaffirmé « l'identité mafieuse du groupe Di Silvio », conséquence de la dimension criminelle acquise au fil du temps et des conditions d'assujettissement et d'omerta répandues dans le contexte socio-économique de la province de Latina.

L'opération « Reset »<sup>60</sup> qui a suivi a été aussi particulièrement importante. Menée par la police nationale, cette opération s'est terminée par l'exécution d'une OCC délivrée par le Tribunal de Rome à l'encontre de 19 personnes, accusées pour diverses raisons d'association de malfaiteurs visant le trafic de stupéfiants, plusieurs extorsions et un meurtre, aggravés par l'article 416 bis 1 c.p. italien et par le but de faciliter les activités mafieuses. L'activité complexe menée, qui, d'un point de vue strictement investigatif, représente la suite naturelle de l'opération « Don't touch » susmentionnée, a permis de retracer l'activité d'une organisation à structure essentiellement familiale qui, au fil du temps, avait acquis un prestige criminel croissant dans les secteurs de l'usure, de l'extorsion et du trafic de stupéfiants, en utilisant la méthode mafieuse et la force d'intimidation découlant du lien d'association. En particulier, le groupe TRAVALI avait acquis une sorte de monopole sur le trafic et la vente de stupéfiants, avec une attribution précise des tâches et la capacité d'approvisionner même les places de la province, telles que Cisterna di Latina, Sezze et Aprilia. Des enquêtes complémentaires ont révélé des actes d'intimidation menés avec des méthodes violentes pour évincer certains *dealers* du marché des stupéfiants de Latina, comme en témoignent la jambisation d'un courtier et plusieurs épisodes de dommages pour acquérir le contrôle des activités locales de vente de stupéfiants. L'omerta des victimes était garantie par la réputation criminelle découlant de leur appartenance à l'association dirigée par les familles DI SILVIO et TRAVALI et par la condition d'assujettissement, très répandue dans la zone de Latina<sup>61</sup>. Même dans ce contexte criminel, les connotations typiques de l'action mafieuse ont été constatées, comme indiqué dans l'ordonnance d'application des mesures conservatoires<sup>62</sup>: « Aujourd'hui, il est possible

---

<sup>59</sup> En outre, l'excursus judiciaire résumé dans le jugement « devient encore plus significatif face à l'ascension criminelle du clan DI SILVIO, si l'on déplace le regard sur le pouvoir d'intimidation effectivement perçu par la communauté de Latina (mais aussi par les criminels eux-mêmes dans la région) soumise à l'hégémonie de l'association, qui, comme il a été décidé dans la présente procédure pénale, est indubitablement de type mafieux ».

<sup>60</sup> OCC 25807/20 RG MP et 13354/20 RG GIP délivrée par le Tribunal de Rome le 4 février 2021

<sup>61</sup> Le concours apporté à une action d'homicide remontant à 2014, qui s'est déroulée dans un contexte différent, aurait également eu pour but de montrer la puissance criminelle du groupe de référence au monde extérieur. Un membre de la coterie aurait fourni les armes et participé à l'enlèvement de la victime.

<sup>62</sup> OCC 25807/20 RG MP et 13354/20 RG GIP, délivrées par le Tribunal de Rome - DDA le 4 février 2021 - opération « Reset ». Il est également souligné que les extorsions étaient réalisées « en série, de manière presque quotidienne, à l'encontre de citoyens et d'entrepreneurs, à qui il suffisait de savoir que les extorqueurs appartenaient ou étaient liés

*d'affirmer que cette association, bien que contestée à l'époque comme une association ordinaire conformément à l'article 416 c.p., a opéré avec la méthode typique des associations mafieuses, en utilisant le pouvoir d'intimidation dérivant du fait d'être un clan hégémonique de réputation criminelle indiscutable dans la région de Latina, renforcé par sa composition d'individus au profil criminel très élevé ».*

Parmi les groupements criminels autochtones, il en existe d'autres qui, bien que leur qualification juridique d'associations mafieuses n'ait pas encore été confirmée par des jugements définitifs, sont néanmoins capables d'exercer une force d'intimidation comparable à celle des coterie les plus structurées. Il s'agit notamment du **groupe GAMBACURTA**, bien connu dans le quartier romain de Montespaccato, notamment pour les trafics liés à la gestion des places de vente locales et des quartiers voisins de Boccea et d'Aurelia. Le **19 juillet 2022**, la Cour d'appel de Rome a confirmé une grande partie des condamnations prononcées en première instance en mai 2021<sup>63</sup> à l'encontre de membres et de sympathisants de la coterie, dont 3 figures au sommet ou considérées comme des éléments importants, condamnés respectivement à 30 ans, 18 ans et 13 ans et 9 mois d'emprisonnement. Extorsion, trafic de stupéfiants, usure, blanchiment d'argent et enregistrement fictif de biens, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, figurent parmi les principales activités illégales apparues au cours de l'enquête, qui avait également mis en évidence un réseau de connexions avec des personnalités de la *'ndrangheta*, de la *camorra* et d'autres coterie locales.

La coterie **SENESE**, quant à elle, se caractérise par un modèle original basé sur la camorra combinée à une structure organisationnelle consolidée empruntée aux structures autochtones, représentant l'une des expressions les plus évidentes de la fusion et de l'équilibre réalisés dans le territoire du Lazio avec les modèles criminels typiques des territoires originaires.

Les intérêts des **SENESE** se trouvent surtout dans les zones de Tuscolana, Cinecittà, Centocelle et Quadraro, ainsi que dans certaines zones du centre historique.

Le *groupe* a maintenu sa dangerosité bien qu'affaibli par une activité répressive coordonnée par le DDA de Rome<sup>64</sup> et menée par la Police nationale et la Garde des Finances, qui s'est conclue avec 28 arrestations en décembre 2020. Les enquêtes ont également permis de reconstruire certains investissements et opérations financières pour le blanchiment de produits illicites dans des restaurants, des bars et des magasins de vêtements, ainsi que d'identifier d'autres actifs dans d'autres villes telles que Frosinone, Milan et Vérone. Le 20 octobre 2021, la Cour d'Assises de Rome, à l'issue du jugement en première instance, a prononcé une

---

*au groupe DI SILVIO-TRAVALI pour se soumettre aux demandes d'intimidation “, et que pour démontrer leur pouvoir d'intimidation « il n'était souvent pas nécessaire de recourir à la violence, car la conscience sociale de la puissance de ses membres et de la complexité du groupe criminel était désormais mûre » (p. 31).*

<sup>63</sup> Plus de 40 condamnations. Nous rappelons que 58 arrestations avaient déjà été effectuées lors de l'opération “*Hampa-Malavita*” de juin 2018 menée par les Carabiniers et coordonnée par la DDA de Rome.

<sup>64</sup> Il est fait référence à la maxi opération appelée “*Affari di famiglia*”. Les accusations portées contre les nombreux individus impliqués concernaient, pour diverses raisons, le trafic de stupéfiants, l'extorsion, la détention et le port illégaux d'armes, les lésions corporelles graves, la tentative de meurtre et le transfert frauduleux d'objets de valeur, pour lesquels la circonstance aggravante de la méthode mafieuse a été reconnue.

condamnation<sup>65</sup> à l'encontre de plusieurs personnes appartenant ou contiguës à ce contexte criminel. Cependant, le **9 février 2023**, lors du procès en première instance, les juges d'appel ont acquitté une personne au sommet de la coterie et ont considérablement réduit les autres peines précédemment imposées, faisant tomber la circonstance aggravante de facilitation de la mafia pour tous les accusés.

## **f. Analyse des mafias étrangères en Italie**

Les organisations criminelles étrangères représentent une partie consolidée de l'ensemble du scénario criminel national. Les enquêtes menées par les autorités de police confirment, également au cours du semestre considéré, l'existence d'interactions de plus en plus marquées et récurrentes entre les coteries mafieuses italiennes et les groupes criminels organisés étrangers.

Pour certaines coteries, la Cour de cassation a rendu d'importants arrêts dans lesquels elle a décrit et confirmé les caractéristiques typiques de la mafia, tant en termes de structure<sup>66</sup> que de modes opératoires criminels<sup>67</sup>.

Les coteries criminelles étrangères font l'objet d'une attention particulière de la part de toutes les institutions internationales<sup>68</sup>, européennes<sup>69</sup> et italiennes, car elles représentent une menace réelle pour la sécurité des États membres<sup>70</sup> et de l'Italie.

Parmi les priorités énoncées par le Conseil européen figurent celles liées aux « réseaux criminels à haut risque<sup>71</sup>, traite des êtres humains, trafic de migrants et trafic de stupéfiants », des domaines dans lesquels la

---

<sup>65</sup> Plus de vingt condamnations, pour un total d'environ 120 ans d'emprisonnement.

<sup>66</sup> Comme dans le cas des coteries du crime organisé nigériens (appelés *cults*), qui présentent un degré élevé de structuration interne et reproduisent tous les traits distinctifs typiques de la mafia dans la gestion des différents actifs criminels sous leur contrôle.

<sup>67</sup> La Cour de cassation a de longue date exprimé ce point de vue à l'encontre des structures criminelles chinoises, nigériennes et roumaines.

<sup>68</sup> Les mêmes objectifs ont également été identifiés par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) dans sa publication annuelle « *Rapport d'INTERPOL sur les tendances mondiales de la criminalité en 2022* » [Publication annuelle dans laquelle les données collectées sur les tendances mondiales de la criminalité sont analysées, en se concentrant sur les 5 macro-zones suivantes: Afrique, Amériques et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord – <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Analyse-criminelle/Nos-rapports-d-analyse>].

<sup>69</sup> Le 26 mai 2021, le Conseil de l'Union européenne a établi : « [...] les priorités de l'UE en matière de lutte contre la grande criminalité organisée par l'intermédiaire de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) au cours de la période 2022-2025 [...] (omissis) [...] ». Sur la base de l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée à l'échelle de l'UE (2021) présentée par Europol, les États membres ont défini dix priorités en matière de lutte contre la criminalité... (omissis) [...] ».

<sup>70</sup> EUROPOL a également inclus dans ses objectifs de prévention et de lutte contre la grande criminalité organisée internationale les menaces que le trafic international de stupéfiants, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains font peser sur la sécurité de l'UE. [Source: <https://www.europol.europa.eu/about-europol-fr>]. Le « *Serious and Organised Crime Threat Assessment* » (Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée - SOCTA) est l'un des rapports phares d'Europol, car il informe les services répressifs et les décideurs de l'évolution de la grande criminalité organisée et des menaces qu'elles font peser sur l'Union européenne. Sur la base des analyses des menaces existantes, le SOCTA identifie un certain nombre de domaines criminels hautement prioritaires sur lesquels la réponse opérationnelle de l'UE devrait se concentrer [source : <https://www.europol.europa.eu/publications-events/main-reports/socta-report>].

<sup>71</sup> « Identifier et démanteler les réseaux criminels à haut risque actifs dans l'UE, en se concentrant particulièrement sur ceux qui utilisent la corruption, les actes de violence, les armes à feu et le blanchiment d'argent par le biais de systèmes financiers parallèles souterrains ».

criminalité organisée étrangère s'inscrit parfaitement, notamment en raison du caractère transnational typique de ces matrices criminelles.

Le **23 et 24 mai 2023**, au siège d'Europol à La Haye, s'est tenue la « *High Level Operational Conference-HLOC* », organisée par le « *Network @ON to tackle Top Level OCGs and Mafia style structures* » sur le thème « *The threat by High Risk OCGs in the EU : their transnational dimension, main features and the LEAs approach - La menace des groupes criminels organisés à haut risque dans l'UE : leur dimension transnationale, leurs principales caractéristiques et l'approche des autorités de police* ». À cette occasion également, la nécessité de mettre en œuvre une coopération internationale (policière et judiciaire) avec une approche proactive qui soutient l'application de la loi (de l'enquête au procès et en dehors du tribunal) avec une implication synergique de toutes les agences de l'UE et des États membres engagées dans la lutte contre la grande criminalité organisée a émergé.

Le dynamisme et le développement ainsi que le niveau de dangerosité atteint par les nombreuses et diverses coteries étrangères présentes dans le Pays exigent une approche globale et systémique de l'activité répressive et, par conséquent, une vision plus large du phénomène. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le parcours de coopération internationale du « Réseau opérationnelle anti-mafia @ON », dont la DIA est le créateur et le chef de projet. Le Réseau est considéré au niveau international comme un outil utile pour promouvoir un échange d'informations rapide et efficace dans la lutte contre les mafias en Europe et au-delà. L'objectif principal de ce projet innovant est de promouvoir l'échange opérationnel d'informations et des meilleures pratiques, dans le but de combattre les organisations criminelles de type mafieux, qui sont considérées comme une menace dangereuse pour la sécurité sociale et économique de l'UE.

Les différentes organisations criminelles étrangères actives sur l'ensemble du territoire ont souvent des connotations différentes en termes d'origine, de composition et de mode d'action. En ce qui concerne leur répartition géographique, les régions du nord présentent un plus haut niveau d'indépendance et d'autonomie criminelle, parfois sur un pied d'égalité avec les mafias locales, avec lesquelles elles interagissent en particulier dans le secteur des stupéfiants. Dans les régions du centre et du sud, en revanche, nous observons un renversement apparent par rapport au passé. En effet, alors qu'il y a quelques années encore, les coteries étrangères étaient subordonnées aux organisations mafieuses autochtones, plus récemment les activités de la police judiciaire révèlent un renforcement progressif et constant des groupes criminels étrangers, qui tendent à acquérir un plus grand degré d'autonomie par rapport à la domination incontestée des mafias locales<sup>72</sup>. Les éléments d'enquête semblent confirmer une certaine tolérance de la part de ces dernières, limitée aux secteurs illicites qui ne sont pas (ou plus) occupés par les mafias autochtones et qui sont parfois donnés « *en concession* »<sup>73</sup>. Dans certains cas, des alliances sont conclues pour la réalisation d'affaires illicites spécifiques, afin d'éviter délibérément les confrontations et de parvenir à des équilibres tacites basés sur la répartition territoriale et les secteurs criminels d'intérêt.

---

<sup>72</sup> En particulier en Sicile, mais aussi dans le Latium et les Abruzzes.

<sup>73</sup> C'est le cas des « *cults* » nigérianes et des groupes criminels organisés albanais.

L'intérêt dominant des groupes criminels étrangers installés en Italie reste le trafic de stupéfiants<sup>74</sup>, même si les plus actifs sont les organisations albanaises<sup>75</sup>, nord-africaines et subsahariennes (le Nigeria en premier), avec des projections transnationales dans d'autres pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne, ainsi qu'avec l'Amérique du Sud. En particulier, les organisations criminelles albanaises occupent de plus en plus un rôle secondaire par rapport aux membres des associations de la *'ndrangheta*, pouvant compter sur la présence de leurs propres *référénts* dans les principaux ports marchands d'Europe du Nord et d'Amérique du Sud. Les coteries étrangères en Italie constituent souvent l'avant-poste d'organisations plus structurées enracinées dans leurs territoires d'origine tels que l'Afrique, l'Europe de l'Est, la Chine et même l'Amérique du Sud. Au niveau international, ces organisations sont souvent hégémoniques dans la gestion de *filiales illicites* entières dont elles sont en mesure de contrôler les coûts, ce qui les rend plus compétitives dans la conclusion d'accords et d'alliances fonctionnelles avec les coteries italiennes, y compris celles de type mafieux. La présence d'étrangers dans le secteur des stupéfiants a une connotation transversale par rapport à la gestion de l'ensemble de la filière, de l'achat au trafic de rue, qui est de plus en plus confiée à des personnes de différentes ethnies, souvent en situation irrégulière sur le territoire<sup>76</sup>.

Un phénomène émergent qui suscite une inquiétude sociale particulière est celui des *baby gangs*, c'est-à-dire des bandes organisées de mineurs et de jeunes adultes violents, pour la plupart d'origine salvadorienne<sup>77</sup> ou maghrébine, qui dirigent de petits secteurs criminels, principalement au niveau local, et se consacrent à la criminalité acquisitive, y compris les vols « *de rue* », qui sont le phénomène le plus répandu.

La traite des êtres humains (souvent liée au proxénétisme) et l'aide à l'immigration clandestine, qui figurent également parmi les activités les plus rentables des organisations criminelles étrangères, prennent de plus en plus d'importance en termes de taille et de danger.

Les coteries étrangères ont également montré un fort intérêt pour les *fraudes informatiques*, faisant preuve de compétences et d'expertise dans le domaine des nouvelles technologies. Les organisations criminelles étrangères suivent et exploitent constamment l'évolution numérique, mettant à jour leur *savoir-faire*, tout en

---

<sup>74</sup> En matière de trafic de stupéfiants, ce sont surtout les Albanais, les Nigériens et les Maghrébins qui ont confirmé une affirmation croissante de leurs capacités criminelles en acquérant d'importants « *places de vente* » dans des zones non occupées, c'est-à-dire concédées par la criminalité autochtone, même dans les grands centres urbains. Moins structurés que les coterie albanaises et nigériennes, les coterie tunisiennes et marocaines se consacrent principalement au trafic de *haschisch* directement produit dans les pays du Maghreb. Des individus d'origine maghrébine sont également impliqués dans la vente au détail de toutes sortes de stupéfiants en tant qu'ouvriers pour d'autres organisations plus structurées. En revanche, la criminalité chinoise, philippine et bangladaise est particulièrement active dans la vente de méthamphétamines ; en particulier, la criminalité chinoise et philippine est particulièrement active dans la vente de *shaboo* (une drogue de synthèse particulière composée de cristaux de méthamphétamine). La criminalité bangladaise, quant à elle, est active non seulement dans la vente de marijuana et de *haschisch*, mais aussi dans la vente de *yaba*, une drogue de synthèse provenant du marché asiatique.

<sup>75</sup> Le trafic de stupéfiants provenant des Balkans continue d'être géré, pour la plupart, directement par les organisations criminelles transnationales - en particulier, l'organisation albanaise - grâce au soutien logistique des nombreux individus d'origine albanaises, désormais résidents permanents ou domiciliés dans les Pouilles, comme l'ont montré de nombreuses activités de police judiciaire, souvent menées en collaboration avec le Parquet du « pays des aigles ». En outre, des participations stables, pour le trafic des stupefiants, avec la *'ndrangheta* et la camorra sont désormais signalées.

<sup>76</sup> C'est le cas en Lombardie, mais aussi dans la capitale, où les Albanais occupent désormais des places de vente « *non surveillées* » et où les mêmes coterie autochtones ont appris à partager le territoire avec des criminels d'origines diverses, tout en contrôlant les flux d'approvisionnement en stupéfiants destinés à la distribution.

<sup>77</sup> Ce que l'on appelle les *Barrios*.

conservant des liens étroits avec la tradition et les lieux d'origine (pensez aux rituels d'affiliation des « *cult nigériens* » ou à la criminalité d'origine albanaise et russe).

### **La criminalité albanaise**

Les organisations criminelles albanaises présentent un degré élevé de dangerosité et une forte incidence sur les activités illégales, en particulier le trafic de stupéfiants.

Il s'agit des coteries bien structurées qui s'appuient sur une forte composante de solidarité, puisqu'elles sont renforcées à l'intérieur par des liens familiaux. Elles sont techniquement équipées et capables d'organiser des activités criminelles en sous-groupes, dotées d'une grande mobilité sur le territoire national, chargées de tâches spécifiques qui relèvent de référents en Italie et à l'étranger. Pour toutes ces raisons, elles sont très dangereuses et agressives.

Les organisations albanaises se sont révélées particulièrement organisées, y compris au niveau international, et capables d'interagir directement avec les cartels sud-américains pour l'importation, à partir des pays producteurs traditionnels, d'énormes quantités de cocaïne destinées à alimenter les cellules de compatriotes opérant sur les principaux marchés italiens. A cet égard, diverses activités anti-drogue, menées dans différentes régions italiennes, ont mis en évidence des synergies opérationnelles entre le crime organisé albanais et la criminalité autochtone.

Les groupes criminels albanais, qui se consacraient traditionnellement au trafic de marijuana par la « *route des Balkans* », réinvestissent désormais en permanence les recettes dans le trafic de cocaïne, qu'ils importent dans le pays par voie terrestre, à travers les principaux itinéraires de distribution européens, en pouvant compter sur des individus basés en Europe du Nord, près des principaux ports marchands (Anvers, Rotterdam et Hambourg) où, au fil du temps, ils ont réussi à s'infiltrer de manière efficace. Ces groupes constituent donc une véritable *réalité criminelle*, tant comme fournisseurs de matières premières que comme passeurs et revendeurs, s'étant implantés dans plusieurs pays européens et ayant établi des relations stables avec les trafiquants de drogue du monde entier. La position géographique favorable des côtes albanaises par rapport à celles des Pouilles, ainsi que la conformation géographique du Gargano<sup>78</sup>, constituent un lien direct avec l'Italie. C'est pourquoi, la criminalité organisée italienne partage de nombreuses affaires illicites avec la criminalité organisée albanaise, puisque la route de l'Adriatique se caractérise comme un point de jonction pour le passage des stupéfiants de l'Albanie non seulement vers l'Italie, mais aussi vers le reste de l'Europe, et parce qu'elle est favorisée par les liaisons aériennes avec les pays balkaniques qui bordent l'Adriatique.

---

<sup>78</sup> C'est ce qui ressort, par exemple, de l'opération « *Zemra* » menée en juin 2022 par le centre opérationnel de la DIA de Bari contre 11 personnes, de nationalité italienne et albanaise, qui a permis de démanteler une organisation dédiée au trafic de drogue, qui comprenait également deux individus résidant à Cerignola (Foggia).

Les coteries albanaises sont celles qui, plus que d'autres, ont su s'enraciner dans le territoire, s'étendre à différentes régions et interagir, plus que toute autre organisation, avec les autochtones dans le trafic de stupéfiants.

Le lien étroit qui unit l'Italie et l'Albanie, également du point de vue des interconnexions criminelles, a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre la collaboration déjà existante entre les deux pays, qui s'est développée non seulement en termes de proximité géographique, mais aussi et surtout en vertu d'intérêts partagés et de la présence dans notre pays d'une importante communauté de citoyens albanais.

Le rôle « prédominant » de la criminalité organisée albanaise dans le secteur du narcotraffic est apparu au fil du temps à l'occasion de nombreuses opérations de police, dont certaines menées également par la DIA<sup>79</sup>.

Selon le *modus operandi* utilisé - qui a été prouvé judiciairement - ces organisations criminelles transnationales transportent des littoraux albanais vers le territoire italien de nombreux migrants de divers groupes ethniques (principalement des Iraniens, des Pakistanais, des Irakiens, des Égyptiens, des Syriens et des Afghans), au moyen de puissants canots pneumatiques et bateaux à voiles, à travers le canal d'Otrante. Le lieu de débarquement le plus fréquemment utilisé par les passeurs est la côte du bas Salento, avec des débarquements occasionnels sur la côte ionienne.

Un autre domaine d'intérêt, apanage des groupes criminels albanais, est l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains.

## **La criminalité nigériane**

La criminalité nigériane a importé dans toute l'Europe les modèles associatifs créés au Nigeria à la suite de l'involution criminelle des confréries universitaires (appelées *cults*) aux noms divers (EYE, BLACK AXE, VIKING, MAPHITE). Il s'agit d'une criminalité ethnique présente sur presque tout le territoire national et dans chaque noyau d'immigrés nigériens installés en Italie nous enregistrons, presque toujours, la présence plus ou moins active et incisive de l'un de ces groupes. Les activités criminelles des différents groupes sont nombreuses et variées : proxénétisme, trafic d'êtres humains, immigration illégale, trafic de stupéfiants, fraude informatique et blanchiment d'argent. D'après les enquêtes menées par les forces de police, le produit des activités criminelles est de préférence transféré au Nigeria par divers moyens<sup>80</sup>. À plusieurs reprises, des indications

---

<sup>79</sup> Par exemple, l'opération « *Zemra* » de juin 2022 et l'opération « *Kulmi* » de juin 2020.

<sup>80</sup> Citons, par exemple, l'opération « *Hello boss* » du Parquet antimafia du district de la capitale des Abruzzes (proc.pén. n° 732/18 RGNR - 435/19 RG GIP du tribunal de L'Aquila), menée par la Police nationale, qui s'est déroulée dans 14 provinces italiennes. Les enquêtes menées ont permis d'établir la présence et le fonctionnement dans les Abruzzes d'une coterie mafieuse de citoyens nigériens dirigée par l'un d'entre eux, adepte de la secte BLACK AXE et se consacrant à des activités de fraude informatique, d'escroquerie, de substitution de personne, de possession de cartes de crédit clonées et de faux passeports, de trafic de stupéfiants et de *tramadol*, d'immigration illégale, de violations du code de l'immigration et proxénétisme, ainsi que de blanchiment de l'argent provenant des délits commis, avec des affiliés résidant en Italie et à l'étranger. Les suspects ont commis de nombreux délits, principalement de la *cybercriminalité*, et ont ainsi réalisé des profits considérables, qu'ils ont en partie investis au Nigeria dans l'achat de biens immobiliers. Une forme particulière de cyberfraude consistait en l'achat de *bitcoins* avec lesquels des numéros de cartes de crédit clonés étaient ensuite trouvés sur le marché du *darknet*, qui étaient à leur tour utilisés pour acheter de nombreux biens et services sur des sites de *commerce électronique*, tels que des téléphones portables, des

claires ont émergé sur la collaboration entre des sujets nigériens et des groupes criminels italiens dans le but de blanchir des capitaux illicites<sup>81</sup>. Toutefois, les résultats de l'enquête semblent limiter ces contacts à une collaboration occasionnelle qui, du moins à l'heure actuelle, ne semble pas dénoter des liens stables entre les deux groupes.

Les organisations criminelles nigériennes présentent les caractéristiques typiques des organisations autochtones, telles que le contrôle capillaire de portions de territoire, l'omerta et le fort lien associatif. Le haut niveau d'organisation et la dangerosité des syndicats nigériens sont attestés par le caractère mafieux de ces formes de criminalité, reconnu par la justice.

Il s'agit d'une criminalité ethnique dotée d'une structure « à plusieurs niveaux » dans laquelle une partie des associés jouent le rôle de simples ouvriers dans le commerce de détail. La mafia nigérienne opère avec des groupes criminels locaux qui disposent d'une certaine autonomie d'action mais répondent toujours de la société mère<sup>82</sup>. Du point de vue de la dangerosité économique et sociale, les *secret cults* sont déterminants, dont les traits caractéristiques sont l'organisation hiérarchique, la structure paramilitaire, les rites d'affiliation, les codes de conduite et, plus généralement, un *modus agendi* que la Cour de cassation a qualifié à plusieurs reprises de connotation typique de la mafia<sup>83</sup>. Cependant, la connotation mafieuse attribuée à un groupe criminel nigérien structuré n'est pas toujours confirmée par les différents degrés de juridiction. A cet égard, il convient de mentionner le récent jugement par lequel la Cour d'appel de Palerme<sup>84</sup> a décidé d'acquitter 4 des 5 Nigériens appartenant à l'association criminelle *Black Axe*, considérant insuffisantes et contradictoires les preuves de l'association mafieuse faisant l'objet de l'accusation en première instance du délit prévu par l'article 416 bis du Code pénal.

L'opérativité de la criminalité nigérienne, tout en s'étendant à de multiples phénomènes criminels, est aujourd'hui consolidée dans le financement et la gestion du trafic international de stupéfiants.

Les coteries nigériennes utilisent souvent des systèmes de paiement informels, totalement dissociés des circuits financiers légaux et, de ce fait, difficile à intercepter. Pour cette raison, il est particulièrement difficile pour la police de retracer l'origine, la circulation et la destination finale des flux financiers déplacés à la suite d'activités illégales.

---

téléviseurs, des ordinateurs, des vêtements et des chaussures de marque, des billets d'avion, etc. L'argent provenant des différents délits a été réinvesti dans un véritable réseau de transactions financières qui ont rendu plus difficile la traçabilité de l'argent, dans le but de dissimuler l'origine illicite des fonds.

<sup>81</sup> Un cas emblématique à cet égard est celui de Villa Literno, dans la région de Caserte, qui a été historiquement l'épicentre du pouvoir du clan BIDOINETTI, bien que, surtout ces dernières années, la criminalité étrangère - en particulier d'Afrique centrale - ait imposé sa présence dans de nombreux secteurs criminels. Dans la région, les groupes nigériens continuent de se distinguer par la manière particulièrement agressive dont ils se livrent au trafic de stupéfiants et à la traite des êtres humains, à des fins de prostitution.

<sup>82</sup> Significatifs, dans ce contexte, apparaissent les résultats de l'opération « *Voodoo* », (OCC n° 11714/16 RGNR - 85681/2017 RG GIP du 20 octobre 2021) coordonnée par la DDA de Cagliari et conclue par la Garde des finances le 22 novembre 2021 contre une association criminelle de Nigériens visant le blanchiment d'argent international, la complicité d'immigration illégale et le proxénétisme, avec la circonstance aggravante de la transnationalité.

<sup>83</sup> Il est fait référence aux arrêts 24803/2010, 4188/2012, 16353/2015 et 49462/2019 rendus par la Cour de cassation en 2010, 2012, 2015 et 2019 (les deux premiers arrêts par la section I, le troisième par la section II et le quatrième par la section V).

<sup>84</sup> Arrêt n° 10/2022 R. Sent., n° 24/2020 RGAA et n° 1696/14 RGNR du Tribunal de Palerme du 15 mars 2022.

## **La criminalité chinoise**

Les coterie chinoises en Italie sont structurées selon des critères essentiellement hiérarchiques, centrés principalement sur les relations familiales et de solidarité. Ces organisations se caractérisent par une forte imperméabilité qui les rend impénétrables à toute contamination ou collaboration extérieure. Nous observons rarement des accords fonctionnels avec des organisations criminelles italiennes ou la constitution de syndicats multiethniques. La criminalité chinoise se consacre à la commission d'extorsions et de vols presque exclusivement à l'encontre de leurs propres compatriotes, au proxénétisme, aux délits financiers ainsi qu'à la possession et au trafic de *méthamphétamine*, qui est presque monopolisée par les *pusher* chinois. Cette forme particulière de criminalité, dirigée essentiellement au sein de la communauté chinoise, est pratiquée silencieusement, c'est-à-dire sans donner lieu à de bruyantes manifestations. En raison de cette connotation spécifique, la criminalité chinoise peut être considérée comme une forme très insidieuse de criminalité ethnique, extrêmement difficile à réprimer, notamment en raison de l'imperméabilité au monde extérieur, de l'extrême mobilité des criminels sur le territoire et de la difficulté à trouver des interprètes fiables des multiples idiomes avec lesquels les affiliés s'expriment.

Certaines régions<sup>85</sup> comptent des agglomérations chinoises particulièrement actives qui, outre la gestion de restaurants traditionnels, exercent des activités commerciales nombreuses et variées, intégrées dans le contexte productif local.

La criminalité chinoise est également très active dans le secteur de la contrefaçon de marques. À cet égard, elle confirme un rôle de premier plan dans de nombreuses activités économiques, en particulier dans les districts industriels les plus importants du secteur du textile et de l'habillement.

Les formes d'illégalité les plus courantes, outre la production et la commercialisation de marchandises contrefaites ou non conformes aux réglementations de l'UE, concernent également d'autres aspects liés à l'évasion fiscale et à l'évasion des cotisations perpétrées par la création de sociétés dites « *ouvertes et fermées* ». D'autres domaines d'intérêt sont la facilitation de l'immigration clandestine et l'exploitation de la main-d'œuvre irrégulière, tandis que les activités illégales à l'extérieur du pays se retrouvent dans le trafic illégal de déchets, la gestion de jeux et de paris clandestins et la gestion lucrative de salons de massage, une activité de couverture typique.

## **La criminalité roumaine**

La criminalité roumaine se manifeste en Italie sous deux formes distinctes. D'une part, des groupes peu structurés, dont les membres s'occupent généralement de crimes contre les personnes, donnant lieu à des

---

<sup>85</sup> Comme le Piémont et la Toscane, cette dernière avec le district textile de Prato en particulier.

poches de petite délinquance qui augmentent le sentiment d'insécurité de la population. D'autre part, des coteries plus complexes et articulées, semblables aux organisations mafieuses autochtones.

Les organisations criminelles roumaines seraient également actives dans le domaine de l'intermédiation illégale et de l'exploitation de la main-d'œuvre (« *caporalato* »), parfois en accord avec des sujets italiens. Des enquêtes ont montré la présence de cette matrice criminelle dans des groupes multiethniques dédiés au trafic et à la vente de drogue, avec la participation active de certains membres dans des rôles secondaires.

### **La criminalité sud-américaine**

La criminalité organisée sud-américaine opère principalement dans diverses régions du nord de l'Italie et, dans une moindre mesure, dans le Latium. Outre les crimes contre la propriété et le proxénétisme, elle collabore avec d'autres coteries étrangères ou italiennes dans la gestion du trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique latine. Le trafic de cocaïne est importé par voie aérienne et maritime en utilisant des escales intermédiaires afin d'échapper aux contrôles policiers et douaniers. Un phénomène au centre de l'action répressive concerne les gangs sud-américains, appelés *pandillas*, dont la vitalité a confirmé la forte connotation identitaire en vertu des profonds liens ethniques et culturels qui unissent leurs membres : jeunes pairs vivant dans le même quartier, animés par la recherche d'une affirmation sociale, faciles à utiliser la violence même si ce n'est qu'à des fins de démonstration.

Les *pandillas* se caractérisent par leur criminalité acquisitive – appelée criminalité dans la rue - et par leurs crimes liés au trafic de stupéfiants, qui sont souvent caractérisés par des actes de violence, comme l'a montré l'opération de la brigade mobile de Milan qui, le **19 avril 2023**, a exécuté une ordonnance de garde à vue ordonnée par le GIP du tribunal de Milan<sup>86</sup> à l'encontre de 9 suspects, un Italien et 8 personnes d'origine latino-américaine. Ils ont été accusés d'association de malfaiteurs, car ils étaient soupçonnés d'appartenir au groupe criminel susmentionné, qui commettait des crimes contre les biens et les personnes, notamment en portant des armes ou des objets susceptibles d'offenser.

### **Le crime en provenance des Balkans et des pays de l'ancienne URSS**

Au fil du temps, les groupes criminels des Balkans et des pays de l'ex-Union soviétique ont montré une propension aux crimes contre les biens, au trafic de stupéfiants et d'armes, à l'aide à l'immigration clandestine, au proxénétisme, à la contrebande et au vol de cuivre.

### **La criminalité d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale**

Les coteries criminelles nord-américaines, originaires principalement de la région du Maghreb, ont également tendance à s'installer et à s'enraciner dans diverses zones du territoire national. En raison de leur solide

---

<sup>86</sup> OCC n° 9408/2022 RGNR mod 21 - 6550/2022 RG GIP émise le **3 avril 2023**.

intégration dans le tissu socio-criminel urbain, ils gèrent parfois aussi des segments du trafic transnational de stupéfiants.

### **La criminalité en provenance des pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est**

Les organisations criminelles formées par des personnes originaires des pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est sont principalement actives dans la facilitation de l'immigration illégale, l'exploitation de la main-d'œuvre illégale et le trafic de stupéfiants, souvent associés au proxénétisme. Les coterie multiethniques (coterie d'Asie du Sud-Est principalement d'origine indienne et pakistanaise) agissent parfois en coopération avec des coterie balkaniques, turques et grecques.

## **7. LES PRÉSENCES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL/ÉTRANGER ET LES ACTIVITÉS DE RÉPRESSION DE LA MAFIA**

### **c. Le territoire national**

#### **- ABRUZZES**

Les Abruzzes font partie des territoires où il n'y a pas de phénomènes mafieux autochtones. Toutefois, leur position géographique l'expose à l'influence criminelle des organisations des régions voisines, notamment de Campanie et des Pouilles, auxquelles s'ajoutent, selon des éléments d'enquête récents, des organisations criminelles d'origine calabraise.

Pendant ces dernières années, les enquêtes ont également mis en évidence la présence de groupes criminels composés principalement d'Albanais et de Maghrébins, ainsi que de sujets d'ethnie *rom*.

Ces derniers en particulier sont représentés par des cellules familiales qui se sont sédentarisées au fil du temps, aussi bien le long de la bande côtière qu'à l'intérieur des terres, et ont fait l'objet d'enquêtes antérieures en matière de stupéfiants, d'usure, *etc.* Il s'agit du seul phénomène de criminalité locale susceptible d'évoluer vers des formes plus complexes de criminalité organisée.

Afin de mieux analyser les phénomènes criminels présents dans les Abruzzes, il est utile de diviser le territoire en deux macro-zones. La première peut être identifiée dans la bande côtière, où nous avons relevé la présence de criminels apuliens, calabrais et campaniens, d'origine ethnique *rom* et également étrangers, en particulier albanais. La deuxième comprend la zone intérieure des Apennins, qui est plus exposée à des phénomènes d'infiltration dans le tissu économique par des groupes criminels du Latium et de la Campanie<sup>87</sup>. En outre, dans les régions intérieures des Abruzzes, nous

---

<sup>87</sup> Au fil du temps, les *groupes* de Campanie, en particulier ceux de la *région casalaise*, ont manifesté leurs activités non seulement dans le trafic de stupéfiants, mais aussi dans l'infiltration des marchés publics, un

signalons la présence de criminels d'origine nord-africaine et, ici aussi, d'ethnie *rom*. Les premiers se livrent principalement au trafic de stupéfiants, alors que les deuxièmes s'orientent davantage vers les pratiques d'usure.

Dans toute la région des Abruzzes, l'attention institutionnelle reste élevée, y compris en termes de surveillance et de vérification préventive de la part des Préfectures grâce à l'engagement des Groupes provinciaux interforces à contrôler les entreprises impliquées dans l'attribution et l'exécution des contrats (compte tenu des fonds alloués aux travaux de reconstruction publics et privés à la suite des événements sismiques survenus en 2009 et en 2016/2017), ainsi que le versement de fonds publics dans d'autres secteurs tout aussi rémunérateurs, tels que l'élevage et le tourisme, qui sont particulièrement importants pour la région.

### **Province de L'Aquila**

Dans la province de L'Aquila, et plus particulièrement dans certaines zones de la Marsica, nous signalons la présence d'un nombre important de sujets d'origine nord-africaine, qui s'adonnent notamment au trafic de drogue.

Dans le chef-lieu des Abruzzes, se poursuit le travail de surveillance et de vérification préventive de la Préfecture sur les entreprises impliquées dans les travaux de reconstruction *après* le tremblement de terre, avec l'adoption, le cas échéant, de mesures administratives à caractère préventif pour les sociétés présentant un risque d'infiltration mafieuse. Cette activité est également étendue à d'autres secteurs tels que l'agriculture et la zootechnie, qui ont déjà fait l'objet de pratiques frauduleuses et spéculatives visant à l'obtention indue de fonds et de financements publics.

À cet égard, au cours du semestre de référence, la Préfecture de L'Aquila a pris sept « mesures administratives de prévention concertée », conformément à l'article 94-bis du code antimafia, à l'encontre d'un même nombre de sociétés ayant leur siège social dans cette province et intéressées par des concessions de terres domaniales destinées à un usage agricole ou à l'alpage du bétail<sup>88</sup>, « *à cause de l'existence - sur la base d'un cadre d'indices global - d'éléments appropriés et spécifiques, objectivement symptomatiques de liens concrets avec la criminalité organisée, de nature à conditionner les choix et les orientations* ».

---

secteur particulièrement sensible en raison de la reconstruction *après* le tremblement de terre, et dans les activités de blanchiment d'argent.

<sup>88</sup> Des secteurs particulièrement exposés aux ingérences criminelles, notamment dans les zones à forte vocation agropastorale. Les destinataires de concessions peuvent bénéficier de financements publics et de contributions au titre des régimes de soutien prévus par la politique agricole commune.

## Province de Chieti

À Chieti, une enquête conclue au début 2022 aurait révélé la présence importante de *groupes* criminels composés d'individus de nationalité albanaise<sup>89</sup> particulièrement actifs dans le secteur des stupéfiants<sup>90</sup>. La province resterait exposée aux tentatives d'infiltration des organisations criminelles de Foggia, en particulier du Gargano et de San Severo (Foggia). À cet égard, au cours du semestre de référence, la Préfecture locale a émis un ordre d'interdiction à l'encontre d'une entreprise individuelle du secteur agricole. Cette dernière était intéressée à la concession de terrains domaniaux pour obtenir des contributions européennes et son propriétaire, originaire de la province de Foggia, serait proche de la *famille* CURSIO, opérant dans la zone du Gargano.

## Province de Pescara

Dans la ville de **Pescara**, l'opération « *Planning* »<sup>91</sup>, conclue en juillet 2022 par la DIA et la Garde des Finances de Reggio de Calabre, aurait permis de constater la présence, notamment dans la zone côtière, d'une association criminelle d'origine calabraise qui aurait infiltré les secteurs de la construction et de la grande distribution à des fins de blanchiment d'argent. D'ailleurs, l'enquête aurait permis de prouver le rôle de certains entrepreneurs de Reggio de Calabre proches de la *cosca* DE STEFANO. À travers des accords, ils auraient permis la participation secrète de la *'ndrangheta* à des initiatives économiques importantes et développées dans la zone de Pescara.

Enfin, à Pescara, nous avons également confirmé la présence de *coteries* d'Albanais et de *Roms*<sup>92</sup> dont les principaux intérêts illicites se situent dans le secteur des stupéfiants. Les groupes criminels d'ethnie *rom* ont fait l'objet d'une enquête antidrogue complexe menée au cours du semestre examiné, ce qui a conduit à l'inculpation des suspects pour association de type mafieux. À cet égard, le **13 avril 2023**, les Carabinieri ont conclu l'opération « *Kiryò* » par l'exécution d'un mandat d'arrêt<sup>93</sup> à l'encontre

---

<sup>89</sup> Souvent en contact avec la communauté *sinté* de la côte.

<sup>90</sup> Il convient de rappeler l'opération menée le semestre dernier par l'Arme des Carabinieri et par la Garde des finances. Ces dernières auraient constaté la présence sur le territoire de Vasto (Chieti) d'une organisation criminelle, composée principalement d'Albanais, qui se consacre au trafic de stupéfiants et à des activités d'extorsion menées également avec l'utilisation de la violence et des armes. L'association aurait participé à la vente de grandes quantités de *cocaïne* et *d'héroïne*, pour lesquelles les « *canaux privilégiés d'approvisionnement en drogue se sont avérés être ceux de la Calabre, grâce à des relations vérifiées avec des membres des 'ndrine opérant dans la zone de Vibo Valentia, ainsi qu'en Émilie-Romagne, dans les Pouilles et dans les Abruzzes* » (OCCC no. 2177/2019 DDA et 1797/2020 RG GIP émis par le Tribunal de L'Aquila le 7 janvier 2022 dans la suite de l'opération « *Evelin* » de 2018).

<sup>91</sup> OCC n° 4670/2019 RGNR-3266/2020 RG GIP et 52/2021 ROCC délivré le 6 juillet 2022 par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>92</sup> À savoir, l'exécution, au cours du premier semestre 2022, du mandat d'arrêt n° 2678/20 RGNR et n° 1814/21 RG GIP délivrés le 1er mars 2022 par le Tribunal de Pescara à l'encontre de 10 personnes, pour la plupart d'ethnie *rom*, accusées de concours au trafic de stupéfiants tels que l'héroïne et la cocaïne. Les enquêtes ont permis de découvrir un chiffre d'affaires de dizaines de milliers d'euros, ainsi que d'importantes quantités de drogue destinée aux points de vente des quartiers Rancitelli et Fontanelle de Pescara, notoirement fréquentés par plusieurs toxicomanes originaires de diverses parties des Abruzzes.

<sup>93</sup> N° 703/2020 RGNR et n° 700/2021 RG GIP délivrés le **20 mars 2023** par le Tribunal de L'Aquila.

de 20 membres ou, en tout cas, de sujets « proches » de la communauté *rom* du quartier ouvrier de Rancitelli. Les enquêtes ont montré comment cette association avait pris le contrôle du quartier, en utilisant le pouvoir d'intimidation et la loi du silence qui en découle. De cette façon, elle avait créé une sorte de cartel pour le trafic de stupéfiants avec une base opérationnelle dans ce que l'on appelle le « fer à cheval »<sup>94</sup>.

Dans la ville de Pescara, une autre opération policière conclue au cours du même semestre aurait également révélé des intérêts illicites de la criminalité organisée de Foggia. En particulier, le **14 mars 2023**, la Garde des finances a exécuté une ordonnance de mesure de contrôle<sup>95</sup> à l'encontre de 11 personnes liées à la *coterie* mafieuse MORETTI-PELLEGRINO-LANZA, accusées de transfert frauduleux de valeurs, d'extorsion, d'usure, de vol, de recel et de blessures, avec circonstance aggravante de la méthode mafieuse et de l'utilisation des armes. L'enquête a révélé l'activité des membres de la mafia de Foggia dans la zone de Pescara qui utilisaient la réputation et les méthodes mafieuses de l'association de référence pour accorder des prêts monétaires à des taux usuraires, parfois suivis d'activités d'extorsion, au détriment des entrepreneurs locaux opérant dans les secteurs de la restauration et du commerce de voitures de luxe.

### **Province de Teramo**

Dans la province de **Teramo**, des enquêtes antérieures auraient révélé la présence d'exposants criminels originaires de Campanie et de Calabre. Le territoire, en particulier la bande côtière, serait touché par le phénomène du trafic de stupéfiants, principalement imputable à des *groupes* criminels, pour la plupart d'origine albanaise et d'ethnie *rom*. Ces derniers seraient davantage présents à : Silvi Marina (Teramo), Giulianova (Teramo), Alba Adriatica (Teramo), Martinsicuro (Teramo) et Roseto degli Abruzzi (Teramo) ; tandis que Sant'Egidio alla Vibrata (Teramo) serait à l'apanage des groupes criminels albanais et, plus récemment, de ceux d'origine nord-africaine.

---

<sup>94</sup> En référence au complexe immobilier qui a été le théâtre de l'activité criminelle et dont la forme architecturale rappelle celle d'un fer à cheval.

<sup>95</sup> N° 1599/2020 RGNR et n° 69/2022 RMC délivrés le **6 mars 2023** par le Tribunal de L'Aquila.

## - BASILICATA<sup>1</sup>

La criminalité organisée en Lucanie est historiquement influencée par la matrice mafieuse enracinée dans les régions voisines. Dans la province de Matera, nous constatons la présence de *clans* liés à des organisations d'origine calabraise, apulienne et albanaise, intéressées au contrôle du territoire, une condition préalable au trafic de stupéfiants géré entre les Pouilles et la Calabre.

Dans la province de Potenza, en revanche, les *clans* autochtones sont également étroitement liés aux *cosche* criminelles de Calabre et de Campanie.

### **Province de Potenza**

Dans la province de Potenza, le **24 janvier 2023**, la DIA de Potenza, en collaboration avec la Police d'État de Matera, a exécuté un mandat d'arrêt en prison<sup>2</sup> à l'encontre d'un sujet considéré responsable, en association avec d'autres personnes non encore identifiées, d'extorsion, d'incendie criminel et de menaces contre un officier public, avec la circonstance aggravante des méthodes mafieuses. En utilisant la méthode mafieuse, le suspect a mis le feu à deux établissements balnéaires, à un hangar d'outils agricoles, ainsi qu'à une usine.

### **Province de Matera**

Le **21 mars 2023**, la Garde des finances de Policoro (Matera) a exécuté une mesure restrictive<sup>3</sup> à l'encontre de 9 personnes considérées responsables, à divers titres, de détournement de fonds, de transfert frauduleux de valeurs, de vol aggravé, de blanchiment d'argent, d'auto-blanchiment et d'association de malfaiteurs. De plus, elle a procédé à la saisie préventive de tout un répertoire d'entreprises opérant dans le secteur des fruits et des légumes. Les actes ont été commis pour obtenir les produits et les bénéfices des infractions de blanchiment d'argent, de trafic de stupéfiants et de réutilisation de capitaux illicites, et pour faciliter une *coterie* criminelle locale.

Le **21 marzo 2023**, les Carabiniers de Matera ont exécuté un mandat d'arrêt<sup>4</sup> à l'encontre de 5 personnes considérées comme responsables, à divers titres, de malversation, de corruption et de falsification idéologique commises par un officier public. Les enquêtes concernaient certaines entreprises opérant dans le secteur des carrières, qui avaient bénéficié d'autorisations administratives obtenues à leur avantage grâce à des documents idéologiquement faux. Ces entreprises avaient également commis des omissions systématiques concernant notamment la restauration de

---

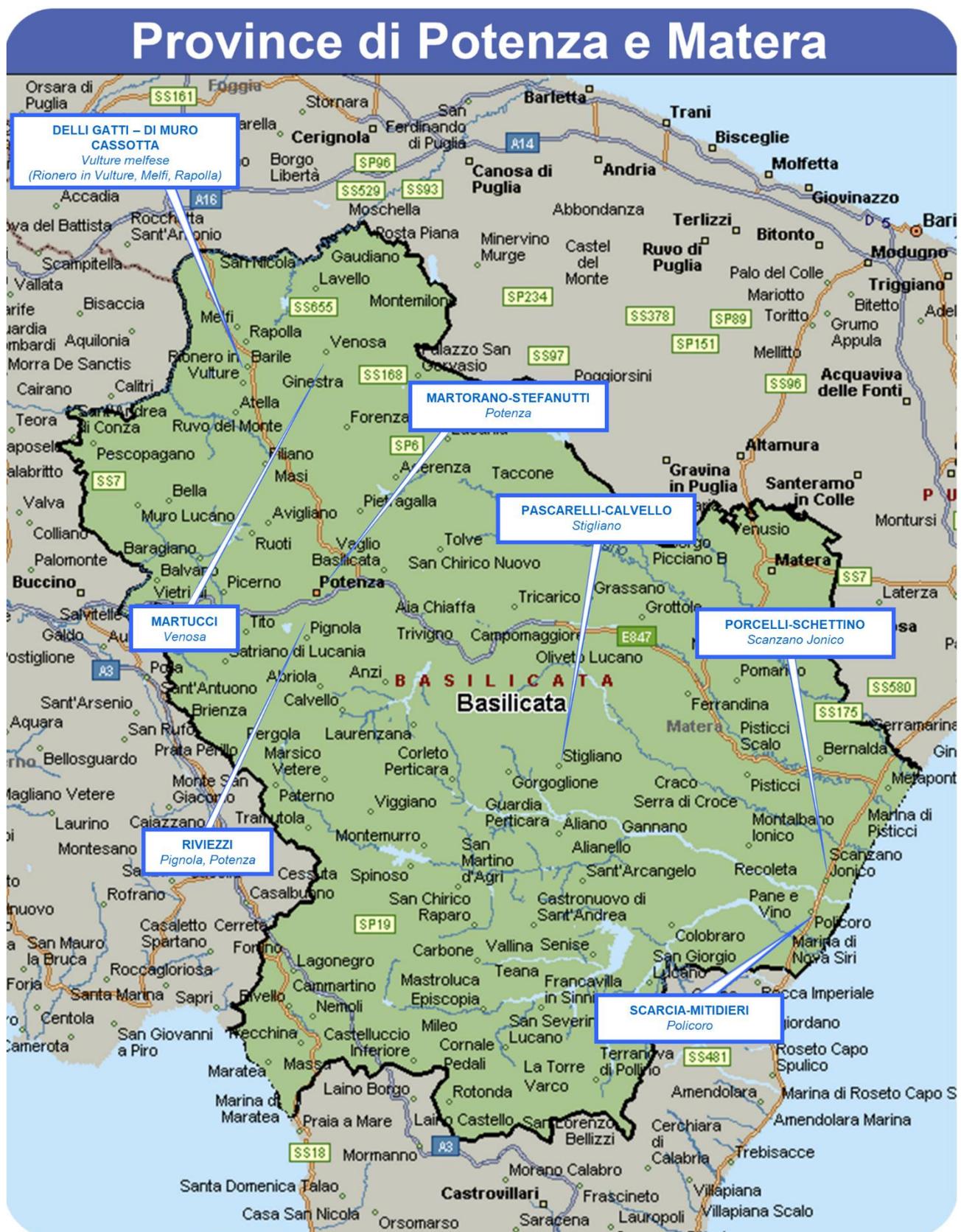
<sup>1</sup> Le positionnement sur la carte et la représentation graphique des principales composantes de la pègre lucanienne, issus de l'analyse des enquêtes récentes, doivent être considérés comme purement indicatifs.

<sup>2</sup> Proc. pén. 4132/2022 - RGNR 21 DDA et 3551/2022 RG GIP - 2/2023 RMC.

<sup>3</sup> N° 3451/22 RGNR Mod. 21 DDA – 3232/2022 RG GIP – 27/2023 Reg. Mis. GIP du Tribunal de Potenza.

<sup>4</sup> Proc. Pén. 4627/2021 RGNR – OCC n° 1774/2022 RG GIP - RMC 35/23 du Tribunal de Potenza.

l'environnement et l'aménagement final des carrières, au détriment de la protection de l'environnement.



Le **31 mai 2023**, la Garde des finances de Policoro (Matera) et de Potenza ont procédé à l'inculpation<sup>5</sup> de 15 suspects, dont 11 de nationalité albanaise, tenus pour responsables d'une association visant le trafic de stupéfiants, aggravé par la transnationalité. Ils agissaient dans la zone de Metapontina (entre les municipalités de Scanzano et Nova Siri) et ils avaient plusieurs connexions avec leurs *associés*, basés dans d'autres municipalités du territoire national et transnational (Albanie). L'organisation criminelle, active depuis 2019, était en mesure d'approvisionner divers marchés de la drogue dans différentes régions italiennes. Depuis leur base opérationnelle de Scanzano Jonico, les chefs albanais présumés entretenaient de relations « commerciales » étroites avec l'Albanie, d'où ils s'approvisionnaient en grandes quantités de drogues (héroïne, cocaïne, marijuana et haschisch) pour les stocker successivement dans des entrepôts à Scanzano Jonico et à Grottaglie (Tarente). Ensuite, ils les divisés en parties et ils les transféraient, via des courriers, à plusieurs *points nodaux* situés dans les provinces de Bari, de Tarente et de Lecce. Deux Albanais auraient participé à la réutilisation de bénéfices illicites de la drogue grâce à des *courtiers* appartenant à des filières internationales de blanchiment d'argent et utilisant des *téléphones codés* via la plateforme « SKYECC ».

Des résultats significatifs ont également été obtenus dans le domaine des mesures de prévention des actifs.

Le **7 avril 2023**, la DIA de Milan a effectué une saisie préventive<sup>6</sup> pour une valeur équivalente au profit des infractions imputées, soit environ 250 000 euros, à l'encontre d'un administrateur *de facto* d'une société opérant dans le secteur des transports. Il avait fait l'objet d'une enquête<sup>7</sup> pour le trafic illégal de déchets perpétré dans la zone de Lucanie. Les enquêtes auraient révélé son objectif de faciliter l'association camorriste CASALESI, à tel point que cette société aurait été directement ou indirectement liée au *groupe SCHIAVONE-ZAGARIA* dès le début.

Quant à la prévention administrative, 13 ordres d'interdiction anti-mafia ont été émis par la Préfecture de Potenza et 4 par la Préfecture de Matera, grâce également aux activités d'information menées par la DIA de Potenza.

---

<sup>5</sup> Proc. pén n° 4064/2020 RGNR Mod. 21 du Tribunal de Potenza.

<sup>6</sup> Émise le **3 avril 2023** par le Tribunal de Potenza.

<sup>7</sup> Dans le cadre du proc. pén. 2589/19 RGNR Mod. 21.

## - CALABRE<sup>1</sup>

Au cours du premier semestre 2023, aucun changement significatif n'est intervenu dans le cadre général de la situation de la criminalité organisée dans la région de Calabre.

Des détails supplémentaires seront successivement fournis au sein de ce document, mais il est possible de remarquer, en général, que les enquêtes ont mis en évidence la confirmation de la projection internationale du narcotrafic de la *'ndrangheta*, en relation avec des fournisseurs de cocaïne en Amérique centrale et du Sud (Colombie, Brésil, Équateur et Panama) et avec des organisations paramilitaires actives dans le secteur comme le *clan du Gulf* en Colombie (opérations « *Sunset* »<sup>2</sup>, « *Eureka* »<sup>3</sup> et « *Gentleman2* »<sup>4</sup>). En outre, est confirmé le blanchiment d'argent effectué par la *'ndrangheta* dans plusieurs pays européens (France, Allemagne et Portugal), à travers l'achat de produits de luxe et le démarrage d'activités dans les secteurs de la restauration et du lavage de voitures (opération « *Eureka* »), mais aussi grâce à l'exploitation de sujets chinois (opération « *Aspromonte Emiliano* »<sup>5</sup>). A été confirmée la projection ultra-régionale (notamment à Milan et en Lombardie) de la *cosca* BELLOCCO (opération « *Crypto* »<sup>6</sup>), déjà signalée au cours du semestre précédent (opération « *Ritorno* »<sup>7</sup>). Ces considérations s'appliquent également à la région de l'Émilie-Romagne, avec la présence des *coscas* Crotonese et Reggina (opération « *Aspromonte Emiliano* »). Un autre élément pertinent ressort des motivations de la sentence du procès « *Mandamento Jonico* », en rite ordinaire, déposées le **14 mars 2023** par la Cour d'appel de Reggio de Calabre<sup>8</sup>, décrivant l'existence d'un système « fédéral » qui est articulé par compétences et qui gère l'organisation et le personnel<sup>9</sup>. Comme nous l'avons déjà souligné, nous confirmons le rôle de pouvoir assumé par les figures féminines de la *cosca* PIROMALLI, qui gèrent l'entreprise en l'absence de leurs maris et de leurs pères en détention (opération « *Hybris* »). Cet aspect suit la même ligne de ce qui est apparu le semestre dernier pour la *cosca* BELLOCCO (opération « *Blu notte* ») et la *cosca* ROSMINI-SERRAINO (opération « *Revolvo* »).

---

<sup>1</sup> La fragmentation extrême de la réalité criminelle calabraise provoque la représentation graphique des seules composantes principales de la *'ndrangheta*, dont le positionnement sur la carte est purement indicatif.

<sup>2</sup> N° 6267/2021 RGNR et n° 1555/2022 RG GIP du Tribunal de Gênes.

<sup>3</sup> Proc. pén. 4612/2022 RGNR DDA - 285712022 RG GIP - 37/2022 OCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre ; proc. pén. 5886/2022 RGNR DDA - 2520/2022 RG LP DDA - SS/2022 ROCC - 44/2022 ROCC - 4/2022 ROCC du Tribunal de Reggio de Calabre ; proc. pén. 5208/2022 RGNR DDA - 3223/2022 RG GIP DDA - 42/2022 ROCC.

<sup>4</sup> OCC n° 3836/2019 RGNR - 3306/2019 RG GIP - n° 67/2023 RMC émise par le Tribunal de Catanzaro.

<sup>5</sup> N° 2192/21 RGNR DDA - 9630/21 RG GIP du Tribunal de Bologne.

<sup>6</sup> N° 21745/17 RGNR - 20856/19 RG GIP du Tribunal de Milan.

<sup>7</sup> N° 3899/18 RGNR - 6952/21 RG GIP du Tribunal de Brescia.

<sup>8</sup> Arrêt n° 840/22 R. Arrêt - 325/21 RG APP - 5194/17 RGNR, avec 34 condamnations, 32 acquittements, 9 prescriptions, 2 déclarations de non-poursuite et 2 extinctions de l'infraction en raison du décès de l'auteur qui ont été prononcés, pour un total de 445 années d'emprisonnement.

<sup>9</sup> Pages 321 et suivantes dudit arrêt.

Des relations sont également apparues dans le domaine du trafic de stupéfiants avec des organisations criminelles extrarégionales (opération « *Cagnolino* »<sup>10</sup> du Parquet de Palerme, opération « *Primavera Fredda* »<sup>11</sup>). Il y a également eu l'arrestation de certains fugitifs, l'un au Portugal et l'autre en Indonésie, dans le cadre du projet I-CAN.

Pour ce semestre, il convient également de noter le nombre important de décisions judiciaires rendues par les tribunaux du district de Reggio de Calabre à l'issue des nombreux procès, en impliquant souvent l'imposition de peines lourdes à des membres de la criminalité organisée.

Le jugement prononcé le **25 mars 2023** dans le procès en appel « *'Ndrangheta stragista* » (déjà mentionné au Chapitre 2) a confirmé la condamnation à perpétuité des deux prévenus, pour l'assassinat de deux Carabiniers et pour les tentatives d'assassinat perpétrées entre la fin 1993 et le début 1994 à Reggio Calabria, c'est-à-dire le chef-lieu de cette région, en vue de l'adhésion de la *'ndrangheta* au projet terroriste continental élaboré par *cosa nostra*. À ce propos, nous soulignons l'importance des résultats de l'opération « *Hybris* », menée par les Carabiniers le **9 mars 2023**. Cette opération a permis de relever la volonté exprimée par des membres des *coscas* PIROMALLI et PESCE d'adhérer audit projet pour perpétrer des attentats contre l'Arme des Carabiniers et contre un homme politique<sup>12</sup>. Dans le cadre de cette enquête, il a été possible de constater que la *cosca* MANCUSO de Limbadi (Vibo Valentia) était contraire au partage du projet sicilien.

Les stupéfiants sont le principal secteur de l'économie criminelle, comme le montre la grande quantité de drogues faisant l'objet d'un trafic international effectué par les *coscas*. Leur centre de gravité logistique et leur point d'entrée privilégié est le port de Gioia Tauro (Reggio de Calabre). En particulier, la Garde des finances a saisi, à elle seule, près de 3,5 tonnes de cocaïne au cours de dix opérations dans le port de Gioia Tauro (Reggio de Calabre).

## **Province de Reggio de Calabre**

En termes structurels, la criminalité organisée dans la province de Reggio de Calabre n'a pas connu de changements significatifs au cours du premier semestre 2023. La *'ndrangheta* se confirme comme une organisation à structure unitaire, gouvernée par un organe supérieur<sup>13</sup>, dit « *provincia* » (province) ou « *crimine* » (crime). Sous cet organe, il y a les « *mandamenti* », qui s'insèrent dans trois macro-

---

<sup>10</sup> N° 4276/20 RGNR - 2906/20 RG GIP du Tribunal de Palerme.

<sup>11</sup> DDA Cagliari et proc. pén. 1833/21 RGNR DDA Messine.

<sup>12</sup> Pages 296-299 de l'OCC proc. pén. 4194/2020 RGNR DDA – 2586/2021 RGGIP DDA – 21/2022 ROCC DDA (opération « *Hybris* »). Conversations remontant à janvier 2021.

<sup>13</sup> À savoir, l'arrêt de la Cour de cassation du 18 mai 2017 (n° 29850 année 2017 - Sec. II) où, dans le cadre du procès *Crimine* (rite ordinaire), des peines importantes ont été prononcées à l'encontre de 27 prévenus, en imposant un total d'environ 2 siècles d'emprisonnement pour 23 d'entre eux et en acquittant les 4 restants. La sentence confirme substantiellement celle émise par la Cour d'appel de Reggio de Calabre et elle démontre pleinement la validité de la structure accusatoire du DDA de Reggio de Calabre, selon laquelle « *la 'ndrangheta est une et une seule* » et, par conséquent, toutes les *'ndrine* doivent toujours répondre à l'organe supérieur « *crimine* ».

zones géographiques (le *mandamento central*, le *mandamento jonien* et le *mandament tyrrhénien*) et, à leur intérieur, opèrent les *locaux* et les « *'ndrine* ». Cela a également été confirmé par les décisions finales rendues à l'issue du célèbre procès « *Crimine* »<sup>14</sup>.

La grande capacité d'infiltration de la *'ndrangheta* a provoqué la contamination de l'économie légale, en conditionnant le développement et la croissance d'un territoire longtemps relégué aux dernières places dans les indicateurs de croissance économique, de qualité des services et de qualité de vie en général. Elle a également développé une propension en croissance et visant à influencer les institutions locales, notamment pour obtenir le contrôle des financements publics de l'État et de l'Union européenne.

### **Mandamento central**

Dans la ville de Reggio de Calabre, est confirmée la suprématie des familles historiquement hégémoniques de la *'ndrangheta*, DE STEFANO, CONDELLO, LIBRI et TEGANO, comme l'ont montré les enquêtes menées au cours de ces dernières années, en particulier grâce à l'opération « *Meta* »<sup>15</sup> et au résultat du procès « *Epicentro* », mentionné dans le semestre précédent.

Le **2 février 2023**, à Reggio de Calabre, Milan, Messine, Bari et en Floride (États-Unis), la Police nationale italienne a exécuté un décret de saisie de biens<sup>16</sup> à l'encontre de deux entrepreneurs actifs dans les secteurs de la construction et du courtage immobilier. Ils ont fait l'objet d'une mesure de contrôle en prison en 2019, dans le cadre de la procédure « *Libro nero* »<sup>17</sup>, car ils étaient considérés comme des « entrepreneurs de référence » de la *cosca* LIBRI, active dans la capitale. Les enquêtes patrimoniales supplémentaires ont permis de démontrer comment ces entrepreneurs, bien que disposant de maigres revenus, avaient entamé des activités économiques florissantes depuis le début des années 1990, grâce au soutien de la *cosca* LIBRI. Cela leur a permis d'acquérir le contrôle d'une partie importante du secteur de la construction à Reggio de Calabre et de projeter leurs intérêts, tant en Italie qu'aux États-Unis, outre le secteur de la construction, dans les domaines de l'immobilier, de l'édition, de la restauration, de l'assurance, des jeux et de paris *en ligne*. Cette mesure de saisie préventive a permis de saisir des actifs pour une valeur estimée à 45 millions d'euros. Dans les semaines successives, une nouvelle saisie d'une valeur totale de 4,5 millions d'euros a été effectuée.

---

<sup>14</sup> Arrêts antérieurs devenus définitifs : opérations « *Olimpia* », « *Olimpia 2* » et « *Olimpia 3* », ainsi que les procès « *Primavera* », « *Armonia* », « *Porto* », « *Tirreno* », « *Stilaro* », « *Testamento* », « *Ramo spezzato* », « *Isola felice* ». En outre, lors du procès « *Cent'anni di storia* », qui s'est tenu à Palmi contre des personnes soupçonnées d'être affiliées aux consortiums historiques de Gioia Tauro des familles PIROMALLI et MOLÈ, il a été possible de relever la subdivision de la criminalité organisée *'ndranghetiste* en trois macro-zones : la zone urbaine de Reggio de Calabre, la zone jonienne et la zone tyrrhénienne.

<sup>15</sup> Proc. pén. 2701/21 RGNR - 1961/21 RG GIP - 35/21 ROCC.

<sup>16</sup> Proc. 87/2022 RG MP – 5/2023 Provv. Seq. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>17</sup> Proc. pén. 5288/2016 RGNR - 70/2019 RG GIP - 64/2018 ROCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

Le **4 mars 2023**, à Reggio de Calabre, la Garde des finances a exécuté un décret de confiscation préventive<sup>18</sup> émis par le Tribunal de Reggio de Calabre, concernant les actifs d'une entreprise de construction déjà active dans le secteur des marchés publics et soupçonnée d'être liée à la *'ndrangheta*. L'homme avait fait l'objet, en février 2021, d'un mandat d'arrêt délivré dans le cadre de l'opération « *Nuovo Corso*<sup>19</sup> », qui a mis en lumière plusieurs activités d'extorsion menées par des affiliés et des sujets liés à la *cosca* DE STEFANO contre un entrepreneur de Reggio de Calabre et son associé, car ces derniers avaient obtenu des marchés publics pour la réfection du revêtement du Corso Garibaldi et, uniquement l'un des deux, pour le réaménagement de la Piazza Duomo dans la ville de Reggio de Calabre. Les enquêtes ont montré que l'essor entrepreneurial de ce sujet aurait été facilité par le soutien de la criminalité organisée à Reggio de Calabre. La décision de confiscation, également équivalente, concerne un ensemble d'actifs d'une valeur estimée d'environ 1,4 million d'euros.

Le **16 mars 2023**, dans le cadre d'une activité coordonnée par le parquet de Reggio de Calabre, il y a eu l'ordre pour effectuer la mesure de l'administration judiciaire des biens liés aux activités économiques et aux entreprises, pour une durée d'un an, à l'encontre d'une entreprise du secteur de la grande distribution alimentaire, comptant plus de 100 points de vente en Sicile et en Calabre. L'examen des éléments de l'enquête, y compris les conclusions de l'opération « *Planning* »<sup>20</sup>, aurait révélé l'existence d'une relation stable de facilitation objective entre les activités économiques de cette entreprise et les membres de la *'ndrangheta* ou des personnes qui lui sont liées, avec une référence particulière à la *cosca* DE STEFANO. Le **8 mai 2023** suivant, la mesure d'administration judiciaire des biens à l'égard de la même entreprise est remplacée par un *contrôle juridictionnel* d'un an<sup>21</sup>.

Le **12 avril 2023**, au cours du procès « *Full speed* »<sup>22</sup>, en rite ordinaire, le Tribunal de Reggio de Calabre a condamné le fils d'un membre dirigeant de la *cosca* DE STEFANO à 15 ans de prison pour la tentative d'assassinat d'un homme. Ce fait a eu lieu dans le quartier Archi du chef-lieu, en mai 2021, à travers un accident avec un véhicule.

Dans le chef-lieu de Reggio de Calabre, outre les quatre *coscas* principales susmentionnées, seraient actives les *coscas* SERRAINO, actives dans le quartier de San Sperato et dans les fractions de Cataforio, de Mosorrofa et de Sala di Mosorrofa<sup>23</sup>, ainsi que dans la municipalité de Cardeto. La *cosca* FICARA-LATELLA serait active dans la zone sud de la ville<sup>24</sup>, tandis que la *cosca* BARRECA dans la fraction de Pellaro. La *cosca* LO GIUDICE serait active dans le quartier de Santa Caterina et

---

<sup>18</sup> Proc. 197/20 RG MP – 60/20 Provv. Sequ. – 17/23 Provv.

<sup>19</sup> N° 5700/20 RGNR DDA - 306/21 RG GIP - 3/21 ROCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>20</sup> N° 4670/2019 RGNR - 3266/2020 RG GIP - 52/2021 ROCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>21</sup> Décret n° 10/23 R du **8 mai 2023** du Tribunal de Reggio de Calabre sur le contrôle juridictionnel.

<sup>22</sup> Proc. pén. 2701/2021 RGNR - 1961/2021 RG GIP - 35/2021 OCC du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>23</sup> La coterie a été durement touchée par l'issue du procès « *Epilogo* » qui s'est tenu à Reggio de Calabre et qui s'est conclu en première instance en 2013 par la condamnation de sept membres de la *cosca*, dont les membres les plus importants de la coterie, à un total de plus de 100 ans d'emprisonnement. En 2016, sept membres de la *cosca* ont été condamnés en appel à plus de 80 ans d'emprisonnement.

<sup>24</sup> Cette *cosca* avait été touchée par les opérations « *Reggio Sud* » (2011) et « *Affari di famiglia* » (2012).

elle aurait des intérêts prépondérants dans le marché local des fruits et légumes, ce qui a fait l'objet d'une enquête de la Police nationale italienne. Les *coscas* BORGHETTO-CARIDI-ZINDATO<sup>25</sup> et ROSMINI<sup>26</sup> seraient actives dans les quartiers de Modena et de Ciccarello.

Le **15 mars 2023**, à Reggio de Calabre, au cours du procès « *Cemetery-boss* »<sup>27</sup>, la Cour d'appel a prononcé, avec une procédure abrégée, une sentence à l'encontre de 2 accusés, membres de la *cosca* ROSMINI, imposant un total de 17 ans d'emprisonnement. Cinq acquittements ont également été prononcés pour ne pas avoir commis l'acte, ce qui a dégradé le verdict de première instance et qui a fait disparaître la circonstance aggravante mafieuse à leur encontre.

La *cosca* LABATE a été récemment touchée par les opérations « *Heliantus* »<sup>28</sup> et « *Cassa Continua* »<sup>29</sup>, et elle serait active dans le quartier de Gebbione, au sud de la ville. En particulier, le **28 avril 2023**, dans le cadre du procès « *Cassa continua* », en rite ordinaire, le Tribunal de Reggio de Calabre a condamné un membre de la *cosca* LABATE à 22 ans de prison pour extorsion au détriment d'une entreprise de pompes funèbres.

---

<sup>25</sup> Le 14 avril 2014, 32 membres de la *cosca* ont été condamnés à un total de plus de 300 ans d'emprisonnement. En outre, le 2 octobre 2016, lors du procès « *Alta Tensione* » (en appel ordinaire), 18 condamnations et 9 acquittements ont été prononcés pour un total de plus de 150 ans d'emprisonnement et, le 22 novembre 2016, dans le procès « *Alta Tensione 2* » (en appel), 11 condamnations et 3 acquittements ont été prononcés, pour un total de plus de 100 ans d'emprisonnement.

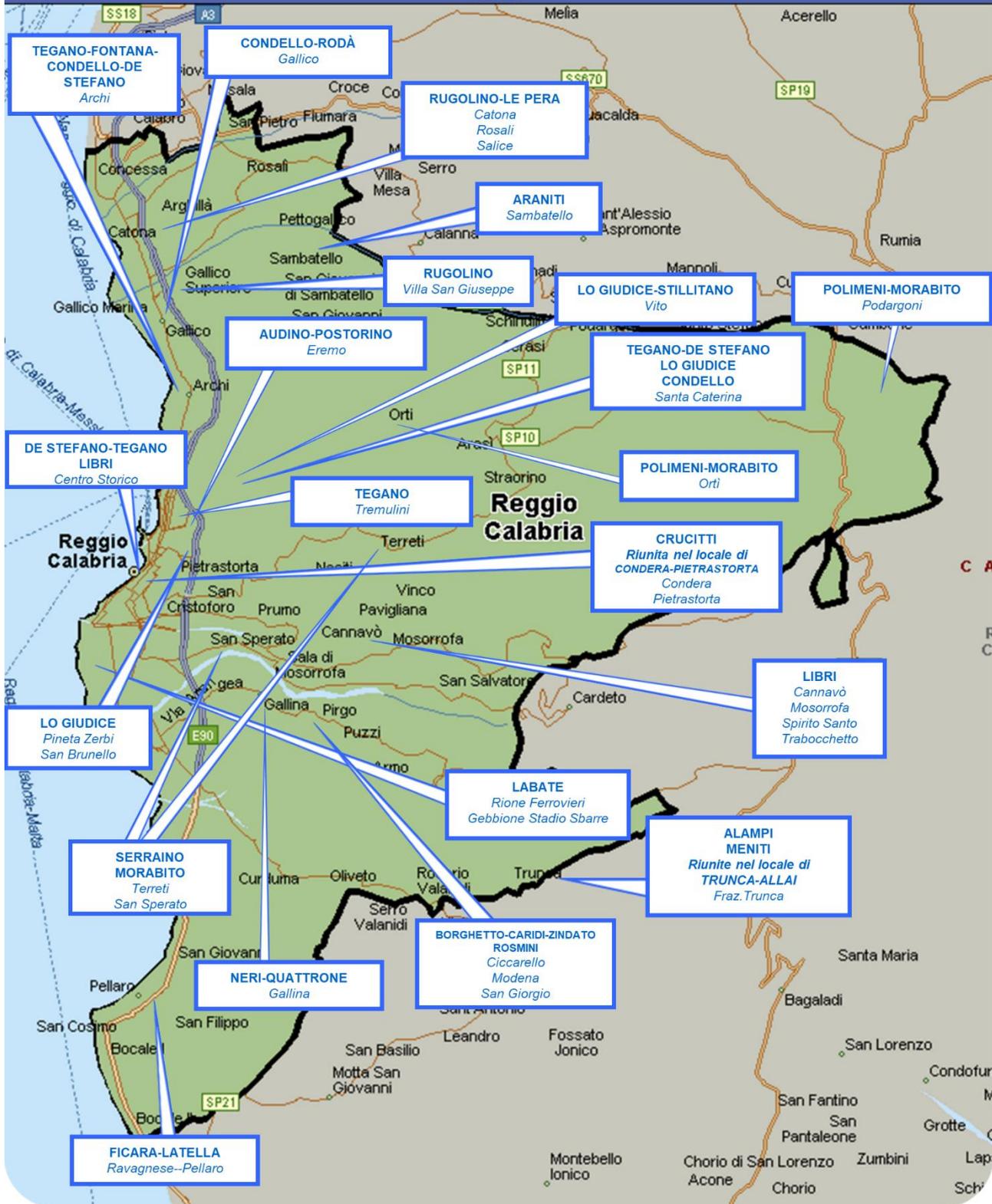
<sup>26</sup> Opération « *Cartaruga* » effectuée en 2012 par la Police nationale italienne.

<sup>27</sup> Proc. pén. 7824/2012 RGNR - 1744/2013 RG GIP - 33/2018 ROCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>28</sup> N° 4639/16 RGNR - 970/19 RG GIP - 12/19 et 46/19 OCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>29</sup> N° 2760/17 RGNR - 1775/17 RG GIP - 45/19 ROCC du Tribunal de Reggio de Calabre.

# Città di Reggio Calabria



Le **30 juin 2023**, à Reggio de Calabre, la Garde des finances a exécuté un décret de confiscation des biens<sup>30</sup> à l'encontre d'un entrepreneur actif dans la distribution de produits pétroliers, avec l'imposition concomitante d'une surveillance spéciale et l'obligation de rester dans la municipalité de

<sup>30</sup> Proc. 80/2022 RG MP – 42/2022 Provv. Sequ. – 75/2023 Provv. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

résidence pour une durée de 3 ans et 6 mois. Ce sujet, qui serait lié à la *cosca* LABATE, a participé à l'opération « *Andrea Doria* »<sup>31</sup> menée par la Garde des finances en avril 2021. L'opération avait permis de dévoiler un système complexe de fraude fiscale dans le secteur du commerce des produits pétroliers, se fondant sur des triangulations de sociétés fictives pour éluder la TVA et les droits d'accises, ainsi que sur l'utilisation de fausses déclarations d'intention, ce qui permet d'acheter des biens sous un régime de non-imposition. En particulier, l'association dont le sujet aurait été membre, en tant que son promoteur principal, gérait toute la chaîne de distribution du produit pétrolier, à partir du dépôt fiscal jusqu'aux distributeurs routiers finaux, en intercalant entre ces deux extrémités de la chaîne une série d'opérateurs économiques – tels que des sociétés « boîte aux lettres » pour la vente de carburant, des dépôts commerciaux et des *courtiers* locaux – dans le but d'éluder les taxes de manière frauduleuse et systématique, en émettant et en utilisant lesdites déclarations d'intention. Enfin, le système d'assainissement des prélèvements se serait également fait par l'intermédiaire des *coscas* de l'*ndrangheta* ayant des intérêts dans le secteur de la distribution des produits pétroliers. Avec la privation du droit réel de son titulaire, a été ordonnée la confiscation d'actifs pour une valeur totale estimée à environ 3,5 millions d'euros.

La *cosca* ARANITI serait active dans la zone de Sambatello-Gallico, tandis que la *cosca* STILLITTANO, fédérée avec la *cosca* CONDELLO, serait active dans le quartier de Vito et dans les zones voisines de Santa Caterina et de San Brunello. La *cosca* FRANCO, fédérée avec les DE STEFANO, opérerait dans le quartier de Santa Caterina, comme le montre l'opération « *Sistema Reggio* » (2016).

La *cosca* ALAMPI, fédérée avec les LIBRI, serait active dans la fraction de Trunca. Les condamnations récentes ont considérablement affecté et réduit cette coterie<sup>32</sup>.

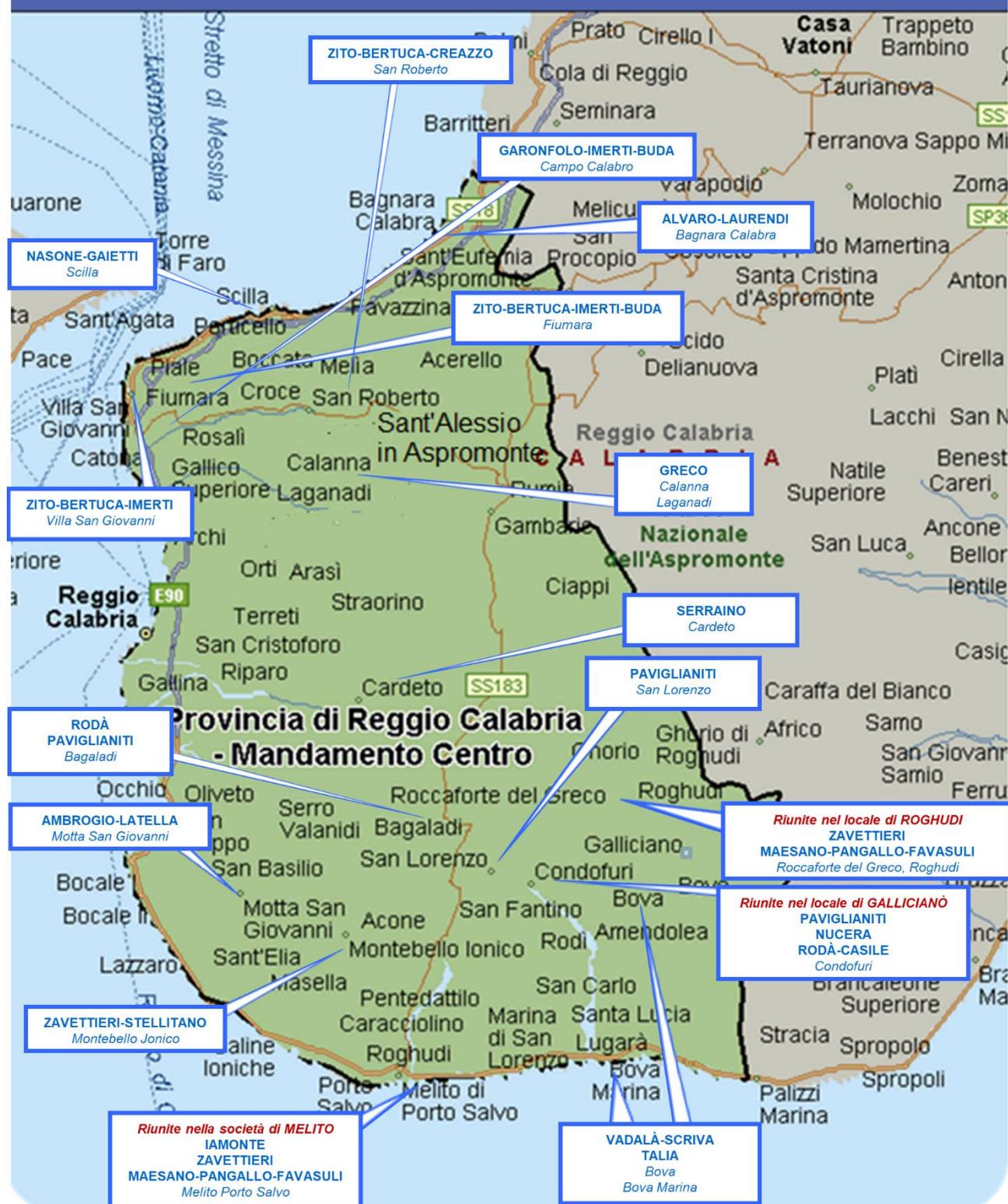
La *cosca* RUGOLINO opérerait dans la fraction de Catona et la *cosca* RODÀ-CONDELLO dans le quartier voisin de Gallico.

---

<sup>31</sup> N° 1936/2017 RGNR - 1266/2018 RG GIP - 2 et 8/2021 ROCC.

<sup>32</sup> Le 7 juillet 2016, la *cosca* ALAMPI a été affectée par l'issue du procès « *Rifiuti Spa 2* », en procédure abrégée, dans lequel 14 peines ont été prononcées pour un total de plus de 125 ans d'emprisonnement.

## Provincia di Reggio Calabria - Mandamento Centro



Le **18 mars 2023**, à Reggio de Calabre, les Carabiniers ont exécuté un décret de saisie des biens<sup>33</sup> à l'encontre d'un entrepreneur du secteur du nettoyage et de l'entretien des égouts. Le 16 février 2021, l'accusé a fait l'objet d'une mesure de contrôle en prison dans le cadre de l'opération « *Metameria* »<sup>34</sup>,

<sup>33</sup> Proc. 17/2023 RG MP – 17/2023 Provv. Sequ. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>34</sup> N° 5547/17 RG NR - 3326/18 RG GIP - 28-66/20 ROCC DDA du Tribunal de Reggio de Calabre.

qui est ensuite devenue partie du bien plus grand procès « *Epicentro* », pour l'accusation de transfert frauduleux de valeurs, aggravé par la facilitation de la mafia, et il a été condamné, en première instance, à 2 ans et 8 mois d'emprisonnement. Ces enquêtes approfondies, menées dans le domaine de la prévention, nous ont permis de montrer sa dangerosité sociale et son accumulation de biens illicites, ainsi que l'enregistrement fictif d'actions d'une société qui opérait dans le chef-lieu de Reggio de Calabre et qui était fonctionnelle pour dissimuler l'infiltration de *coscas*, y compris les CONDELLO et les RUGOLINO. La mesure de saisie préventive permis de saisir un ensemble d'actifs pour une valeur estimée d'environ 3 millions d'euros.

Le **20 mai 2023**, à Reggio de Calabre, au cours du procès « *All in 2* », en procédure abrégée, le Tribunal a prononcé deux sentences contre des accusés appartenant aux *coscas* CONDELLO et RUGOLINO et au *locale* de l'Oppido Mamertina, en imposant un total de 18 ans d'emprisonnement et un acquittement. Le procès fait suite à des enquêtes sur un meurtre commis en 2011 à Gallico Superiore, une fraction du chef-lieu régional, attribuable à des événements de contrôle criminel dans cette zone.

Dans la municipalité de Scilla (Reggio de Calabre), existe un *locale* où la *cosca* NASONE-GAIETTI (en relation étroite au niveau opérationnel avec les ALVARO) serait active. Elle a été récemment touchée par les résultats de l'opération « *Nuova linea* »<sup>35</sup>, qui a également confirmé l'existence d'un *locale* opérant dans la municipalité de Bagnara Calabria (Reggio de Calabre).

Les *coscas* ZITO-BERTUCA et BUDA-IMERTI seraient actives à Villa San Giovanni, tandis que la zone de Melito Porto Salvo serait sous l'influence criminelle de la *cosca* IAMONTE.

Dans les municipalités de Roghudi et de Roccaforte del Greco, les coteries PANGALLO-MAESANO-FAVASULI et ZAVETTIERI seraient actives, fédérées après les années de la sanglante « *faida di Roghudi* » (querelle de Roghudi) qui remonte aux années 1990.

Dans la répartition territoriale de S. Lorenzo, de Bagaladi et de Condofuri, la *cosca* des PAVIGLIANITI<sup>36</sup> serait présente et entretiendrait des liens étroits avec les *coscas* des FLACHI, TROVATO, SERGI et PAPALIA, caractérisées par des projections lombardes importantes et des relations stables avec les *coscas* LATELLA à Reggio de Calabre et TEGANO, ainsi qu'avec les TRIMBOLI de Platì et les IAMONTE de Melito Porto Salvo. Dans la zone de Condofuri, les familles NUCERA et RODÀ-CASILE seraient présentes, où persisterait l'articulation territoriale de la '*ndrangheta* connue sous le nom de *locale de Gallicianò*, telle que documentée dans l'opération « *El Dorado* ».

---

<sup>35</sup> Déjà touché par les opérations « *Cyrano* », « *L'aube de Scylla* » et « *Lampetra* » au cours des dernières années.

<sup>36</sup> Le 30 novembre 2016, dans le cadre du procès « *Ultima spiaggia* », en procédure abrégée, la *cosca* PAVIGLIANITI a été lourdement frappée par une condamnation impliquante 49 de ses membres (3 acquittements), pour un total d'environ 6 siècles d'emprisonnement.

Au cours de ce semestre, nous relevons également l'opération « Parepidemos »<sup>37</sup> menée par les Carabiniers dans la zone du *Mandamento* Central pour lutter contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains. Le **6 juin 2023**, les militaires ont exécuté une mesure conservatoire à l'encontre de quatre ressortissants afghans en France et en Allemagne, qui ont été reconnus, à divers titres, comme responsables d'aide à l'immigration clandestine aggravée et d'intermédiation financière abusive. L'enquête a été développée en utilisant les canaux de coopération internationale via Eurojust, pour les aspects judiciaires, et Europol, qui a coordonné la *Bundespolizei* allemande et la Police Nationale française. Parmi les autres résultats de l'enquête, figure l'identification du canal financier utilisé pour les transactions économiques, à savoir la méthode *hawala*, basée sur un modèle de courtage oral/informel et des relations non contractuelles<sup>38</sup>, afin de rendre les flux d'argent intraquables.

### **Mandamento TYRRHÉNIEN**

Dans la plaine de Gioia Tauro, serait confirmée la position hégémonique consolidée par la *cosca* PIROMALLI, qui joue désormais un rôle historique et flanqué par la présence de la *cosca* MOLÈ. Le **9 mars 2023**, à Gioia Tauro, dans le cadre de l'opération « *Hybris* »<sup>39</sup>, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance restrictive émise par le juge chargé de l'enquête pénale (GIP) de Reggio de Calabre à l'encontre de 49 personnes tenues pour responsables d'association mafieuse, de port et de détention d'armes, de trafic de stupéfiants, d'extorsion, de dommages et d'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres. Parmi les différents éléments d'enquête, une phase de rapprochement entre la *cosca* PIROMALLI et la *cosca* MOLÈ a été enregistrée, après qu'en 2008 l'assassinat d'un membre de cettedernière a marqué la rupture entre les deux familles qui étaient jusqu'à ce moment liées. L'opération a également mis en lumière le rôle prépondérant des PIROMALLI dans la gestion de l'extorsion, systématiquement appliquée aux activités économiques à Gioia Tauro. Le recours au racket généralisé, ainsi qu'à l'imposition de gardes illégaux sur les terres agricoles, ont permis à la *cosca* de réaffirmer un contrôle plus envahissant sur le territoire. En particulier, il serait apparu le rôle important de l'épouse d'un bagnard, un membre éminent de la *cosca*, qui agissait en tant que porte-parole des instructions de son mari et que « directrice » des opérations d'extorsion, représentant un point de référence pour les demandes de « protection de l'environnement » provenant du territoire.

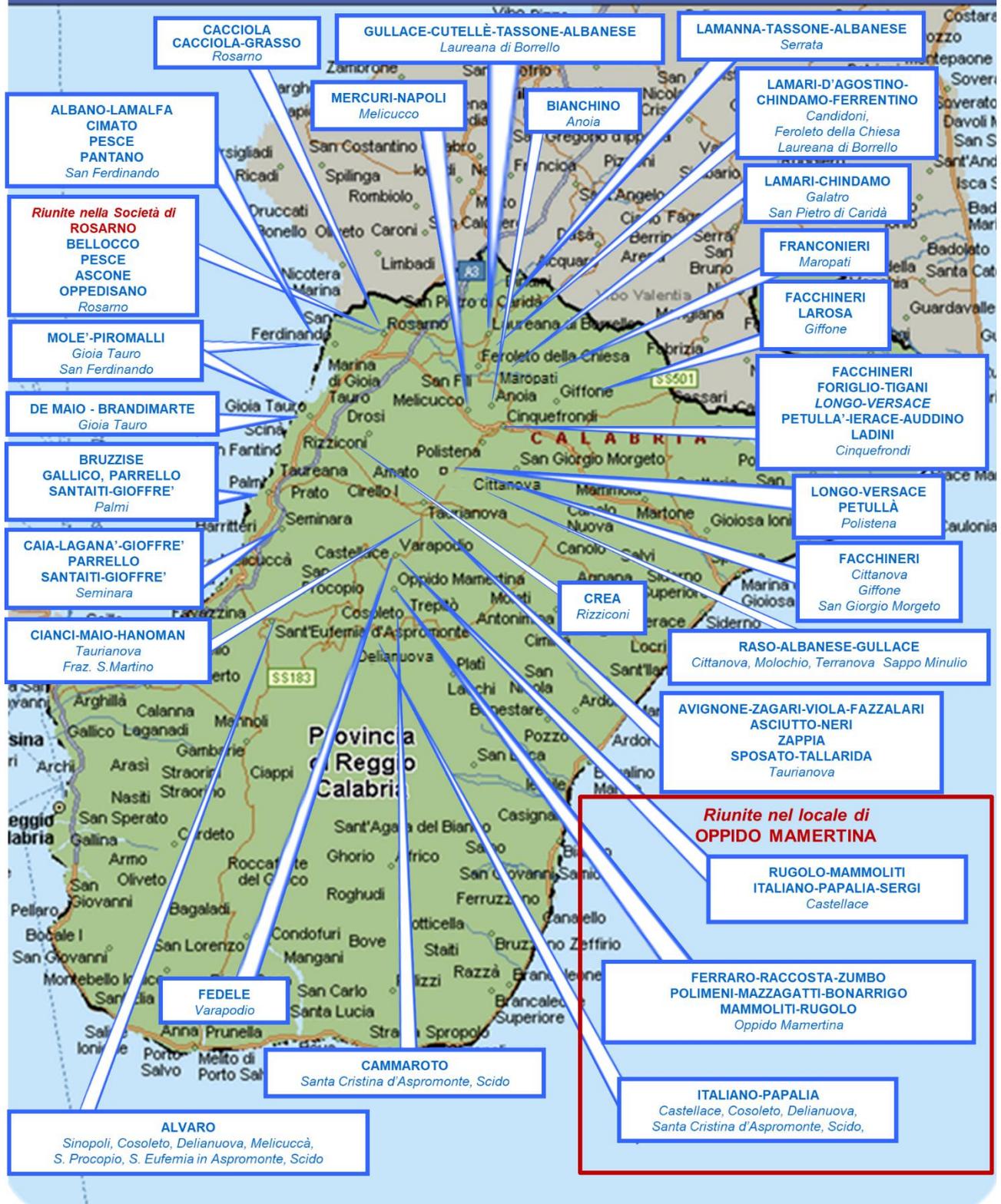
---

<sup>37</sup> Proc. pén. 4945/2020 RGNR.

<sup>38</sup> Plus précisément, ce système prévoit que la personne souhaitant transférer une somme d'argent à une autre personne résidante généralement dans un autre pays, contacte un *courtier* intermédiaire (appelé *hawaladar*) et elle lui verse la somme à envoyer. L'intermédiaire local contacte, à son tour, l'un de ses homologues dans le pays destinataire, le chargeant de verser au destinataire la somme indiquée, en retenant une commission. La somme versée au bénéficiaire sera ensuite remboursée par le premier intermédiaire au second intermédiaire, avec des délais et des modalités variables en fonction des circonstances.

<sup>39</sup> Proc. pén. 4194/2020 RGNR – 2586/2021 RG GIP – 21/2022 ROCC DDA.

# Provincia di Reggio Calabria - versante tirrenico



La même opération a également prouvé la disponibilité d'armes et l'imposition aux entrepreneurs locaux d'embaucher une main-d'œuvre au profit des membres de la *cosca*, ainsi que le conditionnement des ventes aux enchères judiciaires de biens immobiliers, en particulier dans la zone portuaire de Gioia Tauro. Un autre élément intéressant qui ressort des activités des Carabinieri est l'utilisation d'un achat « collectif » (par différents groupes criminels) de grandes quantités de

cocaïne importée d'Amérique du Sud. En outre, un élément significatif concernant les capacités opérationnelles de la *cosca* est apparu dans les relations profondément enracinées qu'elle entretenait avec d'autres organisations mafieuses italiennes, en particulier celles de Sicile et des Pouilles, dont elle obtenait le soutien en dehors de la région, en utilisant également la capacité d'intimidation des coterie qui y étaient actifs. Parallèlement aux arrestations, une saisie préventive d'actifs d'une valeur estimée à 1 million d'euros a été effectuée.

Le **21 mars 2023**, dans le cadre du procès « Mala pigna », avec procédure abrégée, le juge des audiences préliminaires (GUP) de Reggio de Calabre a prononcé une sentence à l'encontre de 6 accusés, représentants et/ou liés à la *cosca* PIROMALLI, en imposant un total de plus de 30 ans de prison pour être une association mafieuse et pour avoir commis, entre autres, un désastre environnemental, le trafic illégal de déchets, l'enregistrement fictif de biens, l'extorsion de fonds et le recel.

Le **18 mai 2023**, la Garde des finances de Gioia Tauro a exécuté un décret de confiscation<sup>40</sup> à l'encontre d'un entrepreneur et de son homologue qui opéraient principalement dans le secteur des jeux et des paris en ligne. Dès juin 2021, ces derniers, liés aux *coscas* TEGANO, FRANCO, PIROMALLI, PESCE et BELLOCCO, avaient été les destinataires d'une mesure de saisie. La valeur des biens confisqués s'élève à plus de 3 millions d'euros.

Dans la plaine de Gioia Tauro, le groupe DE MAIO-BRANDIMARTE, actif dans divers secteurs, dont le principal est celui des stupéfiants, serait toujours en activité, comme en témoignent plusieurs enquêtes menées pendant ces dernières années.

Les *coscas* PESCE et BELLOCCO opéreraient dans la répartition territoriale de Rosarno-San Ferdinando, en menant des activités illégales, en contrôlant les activités portuaires et en infiltrant l'économie locale, ainsi qu'en pratiquant le trafic de stupéfiants et d'armes, l'extorsion et l'usure.

Le **19 avril 2023**, à San Ferdinando, la Garde des finances de Reggio de Calabre et celle de Florence ont exécuté un décret de saisie des biens<sup>41</sup> à l'encontre d'un homme d'affaires soupçonné d'être lié à la *cosca* BELLOCCO de Rosarno. Ce dernier était déjà apparu dans l'opération « Magma », menée en 2019 contre la *cosca* Rosarno. Le procès, en première instance, avec procédure abrégée, l'a condamné à 20 ans de prison pour les crimes, entre autres, d'association mafieuse et d'association visant au trafic international de stupéfiants, avec la circonstance aggravante de la facilitation mafieuse. Les enquêtes patrimoniales ont révélé la disproportion entre les actifs dont il dispose directement et indirectement et la capacité de revenu dont il fait preuve. La valeur totale des biens saisis a été estimée à environ 400 000 euros.

---

<sup>40</sup> Proc. 198/2020 RG MP – 20/2021 Provv. Sequ. – 64/2023 Provv. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre

<sup>41</sup> Proc. 10/2023 RG MP – 23/2023 Provv. Sequ. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

À Rosarno, le **10 mai 2023**, la Garde des finances a exécuté une ordonnance de saisie des biens<sup>42</sup> à l'encontre d'un professionnel indépendant qui était apparu dans le cadre de l'opération « *Pecunia olet* » (2021), menée contre la *cosca* PESCE, en tant que destinataire d'une mesure conservatoire en établissement pénitentiaire. Ces enquêtes ont dévoilé le service de conseil effectué par ce professionnel afin de faciliter la *cosca* dans une gestion monopolistique arbitraire du canal de la grande distribution alimentaire et du transport routier des marchandises. Les enquêtes sur le patrimoine ont montré la dangerosité sociale du sujet, mais aussi la disproportion entre son patrimoine et sa capacité contributive déclarée. Même dans ce cas, la valeur des biens saisis s'élève à 400 mille euros.

En plus, dans la zone de Rosarno opéreraient les CACCIOLA-GRASSO, un *groupe* issu de la scission de la *cosca* CACCIOLA, encore active et opposée à ce dernier<sup>43</sup>, et de la *cosca* PISANO appelée « les diables de Rosarno » (*i diavoli di Rosarno*) qui est principalement impliquée dans le trafic de stupéfiants.

Dans le cadre du procès « *Crypto* », avec procédure abrégée, le **15 mars 2023** le Juge de l'audience préliminaire (GUP) de Reggio de Calabre a rendu une condamnation à l'encontre de 50 représentants de la *cosca* CACCIOLA-CERTO-PRONESTI, une branche du groupe PESCE-BELLOCCO, pour trafic de stupéfiants et pour trafic d'armes. Au total, les condamnés doivent purger plus de 5 siècles d'emprisonnement.

Dans le cadre du procès « *Magma* », avec procédure ordinaire, le **21 mars 2023** le Tribunal de Palmi a prononcé une condamnation à l'encontre de 5 représentants de la *cosca* BELLOCCO, pour trafic international de stupéfiants en appliquant un total de plus de 24 ans d'emprisonnement.

Les *cosche* GALLICO et PARRELLO-BRUZZISE opéreraient dans la Commune de Palmi et elles ont fait l'objet de nombreuses enquêtes judiciaires au cours des dernières années.

Les *cosche* SANTAITI, GIOFFRÈ (dénommées '*Ndoli- Siberia-Geniazzi*') et CAIA-LAGANÀ-GIOFFRÈ (dénommés '*Ngrisi*') seraient actives dans la municipalité de Seminara. Les conflits entre les *familles* GIOFFRÈ et CAIA semblent être suspendus depuis août 2009, date du dernier épisode d'homicide, probablement en raison de la détention des représentants impliqués dans la querelle. La *cosca* BRUZZISE serait active dans la fraction de Barritteri de Seminara.

La famille mafieuse CREA serait présente de façon permanente dans la zone de Rizziconi avec également des ramifications dans les régions du centre et du nord de l'Italie<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Proc. 29/2023 RG MP – 27/2023 Provv. Sequ. émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>43</sup> Grâce au procès « *Ares* », avec procédure abrégée, le 7 octobre 2022 la Cour d'appel de Reggio de Calabre a condamné 46 membres de ladite *cosca* CACCIOLA-GRASSO pour : association mafieuse, trafic international de stupéfiants, extorsion de fonds, tentative d'assassinat, endommagement et détention d'armes.

<sup>44</sup> Le 9 novembre 2022, en rejetant les requêtes des défenseurs, la Cour de cassation a confirmé une peine de 22 ans et 8 mois d'emprisonnement, déjà prononcée par la Cour d'appel de Reggio de Calabre à l'encontre d'un représentant de la *cosca* de Rizziconi pour association mafieuse et pour extorsion de fonds au détriment d'un entrepreneur.

La coterie criminelle RUGOLO-MAMMOLITI serait active à Castellace, une fraction de Oppido Mamertina. Dans la zone de Oppido Mamertina opéreraient également les *cosche* POLIMENI-MAZZAGATTI-BONARRIGO et FERRARO-RACOSTA<sup>45</sup>.

La *famille* ALVARO a été récemment affectée par les résultats de l'opération « *Propaggine* » conclue par la DIA, avec également des effets contre ses projections extra régionales<sup>46</sup>, mais l'influence de cette famille persisterait dans les municipalités de Sinopoli, de Sant'Eufemia d'Aspromonte et de Cosoleto.

À Palmi, le **17 février 2023**, lors du procès « *Eyphemos* », à l'issue d'une procédure abrégée, le Tribunal a prononcé une condamnation à l'encontre de 21 accusés, soupçonnés d'appartenir à la *cosca* ALVARO, pour un total de plus de 175 ans d'emprisonnement. 34 autres accusés ont été acquittés et une inculpation de fraude électorale de type mafieux (*scambio elettorale politico-mafioso*) a été retirée.

Les *familles* historiques FACCHINERI et ALBANESE-RASO-GULLACE opéreraient dans la municipalité de Cittanova. Quant à cette coterie, déjà affectée par une décision de confiscation en aout 2022<sup>47</sup>, le **20 mars 2023**, à Albenga (Savone), la DIA a effectué un décret de saisie de patrimoine délivré par le Tribunal de Reggio de Calabre<sup>48</sup> à l'encontre d'un sujet considéré comme proche à la *cosca* RASO-GULLACE-ALBANESE de Cittanova et installé depuis longtemps en Ligurie. La valeur des biens saisis s'élève à environ 400 mille euros.

Les *familles* AVIGNONE-ZAGARI-VIOLA-FAZZALARI opéreraient dans le territoire de Taurianova avec la collaboration des associations SPOSATO-TALLARIDA<sup>49</sup>, LONGO-VERSACE de Polistena, POLIMENI-GUGLIOTTA de Oppido Mamertina, PETULLÀ-IERACE-AUDDINO, LADINI et FORIGLIO-TIGANI de Cinquefrondi. La *'ndrina* BIANCHINO opérerait dans le territoire de Annoia.

Le **25 mars 2023**, lors du procès « *'Ndrangheta stragista* » ('Ndrangheta meurtrière), la Cour d'Assises d'appel de Reggio de Calabre a rendu son jugement confirmant la condamnation en première instance de 2 accusés, dont l'un est considéré comme le meneur de la *cosca* opérant à Annoia. Ils avaient déjà été condamnés à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre de deux carabinieri et pour les tentatives d'assassinat à la fin de 1993 et au début de 1994, dans le chef-lieu

---

<sup>45</sup> Dans les années 1980, ce district a été théâtre d'une querelle sanglante entre les familles BONARRIGO et ZUMBO.

<sup>46</sup> En outre, le 9 novembre 2022 dans le cadre de l'opération « *Propaggine 2* », la DIA a effectué à Rome une ordonnance de détention provisoire (4114/16 RGNR et 1994/17 RG GIP délivrée le 27 octobre 2022 par le Tribunal judiciaire de Rome) à l'encontre de 26 représentants du *locale* actif sur cette même zone. Ils appartenaient à la *famille* ALVARO qui est également ancrée depuis longtemps à Rome.

<sup>47</sup> Décret n°117/22 Prov. - 38/21 Prov. Code - 88/21 RG MP du 27 avril 2022, déposé au greffe le 26 juillet 2022 - Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>48</sup> Procédure 89/2021 RG MP - 31/2021 Prov. Code - 38/2023 Prov. - Section MP.

<sup>49</sup> À savoir, l'opération « *Terramara-Closed* » de 2017.

de Reggio de Calabre. Le procès fait référence à l'adhésion de certaines *cosche* appartenant à la *'ndrangheta* au projet meurtrier de *cosa nostra* datant du début des années 1990.

La *cosca* LAROSA serait active dans la municipalité de Giffone, tandis que les associations FERRENTINO-CHINDAMO et LAMARI<sup>50</sup> se trouverait dans la municipalité de Laureana di Borrello. Les *cosche* ZAPPIA et CIANCI-MAIO-HANOMA seraient présentes également dans la fraction San Martino de la municipalité de Taurianova. Cette dernière *cosca* a été affectée dans le passé par les opérations « *Tutto in famiglia* »<sup>51</sup> (2011), « *Vecchia guardia* » (2014) et « *Quieto vivere* » (2018).

## Mandamento JONICO

Dans le *mandamento jonico* de la province de Reggio de Calabre, celui de San Luca est considéré, parmi tous les *locali* appartenant à la *'ndrangheta*, comme la « *mamma* » (mère) dépositaire de la tradition, de la « sagesse » et des normes de base constituant le patrimoine de « valeurs » de toutes les *cosche*. Le *locale* de San Luca est depuis toujours considéré comme le centre criminel de la *'ndrangheta* parce que dans son territoire se trouve le lieu symbole du sanctuaire de la Vierge de Polsi, le siège majeur des *sommets*<sup>52</sup> mafieux dans le passé.

Les *cosche* PELLE-VOTTARI-ROMEO<sup>53</sup> et NIRTA-STRANGIO<sup>54</sup> à San Luca<sup>55</sup>. Leur discordance historique a abouti au célèbre massacre de Duisburg (Allemagne) du 15 août 2007.

Le **11 février 2023** à Reggio de Calabre, lors du procès « *Edera* », la Cour d'appel a rendu une condamnation à l'encontre de 11 accusés, représentants des *cosche* des NIRTA « *Scalzone* », des GIORGI « *Ciceri* », des BARBARO « *Castanu* » et des PELLE « *Gambazza* », en infligeant un total de plus de 130 ans d'emprisonnement pour trafic international de stupéfiants.

---

<sup>50</sup> Le 3 novembre 2016, l'opération « *Lex* » a conduit à l'arrestation de 41 affiliés de ces deux articulations criminelles.

<sup>51</sup> Le 13 décembre 2011, les Carabiniers de Gioia Tauro ont effectué 21 ordres de garde à vue pour soupçon de crime (*fermo di indiziato di delitto*) émis par la DDA de Reggio de Calabre et 5 ordonnances de détention provisoire par le Parquet de la République de Palmi pour : association mafieuse, extorsion de fonds, menace, usure, endommagement, culture et l'offre de drogue avec la saisie simultanée d'actifs.

<sup>52</sup> Les représentants de tous les *locali* y participaient lors des fêtes mariales célébrées chaque année au début du mois de septembre. À l'occasion de cette célébration, ils décidaient les affaires, la planification des guerres mafieuses et le règlement des différends.

<sup>53</sup> De cette coterie font partie la *'ndrina* PELLE « *Vancheddu* », la *'ndrina* ROMEO alias « *Staccu* », la *'ndrina* VOTTARIA alias « *Frunzu* », la *'ndrina* GIAMPAOLO alias « *Russello* » et la *'ndrina* PELLE alias « *Gambazza* », toutes liées par des liens de parenté et/ou de proximité.

<sup>54</sup> De cette coterie font partie la *'ndrina* NIRTA alias « *Scalzone* », la *'ndrina* GIORGI alias « *Ciceri* », la *'ndrina* STRANGIO alias « *Jancu* », la *'ndrina* NIRTA alias « *Versu* », la *'ndrina* MAMMOLITI alias « *Fischiante* », la *'ndrina* GIORGI alias « *Boviciano* » et la *'ndrina* STRANGIO alias « *Barbaro* », toutes liées par des liens de parenté et/ou de proximité.

<sup>55</sup> Dans le territoire de San Luca, d'autres familles sont également présentes, diversement liées aux deux coalitions principales et en particulier : PELLE alias « *Vanchelli* », GIAMPAOLO alias « *Cicciopeppe* », GIAMPAOLO alias « *Nardo* », GIORGI alias « *Suppera* », MAMMOLITI alias « *Piantuni* », NIRTA alias « *Terribile* », ROMEO alias « *Terrajanca* », STRANGO alias « *Fracascia* », STRANGIO alias « *Jancu 2* », PELLE alias « *Focu* », PIZZATA alias « *Mbrugliuni* », MANGLAVITI alias « *Curaggiusi* ».

Dans le cadre de l'opération « *Eureka* », à San Luca et dans les provinces de Milan, Catanzaro, Vibo Valentia, Pescara, Salerne, Catane, Savone et Bologne, le **3 mai 2023** les Carabiniers ont procédé à 4 mesures conservatoires<sup>56</sup> à l'encontre de 108 sujets, représentants des *cosche* PELLE, STRANGIO alias « *Fracascia* », NIRTA « *Versu* », GIAMPAOLO, MAMMOLITI alias « *Fischiante* » et GIORGI, considérés comme responsables à divers titres d'association mafieuse, de complicité d'association mafieuse, d'association visant au trafic international de stupéfiants, de détention/trafic d'armes y compris d'armes de guerre, de blanchiment de capitaux, de complicité, de transferts frauduleux de biens et d'autres crimes. Certaines mesures ont été mises en œuvre en Allemagne, en Belgique, en France, au Portugal, en Roumanie et en Espagne, après avoir été converties en mandats d'arrêt européen. En outre, l'enquête de la DDA de Milan (opération *Money Delivery* - 38 mesures conservatoires) et l'enquête de la DDA de Gênes (opération *Sunset* - 15 mesures conservatoires) apparaissent liées à l'enquête de Reggio de Calabre. Ces enquêtes sont le résultat de la coopération judiciaire et policière assurée au niveau européen par Eurojust, Europol et le réseau @On du projet Interpol I-Can. Elles ont été ouvertes en juin 2019 à la suite des convergences d'enquête entre l'activité des Carabiniers et celle de la Police fédérale belge qui enquêtait sur des sujets de la *cosca* NIRTA de San Luca active à Genk (Belgique) dédiée également au trafic de drogue internationale. Les enquêtes permettaient également la surveillance des affaires de la *famille* STRANGIO « *Fracascia* » de San Luca dans son développement, jusqu'au « *locale* » appartenant à la '*ndrangheta* de Bianco. Cette enquête « *Eureka* » a eu le mérite de définir, encore une fois, la dimension globale des affaires de la '*ndrangheta*, en analysant le fonctionnement de 3 associations proches des *cosche* les plus importantes du *Mandamento jonico* de Reggio de Calabre avec des bases d'opérations en Calabre et des ramifications dans différentes régions, à la fois en Italie et à l'étranger. Les 3 coteries, aussi en interaction les unes avec les autres, se fournissaient directement auprès d'organisations de la Colombie, de l'Équateur, du Panama et du Brésil, capables de gérer un canal d'importation des stupéfiants de l'Amérique du Sud à l'Australie. En effet, des contacts avec des représentants du *clan del Golfo* ont été enregistrés. Ce clan est la plus grande organisation paramilitaire de la Colombie engagée dans le trafic de drogue internationale. En particulier, les enquêtes ont pu constater que plus de 6 tonnes de cocaïne ont été déplacées entre mai 2020 et janvier 2022, dont plus de la moitié a fait l'objet d'une saisie : les flux d'argent imputables à l'achat et à la vente des stupéfiants étaient gérés par des organisation réunissant des sujets étrangers, spécialisés dans le « *pick-up money* », or par des passeurs qui déplaçaient l'argent liquide sur le territoire européen. Les mouvements d'argent ont également intéressé le Panama, la Colombie, le Brésil, l'Équateur, la Belgique et les Pays-Bas. Une partie importante des sommes illicites a été réutilisée pour acheter des voitures et des biens de

---

<sup>56</sup> Proc. pén. 4612/22 RGNR DDA – 2857/22RG GIP DDA – 37/22 ROCC DDA ; proc. pén. 3886/22 RGNR DDA – 2520/22 RG GIP DDA – 34/22 ROCC/44/22 ROCC/4/22 ROCC ; proc. pén. 5208/22 RGNR DDA – 3223/22 RG GIP DDA – 42/22 ROCC ; proc. pén. 4837/22 RGNR DDA – 3044/22 RGGIP DDA – 39 et 45/2022 ROCC.

luxe, ainsi que pour financer des activités commerciales en France, au Portugal et en Allemagne où le blanchiment d'argent a eu lieu à travers l'exploitation des activités de lavage de voitures. En Allemagne, l'organisation calabraise aurait investi principalement dans des glaciers, tandis qu'au Portugal en restaurants. Dans d'autres cas, la coterie appartenant aux MORABITO avait offert un conteneur d'armes de guerre, obtenu par des entités pakistanaises non identifiées, à une organisation paramilitaire brésilienne que, en retour, aurait envoyé une grande quantité de stupéfiants vers le port de Gioia Tauro. En outre, les enquêtes ont permis de vérifier l'activité en Italie et au Portugal d'une association avec une base de décision à San Luca et à Benestare (Reggio de Calabre), dédiée à une série d'enregistrements fictifs de sociétés opérant principalement dans le secteur de la restauration, ainsi qu'aux infractions en matière fiscale et aux opérations d'auto-blanchiment, réitérant les dynamiques criminelles de ce que l'on appelle le « *gruppo di Erfurt* ». Ce dernier est actif dans deux États fédéraux de l'Allemagne, dans le chef-lieu de la Turingia mais aussi en Saxe, créé dans les années 1990 par un groupe de calabrais liés par des liens de parenté à la famille PELLE « *Gambazza* » et qui s'était installé dans le territoire allemand. Dans le même contexte opérationnel, a été exécutée la saisie préventive de biens présents en Italie, en Allemagne, en France et au Portugal, pour une valeur d'environ 25 millions d'euros.

Dans le *locale* de Platì la *cosca* BARBARO-TRIMBOLI-MARANDO demeurerait active, tandis que dans le *locale* de Africo opérerait la *cosca* MORABITO-PLAMARA-BRUZZANITI. Le *locale* de Siderno est installé dans la côte riveraine la mer Ionienne, avec la *cosca* COMMISSO qui s'oppose à la *cosca* COSTA.

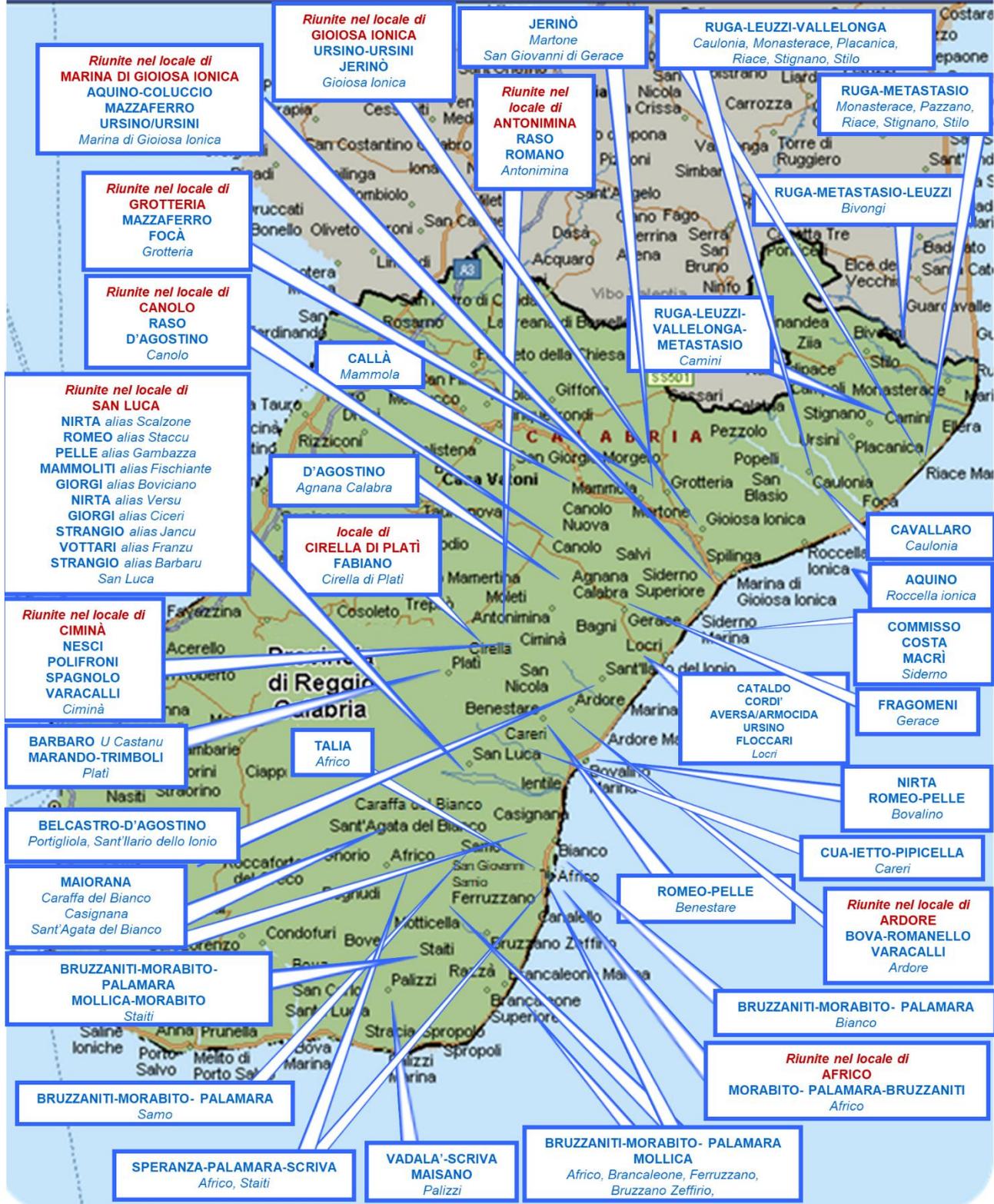
À cet égard, à Bovalino et à Platì, le **24 janvier 2023**, la saisie<sup>57</sup> de 4 immeubles d'une valeur totale de 120 mille euros a été effectuée à l'encontre d'un important représentant de la *cosca* BARBARO de Platì qui était particulièrement actif dans le secteur des marchés publics. Il y participait avec son entreprise qui était soumise aux intérêts de la *cosca*. Cette mesure, comprenant la saisie<sup>58</sup> effectuée au détriment de ce sujet en août 2022, découle de la proposition d'application de la mesure de prévention émise par la DIA conjointement avec le Parquet de Reggio de Calabre, en mai 2022.

---

<sup>57</sup> Décret n° 2/23 Prov. Code (50/22 RG MP) du 23 décembre 2022 du Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>58</sup> Décret n° 43/22 Prov. Code (50/22 RG MP) du 4 juillet 2022 du Tribunal de Reggio de Calabre.

# Provincia di Reggio Calabria - versante ionico



Selon le profil judiciaire et dans le cadre du processus « Acero-Krupy », le 4 janvier 2023, la Cour de cassation a confirmé la condamnation à 15 ans d'emprisonnement, prononcée par la Cour d'appel de Reggio de Calabre en 2021 contre un représentant de la famille MACRÌ de Siderno. Ce dernier opérait dans ce territoire et son rôle crucial était reconnu non seulement à Siderno, mais aussi au Canada.

Dans la municipalité de Marina di Gioiosa Ionica serait également actif un *locale* de la *'ndrangheta* au sein duquel les *cosche* AQUINO-COLUCCIO et MAZZAFERRO résulteraient actives. Ces dernières se dédient principalement au trafic de stupéfiants qui s'étend également au centre-nord italien et à l'étranger, en particulier dans l'Europe du Nord, l'Amérique du Sud et en Australie.

Le **30 mars 2023**, la Cour d'appel de Reggio de Calabre a rendu son jugement, lors du procès « *Acero-Krupy* » (appel *bis* en procédure abrégée), à l'encontre de 8 accusés représentants de la *cosca* COMMISSO-CRUPI, en appliquant un total de 84 ans d'emprisonnement.

Les *cosche* JERINÒ et SCALI-URSINO-URSINI, fédérées avec la *cosca* des COSTA de Siderno, *spécialisée* dans le trafic d'armes et de stupéfiants, opéreraient dans la zone de Gioiosa Ionica.

Lors du processus « *Green Day* », le **27 février 2023** à Reggio de Calabre, la Cour d'appel a prononcé une condamnation à l'encontre de 8 accusés, représentants de la *cosca* URSINO de Gioiosa Ionica, en appliquant un total d'environ 40 ans d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants.

À Monasterace et dans les municipalités limitrophes de Stilo, de Riace, de Stignano, de Caulonia et de Camini opérerait la *cosca* RUGA-METASTASIO-LEUZZI, ayant des liens avec la *cosca* GALLACE, active dans la municipalité voisine de Guardavalle (Catanzaro).

Des preuves concernant le fonctionnement d'un nouveau *locale* de la *'ndrangheta*, confédéré au *locale* de *Gerocarne* (Vibo Valenzia)<sup>59</sup>, ont été documentées dans la municipalité de Stilo.

La *cosca* VALLELONGA<sup>60</sup> serait active dans le territoire de Caulonia. Les familles MAIOLO et MANNO viennent également de Caulonia et elles sont concernées par les résultats de l'opération « *Caino* »<sup>61</sup> de décembre 2022. Cette opération portait sur le trafic de stupéfiants, sur une tentative d'extorsion et sur l'usure, ainsi que sur les menaces au profit de l'élection d'un candidat à la mairie.

À Locri, les deux *cosche* CORDÌ et CATALDO seraient encore actives. Après quarante ans de querelles sanglantes, elles auraient atteint un accord stable pour la partition des agissements illicites.

Le **29 mai 2023**, dans la province de Reggio de Calabre, la Garde des finances a exécuté un décret de saisie de biens<sup>62</sup> à l'encontre de 2 entrepreneurs actifs dans le secteur de la commercialisation de produits pétroliers, considérés comme l'expression entrepreneuriale de la *cosca* de la *'ndrangheta* CATALDO opérant dans le *mandamento jonico* de la province de Reggio de Calabre et, surtout, dans le *locale* de Locri. Les noms de ces derniers étaient apparus dans le cadre de l'opération « *Andrea Doria* », un volet de l'opération plus vaste « *Petrol mafie spa* », qui a été menée par la Garde

---

<sup>59</sup> Les résultats de l'opération « *Doppio sgarro* » font référence à la procédure pénale 442/14 RG NR DDA (à laquelle a aboutie la procédure pénale 2094/18 RG NR DDA) - 2791/15 RG GIP DDA - 9/21 ROCC.

<sup>60</sup> En 2012, ces coteries ont été au centre de l'opération « *Confine* » (*faida dei boschi*) dont les résultats des procès ont mené, en 2014, à la condamnation de 8 accusés, pour un total de 42 ans d'emprisonnement. Le jugement avait constaté l'existence de l'association mafieuse opérant entre Caulonia et la vallée de lo Stilaro.

<sup>61</sup> N° 13979/19 et n° 10106/20 RG NR RG GIP délivré par le Tribunal de Milan le 22 novembre 2022.

<sup>62</sup> Proc. 83/2022 RG MP – 28/2023 Provv. Sequ., émis par le Tribunal de Reggio de Calabre.

des finances en avril 2021 et qui visait à la lutte contre les infiltrations de la *'ndrangheta* dans l'économie légale.

En outre, lors du procès « *New generation Riscatto 2* » (procédure abrégée), le **31 mai 2023**, le GUP de Locri a rendu condamnation à l'encontre de 23 accusés pour le trafic de stupéfiants, d'armes et de contrefaçons. Ils étaient des représentants de la *cosca* CORDÌ et ils ont été condamnés à un total de 284 ans d'emprisonnement.

Pour la zone de Locri, bien qu'il n'y ait pas de preuves directes sur l'existence d'une criminalité organisée, sont rapportés les résultats de l'enquête « *Sua sanità* », accomplie par la Garde des finances le **5 mai 2023** avec l'exécution d'un contrôle judiciaire à l'encontre de 11 personnes. L'enquête a exposé l'existence d'une pratique habituelle de certificats médicaux injustifiés, également délivrés à des personnes accusées de crimes graves afin d'atteindre l'ajournement de l'affaire, mais aussi à d'autres personnes pour accéder à des prestations sociales indues ou pour obtenir des remboursements d'assurances, des incapacités temporaires et des déplacements professionnels.

Le **14 juin 2023**, lors du processus « *Mandamento jonico* », la Cour de cassation a confirmé 14 condamnations pour association mafieuse, pour détention illégale d'armes, y compris d'armes de guerre, pour manipulation des procédures d'appel d'offres, ainsi que pour blanchiment de capitaux et pour escroquerie aggravée en vue d'obtenir des dépenses publiques, en annulant sur renvoi 12, envers les représentants des principales *cosche* actives dans la côte ionienne de Reggio de Calabre.

Dans la municipalité de Sant'Ilario dello Jonio, la *cosca* BELCASTRO-ROMEO serait active et dans la municipalité de Careri seraient actives les *famille*s CUA-RIZIERO, IETTO et PIPICELLA qui sont liées aux *cosche* proches de San Luca et Platì. Dans la municipalité de Bruzzano Zeffirio serait active la *cosca* TALIA-RODÀ.

Le **17 février 2023**, à l'issue du procès « *Cumps-banco-nuovo* », la Cour de cassation a confirmé la condamnation à l'encontre de 9 accusés qui représentaient une nouvelle organisation active entre les zones de Africo, de Motticella, de Bruzzano Zeffirio et de Brancaleone. Ils ont été condamnés à un total de 65 ans d'emprisonnement. Ce procès fait suite à des résultats d'enquêtes concernant l'existence d'une association mafieuse qui opère dans les territoires de Africo, de Motticella, de Bruzzano Zeffirio et de Brancaleone et qui s'est infiltrée dans les marchés publics et dans l'activité de certains individus opérant dans le trafic de drogue.

La *cosca* ROMANO opérerait dans la municipalité de Antonimina, la *cosca* VARACALLI à Ardore, la *cosca* RASO à Canolo, les *cosche* NESCI et SPAGNOLO à Ciminà et la *cosca* FABIANO<sup>63</sup> à Cirella di Platì.

---

<sup>63</sup> L'existence de ces coteries a émergé dans le cadre de l'opération « *Saggezza* » (2012) qui avait d'ailleurs montré comment celles-ci, ensemble, avaient formé un nouveau *niveau* de *'ndrangheta* dénommé « *corona* ».

## Province de Catanzaro

La province de Catanzaro est caractérisée par la présence de *clans* implantés dans le territoire depuis longtemps. Ces clans sont liés aux *familles* des GAGLIANESI, des GRANDE ARACRI de Cutro et des soi-disant ZINGARI (*familles* COSTANZO-DI BONA, ABBRUZZESE-BEVILACQUA, PASSALACQUA, BERLINGERI).

Les opérations de la police judiciaire menées par la direction du district anti-mafia de Catanzaro et les mesures d'interdiction prises par la Préfecture locale montrent l'image d'un territoire réparti en quatre zones géo-criminelles où il est possible de constater le fonctionnement des *cosche* historiques de la *'ndrangheta*, qui exercent leur pouvoir en évitant tout conflit entre eux.

La zone la plus instable s'avère être celle de Lamezia Terme, où les *familles* des IANNAZZO, des GIAMPÀ, des CERRA-TORCASIO-GUALTIERI continueraient à opérer.

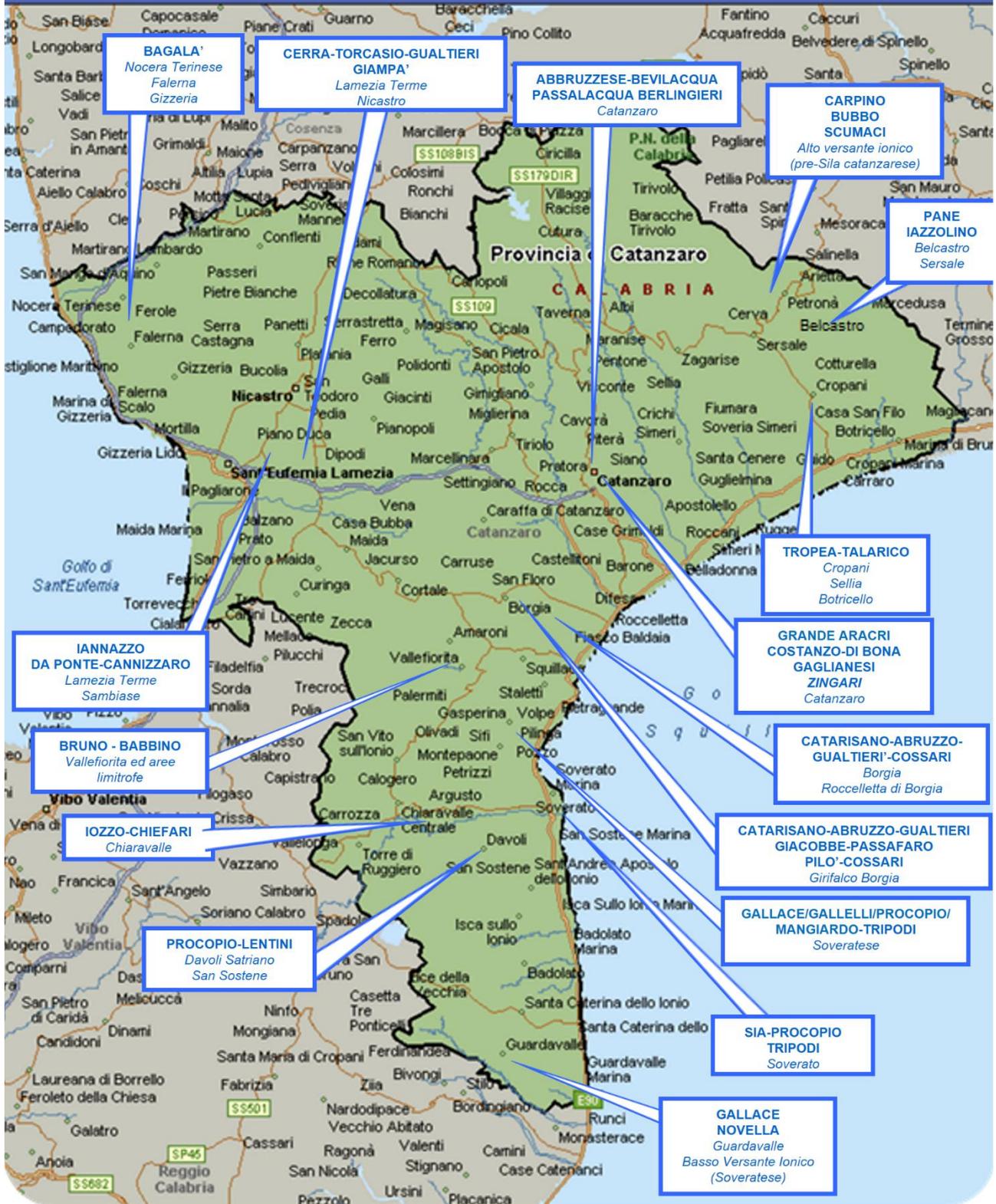
Sur ledit territoire, le **21 février 2023**, la Garde des finances a exécuté une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire à l'encontre de 59 individus, dans le cadre de l'opération « *Svevia* »<sup>64</sup> pour association de malfaiteurs en vue du trafic de stupéfiants. Les individus impliqués pouvaient compter sur des sources d'approvisionnement stables et continues, de Lamezia et de l'extérieur de la région, en exploitant les liens de parenté, même avec les familles stationnées à Rome. Dans la zone Jonio-Presila Catanzarese, les *cosche* TRAPASSO de San Leonardo di Cutro (Crotone) et ARENA de Isola Capo Rizzuto (Crotone) étendraient leur influence. Ces dernières seront particulièrement actives dans le secteur du commerce du bois et des produits dérivés, destinés aux centrales thermoélectriques.

Dans la zone de Soverato, opère la *famille* des GALLACE, liée à des *cosche* puissantes de la province de Reggio de Calabre, ainsi que d'autres groupes bien enracinés en Italie et à l'étranger. À cette famille sont liées les *cosche* IOZZO-CHIEFERI, PROCOPIO-LENTINI, GALLELI et MONGIARDO.

---

<sup>64</sup> OCC n° 5474/18 RGNR – 1760/19 RG GIP – 47/22 RMC du Tribunal de Catanzaro.

# Provincia di Catanzaro



Quant au territoire de Catanzaro, seraient actives les *cosche* locales (les GAGLIANESI et les ZINGARI), liées à celles de la province de Crotona, telles que GRANDE ARACRI et ARENA. Le *clan* BAGALÀ, allié avec la *famille* IANNAZZO, serait actif dans les municipalités limitrophes de la ville et, plus précisément, celles du littoral côtier (Nocera Terinese et Falerna), tandis que la *famille* SCALISE, opposée à celle des MEZZATESTA, serait active dans la zone du mont Reventino.

Les *familles* BEVILACQUA et PASSALACQUA sont présentes dans le quartier Aranceto, au sud du chef-lieu, en tant que bastion des groupes d'ethnie Rom. Ces familles s'occupent principalement du trafic de stupéfiants et des vols de véhicule. Elles ont été concernées par des opérations policières récentes qui auraient réduit leurs activités<sup>65</sup>.

Dans les quartiers Santa Maria et Lido, est confirmée la présence des *familles* d'ethnie Rom BERLINGIERI, PASSALACQUA et ABBRUZZESE. Elles sont actives dans le secteur des stupéfiants et du racket des extorsions.

Le **18 avril 2023**, au cours de l'opération « *Sporca alleanza* »<sup>66</sup>, la Police nationale de Catanzaro a arrêté 62 personnes liées aux ZINGARI et aux familles liées aux BEVILACQUA-PASSALACQUA pour association visant au trafic de stupéfiants, d'armes et d'extorsion. L'enquête a révélé la capacité des PASSALACQUA de négocier l'approvisionnement en cocaïne et en héroïne directement avec les trafiquants internationaux, visant en particulier aux chargements de drogue provenant d'Espagne et des Pays-Bas.

Le **15 juin 2023**, au cours de l'opération dénommée « *Fangopoli* »<sup>67</sup>, les Carabiniers de Catanzaro ont arrêté 26 personnes pour le trafic de déchets. Les enquêtes ont exposé que les déchets faisaient l'objet de trafics complexes et articulés qui pouvaient être attribués à trois entreprises de la province de Catanzaro et de Crotona. Ils ont été transportés et stockés dans les locaux des installations des dites sociétés, en vue de leur traitement.

### **Province de Vibo Valentia**

Le territoire de la province de Vibo Valentia se caractérise par la présence de nombreuses *cosche* de la *'ndrangheta*, toutes diversement soumises à l'influence criminelle de la *famille* MANCUSO, qui serait la plus active dans les municipalités de Nicotera et de Limbadi.

Les MANCUSO continueraient d'affirmer leur pouvoir criminel, en gérant le trafic de stupéfiants, le pari et les activités d'extorsion. Un autre domaine d'intérêt pour les MANCUSO et pour les groupes criminels présents dans la province de Vibo Valentia est le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, particulièrement développé sur la côte tyrrhénienne, avec la présence de plusieurs villages et hébergements touristiques.

La lutte contre les groupes criminels opérant dans la zone de Vibo Valentia s'est poursuivie au cours de ce semestre. Le **25 janvier 2025**, dans le cadre de l'opération dénommée « *Rinascita Scott 3-*

---

<sup>65</sup> Il s'agit notamment de : l'opération « *Aesontium* », achevée le 12 octobre 2021 par les Carabiniers de Catanzaro avec l'arrestation de 21 personnes tenues responsables de trafic de stupéfiants et de recel ; l'opération « *Drug family* » du 26 octobre 2021 par les Carabiniers et la Police nationale de Catanzaro qui ont procédé à l'arrestation de 31 personnes qui géraient le trafic de stupéfiants dans le quartier d'Aranceto du chef-lieu.

<sup>66</sup> OCC n° 676/2016 RGNR du GIP du Tribunal de Catanzaro.

<sup>67</sup> OCC 3341/2020 RGNR – 643/2021 RG GIP – 264/2022 RMR – 263/2022 RMC du Tribunal de Catanzaro.

*Assocompari* », les Carabiniers de Vibo Valentia, cordonnés par la DDA de Catanzaro, ont arrêté 25 représentants du *locale* de Sant’Onofrio, appartenant à la *cosca* BONAVOTA<sup>68</sup>. Cette opération découle de la célèbre enquête « *Rinascita Scott* », qui vise à perturber les structures mafieuses les plus importantes, opérant dans la province de Vibo Valentia. Ladite enquête a permis de documenter le fonctionnement du *locale* de Sant’Onofrio, appartenant à la *cosca* BONAVOTA et actif à Sant’Onofrio, à Filogaso, à Maierato, à Pizzo Calabro, avec des branches également dans le Latium, la Ligurie et le Piémont.

Dans la municipalité de Vibo Valentia, nous constatons la présence des LO BIANCO-BARBA, des CAMILLÒ-PARDEA et des PUGLIESE, tandis que la présence des MANTINO-TRIPODI opérerait dans la zone côtière du chef-lieu, qui vanterait également de projections hors de la région. Dans la banlieue, le *locale* de Piscopio est toujours actif.

Dans la zone située entre les municipalités de Maierato, de Stefanaconi et de Sant’Onofrio, les *familles* PETROLO, PATANIA et BONOAVOTA seraient respectivement actives.

Le **26 janvier 2023**, dans le cadre de l’opération « *Olimpo* »<sup>69</sup>, la Police nationale italienne a arrêté 56 personnes soupçonnées d’appartenir aux clans des MANCUSO, LA ROSA et ACCORINTI de Vibo Valentia. Les suspects ont été reconnus coupables de plusieurs délits : association de malfaiteurs, complicité externe d’association de type mafieux, extorsion, port et détention d’armes, enlèvement de personne, transferts frauduleux de valeurs, concurrence illicite avec violence ou menaces, révélation de secret de fonction, trafic illicite d’influence et association de malfaiteurs en vue de recel et de recyclage des machines agricoles. Dans le cadre de cette activité, des biens mobiliers et immobiliers d’une valeur d’environ 250 millions d’euros ont été saisis. Les éléments d’enquête ont permis d’établir la présence, dans le territoire de Tropea et de Costa degli Dei, de la *ndrina* des LA ROSA, impliquée dans des activités d’extorsion au détriment de plusieurs structures touristiques de cette zone.

---

<sup>68</sup> OCC 4191/2020 RGNR - 1727/2020 RG GIP - 111/2021 RMC - 112/2021 RMR du GIP du Tribunal de Catanzaro.

<sup>69</sup> OCC 6633/2016 RGNR – 5934/2016 RG GIP, du Tribunal de Catanzaro.

# Provincia di Vibo Valentia



Le 10 mai 2023, dans le cadre de l'opération « *Maestrale-Cartagho* »<sup>70</sup>, les Carabiniers de Vibo Valentia ont exécuté, dans les provinces de Vibo Valentia, de Rome, de Milan, de Turin, de Venise et de Monza Brianza, une mesure de détention provisoire à l'encontre de 61 membres des structures

<sup>70</sup> Proc. pén. 9601/15 RGNR DDA du Tribunal de Catanzaro.

de la *'ndrangheta* dans la province de Vibo Valentia. Les personnes suspectées, 167 au total, sont tenues responsables d'association mafieuse, de fraude de type mafieux, de violation de la législation sur les armes, de trafic illicite de stupéfiants, d'extorsion, de concurrence illicite avec menace et violence, d'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres, d'escroquerie aggravée pour l'obtention de fonds publics, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. L'activité a permis de constater, à partir de 2015, le plein fonctionnement sur le territoire de la province de Vibo Valentia des structures de la *'ndrangheta*<sup>71</sup> du *locale* de Zungri avec les *'ndrine* de Cessaniti et de Briatico, et du *locale* de Mileto avec les *'ndrine* de PARAVATI, COMPARNI, CALABRÒ et SANGIOVANNI, tous ayant des liens avec les *cosche* PESCE et BELLOCCO de Rosarno (Reggio de Calabre) et MOLÈ de Gioia Tauro (Reggio de Calabre). La ville de Vibo Valentia est conditionnée dans les procédures d'attribution des services publics au sein d'une collectivité locale, tels que la gestion des cantines et la disponibilité de certains médecins d'émettre des expertises conformes en faveur des détenus associés. En outre, d'autres ingérences de la criminalité organisée ont été documentées dans les procédures de concours pour recruter de membres de l'administration d'une municipalité de ce territoire, en constatant également des irrégularités dans les pratiques liées à l'accueil des migrants dans d'autres municipalités de ce territoire.

La *famille* VALLELUNGA serait active dans la zone de Serra San Bruno et la *famille* EMANUELE serait active dans la municipalité de Soriano Calabro, opposée à la *famille* LOIELO.

Les *familles* des ACCORINTI-FIAMMINGO-BARBIERI-BONAVENA seraient actives dans la zone de Zungri et de Briatico, alors que la famille des LA ROSA serait active à Tropea. En revanche, les *familles* FIUMARA, MANCO et CRACOLICI seraient actives dans les municipalités de Pizzo Calabro, de Francavilla, de Angitola, de Filogaso et de Maierato.

## **Province de Crotone**

Le territoire de la province de Crotone serait influencé par la présence de la *cosca* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone), qui constitue, depuis des années, un point de référence pour d'autres coteries criminelles dans le territoire, avec également des projections importantes dans le nord de l'Italie.

---

<sup>71</sup> MANCUSO - *locale* de Limbadi ; *cosca* LA ROSA - *'ndrina* de Tropea ; *cosca* FIARÈ-RAZIONALE-GASPARRO - *locale* de San Gregorio d'Ippona ; *cosca* LO BIANCO-BARBA et *cosca* CAMILLÒ-PARDEA - *locale* de la ville de Vibo Valentia, *cosca* ACCORINTI - *locale* de Zungri ; *cosca* BARBIERI - *'ndrina* de Cessaniti ; *cosche* ACCORINTI, BONAVITA et MELLUSO - *'ndrina* de Briatico ; *cosca* des PISCOPIANI - *locale* de Piscopio ; *cosca* BONAVOTA - *locale* de Sant'Onofrio ; *cosca* CRACOLICI - *'ndrine* de Filogaso et de Maierato ; *cosca* SORIANO - *'ndrine* de Filandari, de Ionadi et de San Costantino ; *cosche* PITITTO-PROSTAMO-IANNELLO, TAVELLA, GALATI, MESIANO - société de Mileto ; *cosca* PATANIA - *locale* de Stefanacani ; *cosca* ANELLO - *locale* de Filadelfia et d'autres groupes - *'ndrine* liés.

# Provincia di Crotono



Les familles VRENNA-CORIGLIANO-BONAVENTURA et BARILARI-FOSCHINI opéreraient dans le chef-lieu.

La famille TORNICCHIO-MANETTA resterait opérationnelle à Cantorato, tandis que les MEGNA et les RUSSELLI seraient actifs dans la fraction de Papanice, au sud du chef-lieu.

Les ARENA-NICOSCIA-MANFREDI opéreraient dans la zone de la municipalité de Isola di Capo Rizzuto (Crotone).

Le **19 janvier 2023**, dans le cadre de l'opération « *Krimata* »<sup>72</sup>, la Garde des finances de Crotone, coordonnée par la DDA de Catanzaro, a exécuté une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire, à l'encontre de 7 personnes tenues responsables d'association de type mafieux, de blanchiment, de délits fiscaux, d'utilisation d'argent, de biens ou d'actifs d'origine frauduleuse et autres. L'enquête s'est principalement concentrée sur un représentant au sommet de la *cosca* ARENA-NICOSCIA d'Isola Capo Rizzuto (Crotone) qui, à la suite de la trêve entre les deux *cosche*, s'est « échappé » silencieusement en organisant tout seul les activités illicites, tout en conservant des liens étroits avec la coterie criminelle. Les preuves d'enquête ont révélé que la personne, avec son frère, avait déplacé ses « affaires » dans les régions du nord de l'Italie et en particulier en Toscane, en pratiquant des activités entrepreneuriales dans le secteur de la construction. Ces activités ont joué un rôle fonctionnel dans la perpétration des crimes.

Le **16 février 2023**, au cours de l'opération « *Ultimo atto* »<sup>73</sup>, les Carabiniers de Vibo Valentia ont arrêté 13 personnes, en documentant le fonctionnement du *locale* de Cirò et de la *'ndrina* de Strongoli (Crotone)<sup>74</sup> qui lui est liée. Les enquêtes, en plus de fournir une reconstitution des structures criminelles de la zone, telles que modifiées à la suite des opérations judiciaires concernant la zone territoriale de Crotone, ont révélé comment les activités criminelles perpétrées dans cette zone impliquaient principalement les secteurs de l'armement et de l'extorsion.

Le **27 juin 2023**, dans toute la province, les Carabiniers de Crotone ont exécuté une mesure conservatoire délivrée par le juge chargé de l'enquête préliminaire (GIP) de Catanzaro à l'encontre de 43 personnes au cours de l'opération « *Glicine-Akeronte* »<sup>75</sup>. Les enquêtes, soutenues par une activité technique complexe, étaient dirigées à l'encontre de personnes liées et appartenant aux *'ndrine* de la Calabre. Celles-ci étaient actives dans le district des provinces de Catanzaro et de Crotone et elles étaient liées aux *familles* BONAVENTURA, ARACRI, ARENA, GRANDE ARACRI, TRAPASSO et FERRAZZO. Depuis le début de l'enquête, nous avons pu constater des imbrications parmi des représentants des dites coterie, des entrepreneurs et des personnalités politiques et institutionnelles.

## Province de Cosenza

---

<sup>72</sup> OCC 6213/14 RGNR – 5705/14 RG GIP – 20/2022 RMC émise le 17 janvier 2023 par le Tribunal de Catanzaro.

<sup>73</sup> OCC n° 2490/2022 RGNR DDA – 3328/2022 RG GIP – 9/2023 RMC émise par le Tribunal de Catanzaro le **7 février 2023**.

<sup>74</sup> *Cosca* GIGLIO de Strangoli.

<sup>75</sup> OCC n° 5768/2016 RGNR DDA – 5040/16 RG GIP – 237/22 RMC du Tribunal de Catanzaro.

La présence de plusieurs *cosche* mafieuses, impliquées principalement dans l'extorsion, la gestion du trafic de stupéfiants, l'usure et les vols, a été constaté à Cosenza et dans l'*hinterland* (notamment à Rende et à Roggiano Gravina). Elles font appel à une « *confédération* » composée de 7 branches différentes de la *'ndrangheta*, dotées d'une configuration structurelle substantielle et unitaire. Les *groupes* seraient des PATITUCCI et des PORCARO, des D'AMBROSIO, des ZINGARI-BRUZZESE et de « *gli altri ZINGARI* », opérant tous dans le territoire de la ville. Le *groupe* PRESTA opérerait plutôt dans les zones de la municipalité de Roggiano Gravina et le *groupe* DI PUPPO à Rende.

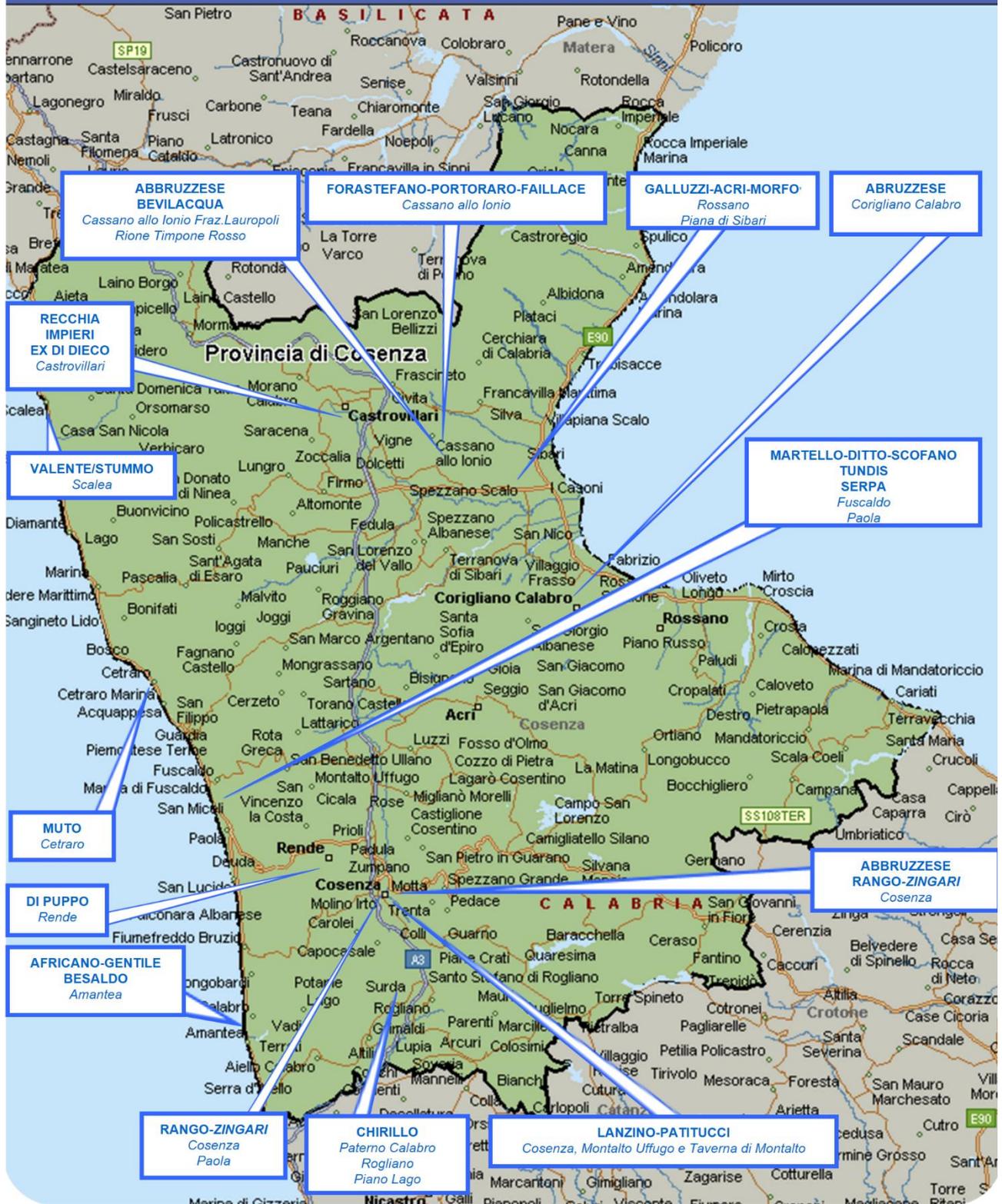
À Fuscaldo, le *groupe* TUNDIS, opposé à la *cosca* SCOFANO- MARTELLO- DITTO-LA ROSA, serait en activité.

En revanche, à Amantea, il semblerait qu'il y ait deux *groupes* criminels distincts : d'une part, les GENTILE-GUIDO-AFRICANO et, d'autre part, les BESALDO, qui n'entretiendraient des relations non belligérantes que pour poursuivre leurs intérêts illicites mutuels.

Les *cosche* CARBONE et TUNDIS seraient actives à San Lucido, tandis que la *cosca* des SERPA, opposée à la *cosca* SCOFANO-MARTELLO-DITTO-LA ROSA, opérerait à Paola.

La municipalité de Corigliano-Rossano, devenue la troisième municipalité de Calabre par nombre d'habitants, continuerait d'être affectée par de dynamiques criminelles multiples qui existaient déjà à l'époque des deux zones urbaines d'origine. En fait, Corigliano serait sous l'influence criminelle des *familles* opposées des BARILARI et des CONOCCHIA. Les BARILARI se seraient alliés à la fois à la *famille* ACRI de Rossano et à la *cosca* ZINGARI-ABBRUZZESE, active à Cassano allo Jonio. En revanche, les CONOCCHIA, déjà affiliée à la vieille *famille* CARELLI, semblent avoir des liens avec les *cosche* de Reggio de Calabre. Dans la zone de Rossano, au contraire, opérerait la *cosca* ACRI-MORFO. Ses principales activités criminelles sont l'extorsion, le trafic et la vente de stupéfiants, la gestion et le contrôle des marchés publics et le blanchiment avec le réinvestissement dans le secteur de la torréfaction et des produits dérivés, les services de sécurité, la distribution de produits de boulangerie et d'autres denrées alimentaires, la location de jeux vidéo, également de nature illicite.

# Provincia di Cosenza



Comme montré par l'opération de janvier 2018 appelée « *Stige* »<sup>76</sup>, un *groupe* criminel dirigé par la *famille* SANTORO (subordonné à la *cosca* de Cirò Marina FARAO-MARINCOLA) opérerait dans la zone des municipalités de Campana et de Mandatoriccio. Il se consacrerait principalement à

<sup>76</sup> Proc. pén.3382/15 RGNR et RG GIP n° 2600/15 du Tribunal de Catanzaro.

l'extorsion et au trafic de stupéfiants, au pâturage abusif, à l'exploitation forestière non autorisée, au vol de bétail et à l'occupation de terres avec des réinvestissements dans les secteurs de l'agriculture et du commerce.

À Altomonte, opérerait la *coterie* des MAGLIARI, dédiée au trafic de stupéfiants et à l'extorsion au détriment de commerçants et d'entrepreneurs locaux. Ce *groupe* garderait également des affiliations avec le *locale* FARAO-MARINCOLA de Cirò (Crotone), ainsi qu'avec les FORASTEFANO de Cassano all'Ionio. Dans cette dernière ville, existeraient deux grandes *coterie*s criminelles, parmi les plus agressives de la province de Cosenza, c'est-à-dire la *coterie* dénommée ZINGARI, attribuable à la *famille* ABBRUZZESE qui est active entre Cassano all'Ionio et Cosenza, et ladite *coterie* des FORASTEFANO. Les deux *clans*, après une période de conflit, se sont rapprochés et ils seraient désormais alliés dans le trafic de stupéfiants et dans l'extorsion.

Au cours du semestre en question, les *cosche* de Cosenza ont également fait l'objet d'enquêtes judiciaires menées par la DDA de Catanzaro.

Le **9 mai 2023**, dans le cadre de l'opération « *Affari di famiglia* »<sup>77</sup>, les Carabiniers de Cosenza ont exécuté une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire, à l'encontre de 29 personnes. Les enquêtes ont révélé le fonctionnement de l'association mafieuse CALABRIA-TUNDIS, active dans le territoire compris entre les municipalités de San Lucido, de Falconara Albanese et de Longobardi. Les suspects sont tenus responsables de délits contre la personne, le patrimoine, les stupéfiants, l'acquisition directe et indirecte de la gestion et du contrôle d'activités économiques dans la zone, de concessions et d'autorisations administratives, ainsi que de marchés et de services publics. L'organisation opérait avec l'assentiment et la légitimité d'autres organisations mafieuses de la ville et de la côte tyrrhénienne de Cosenza, par des actions de recrutement, d'initiations à des rites d'affiliation, d'attribution de grades et d'accords sur la répartition des zones d'influence et sur la distribution de produits illicites.

Le **5 juin 2023**, nous signalons l'enquête « *Gentleman 2* »<sup>78</sup>, menée par la DDA de Catanzaro en collaboration avec les Autorités judiciaires allemandes et belges, ainsi qu'avec la participation des représentants respectifs d'Eurojust. Cette enquête a été menée à l'égard des *'ndrine* FORASTEFANO-ABBRUZZESE, opérant dans la zone de la côte ionienne supérieure de Cosenza. L'ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire, exécutée par la Garde des finances de Cosenza, concernait 26 personnes tenues responsables du crime d'association mafieuse visant le trafic de drogue et d'armes. Les enquêtes se sont développées avec la coopération des partenaires franco-néerlandais, même par le décodage de conversations entretenues avec des cryptophones.

---

<sup>77</sup> OCC n° 3995/18 RGNR DDA – 31/2021 RMCC.

<sup>78</sup> OCC n° 3836/2019 RGNR – 3306/2019 RG GIP – 67/2023 RMC rendue par le Tribunal de Catanzaro.

Une autre opération importante est celle menée le **30 juin 2023** par les Carabiniers de Cosenza et coordonnée par la DDA de Catanzaro, dénommée « *Athena* »<sup>79</sup>, qui a affaibli le *clan* ABBRUZZESE de Cassano allo Ionio et le *clan* FORESTEFANO opérant dans toute la zone de la Sibartide. L'enquête traite des activités illicites perpétrées par les ABBRUZZESE de Lauropoli, un hameau de Cassano all'Ionio. Les 68 personnes arrêtées ont été accusées de crimes d'association de type mafieux et de crimes liés au trafic de drogue, d'extorsion e de menaces. L'activité d'enquête a documenté les affaires illicites de la coterie, en définissant les rôles respectifs des associés avec des éléments de preuve concordants.

---

<sup>79</sup> OCC n° 4168/16 RGNR – 3688/16 RG GIP – 3/22 RMC du Tribunal de Catanzaro.

## - CAMPANIE<sup>1</sup>

Le phénomène de la camorra en Campanie se manifeste sous différentes formes en raison des contextes géographiques dans lesquels il est né et il a évolué. Les provinces de Naples et Caserte restent les territoires où la densité criminelle est la plus élevée et qualifiée, où on constate la présence de grands *cartels* de la camorra (ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, MAZZARELLA et CASALESI) c'est-à-dire des *organisations* mafieuses plus structurées, dont les intérêts illicites concernent également des secteurs de l'économie légale et que dans de nombreux cas ont évolué en véritables « *entreprises mafieuses* ». Ces organisations ont également fait preuve d'une grande capacité de s'infiltrer dans les administrations locales en altérant leurs processus décisionnels afin d'augmenter les profits illicites et le consensus social, pratiques qui ont conduit à la dissolution de certains conseils municipaux campaniens<sup>2</sup> pour infiltration mafieuse ex art. 143 TUEL au cours des six mois considérés. À côté d'elles et dans leur sphère d'influence, dans une position instrumentale et fonctionnelle, des *groupes* criminels mineurs coexistent dont les intérêts illicites concernent des secteurs plus traditionnels tels que les stupéfiants, l'extorsion et l'usure. Aux fins de l'analyse des phénomènes mafieux qui intéressent ces zones géographiques, en particulier Naples et sa province, il a été jugé approprié de répartir le territoire en contextes homogènes pour les phénomènes criminels. La même approche a été adoptée pour la province de Salerne qui a été subdivisée en quatre contextes géo-criminels homogènes, caractérisés par la présence de *groupes* de la camorra à forte connotation familiale ainsi que par l'ingérence, en raison de la contiguïté territoriale avec les milieux criminels des provinces de Naples, de Caserte et de la Calabre, des *associations* mafieuses historiques qui proviennent de ces zones avec lesquelles les *groupes* de Salerne établissent souvent des relations criminelles et d'affaires.

Enfin, pour compléter le contexte géographique de la Campanie, les provinces de Bénévent et d'Avellino se caractérisent également par la présence d'*organisations* de la camorra à forte connotation familiale, principalement consacrées au trafic de stupéfiants et aux extorsions au détriment d'entreprises et d'activités commerciales locales.

Les phénomènes criminels susmentionnés sont analysés ci-dessous, classés par province.

---

<sup>1</sup> L'extrême fragmentation de la réalité criminelle campanienne implique la représentation graphique des seules composantes principales, dont le positionnement sur la carte doit être considéré comme purement indicatif.

<sup>2</sup> Au moment de la rédaction du présent rapport, en Campanie, les municipalités de Villaricca (Naples), Castellammare di Stabia (Naples), Torre Annunziata (Naples), San Giuseppe Vesuviano (Naples), Caivano et Sparanise (Caserte) semblent être dissoutes en raison d'une infiltration mafieuse avérée. Au contraire, dans les municipalités de Quindici (Avellino) et Monteforte Irpino (Avellino), le **16 mai 2023**, le préfet d'Avellino a nommé une commission d'enquête pour vérifier l'existence d'éléments de conditionnement mafieux. En outre, dans la municipalité de Melito di Napoli (Naples), le **9 mai 2023** le Préfet de Naples a nommé la commission d'enquête pour vérifier la présence d'éléments de conditionnement mafieux.

## Province de Naples

### *Ville de Naples*

La ville de Naples se subdivise en 30 quartiers concentrés administrativement dans 10 municipalités<sup>3</sup>. Toutefois, dans le présent rapport, en raison de la détection des groupes criminels opérant sur le territoire, il est souvent fait référence aux zones, rioni ou quartiers, plus ou moins étendues et dénommées différemment, qui peuvent correspondre à une agglomération urbaine ou, parfois, aux bâtiments d'habitation individuels qui font partie de plusieurs quartiers en même temps.

En ce qui concerne les phénomènes criminels, l'analyse de la copieuse littérature judiciaire et des nombreux services répressifs opérés par les Institutions pour la défense de la légalité renvoie une image où coexistent des réalités délinquantes hétérogènes, avec différents stades d'évolution. À un niveau plus élevé, il existe deux principaux *cartels* de la camorra historiquement antagonistes qui dominent le territoire, souvent définis par les mêmes membres avec le terme « *Système* » : d'une part l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, composée des *familles* MALLARDO, CONTINI-BOSTI et LICCIARDI, les deux premières également liées par des liens de parenté<sup>4</sup>, d'autre part le *clan* MAZZARELLA. Ces organisations, bien que immanentes dans la ville, au cours des dernières années ont adopté des stratégies plus sournoises et moins évidentes qui résultent moins visibles et palpables et donc encore plus dangereuses et insidieuses. En particulier, leurs intérêts illicites semblent être principalement orientés vers la pollution des secteurs de l'économie légale et l'infiltration des procédures d'obtention de financements publics, atteignant ainsi une sorte d'oligopole économique et, en même temps, une légitimité sociale. C'est exactement ce qui rend leur présence encore plus alarmante car ils sont capables non seulement de contrôler de vastes zones territoriales et de secteurs économiques selon un « système » consolidé de la camorra, mais, surtout, d'imposer une sous-culture criminelle là où la dégradation sociale est la plus répandue. Cette dernière leur permet de s'élever aux contacts alternatifs pour la sécurité collective.

Dans la sphère d'influence des deux cartels de la Camorra gravite une galaxie de *coteries* criminelles, structurellement plus petites et moins évoluées, qui disposent de leur propre autonomie opérationnelle

---

<sup>3</sup> Municipalité I / quartiers : Chiaia, Posillipo, San Ferdinando.  
Municipalité II / quartiers : Avvocata, Montecalvario, Pendino, Porto, Mercato, San Giuseppe.  
Municipalité III / quartiers : Stella, San Carlo all'Arena.  
Municipalité IV / quartiers : San Lorenzo, Vicaria, Poggioreale, zona Industriale.  
Municipalité V / quartiers : Vomero, Arenella.  
Municipalité VI / quartiers : Ponticelli, Barra, San Giovanni a Teduccio.  
Municipalité VII / quartiers : Miano, Secondigliano, San Pietro a Patierno.  
Municipalité VIII / quartiers : Piscinola, Marianella, Scampia, Chiaiano  
Municipalité IX / quartiers : Soccavo, Pianura.  
Municipalité X / quartiers : Bagnoli, Fuorigrotta.

<sup>4</sup> Les chefs historiques respectifs ont épousé trois sœurs.

bien que circonscrite au domaine d'expertise, et qui se distinguent par leur impact plus évident et plus important sur la perception de la sécurité des citoyens.

Enfin, au niveau le plus bas, il y a un sous-groupe criminel, principalement consacré au trafic de stupéfiants, aux braquages et aux petites extorsions, qui se dispute des petites portions de territoire de manière violente, dans un état de conflit perpétuel. C'est précisément dans ce domaine qu'au cours du premier semestre 2023<sup>5</sup> les événements sanglants enregistrés seraient imputables.

En ce qui concerne les relations entre les deux *cartels* des MAZZARELLA et de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, il convient de noter et d'analyser de manière plus approfondie ce qui est ressorti d'une récente activité d'enquête conclue le **29 mai 2023** par la Police nationale et les Carabiniers<sup>6</sup> à l'encontre d'une coterie de camorristes nouvellement formée et dénommée PARANZA DEI QUARTIERI SPAGNOLI (ou SISTEMA DEI QUARTIERI SPAGNOLI)<sup>7</sup>, opérationnelle dans la zone des *Quartieri Spagnoli* (entre les quartiers de San Ferdinando et Montecalvario) et qui tourne autour de la sphère d'influence des macro-cartels susmentionnés. Ces derniers, en particulier, sont définis par le juge de l'enquête préliminaire de Naples comme « *des cartels mafieux [MAZZARELLA et ALLEANZA DI SECONDIGLIANO] ...hégémoniques dans la zone métropolitaine, ...dans le passé ils se sont opposés et depuis des années ils ont des relations de coexistence, de coopération et d'intégration dans leurs activités illicites respectives...* », en relevant, donc, des coparticipations entre les deux associations de la camorra qui, ces dernières années, auraient prévalu sur les antagonismes historiques, bien que dans leurs domaines d'autonomie respectifs, et en estimant qu'il existe un état actuel de paix mafieuse entre les deux associations criminelles.

Une représentation détaillée des structures des coteries de la camorra actives dans la ville de Naples sera illustrée ci-dessous en subdivisant la zone métropolitaine en cadres territoriales homogènes au niveau géo-criminel : *Zone centrale, Zone nord, Zone est et Zone ouest*.

**Naples - Zone Centrale** (quartiers *San Ferdinando, Chiaia, San Giuseppe, Montecalvario, Avvocata, Stella, San Carlo all'Arena, Vicaria, San Lorenzo, Mercato, Pendino, Porto, Poggioreale, Posillipo et Zona industriale*).

Dans le centre historique de la ville, l'une des organisations criminelles les plus actives est l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, représentée ici par le *clan* CONTINI, qui constitue, comme mentionné, l'un de ses principaux piliers.

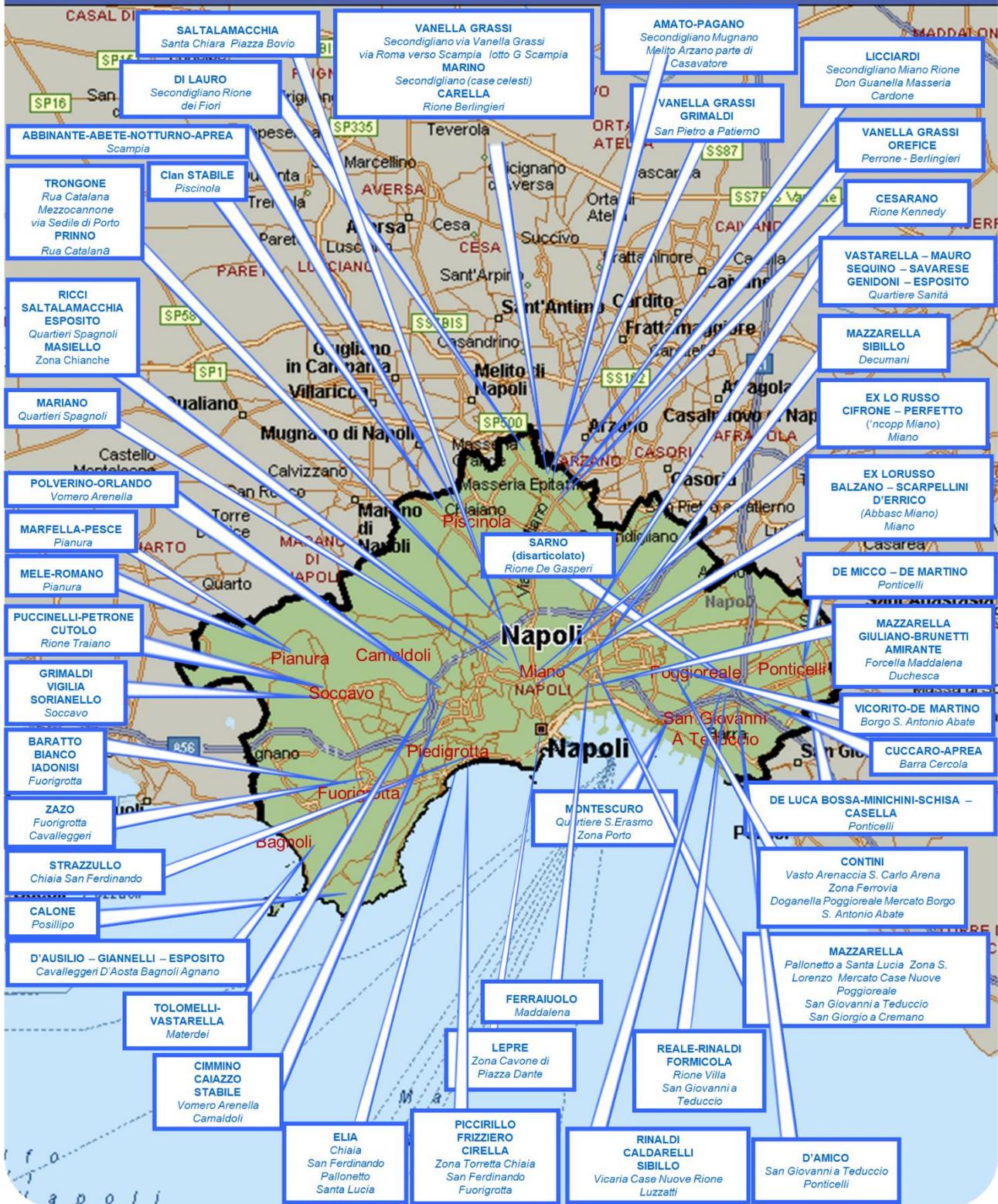
---

<sup>5</sup> Période où seulement dans la ville de Naples ont été enregistrés 8 homicides (dont 2 dans les quartiers ouest, 2 dans les quartiers est, 3 dans les quartiers centraux et 1 dans la zone nord) et 14 blessures (dont 6 dans les quartiers et les rioni de la zone centrale, 3 dans les quartiers est, 2 dans les quartiers ouest et 3 dans la zone nord) aux circuits de la camorra, par rapport à un total de 12 homicides et 20 blessures par coup de feu de matrice similaire, survenus dans l'ensemble du territoire de la province.

<sup>6</sup> OCC n° 14383/19 RGNR, n° 8672/22 RG GIP et n° 125/23 RMC, émises le **22 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>7</sup> Composée des trois *familles* historiques de la camorra : ESPOSITO, MASIELLO et SALTALAMACCHIA.

# Città di Napoli



L'influence criminelle du *clan* CONTINI, dans la zone de Naples, intéresserait les quartiers Vicaria (dans les zones Vasto-Arenaccia<sup>8</sup> et Ferrovia), San Carlo all'Arena (dans les bastions de San

<sup>8</sup> Par la *famille* RULLO dont le *leader* a été remis en liberté le 3 juillet 2023 pour expiation de la peine.

Giovanniello<sup>9</sup> et du Rione Amicizia), San Lorenzo (dans le Bourg Sant'Antonio Abate) et une grande partie du quartier Poggioreale où, dans les rioni Sant'Alfonso et Luzzatti, il coexisterait avec le *clan* MAZZARELLA tout en maintenant une hégémonie consolidée dans la rue Stadera.

Au cours du semestre en question, le *clan* CONTINI a fait l'objet d'importantes répressions qui ont intéressé de nombreux affiliés. Le **27 juin 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>10</sup> à l'encontre de 16 membres du *clan* mentionné, accusés d'association mafieuse, de blanchiment d'argent et d'auto-blanchiment, d'extorsion, d'usure, d'exercice abusif d'une activité financière, de transfert frauduleux de valeurs et de fausses factures pour des transactions inexistantes, le tout aggravé par la méthode mafieuse. L'enquête aurait révélé, entre autres, le monopole des CONTINI, au moins jusqu'en 2020, dans le contrôle du secteur des jeux et des paris dans la zone Vasto-Arenaccia par l'intermédiaire de la *famille* ATTARDO, sa branche. Un membre de cette dernière, dans le cadre d'une autre enquête conclue à la même date par la Police nationale, a été le destinataire d'un décret de garde à vue pour suspect de crime<sup>11</sup> sous l'accusation de double tentative d'homicide en concours, aggravée par la méthode mafieuse. L'arrêt fait référence à l'agression que le suspect aurait commise le 29 septembre 2022 à l'encontre de deux de ses cousins en raison de désaccords familiaux. Le même jour, les Carabiniers ont exécuté une autre ordonnance de détention provisoire<sup>12</sup> à l'encontre de 3 individus accusés d'avoir participé à l'association mafieuse dénommée *clan* CONTINI. L'un des 3, en particulier, aurait joué le rôle de référent du *clan* dans le rione San Giovanniello (quartier San Carlo all'Arena) pendant la détention de plusieurs représentants au sommet et au moins jusqu'en 2020 (date de son arrestation). L'enquête aurait également révélé l'infiltration du *clan* dans certaines sociétés opérant dans le secteur de la location de voitures dans la zone de l'aéroport de Capodichino.

En raison des liens de parenté parmi les représentants au sommet de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, l'influence du *clan* CONTINI s'étendrait bien au-delà du centre-ville avec un leadership consolidé dans la gestion de toutes sortes d'activités délictueuses, notamment par la diversification des réinvestissements des capitaux illicites dans différents secteurs de l'économie légale. Compte tenu de la détention des chefs historiques et, en général, des figures les plus charismatiques, l'association est actuellement représentée dans le territoire de référence par des associés de confiance, dont certains ont été remis en liberté récemment<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Situé entre Piazza Carlo III à Piazza Ottocalli où, depuis 2016, le *clan* CONTINI est représenté par la famille DE FEO.

<sup>10</sup> OCC n° 27584/19 RGNR, n° 18069/22 RG GIP e n° 158/23 ROCC émise le **31 mai 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>11</sup> N° 33552/2022 RGNR, émis le **26 juin 2023** par la DDA de Naples.

<sup>12</sup> N° 30045/18 RGDDA, n° 8534/19 RGGIP e n. 135/23 ROCC émise le **10 mai 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>13</sup> Le **27 mars 2023**, après une période de détention de plus de 25 ans, un individu de haut rang criminel, considéré comme un homme de confiance des sommets du *clan* CONTINI, a été remis en liberté.

Le *clan* MAZZARELLA représente l'autre grande réalité criminelle opérationnelle dans cette zone de la ville où il détient le contrôle du secteur des stupéfiants et d'extorsion à l'encontre des commerçants ambulants et des marchés de la ville. Il attire dans sa sphère d'influence de nombreux *groupes* satellites de la Camorra, avec lesquels il adopte une dimension confédérative. C'est en effet à travers ces derniers que la *famille* MAZZARELLA a mis en œuvre une stratégie expansionniste dans d'autres zones de la ville et de la province de Naples malgré le fait que l'année dernière, elle ait subi une incisive répression qui a mené à l'arrestation de certaines de ses hautes figures et de nombreux représentants<sup>14</sup>. Enfin, la *famille* en question a également subi l'ordonnance de détention provisoire<sup>15</sup> exécutée le **6 mars 2023** par les Carabiniers à l'encontre de 3 représentants au sommet, accusés d'homicide d'un ancien affilié, qui a eu lieu en 2002 et qui avait arbitrairement soustrait une importante somme d'argent de la caisse de l'organisation criminelle d'appartenance.

L'influence du *clan* MAZZARELLA et de ses *groupes* fédérés est constatée, notamment, dans la zone de Forcella (quartier San Lorenzo), bastion historique de la *famille* GIULIANO<sup>16</sup> (avec laquelle les MAZZARELLA ont des liens de parenté), dans la zone des Decumani, de la Maddalena<sup>17</sup>, de Porta Capuana et Porta Nolana, dans les quartiers Porto et Mercato<sup>18</sup>, dans la zone Case Nuove<sup>19</sup>, celle entre Rue Oronzio Costa, Rue Carbonara, Largo Donnaregina<sup>20</sup> et dans le quartier Poggioreale (notamment, dans la zone du Rione Sant'Alfonso et du Rione Luzzatti où elle coexiste avec le *clan* CONTINI de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO). D'autres formations liées aux MAZZARELLA<sup>21</sup> seraient actives dans les zones de l'Università, de Santa Chiara, de Place Bovio et de la Rua Catalana, ainsi que dans la zone du Pallonetto di Santa Lucia<sup>22</sup>.

Enfin, le contrôle des activités illicites dans le rione Sanità<sup>23</sup> (quartier Stella), comme dans d'autres zones, serait réparti entre des *groupes* criminels appartenant alternativement au *clan* MAZZARELLA ou à l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO.

---

<sup>14</sup> OCC n° 28398/19 RGNR, n° 5003/2021 RG GIP e n° 405/2022 ROC, émise le 24 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>15</sup> OCC n° 19618/20 RGNR, n° 19162/21 RG GIP e n° 66/23 ROCC émise le **28 février 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>16</sup> À cet égard, nous signalons la sortie de prison, qui a eu lieu le 14 avril 2022, d'un *ancien* chef du *clan* GIULIANO qui, après une longue détention, est retourné à Forcella.

<sup>17</sup> Une zone sous le contrôle du *groupe* FERRAIUOLO, fédéré au *clan* MAZZARELLA, dont le représentant prééminent a été touché par l'OCC n° 28398/2019 e n° 5003/2021 RG GIP e 405/2022 RMC émise par le Tribunal de Naples et exécutée par la Police nationale le 5 décembre 2022.

<sup>18</sup> Une zone sous le contrôle direct des membres de la *famille* MAZZARELLA.

<sup>19</sup> Dans la zone il existe le *groupe* CALDARELLI, allié du *clan* MAZZARELLA. À ce propos, nous signalons qu'en juillet 2022, un membre du *groupe* CALDARELLI a été contrôlé à Forio d'Ischia en compagnie d'un représentant prééminent du *clan* MAZZARELLA avant l'arrestation de ce dernier, qui a eu lieu en décembre 2022.

<sup>20</sup> Avec le *groupe* BUONERBA.

<sup>21</sup> Le *groupe* TRONGONE, antagoniste historique des PRINNO.

<sup>22</sup> Ici certains membres directs de la *famille* MAZZARELLA seraient domiciliés et ils ont été remis en liberté récemment.

<sup>23</sup> Avec les *groupes* criminels SEQUINO et SAVARESE. Dans le rione Sanità d'autres associations criminelles sont également présentes : les VASTARELLA et les MAURO gravitant, en revanche, dans la sphère d'influence de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO.

La zone de St. Erasmo (quartier Zona Industriale) resterait sous l'influence de la *famille* MONTESCURO dont le chef historique est décédé au mois de janvier 2023.

Dans la zone des *Quartieri Spagnoli* (entre le quartier San Ferdinando et Montecalvario), dans le passé, sous l'hégémonie du *clan* MARIANO<sup>24</sup> (aussi dit « *Picuzzi* »), une récente activité d'enquête<sup>25</sup>, conclue le **29 mai 2023** par la Police nationale et les Carabiniers, a révélé la néoformation d'une agrégation criminelle avec une structure descendante dénommée PARANZA DEI QUARTIERI SPAGNOLI (ou SISTEMA DEI QUARTIERI SPAGNOLI). Cette dernière est composée des *familles* ESPOSITO, MASIELLO et SALTALAMACCHIA et définie par le GIP « ...*association de la Camorra opérant dans la zone de la ville dénommée Quartieri Spagnoli...gravitant dans le cadre de la sphère d'influence, de direction et de contrôle des cartels mafieux dénommés ALLEANZA DI SECONDIGLIANO et MAZZARELLA, hégémoniques dans la zone métropolitaine de Naples* »<sup>26</sup>.

L'opération a conduit à l'arrestation de 53 personnes, accusées d'association mafieuse, de trafic et de vente de stupéfiants, de tentative d'homicide, d'extorsion, de recel, de détention et de port illégal d'armes à feu, de dégradation et plus encore, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, ainsi qu'à la saisie d'argent liquide et d'objets précieux d'une valeur de dizaines de milliers d'euros. Les stupéfiants étaient vendus par livraison à domicile, surtout pendant la période de confinement, souvent par l'intermédiaire de trafiquants de drogue mineurs. L'enquête, qui s'est également fondée sur les déclarations de nombreux collaborateurs à l'action de la justice, a aussi touché le *groupe* FURGIERO qui gérait la place de vente « Della sposa », considéré comme la plus rentable de la zone, en versant une partie des profits à la PARANZA DEI QUARTIERI SPAGNOLI.

L'activité d'enquête a également révélé une tentative de la PARANZA DEI QUARTIERI SPAGNOLI de s'infiltrer dans le secteur des entreprises de nettoyage opérant au sein de l'Ospedale dei Pellegrini, qui relevait de sa zone d'influence, afin d'acheter et de vendre des emplois.

Une autre circonstance que l'enquête a révélée est la médiation menée par la *famille* SALTALAMACCHIA pour modérer les réactions de la *famille* RUSSO à la suite de la mort d'un de ses membres, tué par un membre des forces de l'ordre qui n'était pas en service pour se défendre contre une tentative de vol. Des personnes proches de la victime auraient effectué une fusillade contre le siège du Commandement Provincial des Carabiniers à la suite de laquelle un représentant prééminent du *groupe* SALTALAMACCHIA, craignant une présence accrue des forces de l'ordre et des répercussions sur les affaires illicites, aurait fait pression sur les responsables pour qu'ils se rendent à la police.

---

<sup>24</sup> Jusqu'à l'arrestation qui a eu lieu au mois de septembre 2015 et à la décision de collaborer avec la justice du dernier représentant haut placé du *clan*.

<sup>25</sup> N° 14383/2019 RGNR, n° 8672/2022 RG GIP e n° 125/2023 RMC, émise le **22 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>26</sup> Extrait de la mesure (page 5) n° 14383/2019 RGNR, n° 8672/2022 RG GIP e n°125/2023 RMC, émise le **22 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

L'activité d'enquête décrite a conduit à la réduction de cette néoformation de la camorra, créant un vide de pouvoir qui, dans un contexte criminel lui-même fragmenté, pourrait évoluer vers des agitations et affrontements à la recherche de nouveaux équilibres pour le contrôle des activités illicites sur ce territoire. Ici, en effet, il existe encore d'autres *groupes* criminels, pour la plupart à composition familiale, qui peuvent encore compter sur de nombreux représentants libres, comme les RICCI-D'AMICO, alias « *'e Fraulella* », la *Famille* ROMANO (alliée aux VASTARELLA de la Sanità) et l'*association* MAZZANTI. Chacun d'entre eux est actif et gère ses propres trafics illicites même en quelques centaines de mètres comprenant de petites portions de rues.

Dans la zone limitrophe aussi dite Cavone di Piazza Dante (qui se trouve dans les environs de la Rue Francesco Saverio Correr) resterait opérationnelle la *famille* LEPRE, une *association* essentiellement à composition familiale dédiée au trafic de drogue et à l'extorsion, qui, au mois de juin 2022, a fait l'objet de répressions incisives qui l'ont sensiblement réduite avec l'arrestation de nombreux représentants prééminents.

En ce qui concerne les quartiers de Chiaia et de San Ferdinando, il n'y a pas de nouveautés substantielles par rapport au passé. La zone se caractérise par la présence de nombreuses activités commerciales, d'hébergement et de logistique et par l'affluence de touristes, des facteurs qui la rendent particulièrement attrayante pour les groupes criminels (principalement dédiés aux activités d'extorsion).

Au cours du semestre en question, la riviera di Chiaia, une zone de vie nocturne, a été le théâtre de plusieurs événements sanglants graves, tels que deux homicides liés à la camorra. Le premier a eu lieu dimanche **12 mars 2023** à l'encontre d'un jeune repris de justice considéré comme « proche » des *groupes* opérant dans le quartier de Pianura (zone ouest de Naples). La victime, qui avait déjà survécu à une embuscade de la camorra au mois d'août 2022, a été touchée par plusieurs coups d'arme à feu alors qu'elle circulait à bord de sa voiture dans la rue Mergellina et est décédée à l'hôpital quelques jours plus tard à cause de ses graves blessures. Le deuxième épisode a eu lieu dans la nuit du **20 mars 2023** à proximité d'un chalet sur ce front de mer et a suscité un grand retentissement médiatique en raison du très jeune âge des protagonistes, tout juste majeurs, et des modalités et circonstances à l'origine de la dispute : les chaussures de marque portées par l'auteur, piétinées, peut-être involontairement, par une autre personne. Selon la reconstruction de l'enquête de la Police nationale - qui a conduit le lendemain à la garde à vue de personne pour suspect de crime<sup>27</sup> de la personne accusée sous l'accusation d'homicide aggravé par des raisons futiles et par la méthode mafieuse, ainsi que de détention et de port illégal d'armes à feu – l'épisode initial aurait provoqué un affrontement

---

<sup>27</sup> Mandat d'arrêt de personne soupçonnée de délit n. 7454/23 RGNR émis le **21 mars 2023** par le Parquet de la République auprès du Tribunal de Naples, exécuté à la même date par la Police nationale à l'encontre d'un garçon qui a des liens de parenté avec des représentants du *clan* CUCCARO-APREA opérant dans le quartier Barra.

entre deux groupes de jeunes. Au cours de cet affrontement l'un d'entre eux, celui dont les chaussures ont été piétinées, aurait extrait un pistolet et tiré plusieurs coups d'arme à feu en direction des rivaux, sans se soucier de la foule présente, blessant mortellement un troisième jeune client totalement étranger à l'affaire.

L'homicide susmentionné est en effet lu par l'Autorité judiciaire de manière beaucoup plus complexe. Dans la mesure, en particulier, le Ministère public inscrit ce qui s'est passé cette nuit-là dans le cadre « *d'une longue suite d'épisodes de violence qui se répètent avec une fréquence presque quotidienne. Ils démontrent qu'il existe une transposition alarmante des oppositions parmi les groupes criminels auxquels les protagonistes appartiennent, de leurs territoires d'origine au centre de la ville. De jeunes membres des familles de la Camorra se rencontrent, armés, en terrain neutre et adoptent des attitudes arrogantes et prévaricatrices à l'égard d'autres groupes prêts à relever le défi lancé, même pour des raisons futiles. Les jeunes membres des familles réalisent leurs comportements sanguinaires dans des contextes où le risque d'impliquer des innocents est relégué au second plan par rapport aux intentions criminelles de ces mêmes organisations. La dispute initiale, qui s'est produite pour des raisons futiles, n'a été qu'un prétexte pour réagir en démontrant leur propre force résultante de leur appartenance à une organisation de la Camorra* »<sup>28</sup>. En effet, les protagonistes de la dispute initiale résulteraient liés à des contextes criminels connus : l'auteur de l'homicide a des liens de parenté avec le *clan* CUCCARO-APREA opérant dans le quartier Barra, dans la zone orientale de la ville. Le groupe antagoniste serait, en revanche, lié à la *coterie* CALONE-MARSICANO-ESPOSITO opérant dans le quartier occidental de Pianura.

En restant dans le quartier Chiaia, la zone de la soi-disant Torretta di Mergellina resterait sous l'influence criminelle des *coteries* PICCIRILLO, FRIZZIERO et STRAZZULLO, historiquement « *proches* » de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, qui a toujours étendu son influence également dans le quartier résidentiel de Posillipo par l'intermédiaire de la *famille* CALONE<sup>29</sup>. Le **14 juin 2023**, la zone a été concernée par l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>30</sup> de la part des Carabiniers à l'encontre d'un représentant du *groupe* PICCIRILLO. Ce dernier a été accusé de lésions corporelles et de tentative d'extorsion, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, à l'encontre du propriétaire d'un appartement dans la zone Mergellina auquel il aurait demandé de l'argent et obligé à louer le logement au fils d'un représentant au sommet du *clan*. La mesure a révélé que le *clan* PICCIRILLO aurait l'habitude de faire des demandes d'extorsion « *à toutes les personnes de la Torretta di Mergellina, aussi bien à celles qui ont des activités commerciales comme les*

---

<sup>28</sup> Extrait de la mesure (page 20) n° 7454/2023 RGNR émise le **21 mars 2023** par le Parquet de la République auprès du Tribunal de Naples.

<sup>29</sup> Historiquement liée au *clan* LICCIARDI de Secondigliano.

<sup>30</sup> N° 11026/2023 RGNR, n° 11030/2023 RGGIP et n° 167/2023 ROCC émise le **6 juin 2023** par le Tribunal de Naples.

*restaurants et les amarres, qu'aux résidents, en se lançant dans n'importe quelle affaire de la zone... »<sup>31</sup>.*

**Naples - Zone nord** (quartiers *Scampia, Secondigliano, Miano, Piscinola, San Pietro a Patierno, Chiaiano, Vomero et Arenella*).

Il est désormais connu que les quartiers de la zone nord de la ville ont été dans le passé le théâtre d'affrontements sanglants (*faide di Scampia*) parmi différentes *coterie*s de la Camorra réunies, dans un premier temps, sous l'hégémonie du *clan* DI LAURO et devenues ensuite autonomes à la suite de différentes scissions. L'opposition a d'abord eu lieu au sein du *clan* susmentionné et, plus tard, parmi les mêmes *groupes* qui, ensemble, avaient constitué le cartel soi-disant « *Cartello Scissionista* » (ou « *Spagnoli* »), composé par les *famille*s AMATO-PAGANO, VANELLA GRASSI, LEONARDI, MARINO, ABETE, ABBINANTE et NOTTURNO.

Avec les équilibres actuels, dans le quartier Secondigliano le *clan* LICCIARDI<sup>32</sup> reste opérationnel malgré la détention de tous les sommets de la *famille*, dont le dernier représentant libre a été arrêté<sup>33</sup> par les Carabiniers en août 2021 à l'aéroport de Ciampino (Rome). La *coterie* susmentionnée exerce son influence criminelle dans le bastion historique de la soi-disant Masseria Cardone, dans le Rione Berlingieri, dans le Rione Kennedy, (des zones situées dans le quartier Secondigliano) et dans le Rione Don Guanella (quartier Scampia) où le contrôle des activités illicites est attribué à des référents de confiance. En effet, les intérêts illicites du *clan* LICCIARDI s'étendent également à d'autres zones du chef-lieu campanien, à d'autres régions d'Italie (principalement le Latium et la Lombardie) et à l'étranger (Espagne, ancienne République tchèque, Allemagne et Canada) en raison de son appartenance à l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO.

Au cours du semestre de référence, il convient de signaler l'arrestation d'une figure de proue du *clan* LICCIARDI, qui avait repris la régence de la *coterie* à la suite de l'arrestation, en 2021, du dernier représentant libre de cette *famille*. La mesure restrictive<sup>34</sup> a été exécutée le **17 mai 2023** par les Carabiniers et a concerné d'autres affiliés, impliqués dans l'homicide d'un membre du *clan*, qui a eu lieu en 2013. Le membre du *clan* a été puni pour avoir eu une relation avec la belle-fille du chef historique et pour avoir rendu publique une autre relation extraconjugale de la femme avec une tierce personne, créant ainsi un scandale et un embarras pour la *famille*. Cependant, le *clan* peut encore compter sur d'autres représentants importants, dont trois ont récemment été remis en liberté à la fin de l'expiation des peines qui leur avaient été infligées.

---

<sup>31</sup> Extrait de la mesure (page 4) n° 11026/2023 RGNR, n° 11030/2023 RGGIP et n° 167/2023 ROCC émis le **6 juin 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>32</sup> L'un des trois *clans* qui composent le cartel de la camorra dénommé ALLEANZA DI SECONDIGLIANO.

<sup>33</sup> Décret de garde à vue pour suspect de crime n° 26550/2021 RGNR émis le 7 août 2021 par la DDA de Naples.

<sup>34</sup> N° 26550/20 RGNR, n° 19498/21 RGGIP et n° 127/23 OCC émise le **27 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

Pendant la nuit du **19 mai 2023**, dans le *rione* Berlingieri de Secondigliano, une séquence d'événements sanglants, qui pourraient sous-tendre une altération des équilibres criminels dans la zone, s'est produite. En particulier, deux personnes, dont l'une serait proche du *groupe* CARELLA (réfèrent du *clan* LICCIARDI dans le *rione* Berlingieri), ont été victimes d'une agression à l'arme blanche. L'une des deux personnes est décédée à l'hôpital quelques jours plus tard à cause de ses graves blessures. A cette même date, dans une rue du *rione* Berlingieri, une autre personne a été légèrement blessée à l'arme blanche par trois personnes. Le 19 mai 2023 également, la Police nationale est intervenue aux urgences de l'hôpital Cardarelli pour une personne blessée par balle à la jambe. Celui-ci, multirécidiviste, a indiqué avoir été victime d'une tentative de vol par six inconnus alors qu'il se trouvait à Casavatore (municipalité limitrophe du *rione* Berlingieri). Il n'est pas exclu que les trois épisodes, pour lesquels les enquêtes sont toujours en cours, soient liés les uns aux autres.

Le *clan* mentionné DI LAURO est un autre *clan* historique de Secondigliano (actif dans la zone du soi-disant *Terzo Mondo*), qui a des intérêts dans le trafic et la vente de stupéfiants. Bien qu'il ait été considérablement redimensionné à la suite de la détention et de la mort de certaines de ses figures prééminentes, il peut encore compter, parmi les nombreux enfants du chef historique et parmi certains de ses associés, sur la présence de nombreux représentants en liberté<sup>35</sup>.

Dans le quartier San Pietro a Patierno et dans certains lots résidentiels du quartier Scampia (en particulier dans le Lotto "G") opèrerait le *clan* VANELLA-GRASSI (du nom de la rue dont il est originaire), issu de la *famille* PETRICCIONE et qui a progressivement assumé une structure confédérée avec l'adhésion des *groupes* ANGRISANO, MAGNETTI et MENNETTA. Ses intérêts illicites concerneraient le secteur des extorsions et des stupéfiants. Ces dernières années, le *clan* a fait l'objet de plusieurs répressions qui ont conduit à la capture de la plupart de ses représentants au sommet. Actuellement, la *coterie* serait dirigée par un représentant du *groupe* ANGRISANO, à présent fugitif car il s'est soustrait à l'exécution d'un mandat d'arrêt<sup>36</sup> émis le 5 juillet 2022 par le Parquet général de la République près la Cour d'appel de Naples.

La zone des soi-disant *Case Celesti* (quartier de Secondigliano) resterait sous l'influence criminelle du *clan* MARINO<sup>37</sup> bien que ce dernier ait été fortement affaibli ces dernières années par plusieurs mesures restrictives qui ont conduit à la capture d'un grand nombre de ses représentants importants. Dans le quartier de Scampia, de nombreux *groupes* criminels, qui ont eu par le passé des périodes de conflit intense mais qui ont actuellement des relations de coexistence pacifique, coexistent. Leurs intérêts illicites sont principalement orientés vers le secteur des stupéfiants, avec le contrôle de

---

<sup>35</sup> Le chef historique du *clan* et deux de ses nombreux enfants sont détenus. Un autre fils, considéré comme le plus violent, est décédé en prison de causes naturelles en juin 2022, tandis que quatre autres sont actuellement en liberté.

<sup>36</sup> N° 1088/22 SIEP du 5 juillet 2022.

<sup>37</sup> Dont le chef est encore détenu.

nombreuses places de vente sur ce territoire. Les *coteries* les plus actives, bien que soumises à des actions répressives constantes, sont toujours les ABBINANTE (dans les soi-disant Vele, dans les différents Lotti et dans le rione Monterosa), les NOTTURNO, le *groupe* VANELLA-GRASSI, la *famille* SACCO (dans le Lotto « T » de Scampia) et le *clan* AMATO-PAGANO. Ce dernier est représenté par la *famille* RAIA, dont un représentant prééminent a été remis en liberté le **17 février 2023**.

Dans les quartiers de Miano, de Chiaiano, de Piscinola et la zone Marianella, qui ont été par le passé le théâtre de nombreux événements sanglants et homicides<sup>38</sup>, les structures criminelles actuelles restent très fragmentées. Les répressions constantes et la décision de coopérer avec la justice de certaines figures de proue de la criminalité locale ont conduit d'abord à l'éclatement du *clan* historique LO RUSSO (*Capitoni*), puis des sous-groupes ABBASC' MIANO<sup>39</sup> et 'NCOPP MIANO<sup>40</sup> qui avaient tenté d'imposer un nouveau *leadership* pour le contrôle des activités illicites sur ce territoire. La récente mise en liberté d'un représentant prééminent du *clan* LO RUSSO pourrait, toutefois, avoir un impact sur les dynamiques actuelles de cette mafia, qui restent encore caractérisées par une forte conflictualité<sup>41</sup>.

Dans les quartiers de Chiaiano et à Marianella, le climat d'instabilité actuel serait encore alimenté par les visées expansionnistes d'autres *coteries* criminelles telles que le *clan* ROSELLI, branche du *clan* AMATO-PAGANO actif dans le quartier Scampia, qui s'intéresse à celui de Marianella<sup>42</sup>. Dans la même zone, on constate également la présence de la *famille* SCOGNAMIGLIO, qui a toujours été alliée à la *famille* LO RUSSO, dont les représentants au sommet sont actuellement assignés en résidence surveillée dans le même rione.

En référence au *clan* LO RUSSO, le **13 mars 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>43</sup> à l'encontre de deux frères, considérés comme des affiliés historiques du *clan* et accusés d'un homicide avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, survenu à Chiaiano lors des célébrations de la victoire de l'équipe nationale italienne de football, en juillet 2006. La victime, le frère d'une figure de proue d'un *clan* rival de la Camorra, aurait été tuée parce qu'elle était

---

<sup>38</sup> L'homicide le plus marquant est celui du beau-frère du chef historique du *clan* LO RUSSO, qui a eu lieu à Miano le 11 novembre 2022.

<sup>39</sup> Appartenant aux *familles* BALZANO, D'ERRICO et SCARPELLINI, dont les figures prééminentes ont été arrêtées par le centre opérationnel de la DIA de Naples le 7 février 2020 en exécution de l'ordonnance n° 5797/2018 RGNR, 12203/2019 RGGIP et n° 58/2020 OCC, émise le 2 février 2020 par le Tribunal de Naples.

<sup>40</sup> Référencable à la *famille* CIFRONE dont les représentants au sommet sont détenus.

<sup>41</sup> Le **28 mai 2023**, dans le quartier Miano, des inconnus ont effectué une fusillade, tirant plusieurs coups d'arme à feu sur un bâtiment où vivent les membres de la famille d'un repris de justice actuellement détenu pour des délits d'association. Le **20 juin 2023**, dans le quartier Chiaiano, à la suite d'un signalement anonyme, la Police nationale effectuait une perquisition dans un bâtiment abandonné où elle a trouvé plusieurs armes à feu et des munitions correspondantes.

<sup>42</sup> Comme indiqué dans les conclusions du procès pénale n° 15586/20 RGNR.

<sup>43</sup> N° 29520/21 RGNR, n° 1670/22 RGGIP et n° 77/23 RMC émise le **8 mars 2023** par le Tribunal de Naples.

responsable d'avoir involontairement heurté un frère cadet des deux personnes arrêtées avec un mât de drapeau.

Dans les quartiers collinaires du Vomero, de l'Arenella **et dans la zone hospitalière**, déjà sous l'influence de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO par l'intermédiaire du *groupe* CIMMINO, l'arrestation du chef de cette dernière *coterie*<sup>44</sup>, en octobre 2021, et sa décision de coopérer avec la justice laisseraient supposer **une réorganisation des structures et la configuration de nouveaux scénarios criminels**.

**Naples – Zone est** (quartiers *S. Giovanni a Teduccio, Barra et Ponticelli*).

Les quartiers de l'est de la ville se caractérisent par la présence d'une pluralité de *groupes* criminels appartenant à la sphère d'influence des deux macro-cartels de la camorra de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, c'est-à-dire du *clan* MAZZARELLA, qui coexistent dans un état de conflit intense, même avec des manifestations particulièrement violentes. Les intérêts illicites poursuivis par ces *groupes* criminels concerneraient principalement les secteurs de l'extorsion, des stupéfiants et de la réutilisation de l'argent d'origine illicite dans le secteur du commerce et de la distribution des hydrocarbures.

Dans le quartier **San Giovanni a Teduccio**, en particulier, le **7 février 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>45</sup> qui aurait révélé la persistance opérationnelle du *clan* D'AMICO, attribuable à la sphère d'influence du *clan* MAZZARELLA. L'enquête a conduit à l'arrestation de 24 personnes appartenant au *groupe* de la Camorra susmentionné, accusées d'association mafieuse, d'extorsion, d'utilisation d'argent, de biens ou d'utilités d'origine illicite, de détention et de trafic de stupéfiants. Les destinataires de la mesure sont, outre les membres directs de la *famille* D'AMICO, d'autres affiliés particulièrement sans scrupules de la *coterie* qui se feraient les protagonistes de certaines actions de tir contre des représentants des *groupes* rivaux RINALDI, REALE et FORMICOLA, appartenant à l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO et opérant sur le même territoire. Le *clan* SILENZIO, autrefois appartenant au *clan* FORMICOLA et puis devenu antagoniste, serait également présent ici. À l'égard de ce dernier, certains actes d'intimidation ont été perpétrés au cours du semestre en question. En particulier, certaines personnes liées au *clan* MAZZARELLA auraient lancé des bouteilles incendiaires dans la rue Alveo Artificiale, une zone sous le contrôle du *clan* SILENZIO et ils ont détruit des véhicules en stationnement.

Dans le **quartier Barra**, l'opérativité de la *coterie* de la camorra composée par les *familles* CUCCARO et APREA, également liées par des liens de parenté, serait confirmée. Elles se caractérisent par une capacité militaire élevée et une grande disponibilité d'armes, avec des intérêts

---

<sup>44</sup> OCC n° 26182/18 RGNR, n° 24127/18 RGGIP et n° 331/2021 ROC, émise le 11 octobre 2021 par le GIP du Tribunal de Naples et exécutée par la Police nationale italienne le 22 octobre suivant.

<sup>45</sup> N° 10891/RGNR – 9684/2022 RG GIP – 20/2023 ROCC.

illicites dans le secteur de l'extorsion et du contrôle des places de vente. Au cours du semestre considéré, un nouvel activisme criminel, de la part de jeunes descendants de la *coterie* susmentionnée, aurait émergé. En effet, à cette dernière *coterie* on peut rattacher l'auteur de l'homicide survenu dans la nuit du **20 mars 2023** auprès d'un chalet sur le front de mer de Mergellina. L'homicide a été déclenché par une dispute à propos d'un pied piétiné et a abouti au meurtre d'un jeune homme qui était totalement étranger à l'affaire. Sur le même front de mer, le **19 février** précédent, les Carabiniers avaient arrêté en flagrant délit quatre jeunes repris de justice liés au *groupe* APREA, dont le fils d'un membre éminent de ce dernier, responsables de détention illégale d'armes, de résistance à officier public et de recel.

Un épisode significatif des tensions internes et qui pourrait avoir des répercussions sur les équilibres criminels du quartier, est représenté par la blessure, survenue le **23 juin 2023**, à l'encontre du fils du boss du *clan* APREA, qui est actuellement détenu. La victime, qui au moment de l'affaire se divertissait dans un centre de loisirs locale, aurait été blessée par balles à la main et à l'épaule par des inconnus à bord d'un scooter.

Le **quartier Ponticelli** se caractérise par la rivalité historique existante parmi les *coterie*s de la Camorra DE MICCO-DE MARTINO et DE LUCA BOSSA-MINICHINI-CASELLA, qui a déjà donné lieu par le passé à des affrontements violents dans la lutte pour le contrôle des extorsions et des places de vente de la zone. Le *clan* DE LUCA BOSSA-MINICHINI-CASELLA a fait l'objet d'une ordonnance de détention préventive<sup>46</sup> exécutée le **16 janvier 2023** par les Carabiniers. Cette ordonnance a sensiblement touché les structures avec l'arrestation de certains dirigeants et affiliés, accusés de détention illégale d'armes et d'explosifs, de recel, de détention et de trafic de stupéfiants, le tout aggravé par les méthodes et les finalités mafieuses. L'enquête a notamment mis en lumière certains actes d'intimidation<sup>47</sup> mis en œuvre en juillet 2022 par des membres du *clan* DE LUCA BOSSA à l'encontre de représentants du *clan* DE MICCO. Parmi les destinataires de la mesure figure un descendant du boss du *clan* MARFELLA qui opère dans le quartier occidental Pianura. C'est une circonstance qui permet d'envisager l'existence des participations entre ce dernier *groupe* de la Camorra et le *clan* DE LUCA BOSSA de Ponticelli.

Le *clan* DE LUCA BOSSA-MINICHINI traverserait une période de difficulté objective en raison également des attaques des DE MICCO-DE MARTINO, numériquement supérieurs et revigorés par la récente mise en liberté de certaines de leurs figures de proue. Trois homicides et une « *stesa* »<sup>48</sup>

---

<sup>46</sup> N° 25410/2022 RGNR – 21997/2022 RG GIP – 11/2023 OCC émise le **10 janvier 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>47</sup> Le 23 juillet 2022, un engin explosif a détruit la voiture de la femme d'une figure de proue du *clan* DE MICCO. La déflagration a endommagé les vitraux de différentes maisons et d'autres voitures garées à proximité. À la même date, un autre engin explosif a été déclenché dans une rue du territoire d'influence du *clan* DE MICCO, causant l'endommagement d'autres voitures en stationnement.

<sup>48</sup> Le **6 février 2023**, à Ponticelli, un repris de justice de la zone, parent d'une personne considérée comme proche du *clan* DE MICCO, a été mortellement blessé par balles alors qu'il circulait à bord de sa voiture. Le **3 avril 2023**, à Ponticelli, des inconnus ont mortellement blessé par balle un affilié historique du *clan* DE LUCA BOSSA alors qu'il

perpétrés au cours du semestre sous revue dans la zone de Ponticelli, où la situation évidente d'instabilité de l'équilibre criminel pourrait conduire les clans à rechercher de nouvelles structures, seraient attribuables à ce contexte.

Cette thèse serait confirmée par l'opération conclue par la Police nationale et les Carabiniers le **9 août 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>49</sup> à l'encontre de 9 personnes, accusées de tentative d'extorsion et de détention illégale d'armes, avec la circonstance aggravante des méthodes et des objectifs mafieux. L'enquête aurait notamment révélé l'existence d'un pacte de partenariat parmi certains *groupes* de la Camorra, que le GIP définit comme « *...ce qui semble être l'embryon d'un nouveau 'cartel' criminel - composé, actuellement, de représentants du clan APREA, DE MARTINO-DE MICCO et MAZZARELLA* », sans exclure qu'il « *...pourrait s'imposer définitivement sur le territoire, déclenchant d'autres actions sanglantes...* »<sup>50</sup>.

### **Naples – Zone ouest** (quartiers *Bagnoli, Fuorigrotta, Soccavo et Pianura*).

Les quartiers de la zone ouest de Naples se caractérisent également par la présence d'une pluralité de *groupes* de la Camorra à composition essentiellement familiale dont les principales sources de profit sont l'extorsion et le trafic de drogues. Ces *coteries* luttent pour le contrôle du territoire, n'hésitant pas à profiter des moments de difficulté des *clans* rivaux qui font l'objet des répressions par les forces de l'ordre, afin d'étendre, également par la violence, leur sphère d'influence criminelle.

Dans le quartier de Bagnoli, le *clan* ESPOSITO, dont le promoteur a été récemment remis en liberté, serait désormais prééminent par rapport au *clan* D'AUSILIO, fortement affaibli par la détention persistante de ses représentants les plus charismatiques. Le **8 avril 2023**, la Police nationale a arrêté en flagrant délit le fils du chef du *clan* ESPOSITO, accusé de recel, de résistance et de lésions à officier public.

Dans le quartier Pianura, les *clans* ESPOSITO-CALONE-MARSICANO et CARILLO-PERFETTO<sup>51</sup>, coexistent avec des relations de conflit intense. Le *clan* CARILLO-PERFETTO est l'expression directe et l'héritier du vieux *clan* MARFELLA-PESCE. Les deux *coteries* actuellement présentes, dans la sphère d'influence de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO, luttent aussi violemment pour la gestion des places de vente lucratives de la zone. L'hostilité persistante entre les

---

circulait à bord d'un scooter. Le **4 mai 2023**, lors des célébrations de la victoire de Naples en championnat de football, des inconnus ont mortellement blessé par balle un affilié du *clan* D'AMICO alors qu'il se divertissait avec quelques amis près d'une boîte de nuit sur la Place Volturmo. Dans la circonstance, trois autres clients ont également été blessés de manière non grave. Le **6 mai 2023**, sur la même Place Volturmo, quatre personnes à bord de deux scooters ont tiré plusieurs coups d'arme à feu à des fins d'intimidation. La Police nationale a réussi à intercepter et à arrêter deux des auteurs de la fusillade après une longue poursuite.

<sup>49</sup> N° 13507/2023 RGNR, n° 14294/2023 RGGIP et n° 240/2023 ROCC émise le **27 juillet 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>50</sup> Extrait de la mesure (p.5) n° 13507/2023 RGNR, n° 14294/2023 RGGIP et n° 240/2023 ROCC émise le **27 juillet 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>51</sup> Le **17 février 2023**, une figure de proue du *clan* CARILLO-PERFETTO a été remis en liberté avec le remplacement de la mesure de détention provisoire par une mesure d'assignation à résidence.

deux coteries, qui a déjà provoqué de nombreux blessés et événements sanglants dans le passé, pourrait être à l'origine de l'homicide survenu le **12 mars 2023** à l'encontre d'une personne considérée comme proche du *clan* CALONE-MARSICANO-ESPOSITO. Elle a été blessée par plusieurs balles par des inconnus alors qu'elle circulait à bord de sa voiture sur le front de mer de Mergellina. Toutefois, l'enquête est toujours en cours et il n'existe aucune preuve pour confirmer cette hypothèse. Dans le quartier Fuorigrotta, les *clans* TRONCONE et la *coterie* BARATTO-VOLPE-IADONISI seraient opérationnels et parmi eux il existe des relations conflictuelles. Le *groupe* TRONCONE aurait toutefois joué un rôle prééminent ces dernières années en profitant de la détention qui a touché les représentants au sommet de la *coterie* rivale. Toutefois, le climat de tension entre les deux organisations susmentionnées demeure actuel, et c'est à cela que l'on peut attribuer la « stesa » effectuée le **25 juin 2023** avec l'explosion de plusieurs coups de feu en direction de l'habitation d'une figure de proue du *groupe* TRONCONE par un inconnu à bord d'un scooter.

De récentes répressions ont également confirmé la présence dans le quartier Fuorigrotta du *clan* GIANNELLI, dont la base opérationnelle se trouverait dans la fraction d'Agnano et dans le *rione* Cavalleggeri d'Aosta. Le *groupe* de la camorra susmentionné, qui était déjà soumis à des mesures restrictives à l'encontre de plusieurs représentants dans le passé, a fait l'objet d'une enquête menée par la Police nationale et la Police pénitentiaire, qui a exécuté le **18 juillet 2023** une ordonnance de détention provisoire<sup>52</sup> à l'encontre de 8 affiliés, accusés d'association mafieuse, de détention et de port illégal d'armes à feu, de détention de stupéfiants, d'endommagement, d'incendie criminel et d'accès indu à des appareils éligibles de communication par les personnes détenues. L'enquête aurait notamment révélé que le chef du *clan*, bien que détenu, aurait continué à donner des ordres à un groupe de loyalistes opérant toujours dans la zone au moyen d'un téléphone portable introduit illégalement à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire. L'enquête a également relevé la tentative d'expansion du *clan* GIANNELLI, qui s'opposerait au *clan* ESPOSITO du quartier voisin de Bagnoli et au *groupe* CALONE-ESPOSITO-MARSICANO du quartier de Pianura, ce qui a donné lieu à une série d'actes d'intimidation, à la suite desquels certaines personnalités influentes de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO auraient mis en place une tentative de médiation entre les parties.

Le quartier Soccavo reste marqué par l'antagonisme historique entre les *clans* VIGILIA et GRIMALDI-SCOGNAMILLO pour le contrôle des activités illicites dans la zone, qui a déjà donné lieu à de nombreux événements sanglants dans le passé. Tout récemment, l'homicide survenu le **3 mars 2023** d'une personne considérée comme proche du *clan* VIGILIA. Le corps de la victime a été retrouvé dans une rue périphérique du quartier voisin Pianura avec de nombreuses blessures par balle. Le conflit intense et la capacité militaire des deux *groupes* criminels susmentionnés seraient encore confirmés par l'arrestation en flagrant délit, effectuée par la Police nationale le **16 février 2023**, d'une

---

<sup>52</sup> N° 3514/2022 RGNR, n° 1948/2023 RGGIP et n° 218/2023 ROCC.

figure de proue du *clan* GRIMALDI-SCOGNAMILLO sous l'accusation de détention et de port illégal d'armes à feu et de recel. Au moment de l'arrestation, la personne voyageait armée d'un pistolet à bord de sa voiture en compagnie de 4 autres personnes, dont l'une portait un gilet pare-balles.

Le rione Traiano, entre les quartiers Soccavo et Fuorigrotta, reste l'une des bases les plus importantes pour l'approvisionnement et le trafic de stupéfiants. Dans la zone, les groupes SORIANIELLO, PUCCINELLI-PETRONE et CUTOLO continueraient à opérer. Ce dernier groupe est affaibli par la récente décision de l'une de ses hauts représentants de coopérer avec la justice. Le groupe SORIANIELLO représenterait actuellement le principal *groupe* criminel opérant sur le territoire.

### **Province occidentale** (*Pozzuoli, Quarto, Bacoli, Monte di Procida, Ischia et Procida*).

Les municipalités de la province napolitaine occidentale, entourant le golfe de Pouzzoles, se caractérisent par la présence de nombreuses activités commerciales et d'infrastructures portuaires qui ont toujours suscité l'intérêt des organisations criminelles. La zone en question a été soumise historiquement à l'influence criminelle du *clan* LONGOBARDI-BENEDUCE, dont l'évolution a été fidèlement exposée au fil du temps par de multiples mesures judiciaires<sup>53</sup> qui ont révélé, entre autres, l'extrême et constante précarité de ses équilibres internes. L'organisation, qui a été frappée plusieurs fois par des répressions incisives, a survécu grâce à la gestion de dirigeants charismatiques échappés aux arrestations et qui, de temps en temps, ont réorganisé le *clan* avec des affiliés restés en liberté et de nouveaux leviers de la criminalité de Pouzzoles. Les intérêts illicites ont toujours impliqué le trafic et la distribution à grande échelle de stupéfiants dans les nombreuses places de vente de la zone, l'usure et les extorsions à l'encontre des commerçants, des entrepreneurs de construction et des voituriers illégaux.

La précarité des équilibres susmentionné s'est souvent manifestée par des épisodes violents, sans d'ailleurs jamais aboutir à une rupture définitive parmi les membres de l'organisation. En effet, le *clan* resterait encore cohérent, malgré le choix de coopérer avec la justice pris par certains affiliés, et continuerait à exercer un contrôle sur les activités illicites du territoire.

Au cours du semestre en question nous constatons la mise en liberté, après une longue période de détention, de deux figures de proue du *clan* LONGOBARDI-BENEDUCE, dont le fils d'un des chefs historiques.

Le **10 mars 2023**, la Police nationale a exécuté un ordre d'incarcération émis par le Parquet de la République auprès du Tribunal de Naples à l'encontre d'un affilié au *clan* LONGOBARDI-

---

<sup>53</sup> L'évolution et les structures de la coterie sont décrites dans l'arrêt n° 1132/18 RGNR émis, le 9 juillet 2018 par le GUP du Tribunal de Naples, à l'encontre de nombreux représentants du *clan* en vertu de l'article 416-bis et d'autres délits avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse (proc. pén. n° 16727/11 RGNR et appel n° 3421/20 du 15 juin 2020 Reg. App. n° 2452/19), ainsi que dans l'arrêt n° 7044/20 et n° 15740/2017 RGDIB émis par le Tribunal de Naples le 6 novembre 2020 (toujours dans le cadre de la proc. pén. n° 16727/11 RGNR) à l'encontre d'autres membres de la coterie susmentionnée.

BENEDUCE, considéré comme responsable de l'homicide avec la circonstance aggravante des méthodes mafieuses à l'encontre d'un autre membre de la *coterie*, survenu en 2008 dans le *rione* Toiano, dans le cadre des conflits internes pour le contrôle des affaires illégales dans la zone de Pouzzoles.

Le *clan* LONGOBARDI-BENEDUCE étend également son influence à la Municipalité de Quarto Flegreo (Naples) par l'intermédiaire du regroupement dénommé ALA QUARTESE<sup>54</sup> (ou AMICI DEL BIVIO). En ce qui concerne la *coterie*, au cours du semestre considéré, nous constatons la récente mise en liberté de 4 représentants importants, qui ne permet pas d'exclure une modification des équilibres internes.

**Dans les Municipalités de Bacoli (Naples) et Monte di Procida (Naples)** il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport au semestre précédent.

**Province septentrionale** (*Acerra, Afragola, Arzano, Caivano, Cardito, Casalnuovo, Casandrino, Casavatore, Casoria, Crispano, Frattamaggiore, Frattaminore, Giugliano in Campania, Grumo Nevano, Marano di Napoli, Melito, Mugnano di Napoli, Qualiano, Sant'Antimo, Villaricca, Volla*).

Les territoires des municipalités de l'arrière-pays septentrional de Naples sont caractérisés par la présence de nombreux *groupes* de la Camorra, militairement agressifs et disposant d'une importante disponibilité d'armes, capables, en même temps, de poursuivre des stratégies criminelles plus silencieuses visant à infiltrer l'économie légale et à asservir l'Administration publique afin d'orienter ses choix en leur faveur. La rivalité intense parmi les *coteries*, toujours prêtes à affirmer leur domination sur leurs adversaires, rend les équilibres très précaires et fluides.

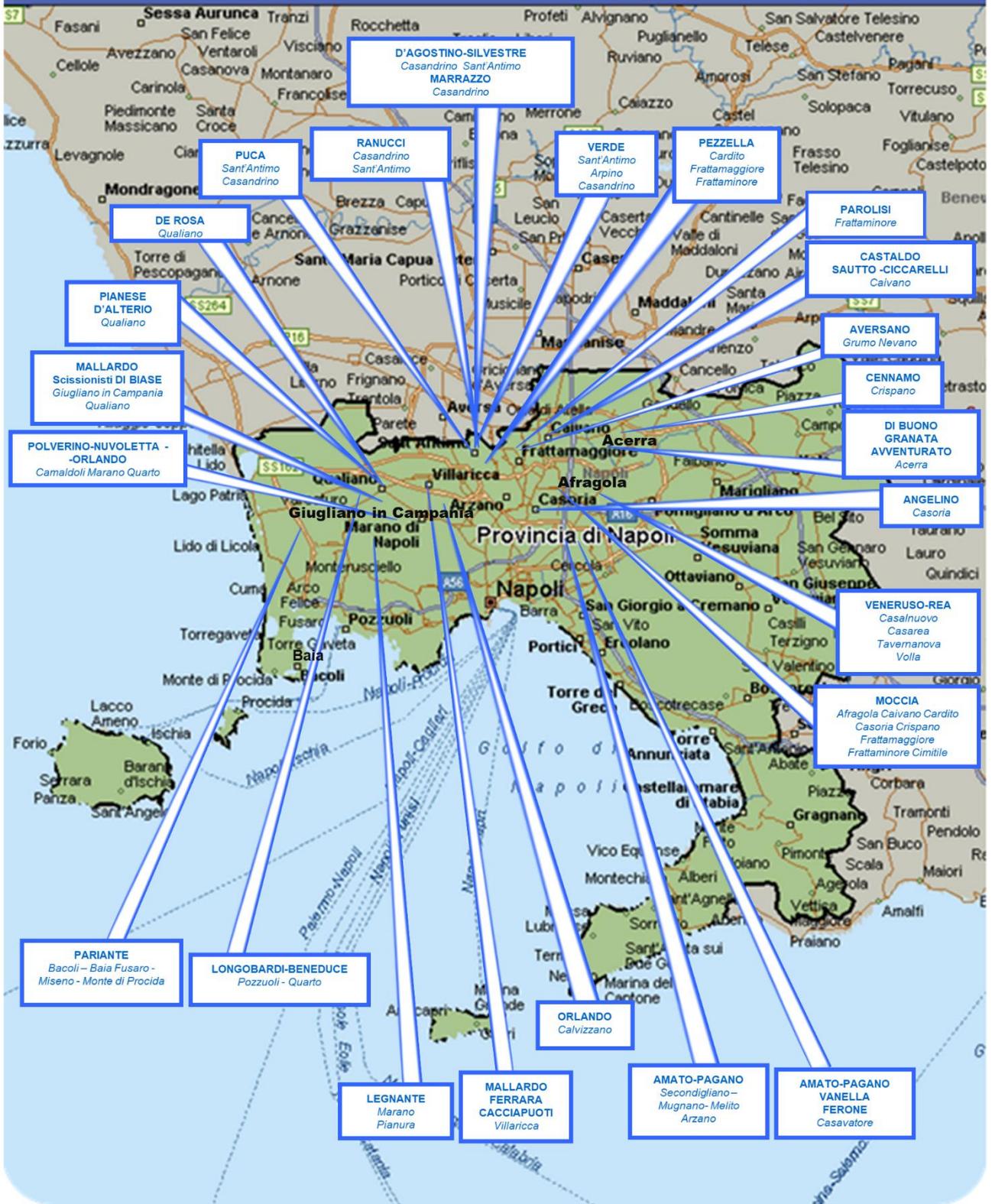
Dans la Municipalité de **Acerra**, des répressions récentes auraient confirmé la présence des *groupes* ANDRETTA, AVVENTURATO, DI BUONO et TEDESCO. En particulier, le **18 janvier 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de garde à vue pour suspect de crime<sup>55</sup> à l'encontre de 2 figures de proue du *clan* ANDRETTA, respectivement père et fils, accusés de tentative d'homicide aggravé, d'extorsion, de port et de détention d'armes de guerre et de trafic de stupéfiants.

---

<sup>54</sup> Dont le chef est actuellement détenu.

<sup>55</sup> N° 24842/2021 RGNR émise le **13 janvier 2023** par le Parquet de Naples. Le **20 janvier 2023**, le Tribunal de Nola (Naples) a validé la garde à vue et a émis à l'encontre des suspects les ordonnances de détention provisoire n° 465/2023 RGNR et n° 331/2023 RGGIP.

# Provincia di Napoli - Area settentrionale e occidentale



Le premier membre, relâché après une longue période de détention, aurait à nouveau assumé le rôle de chef du *groupe* criminel en faisant une série de demandes d'extorsion à l'encontre d'une entreprise de construction et en gérant une place de vente locale<sup>56</sup>.

Dans le semestre en examen, l'activité répressive a frappé aussi le groupe AVVENTURATO, avec l'exécution de l'ordonnance de détention provisoire<sup>57</sup> du **3 avril 2023** par les Carabiniers à l'encontre de 3 personnes liées à la *coterie* déjà mentionnée. Ceux-ci ont été accusés d'association mafieuse et complicité de meurtre, ce dernier avec la circonstance aggravante d'avoir facilité le *clan* de la camorra AVVENTURATO. Les trois suspects auraient commissionné et procuré les armes pour l'homicide d'un boss rivale à Acerra le 20 mai 2020, dont les exécuteurs avaient déjà été arrêtés dans une opération policière antérieure.

La précarité marquée des équilibres criminels sur le territoire de Acerra serait encore confirmée par l'embuscade effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2023 à l'encontre d'un membre de premier plan de la *famille* DI BUONO, resté indemne, sur lequel des inconnus ont tiré de nombreux coups de feu alors qu'il se trouvait dans une rue du centre en compagnie d'une autre personne.

Dans la municipalité de **Afragola** la suprématie du *clan* MOCCIA a été judiciairement confirmée, bien que, ces dernières années, ce clan ait fait l'objet de nombreuses action répressives qui ont conduit à la condamnation de nombreux chefs et grégaires dont certains sont devenus collaborateurs de justice. **Ce *clan* représente une organisation** criminelle importante (pour le nombre d'affiliés et l'étendue du territoire), également active dans d'autres municipalités de l'arrière-pays septentrional de Naples à travers des *groupes* de référence, chacun doté de sa propre autonomie et compétence territoriale, avec lesquels il est confédéré.

À cet égard, il est utile de rappeler les affirmation du GIP dans l'ordonnance de détention provisoire<sup>58</sup> relative à l'opération « *Leviathan* », conclue par la DIA de Naples en 2018, dans laquelle l'association est décrite « *comme un groupement de plusieurs groupes criminels locaux, dont chacun est dirigé par un « sénateur », c'est à dire un membre apical du clan, responsable du contrôle d'une ou de plusieurs entités territoriales soumises au pouvoir hégémonique du clan et doté d'une certaine autonomie de*

---

<sup>56</sup> L'enquête a attesté, entre autres, la capacité de l'organisation criminelle d'obtenir, pendant une procession religieuse ayant eu lieu le 30 janvier 2022 dans la Municipalité de Acerra, ce que l'on appelle la « *révérence mafieuse* » du reliquaire, organisé par le fils du boss pour rendre hommage au père.

<sup>57</sup> OCC n° 8151/2021 RGNR, n° 3754/2022 RGGIP et n° 91/2023 ROCC délivrées le **21 mars 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>58</sup> Le 23 janvier 2018, le centre opérationnel DIA de Naples, la Police nationale, l'Arme des Carabiniers et la Garde des finances dans le cadre de l'opération « *Leviathan* » ont exécuté la décision de détention provisoire n° 30350/2013 RGNR, n° 18835/2016 RGGIP et n° 5/2018 RMC, délivrées le 5 janvier 2018 par le GIP du Tribunal de Naples à l'encontre de 45 personnes accusées d'association mafieuse, de détention illégale d'armes communes et de guerre, d'extorsion et de blanchiment, avec la circonstance aggravante des modalités et des finalités mafieuses. L'enquête a porté sur plusieurs représentants apicaux et affiliés de l'organisation de camorra appelée *clan* MOCCIA, opérant à Afragola, dans d'autres municipalités de l'arrière-pays septentrional de Naples et avec des projections dans la capitale. Cela a permis de reconstruire leur structure organisationnelle pyramidale, ainsi que les principaux domaines illicites.

gestion. Les relations avec la base du groupe sont entretenues par des « lieutenants », liés au « sénateur » par un lien de confiance. Les « sénateurs » doivent rendre des comptes à un supérieur qui agit en tant que « coordinateur des différentes structures territoriales du clan », désigné directement par la famille Moccia et qui sera leur référent direct. Sa tâche consiste en outre à planifier les stratégies opérationnelles communes des cellules territoriales, régler des conflits intérieurs, représenter l'organisation « à l'extérieur... ». Le commandement de toute l'organisation est entre les mains des membres de la famille Moccia qui continuent à diriger « à distance » l'association par l'intermédiaire du coordinateur, à qui ils transmettent confidentiellement les décisions sur les questions d'importance associative majeure, tout en conservant une position marginale dans le but de réduire au minimum le risque d'implication dans des activités d'enquête. »<sup>59</sup>.

Cette structure a permis à l'organisation criminelle en question de survivre aux nombreuses enquêtes judiciaires et de maintenir une capacité opérationnelle considérable grâce à laquelle elle est placée parmi les organisations de la camorra les plus insidieuses du pays.

En effet, la projection du *clan* MOCCIA au-delà du territoire d'origine est désormais attesté, où il a établi des relations avec d'autres *groupes* criminels et des représentants qualifiés de l'entrepreneuriat en diversifiant les investissements dans de multiples secteurs économiques.

À cet égard, il convient de mentionner l'opération « *Oro Verde* » conclue le **10 mars 2023** par l'Arma dei Carabinieri sous la coordination de la DDA d'Ancône avec l'exécution, entre les provinces d'Ascoli Piceno, de Naples, de Bari et de Pescara, d'une ordonnance de détention provisoire<sup>60</sup> à l'encontre de 8 personnes, accusées de trafic illicite de déchets liés à la récupération d'huiles végétales épuisées, aggravé par la finalité de faciliter le *clan* MOCCIA d'Afragola. La matière première, de haute valeur commerciale pour les subventions liées à la production finale de biocarburant, était volée des poubelles, stockée dans de spéciaux entrepôts situés dans la région des Marches et transportée ensuite dans d'autres entreprises hors de la région en l'absence de la documentation prévue pour empêcher la traçabilité.

La croissante vocation entrepreneuriale du *clan* MOCCIA et le moindre intérêt pour la gestion des activités illicites plus traditionnelles auraient favorisé, dans le territoire d'origine, le développement de *groupe* criminels locaux moins célèbres mais plus agressives, qui remplaceraient la *coterie* historique. Certains actes d'intimidation<sup>61</sup> perpétrés sur le territoire d'Afragola au cours du semestre

---

<sup>59</sup> Extrait de la mesure (pages 28 et 29) n° 30350/2013 RGNR, n° 18835/2016 RGGIP et n° 5/2018 RMC, délivrée le 5 janvier 2018 par le Tribunal de Naples.

<sup>60</sup> N° 1082/2021 RGNR, n° 4379/2021 RGGIP, rendue le **20 février 2023** par le Tribunal d'Ancône.

<sup>61</sup> Pendant la nuit du **29 mai 2023**, des personnes non identifiées ont tiré des coups de feu à l'adresse du siège d'une société de location de voitures appartenant à un repris de justice. Les Carabinieri ont trouvé des douilles d'arme à feu sur le terrain. Cette nuit-là, des personnes non identifiées ont tiré des coups de feu auprès de la maison d'un autre repris de justice, retrouvé, à plusieurs reprises, avec la victime du premier acte d'intimidation. Le **30 mai 2023**, la

en question seraient le signe d'une telle présence et d'une propension à la violence par rapport à des *clans* plus structurés et aux manières plus « raffinées ».

Dans la municipalité de **Caivano**, qui a été récemment théâtre de graves faits divers, les équilibres criminels se révèlent très souples, avec les *coterie*s locales de la camorra qui tendent à affirmer la suprématie sur le territoire en étalant leur capacité militaire par des « *stese* » et des affrontements armés.

La zone se caractérise par la présence de nombreuses places de vente, nomment dans les quartiers populaires connus sous le nom de « Parco Verde » et « Bronx » construits dans les années 1980 suite au tremblement de terre de l'Irpinia par le biais de fonds publics. L'absence de services et d'infrastructures a alimenté au fil des ans une dégradation sociale généralisée et favorisé une sous-culture criminelle qui aurait permis aux *coterie*s de la camorra de s'ériger en référents alternatifs à l'État. En décembre 2022, les Carabiniers ont conclu une opération importante qui a durement frappé l'ancien *clan* SAUTTO-CICCARELLI à travers l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>62</sup> contre 33 personnes. Dans la mesure, GIP, citant les quartiers populaires de Caivano pour ce qui concerne le trafic de stupéfiants, il les définit comme « ...des quartiers caractérisés par des bâtiments publics résidentiels situés dans la rue *Circumvallazione Ovest*, ce qu'on appelle le « Parco Verde », et dans la rue *Atellana*, ce qu'on appelle le « rione IACP », également connu sous le nom de « Bronx », déjà définis comme l'un des plus grands marchés de drogue en plein air d'Europe occidentale... »<sup>63</sup>.

Le **8 juin 2023**, les carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>64</sup> a carico di 20 persone appartenenti al *clan* GALLO-ANGELINO. contre 20 personnes appartenant au *clan* GALLO-ANGELINO. Ce dernier aurait profité de la détention des dirigeants du *clan* SAUTTO-CICCARELLI pour prendre le contrôle des activités illicites sur le territoire. Les sujets sont accusés d'association mafieuse, extorsion, détention illégale d'armes à feu communes et de guerre, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Il s'agit de crimes commis entre novembre 2019 et mai 2020. La *coterie*, active à Caivano et dans les territoires limitrophes, aurait mis en place de multiples conduites d'extorsion au détriment des entrepreneurs en construction et des commerçants de la zone en se servant d'une grande disponibilité d'armes, dont beaucoup sont habilement cachées sous terre ou dans des cavités de bâtiments. La grande capacité militaire aurait garanti au *clan* la suprématie sur les autres *coterie*s criminelles. L'enquête a également montré que le contrôle du

---

Police nationale italienne est intervenue dans un bar à Afragola où le titulaire avait trouvé un engin artisanal non explosé, placé entre les conteneurs à déchets par des personnes non identifiées.

<sup>62</sup> N° 30752/2016 RGNR - 5392/2018 RGGIP - 391/2022 OCC délivrée le 14 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>63</sup> Extrait de la mesure (page 37) n° 30752/2016 RGNR, n° 5392/2018 RGGIP et n°391/2022 OCC délivré le 14 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>64</sup> N° 20178/2019 RGNR, N. 25155/2022 RGGIP e n°55/2023 OCC.

territoire était réalisé de manière capillaire, à travers des activités apparemment licites visant à venir en aide à des personnes économiquement fragiles qui permettaient à l'organisation criminelle de gagner un consensus social, notamment durant la période de confinement liée au Covid-19, en installant un comptoir de distribution de nourriture pour les familles dans le besoin.

Le **17 octobre 2023**, pendant la rédaction de ce document, dans la municipalité de Caivano, déjà dissoute par DPR du 31 août 2023 en vertu de l'art. 141 TUEL après les démissions de 13 conseillers, une commission extraordinaire pour la gestion provisoire de la municipalité est devenue opérationnelle pendant 18 mois, nommée par DPR ex-art. 143 TUEL à la suite d'infiltrations mafieuses vérifiées qui ont exposé l'administration à des contraintes pressantes. Cette dernière mesure a été prise suite à une activité d'enquête qui a conduit à l'exécution d'une ordonnance de garde à vue<sup>65</sup> à l'encontre de membres du clan SAUTTO-CICCARELI ainsi que de certains administrateurs et d'un employé de la municipalité de Caivano, accusés d'association mafieuse, extorsion, corruption, obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres. L'accusation est aussi d'avoir conditionné les procédures d'appel d'offres de la municipalité afin d'obtenir des attributions pour l'exécution de travaux publics, en encaissant ensuite, par divers entrepreneurs chargés des travaux, des frais d'extorsion destinés à alimenter les caisses du *clan* local de la camorra.

Dans les municipalités de **Frattamaggiore, Frattaminore e Cardito**, historiquement sous l'emprise du *clan* PEZZELLA, se poursuivent les d'actes d'intimidation déjà enregistrés au cours du dernier semestre qui reflètent l'existence de collusions entre groupes criminels émergents à la recherche de nouveaux espaces. En particulier le **28 mars 2023**, dans la localité de Cardito, la Police nationale a procédé à l'exécution d'une ordonnance de garde à vue<sup>66</sup> à l'encontre d'un suspect accusé de tentative de meurtre, de détention illégale d'armes à feu communes et de guerre et de recel, avec la circonstance aggravante de modalités et finalités mafieuses. En particulier, le **5 mars 2023**, la personne arrêtée aurait participé, avec d'autres complices toujours non identifiés, à un *raid* à coups de Kalachnikov contre l'habitation de certains membres de la famille du référent du *clan* PEZZELLA sur le territoire de Cardito.

Dans la localité de **Giugliano in Campania**, le *leadership* du *clan* MALLARDO est désormais consolidée pour ce qui concerne le contrôle des activités illicites, grâce à ses liens, même de type familial avec les *clans* CONTINI-BOSTI et LICCIARDI. Ensemble, les trois forment le célèbre cartel criminel dénommé ALLEANZA DI SECONDIGLIANO. Le *clan* MALLARDO étendrait son influence également à la Municipalité limitrophe de **Qualiano** où il exercerait le contrôle des activités illicites par l'intermédiaire de criminels locaux qui opéreraient sous sa direction.

---

<sup>65</sup> Proc. pén. n° 26409/2021 RGNR délivré le **9 octobre 2023** par le Parquet du District de Naples.

<sup>66</sup> N° 7085/2023 RGNR délivré le **27 mars 2023** par le Parquet du District de Naples.

Les participations bénéficiaires entre le *clan* mentionné et les associations de la camorra présents dans le territoire limitrophe de Villaricca (Naples) et dans certaines zones de la province de Caserte sont également historiquement prouvées, en particulier avec la *faction* BIDOINETTI du *cartel* des CASALESI.

Ces dernières années, le clan MALLARDO a fait l'objet de nombreuses activités répressives qui ont permis, entre autres, d'en définir la structure et les domaines illicites principaux. À cet égard, l'opération « Babele »<sup>67</sup> - conclue par la DIA de Naples en juin 2022 avec l'arrestation de 25 membres de la *coterie* accusés d'association mafieuse, d'extorsion, de détention illégale d'armes à feu, d'enregistrement fictif de biens, d'auto-blanchiment et autres délits – a révélé que le *clan* MALLARDO est structuré dans la Municipalité de Giugliano in Campania en différentes branches dirigées par le même chef et représentées par les *groupes* SELCIONE, SAN NICOLA, CUMANA et VARCATURO/LAGO PATRIA (du nom des zones géographiques d'origine). L'opération de police susmentionnée a connu de nouveaux développements dans l'enquête qui ont conduit la DIA de Naples, le **23 juin 2023**, à exécuter une ordonnance de détention préventive<sup>68</sup> à l'encontre de trois autres membres du *clan* MALLARDO, accusés d'association mafieuse, de complicité d'association mafieuse, d'extorsion et de tentative d'extorsion avec la circonstance aggravante de méthodes mafieuses. L'enquête aurait établi les rapports de contiguïté entre le *clan* et un entrepreneur de bâtiments de Giugliano qui, en échange d'avantages, aurait mené multiples pratiques d'extorsion au détriment d'autres entrepreneurs locaux. Les deux autres personnes touchées par la mesure conservatoire seraient des membres de haut rang de la *coterie*, accusés d'avoir extorqué la somme de 90.000 euros à un entrepreneur local engagé dans les travaux de construction d'un complexe résidentiel.

L'intense activité d'extorsion du *clan* en question serait également documentée par l'ordonnance de garde à vue<sup>69</sup> exécuté par les Carabiniers le **17 mai 2023** à l'encontre de cinq personnes affiliées à la *coterie*, suspects de tentative d'extorsion aggravée au détriment d'un entrepreneur local, ainsi que d'actes d'intimidation<sup>70</sup> enregistrés au cours du semestre contre des activités commerciales de la zone.

---

<sup>67</sup> Ordonnance de détention provisoire n° 34242/2016 RGNR, n° 19525/2017/RGGIP et n° 112/2022 OCC (opération « Babele ») rendue le 24 mars 2022 par le Tribunal de Naples, à l'encontre de 25 membres du *clan* MALLARDO accusés d'association mafieuse, extorsion, détention illégale d'armes à feu, enregistrement fictif de biens, blanchiment de capitaux, et autres délits.

<sup>68</sup> N° 34242/2016 RGNR, n°. 19525/2017 RGGIP et n° 184/2023 OCC, délivré le **13 juin 2023** par le Tribunal di Naples.

<sup>69</sup> N° 18344/20 RGNR délivré le **9 mai 2023** par le Parquet du District de Naples.

<sup>70</sup> Le **8 février 2023**, les Carabiniers sont intervenus chez un bureau de paris de Giugliano in Campania où des inconnus ont fait exploser une bombe artisanale qui a endommagé l'entrée de cette activité et le bâtiment ci-dessus. Tard dans la soirée du **17 mars 2023**, des coups de feu ont été tirés contre la porte d'un magasin de vêtements de Giugliano in Campania (Naples).

Parmi les activités répressives contre le *clan* MALLARDO conclues au cours du semestre en question, il faut également signaler la confiscation<sup>71</sup> effectuée à Varcaturro (fraction de la municipalité de Giugliano in Campania) le **1<sup>er</sup> mars 2023** par les Carabiniers, qui a menée à la saisie de 5 appartements d'une valeur d'environ 1 million d'euros. L'enquête a révélé la disponibilité directe des biens immobiliers par un membre de haut rang du *clan* susmentionné, coupable d'extorsion aggravée contre un entrepreneur de bâtiments local.

Le **2 mars 2023**, dans une maison de Giugliano in Campania, la Police nationale et la Garde des finances ont découvert et saisi une quantité considérable d'armes et de munitions<sup>72</sup>, y compris de guerre, démontrant la grande capacité militaire des *clans* locaux.

Dans la municipalité de **Villaricca** serait confirmée l'hégémonie du *clan* de la camorra FERRARA-CACCIAPUOTI, caractérisé par une structure divisée en deux branches distinctes : la première à forte vocation entrepreneuriale<sup>73</sup>, l'autre au caractère nettement militaire.

Ces dernières seraient dirigées, respectivement, par les chefs des *familles* FERRARA et CACCIAPUOTI, liés entre eux par des liens de parenté étroits. Les intérêts illicites de cette *coterie* concerneraient principalement le secteur de la drogue et les extorsions à l'encontre d'entreprises et de commerces locaux.

Cette affirmation serait corroborée par l'opération conclue par les Carabiniers et la Garde des finances le **5 juin 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de détention provisoire<sup>74</sup> contre 19 accusés d'association mafieuse, tentative de meurtre, extorsion, trafic de stupéfiants et détention illégale d'armes à feu, avec la circonstance aggravante de finalités et modalités mafieuses. L'enquête a permis d'établir la persistante activité de la *coterie* dans le territoire de Villaricca, d'en définir la structure de dyarchie de composition essentiellement familiale, ainsi que d'identifier plusieurs actes d'extorsion contre des entrepreneurs de bâtiments, des salles de sport et des salles de jeux.

Les intérêts du *clan* dans le secteur des hydrocarbures et dans le trafic de drogue seraient également apparus, cependant, en préservant la zone de Villaricca du trafic de drogue afin de détourner l'attention des responsables de l'application des lois. L'opération a également permis de saisir 11 entreprises attribuables à la *coterie*, et de révéler les participations aux bénéfices d'autres organisations de la camorra de Naples et de la province de Caserte, notamment avec les *clans*

---

<sup>71</sup> Ordonnance de saisie n° 66/2021 RGMP et n° 4/2023 RDECR, délivré le **30 janvier 2023** par la Section Mesures de Prévention du Tribunal de Naples.

<sup>72</sup> En particulier, l'activité a conduit à la découverte et à la saisie de 3 fusils d'assaut Kalashnikov, 4 carabines de précision, 1 fusil à pompe, une grenade à main, 7 fusils, 38 pistolets et de nombreuses munitions de divers calibres.

<sup>73</sup> En particulier, dans le secteur du bâtiment, de la restauration, des hydrocarbures et de la commercialisation de denrées alimentaires.

<sup>74</sup> N° 46943/2013 RG NR – n° 1157/2014 RG GIP – n° 136/2023 RG OCC délivrée le **11 mai 2023** par le Tribunal de Naples.

MALLARDO et CONTINI, l'ALLIANCE DE SECONDIGLIANO et le *clan* CASALESI, mais en totale autonomie et avec un domaine de compétence territoriale bien défini.

Dans les territoires des Municipalités de **Mugnano** et **Melito di Napoli** l'activité du *clan* AMATO-PAGANO serait attestée. Ce clan est également défini des « SCISSIONISTES » ou « ESPAGNOLS » car il est né de la scission du *clan* DI LAURO avec lequel il s'est livré dans le passé à des affrontements sanglants (*faide di Scampia* - querelles de Scampia) qui ont ensanglanté les quartiers nord de Naples dans les premières années du nouveau millénaire. L'essor du *clan* en question est étroitement lié à celle d'un narco-courtier d'origine napolitaine à travers lequel le *groupe* s'est approvisionné en drogue pendant plus d'une décennie. Le dealer susmentionné a été arrêté à Dubai en 2021 et ensuite extradé en Italie en 2022 après de nombreuses enquêtes relatives au trafic international de stupéfiants, notamment l'opération « *Tre Croci* »<sup>75</sup>, conclue en novembre 2022 par la Police nationale et la Garde des finances de Reggio de Calabre avec l'arrestation de 28 personnes, notamment d'un  **membre de haut rang du *clan* AMATO-PAGANO.**

**Le *clan* déjà mentionné garderait encore aujourd'hui le monopole du trafic de stupéfiants dans les territoires sur lesquels il exerce son influence criminelle, en pratiquant également des extorsions et en infiltrant l'administration publique pour en orienter les choix à son avantage.**

Des confirmations en ce sens émergeraient de l'opération « *Playmaker* », conclue par la DIA de Naples le **18 avril 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de détention provisoire<sup>76</sup> à l'encontre de 18 personnes y compris des membres du *clan* AMATO-PAGANO et des membres de la municipalité de Melito di Napoli. Les personnes concernées seraient accusées, à divers titres, d'association mafieuse, de fraude électorale de type mafieux, d'atteintes aux droits politiques du citoyen, de corruption, de complicité d'association mafieuse et de tentative d'extorsion. L'enquête aurait révélé de graves indices d'ingérence de la part de certains membres du *clan* AMATO-PAGANO lors des consultations électorales d'octobre 2021. Ces derniers auraient promis des votes aux candidats en échange d'argent et d'autres avantages pour l'organisation de la camorra, et plusieurs extorsions auraient été constatées à l'encontre d'entrepreneurs de bâtiments engagés dans la réalisation de travaux à Melito di Napoli. **Le 9 mai 2023** le préfet de Naples, par délégation du ministre de l'Intérieur, a nommé la Commission d'enquête et une *Équipe de support (ex art. 143 TUEL)*, composée de représentants des responsables de l'application des lois, dont un fonctionnaire de la DIA, afin de vérifier l'existence de tentatives d'infiltration et de liens de la criminalité mafieuse dans la municipalité susmentionnée. Immédiatement après, suite aux démissions de plus de la moitié des conseillers municipaux, le conseil municipal local a été dissous conformément à l'art. 141 du TUEL par décret du Président de la République du **30 mai 2023** qui, en même temps, assurait la nomination

---

<sup>75</sup> OCC n° 978/2022 RGNR - 607/2022 RGGIP - 11/2022 OCC, délivrée le 24 septembre 2022 par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>76</sup> N° 13850/21 RGNR, n° 7239/22 RGGIP et n° 98/23 ROCC délivrée le **27 mars 2023** par le Tribunal de Naples.

d'un commissaire extraordinaire.

Le **23 janvier 2023** dans un restaurant à Melito di Napoli un membre de haut rang du *clan* AMATO-PAGANO a été tué.

L'activité criminelle du *clan* AMATO-PAGANO s'étendrait également dans la Municipalité limitrophe de **Arzano** à travers ce qu'on appelle le CLAN DELLA 167 DI ARZANO qui serait succédé au *clan* MOCCIA pour ce qui concerne le contrôle de ce territoire après le meurtre, en 2014 à Arzano, du référent de cette dernière *organisation*.

Le CLAN DELLA 167 DI ARZANO serait particulièrement actif dans les secteurs des stupéfiants et de l'extorsion, comme l'atteste l'enquête qui, le **7 avril 2023**, a conduit la Police nationale à exécuter une ordonnance de détention provisoire<sup>77</sup> à l'encontre de 4 personnes liées à la *coterie* de la camorra susmentionnée, accusées de tentative d'extorsion avec l'aggravation de modalités et finalités mafieuses au détriment d'une entreprise locale.

À **Marano di Napoli** serait confirmée l'activité des *clans* NUVOLETTA, POLVERINO et ORLANDO, traditionnellement orientés au trafic international de drogue et au réemploi de ses produits en activités entrepreneuriales. Une récente opération de police conclue par les Carabiniers le **23 janvier 2023**<sup>78</sup>, impliquant des dirigeants des *familles* NUVOLETTA et ORLANDO dans une extorsion contre un entrepreneur de bâtiments local dont ils auraient obtenu, entre 2017 et 2020, la somme totale de 80.000 euros.

Le conseil municipal de Marano di Napoli, déjà dissous pour infiltration mafieuse par le Décret du Président de la République du 18 juin 2021, a été confié à des commissaires pendant six mois supplémentaires par le Décret du Président de la République du 12 octobre 2022 conformément à l'art. 143 TUEL. À cet égard, il convient de signaler l'installation de la nouvelle administration communale à l'issue des élections ayant eu lieu le **29 mai 2023**.

Dans les municipalités de **Volla** et **Casalnuovo**, le **20 mars 2023** la Police nationale a exécuté une ordonnance de garde à vue<sup>79</sup> à l'encontre de 2 personnes, dont l'une est considérée comme un membre de haut rang du *clan* VENERUSO-REA, qui contrôle historiquement les activités illicites sur ce territoire. Les deux seraient gravement soupçonnés de complicité dans une tentative d'extorsion avec l'aggravation de la méthode et les finalités mafieuses au détriment d'un entrepreneur de bâtiments de Casalnuovo. Le **2 mars 2023**, à Volla, une autre figure apicale de ce *clan* a été victime d'une embuscade de la camorra effectuée par deux hommes camouflés qui l'auraient rejoint alors qu'il était à bord de sa voiture et l'auraient tué avec de nombreux coups de feu.

---

<sup>77</sup> N° 8476/23 RGNR e n° 108/2023 ROCC délivrée le **5 avril 2023** par le Tribunal di Naples.

<sup>78</sup> N° 27647/2020 RGNR, n° 26646/2021 RGIP e n° 7/2023 ROCC délivrée le **9 janvier 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>79</sup> Mandat de garde à vue d'un suspect de crime n° 661/2023 RGNR délivré le **16 mars 2023** par le Parquet du District de Naples.

Ce dernier épisode serait l'indice de tensions avec d'autres *groupes* de la camorra en activité sur ce territoire, dont le *clan* antagoniste PISCOPO-GALLUCCI, qui pourraient profiter des vacances du pouvoir survenues pour imposer leur propre *leadership*.

Dans la zone territoriale des municipalités de **Sant'Antimo**, **Casandrino** et **Grumo Nevano**, il est judiciairement établi que les *groupes* de la camorra PUCA, VERDE et RANUCCI existent et opèrent encore, caractérisés par une structure de type familial autour de laquelle se polarisent les nouvelles recrues et qui, ces derniers temps, ont souffert de l'absence de figures charismatiques. Tout en restant des entités criminelles nettement distinctes, ils ont alterné, au fil des ans, des rapports de non-belligérance avec des phases de conflits violents pour le contrôle du territoire et le conflit d'intérêts illicites dans les domaines de l'extorsion, de l'infiltration dans l'économie légale, dans l'administration publique et le contrôle des places de vente. C'est précisément la querelle pour les places de vente sur le territoire de Sant'Antimo qui serait à l'origine du meurtre et de la blessure de deux personnes accusées le **8 mars 2023** et qui, le **28 mars** suivant, a mené à la garde à vue pour suspect de crime<sup>80</sup> de 3 personnes accusées de tentative de meurtre et meurtre, avec l'aggravation de la méthode mafieuse.

**Province méridionale** (*Cercola, San Giorgio a Cremano, Portici, Ercolano, San Sebastiano al Vesuvio, Torre del Greco, Torre Annunziata, Boscoreale, Boscotrecase, Pompei, Castellammare di Stabia, Sant'Antonio Abate, Pimonte, Agerola, Penisola Sorrentina, Casola di Napoli, Lettere*).

Dans la municipalité de **Cercola** le *clan* DE LUCA-BOSSA du quartier napolitain limitrophe Ponticelli étendrait son influence criminelle. Cependant, l'activité de répression des dernières années<sup>81</sup> et la suprématie actuelle du *clan* antagoniste DE MICCIO-DE MARTINO auraient conduit la première *coterie* à limiter son territoire au Rione Caravita.

Dans les Municipalités de **San Giorgio a Cremano** et **Portici** l'activité criminelle semble être stable par rapport au semestre précédent. Les *coterie*s historiquement autochtones TROIA et VOLLARO<sup>82</sup>, qui relevaient de la sphère d'influence de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO et qui avaient autrefois le contrôle des activités illicites auraient, en raison de la pression exercée par l'activité de répression, cédé la place au *cartel* de la Camorra MAZZARELLA qui opérerait par l'intermédiaire de *groupes* référents. Pour ce qui concerne le *clan* VOLLARO susmentionné, Portici enregistrerait néanmoins la présence criminelle de certains de ses représentants, comme l'a montré l'arrestation en

---

<sup>80</sup> Décret n° 7362/2023 RGNR délivré le **24 mars 2023** par le Parquet du District de Naples.

<sup>81</sup> N° 6695/2019 RGNR, n° 4098/2022 RGGIP e n° 381/2022 ROCC, délivrée le 10 novembre 2022 par le Tribunal de Naples.

<sup>82</sup> Les TROIA, alias *Gelsomino*, de San Giorgio a Cremano (récemment représentés par le *groupe* ATTANASIO) et les VOLLARO de Portici. En ce qui concerne ce dernier *groupe*, il est à noter qu'un membre important aurait récemment transféré sa résidence dans la rue Stadera (quartier Poggioreale), zone qui est sous le contrôle du *clan* CONTINI de l'ALLEANZA DI SECONDIGLIANO.

flagrant délit pour détention et trafic de stupéfiants d'une figure apicale de la *coterie*, exécuté le **9 mai 2023** par la Police nationale. Ce dernier avait déjà été victime d'une « *stesa* » au cours du 2e semestre 2022 lorsque 28 coups de feu avaient été tirés sur sa maison par des inconnus.

La gestion des activités illicites sur le territoire de **Herculanum** est historiquement disputée entre les *coteries* de la camorra ASCIONE-PAPALE et BIRRA-IACOMINO qui, au fil des ans, ont participé à de violents affrontements avec de nombreuses victimes des deux côtés. Actuellement, les deux *coteries* sont considérablement affaiblies par les activités répressives incisives qui ont conduit à l'arrestation de nombreux affiliés et membres de haut rang, tout en restant présentes et actives dans le trafic de drogue et l'extorsion au détriment des entreprises. Les récentes relations tendues entre les deux *groupes* criminels ont été attestés en dernier lieu par le fait que le **16 mars 2023** un membre de haut rang du *clan* ASCIONE-PAPALE a été blessé par arme à feu à Herculaneum par un membre du *clan* BIRRA-IACOMINO.

Le *clan* ASCIONE-PAPALE, ainsi que la *coterie* GALLO-LIMELLI-VANGONE provenant de Boscoreale, Boscotrecase et Trecase, auraient également étendu leur influence criminelle dans la municipalité limitrophe de **Torre del Greco**, propriété historique de la *famille* FALANGA dont les dirigeants sont des prisonniers devenus collaborateurs de justice.

La municipalité de **Torre Annunziata** reste sous le contrôle de la Commission extraordinaire à la suite de la dissolution ordonnée pour 18 mois par le Décret du Président de la République du 6 mai 2022 en raison de l'influence avérée de la criminalité organisée sur l'administration locale. Dans ce territoire, le contrôle des activités illicites est historiquement exercé par les *clans* GIONTA et GALLO-CAVALIERI qui, pendant des années, ont vécu en partenariat en partageant pacifiquement la gestion des extorsions et du trafic de drogue. En 2006, après diverses vicissitudes, les deux groupes criminels sont entrés en conflit et il y a eu des victimes des deux côtés. Dans le *clan* GALLO-CAVALIERI s'est formée au fil du temps une autre branche importante appelée GALLO-PISIELLI, dédiée principalement au trafic de stupéfiants dans la zone « Parco Penniniello ». Dans un premier temps, forts des liens de parenté, les GALLO-CAVALIERI et les GALLO-PISIELLI ont formé un front commun afin de s'opposer aux *clans* rivaux, puis ils se sont séparés pour devenir des formations criminelles distinctes. Au cours du semestre en question, un membre important de la *famille* GALLO-CAVALIERI et le petit-fils du chef historique du *clan* GIONTA ont été remis en liberté. Ce dernier a été libéré environ un an après la sa grand-mère, épouse du *boss* susmentionné.

À cet égard, une récente enquête conclue le **22 juin 2023** par les Carabinieri avec l'exécution d'une ordonnance de garde à vue<sup>83</sup> à l'encontre de 11 personnes, aurait attesté, entre autres, une convergence d'intérêts renouvelée entre les GIONTA et les GALLO-CAVALIERI qui, de 2016 à 2023, auraient collaboré à de multiples extorsions contre diverses entreprises de Torre Annunziata et Torre del

---

<sup>83</sup> Ordonnance de garde à vue n° 15913/2023 RGNR délivré le **16 juin 2023** par le Parquet du District de Naples.

Greco. Les enquêtes menées ces dernières années ont également mis en évidence un nouveau *groupe* de la camorra à Torre Annunziata (Naples), une branche du *clan* GALLO-PISIELLI, connu sous le nom de QUARTO SISTEMA ou SAURIELL-SCARPA, qui qui aurait déclenché de nouvelles tensions dans le territoire pour renverser le leadership des GIONTA et des GALLO-CAVALIERI. C'est dans ce contexte que des crimes<sup>84</sup> ont été commis au cours du semestre : notamment, une personne ayant un casier judiciaire en matière de stupéfiants a été blessé<sup>85</sup> et un neveu du chef du *clan* GALLO-PISIELLI a été tué<sup>86</sup>.

Le trafic de stupéfiants, comme pour d'autres réalités, constitue une des principales sources de revenu également pour les organisations criminelles de Torre Annunziata. Ici, au cours du second semestre de 2022, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>87</sup> contre un groupe de personnes accusées d'association de malfaiteurs visant au trafic de stupéfiants opérant dans le quartier « dei Poverelli » de la Municipalité de Torre Annunziata. L'enquête s'inscrit dans le prolongement de l'opération précédente menée par les Carabiniers en août 2022, qui avait révélé l'utilisation massive de mineurs dans le trafic de stupéfiants.

---

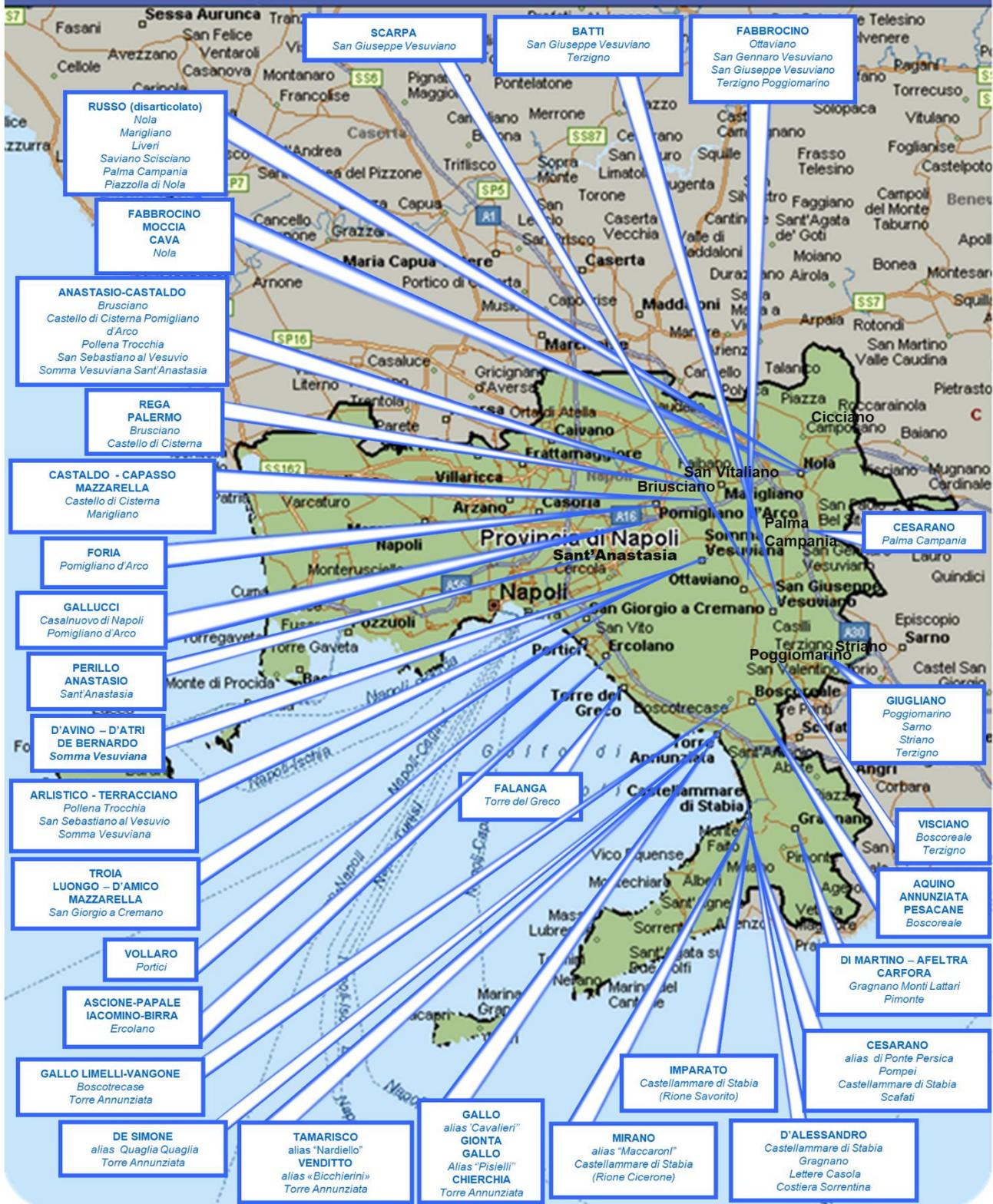
<sup>84</sup> Le **15 mars 2023**, près du "Parco Penniniello" de Torre Annunziata, des inconnus à bord d'une moto ont tiré des coups d'arme à feu vers l'habitation d'un repris de justice. Le **30 mai 2023**, à Torre Annunziata, des coups d'arme à feu ont été tirés en direction de l'habitation d'un membre du *clan* GALLO-CAVALIERI. Sur le lieu de l'incident, les Carabiniers ont découvert 4 douilles et quelques ogives dans la porte en fer du bâtiment.

<sup>85</sup> Dans la nuit du **21 mars 2023**, une personne est arrivée à l'hôpital San Leonardo de Castellammare di Stabia avec quatre blessures par balle à l'abdomen. Selon les premières conclusions de l'enquête, la victime, qui avait de nombreux antécédents judiciaires en matière de stupéfiants, aurait été atteinte et blessée par deux personnes alors qu'elle circulait à bord d'un scooter

<sup>86</sup> Dans l'après-midi du **26 mars 2023**, à l'hôpital San Leonardo de Castellammare di Stabia, est décédé le neveu du chef du *clan* GALLO-PISIELLI, qui a été gravement blessé par balle dans une embuscade. La victime, qui avait des antécédents judiciaires d'association mafieuse, de trafic de drogue et de crime en matière d'armes, avait été libérée pour avoir purgé sa peine en juin 2022.

<sup>87</sup> N° 8361/2018 RGNR, n° 3004/2021 RGGIP e n° 136/22 RMC délivrée le 30 décembre 2022 par le Tribunal de Torre Annunziata.

# Provincia di Napoli - Area meridionale e orientale



Du quartier « dei Poverelli » de Torre Annunziata provient également un ancien détenu d'une grande expérience criminelle, impliqué dans une enquête sur le trafic de stupéfiants entre la Calabre et la Campanie conduite par la Garde des finances sous la coordination de la DDA de Salerne. L'enquête,

conclue le **13 juin 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de détention provisoire<sup>88</sup> délivrée par le Tribunal de Salerne, a conduit à l'arrestation de 8 personnes accusées d'association de malfaiteurs visant au trafic de stupéfiants. Le groupe était dirigé par ce repris de justice du quartier « dei Poverelli », autrefois lié au *clan* CESARANO de Castellammare di Stabia (Naples), puis établi à Torre Annunziata, Celui-ci aurait servi de pont entre les *clans* de Torre Annunziata et les *clans* calabrais afin d'acheter de grandes cargaisons de cocaïne (au moins 2 quintaux) à des prix avantageux, destinées aux places de vente de la Campanie.

Dans les municipalités de **Boscoreale**, **Boscotrecase** et **Trecase** serait confirmée l'opérativité du *clan* GALLO-LIMELLI-VANGONE dont la vocation criminelle serait orientée au trafic de stupéfiants et au contrôle des places locales de vente, en particulier dans le quartier populaire appelé « Piano Napoli » de Boscoreale, comme il est ressorti d'une enquête conclue par les Carabiniers en décembre 2022<sup>89</sup> qui aurait attesté la fourniture de stupéfiants également au marché de la péninsule de Sorrente. A **Castellammare di Stabia**, resterebbe operativo il *clan* D'ALESSANDRO che, nonostante lo stato di detenzione di molti suoi esponenti, può ancora contare sulla presenza nel territorio di riferimento di numerose figure apicali tra cui alcuni familiari stretti del defunto capo storico.

À **Castellammare di Stabia**, le *clan* D'ALESSANDRO reste opérationnel et, malgré l'emprisonnement de plusieurs de ses représentants, peut encore compter sur la présence dans la zone de référence de nombreuses personnalités, dont certains parents proches du chef historique décédé.

Dans le même territoire, une récente opération de police a également permis d'établir la permanence du *clan* CESARANO, dont les intérêts illicites s'étendraient aux territoires limitrophes de Pompéi (Naples) et Scafati (Salerne). En particulier, le **10 juillet 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>90</sup> à l'encontre de 20 personnes liées au *clan* susmentionné, accusées d'association mafieuse, tentative de meurtre, extorsion, port d'arme illégale, vol, possession avec l'intention de distribuer des stupéfiants, accès indu des personnes détenues aux dispositifs de communication, tous avec la circonstance aggravante de modalités et finalités mafieuses.

Le conseil municipal de Castellammare di Stabia reste dissous pour infiltrations mafieuses ex-art. 143 TUEL, conformément au DPR du 28 février 2022.

À **Gragnano**, l'activité du *clan* DI MARTINO, dont le chef historique est actuellement en prison, serait confirmée. Une enquête récente aurait révélé que le *clan*, pour lequel l'activité de culture et de vente de stupéfiants sont documentées, a établi des relations d'affaires criminelles avec le *clan* D'ALESSANDRO de Castellammare di Stabia. En particulier, le **2 mai 2023**, les Carabiniers et la

---

<sup>88</sup> N° 8080/2022 RGNR, n° 5599/2022 RGGIP et n° 72/93 OCC délivrée le **31 mai 2023** par le Tribunal de Salerne.

<sup>89</sup> OCC n° 5041/20 RGNR, n°. 4664/21 RGGIP et n° 122/22 RMC, délivrée le 15 novembre 2022 par le Tribunal de Torre Annunziata (Naples).

<sup>90</sup> N° 21785/2018 RGNR, n° 15883/2019 RGGIP et n° 215/2023 RMC, délivrée le **4 juillet 2023** par le Tribunal de Naples.

Garde des finances ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>91</sup> contre certains membres du *clan* DI MARTINO de Gragnano, dont le fils du chef du clan, accusés d'association de malfaiteurs visant au trafic de stupéfiants. Selon les reconstitutions de l'enquête, le fils du chef du clan serait entré en affaires avec un représentant du *clan* D'ALESSANDRO pour la péninsule de Sorrente qui, bien qu'emprisonné, aurait donné des instructions à sa copine pour acheter de la cocaïne et de la marijuana au *clan* DI MARTINO afin de les vendre dans la zone de Sorrento, au moyen d'un téléphone portable introduit illégalement dans la prison.

Dans les Municipalités de **Pimonte** et **Agerola**, en revanche, l'activité du *clan* AFELTRA est confirmée, dont les intérêts illicites se concentrent sur l'extorsion, en particulier à l'encontre des entrepreneurs du secteur laitier local, qui est en plein essor.

Le *clan* D'ALESSANDRO, déjà mentionné, étendrait donc son influence criminelle aux territoires de la zone limitrophe de Sorrente où il contrôlerait le trafic de stupéfiants. En effet, des enquêtes récentes confirmeraient que la riche péninsule de Sorrente est d'un grand intérêt pour les organisations criminelles provenant des zones limitrophes en ce qui concerne le trafic de stupéfiants. À cet égard, il convient de rappeler l'ordonnance de détention provisoire<sup>92</sup> exécutée par les Carabiniers le **23 mai 2023**, qui a conduit à l'arrestation de 33 personnes appartenant à un groupe criminel basé à Vico Equense qui se consacre au trafic de stupéfiants dans la péninsule de Sorrente, accusées de détention et de trafic de drogue ainsi que d'extorsion, de détention illégale d'armes à feu et de recel. Les enquêtes ont également révélé que le groupe avait plusieurs contacts pour l'approvisionnement en drogue, notamment des *clans* opérant dans le Parco Penniniello à Torre Annunziata.

**Province orientale** (*Nola, Saviano, Piazzolla di Nola, Marigliano, Scisciano, Liveri, Palma Campania, San Gennaro Vesuviano, San Giuseppe Vesuviano, Terzigno, San Paolo Belsito, Bruscianno, San Vitaliano, Cimitile, Mariglianella, Castello di Cisterna, Pomigliano d'Arco, Cicciano, Roccarainola, Somma Vesuviana, Cercola, Massa di Somma, San Sebastiano al Vesuvio, Sant'Anastasia, Pollena Trocchia*).

Les municipalités de la province orientale de Naples se caractérisent, comme dans d'autres régions de la Campanie, par la présence de *clans* de la camorra aux structures typiquement familiales et fortement attachés au territoire, pour lesquels aucune modification substantielle de l'équilibre criminel n'a été enregistrée au cours des six mois examinés. Dans la zone de **Nola**, en particulier, les activités

---

<sup>91</sup> N° 27363/2020 RGNR, n° 27156/2021 RGGIP et n° 110/2023 ROCC délivrée le **5 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>92</sup> N° 5041/2020 RGNR, n° 4664/2021 RGGIP et n° 35/2023 RMC délivrée le **3 mai 2023** par le Tribunal de Torre Annunziata.

répressives constantes de ces dernières années auraient détecté l'influence criminelle persistante, bien que fortement réduite, des *clans* SANGERMANO et RUSSO.

Dans la Municipalité de **San Vitaliano**, une ordonnance de détention provisoire<sup>93</sup> exécutée le **28 janvier 2023** par la Police nationale a conduit à l'arrestation de 4 membres du *clan* FILIPPINI, accusés de complicité dans la détention illégale d'arme à feu et de blessures graves, avec la circonstance aggravante des modalités et finalités mafieuses. Le *groupe* de la camorra dont, les principaux intérêts illicites concerneraient l'extorsion et le trafic de stupéfiants sur le territoire de référence, serait accusé d'avoir blessé par balle aux jambes un dealer qui aurait enfreint les règles imposées par le *clan*.

Enfin, toujours en ce qui concerne la zone de Nola, des actes d'intimidation ont été enregistrés au cours du semestre analysé à l'encontre d'administrateurs locaux<sup>94</sup>. Des incidents similaires se sont produits en 2022 toujours au détriment d'administrateurs locaux, dans un cas avec l'incendie d'une voiture, dans un autre par la livraison d'une enveloppe contenant une balle. À cet égard, il n'est pas exclu que de tels événements puissent être attribuables à la tentative d'ingérence dans l'administration publique de la part des associations criminelles locales afin d'en conditionner les processus décisionnels.

Dans les municipalités de **San Giuseppe Vesuviano**, **Ottaviano**, **San Gennaro Vesuviano** et **Terzigno**, les enquêtes antérieures ont confirmé la présence historique du *clan* FABBROCINO, significativement réduite dans le temps par les activités répressives. À cet égard, le **29 juin 2023**, la Police nationale a exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>95</sup> à l'encontre de 6 membres de ce *clan*, accusés de tentative d'extorsion avec la circonstance aggravante de méthode mafieuse et de détention illégale d'armes. Les enquêtes ont permis de reconstruire l'extorsion perpétrée en 2019 au détriment d'une entreprise du bâtiment engagée dans des travaux de revêtement des routes dans la Municipalité de San Gennaro Vesuviano, en plus de documenter la disponibilité considérable d'armes par l'organisation criminelle. La mesure concernait également le cousin du boss historique décédé du *clan*.

Au cours du semestre en question, il faut enfin signaler la libération<sup>96</sup> d'un membre important de la *coterie*, considéré comme l'héritier potentiel du boss historique décédé.

---

<sup>93</sup> N° 35110/2021 RGNR, n° 80/2023 RGGIP et n° 17/2023 OCC, délivrée le 16 janvier 2023 par le Tribunal de Naples.

<sup>94</sup> Le **20 février 2023**, la Police nationale est intervenue dans une rue du centre de Nola où des inconnus avaient incendié la voiture appartenant à un conseiller municipal. Le **10 mai 2023**, toujours dans le centre de Nola, des inconnus ont incendié une voiture et un scooter du mari d'un conseiller municipal. Le **25 mai 2023**, des inconnus se sont introduits dans la villa du maire de Nola en mettant le feu à la voiture et au véhicule à moteur de sa propriété.

<sup>95</sup> N° 6079/2019 RGNR, n° 27427/2019 RGGIP e n° 195/2023 ROCC, délivrée le **22 juin 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>96</sup> Du **14 mars 2023**.

Dans la Municipalité de San Giuseppe Vesuviano, dont le conseil municipal a été dissous pour infiltration mafieuse<sup>97</sup> pendant une durée de 18 mois par DPR du 10 juin 2022, reste en fonction la Commission extraordinaire au sens de l'art. 143 TUEL.

Dans le territoire de **Pomigliano d'Arco**, historiquement sous l'influence criminelle du *groupe* MASCITELLI, des actes d'intimidation<sup>98</sup> ont eu lieu au cours du semestre analysé dans le quartier populaire de rue *Jan Palach*, célèbre place de vente, seraient indices d'une rupture dans les équilibres criminels locaux. Dans cette zone il n'est pas exclu que l'influence criminelle du *clan*, qui opère déjà dans les territoires limitrophes, s'étende, comme le montrerait l'ordonnance de détention provisoire<sup>99</sup> exécutée le **26 juin 2023** par les Carabiniers à l'encontre de 4 personnes accusées d'extorsion avec la circonstance aggravante de méthode mafieuse. Les prisonniers, évoquant leur appartenance au *clan* MAZZARELLA, auraient à plusieurs reprises menacé et utilisé la violence contre une personne pour la forcer à quitter un appartement qu'elle avait loué et à payer, à plusieurs reprises, des sommes d'argent.

La capacité militaire des groupes criminels présents sur ce territoire serait démontrée par la saisie d'armes exécutée par la Police nationale le **5 mai 2023** à la suite de l'arrestation en flagrant délit d'un repris de justice circulant à bord d'une voiture volée. Une mitrailleuse Kalashnikov et trois pistolets avec des munitions ont été trouvés dans le véhicule. La perquisition a été étendue à un entrepôt en possession de la personne arrêtée, situé dans la municipalité voisine de Casalnuovo (Naples), où deux autres mitraillettes Kalachnikov, trois pistolets, quatre fusils et de nombreuses munitions ont été trouvés, ainsi que divers accessoires portant des symboles des forces de police.

À **Sant'Anastasia**, le contrôle des activités illicites resterait sous le contrôle du *clan* ANASTASIO. Ici, la récente libération d'un membre de haut rang de l'antagoniste *clan* OREFICE pourrait conduire à la renaissance d'anciennes tensions entre les deux organisations. Le **24 mai 2023**, la Municipalité de Sant'Anastasia a été le théâtre d'une fusillade pour de raisons futiles à l'extérieur d'un bar du centre-ville, impliquant deux jeunes de la région, qui ont ensuite été arrêtés par les Carabiniers. Une fille de dix ans, frappée à la tête par des éclats et opérée d'urgence, et ses parents ont été blessés. Cet épisode a suscité l'indignation et l'inquiétude de l'opinion publique, comme d'autres épisodes survenus au cours du même semestre dans la province de Naples. Ce qui est particulièrement alarmant, cependant, c'est la sous-culture mafieuse qui s'impose dans ces contextes territoriaux, où

---

<sup>97</sup> La municipalité de San Giuseppe Vesuviano (Naples) a déjà fait l'objet de mesures de dissolution similaires adoptées, respectivement, par DPR du 4 juin 1993 et DPR du 9 décembre 2009.

<sup>98</sup> Durant la nuit du **19 janvier 2023**, des personnes inconnues ont fait exploser une bombe artisanale dans le quartier populaire de rue Jan Palach, près de la maison d'un prisonnier. Ici, les Carabiniers ont également trouvé des douilles d'armes à feu. Non loin de là, près de la maison d'un autre prisonnier assigné à résidence, les militaires ont découvert 5 autres douilles d'arme. Dans la soirée du **30 mai 2023**, une autre bombe a détruit la voiture utilisée par un autre criminel vivant dans le même quartier.

<sup>99</sup> N ° 5239/2023 RGNR, n° 8202/2023 RGGIP et n° 166/2023 ROCC, délivrée le **5 juin 2023** par le Tribunal de Naples.

il est extrêmement facile de trouver des armes, même d'un potentiel offensif considérable. Les protagonistes de ces événements sont de plus en plus des jeunes.

Dans les autres territoires de la province orientale de Naples, aucun changement n'a été observé par rapport au semestre précédent.

### **Province de Caserte**

Dans la province de Caserte, le phénomène mafieux trouve historiquement sa plus grande expression dans la Municipalité de Casal di Principe et, plus généralement, dans la zone de l'agro-aversano, où est né et a évolué le cartel de la camorra des CASALESI, autrefois défini par les juges « *sans pitié, le plus puissant groupe mafieux actif en Campanie... qui ressemble plus aux organisations mafieuses siciliennes qu'aux organisations de la camorra en Campanie* »<sup>100</sup>.

Par rapport à la première structure, dirigée par la famille BARDELLINO, les éléments d'enquête les plus récents, en particulier l'ordonnance de détention provisoire<sup>101</sup> exécutée par les Carabiniers le 22 novembre 2022, ont montré comment le *clan* des CASALESI est aujourd'hui représenté par les *familles* SCHIAVONE, BIDOINETTI, ZAGARIA et IOVINE. Ces dernières, au lieu de la dimension unitaire d'origine, auraient préféré une voie d'émancipation des différentes coteries, chacune ayant un cadre territorial bien défini, tout en maintenant des relations de collaboration avec les autres formations. Actuellement, même selon les déclarations de certains collaborateurs à l'action de la justice, les *familles* SCHIAVONE et BIDOINETTI se révéleraient les composantes les plus représentatives et ayant plusieurs points en commun. La *faction* ZAGARIA, en revanche, aurait opté pour une position plus isolée, se formant autour du noyau familial originel entouré de personnes de confiance. Enfin, le regroupement IOVINE serait presque totalement absent du cartel initial.

En ce qui concerne les territoires d'influence criminelle, la *famille* SCHIAVONE serait plus active à Casal di Principe (Caserte) et à Caserte. La *faction* BIDOINETTI, quant à elle, serait active à Castel Volturno, Parete, Lusciano et Villa Literno. La *famille* ZAGARIA exercerait enfin son influence criminelle dans les Municipalités de Casapesenna, Trentola Ducenta et Aversa. Chaque territoire serait réparti et attribué à des « boss de zone », les *références directes* des *factions* respectives. Les intérêts illégaux concerneraient l'extorsion, en particulier contre les supermarchés, les chantiers de construction et d'autres entreprises opérant dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets, le contrôle des maisons de jeu clandestines et du secteur des pompes funèbres<sup>102</sup>, ce dernier étant effectué de manière coordonnée en raison d'accords antérieurs avec un « consortium d'entreprises »

---

<sup>100</sup> Comme indiqué par le GIP (page 6) dans l'ordonnance de détention provisoire n° 66575/2010 RGNR, n° 5114/2011 RGGIP et n° 660/2011 OCC, délivrée le 27 octobre 2011 par le Tribunal de Naples, dans le préambule sur l'existence du *clan* CASALESI.

<sup>101</sup> OCC n° 11733/13 RGNR, n° 12993/21 RG GIP et n° 370/22 ROCC, délivrée le 3 novembre 2022 par le Tribunal de Naples, exécutée le 22 novembre 2022 par les Carabiniers.

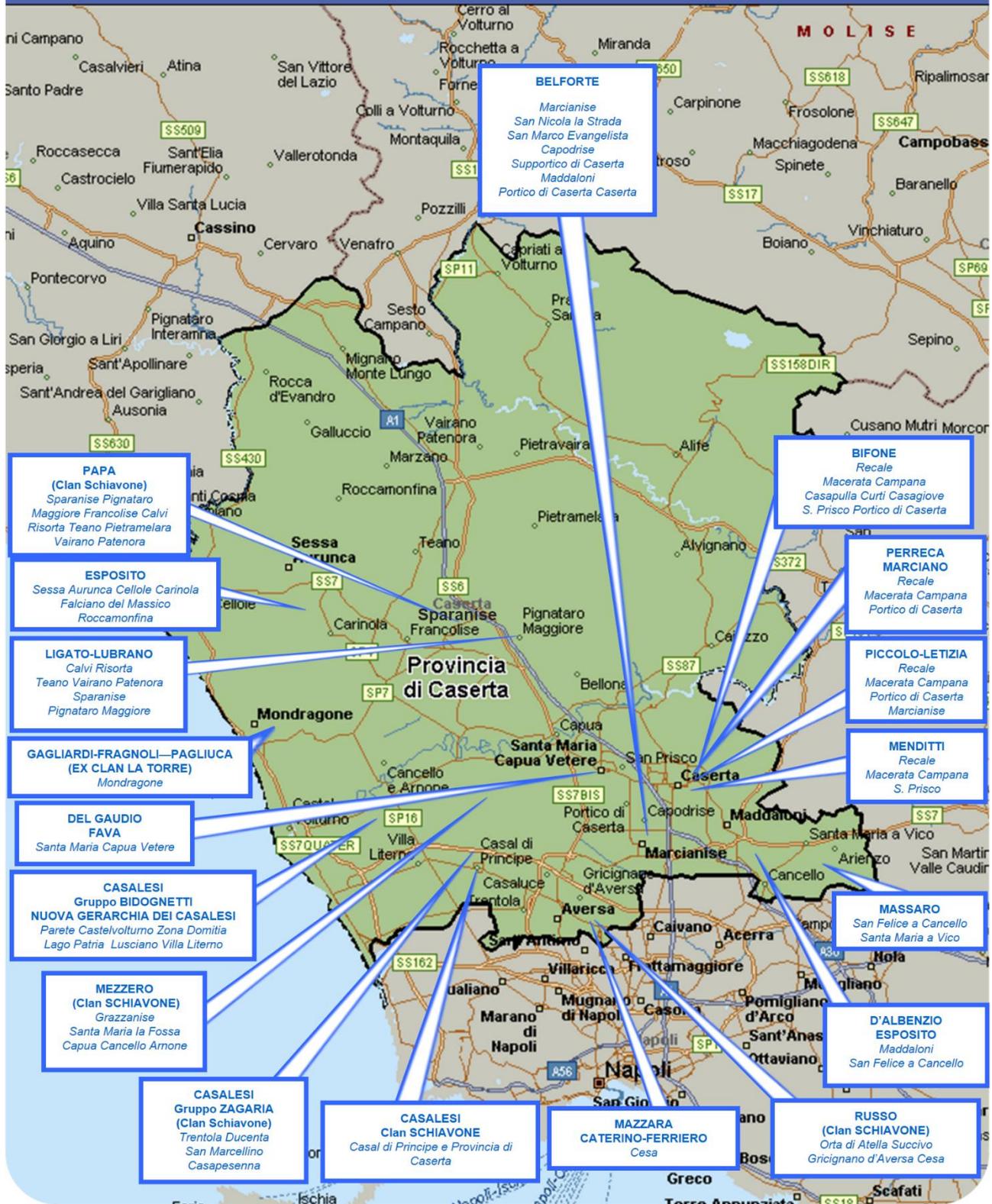
<sup>102</sup> Activité historiquement exercée par la *famille* BIDOINETTI.

illégal. La plus grande importance accordée au marché des stupéfiants constitue une nouveauté par rapport au passé, dépassant une réticence traditionnelle des CASALESI à l'égard de ce secteur. Le trafic de drogue, en effet, a assumé un rôle significatif parmi les sources de revenu du *clan*, par l'ouverture de nombreuses places de vente sur le territoire de l'agro-aversano contrôlées par chaque chef de zone ou par des tiers contre rémunération à la *coterie*. En outre, la vocation entrepreneuriale particulière du *cartel* de CASALESI, par rapport à d'autres organisations criminelles de Campanie, est désormais bien documentée, grâce au réinvestissement des produits du crime dans des activités économiques et à l'infiltration de contrats de service par le biais de la corruption et de la collusion avec des fonctionnaires, grâce à la grande capacité de l'organisation criminelle à créer des réseaux denses de relations avec les hommes d'affaires et les administrateurs locaux.

À cet égard, l'opération de police conclue à Sparanise (Caserte) en décembre 2021 par la Police nationale aurait mis en évidence l'intérêt du *cartel* CASALESI, en particulier de la *faction* SCHIAVONE, pour les secteurs sociaux ("troisième secteur") où ils se seraient infiltrés en recourant à des pratiques de corruption avec des fonctionnaires des administrations locales. L'enquête, qui a impliqué un administrateur de la Municipalité de Caserte et des individus liés à la criminalité organisée du territoire, ainsi que des représentants de l'entrepreneuriat et de la gestion des services locaux, a conduit, le 19 décembre 2022, à l'adoption de la mesure de dissolution de la municipalité pour infiltration mafieuse en vertu de l'art. 143 TUEL.

Dans ce contexte, caractérisé par la forte capacité des *coteries* de la camorra à influencer le tissu économique et administratif local, les autorités en charge ont continué à intensifier les mesures de prévention contre la mafia. En particulier, pendant le semestre en examen, le préfet de Caserte a délivré 19 mesures anti-mafia à l'encontre d'autant d'entreprises considérées comme liées à des *clans* de la camorra.

# Provincia di Caserta



Dans la même période, le contraste au patrimoine mafieux s'est également révélé significatif. À cet égard, il convient de signaler la saisie de biens<sup>103</sup> effectuée le **21 février 2023** par la Garde des

<sup>103</sup> N° 157/2022 RGMP et n° 3/2023 RDS délivrée le **9 février 2023** par la Section Mesures de Prévention du Tribunal de Santa Maria Capua Vetere (Caserte).

finances et les Carabiniers à l'encontre d'un entrepreneur du secteur de la distribution alimentaire lié à la *faction* ZAGARIA du *clan* CASALESI. La mesure de prévention a porté sur des comptes courants, des parts d'entreprises et des biens estimés à environ 60 millions d'euros. La saisie de biens<sup>104</sup> effectuée le **23 février 2023** par la Garde des finances et les Carabiniers de Naples à l'encontre de deux autres entrepreneurs proches de la *faction* ZAGARIA et opérant dans les secteurs du transport de marchandises et de la gestion des déchets est également remarquable. La mesure, qui concernait des biens meubles, des immeubles, des parts d'entreprises et des rapports financiers, d'une valeur d'environ 50 millions d'euros, a été adoptée au résultat du contrôle judiciaire d'une société imputable aux responsables. L'enquête aurait également révélé une implication des deux entrepreneurs avec un *broker* du trafic de drogue international d'origine napolitaine, arrêté à Dubaï en 2021 et extradé en Italie en mars 2022, impliqué dans de nombreuses activités d'enquête, dont l'opération « *Tre Croci* »<sup>105</sup> conclue le 6 octobre 2022 par la Garde des Finances de Reggio de Calabre. Notamment, en 2021, les deux entrepreneurs auraient mis à la disposition de ce trafiquant un entrepôt pour cacher 600 kg de cocaïne à l'intérieur de conteneurs à destination de l'Australie. En effet, la collaboration entre le *broker* susmentionné et les deux entrepreneurs, qui aurait rapporté plus de 7 millions d'euros à ces derniers, remonterait à la période comprise entre 2008 et 2010, avec de nombreuses cargaisons de cocaïne provenant du Brésil totalisant 6000 kg et, ensuite, entre 2017 et 2021, avec au moins une dizaine de transports provenant des Pays-Bas.

Au cours du semestre en question, dans le cadre de la lutte contre les patrimoines mafieux, nous signalons, enfin, trois saisies de biens<sup>106</sup> effectuées par la DIA de Naples à l'encontre de la criminalité organisée de Caserte pour plus de 11 millions d'euros, qui sont devenues définitives à l'issue des décisions de la Cour suprême de cassation concernant les procédures en question.

Le *cartel* des CASALESI ne se limite pas au panorama criminel de la province de Caserte. À Teverola, le **7 avril 2023**, les Carabiniers ont procédé à l'arrestation<sup>107</sup> de deux personnes accusées de participer à plusieurs extorsions, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, au détriment d'un pharmacien et d'un distributeur de matériel électrique. Les deux, déjà au sommet d'une *coterie* de la camorra née de l'évolution de l'ancien *clan* PICCA, opérant dans les territoires de Carinaro et Teverola, avaient récemment été libérés après une longue période de détention et prévoient de réorganiser le *groupe* criminel d'origine.

---

<sup>104</sup> Décret de saisie n° 69/2020 RGMP et n° 2 bis/2023 RDS délivrée le **15 février 2023** par la Section Mesures de Prévention du Tribunal de Santa Maria Capua Vetere (Caserte).

<sup>105</sup> OCC n°. 978/2022 RGNR - 607/2022 RGGIP - 11/2022 OCC, délivrée le 24 septembre 2022 par le Tribunal de Reggio de Calabre.

<sup>106</sup> N° 19977/2021 RGCASS (*clan* LA TORRE), pour une valeur totale de 5 millions d'euros ; n° 42150/2021 RGCASS (*clan* CASALESI), pour une valeur totale de 5,8 millions d'euros ; n° 33936/2021 RGCASS (*clan* CASALESI), pour une valeur totale de plus de 500 mille euros.

<sup>107</sup> N ° 9337/2023 RGNR délivré le **7 avril 2023** par le Parquet du District de Naples.

Le *clan* BELFORTE (dénommé « MAZZACANE ») est la seule organisation criminelle découlant du mafieux Raffaele Cutolo et encore active dans la région de la Campanie. Son action serait présente à Marcianise. La *coterie* étendrait son influence criminelle aux municipalités limitrophes de : San Nicola la Strada, San Marco Evangelista, Casagiove, Recale, Macerata Campania, San Prisco, Maddaloni et San Felice a Cannello. Ce *clan* tire son nom des deux frères qui en sont les promoteurs et les chefs. Comme c'est souvent le cas dans les *familles* de la *Camorra*, ils sont soutenus par leurs épouses respectives et, de cette façon, cette organisation s'est consolidée sur une structure nettement familiale, dotée d'une capacité militaire élevée. Ces caractéristiques, ainsi que l'existence d'une « caisse commune », ont permis à l'organisation de survivre au fil des ans à la répression qui a néanmoins fortement réduit son pouvoir. Le *clan* BELFORTE se sert de nombreux *groupes* satellites pour le contrôle du territoire et la gestion de ses activités illégales, qui consistent principalement en l'extorsion au détriment des entreprises et le trafic de stupéfiants. À cet égard, il convient de rappeler la récente opération conclue le **19 avril 2023** par les Carabiniers avec l'exécution d'un ordre de détention préventive<sup>108</sup> à l'encontre de 23 personnes, dont certaines appartenant au *clan* BELFORTE, accusées de participer à deux groupes criminels distincts, l'un opérant à Milan, l'autre à Marcianise. Au fil des ans, ces deux organisations avaient réussi à consolider une activité florissante destinée au trafic et à la vente de stupéfiants. Dans la municipalité de Marcianise, des enquêtes récentes<sup>109</sup> ont également documenté la présence du *clan* PICCOLO-LETIZIA, en forte opposition avec le *clan* BELFORTE et allié au *clan* PERRECA, actif dans la municipalité voisine de Recale. Cette dernière *coterie*, bien que considérablement réduite, serait toujours en activité sur le territoire de référence, comme le montre l'arrestation en flagrant délit<sup>110</sup>, effectuée le **1<sup>er</sup> juin 2023** par la Police nationale italienne, à l'encontre d'un membre direct de ladite famille, auteur de plusieurs extorsions aggravées par la méthode mafieuse et effectuées contre le propriétaire d'un bar à Caserte. Dans les localités de **Santa Maria a Vico et de San Felice a Cannello**, une enquête récente menée par la Garde des finances de Marcianise aurait documenté la persistance de l'activité du *clan* MASSARO. L'opération s'est achevée le **12 janvier 2023** à Santa Maria a Vico (Caserte) avec l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>111</sup> à l'encontre de 6 personnes accusées de complicité d'extorsion et de corruption aggravée par la méthode mafieuse. L'enquête a mis en lumière un système basé sur des menaces et des pratiques de corruption pour acheter et pour vendre illicitement des chapelles du cimetière local, en impliquant des membres de la criminalité organisée et des agents publics locaux, ainsi qu'un entrepreneur du domaine funéraire.

---

<sup>108</sup> N° 28402/2018 RGNR, n° 21107/2019 RGGIP et n° 75/2023 OCC émise le **18 avril 2023** par le Tribunal de Naples.

<sup>109</sup> N N° 16400/2019 RGNR, n° 7624/2020 RGGIP et n° 114/2022 ROCC, émise le 25 mars 2022 par le Tribunal de Naples

<sup>110</sup> L'ordonnance de détention préventive n° 14714/2023 RGNR, n° 11573/2023 RGGIP et n° 183/2023 RMC émise par le Tribunal de Naples le **12 juin 2023** a validé cette arrestation.

<sup>111</sup> N° 2591/2019 RGNR, n° 1555/2020 RGGIP et n° 1/2023 RMC émise le **2 janvier 2023** par le Tribunal de Naples.

L'intérêt de la criminalité organisée pour le domaine funéraire a également été documenté par une autre activité d'enquête menée le **13 janvier 2023** dans les Municipalités de Pignataro Maggiore et de Pastorano à Caserte. Dans le cadre de cette action, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>112</sup> à l'encontre de 4 membres du *clan* LIGATO qui seraient accusés d'extorsions multiples à un entrepreneur local travaillant dans le domaine funéraire depuis 1988. Le *clan* LIGATO et son allié, le *clan* LUBRANO, actifs dans les territoires de Pignataro Maggiore et Pastorano, sont historiquement fédérés à la *faction* SCHIAVONE du *cartel* CASALESI, qui étend ainsi sa sphère d'influence et de contrôle des activités illégales à d'autres municipalités de la province de Caserte. Il en va de même dans les municipalités de Sparanise, Francolise, Calvi Risorta, Teano, Pietramelara, Vairano Patenora, Caiazzo et Piedimonte Matese, où nous avons constaté l'activité de la *famille* PAPA, elle aussi historiquement fédérée à la *faction* SCHIAVONE du *cartel* CASALESI. Enfin, quant à la province de Caserte, il convient de mentionner l'activité florissante du trafic de stupéfiants tout au long de la bande côtière, s'étendant du littoral Domitien (Campanie) jusqu'aux frontières du sud du Latium. Ce territoire a toujours été sous le contrôle des CASALESI et il est caractérisé par une intense activité de vente de drogue par des Italiens et des ressortissants étrangers, notamment d'origine africaine et roumaine. Toutefois, au cours de ces dernières années, nous avons observé une présence croissante d'individus qui proviennent de l'arrière-pays napolitain et qui tentent de se frayer un chemin dans le contexte criminel local, en particulier dans le domaine du trafic de stupéfiants.

### **Province de Salerne**

La province de Salerne se caractérise par une non-homogénéité territoriale et par des particularités socio-économiques qui, par conséquent, affectent également les phénomènes criminels locaux. L'économie florissante du territoire attire les organisations criminelles, souvent originaires même des zones limitrophes, et elle constitue une ressource potentielle pour les investissements illégaux. En effet, dans les zones frontalières, la contiguïté territoriale avec les milieux criminels des provinces de Naples, de Caserte et des régions limitrophes de Basilicate et de Calabre tend à favoriser l'influence des associations mafieuses historiques qui y sont enracinées et avec lesquelles il n'est pas rare que les groupes basés à Salerne établissent des rapports d'affaires criminelles. Par conséquent, dans la région nous relevons une pluralité d'*associations* à connotation principalement familiale. Certaines d'entre elles sont l'évolution des *clans* historiques, remontant dans plusieurs cas à l'époque de Raffaele Cutolo ; alors que d'autres sont de formation plus récente et sont apparues à la suite des vides de pouvoir causés par les activités de répression et avec des intérêts illicites dans les domaines des stupéfiants, de l'extorsion et des vols, obtenus en récurant également aux actions violentes.

---

<sup>112</sup> N° 20928/2022 RGNR, n° 24305/2022 RGGIP et n° 9/2023 ROCC émise le **9 janvier 2023** par le Tribunal de Naples.

Pour la géoréférencement des phénomènes criminels dans la province de Salerne, la subdivision du territoire en quatre macro-zones homogènes reste valable, où les coterie présentes exercent leur influence, en évitant, en principe, les interférences mutuelles : la *ville de Salerne*, l'*Agro nocerino-sarnese*, la *Piana del Sele* et le *Cilento*.

Dans la *ville de Salerne*, l'activité de répression menée au cours de ces dernières années aurait documenté la permanence hégémonique du *clan D'AGOSTINO*, malgré les tentatives de nouveaux *groupes* émergents de s'insinuer dans les vides de pouvoir créés par les mesures restrictives subies par les membres dudit *clan*. C'est ce qui ressortirait plus particulièrement de l'opération conclue par les Carabiniers en juillet 2022 avec l'arrestation<sup>113</sup>, dans les provinces de Salerne, Avellino, Caserte, Chieti et Frosinone, de certains individus appartenant au *clan STELLATO*, antagoniste historique du *clan D'AGOSTINO*. Ces sujets ont été accusés d'association mafieuse, d'extorsion, de port et de détention illégale d'armes, de délits liés à la drogue, de blanchiment d'argent, d'escroquerie et autres, ces derniers étant aggravés par des méthodes et des fins mafieuses. L'enquête a révélé, entre autres, que le leader des STELLATO avait tenté de prendre le contrôle exclusif du trafic de stupéfiants dans la partie orientale de la ville après sa libération en juin 2020.

La capacité particulière de délinquance et le caractère insidieux du *clan STELLATO* ressortiraient également de l'opération conclue le **25 mai 2023** par la Police nationale italienne et par l'Administration pénitentiaire avec l'exécution d'un ordre de détention préventive<sup>114</sup> à l'encontre de 53 personnes, y compris le fils du boss dudit *clan*, accusées d'association de type mafieuse visant au trafic illicite et à la vente de stupéfiants et d'autres crimes connexes, commis à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire de Salerne.

---

<sup>113</sup> OCC n° 2060/2019 RGNR - 71/2022 ROC et n° 2060/2019 - 74/2022 ROC, émises respectivement les 21 et 24 juin 2022 par le Tribunal de Salerne.

<sup>114</sup> N° 4507/2021 RGNR, n° 2486/2022 RGGIP et n° 50/2023 RMC émise le **3 avril 2023** par le Tribunal de Salerne.

# Provincia di Salerno



Certains actes d'intimidation<sup>115</sup> enregistrés au cours de ce semestre seraient imputables au contexte de tension entre *clans* précédemment évoqué.

<sup>115</sup> Le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, pendant la nuit, à l'intérieur de l'ensemble populaire « rione Petrosino », des inconnus ont tiré plusieurs coups de feu en direction de la maison d'un individu arrêté par les Carabiniers au mois de décembre précédent pour port d'arme à feu illégal et pour tentative d'extorsion à l'encontre d'une boulangerie de Salerno. Le **23 mars 2023**, ce sujet a été à nouveau arrêté par les Carabiniers pour détention illégale d'armes à feu, en exécution de l'ordonnance

Le trafic et la vente de stupéfiants, ainsi que l'extorsion et l'usure, restent les principaux intérêts illicites poursuivis par les organisations criminelles présentes dans le chef-lieu.

Au cours du semestre considéré, dans la ville de Salerne, les forces de l'ordre ont mené des enquêtes en la matière. En particulier, le **28 février 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>116</sup> à l'encontre de 2 repris de justice accusés d'extorsion contre deux marchands d'art à Salerne, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Le **13 mars 2023**, la Police nationale italienne a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>117</sup> à l'encontre de 5 repris de justice accusés de complicité dans la tentative d'extorsion (aggravée par la méthode mafieuse), de vol, de recel, de détention et de port illégal d'armes à feu, ainsi que de détention visant au trafic des stupéfiants. Cette enquête a notamment révélé la tentative, de ces personnes, de prendre le contrôle du marché aux poissons de Salerne, en extorquant de l'argent aux entreprises du secteur. Quant aux stupéfiants, plusieurs saisies de drogue<sup>118</sup> ont été effectuées au cours de la période considérée. À cet égard, le port « Manfredi » a joué un rôle spécial, en raison de sa position géographique stratégique et de son réseau efficace de connexions avec l'arrière-pays, ce qui l'expose aux visées des organisations criminelles, aussi bien dans la province de Salerne que dans les territoires limitrophes, car il peut potentiellement devenir un centre logistique pour le transit de trafics illicites. Les nombreuses saisies de drogue effectuées pendant ces dernières années<sup>119</sup> montrent ces aspects. Elles ont été suivies d'opérations policières plus récentes qui ont conduit à la découverte et à la saisie de grandes quantités de stupéfiants. À cet égard, il convient de mentionner l'arrestation en flagrant délit de 2 personnes et la saisie concomitante de 60 kg de cocaïne effectuées le **7 février 2023** par la Garde des finances dans le port de Salerne. Les deux personnes ont été surprises lors qu'elles s'apprêtaient à récupérer la drogue à l'intérieur d'un *conteneur*. Le **30 mars 2023**, dans le port de Salerne, la Garde des finances, en collaboration avec l'Agence des douanes et des monopoles de Salerne, a saisi une

---

de détention préventive n° 9976/22 RGNR et n° 6354/22 RGGIP émise par le Tribunal de Salerne. Le **6 juin 2023**, à la suite des contrôles effectués dans l'ensemble populaire « rione Petrosino », la Police nationale italienne dénonce cet homme à l'autorité judiciaire, pour détention illégale d'armes et pour recel, puisque dans son garage plusieurs munitions d'armes à feu et un scooter volé ont été trouvés. Pendant la nuit du **4 avril 2023**, à l'intérieur de l'ensemble populaire « rione Petrosino », des inconnus ont tiré aveuglement et comme de fou (*stesa*) sur la porte d'entrée d'un bâtiment. Le **18 avril 2023**, à Matierno (Salerne), un individu ayant déjà été condamné pour trafic de stupéfiants a reçu une balle dans l'aîne, en le blessant d'une façon non grave. Le responsable de cette action est inconnu.

<sup>116</sup> N° 3205/2021 RGNR, n° 7065/2021 RGGIP et n° 30/2023 RMC émise le **22 février 2023** par le Tribunal de Salerne.

<sup>117</sup> N° 3444/2021 RGNR et n° 36/2023 RMC émise le **2 mars 2023** par le Tribunal de Salerne.

<sup>118</sup> Au cours du semestre considéré, les Forces de l'ordre de Salerne ont effectué plusieurs arrestations d'individus qui ont été accusés de détention dans le but de trafic des stupéfiants et qui ont souvent été trouvés en possession d'armes. En particulier, le **20 février 2023**, la Police nationale italienne a arrêté deux époux, propriétaires de deux magasins de fruits et légumes, qui ont été trouvés en possession de 2 pistolets avec leurs munitions, de 2 plaques d'identification police et de stupéfiants. Le **11 mars 2023**, la Police nationale italienne a arrêté en flagrant délit un repris de justice local, trouvé en possession de 450 g de cocaïne et d'un pistolet avec des munitions. Le **20 mars 2023**, les Carabiniers ont arrêté en flagrant délit un repris de justice, déjà assigné à résidence, qui était en possession de stupéfiants visant au trafic et de matériel pour leur emballage.

<sup>119</sup> Le 6 avril 2022, dans le port de Salerne, l'Arme des Carabiniers et la Garde des finances ont saisi environ 275 kg de cocaïne, dissimulés dans des *conteneurs* contenant également des fruits provenant de l'Équateur.

cargaison de 200 kg de cocaïne, dissimulée dans un *conteneur* provenant d'Amérique du Sud. Enfin, le **23 avril 2023**, à Boscoreale (Naples), la Garde des finances a arrêté le propriétaire d'une entreprise s'occupant de l'importation de légumineuses. La Garde des finances a saisi plus de 1 000 kg de marijuana, dissimulée dans un *conteneur* transitant par le port de Salerne et qui avait, à son intérieur, des marchandises provenant d'Amérique du Nord et destinées à ladite entreprise.

En ce qui concerne la municipalité voisine de Vietri sul Mare, les enquêtes menées pendant ces dernières années auraient documenté l'activité du *clan* APICICELLA, qui a succédé au *clan* BISOGNO, déjà hégémonique, pour contrôler les activités illégales locales. Ces dernières concerneraient, outre les pratiques traditionnelles d'extorsion et de vente de stupéfiants, la gestion abusive des établissements balnéaires et l'infiltration dans les activités économiques légales, telles que les services de dépannage, d'enlèvement et de stockage des véhicules. Le *clan* BISOGNO confirmerait, en revanche, son activité à Cava de' Tirreni, une municipalité située entre Salerne et Agro Nocerino-Sarnese. Ses intérêts illicites concerneraient l'extorsion, l'usure et le trafic de stupéfiants, poursuivis également par ses propres associations mafieuses, y compris la *famille* ZULLO. La dangerosité sociale actuelle de certains membres du *clan* BISOGNO et, par conséquent, leur activité, auraient été documentées grâce à la saisie de biens<sup>120</sup> effectuée par la DIA de Salerne au cours du premier semestre 2022 sur une proposition à signature conjointe par le Procureur du district de Salerne et le Directeur de la DIA, à l'encontre d'un individu déjà définitivement condamné pour association mafieuse, car elle était affiliée audit clan de la camorra. La mesure de saisie préventive concernait plusieurs activités commerciales dans le secteur alimentaire et de la distribution de carburant, ainsi que les rapports financiers et d'autres biens, pour une valeur totale d'1 million d'euros. Bien que les municipalités de la Côte Amalfitaine<sup>121</sup>, ne soient pas manifestement touchées par les *associations* endogènes, elles n'échappent pas aux visées criminelles des *groupes* des zones limitrophes. Parmi les différents phénomènes illicites les plus répandus, figurent les délits liés à la drogue et aux vols.

La zone de l'Agro Nocerino-Sarnese<sup>122</sup> a toujours été influencée par les organisations criminelles des *clans* provenant des municipalités vésuviennes en raison de la promiscuité territoriale qui caractérise cette région. Cette condition favorise souvent l'interférence des organisations criminelles napolitaines, comme dans le cas du *clan* CESARANO qui étend son influence illicite de Castellammare di Stabia (Naples) et Pompéi (Naples) jusqu'au territoire de Scafati (Salerne), ou des

---

<sup>120</sup> Décret de saisie n° 22/2021 RMSP et n° 4/2022 RACC. Seq. émis le **6 juin 2022** par la Section des Mesures de Prévention du Tribunal de Salerne.

<sup>121</sup> Elle comprend les municipalités d'Amalfi, Atrani, Cetara, Conca dei Marini, Furore, Maiori, Minori, Positano, Praiano, Ravello, Scala et Tramonti.

<sup>122</sup> Il comprend les municipalités d'Angri, Corbara, Nocera Inferiore, Nocera Superiore, Pagani, Roccapiemonte, San Marzano sul Sarno, San Valentino Torio, Sarno et Scafati.

coparticipations, voire des mélanges, comme dans le cas du *clan* FEZZA-DE VIVO de Pagani (Salerne) et du *clan* GIUGLIANO de la municipalité voisine de Poggiomarino (Naples).

Cette dernière circonstance résulterait notamment grâce à l'opération conclue le 2 décembre 2022 par la Police nationale italienne, les Carabiniers et la Garde des finances, avec l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>123</sup> à l'encontre de 25 affiliés de ces deux dernières organisations camorristes, fédérées entre elles et exerçant une influence, respectivement, dans certaines municipalités de la province orientale de Naples et de l'Agro Nocerino-Sarnese. Les affiliés ont été accusés d'association mafieuse, d'homicide, d'extorsion, de délits liés aux armes et d'autres. L'ordonnance aurait documenté, entre autres, comment le *boss* du *clan* GIUGLIANO, établi dans la municipalité de Pagani (Salerne), avait joué le rôle de « conseiller » principal des plus hauts représentants de l'association locale FEZZA-DE VIVO, qui lui reconnaissent un niveau important de criminalité en raison de l'expérience acquise au sein de la soi-disant NUOVA FAMIGLIA à l'époque de la contraposition avec le NUOVA CAMORRA ORGANIZZATA de Raffaele Cutolo. En ce qui concerne cette dernière opération, il convient de noter que le **5 avril 2023**, après 4 mois de fuite, la Police nationale italienne, les Carabiniers et la Garde des finances ont attrapé un individu supposé être, avec son frère qui est encore introuvable, l'actuel régent du *clan* FEZZA-DE VIVO. Cet homme, qui s'était soustrait à l'exécution de ladite mesure restrictive du 2 décembre 2022, a été retrouvé à Cava dei Tirreni au domicile d'une femme, également arrêtée pour avoir contribué à la fuite du boss.

À Pagani, la position hégémonique du *clan* FEZZA-DE VIVO paraît confirmée. Ce clan est reconnu comme ayant une grande capacité militaire, en raison des saisies d'armes<sup>124</sup>, y compris d'armes de guerre, effectuées ces dernières années. Les intérêts illicites du clan seraient orientés vers l'extorsion, le domaine des stupéfiants, ainsi que l'acquisition et la gestion d'activités économiques. Quant au secteur de la drogue, des enquêtes antérieures ont documenté que le *clan* maintient le monopole de la fourniture de médicaments par le biais de *groupes* mineurs. Ces derniers gèrent les points de vente locaux ou, alternativement, ils paient une somme d'argent en échange de la possibilité de s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs.

Dans la municipalité de Nocera Inferiore (Salerne), l'activité du *clan* MARINIELLO et d'autres *groupes* récemment formés serait confirmée. Les intérêts illicites principaux des organisations criminelles locales concernent le domaine des stupéfiants, l'infiltration dans les marchés publics, l'extorsion et l'usure. À cet égard, le **16 mai 2023**, la Garde des finances a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>125</sup> à l'encontre de 13 personnes, entre des dirigeants et des cadres d'une

---

<sup>123</sup> OCC n° 2968/2019 RGNR, n° 3214/2020 RGGIP et n° 138/2022 OCC, émise le 24 novembre 2022 par le Tribunal de Salerne.

<sup>124</sup> OCC n° 5117/2019 RGNR et n° 3503/2020 RGGIP émises le 5 octobre 2020 par le Tribunal de Salerne.

<sup>125</sup> N° 1112/2020 RGNR et n° 4543/2020 RGGIP émise le 18 avril 2023 par le Tribunal de Nocera Inferiore (Salerne).

société de courtage en valeurs mobilières. Ils ont été accusés de complicité d'usure aggravée et d'extorsion dans le cadre de la cession de créances d'*affacturage* au détriment d'une autre société opérant dans le secteur de l'énergie renouvelable. L'ordonnance a entraîné également la saisie préventive d'actifs financiers, de biens immobiliers et de parts sociales d'une valeur totale de 2 millions d'euros. Dans le domaine de la lutte contre les infractions liées à la drogue, le **13 juin 2023**, la Garde des finances a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>126</sup> à l'encontre de 8 personnes accusées d'association de type mafieux, visant au trafic de stupéfiants. L'enquête a notamment révélé que le chef du groupe criminel, qui avait l'obligation de rester à Scalea (Cosenza), aurait servi d'intermédiaire entre les *clans* de Torre Annunziata (Naples) et de Calabre, en achetant le stupéfiant à plusieurs reprises, jusqu'à 2 quintaux de cocaïne. En outre, dans ce territoire, les opérations policières n'ont pas manqué, mettant en évidence – comme observé dans d'autres cas – la propension croissante et répandue des *associations* criminelles à commettre des infractions fiscales. Dans ce contexte, l'opération a été conclue le 15 juin 2023 par la Garde des finances avec l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>127</sup> à l'encontre de 7 personnes, avec la saisie conservatoire simultanée de biens et d'actifs, pour une valeur totale de 3 millions d'euros. Les allégations concernent l'évasion fiscale frauduleuse, l'auto-blanchiment et l'entrave à la liberté des enchères publiques, avec l'implication de certaines sociétés de capitaux opérant dans le secteur de la vente de produits pétroliers.

À Angri (Salerne), l'activité du *clan* TEMPESTA<sup>128</sup> serait confirmée. En même temps, ce clan aurait repris de la vigueur grâce à la libération de certains de ses membres éminents et il aurait formé des alliances avec certains éléments plus actifs des *groupes* locaux émergents, ainsi qu'avec les associations de la zone vésuvienne limitrophe. Le **9 mai 2023**, la DIA de Salerne a exécuté une décision de confiscation de plusieurs biens immobiliers à la charge d'un membre éminent du *clan* TEMPESTA, qui avait déjà été soumis à une mesure de confiscation préventive<sup>129</sup> en septembre 2022 sur proposition conjointe du Procureur de Nocera Inferiore (Salerne) et du Directeur de la DIA. Cet individu avait été définitivement condamné pour association mafieuse, meurtre aggravé, usure et extorsion.

À Sarno (Salerne), l'activité hégémonique du *clan* SERINO serait confirmée, avec des intérêts illicites orientés vers l'extorsion, l'usure, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent par le biais d'activités commerciales. Des enquêtes antérieures ont également prouvé la propension de cette *coterie* à s'infiltrer dans l'Administration publique locale et à interférer dans les compétitions

---

<sup>126</sup> N° 8080/2022 RGNR, n° 5599/2022 RGGIP et n° 72/2023 RMC émise le 31 mai 2023 par le Tribunal de Salerne.

<sup>127</sup> N° 3307/2021 RGNR et n° 3956/2021 RGGIP émis le 29 mai 2023 par le Tribunal de Nocera Inferiore (Naples).

<sup>128</sup> D'après l'alias de son défunt fondateur, le chef de la *famille* NOCERA, surnommé – justement – « Tempesta » (tempête).

<sup>129</sup> N° 9/2023 et n° 9/2022 RMSP émis le **23 février 2023** par le Tribunal de Salerne.

politiques administratives. Sur ce territoire, coexisteraient pacifiquement d'autres *groupes* criminels, comme les nouvelles recrues consacrées principalement au trafic de stupéfiants, ou bien le *clan* GRAZIANO de Quindici (Avellino), criminellement intéressé à l'extorsion et à l'infiltration dans les marchés publics à travers les entreprises qui lui sont attribuables.

Les municipalités de San Marzano sul Sarno (Salerne) et de San Valentino Torio (Salerne) étaient autrefois sous l'influence du *clan* ADINOLFI, désormais fragmenté. Dans cette zone, les phénomènes de délinquance prennent une forme chaotique et inégale, avec la présence aussi bien de nombreux *groupes* autochtones et de nouvelles figures cherchant à émerger dans le scénario criminel local, que d'autres coteries provenant des provinces voisines de Naples et d'Avellino.

Le *clan* LORETO-RIDOSSO, historiquement allié au *clan* CESARANO, originaire de Castellammare di Stabia (Naples) et opérant également dans la ville voisine de Pompéi (Naples), serait toujours en activité dans la municipalité de Scafati (Salerne). Ladite promiscuité territoriale de l'Agro Nocerino-Sarnese détermine également une instabilité généralisée de l'équilibre criminel, en favorisant la tentative d'insertion de nouveaux *groupes* émergents qui se consacrent principalement au trafic de stupéfiants, à l'extorsion et aux vols, même par usage d'armes et d'explosifs. En ce sens, la confirmation de ces activités proviendrait des événements délictueux<sup>130</sup> enregistrés sur ce territoire au cours du semestre examiné.

Enfin, quant à la zone de l'Agro Nocerino-Sarnese, il convient de mentionner l'opération conclue le **19 janvier 2023** par la Garde des finances à Castel San Giorgio (Salerne), avec l'exécution d'une ordonnance de mesure préventive<sup>131</sup> à l'encontre de 82 personnes accusées d'association de malfaiteurs. Ces dernières agissaient dans le but de commettre plusieurs infractions fiscales par

---

<sup>130</sup> Le **25 janvier 2023**, les Carabiniers de Scafati ont exécuté les ordonnances de mesure préventive n° 165/2022 RGNR et n° 260/2022 RGGIP, émises le 20 janvier 2023 par le Tribunal de Nocera Inferiore (Salerne) à l'encontre de 3 personnes, accusées de vandalisme. Ces dernières auraient fait exploser un engin rudimentaire devant une boucherie locale.

Le **13 février 2023**, en fin de soirée, dans le quartier Mariconda de Scafati, un garçon a été blessé par une balle à la jambe, tirée par un mineur à la suite d'une dispute. Le **26 mars 2023**, les Carabiniers de Nocera Inferiore (Salerne) ont exécuté les ordonnances de mesure préventive n° 60/2023 RGNR et n° 60/2023 RGGIP, émises le 24 mars 2023 par le Tribunal pour enfants de Salerne à l'encontre de l'auteur desdites blessures, accusé de blessures graves et de port illégal d'arme à feu, aggravé par des motivations abjectes et futiles. Il n'est pas exclu que l'incident se soit déroulé dans le cadre du trafic de stupéfiants.

Le **27 février 2023**, à Scafati, un homme au visage couvert a fait irruption dans un magasin et, en menaçant le propriétaire avec une arme à feu, il a exigé qu'il lui remette les recettes. Dans sa fuite, le malfaiteur a tiré un coup de feu sur le propriétaire du magasin, en le blessant de manière non grave.

Le **26 mars 2023**, à Scafati (Salerne), les Carabiniers ont arrêté en flagrant délit un repris de justice originaire de la municipalité napolitaine voisine de Sant'Antonio Abate (Naples). Il était en possession de stupéfiants, dans le but de les distribuer. Lors de la perquisition, l'homme a été trouvé en possession de plus de 50 doses de cocaïne.

Pendant la nuit du **12 mai 2023**, des inconnus ont fait exploser un engin artisanal à l'extérieur d'un magasin de téléphonie à Scafati. La déflagration a endommagé les bâtiments aux alentours, ainsi que certains véhicules y garés.

<sup>131</sup> N° 331/2020 RGNR et n° 2847/2020 RGGIP, émises le 27 décembre 2022 par le Tribunal de Nocera Inferiore (Salerne).

l'émission de factures inexistantes, le non-paiement d'impôts, en commettant également les délits de recel, de blanchiment d'argent simple et aggravé, etc. Les suspects avaient organisé un système pour commettre une fraude à la TVA, en impliquant l'un des plus grands groupes de sociétés du secteur pétrolier en Italie, en matière de « pompes blanches ». L'ordonnance a également entraîné la saisie de biens mobiliers et immobiliers d'une valeur de plus de 136 millions d'euros. Cette activité d'enquête confirme l'intérêt croissant et généralisé des organisations criminelles pour les infractions fiscales, caractérisées par un potentiel profit élevé et un faible risque judiciaire.

La *Piana del Sele*<sup>132</sup> est caractérisée par la présence généralisée et florissante d'installations agricoles et d'élevages, ce qui alimente l'industrie pour la transformation des matières premières et qui caractérise l'économie de ce territoire. Cette grande vocation agricole est à la base des phénomènes de complicité et d'exploitation de l'immigration illégale, de la prostitution et du travail, de la part d'étrangers. Cela a été documenté par certaines enquêtes conclues au cours de ces dernières années. Parallèlement, nous remarquons la présence de groupes criminels autochtones qui s'intéressent principalement au domaine des stupéfiants et de l'extorsion.

Dans la municipalité d'Eboli (Salerne), autrefois sous le contrôle hégémonique du *clan* MAIALE, le scénario criminel actuel est extrêmement fragmenté et il manque donc d'une organisation criminelle solide avec les caractéristiques typiques d'une association mafieuse. Toutefois, la tentative de reconstituer de nouvelles *coteries* n'est pas à exclure, notamment en raison de la libération des figures charismatiques des organisations mafieuses locales historiques.

À Battipaglia (Salerne), le contrôle des activités illicites resterait entre les mains des *clans* PECORARO-RENNA et DE FEO. Leur antagonisme historique a récemment laissé place à de nouvelles et inédites coparticipations, en particulier dans le domaine du narcotrafic, comme l'atteste une activité d'enquête<sup>133</sup> conclue en 2019 par les Carabinieri et la Police nationale italienne. Une confirmation supplémentaire est apportée par l'enquête<sup>134</sup> conclue par les Carabinieri en 2019, qui a révélé, entre autres, l'alliance entre les *clans* DE FEO et PECORARO-RENNA dans le contrôle du trafic de stupéfiants, en créant une « caisse commune » pour partager ensuite les bénéfices.

---

<sup>132</sup> Également appelée *Piana di Paestum*, elle comprend les municipalités de Battipaglia, d'Eboli et de Capaccio Paestum.

<sup>133</sup> Proc. pén. 12100/2016 RGNR du Tribunal de Salerne. L'opération a conduit à l'arrestation de 37 personnes, dont des chefs et des affiliés des *clans*, ce qui a révélé l'existence d'une coterie armée, dédiée au trafic et à la vente de stupéfiants, avec des bases opérationnelles dans les municipalités de Salerne, de Bellizzi (Salerne) et de Pontecagnano Faiano (Salerne).

<sup>134</sup> Ordonnance de détention préventive n° 12100/16 RGNR et n° 726/17 RGNR, émises le 10 juillet 2019 par le Tribunal de Salerne à l'encontre de 18 membres des *clans* PECORARO-RENNA et DE FEO, accusés d'association de malfaiteurs dans le but du trafic et de la vente de stupéfiants, ainsi que de la détention illégale d'armes.

Enfin, est significatif le lien constaté au cours de ces dernières années entre le *clan* PECORARO-RENNA et certaines coteries de la province de Naples, notamment avec les MALLARDO<sup>135</sup> de Giugliano en Campanie (Naples) et les CESARANO de Pompéi (Naples). Cette circonstance serait ressortie d'une enquête concernant l'homicide d'un chauffeur routier en 2015 à Pontecagnano Faiano (Salerne), en révélant que le crime avait été commissionné par les PECORARO-RENNA contre un représentant du *clan* CESARANO, et successivement exécuté par des représentants du *clan* MALLARDO, dont les commanditaires et les exécutants ont été récemment condamnés à un jugement définitif<sup>136</sup>.

Dans la zone regroupant les municipalités de Bellizzi (Salerne), de Pontecagnano Faiano (Salerne), de Montecorvino Rovella (Salerne) et de Pugliano (Salerne), le *clan* DE FEO, récemment revigoré par le retour de certains membres éminents dans le territoire, continuerait son activité. Ses intérêts illicites restent l'extorsion, le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants. Ce dernier domaine illégal, comme nous l'avons déjà dit, serait partagé avec le *clan* PECORARO-RENNA en raison de nouveaux intérêts communs et sans précédent. L'activité durable du *clan* DE FEO est documentée par l'opération policière conclue par les Carabiniers le **17 mars 2023** avec l'exécution d'une ordonnance de détention préventive<sup>137</sup> à l'encontre de 4 personnes liées audit *clan*, y compris l'un de ses chefs<sup>138</sup> actuels, pour extorsion de fonds, aggravée par la méthode mafieuse.

L'activité d'enquête aurait révélé plusieurs activités d'extorsion perpétrées par les personnes arrêtées contre des particuliers et visant, dans la plupart des cas, à « recouvrer des créances » pour le compte de tiers.

Le *Cilento*<sup>139</sup> représente le quatrième contexte territorial de la province de Salerne où, à l'heure actuelle, aucune preuve de la présence d'organisations camorristes autochtones n'apparaît. Dans cette zone, la situation géographique particulière favoriserait également l'interférence de groupes mafieux des territoires limitrophes qui la préféreraient pour s'infiltrer dans les secteurs névralgiques de l'économie légale, soit les administrations publiques locales, afin de conditionner leurs choix, et pour

---

<sup>135</sup> Le *clan* MALLARDO représente, avec les *clans* CONTINI-BOSTI et LICCIARDI, le cartel de la Camorra appelé ALLEANZA DI SECONDIGLIANO. Cette dernière exerce son influence criminelle dans une grande partie de la ville de Naples et dans certaines municipalités de l'arrière-pays, au nord du chef-lieu napolitain.

<sup>136</sup> Le 29 mars 2022, la Cour d'assises de Salerne (Salerne) a condamné les 5 responsables, y compris les commanditaires et les exécutants matériels, à 30 ans de réclusion (jugement n° 2/2021 RGNR). Cette condamnation est devenue définitive (n° 28525/22 RGNR émise le 10 février 2023) à la suite du rejet du recours présenté par les accusés devant la Cour de cassation.

<sup>137</sup> N° 12100/2016 RGNR et N° 39/2023, émises le **3 mars 2023** par le Tribunal de Salerne.

<sup>138</sup> Il a été libéré en 2014.

<sup>139</sup> Il comprend les municipalités d'Agropoli, Capaccio Paestum, Castellabate, Cicerale, Laureana Cilento, Lustra, Montecorice, Ogliastro Cilento, Perdifumo, Prignano Cilento, Rutino, Serramezzana, Sessa Cilento et Torchiara, ainsi que les Municipalités de la localité du Vallo di Diano (Atena Lucana, Buonabitacolo, Casalbuono, Monte San Giacomo, Montesano sulla Marcellana, Padula, Pertosa, Polla, Sala Consilina, San Pietro al Tanagro, San Rufo, Sant'Arsenio, Sanza, Sassano, Teggiano) et de la Valle del Calore (Laurino, Piaggine, Valle dell'Angelo, Magliano Nuovo, Magliano Vetere, Felitto, Castel San Lorenzo, Roccadaspide, Aquara, Castelcivita, Controne et Postiglione).

réinvestir des capitaux illégaux. En particulier, le Vallo di Diano s'avère être une zone d'intérêt pour les coterie mafieuses originaires des provinces septentrionales de la Campanie et des régions de la Basilicate et de la Calabre, comme documenté, en particulier, par l'enquête « *Oro nero* »<sup>140</sup>.

Cette dernière, coordonnée par les Directions Départementales Antimafia de Potenza et de Lecce et conclue le 12 avril 2021 par les Carabinieri et la Garde des Finances, a mis en lumière les relations existantes, dans la gestion de la contrebande de carburant, entre les représentants de la pègre locale et ceux du *cartel* des CASALESI basé à Caserte. La zone côtière, cependant, en raison de sa forte vocation touristique, favorise les réinvestissements illicites ainsi que le trafic et la vente de stupéfiants. Le **16 mai 2023**, à Perdifumo (Salerne), dans le cadre d'une activité d'enquête<sup>141</sup> coordonnée par le Parquet de la République de Rimini et qui concernait plusieurs provinces, les Carabinieri ont découvert un laboratoire clandestin pour la production d'anabolisants et de la drogue dite « du viol », arrêtant à cette occasion un couple de reprises de justice locaux en flagrant délit.

À Agropoli (Salerne), une enquête menée par la Garde des finances en 2020<sup>142</sup> aurait documenté la présence de représentants du *clan* FABBROCINO, une organisation de la Camorra opérant dans certaines Municipalités de la province orientale de Naples, avec une vocation entrepreneuriale marquée, qui se consacre au réinvestissement de profits acquis illégalement dans de nombreuses activités économiques lancées dans la région de Salerne. À cet égard, le **15 juin 2023**, la Cour suprême de cassation a rejeté le recours contre la confiscation préventive ordonnée par la Cour d'appel de Salerne concernant les biens concernés par la procédure susmentionnée, rendant ainsi la mesure définitive. Dans le territoire de Capaccio Paestum, les récentes activités de répression ont révélé la présence de personnes liées au *clan* historique MARANDINO, dont le *boss* récemment décédé, était lié à la Nuova Camorra Organizzata de Raffaele Cutolo. Les mesures judiciaires qui ont frappé cette *coterie* ces dernières années<sup>143</sup> ont défini ses intérêts illicites dans des activités d'usure et d'extorsion, ainsi que dans l'acquisition et la gestion d'activités économiques telles que les plages de baignade et

---

<sup>140</sup> OCC n° 4626/2018 RGNR et n° 3022/2019 RGGIP, émises le 23 mars 2021 par le Tribunal de Potenza à l'encontre de 30 personnes, accusées d'association de type mafieux, de participation à une organisation criminelle visant à commettre des fraudes dans le domaine des accises et de la TVA sur les huiles minérales, d'inscription de faux de biens et de sociétés, de blanchiment d'argent, de blanchiment aggravé et d'utilisation d'argent d'origine illicite. Il a également été constaté que de grandes quantités de gazole agricole étaient vendues à des personnes qui les mettaient sur le marché ordinaire de la traction automobile, en utilisant principalement les « pompes blanches ».

<sup>141</sup> Proc. pén. n° 3617/2022 RGNR déposée auprès du Parquet de la République du Tribunal de Rimini.

<sup>142</sup> Le 29 octobre 2020, la Garde des finances a exécuté l'ordonnance de saisie n° 12/2018 RMSP et n° 1/2020 Racc. Seq. émise par la Section des mesures de prévention du Tribunal de Salerne le 22 septembre 2020 à l'encontre d'un représentant du *clan* FABBROCINO. La mesure de saisie préventive concernait des apports en société et plusieurs types de biens immobiliers, pour une valeur totale de plus de 13 millions d'euros

<sup>143</sup> À savoir, l'enquête conclue le 20 mars 2018 par la DIA de Salerne avec la saisie (ordonnance n° 22/2017 RMP) du patrimoine appartenant à un affilié du *clan* MARANDINO, pour une valeur totale d'environ 3 millions d'euros.

les services de soin en accord avec l'ASL de Salerne. La dernière de ces mesures<sup>144</sup>, émise en juillet 2021 par le Tribunal de Salerne, qui a ordonné la confiscation de biens appartenant à un affilié du *clan* MARANDINO, est devenue irrévocable le **8 février 2023**.

### **Province d'Avellino**

En ce qui concerne la province d'Avellino, aucun changement significatif n'a été constaté par rapport au semestre précédent. Le contexte criminel de l'Irpinia est caractérisé par les relations existantes entre les organisations locales et les coterie de la Camorra dans les provinces limitrophes. Les zones ayant la plus forte présence criminelle restent les suivantes : la ville d'Avellino, le Vallo di Lauro, limitrophe de Nola (Naples) et le Valle Caudina, près de la province de Benevento.

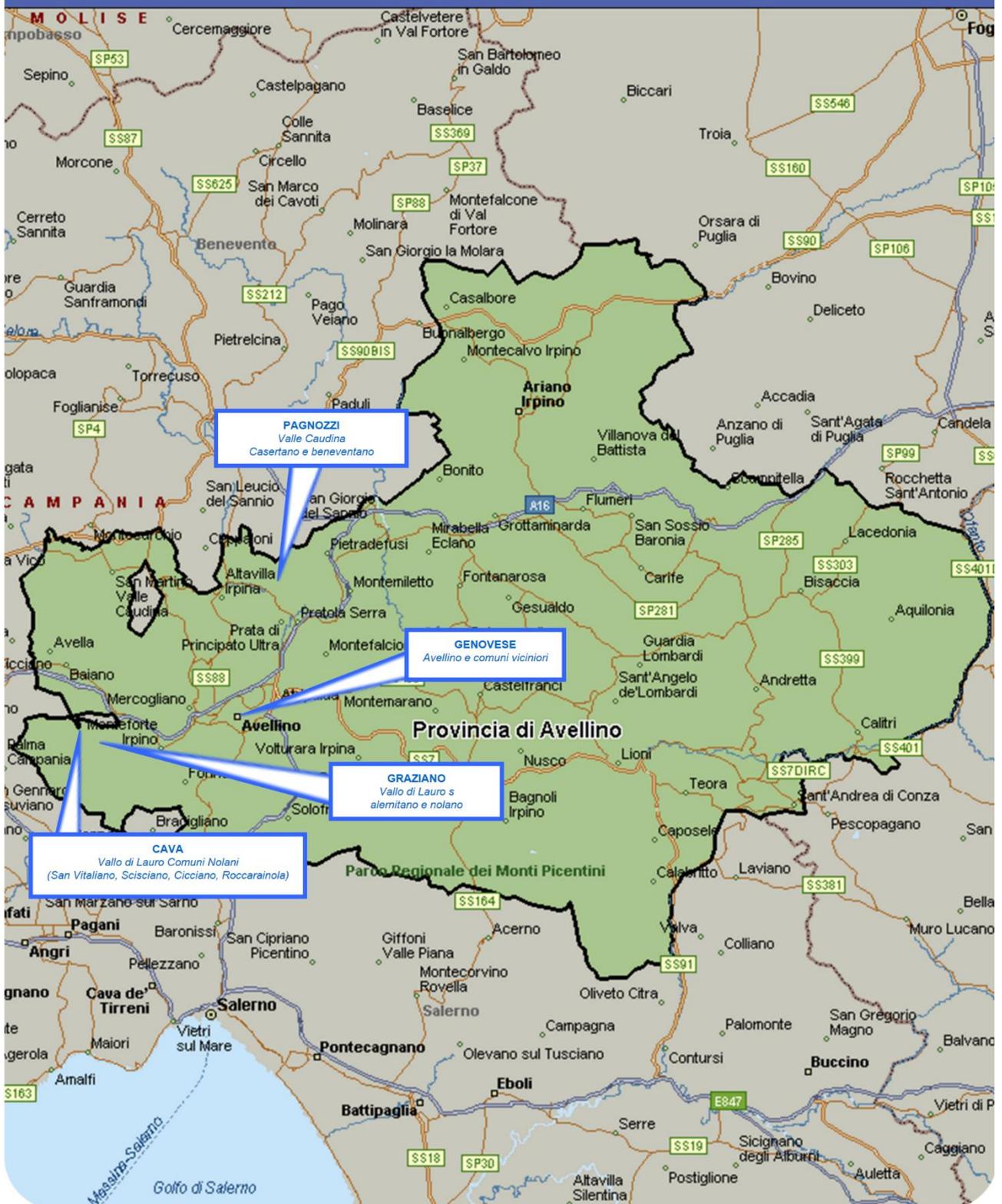
Quant à la ville d'Avellino, resterait actif le *clan* NUOVO PARTENIO, soit une évolution du *clan* historique GENOVESE, déjà frappé par de nombreuses actions de répression qui ont considérablement réduit sa structure. Plus récemment, au début du mois de juillet 2023, la DIA de Naples a exécuté une ordonnance de saisie<sup>145</sup> à l'encontre d'une entrepreneuse dans le domaine immobilier et de son frère, tous deux considérés comme « proches » de la *coterie* NUOVO PARTENIO. L'ordonnance découle de la proposition de mesure préventive, présentée conjointement par le Parquet de la République auprès du Tribunal de Naples et par le Directeur de la DIA, à l'issue d'enquêtes complexes, d'où émerge un réseau complexe de relations avec des personnalités criminelles de haut niveau qui aurait favorisé l'ascension économique, entrepreneuriale et criminelle des deux personnes en question. Ces derniers, depuis 2016, auraient géré une activité lucrative de vente aux enchères immobilières, en les « *manœuvrant* » vers les intérêts du *clan*. La mesure de saisie préventive a affecté des sociétés, des relations financières, des biens mobiliers et immobiliers, d'une valeur d'environ 10 millions d'euros.

---

<sup>144</sup> Plus récemment, le 7 juillet 2021, la section des mesures de prévention du Tribunal de Salerne, sur proposition du Préfet de Police, a émis le Décret n° 28/2020 RGMP et 14/2021 RDEC avec lequel la personne a été soumise à une surveillance spéciale de sécurité publique avec l'assignation à résidence dans la municipalité de Capaccio pendant 3 ans, ainsi que la saisie de nombreux biens immobiliers, de véhicules, de relations financières et de ses sociétés.

<sup>145</sup> N° 88/2022 RGMP émis le **20 juin 2023** par la section des mesures de prévention du Tribunal de Naples.

# Provincia di Avellino



Dans le Vallo di Lauro, les deux *clans* antagonistes CAVA et GRAZIANO semblent être historiquement actifs. Ces clans sont originaires de Quindici (Avellino) et ils ont été protagonistes d'affrontements sanglants dans le passé. Leurs chefs historiques sont récemment décédés de causes naturelles. Dans ce territoire, les enquêtes les plus récentes montreraient que les manifestations criminelles les plus violentes ont été remplacées par des stratégies plus silencieuses d'affirmation et

de profit. En particulier, dans l'ordonnance de détention préventive<sup>146</sup> exécutée par les Carabiniers le **26 avril 2023** à l'encontre de deux représentants du *clan* CAVA, accusés de complicité d'extorsion aggravée par des méthodes et des buts mafieux, le juge chargé de l'enquête préliminaire (GIP) a considéré qu'il y avait une *extorsion environnementale*, qui intègre la circonstance aggravante de la méthode mafieuse en l'absence de comportement violent spécifique. Les deux hommes auraient offert leur *protection* à un entrepreneur dans le secteur du bâtiment (qui avait subi l'incendie d'une pelleuse) en échange du paiement d'une somme d'argent pour exercer son activité, évoquant ainsi l'intimidation découlant de l'appartenance au *clan* CAVA, sans recourir à des méthodes violentes, ce qui montre la persistance de l'omerta sur le territoire. San Martino Valle Caudina (Avellino) est la municipalité d'origine du *clan* PAGNOZZI, représenté par certains de ses représentants encore en liberté et par plusieurs autres affiliés. Leurs intérêts illicites concerneraient les secteurs de l'extorsion, des stupéfiants et des jeux de hasard et de paris, ces derniers par le biais de la distribution de *machines à sous* dans les bars, les salles de jeux et les bureaux de loterie, en s'étendant jusqu'à la province de Bénévent et au Latium. L'action actuelle du *clan* a été relevée par certaines activités récentes de répression qui l'ont affecté dans la province de Bénévent. Pour des détails supplémentaires, veuillez consulter la partie sur la province de Bénévent.

Enfin, en ce qui concerne la province d'Avellino, il convient de noter que le **16 mai 2023**, le préfet a nommé des commissions d'enquête conformément à l'article 143 de la loi TUEL (*texte unique pour les collectivités territoriales*) pour vérifier l'infiltration ou les connexions mafieuses possibles dans les municipalités de Monteforte Irpino et de Quindici, en démontrant la grande capacité d'infiltration des organisations criminelles au sein de ces administrations publiques locales.

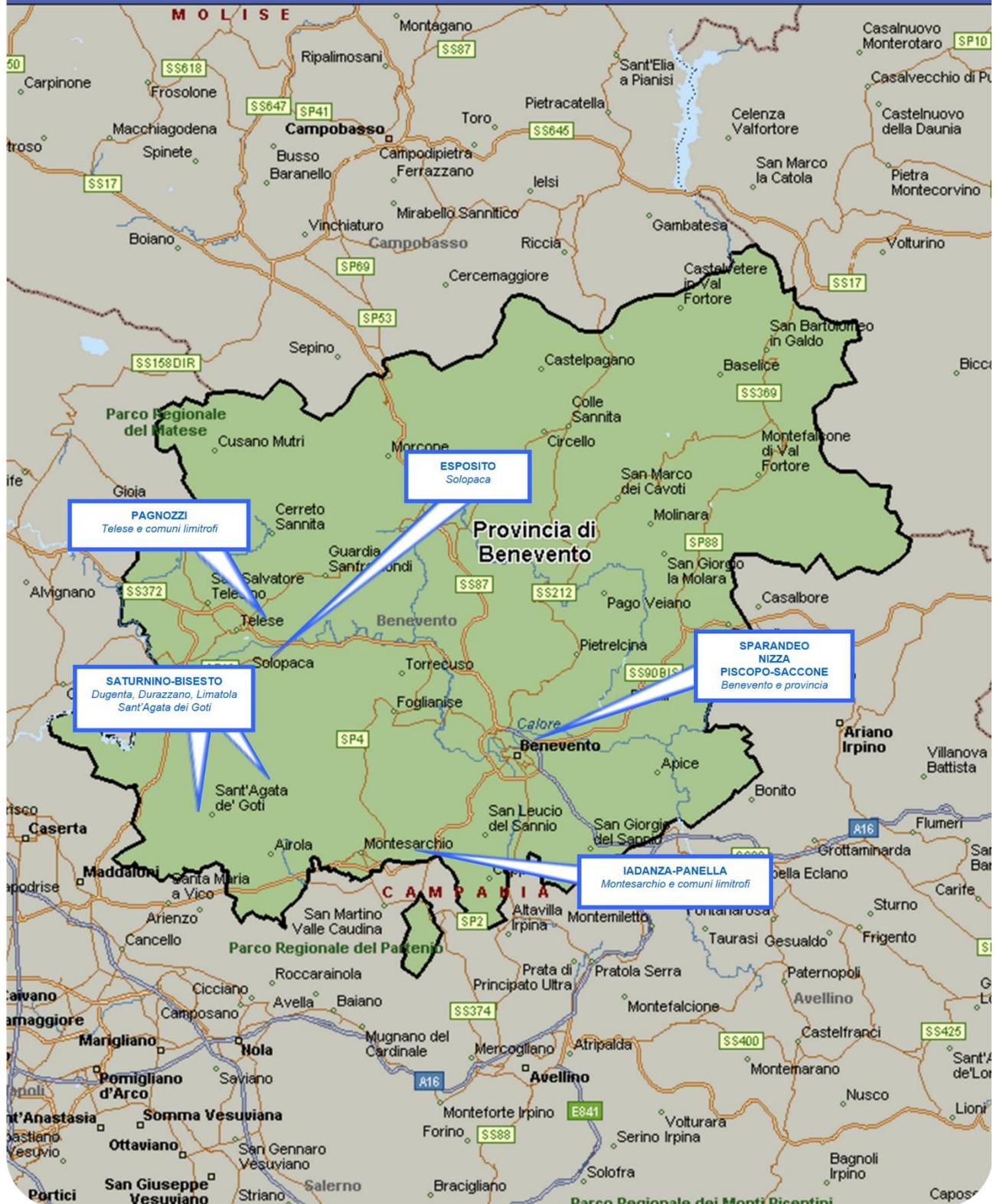
### **Province de Bénévent**

Pendant la période prise en examen, le scénario criminel de la zone de Sannio n'a pas montré d'évolution significative par rapport au semestre précédent. Les activités de répression constantes au fil des ans ont considérablement affaibli les grandes organisations de camorra locales, qui restent néanmoins présentes et tirent leur subsistance à partir d'activités illégales plus traditionnelles, telles que l'extorsion, l'usure et le trafic de stupéfiants.

---

<sup>146</sup> N° 88/2022 RGMP émis le 20 juin 2023 par la section des mesures de prévention du Tribunal de Naples.

# Provincia di Benevento



À Bénévent, l'hégémonie historique du *clan* SPARANDEO<sup>147</sup> serait confirmée, avec la participation subordonnée des *groupes* PISCOPO-SACCONE et NIZZA, qui ont toujours été actifs dans les secteurs de l'usure, de l'extorsion et du trafic de stupéfiants<sup>148</sup>.

Dans la Valle Caudina, située entre les provinces de Bénévent et d'Avellino, l'activité du *clan* PAGNOZZI resterait stable, bien qu'elle ait été fortement affaiblie par les activités constantes de répression, avec l'arrestation de ses figures les plus charismatiques. Actuellement, la *coterie* serait gérée par l'un des fils encore en liberté du chef historique qui est décédé. Le *clan*, originaire de la municipalité de San Martino Valle Caudina (Avellino), a toujours étendu son influence criminelle dans les municipalités voisines de Montesarchio, de S. Agata dei Goti, d'Airola et dans les zones limitrophes de Bénévent, où il exerce le contrôle des extorsions à l'encontre des commerçants et des entrepreneurs locaux, du trafic et de la vente de stupéfiants, ainsi que du blanchiment et du réinvestissement des produits illégaux de ces activités. Les intérêts illicites du clan concerneraient également les jeux de hasard, les paris et, en particulier, la distribution de *machines à sous* dans les bars, les salles de jeux et les bureaux de loterie, comme il ressort des mesures d'interdiction adoptées en 2022 par le Préfet de Bénévent à l'encontre de 7 entreprises du secteur appartenant à une personne considérée comme un membre éminent du *clan* PAGNOZZI, déjà soumise à une surveillance de sûreté et définitivement condamnée pour association de type mafieuse. Ce sujet était d'ailleurs déjà impliqué dans des enquêtes judiciaires<sup>149</sup> antérieures, où il était l'actionnaire majoritaire d'une société qui distribuait des machines destinées aux salles de jeux et qui était considéré par le *clan* PAGNOZZI comme son point de référence à Rome<sup>150</sup>. La présence du *clan* PAGNOZZI à Rome a désormais été documentée au niveau judiciaire. Dans la Capitale, il y aurait surtout réinvesti des montants considérables de capitaux illicites. Dans certaines zones de la province de Sannio, la *coterie* exercerait son influence en s'appuyant également sur des *groupes* alliés par structure familiale. Dans les municipalités de la zone de Telesina et, en particulier, à Sant'Agata dei Goti (Bénévent), le *groupe*

---

<sup>147</sup> Le 8 juin 2022, la Police nationale italienne a arrêté en flagrant délit un représentant de renom de la *famille* SPARANDEO pour port illégal d'arme à feu. Lors d'un contrôle, l'homme aurait été trouvé en possession d'un pistolet et de ses munitions dissimulées dans la ceinture de son pantalon et il aurait réagi en attaquant les agents.

<sup>148</sup> Le **3 mai 2023**, un membre éminent de la famille PISCOPO a été libéré après avoir purgé une peine en tant que promoteur et organisateur d'une organisation criminelle dédiée au trafic et à la vente de stupéfiants. Deux autres frères de l'homme sont présents dans la région, tous deux multirécidivistes pour des délits liés aux stupéfiants. L'un d'entre eux a été soumis à la mesure de surveillance spéciale de la Sécurité Publique italienne, avec l'assignation à résidence dans la municipalité de résidence.

<sup>149</sup> À savoir, l'opération « *Tulipano* », qui a conduit à l'exécution des ordonnances de détention préventive n° 48291/2008 RGNR, n° 40672/2009 RGNR et n° 28411/2009 RGGIP, émises le 22 janvier 2015 par le Tribunal de Rome à l'encontre de 61 personnes, accusées d'association de type mafieux, de trafic de stupéfiants, d'extorsion, de blanchiment d'argent simple et aggravé de capitaux d'origine illicite. Cette organisation était dirigée par le *clan* PAGNOZZI, qui entretenait des relations d'affaires criminelles avec des représentants d'autres *coteries* criminelles de Campanie, de Calabre et de Rome, y compris des membres de la *famille* CASAMONICA.

<sup>150</sup> Selon l'ordonnance, ladite personne aurait favorisé les intérêts du clan en lui permettant d'acquérir de nouvelles portions de territoire grâce à l'activité des *machines à sous*.

SATURNINO-BISESTO serait le référent du clan, tandis que dans les municipalités de la province de Bénévent, soit Montesarchio, Bonea, Bucciano, Castelpoto, Campoli del Monte Taburno, Tocco Caudio, Cautano et Forchia, le *clan* PAGNOZZI se servirait du *groupe* IADANZA-PANELLA. Leurs intérêts illicites incluraient le trafic des stupéfiants et l'extorsion.

## - ÉMILIE ROMAGNE

En Émilie-Romagne les résultats des activités de répression au cours du semestre ont confirmé la propension des organisations mafieuses à s'infiltrer dans l'économie légale et dans l'Administration publique, alors que les organisations d'origine ethnique étrangères s'intéressent surtout au trafic et à la vente des stupéfiants, ainsi qu'au proxénétisme.

Dans cette région, il y a des organisations criminelles d'origine calabraise, campanienne et sicilienne mais également celles qui sont composées de personnes d'origine étrangère.

Pour représenter les contextes géographiques et pour les distinguer par rapport à l'homogénéité du contexte criminel ancré dans le territoire, il est possible de situer la coterie autonome *'ndranghetista* dans les provinces de Reggio d'Émilie (épicentre), de Modène, de Plaisance et de Parme, désormais fossilisée dans les différents jugements irrévocables du célèbre procès *Aemilia*.

L'activité en Émilie de la *cosca* FARAO-MARINCOLA, originaire de la province de Crotona, est enregistrée dans les provinces de Bologne et de Modène, avec la présence principalement de membres de la *famille* MUTO. À Bologne, comme à Reggio Émilie et à Ferrare, des procédures judiciaires récentes ont également attesté l'enracinement d'associations de type mafieux nigériennes, actives principalement dans le trafic de stupéfiants.

Dans la province de Plaisance, a été constatée la présence de familles liées à la *cosca* calabraise des NICOSCIA d'Isola di Capo Rizzuto (Crotona). Au contraire, dans la province de Rimini, au cours des années, a été constatée la présence de personnes campaniennes liées au *clan* camorriste des CONTINI. Dans la province de Modène, a été enregistré l'enracinement du *clan* des CASALESI. Enfin, les relations entre les acteurs économiques locaux et les membres éminents de la *cosca* de la *'ndrangheta* de Rosarno (Reggio de Calabre) ont été documentées dans la zone de Forlì.

La présence de *coterie*s criminelles d'origine calabraise est démontrée par les nombreuses opérations policières contre des *cosche* de Reggio de Calabre (BELLOCCO, IAMONTE, MAZZAFERRO, MORABITO-PALAMARA-BRUZZANITI), de Vibo Valentia (MANCUSO), de Crotona (outre à ceux de la municipalité de Cutro, il y a également les FARAO-MARINCOLA, originaires de la municipalité de Cirò,) et d'autres *famille*s calabraises.

Pour ce semestre, il convient de mentionner que le **6 mars 2023**, une ordonnance de saisie<sup>1</sup> de biens d'une valeur supérieure à 11 millions d'euros a été émise par la Cour d'appel de Bologne le **21 février 2023** à l'encontre d'une personne originaire de Crotona, résidant à Reggio d'Émilie et proche à la *cosca* GRANDE ARACRI. Cette ordonnance fait suite à la condamnation<sup>2</sup> de ce sujet à 8 ans et 6 mois d'emprisonnement pour association de type mafieux et pour escroquerie, avec la circonstance

---

<sup>1</sup> Décret n° 577/2022 SIGE - 40081/2022 SI-EP.

<sup>2</sup> Arrêt de la Cour d'appel de Bologne n° 6036/2020 du 17 décembre 2020, devenu irrévocable le 7 mai 2022.

aggravante de la méthode mafieuse (délit commis depuis 2004 jusqu'à février 2018 et confirmé dans le cadre du célèbre procès *Aemilia*).

Le **30 mai 2023**, lors de l'opération « *Aspromonte Emiliano* »<sup>3</sup> à Bologne, la Garde des finances de Bologne a exécuté deux mesures provisoires personnelles à l'encontre de 41 personnes. Les crimes sont principalement liés à la législation en matière de stupéfiants, pour certains de ces sujets également sous forme d'association, avec la circonstance aggravante d'avoir commis les faits contestés afin de faciliter l'activité des associations de type mafieux de la *coterie 'ndranghetista* ROMEO-STACCU de San Luca (Reggio de Calabre). Les crimes ont été commis principalement à Reggio d'Émilie, mais également dans la province de Parme et sur le territoire du Latium depuis 2019. L'enquête a également permis de découvrir un mode de paiement particulier pour les livraisons de drogue. En particulier, les personnes chargées des livraisons d'argent - liées à des groupes de la *'ndrangheta* de Crotona mais ayant également des ramifications dans l'Italie du nord - utilisaient des cryptophones pour les communications téléphoniques et elles respectaient une méthode de reconnaissance au sein de la « chaîne de livraison » (composée de la personne qui retire l'argent, du transporteur et du « *broker* » destinataire). En vue de l'échange d'argent, le numéro de série d'un billet de banque (appelé « *token* ») était partagé entre eux par messagerie télématique et, une fois la livraison effectuée, le billet de banque était signé par le transporteur et puis par le destinataire, qui, après avoir été photographié, confirmait la réussite de la transaction. L'enquête a permis de vérifier que le réseau criminel avait des ramifications transnationales et qu'il était dirigé par un membre éminent de la *'ndrangheta*, arrêté en Espagne en mars 2021, après une période de fuite. Il avait géré de grandes quantités de stupéfiants de différents types, en se rapportant à des référents sud-américains du trafic de drogue. Les stupéfiants, provenant d'Amérique du Sud, faisait escale en Afrique (Côte d'Ivoire), transitait par les ports d'Europe du Nord (notamment Hambourg, Rotterdam et Anvers) pour arriver en Italie, où elle était vendue surtout dans la zone nord par la *coterie* de l'Émilie Romagne qui, en deux ans seulement, avait trafiqué une tonne de cocaïne, 430 kg de haschisch et 90 kg de marijuana. Des contacts avec le *clan* CASAMONICA du Latium, avec la criminalité milanaise, avec des Albanais et des Sud-Américains installés en Lombardie auraient également été relevés.

Quant à la criminalité sicilienne dans cette région, des enquêtes antérieures avaient confirmé les intérêts des personnes « proches » de la *famille* RINIZIVILLO de Gela (Caltanissetta), ainsi que de la famille NICOTRA de Misterbianco (Catane), notamment dans les secteurs des affaires et de l'entrepreneuriat. Les organisations criminelles étrangères présentes en Émilie Romagne semblent principalement intéressées par le secteur du trafic de drogue et ont progressivement occupé des secteurs qui appartenaient auparavant à des groupes criminels autochtones, désormais plus enclins à s'infiltrer dans le tissu économique et entrepreneurial.

---

<sup>3</sup> Proc. pén. 2192/21 RGNR DDA.

## Province de Bologne

Au cours de ce dernier semestre, la province de Bologne est encore affectée par des personnes liées à la criminalité organisée d'origine calabraise, notamment par les MOLÈ-PIROMALLI de Gioia Tauro. Toutefois, dans cette région, on note également la présence d'éléments « proches » du *clan* de la Camorra des CASALESI.

Dans la province, l'intérêt des organisations criminelles pour le secteur des stupéfiants reste élevé. À cet égard, le **21 février 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance conservatoire<sup>4</sup> dans un établissement pénitentiaire à l'encontre de 3 Tunisiens, sans domicile fixe, pour trafic de stupéfiant et pour comportement avéré à la suite d'une enquête sur une fusillade survenue le 25 janvier 2022 le long des voies ferrées de la gare de San Vitale. La fusillade a été immédiatement encadrée dans le contexte d'une dispute dans les points de vente de drogue et pour laquelle, à l'époque, une personne avait déjà été arrêté.

Le **22 mars 2023**, la Garde des finances italienne<sup>5</sup> a saisi 44 kilos de cocaïne cachés dans le faux-fond d'une semi-remorque qui venait de la Belgique. La Garde des finances a arrêté les deux chauffeurs, l'un d'origine calabraise de la province de Vibo Valentia et l'autre de la province de Messine.

Toujours en matière de trafic de drogue, le **28 mars 2023**, la Police nationale de Bologne a exécuté une ordonnance conservatoire<sup>6</sup> à l'encontre de 21 personnes depuis 2014. La procédure découle des enquêtes menées sur un groupe de personnes principalement de nationalité dominicaine qui prenaient part à des activités de narcotraffic international et qui disposaient de véhicule à double fond pour le transport de stupéfiants.

## Le reste du territoire régional

Au cours de ce dernier semestre, de nombreux résultats judiciaires ont également certifié la présence de personnes affiliées au clan GRANDE ARACRI de Cutro dans les provinces de Reggio d'Émilie, Modène, Parme et Plaisance, souvent impliquées dans des enquêtes judiciaires d'une grande envergure ou affectées par des mesures résultant d'enquêtes passées.

La province de **Reggio d'Émilie** représente l'épicentre de la présence de la 'ndrangheta dans la région émilienne, ayant été la scène de comportements criminels qui ont fait l'objet de multiples décisions judiciaires dans le cadre du procès « *Aemilia* ». Cette présence également diffusée dans les provinces de Parme, Modène et Plaisance.

---

<sup>4</sup> Proc. pén. 6709/22.

<sup>5</sup> Proc. pén.. 3736/2023 RGNR et 2956/23 RG GIP.

<sup>6</sup> Proc. pén. 14213/2021.

Sur le seul plan des enquêtes, outre l'opération « *Aspromonte Emiliano* » précédemment décrite, il convient de signaler que le **19 janvier 2023**, la Garde des finances a arrêté<sup>7</sup> 5 ressortissants étrangers (3 de nationalité tunisienne, 1 albanais et 1 femme portugaise) pour trafic de stupéfiants et elle a saisi 4 kilos de cocaïne et d'héroïne, ainsi que de produit de coupe, de l'argent liquide et une arme détenue illégalement.

Le **20 février 2023**, les Carabiniers ont arrêté un ressortissant marocain pour avoir caché plus de 25 kilos de marijuana dans un bâtiment qu'il occupait de manière abusive. Le **21 juin 2023**, la Police nationale a arrêté<sup>8</sup> à Reggio d'Émilie un ressortissant albanais de 29 ans, trouvé en possession de 72 kilos de cocaïne dans sa voiture garée dans le garage et d'une somme en espèces de 50 000 euros provenant de son activité illégale.

Dans la province de **Modène**, le **19 février 2023**, la Police nationale a arrêté deux personnes résidant respectivement à Ravenne et à Ibiza (Espagne), car elles transportaient plus d'un kilo d'« ecstasy » (environ 2 900 comprimés), ainsi qu'une certaine quantité de cocaïne.

Dans la province de **Plaisance**, le **23 janvier 2023**, les Carabiniers ont exécuté une ordonnance conservatoire<sup>9</sup> à l'encontre de 29 personnes considérées comme responsables du trafic de drogue. L'activité d'enquête a porté sur un total de 40 suspects (dont 8 de nationalité marocaine, 5 albanais, 2 tunisiens, 2 roumains et 2 équatoriens) impliqués dans un trafic systématique de quantités importantes de drogues notamment dans la province de Plaisance entre septembre 2020 et mars 2021.

La province de **Rimini** est également affectée d'une manière générale par des activités criminelles liées au phénomène de la prostitution et de la drogue.

Il convient de noter que le **26 janvier 2023**, la Police nationale de Rimini a arrêté en flagrant délit un ressortissant turc, en Italie sans domicile fixe, visé par un mandat d'arrêt européen émis le 25 octobre 2022 par les autorités allemandes parce qu'il était considéré comme auteur d'un homicide volontaire. L'homme séjournait dans un hôtel de Rimini avec de faux papiers d'identité grecs et, au moment de la notification de la mesure de précaution, un pistolet clandestin a également été retrouvé et saisi.

Dans la province de **Ferrare**, le **14 février 2023**, la Police nationale a arrêté en flagrant délit un ressortissant albanais surpris en possession de plus de 25 kilos de haschisch dans son immeuble de résidence. Le **6 avril 2023**, la Police nationale italienne a arrêté une personne de nationalité pakistanaise, car elle cachait à l'intérieur de son domicile environ 7 kilos d'héroïne et une somme en espèces de plus de 62 000 euros.

---

<sup>7</sup> Proc. pén. 352/23 du Tribunal de Trente.

<sup>8</sup> Proc. pén. 3281/23 RGNR et 2111/2023 RG GIP.

<sup>9</sup> OCC 1836/21 RGNR.

## - FRIOUL-VÉNÉTIE JULIENNE

Dans une période de crise générale, l'activité économique de cette région a toutefois eu une croissance, avec une augmentation de la productivité<sup>1</sup>, notamment dans le secteur de la construction et des services, résultant en une hausse du nombre d'employés<sup>2</sup>. Ce tissu économique florissant a donc toujours été exposé à l'intérêt des organisations criminelles qui ont à leur disposition d'importants capitaux à réinvestir et qui voient dans les zones à plus forte vocation entrepreneuriale une ressource, avec une action silencieuse d'infiltration dans l'économie légale. En effet, cette hypothèse est confirmée par les résultats des enquêtes antérieures, conclues dans la région au fil des ans, qui ont mis en évidence la présence et l'action de personnes liées aux organisations criminelles majeures et bien structurées, telles que *'ndrangheta*<sup>3</sup>, *cosa nostra*<sup>4</sup>, *camorra*<sup>5</sup> et la *criminalité des Pouilles*<sup>6</sup>, bien qu'aucune structure enracinée de ces dernières n'ait jamais été trouvée dans cette région. Un aspect

---

<sup>1</sup> Selon l'indicateur trimestriel italien des économies régionales (ITER). La productivité a augmenté de 3,7 % par rapport à la période correspondante de 2022, conformément à la tendance nationale. <https://www.bancaditalia.it/pubblicazioni/economie-regionali/2023/2023-0006/2306-Friuli-Venezia-Giulia.pdf>.

<sup>2</sup> Les résultats positifs issue des investissements considérables destinés à la réalisation de grands travaux d'infrastructure (dont les plus importants et en cours d'exécution sont ceux liés à la conception et à l'extension de l'autoroute A4 et du port de Trieste) ont certainement contribué au développement de ce phénomène macroéconomique. Dans ce sens, les fonds prévus par le Plan national de reprise et de résilience (PNRR) pour cette région, s'élevant à plus de 2 milliards d'euros (chiffres de **juin 2023** fournis par l'organisme central d'agrégation pour la coordination des politiques (*Cabina di regia*) PNRR de la Région autonome du Frioul-Vénétie Julienne), ont également joué un rôle très important.

<sup>3</sup> Elle vise à s'infiltrer dans le circuit économique légal par l'intermédiaire de personnes internes ou proches des «*ndrines*», opérant depuis des années dans cette région dans le secteur de la construction, de l'extraction et du transport pour compte de tiers. À cet égard, il convient de rappeler les opérations «*Provvidenza*» (*Providence*) et «*Camaleonte*» (*Caméléon*) respectivement de 2017 et de 2019 et, plus récemment, l'*opération «Joy's Seaside»* conclue en mars 2021 par la Police nationale de Reggio de Calabre.

<sup>4</sup> Il s'agit de personnes qui sont impliquées dans d'importantes enquêtes sur la mafia et qui ont des intérêts économiques dans le secteur immobilier. À cet égard, il convient de rappeler que le 7 juillet 2021, un Catanais résidant dans la province de Pordenone et représentant du sommet du clan SCALISI, tenu pour responsable d'association de type mafieux, d'extorsion, de vol, d'association visant au trafic de drogue, a été arrêté en exécution de l'arrêt de condamnation n° 1593/2020 rendu par le procureur général de la République de Catane.

<sup>5</sup> Il s'agit de la présence de personnes ayant des intérêts économiques dans le secteur de la restauration (propriétaires de pizzerias en franchise de marques à diffusion nationale et internationale) et dans le commerce de détail de vêtements, notamment dans la zone du littoral régional jusqu'à la petite ville de Caorle. De plus, des enquêtes antérieures («*Piano B*», «*White Car*», «*Welfen*», «*Lotar*» et «*Markt*», conclues entre 2018 et 2019 et «*Cantonà*», de 2020) ont vérifié pour la commission certains crimes typiquement «*mafieux*» tels que les escroqueries, les fraudes fiscales, le trafic d'armes et de stupéfiants, ainsi que les crimes prédateurs, attribuables à des personnes considérées comme appartenant ou proches de la criminalité organisée de la Campanie. L'enquête «*Markt*» a notamment touché des personnes considérées comme des membres d'une organisation criminelle camorriste active dans la Région de Frioul-Vénétie Julienne et la Région de la Vénétie orientale, tenues pour responsables à divers titres d'extorsion aggravée par la méthode de la mafia. Ces personnes obligeaient plusieurs commerçants ambulants frioulans et vénitiens à ne pas exercer leur activité entrepreneuriale, avec des comportements d'intimidation répétés, et de cette façon, elles exerçaient le plein contrôle du territoire.

<sup>6</sup> Dans le passé, l'activité de renseignement menée par la DIA de Trieste a permis de relever la présence permanente de personnes considérées comme proches de la criminalité organisée des Pouilles, notamment dans la province d'Udine. Plus récemment, il y a eu des formes de «*déplacements criminels*» visant à commettre des infractions prédatrices.

qui créerait des marges de manœuvre pour d'éventuelles tentatives d'installation par des membres d'autres groupes criminels, compte tenu de la position géographique particulièrement orientée vers la région des Balkans. Les résultats de certaines enquêtes<sup>7</sup>, conclues au cours de la période de référence dans cette région, mettraient en évidence l'intérêt criminel de groupes de délinquants, surtout étrangers, actifs dans les activités illicites les plus variées (trafic de drogue, aide à l'immigration clandestine, compénétration dans le secteur économique et financier régional).

L'attention institutionnelle reste toujours élevée sur le plan de l'activité préventive afin d'éviter ou, au moins, de limiter les ingérences criminelles dans le domaine des marchés publics et des commandes publiques, en raison notamment des gros investissements publics en cours et prévus<sup>8</sup>. En effet, au cours de la période considérée, une mesure préfectorale a été prise à l'encontre d'une société dont les parts étaient détenues par une autre société déjà touchée par une interdiction antimafia délivrée par la préfecture de Trévis.

### **Province de Trieste**

Bien qu'elle ne soit pas systématique, la présence sur le territoire d'organisations criminelles de la mafia a été établie par des enquêtes antérieures<sup>9</sup>, où nous avons relevé qu'elles commettent plusieurs crimes et qu'elles imprègnent un tissu économique florissant comme celui de la ville de Trieste. Au cours du dernier semestre, il convient de souligner l'opération « *Ultimo atto* »<sup>10</sup> conclue par les Carabiniers de Crotona le **16 février 2023**, avec l'arrestation de 31 personnes tenues pour responsables d'association de malfaiteurs de la mafia, d'extorsion et de trafic d'armes. L'enquête a révélé les structures actuelles des articulations de la *'ndrangheta*, telles que le *locale* de Cirò (Crotona) et la *'ndrina* de Strongoli (Crotona), et son activité dans la zone de Cirò et aux alentours,

---

<sup>7</sup> Des informations supplémentaires sont décrites dans les paragraphes consacrés à chaque province.

<sup>8</sup> Un grand élan a été donné à l'approfondissement des projets d'investissements publics les plus intéressants, même en raison de la « rationalisation » des procédures pour accélérer la réalisation des travaux ou pour attribuer les fonds publics qui pourraient potentiellement être très stimulantes pour la criminalité organisée. Il s'agit notamment du Plan national de reprise et de résilience (PNRR) pour la Région autonome du Frioul-Vénétie Julienne.

<sup>9</sup> En particulier, une enquête de la Garde des finances conclue en 2018 a établi qu'une association criminelle, évidemment originaire de la Campanie, utilisait, grâce à une série de fraudes fiscales, le profit illicite pour acquérir et pour gérer ultérieurement une société qui opérait dans le secteur du stockage et du commerce de produits pétroliers et qui concédait des biens et d'eaux domaniales dans le port de Trieste. Cette dernière avait été déjà surveillée et soumise à une mesure d'interdiction anti-mafia émise par le préfet de Trieste sur la base des informations fournies par la DIA de la zone Vénétie Julienne. Le modus operandi de l'association visait à entraver concrètement l'identification de la provenance criminelle des capitaux. D'un point de vue préventif, l'activité des personnes proches des milieux mafieux a été confirmée : le 7 février 2022, la DIA de Trieste, assistée par le Centre opérationnel de Naples, a procédé à la confiscation de biens (décret de confiscation n° 5/2020 M.P. émis le 3 février 2022 par le Tribunal de Trieste), pour une valeur totale estimée à 580 000 euros, à la charge d'une personne de la Campanie qui avait un casier judiciaire et qui était tenue pour responsable d'auto-blanchiment d'argent et d'autres infractions fiscales.

<sup>10</sup> OCC 2490/2022 RGNR Mod. italien. 21 - 3328/2022 RG GIP - 9/2023 RMC italien, émise par le GIP du Tribunal de Catanzaro. Elle représente la suite de l'opération « Stige » de 2018 concernant la dynamique criminelle de la zone de Cirò (proc. pén. 3382/15 RGNR italien - 2600/15 RG GIP).

ce qui a permis de retrouver l'un des suspects, tenu pour responsable d'extorsion aggravée par la méthode mafieuse à Trieste, où il résidait et travaillait dans une entreprise opérant dans le port de la ville.

La ville de Trieste, compte tenu de sa position géographique « stratégique », représente en Europe occidentale un point d'accès privilégié à ce que l'on appelle la *route des Balkans*, notoirement utilisée non seulement par les narcotrafiquants mais aussi par les associations étrangères impliquées dans l'immigration clandestine. Quant aux infractions spécifiques, il convient de signaler, dans l'ordre chronologique, certaines enquêtes conclues dans la région au cours de ce dernier semestre. L'opération « *Green Road* »<sup>11</sup>, conclue par la Garde des finances de Trieste<sup>12</sup> le **16 février 2023**, a permis d'arrêter 18 Nigériens tenus pour responsables de trafic international de stupéfiants, sur la route Hollande-Nigéria-Éthiopie, par *bodypacker*. Avant d'être commercialisée, la drogue était stockée dans une maison dans la périphérie de Ferrare, plus spécifiquement dans une zone fréquentée par des personnes appartenant à cette ethnie. Les enquêtes ont également permis d'arrêter, en flagrant délit, 30 autres Nigériens et de saisir plus de 100 kg de drogue entre *héroïne*, *cocaïne* et *marijuana*. Le **10 mai 2023**, dans le cadre de l'opération « *Caronte* »<sup>13</sup>, la Police nationale à Crotona<sup>14</sup> a dévoilé une organisation transnationale dédiée favorisant l'immigration clandestine et le blanchiment d'argent. Cette coterie, articulée autour de cellules actives en Italie, en Turquie et en Grèce, s'occupait de faire arriver les migrants en Italie, à bord de bateaux et à travers la mer Méditerranée orientale. Sur le territoire national, 7 cellules ont été trouvées, dont celle de Trieste qui est considérée comme particulièrement intéressante, car elle s'occupait des transits d'immigrants par la *route des Balkans*, mais elle gérait également la « caisse commune » de l'organisation. De même, l'opération « *The End* »<sup>15</sup>, conclue le **27 juin 2023** par la Police nationale de Trieste, a permis de démanteler une coterie dédiée à favoriser l'immigration clandestine, en arrêtant 13 Kosovars et Albanais, dont 10 sont installés de manière stable à Trieste, et en en identifiant 13 autres. L'organisation était bien structurée et disposait d'un grand nombre de moyens pour le transport des passeurs à la frontière croato-slovène et des clandestins.

Toujours sur le front de l'activité préventive, les activités de surveillance et d'approfondissement des situations jugées à risque d'infiltrations mafieuses ont permis au préfet de Trieste d'émettre, en **juin**

---

<sup>11</sup> OCC n° 1937/20 RGNR italien - 1912/21 RG GIP, émis par le GIP du Tribunal de Trieste le 13 décembre 2022.

<sup>12</sup> Avec le soutien de la Garde des finances de Rome.

<sup>13</sup> Proc. pén. 6297/2018 RGNR DDA - 189/2019 RG GIP – 98/2022 RMC.

<sup>14</sup> En collaboration avec la Police national de Brindisi, Foggia, Grosseto, Imperia, Lecce, Milan, Turin et Trieste, et avec la participation d'Europol et d'Interpol, à travers les organismes étrangers collatéraux intéressés aux opérations

<sup>15</sup> Proc. pen. 4742/21 RGNR DDA - 3169/22 RG GIP.

2023, une mesure d'interdiction antimafia<sup>16</sup> à l'encontre d'une société, qui a son siège social à Trieste et qui est active dans le secteur des travaux portuaires.

### **Province de Gorizia**

Dans la province, il n'y a pas d'organisations criminelles de la mafia. Cependant, la vivacité économique du territoire avec ses réalités entrepreneuriales majeures, comme les chantiers navals de Monfalcone, pourrait susciter, l'intérêt de sujets liés à la criminalité organisée<sup>17</sup>, comme il était déjà le cas dans le passé<sup>18</sup>.

### **Province de Pordenone**

Au cours de ce dernier semestre, la présence de personnes liées aux coterie historiques de la mafia n'a pas été relevée dans la province de Pordenone. Néanmoins, des enquêtes antérieures ont permis d'établir le fonctionnement de différentes organisations criminelles. Il s'agit, notamment, de la criminalité organisée sicilienne<sup>19</sup>, qui opère également dans le secteur de la construction<sup>20</sup> ainsi que des activités effectuées par des criminels des Pouilles actifs dans le trafic de stupéfiants<sup>21</sup>.

---

<sup>16</sup> Cette mesure découle d'une interdiction précédente, émise par la préfecture de Trévise à l'encontre d'une société anonyme, basée dans cette province et détentrice d'un bloc d'actions de la société de Trieste affectée par la mesure préfectorale, car il existait un risque justifié de tentative d'infiltration mafieuse.

<sup>17</sup> En effet, les résultats des enquêtes menées par la DIA de Palerme en 2013 ont révélé des tentatives d'infiltration d'un entrepreneur de Palerme, proche de Cosa nostra, dans plusieurs marchés publics du pôle de construction navale. Il s'agit de l'opération « Darsena 2 » (OCC n° 9992/11 RGNR et n° 5428/12 RG GIP Tribunal de Palerme), avec laquelle 7 personnes ont été arrêtées en tant que responsables d'association de type mafieux et de réutilisation de capitaux illicites.

<sup>18</sup> Bien qu'en dehors des contextes mafieux, une ordonnance conservatoire (délivrée par le GIP du Tribunal de Venise le 12 août 2022, dans le cadre du proc. pén. n° 242/2020 RGNR et n° 4427/2020 RG GIP incardiné auprès de la DDA de Venise) a été exécutée au cours du dernier semestre à l'encontre de 9 personnes tenues pour responsables du trafic et de la gestion illicite des déchets. Les enquêtes ont révélé comment l'organisation criminelle, avec des groupes à la fois transnationaux (Slovénie, Croatie et Hongrie) et en Lombardie, ainsi que dans d'autres provinces de la région italienne Vénétie, recevait, transportait, gère et éliminait « ... abusivement d'énormes quantités de déchets constitués principalement de caoutchouc et de plastique, ainsi que de déchets en cuir et d'emballages dangereux... », en les stockant et en les abandonnant dans des hangars industriels situés dans les municipalités de Borgo Veneto (Padoue), de Remanzacco (Udine) et de Monfalcone (Gorizia).

<sup>19</sup> Nous signalons l'arrêt effectué par la Police nationale de Pordenone à l'encontre d'un membre du clan SCALISI de Catane, en juillet 2021.

<sup>20</sup> Il convient de rappeler les OCC délivrées par l'autorité judiciaire de Caltanissetta en 2004 et en 2005, à l'égard des personnes de la famille de Caltanissetta des EMMANUELLO, engagés dans le secteur de la construction à Aviano.

<sup>21</sup> Il convient de rappeler le jugement définitif de condamnation prononcé au mois d'octobre 2019 à l'encontre d'une organisation proche de la *Sacra Corona Unita*. Les résultats de l'opération « *Uragano* » avaient révélé que certaines personnes originaires de la ville de Brindisi, mais résidant dans la province de Pordenone, y jouaient « le rôle d'intermédiaires entre une association et une autre organisation criminelle (ndr albanaise) active dans les régions du nord-est de l'Italie », à partir de laquelle ils s'approvisionnaient en plusieurs drogues destinées à la vente dans les Pouilles. En outre, l'opération « *Federico II* » (OCC n° 8075/12 RGNR – 70/12 DDA - 5897/13 RG GIP délivré le 6 décembre 2016 par le Tribunal de Lecce) avait démantelé deux organisations différentes, dont l'une de la mafia qui s'occupait d'extorsion et de trafic de stupéfiants et l'autre italo-albanaise qui s'occupait de l'importation d'Albanie de grandes quantités d'héroïne opérant notamment dans la province de Lecce. Dans le cadre de cette opération, le 29 novembre 2022, un apulien résidant à Pordenone a été arrêté.

Dans cette zone, nous trouvons également la présence d'associations criminelles étrangères, principalement impliquées dans le trafic de stupéfiants<sup>22</sup>.

### **Province d'Udine**

Au cours de ce dernier semestre il n'y a eu aucune preuve d'enquête sur la présence de coterie criminelles de la mafia dans cette zone. Toutefois, dans le passé, la province d'Udine a également été touchée par l'action de véritables projections de coterie historiques, telles que *'ndrangheta, cosa nostra e camorra*<sup>23</sup>. R En outre, sur ce territoire, est confirmée l'activité de certains groupes criminels, composés principalement de citoyens étrangers, actifs dans plusieurs milieux criminels<sup>24</sup>. À cet égard, dans le cadre de l'opération « *Green Road* »<sup>25</sup>, centrée sur la dynamique d'un groupe criminel nigérian actif dans les régions italiennes du Frioul-Vénétie Julienne, de la Vénétie, de l'Émilie-Romagne, du Piémont et de la Toscane, il a été possible d'identifier certaines routes du trafic international de drogue, telles que celle de Lagos-Addis Abeba-Milan/Rome, utilisées pour approvisionner le marché de la drogue des régions du Nord-Est italien, y compris celle comprenant la zone d'Udine.

---

<sup>22</sup> À cet égard, nous mentionnons l'opération « *Dream Earnings* » (proc. pén. n° 3885/2022 RGNR mod. 21 (déjà 2041/2020 RGNR mod. 44) Procureur de la République près le Tribunal de Pordenone) effectuée par la Police nationale de Pordenone, coordonnée par le Procureur de la République local.

<sup>23</sup> Ce phénomène a déjà été décrit dans les rapports semestriels précédents.

<sup>24</sup> Il convient de rappeler que l'année dernière à Cervignano del Friuli et à Bagnaria Arsa, la Garde des finances de Trieste a arrêté en flagrant délit 2 Croates pour avoir cédé 5 kg de cocaïne, en paquets, à un leur compatriote et pour avoir tenté de cacher par la suite d'autres 80 kg de stupéfiants en forêt. Le GIP du Tribunal d'Udine a validé l'arrêt, en délivrant l'OCCC n°1569/2022 RGNR et n°1528/2022 RG GIP et en effectuant la saisie de la drogue.

<sup>25</sup> Elle a déjà été décrite dans le paragraphe sur la province de Trieste.

## - LATIUM

Au cours du premier semestre de 2023, le milieu criminel du Latium a confirmé sa nature multiforme et complexe, caractérisé par la présence de nombreux groupes et organisations autochtones qui se côtoient et collaborent, souvent activement, avec de solides organisation de la mafia traditionnelles telles que *'ndrangheta*, *camorra* et *cosa nostra*, en créant des formes de coexistence et de non-belligérance apparente, ce qui facilite la gestion des trafics illicites et le blanchiment d'argent, ainsi que la réutilisation des capitaux d'origine criminelle qui en découlent. L'altération des équilibres normaux du marché et l'infiltration dans le tissu économique ont en effet été largement documentées au cours des opérations complexes, « *Tritone* » et « *Propaggine* »<sup>1</sup>, qui ont rapidement entravé les tentatives de mise en œuvre d'une véritable colonisation progressive de certains secteurs de production dans la zone métropolitaine de Rome et dans le Bas-Latium. Comme nous le savons, le milieu criminel du Latium et, notamment, le contexte métropolitain de Rome sont particulièrement complexes, car ils sont caractérisés par la convergence d'intérêts illicites hétérogènes et par la coexistence stratégique entre les organisations criminelles représentant les groupes typiques de la mafia traditionnelle et d'autres réalités criminelles, qui ont une structure souvent composite et qui sont caractérisées par la prolifération d'associations d'origine autochtone auxquelles plusieurs jugements ont désormais attribué la qualification de véritables organisations mafieuses. Avec l'impossibilité, pour ces associations, d'imposer leur influence dans ce domaine complexe et d'orienter les principales dynamiques, nombreuses associations de matrice étrangère se sont également affirmées et enracinées. À ce propos, il convient de noter la présence de *groupes* albanais, chinois et nigériens qui s'adressent principalement, comme nous le savons, au trafic de drogue, souvent en synergie avec d'autres organisations. Les groupes criminels albanais ont acquis une position particulièrement importante, car ils peuvent exploiter un réseau d'affiliés dense au niveau international et la capacité de garantir la fourniture de grandes quantités de stupéfiants à des prix très compétitifs par rapport aux autres canaux d'approvisionnement. L'intimidation et l'assujettissement, l'omerta, l'aversion pour le phénomène des repentis (« *pentitismo* »), et les règles internes rigides largement reconnues et respectées parmi les associés, ainsi que les formes opportunistes d'alliance et de collaboration avec d'autres milieux criminels, sont des caractéristiques qui rappellent de près la gestion des mafias traditionnelles. En particulier, nous remarquons de nombreuses similitudes avec les milieux de la *'ndrangheta*. Au cours de ce dernier semestre, au niveau régional, il y a eu une présence assez répandue de groupes criminels italo-albanais, actifs dans plusieurs zones de Rome (telles que Tuscolano et Ponte Milvio, certaines zones des Castelli Romani, Pomezia, Ostia et Acilia), dans le haut Latium, et dans la zone de Latina et Frosinone.

---

<sup>1</sup> Opération « *Tritone* » - OCC n° 9430/2018 RGNR et 9348/2019 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome le 14 février 2022 ; opération « *Propaggine* » - OCC n° 4114/16 RGNR et 1994/17 RG GIP délivré le 23 mars 2022 par le Tribunal de Rome.

La criminalité chinoise continue de se livrer à des activités de contrefaçon, d'altération et de vente de marques et de signes distinctifs, de vente de produits de contrefaçon, de blanchiment, de *transfert d'argent* et, principalement à l'égard de ses compatriotes, d'exploitation de la prostitution, de vols et d'extorsions. Leurs activités visant à la vente de drogue concernent principalement les méthamphétamines et les drogues synthétiques, avec une sorte d'« exclusivité » pour la distribution du « *Shaboo* ». Il est également fréquent, dans la gestion économique des activités illicites, d'avoir recours à l'émission de factures pour des opérations inexistantes et à un système « informel » de compensation des dettes, essentiellement basé sur la confiance, appelé « *fei ch'ien* »<sup>2</sup>, parfois utilisé comme une sorte de système bancaire parallèle, qui a acquis au fil du temps des caractéristiques de continuité et de spécificité, jusqu'à offrir de véritables services d'intermédiation financière illégale à Rome.

La criminalité nigériane a tendance à diversifier ses activités illicites. Elle est impliquée dans le trafic de drogue, dans l'extorsion, dans le proxénétisme, dans l'aide à l'immigration clandestine et dans le trafic d'êtres humains. Même dans ce cas, pour contourner les règles de traçabilité des opérations financières et notamment des transferts importants d'argent vers leur patrie, ils recourent fréquemment à un système financier basé essentiellement sur différents modes de compensation fiduciaire des montants, appelé « *hawala* », ce qui facilite également d'autres types d'activités illicites, telles que les escroqueries informatiques, le clonage de cartes de crédit et le blanchiment d'argent, souvent effectués de manière encore plus sophistiquée grâce au recours aux crypto-monnaies.

Les organisations nigérianes les plus nombreuses, fondées sur une matrice « cultiste » et ésotérique telles que la SEC (Supreme Eye Confraternity) et la BLACK AXE, peuvent également bénéficier d'une expansion et d'une ramification au niveau international. Elles présentent donc plusieurs similitudes avec les rituels d'affiliation, le lexique et la structure, de plus en plus transfrontalière, des *'ndrines* calabraises. Même dans la logique de ces groupes criminels, les conditions répandues d'assujettissement et d'omerta, l'opposition nette aux repentis et le soutien aux détenus ont une importance fondamentale.

L'opération « *Free Bridge* »<sup>3</sup> du **13 avril 2023**, traitée dans le paragraphe sur la province de Rieti, représente une nouvelle confirmation des intérêts illégaux de matrice nigériane, depuis longtemps arrivés hors de Rome, et notamment dans la zone de Rieti.

La particularité des organisations criminelles présentes sur ce territoire, comme nous le savons, est

---

<sup>2</sup> « *Fei ch'ien* » signifie littéralement « *argent volant* ». Il permet de transférer la seule valeur nominale à une contrepartie à l'étranger, qui déclenche la procédure de compensation des montants, parfois assez complexe, en ayant recours à différents systèmes, tels que les virements fractionnés et les opérations commerciales simulées.

<sup>3</sup> OCC n° 2756/2022 RGNR et n° 2378/2022 RG GIP délivré par le Tribunal de Rieti le **27 mars 2023**.

depuis longtemps caractérisée par la conscience généralisée de devoir éviter les conflits violents entre les différents groupes, dans une logique de partage des affaires illicites et sans risque de chevauchements contre-productifs, afin de pouvoir également tirer profit de la densité démographique<sup>4</sup> et de la dimension territoriale sur laquelle les organisations opèrent.

Au cours de ce dernier semestre, nous avons observé une série d'événements criminels, tels que des meurtres et des jambisations, ainsi que la découverte fréquente d'armes clandestines pendant les affrontements<sup>5</sup>, ce qui fait encore l'objet d'une analyse d'information et d'enquête approfondie, afin de comprendre si ces éléments peuvent être considérés comme symptomatiques d'une redéfinition en cours des équilibres criminels (par exemple, dans le but de contrôler les pointes de vente de drogue), ou s'il s'agit d'épisodes isolés qui, bien qu'exceptionnellement graves et importants, n'entraînent pas de répercussions substantielles sur les équilibres criminels dans la région du Latium. Les enquêtes correspondantes, encore en cours, ne peuvent pas actuellement confirmer si ces événements sont en tout ou en partie encadrés dans des contextes de criminalité organisée, bien que les caractéristiques et les méthodologies opérationnelles rencontrées semblent néanmoins typiques de milieux criminels plus complexes et structurés.

La particularité du milieu criminel romain, qui est multiforme et articulé, a été efficacement soulignée par le Procureur de la République du Tribunal de Rome, M. Francesco LO VOI, lors de la rencontre du **12 juillet 2023** avec la « *Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène des mafias et autres associations criminelles, y compris étrangères* » italienne (*Commissione parlamentare di inchiesta sul fenomeno delle mafie e sulle altre associazioni criminali, anche straniere*). M. LO VOI a préalablement établi un parallèle très significatif entre les caractéristiques principales du milieu criminel de Palerme et celui du « *district du Parquet de Rome, qui coïncide avec la Région du Latium toute entière* », en constatant une plus grande schématisation du milieu criminel palermitain par rapport aux dynamiques complexes que l'on retrouve à Rome : « *la situation de Palerme, pour ceux qui géraient le parquet, était relativement schématique. Il y avait cosa nostra. 80 % des activités et des dossiers qui arrivaient sur nos tables était lié à l'activité de cosa nostra... Ensuite, il y avait 20% d'autres activités criminelles qui étaient parfois en lien avec cosa nostra et qui restaient parfois indépendantes* ». Au contraire, dans la région du Latium « *nous avons une série de mafias, à tel point que le débat s'est articulé précisément sur les différences entre les mafias autochtones, les mafias transférées à partir des lieux d'origine des associations principales, sur les mafias nationales, sur les mafias étrangères, sur les connexions entre les unes et les autres que nous voyons quotidiennement, sur les formes de collaboration. Nous avons donc un certain nombre*

---

<sup>4</sup> Le Latium est la deuxième Région en termes de population résidente selon les récents tableaux ISTAT (Site ISTAT - démographie en chiffres - Vue territoriale - Toutes les régions - Population résidente au 1er janvier 2023).

<sup>5</sup> Au cours des 5 premiers mois de 2023, 5 meurtres, 8 blessures aux jambes, 5 saisies d'armes détenues illégalement, ainsi que 6 attentats incendiaires sur la côte du Latium ont été enregistrés à Rome.

*d'organisations criminelles de type mafieux dont certaines sont directement descendantes et parfois directement liées aux associations mafieuses traditionnelles (cosa nostra, camorra et 'ndrangheta) qui opèrent dans toute cette région, dans la plupart des cas avec les mêmes systèmes avec lesquels elles opéraient et continuent d'opérer dans leurs régions d'origine. À ces dernières, s'ajoutent des groupes structurés de manière analogue aux groupes mafieux d'autre nature, d'autre origine ». Il faisait expressément référence à « une forte présence de criminalité organisée d'origine albanaise qui interagit avec des factions également importantes de la criminalité organisée locale » et à la criminalité organisée nigériane qui tend à répandre ses intérêts illicites et « par rapport à d'autres secteurs du territoire national, elle ne se limite pas à se déplacer à travers les différents cultes (Blake Axe, Eye et ainsi de suite) au sein de sa propre structure territoriale d'origine ethnique », en se relevant donc « en général, comme une présence d'organisations de divers types ».*

Le haut magistrat continue en se concentrant sur le système d'alliances prodromiques visant à l'expansion sur le territoire, avec différents groupes criminels « capables d'assurer une couverture et une protection, sinon une forme de conflit survient et cela signifie générer d'autres crimes, d'un autre type et d'une autre nature. Pour maintenir le territoire occupé, il y a plusieurs formes pour faire respecter certaines règles. De cette façon, dans la gestion du trafic de stupéfiants, ils sont en lutte, par exemple, pour obtenir les différentes places de vente (comme celles de Rome) ». En définissant la situation sur la diffusion de la drogue comme préoccupante, il a ajouté que « malgré l'engagement, malgré les opérations, les enquêtes, les arrestations et les condamnations qui se succèdent... Cette situation est inquiétante pour la simple raison que l'offre, qui est énorme, répond à une énorme demande », un aspect que l'on retrouve « à tout niveau social ».

Les situations de conflit qui en découlent « se résolvent par un enlèvement qui dure certain temps, jusqu'à ce que la dette contractée soit payée. Elles se résolvent en augmentant leur gravité, par les jambisations. Elles se résolvent par l'incendie de l'établissement ou du kiosque ... par le recours à des formes d'extorsion proprement dites. Elles se résolvent, quand justement la question devient complexe, voire jusqu'au meurtre. Nous avons donc eu une série d'événements liés au trafic de drogue qui à leur tour étaient liés et qui découlaient de relations avec des associations de type mafieux de plusieurs types, ce qui a également entraîné des meurtres ».

Les infiltrations dans le secteur économique et financier, souvent réalisées en exploitant des adjacences et des collusions dans le monde des affaires, sont clairement facilitées par la densité démographique et par l'hétérogénéité, constatée dans toute la région, du marché des services et du commerce. Cela provoque les recours aux activités éprouvées et sophistiquées de blanchiment, d'évasion fiscale et d'évitement fiscal, avec un fort impact surtout dans les secteurs de la restauration, de l'administration des aliments et des boissons, ainsi que l'hôtellerie et les structures touristiques.

Le Latium<sup>6</sup> reste en effet la deuxième région d'Italie après la Lombardie en nombre de signalements d'opérations suspectes, avec 8 295 SOS<sup>7</sup> pendant la période de janvier à juin 2023, dont la plupart, soit 7 375, dans la seule ville de Rome<sup>8</sup>.

Les opérations de blanchiment permettent donc le côtoiement des capitaux illicites aux activités de production licites, ce qui altère inévitablement le système économique et financier de la société. Ces opérations sont habilement orientées vers les contextes les plus rémunérateurs et vulnérables, avec une attention particulière portée à l'exploitation rapide des éventuelles phases d'instabilité ou des variables inattendues<sup>9</sup> du marché de référence.

En ce qui concerne le suivi des marchés publics et des services publics, des vérifications antimafias importantes ont été effectuées par les préfetures du Latium pour empêcher aux sujets juridiques contre-indiqués d'entrer en contact avec l'administration publique. Au cours de ce dernier semestre, 20 mesures d'interdiction antimafia ont été délivrées par la préfecture de Rome<sup>10</sup>, 2 par la préfecture de Latina et 2 par la préfecture de Frosinone<sup>11</sup>. Ces mesures ont concerné plusieurs sociétés opérant dans des secteurs divers, tels que le camionnage pour le compte de tiers, la vente et la location de voitures, les paris sportifs, le tourisme, la restauration et, en général, l'administration de nourriture et de boissons, jusqu'au domaine de la construction et du terrassement. Quant aux modalités, des tentatives d'infiltration ont été mises en œuvre à plusieurs reprises aussi bien par la présence de personnes liées aux organisations mafieuses dans les groupes d'entreprises, que par la cession de branches d'entreprise à d'autres sociétés liées ou, en tout cas, contrôlées indirectement par la criminalité organisée, ce qui confirme le schéma consolidé du recours à des personnes complaisantes et sans casier judiciaire.

Ce n'est pas un hasard si le cadre probatoire recueilli au cours d'une enquête précédente<sup>12</sup>, constatant le réinvestissement d'importants capitaux illicites dans le secteur de la restauration à Rome, a permis

---

<sup>6</sup> Bien qu'il ait enregistré une baisse de 12,4 % par rapport au même semestre de l'année précédente.

<sup>7</sup> Au premier semestre 2022, ils étaient 9 467. Banca d'Italia - U.I.F. (cellule de renseignements financiers italienne).

<sup>8</sup> Banca d'Italia - U.I.F. Cahiers de la lutte contre le blanchiment de la cellule de renseignements financiers italienne. Données statistiques relatives au premier semestre 2023.

<sup>9</sup> Tels que les récents événements de guerre qui, en peu de temps, ont encore bouleversé les équilibres, déjà fortement déstabilisés par la poursuite de l'urgence sanitaire.

<sup>10</sup> Dont 9 mesures prises à l'encontre de sociétés directement ou indirectement liées à des personnes impliquées dans l'enquête « Tritone » qui avait mis en évidence la présence, à Anzio et à Neptune, de détachements des *ndrine* de Santa Cristina d'Aspromonte et de Guardavalle et qui avait ensuite conduit à la dissolution des conseils municipaux des deux collectivités locales. 11 mesures ont en revanche résulté à la suite d'une instruction articulée, sur la base d'un faisceau d'indices d'où a émergé l'existence d'éléments symptomatiques d'un danger d'infiltration criminelle, se référant à des activités commerciales liées à des personnes impliquées dans les opérations « Propaggine » et « Propaggine 2 », qui avaient révélé l'existence d'un « local » de *ndrangheta* opérant à Rome.

<sup>11</sup> 2 autres mesures d'interdiction ont été émises dans la région par la Structure de Mission italienne.

<sup>12</sup> OCC n° 26550/17 RG NR et 17152/18 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome le 25 septembre 2020. Une opération a été achevée en septembre 2020 par l'Arme des Carabiniers de Rome, à la suite de laquelle 13 mesures conservatoires avaient été prises pour les délits d'extorsion, d'en-tête fictif de biens et d'exercice abusif d'activités de crédit avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse.

d'aboutir au jugement de condamnation, prononcé le **23 janvier 2023** par le Tribunal de Rome, à l'encontre de certains membres d'un *clan camorriste* bien connu et enraciné dans un quartier de Rome<sup>13</sup>.

Sur la base de l'analyse des activités de lutte menées et des événements enregistrés au cours de ce dernier semestre, nous pouvons donc déduire une situation d'agitation, notamment à Rome et sur le littoral du Latium, où la coexistence difficile parmi les organisations criminelles autochtones, les groupes extrarégionaux de la mafia traditionnelle et les regroupements étrangers plus ou moins structurés, continue de se manifester par une série d'actions, parfois violentes, pour affirmer le contrôle territorial, visant principalement à la gestion du marché des stupéfiants. En outre, sont présentes les preuves de stratégies de blanchiment de plus en plus raffinées et sophistiquées, notamment à travers les contacts et les relations, surtout au niveau local, avec l'administration publique.

### **La ville métropolitaine de Rome**

Les grandes dimensions territoriales de Rome permettent aux associations de se camoufler et de se déplacer facilement parmi les diverses opportunités d'investissement représentées par les innombrables activités économiques et commerciales, en réduisant considérablement sa visibilité et, par conséquent, en rendant encore plus sournoise et ambiguë l'interférence avec les dynamiques libres du marché et de la concurrence par rapport à d'autres contextes territoriaux plus circonscrits.

Au cours de ce dernier semestre, nous trouvons également les multiples intérêts d'organisations *'ndranghetiste*, et notamment des *'ndrine* ALVARO-CARZO de Sinopoli, GAULOIS de Palmi, PELLE/VOTTARI de San Luca dans la province de Reggio de Calabre et FIARÈ de San Gregorio di Ippona et MANCUSO de Limbadi dans la province de Vibo Valentia, GALLACE-NOVELLA de Guardavalle dans la province de Catanzaro, MARANDO de Platì, STRANGIO de San Luca et BELLOCCO de Rosarno dans la province de Reggio de Calabre.

Dans la zone nord de Rome, a été constatée la présence de personnes rattachées à la *'ndrina* MORABITO de Africo Nuovo dans la province de Reggio de Calabre, notamment dans les municipalités de Morlupo, de Rignano Flaminio, de Riano, de Castelnuovo di Porto et de Capena.

Dans la zone des Castelli Romani, les intérêts et la présence de personnes des *'ndrine* MOLÈ de Gioia Tauro et MAZZAGATTI de Oppido Mamertina dans la province de Reggio de Calabre sont confirmés.

Dans le quartier Appio Latino-San Giovanni, les intérêts de la famille PIROMALLI de Gioia Tauro sont importants, comme le montre l'opération « Alberone »<sup>14</sup> de 2021.

---

<sup>13</sup> Des détails supplémentaires sur ce point seront successivement fournis.

<sup>14</sup> OCC n ° 50430/2018 RGNR et 25855/2019 RG GIP, délivré par le Tribunal de Rome. Cette opération, menée par la Police nationale italienne, avait abouti à 5 arrestations en mars 2021, à l'encontre des participants d'une

Ce jugement délivré au cours du dernier semestre<sup>15</sup>, confirme également que dans le Latium, outre la présence stable de structures criminelles autochtones, il existe de véritables coterie mafieuse, des ramifications des organisations originaires, comme le montre l'opération « Tritone »<sup>16</sup>, qui a conduit à l'arrestation de 65 personnes des *clans* MADAFFARI, GALLACE, TEDESCO et PERRONACE, ainsi qu'à la mise sous tutelle et à la dissolution ultérieure des municipalités d'Anzio et de Nettuno dans la province de Rome, révélant la présence d'un « groupe » de la *'ndrangheta* qui aurait en fait pris le contrôle de certaines grandes zones du littoral au sud de Rome et qui représentait le détachement des *'ndrine* de Santa Cristina d'Aspromonte et de Guardavalle.

L'association aurait géré des opérations de trafic de drogue international pour « coloniser » également le tissu économique et productif de cette région. Elle se serait infiltrée, en tentant de conditionner les administrations publiques pour remporter des marchés stratégiques dans divers secteurs, de la pêche à l'élimination des déchets.

En particulier, le **23 février 2023**<sup>17</sup>, le Tribunal de Rome a rendu l'arrêt susmentionné, en établissant l'existence d'une association de malfaiteurs de la mafia de type *'ndranghetista* dans les municipalités d'Anzio et de Nettuno, avec des peines d'emprisonnement d'un total de 260 ans aux 25 accusés jugés selon une procédure abrégée. Quatre personnes, considérées comme des dirigeants de la coterie, ont chacune été condamnées à 20 ans d'emprisonnement. Parmi les plus de trente renvois en jugement pour les accusés qui ont choisi la procédure ordinaire, figure également un autre élément important, considéré comme l'un des boss du groupe, qui visait à contrôler le littoral romain selon un schéma organisationnel et des modalités typiques des *'ndrine* calabraises.

En effet, l'association aurait été en mesure de déplacer de grandes quantités de cocaïne en provenance

---

association vouée à l'usure, à l'exercice abusif de l'activité financière, à l'extorsion dans le quartier de l'Appio Latino. Le mode opératoire prévoyait l'octroi à plusieurs victimes, presque toutes de petits entrepreneurs de la région, de sommes d'argent à rembourser à des intérêts allant de 60 à 240 %, sur une base annuelle.

<sup>15</sup> Arrêt de première instance n° 37240/2022 RGNR et n° 34731/2022 RG GIP, rendu le 23 février 2023 par le Tribunal de Rome.

<sup>16</sup> OCC n° 9430/2018 RGNR et 19348/2019 RG GIP, délivré par le Tribunal de Rome le 14 février 2022. En particulier, l'ordonnance conteste 12 éléments importants de l'association (avec des rôles, à divers titres, de direction, de planification, d'identification des activités criminelles et des objectifs à poursuivre ou des personnes qui apportent une contribution constante au fonctionnement de l'association) « pour avoir participé, dans le cadre de l'organisation de type mafieux unitaire appelée *'ndrangheta* - opérant dans la province de Reggio de Calabre et dans d'autres provinces calabraises, et dans plusieurs autres régions italiennes (Latium, Lombardie, Émilie, Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste) et à l'étranger (Suisse, Allemagne, Canada, Australie), constituée de plusieurs dizaines de groupes et avec un organe collégial de direction nommé « la Provincia » - à l'articulation de l'organisation opérant dans les municipalités d'Anzio et de Nettuno et dans les zones limitrophes, (dénommée locale d'Anzio et de Nettuno, « détachement » du locale de Santa Cristina d'Aspromonte, mais composée en grande partie également de personnes appartenant à des familles de *'ndrangheta* originaires de Guardavalle), en utilisant la force d'intimidation qui dérive du lien associatif et des conditions d'assujettissement et d'omerta qui en découlaient et qui se créaient dans ladite zone, ayant pour but : 'acquérir la gestion et/ ou le contrôle d'activités économiques dans les secteurs les plus variés (par exemple, la pêche, la boulangerie, la gestion et l'élimination des déchets, le terrassement) ; commettre des illicites contre le patrimoine, contre la vie et la sécurité individuelles, contre l'administration publique et en matière d'armes et de drogue ; affirmer le contrôle et l'hégémonie sur le territoire, également réalisé par le biais d'accords criminels et d'infiltrations dans les administrations communales et, enfin, obtenir un avantage déloyal ».

<sup>17</sup> Arrêt n° 37240/2022 RGNR - 34731/2022 RG GIP rendu le 23 février 2023 par le Tribunal de Rome.

d'Amérique du Sud, y compris une cargaison « *quantifiée en environ 258 kg dissous dans du charbon, en procédant à l'extraction et au frittage ultérieur de la drogue* »<sup>18</sup>, ce qui aurait permis aux organisations de réaliser des bénéfices importants, estimés à plusieurs millions d'euros.

Le **23 janvier 2023**, a été conclue une troisième phase<sup>19</sup> de l'enquête « Propaggine » menée à plusieurs reprises par la DIA. En outre, notamment avec les dernières mesures prises, les résultats d'enquête résumés dans les ordonnances précédentes ont encore plus été réaffirmés, en confirmant la présence d'une articulation de l'organisation qui opère dans la municipalité de Rome (dite groupe de Rome), « *avec ses bosses et ses participants engagés de manière permanente dans le blanchiment, l'auto-blanchiment et le réinvestissement de capitaux illicites provenant d'autres activités illicites, notamment en matière de stupéfiants, d'extorsion, d'armes, d'escroquerie et de fraude fiscale* ». Dans ce troisième volet d'enquête, suite naturelle des précédentes, une continuité opérationnelle de l'organisation criminelle mafieuse a également pu être vérifiée dans la période successive, avec « *l'exécution des ordonnances conservatoires personnelles et royales du 10 mai 2022 et également après l'émission de l'ordonnance du 27 octobre 2022* »<sup>20</sup>.

En fait, l'association, active à Rome depuis 2015, à la suite d'une sorte d'investiture officielle obtenue par la reconnaissance de la « *maison mère* » calabraise, et plus précisément de Sinopoli-Cosoleto<sup>21</sup>, dans la province de Reggio de Calabre, avait acquis une structure criminelle périphérique et autonome, mais à la fois reliée aux zones d'origine, en utilisant la force d'intimidation résultant du lien associatif et des conditions d'assujettissement et d'omerta qui en découlent. Elle avait pour objectif « *d'acquérir la gestion et/ou le contrôle des activités économiques dans les secteurs les plus variés*<sup>22</sup> [...] également réalisé par le biais d'accords criminels et d'infiltrations dans les administrations communales et, enfin, d'obtenir un avantage déloyal... »<sup>23</sup>.

Au cours des enquêtes, un « *modus operandi* » récurrent avait émergé. De fait, il s'agissait d'un véritable « système » de *cosche* de référence, actives dans la province de Rome, visant à protéger le

---

<sup>18</sup> OCC n° 9430/2018 RGNR et 19348/2019 RG GIP, page 10.

<sup>19</sup> OCC. n° 4114/16 RGNR et 1994/17 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome le 18 janvier 2023.

<sup>20</sup> Page 11 de ladite ordonnance (n° 4114/16 RGNR).

<sup>21</sup> Dans la même ordonnance, certaines observations formulées par le Tribunal de la Liberté (*Tribunal della Libertà*) sont rappelées, en rejetant un recours de la défense visant à faire déclarer l'incompétence pour le territoire du GIP de Rome, en faveur de celui de Reggio de Calabre « (...) on peut mettre en évidence dès à présent, comment le GIP a donc correctement pris en compte la dimension unitaire de la 'ndrangheta (comme elle est désormais apparue même dans le domaine jurisprudentiel), mais il a reconstruit correctement le groupe de Rome, telle qu'elle avait émergé dans l'enquête, c'est-à-dire comme un groupe légitime (au sens mafieux, parce qu'autorisé et autonome), dont le programme délictueux était conçu et programmé à Rome où la plupart des activités illicites étaient également commises, ce qui était sa raison même de subsister ».

<sup>22</sup> « ... (par exemple, la pêche, la boulangerie, la pâtisserie, le retrait du cuir et des huiles usées), puis en ayant systématiquement recours à des en-têtes fictifs afin de protéger la propriété réelle des activités ; de commettre des illicites contre le patrimoine, contre la vie et la sécurité individuelles et en matière d'armes ; d'affirmer le contrôle hégémonique des activités économiques sur le territoire (notamment dans le secteur de la restauration, des cafés et de la boulangerie) ... ».

<sup>23</sup> Proc. pén. n° 4114/16 RGNR et 1994/17 RG GIP du Tribunal de Rome. Opération « Propaggine ».

réseau des hommes de paille et à empêcher le rapprochement entre les parts sociales et les entreprises aux suspectés, ce qui peut être résumer en quelques étapes fondamentales, telles que : la cession de la location des immeubles où opérait la société à risque d'identification et de nouvelle location par une société nouvellement constituée avec d'autres hommes de paille du *clan* ALVARO-CARZO, de manière à la soustraire également à d'éventuelles mesures de prévention patrimoniale ; les demandes d'autorisation administrative et de nouvelles licences, au nom de la société nouvellement constituée ; le début de l'exercice de l'activité, qui en fait se produisait cependant « *dans les mêmes biens d'entreprise que la société précédente considérée compromise, y compris le démarrage, les signes distinctifs, etc.* », alors que l'entreprise au risque d'être soumise à l'enquête de la DDA de Rome, est désormais vide, « *il n'en restait que des dettes, surtout fiscales et envers la sécurité sociale* ».

Cette poursuite de l'enquête a conduit à identifier, parmi les titulaires fictifs, les détenteurs de parts sociales et les représentants légaux, avec l'implication de 27 suspects, dont 2 destinataires de mesure de garde à vue.

Une entreprise active dans le secteur de la pêche en particulier était considérée comme « *une stratégie dans le cadre du groupe de 'ndrangheta capitolina* », tandis que d'autres entreprises impliquées opéraient dans divers secteurs, notamment celui de la restauration, des cafés, du tabac et des salles de jeux.

La réaction administrative rapide de la préfecture de Rome qui, comme mentionné ci-dessus, a émis 20 interdictions antimafia, dont 11 pour les sociétés impliquées dans l'opération « Propaggine » et 9 pour celles liées à l'opération « Tritone » confirme le degré de dangerosité et d'invasivité dans les secteurs économiques liés au groupe susmentionné de 'ndrangheta.

La présence incisive de la 'ndrangheta dans le Latium est également attestée par un jugement<sup>24</sup> émis par la Cour de cassation le 23 février 2023 qui s'est prononcée définitivement sur le décret de saisie de juin 2021 délivré par le Tribunal de Rome<sup>25</sup>. La mesure découlait des résultats procéduraux de l'opération dénommée « Giù le mani »<sup>26</sup> de juillet 2019, exécutée par la Police nationale de Rome, à la suite de laquelle une saisie de biens d'une valeur totale de plus de 120 millions d'euros avait été effectuée, à l'encontre de représentants éminents de la « 'ndrina MORABITO-MOLLICA-PALAMARA-SCRIVA, enracinée au nord de Rome (notamment dans les municipalités de Rignano

---

<sup>24</sup> L'arrêt de la Cour suprême de cassation, sixième chambre. Pen., n° 13468 de 2023 souligne que la Cour d'appel « *a fourni des éléments directs et pleinement utilisables dans le jugement de prévention* », considérant en particulier que les biens achetés par la proposition « *et, en partie, fictivement au nom de leurs proches, sont tous le résultat de la réutilisation des profits des activités illicites acquises au cours de cette période et par rapport à laquelle la dangerosité qualifiée avait été établie, également à la suite de la condamnation du prévenu pour l'infraction visée à l'article 416-bis du code pénal. À cause de l'origine illicite des biens, les conduites ultérieures d'en-tête fictif constitueraient une simple manifestation supplémentaire de dangerosité qualifiée* » (page 5).

<sup>25</sup> Conformément à l'art. 24 du décret législatif 159/2011.

<sup>26</sup> Mesure n° 52/2019 du Tribunal de Rome - Section Mesures de prévention.

Flaminio, Morlupo, Sant'Oreste, Capena, Castelnuovo di Porto, Campagnano et Sacrofano)<sup>27</sup>.

En outre, des personnalités actives dans les provinces romaines sont également apparus dans le cadre de l'opération « Eureka »<sup>28</sup>, coordonnée par la DDA de Reggio de Calabre et portée à terme le 3 mai 2023 par l'Arme des carabinieri, qui a conduit à l'exécution de 4 mesures conservatoires à l'encontre de 108 personnes soupçonnées, à divers titres, d'association de type mafieux, de concours extérieur en association de type mafieux, d'association à des fins de trafic international de drogue avec les circonstances aggravantes de la transnationalité et de la grande quantité, de détention/trafic d'armes, y compris d'armes de guerre, de blanchiment, de complicité, d'inobservation de peine, de transfert frauduleux de valeurs et d'autres infractions<sup>29</sup>.

Des mesures de saisie conservatoire de sociétés commerciales, de biens mobiliers et immobiliers d'une valeur d'environ 25 millions d'euros, situés en Italie, au Portugal, en Allemagne et en France<sup>30</sup>, ont également été exécutées.

Les activités d'enquête, initialement axées sur les trafics illicites liés à des membres de la 'ndrina NIRTA-STRANGIO, ont ensuite été étendues à plusieurs familles de la « locride », reconstruisant, en plus des infractions pénales susmentionnées, des conduites visant à réinvestir des capitaux illicites dans des activités entrepreneuriales – en Italie et à l'étranger – notamment dans les secteurs de la restauration, du tourisme et de l'immobilier.

Dans le cadre de l'enquête susmentionnée, comme mentionné ci-dessus, certaines personnes opérant à Rome ont également été identifiées et, notamment, 11 personnes qui « *s'associaient entre elles, créant une organisation ayant pour but la commission d'une série indéterminée de d'en-têtes fictives de sociétés, en Italie et au Portugal* », avec les circonstances aggravantes de la transnationalité et du but de faciliter la *cosca* PELLE opérant à San Luca en province de Reggio de Calabre. Les activités menées ont documenté les différents rôles assumés par les participants de l'association, et en

---

<sup>27</sup> Parmi les biens faisant l'objet d'une saisie définitive, figurent également 16 unités immobilières situées à Rignano Flaminio et 2 parts de sociétés de capitaux.

<sup>28</sup> Proc. pén. n° 4612/2022 RGNR DDA - 37/2022 OCC DDA délivré par le Tribunal de Reggio de Calabre le **10 mars 2023** ; et OCC n° 3886/2022 RGNR-DDA et OCC 5208/2022 RGNR DDA, 3223/2022 RG GIP DDA et 42/2022 ROCC délivrés par le Tribunal de Reggio de Calabre le **13 mars 2023**.

<sup>29</sup> Certaines mesures, converties en mandats d'arrêt européens, ont été exécutées en Allemagne (9 suspects), en Belgique (6 suspects), en France (3 suspects), au Portugal (1 suspect), en Roumanie (1 suspect) et en Espagne (1 suspect), principalement pour des infractions en matière de trafic de drogue et de blanchiment.

<sup>30</sup> Comme expliqué dans le communiqué de la DDA de Reggio de Calabre sur les résultats de l'opération « Eureka », l'enquête s'est déroulée à travers deux équipes communes d'enquête, en lien avec les enquêtes en cours dans les différents pays, en acquérant en temps réel leurs preuves. Eurojust a assuré un soutien opérationnel maximal, grâce à une liaison constante avec les autres autorités judiciaires étrangères concernées. Les autorités judiciaires belges et allemandes ont également exécuté respectivement 15 et 24 mesures restrictives, émises par les autorités locales, à l'encontre de nouvelles personnes soupçonnées pour des infractions en matière de trafic de drogue et de blanchiment. En effet, l'enquête menée par l'autorité judiciaire régionale avait été ouverte en juin 2019 à la suite de liens entre l'Arme des carabinieri et la Police fédérale belge qui enquêtait sur certaines personnes se référant à la *cosca* NIRTA de San Luca active à Genk (Belgique), engagée, entre autres, dans le trafic international de drogue.

particulier ont permis d'identifier une personne originaire de San Luca<sup>31</sup>, avec des liens de parenté à des '*ndrine* depuis longtemps enracinés là-bas<sup>32</sup>, en tant qu'organisateur, promoteur, financier et « *dominus* » occulte d'un vaste patrimoine composé d'une société italienne (qui contrôlait également un restaurant bien établi dans la zone très fréquentée de Ponte Milvio considérée comme l'une des principales destinations touristiques et de ce qu'on appelle la « *movida* » romaine) et de 9 sociétés portugaises qui géraient 5 restaurants à Lisbonne, Braga et Porto, dont les revenus ont été regroupés dans une caisse commune pour être ensuite répartis entre tous les membres du groupe.

En effet, les parts sociales susmentionnées, ainsi que les terrains, les maisons et les bâtiments, qui peuvent être attribués aux suspects, font partie des biens faisant l'objet de la saisie.

La '*ndrangheta* apparaît donc, à l'heure actuelle, comme l'organisation la plus désireuse de saisir et d'exploiter les nombreuses opportunités de blanchiment, inévitablement facilitées par l'étendue du territoire et la densité démographique de Rome, en utilisant également des collaborations stratégiques établies au besoin avec certains membres des formations criminelles autochtones.

À cet égard, il est rappelé que le 13 décembre 2022, au cours de l'opération « *Blu notte* »<sup>33</sup>, l'Arme des carabinieri a exécuté une ordonnance de garde à vue délivré par le Tribunal de Reggio de Calabre à l'encontre de 64 personnes, tenues pour responsables à divers titres d'association mafieuse, de concours externe en association mafieuse, de port et détention d'armes communes et armes de guerre, d'extorsion, d'usure, de dommages aggravés par des fins mafieuses, blanchiment, auto-blanchiment et trafic de drogue.

L'enquête, principalement centrée sur les activités illicites des BELLOCCO de Rosarno et des LAMARI-LAROSA-PESCE de la plaine de Gioia Tauro en Calabre, avait permis d'identifier dans la région romaine deux personnes proches du *clan* SPADA d'Ostia qui, après être entrés en contact à l'intérieur du circuit pénitentiaire avec des représentants des coterie calabraises, se seraient activés pour faciliter ces derniers, en fournissant notamment des téléphones portables<sup>34</sup>, qui ont été introduits dans l'établissement pénitentiaire en profitant également de la collaboration d'un détenu

---

<sup>31</sup> Comme précisé dans l'ordonnance précitée (5208/2022 RGNR DDA à la page 7), déjà au cours des enquêtes antérieures (OCC n° 40508/2007 RGNR du Tribunal de Rome), des anomalies importantes avaient été relevées (plus d'un million d'euros « versé '*en noir*' avec une opération étrangère vers l'étranger », en complément du prix formellement convenu) dans l'acquisition, par la même personne, d'un autre restaurant bien connu de la zone de Piazza di Spagna à Rome.

<sup>32</sup> NIRTA et PELLE de San Luca (Reggio de Calabre).

<sup>33</sup> OCC n° 3302/2019 RGNR-DDA et 2848/2021 RG GIP délivré par le Tribunal de Reggio de Calabre le 22 novembre 2022.

<sup>34</sup> Comme indiqué à la page 223 de ladite ordonnance (Mesure n° 3302/2019 RGNR DDA et 2848/2021 RG GIP), un élément important d'une *cosca* calabraise était capable, à partir de l'établissement pénitentiaire, de « gérer tous les aspects de la *cosca*, en se conformant aux contingences criminelles du moment et en arrivant même à participer et à intervenir lors des sommets mafieux documentés, malgré la détention derrière les murs d'un secteur de « haute sécurité »... en utilisant des téléphones avec des cartes *Sim* clandestines, qu'il parvient à renouveler avec une fréquence mensuelle grâce au soutien fourni par une filière de personnes liées à d'autres contextes de criminalité organisée. »

en régime de semi-liberté.

En outre, des accords visant à remédier aux conflits entre les SPADA et certaines personnes d'origine calabraise ayant des activités commerciales dans les zones d'Ostia et d'Anzio avaient également été documentés, ainsi qu'à la mise au point d'un trafic de drogue de la Calabre vers le littoral romain.

Le **15 mars 2023**, la Police nationale de Rome a exécuté une mesure de saisie de biens<sup>35</sup> à l'encontre de deux personnes faisant parties de la *cosca* PIROMALLI de Gioia Tauro (Reggio de Calabre). Cette mesure représente l'intégration d'un décret de saisie<sup>36</sup>, précédent, toujours délivré par le tribunal local dans le même contexte d'enquête.

Le 8 novembre 2022, en effet, la Police nationale italienne avait exécuté une mesure de saisie de biens précédente, visant à la saisie d'un patrimoine estimé à environ 1 million d'euros, à l'encontre des deux personnes susmentionnées ainsi qu'une troisième personne, tous liés entre eux par des liens de parenté, établis depuis longtemps à Rome et engagés dans l'usure et l'extorsion avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, dont les contacts avec d'autres milieux criminels avaient été clarifiés<sup>37</sup>.

En ce qui concerne la criminalité camorriste, les intérêts des associations CONTINI et MOCCIA se confirment également au cours de ce dernier semestre, visant également à exploiter les nombreuses opportunités de blanchiment offertes par le vaste territoire de Rome. Comme mentionné auparavant, certains membres de cette coterie ont été condamnés<sup>38</sup> le **23 janvier 2023** par le Tribunal de Rome pour diverses activités illicites, parmi lesquels se distinguent l'extorsion et l'en-tête fictif de biens avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. L'arrêt de première instance avait été rendu à la suite de l'opération conclue par l'Arme des Carabiniers en septembre 2020<sup>39</sup>, qui avait en effet

---

<sup>35</sup> La saisie concernait une unité immobilière dans la localité de Siderno (Reggio de Calabre) et une police d'assurance-vie, sur laquelle 80 000 euros avaient déjà été déposés.

<sup>36</sup> Intégration du **10 mars 2023** au décret de saisie n° 89/2022 du 8 novembre 2022 - Tribunal de Rome - Sect. MP.

<sup>37</sup> Ces trois sujets, déjà condamnés à des peines irrévocables pour des activités criminelles liées au trafic de drogue et à d'autres infractions graves, faisaient partie du groupe de cinq personnes liées à la famille PIROMALLI de Gioia Tauro arrêtées en mars 2021 par la Police nationale italienne à la fin de l'opération dénommée «Alberone » (Mesure n° 50430/18 RG NR et 25855/19 RG GIP délivrée par le Tribunal de Rome le 18 mars 2021), permettant d'identifier et de reconstituer les affaires criminelles de personnes qui faisaient des affaires dans le quartier de San Giovanni à Rome et qui, en particulier, octroyaient des prêts à des intérêts usuraires à plusieurs petits entrepreneurs et à des personnes en difficulté économique dans la région. Les suspects, enracinés dans le tissu criminel romain, se sont vu reprocher les activités illicites d'usure et d'extorsion en concurrence entre eux, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, ainsi que de l'exercice abusif d'une activité financière.

<sup>38</sup> 9 ans d'emprisonnement à l'encontre d'un haut responsable de l'organisation, et quatre autres condamnations comprises entre 8 ans et un an et 4 mois à l'encontre des autres prévenus.

<sup>39</sup> OCC n° 26550/17 RG NR et 17152/18 RG GIP du 25 septembre 2020, délivrée par le Tribunal de Rome à la demande de la DDA locale. La mesure conservatoire se fondait sur les résultats de l'enquête menée entre janvier 2017 et octobre 2018, qui avait permis de documenter, outre ledit réinvestissement de capitaux, les étapes de la demande d'extorsion au détriment des entrepreneurs du secteur de la restauration. Les enquêtes ont également révélé l'activité financière abusive exercée par les représentants de haut rang du *clan* MOCCIA à travers des prêts de grandes sommes d'argent en faveur de 3 entrepreneurs, mais elles ont également permis de reconstruire et d'identifier une partie du patrimoine du *clan*, d'une valeur totale d'environ 4 millions d'euros.

permis de documenter le réinvestissement de capitaux illicites dans le domaine de la restauration romaine par des membres importantes du clan MOCCIA<sup>40</sup>, conduisant à l'exécution de 13 mesures conservatoires. Dans le bilan patrimonial<sup>41</sup> objet du décret de saisie préventive, publié en même temps que les mesures restrictives susmentionnées, figuraient 14 restaurants considérés comme liés à ce contexte criminel.

Dans ce dernier semestre, et précisément le **17 mai 2023**, l'arrestation à Ladispoli, sur le littoral au nord de Rome, exécutée par l'Arme des Carabiniers, à la suite d'un jugement définitif de la Cour de cassation<sup>42</sup> à l'encontre d'une personne d'origine napolitaine considéré comme à la tête d'une organisation qui contrôlait les trafics illicites sur le territoire situé à proximité des Monti Lattari<sup>43</sup> a également été mis en évidence. Ce dernier, lié par des liens étroits de parenté avec une autre personne importante du même milieu criminel, se trouvait dans la ville du Latium depuis le mois de mars, après avoir été assigné à résidence dans l'attente du jugement de la Cour de cassation. La Cour suprême, ayant rejeté le recours formé par la défense, a confirmé la condamnation à 7 ans et 8 mois d'emprisonnement pour un certain nombre d'infractions, notamment l'extorsion aggravée et continue, la détention à des fins de trafic de drogue, les lésions corporelles aggravées, la violence et la résistance à un agent public, commises entre 1997 et 2021.

Comme mentionné précédemment, certains épisodes criminels, qui se sont produits à Rome au cours de ce premier semestre de 2023, font toujours l'objet d'une analyse minutieuse, afin de comprendre la dynamique et les signes d'éventuelles répercussions sur les structures criminelles de Rome.

Bien que la relation directe avec des milieux et des dynamiques de la mafia n'ait pas encore été établie, l'affaiblissement de certaines organisations actives dans le Latium, résultant à la fois d'oppositions internes et des résultats judiciaires des activités d'enquête, pourrait avoir poussé des groupes criminels, même émergents, à occuper des places de vente récemment restées « sans surveillance » ou en tout cas non contrôlées de manière capillaire par les associations de référence.

Parmi les événements importants, deux meurtres ont également eu lieu en l'espace de quinze jours dans le quartier romain du Quadraro, dans une zone voisine du Tuscolano, notoirement exposée à l'influence de différents groupes criminels autochtones.

Le premier a eu lieu le **13 mars 2023** au détriment d'une personne, avec des antécédents pour des activités illicites en matière de drogue, à l'intérieur d'une station-service par deux personnes à bord d'un scooter, qui lui ont tiré quatre coups de feu sur lui.

Dans cette région de la périphérie Est de Rome, en plus des intérêts connus du *clan* CASAMONICA,

---

<sup>40</sup> Enraciné dans plusieurs zones de la province de Naples et du Latium.

<sup>41</sup> Dont faisaient également partie 2 sociétés, ayant leur siège social à Rome, dans les zones du Panthéon et du Castel Sant'Angelo, un immeuble de luxe et trois voitures attribuables à certains des suspects.

<sup>42</sup> Mesure n° 1192/2023 SIEP et 516/2023, délivré par la Cour d'appel de Naples le **16 mai 2023**.

<sup>43</sup> Notamment, dans les municipalités de Gragnano, de Pimonte et de Castellammare di Stabia dans la province de Naples.

l'influence exercée par les SENESE, connus pour avoir acquis une structure autonome et indépendante sur le territoire romain, tout en conservant une base campanienne claire, persiste.

Bien que le meurtre en question ne puisse pas offrir à l'heure actuelle, compte tenu des enquêtes en cours, une compréhension complète de la dynamique entre des réalités criminelles opposées enracinées sur le territoire romain, l'analyse informative et d'enquête sur les éléments relevés mettrait en évidence un lien de parenté possible de la victime, bien qu'indirect, avec des personnages importants de ce dernier *clan*.

Deux semaines plus tard, le **27 mars 2023**, un autre repris de justice a été tué à l'intérieur de son domicile, par ailleurs lié par des liens d'amitié avec la victime de la précédente embuscade décrite ci-dessus, et au cours des activités d'enquête, immédiatement engagées, deux personnes ont été arrêtées<sup>44</sup> pour les délits de meurtre, de recel et de séquestration en compétition. Les développements ultérieurs des enquêtes coordonnées par la DDA de Rome ont également permis à la Police nationale de découvrir et de saisir, dans le quartier Pietralata, un arsenal avec une dizaine de pistolets et un fusil.

Un autre épisode grave a eu lieu le **22 février 2023**, dans le quartier de la Magliana, où une personne, originaire de Bari, est décédée après avoir été précipité d'un appartement au cinquième étage d'un immeuble, à l'intérieur duquel il aurait été séparé pour des questions liées à une dette importante. Les Carabiniers de Rome ont exécuté, respectivement les **2** et **8 mars 2023**, un mandat d'arrêt<sup>45</sup> de suspect de délit à l'encontre de deux personnes, toutes deux jugées responsables d'enlèvement de personne aux fins d'extorsion avec la circonstance aggravante du décès de la victime.

Il ne faut certainement pas sous-estimer non plus les blessures aux jambes qui, comme l'expliquent clairement les observations du Procureur de la République de Rome ci-dessus, représentent parfois un mode typique de représailles et de résolution des conflits dans les milieux de la criminalité organisée. En particulier, nous signalons celles qui ont eu lieu le **14 février 2023** contre deux garçons dans la localité périphérique de Morena, les **10** et **26 mai 2023** contre deux personnes repris de justice dans la zone Est de Rome et plus précisément dans le quartier Tuscolano, et le **27 mai 2023** contre une personne reprise de justice dans la zone de Castel Romano.

Le **22 février 2023** un repris de justice a été gravement blessé aux membres inférieurs, dans le quartier de Tufello, ce qui a conduit à l'arrestation de deux personnes le **6 juin 2023**<sup>46</sup>. Ces derniers se seraient introduits dans le domicile de la victime avant de lui tirer deux coups dans les jambes et ils étaient déjà connus des forces de l'ordre et, comme l'indique l'ordonnance de détention provisoire, les casiers judiciaires montrent « *qu'ils étaient tous les deux impliqués dans des contextes criminels spécifiques,*

---

<sup>44</sup> OCC n° 13614/2023 RGNR délivré par le Tribunal de Rome le **31 mars 2023**.

<sup>45</sup> OCC n° 7933/2023 RGNR délivré par le Tribunal de Rome le **1<sup>er</sup> mars 2023**.

<sup>46</sup> OCC n° 11721/23 RGNR italien et 16054/2023 RG GIP émise par le Tribunal de Rome le **6 juin 2023**.

avec une facilité d'approvisionnement en armes et en stupéfiants, ainsi qu'une tendance à commettre des délits contre les biens et les personnes ». En outre, le cadre judiciaire recueilli témoigne « d'une détermination extrême à commettre des crimes caractérisés par l'utilisation d'armes et visant à organiser des expéditions punitives, également renforcée par une intention meurtrière, même si elle figure parmi les formes d'intention criminelle alternative ».

De nombreuses saisies d'armes et de munitions ont également eu lieu au cours de ce semestre – à savoir le **21 février**, le **4 mars**, le **16 mars**, le **30 mars** et le **6 mai 2023** – dans plusieurs zones de la ville (telles que Bufalotta, Formello, Borgata Fidene, Pietralata et dans la municipalité d'Anzio), tandis que le **5 avril 2023**, des coups de feu ont été tirés sur la maison d'une famille sinti dans la zone du bourg de Finocchio.

Dans le cadre de la criminalité organisée sicilienne, il est possible de constater une capacité consolidée d'infiltration dans le tissu économique corroborée par des liens étroits avec les territoires d'origine.

Les intérêts des familles MAZZEI, PILLERA et SANTAPAOLA-ERCOLANO de Catane, ainsi que des individus « proches » des familles GRAVIANO de Palerme et RINZIVILLO de Gela sont avérés. Les TRIASSI, originaires de la province d'Agrigente et liés au groupe des CUNTRERA-CARUANA et des FRAGALÀ, sont historiquement plus actifs sur le littoral de Rome.

Dans la région de Pomezia, d'Ardea et de Torvajonica, jusqu'aux zones au nord de Latina telles que Cisterna et Aprilia, se concentrent plus particulièrement les intérêts de cette dernière association qui revendique ses liens avec les SANTAPAOLA, mais aussi ses contacts avec les CAPPELLO de Catane, avec des formations notoires originaires de la Campanie, avec les FASCIANI d'Ostie et les CASAMONICA.

La coterie des FRAGALÀ a été, cependant, au cœur d'une enquête articulée qui avait conduit en novembre 2021 à 18 condamnations infligées également à des dirigeants, outre la reconnaissance de l'existence des éléments typiques d'une association mafieuse<sup>47</sup>.

Outre la diffusion extrarégionale des organisations traditionnelles susmentionnées, les principales organisations autochtones des FASCIANI, des SPADA et des CASAMONICA, engagées dans de nombreuses activités illicites, notamment dans le secteur des stupéfiants, continuent d'opérer sur le territoire de Rome.

Les intérêts illicites du *clan* CASAMONICA persistent également au cours du semestre examiné, en particulier dans les zones de Tuscolano, de Cinecittà, de Romanina et plus généralement dans la périphérie de Rome-Est jusqu'aux Castelli Romani.

---

<sup>47</sup> L'opération « *Equilibri* » de 2019, menée par l'Arme des Carabiniers et coordonnée par la DDA de Rome, avait documenté de nombreuses activités illégales du *clan*, dont un important trafic de stupéfiants en provenance d'Espagne et de Colombie géré en collaboration avec d'autres groupes locaux de la Sicile, de la Calabre et de la Campanie. En outre, des cas d'usure, d'extorsion, de menaces et parfois même d'attentats à la bombe avaient été recensés, contribuant à la création un climat d'intimidation envers des commerçants et des entrepreneurs.

Le **22 février 2023**, le Tribunal de Rome a émis une décision de justice<sup>48</sup> à l'encontre de 5 personnes gravitant dans cette sphère criminelle, ce qui confirme le fonctionnement actuel de cette organisation, également liée à la *famille* DI SILVIO. La décision a avéré, entre autres, des actes d'extorsion aggravés par la méthode mafieuse et visant à trouver des fonds pour couvrir les frais juridiques engagés pour la défense des membres du *clan* DI SILVIO, qui avaient été arrêtés en mai 2018 à la suite de dommages, de menaces et de blessures dans un bar du quartier périphérique de La Romanina, considéré comme une sorte de « forteresse » des CASAMONICA. L'épisode avait également suscité un tollé médiatique élevé en raison des modalités particulièrement violentes de l'agression et des blessures signalées par les victimes résultantes, ce qui avait également entraîné la contestation de plusieurs circonstances aggravantes, parmi lesquelles la méthode dite mafieuse<sup>49</sup> et le fait d'avoir profité des circonstances afin d'entraver la défense privée<sup>50</sup>.

Outre les activités illicites connues parmi lesquelles se distinguent le trafic de drogue, l'usure, l'extorsion et le blanchiment, cette coterie n'omet pas les tentatives d'infiltration au sein des appareils institutionnels. Le **14 février 2023**, les Carabiniers de Rome ont exécuté une mesure restrictive<sup>51</sup> à l'encontre d'un avocat, accusé d'avoir corrompu certains fonctionnaires judiciaires afin d'obtenir des informations et des pièces confidentielles. Le **17 février** suivant, sur décision du Tribunal de Rome, ils ont également exécuté une deuxième mesure conservatoire à l'encontre d'une autre personne impliquée dans l'affaire. Les deux personnes arrêtées depuis décembre 2021 auraient activement cherché à obtenir des informations concernant le lancement d'enquêtes à l'encontre de plusieurs personnes. « *Dans ce contexte, les personnes faisant l'objet de l'enquête se distinguent comme des personnes qui intermédièrent illicitement des demandes de corruption à des fonctionnaires au nom des tiers, en échange d'informations sensibles parce qu'elles sont couvertes par le secret professionnel, notamment quant à l'existence d'interceptions traditionnelles et électroniques, relatives à des procès en cours...* »<sup>52</sup>. L'enquête a également révélé l'existence d'intérêts communs avec un repris de justice pour des infractions liées au trafic de drogue et ayant des liens de parenté avec un membre des CASAMONICA.

Dans le même cadre de la présence de groupes criminels locaux agissant selon les méthodes mafieuses typiques (violences, menaces et actes d'intimidation), le **23 mars 2023**, l'Arme des Carabiniers a exécuté une ordonnance de détention provisoire en prison<sup>53</sup> à l'encontre de 6 personnes, dont 2 considérées comme des représentants importants de la mafia romaine et particulièrement actifs dans

---

<sup>48</sup> Arrêt n° 2679/2023 (RGNR 27283/2018 - RG DIB 9987/2021) émise par le Tribunal de Rome le **22 février 2023**.

<sup>49</sup> « *Il s'agissait d'afficher, de manière violente et provocatrice, une conduite en mesure d'exercer cette coercition particulière sur les sujets passifs et l'intimidation qui en résulte, propre aux organisations mafieuses* ». OCC 16627/18 RGNR, page 2.

<sup>50</sup> Parmi les victimes de l'agression, il y avait en effet une cliente résidentielle invalide.

<sup>51</sup> Proc. n° 35243/22 RGNR et 3006/23 RG GIP du 10 février 2023.

<sup>52</sup> Page 2 de l'OCC n° 35243/22 RGNR et 3006/23 RG GIP du 10 février 2023.

<sup>53</sup> OCC n° 46339/22 RGNR et n° 35464/22 RGGIP, émise par le Tribunal de Rome le 10 décembre 2022.

la région de Casalotti et de Boccea. L'ordonnance a préalablement reconstitué un vol<sup>54</sup> de 107 kg de cocaïne, par 4 des 6 personnes visées par les mesures restrictives précitées. Les deux autres protagonistes de l'affaire, des repris de justice connus à la suite des opérations « Maverik »<sup>55</sup> et « *Grande raccordo criminale* »<sup>56</sup>, auraient été les principaux référents du lot de drogue volée (alors qu'elle était temporairement gardée au domicile de la « victime » du vol), et n'auraient pas hésité à recourir à la violence, aux menaces, aux blessures corporelles et même à la séquestration, afin d'obtenir des informations visant à récupérer cette grande quantité de drogue. En effet, le premier a été arrêté en flagrant délit par les Carabiniers se trouvant à proximité d'un centre commercial connu de la capitale, auprès duquel il avait convenu d'un rendez-vous pour remettre en liberté une personne impliquée dans l'affaire, pour reprendre possession, en échange de la libération, d'une partie de la « marchandise » volée et d'une somme importante d'argent liquide. Le second, connu des forces de l'ordre<sup>57</sup> et actif dans les zones de Casalotti, de Primavalle et de Boccea, a été arrêté le **12 avril 2023** par l'Arme des Carabiniers dans le cadre d'une enquête articulée et coordonnée par la DDA de Rome, entre autres, pour des crimes tels que la possession de drogue à des fins de trafic de stupéfiants et la prise d'otage à des fins d'extorsion.

En revanche, en ce qui concerne un meurtre très connu et survenu à Rome, dans le quartier Appio-Claudio et plus précisément dans le Parc des Aqueducs en août 2019, la procédure judiciaire impliquant le principal prévenu, accusé d'être l'exécutant matériel, est toujours en cours : le **14 avril 2023**, il a par ailleurs été condamné à une peine de 12 ans d'emprisonnement pour un autre épisode grave, à savoir une double tentative de meurtre dans le quartier Alessandrino, conclue par la blessure des victimes désignées<sup>58</sup>.

Parmi les autres événements importants du dernier semestre, on note également la capture d'un individu, réfugié en Espagne, où il vivait en utilisant de faux papiers pour échapper au mandat d'arrêt européen, considéré comme le chef d'un groupe criminel organisé dans la région d'Acilia, et actif dans

---

<sup>54</sup> Perpétré dans le logement d'une personne décédée dans les jours suivants, probablement de causes naturelles.

<sup>55</sup> Opération « *Maverick* » (2018) : les Carabiniers exécutaient 42 mesures restrictives dans le Latium, en Campanie, en Toscane, en Lombardie et aux Marches, à l'encontre de personnes appartenant à une équipe criminelle épigone du *clan* TRIASSI (en raison de l'affaiblissement de ce dernier en raison de nombreuses enquêtes menées par les différentes forces de l'ordre dans ce contexte criminel), et rivale du *clan* SPADA. Parmi les principales accusations portées contre les membres de l'association figuraient, entre autres, l'association armée visant le trafic de stupéfiants, la prise d'otage à des fins d'extorsion, la détention illégale d'armes, les menaces et le recel. Parallèlement aux arrestations, le décret de saisie de biens relatifs à des immeubles situés à Rome, à Ostia Lido et à Acilia avait été exécuté, pour une valeur totale de 2 millions d'euros.

<sup>56</sup> Opération « *Grande raccordo criminale* » (2019) : la Garde des finances exécutait 51 mesures conservatoires d'une coterie criminelle qui pouvait également avoir des liens avec des membres du *clan* SENESE. Selon les résultats des enquêtes, le *groupe* était en mesure d'approvisionner la plupart des points de vente de drogue dans plusieurs quartiers de la capitale.

<sup>57</sup> Déjà connu pour ses liens précédemment révélés avec des membres du *clan* FASCIANI et des groupes criminels de composition italo-albanaise.

<sup>58</sup> Procédure en référé n° 1486/2023, 1837/23 RG GIP et 29993/21 RG NR émise par le Tribunal de Rome le **14 avril 2023**.

le secteur du trafic de stupéfiants tels que la cocaïne, le haschisch et la marijuana. Il a été retrouvé le **15 mars 2023** à l'aéroport de Madrid après environ un an de fuite. Il avait été placé en détention provisoire avec 13 autres personnes, dont plusieurs membres de la criminalité albanaise, à la suite d'une enquête approfondie qui avait établi, entre autres, son rôle de fournisseur de stupéfiants destinés aux points de vente situés dans plusieurs quartiers de la capitale, tels que Torrevecchia, Vitinia et Acilia<sup>59</sup>.

Quant au *clan* SPADA, le **22 avril 2023**, l'Arme des Carabiniers a procédé à la saisie conservatoire de la maison située à Ostie, occupée abusivement depuis 17 ans par un personnage important de l'association, confirmant ainsi leur influence enracinée dans la région du littoral romain. Le **4 juillet 2023**, les Carabiniers ont également arrêté cet individu, soumis à la mesure de surveillance spéciale avec l'obligation de séjour dans la municipalité de résidence, étant donné qu'il avait été arrêté alors qu'il se trouvait sans motif justifié dans la municipalité de Civitavecchia (Rome).

La surveillance de plusieurs logements sociaux dans le quartier de Nuova Ostia implique également les intérêts du *clan* FASCIANI, comme montré par l'exécution d'une mesure restrictive<sup>60</sup> des Carabiniers du **10 janvier 2023**, à l'encontre de deux conjoints ayant des liens de parenté avec cette organisation et gravement soupçonnées de squat de bâtiments, d'auto-blanchiment et de fausses déclarations, avec la circonstance aggravante de la facilitation mafieuse. Les résultats de l'enquête ont effectivement montré que le couple avait occupé abusivement 8 immeubles extra-résidentiels et 75 locaux reconvertis en garages, pour lesquels ils ont réussi à conclure des contrats de location réguliers en induisant également en erreur le fonctionnaire public en charge<sup>61</sup>.

Il est également important de rappeler l'assassinat d'un repris de justice à Ostie, commis le **2 février 2023** à travers plusieurs balles tirées près de son domicile. À l'issue des enquêtes menées, le **8 juin 2023**, sur délégation du Parquet de la République de Rome, l'Arme des Carabiniers a arrêté une personne, gravement soupçonnée de meurtre aggravé et de port d'armes illégal.

Quelques jours plus tard, le **11 février 2023**, près du littoral d'Ostie, à Infernetto, un couple ayant respectivement des antécédents judiciaires, a été visé par une embuscade avec arme à feu<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Opération « *Spongebob* ». Mesure n° 14537/2019 RGNR et 2859/2021 RG GIP, émise par le Tribunal de Rome le 14 février 2022. Comme indiqué à la page 193 de l'ordonnance sur la dangerosité démontrée par les participants de l'organisation dans le secteur du trafic de drogue, « *une capacité significative de résistance à l'intervention des forces de l'ordre* » a été constatée, « *à tel point que l'arrestation des associés et la saisie de plusieurs lots de substance n'ont entraîné aucun recul de l'association qui a poursuivi le commerce illicite* ».

<sup>60</sup> OCC n° 40505/21 RGNR et 29120/22 RG GIP émise le 21 décembre 2022 par le Tribunal de Rome.

<sup>61</sup> En l'occurrence, de nombreux locaux commerciaux et caves situés dans le complexe de logements sociaux, pour un total de près de 5 000 mètres carrés, ont fait l'objet d'une saisie préventive.

<sup>62</sup> L'homme, déjà condamné à 16 ans de prison pour un meurtre commis à Milan en novembre 2009, avait été arrêté à la suite d'une ordonnance restrictive à son encontre.

Le **28 février 2023**, à Ostie, l'Arme des Carabiniers a mis en état d'arrestation un homme qui avait transformé sa cave en atelier clandestin pour fabriquer des silencieux artisanaux pour pistolets et fusils<sup>63</sup>.

Le **9 mars 2023**, un établissement balnéaire bien connu dans la localité de Torvajanica (une fraction de la municipalité de Pomezia) a été entièrement détruit par un incendie dont l'origine criminelle ne peut pas être écartée.

Pour les associations GAMBACURTA et NICITRA, bien qu'il n'y ait pas eu d'épisodes particulièrement significatif au cours de ce semestre et malgré l'intense activité de lutte<sup>64</sup> menée par l'autorité judiciaire et les forces de police, il ne faut pas sous-estimer l'éventuelle influence persistante du premier groupe, en particulier pour ses intérêts dans la gestion du trafic de drogue dans les quartiers de Montespaccato, Boccea et Aurelia ; et du deuxième groupe<sup>65</sup> dans la zone au nord de la capitale qui, au fil du temps, était connu, entre autres, pour avoir pris le contrôle du secteur de la distribution et de la gestion des équipements de jeux de hasard.

De nombreuses saisies de drogue ont également eu lieu à proximité du site portuaire de Civitavecchia.

Le **4 avril 2023**, la Garde des finances a arrêté le conducteur d'une camionnette immatriculée en Bulgarie, d'origine macédonienne, le long du tronçon autoroutier entre Rome et Civitavecchia, en direction de Rome. À bord de ce véhicule, environ 650 kg de *résine de cannabis* sous forme de pains ont été retrouvés, cachés dans une double-cloison du compartiment à marchandises.

Le **17 avril** suivant, la Garde des finances et la Police nationale italienne ont intercepté au port de Civitavecchia une cargaison de drogue dissimulée à l'intérieur d'un train en provenance de Barcelone, pour un total de près de 4 000 kg de *résine de cannabis*. Le **7 juillet**, la Garde des finances a détecté une cargaison de 113 kg de *marijuana*, également dissimulée à bord d'un véhicule lourd qui venait de débarquer dans le port de Civitavecchia, conduit par un ressortissant étranger et en provenance de Barcelone.

Il n'est donc pas surprenant que ce soit toujours le trafic de drogue qui représente le dénominateur commun des différentes associations criminelles, même indépendamment des caractéristiques

---

<sup>63</sup> Un pistolet, 3 silencieux artisanaux et des outils pour le travail du métal ont été retrouvés à son domicile. Au cours de la perquisition, une carabine avec une lunette de tir et des munitions ont également été trouvées.

<sup>64</sup> Le 19 juillet 2022, une condamnation à 30 ans de prison pour les délits d'extorsion, de trafic de stupéfiants, d'usure, de blanchiment d'argent et de détention fictive de biens a été prononcée en deuxième instance, avec la reconnaissance de la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Son arrestation avait été effectuée par l'Arme des Carabiniers avec 57 autres personnes en juin 2018, dans le cadre de l'opération « *Hampa* ».

<sup>65</sup> Le groupe s'est structuré au fil du temps dans la capitale à la manière d'une organisation criminelle autochtone, s'enracinant en particulier dans les quartiers romains de Primavalle, Casalotti, Montespaccato, Monte Mario, Aurelio et Cassia (en mai 2021, le Tribunal de Rome avait condamné plus de 40 accusés, dont des dirigeants des GAMBACURTA et des NICITRA ; en mars 2021, l'Arme des Carabiniers avait exécuté un décret de confiscation à l'encontre d'un personnage important du groupe NICITRA, portant sur des biens mobiliers et immobiliers d'une valeur d'environ 13 millions d'euros, à la suite de l'opération « *Jackpot* », avec la mesure concomitante de surveillance spéciale et avec obligation de séjour de 3 ans dans la commune de résidence - OCC n° 41678/17 RGNR et n° 10964/20 RG GIP délivré par le Tribunal de Rome).

mafieuses juridiquement admises. Le **10 juillet 2023**, au cours de l'opération « *Coca express* », l'Arme des Carabinieri a procédé à 5 arrestations contre des personnes gravement soupçonnées, à divers titres, de détention à des fins de trafic de drogue, en démantelant un réseau de trafiquants qui s'était implanté dans le quartier romain de San Basilio et qui, cependant, parvenait, avec un système de livraison à domicile bien rodé, à atteindre de vastes zones de Rome. Il s'agissait d'un mode opératoire qui « *protégeait les participants des interventions des forces de l'ordre, aussi d'éventuelles configurations de trafic de drogue organisé, en échappant astucieusement à l'enracinement permanent sur le territoire, qui a toujours été considéré comme un élément structurel de l'association de malfaiteurs à des fins de trafic de drogues* »<sup>66</sup>.

En outre, pour confirmer l'engagement constant dans l'attaque aux biens accumulés avec le produit des activités illicites, il convient de mentionner l'ordonnance de confiscation délivrée par le Tribunal de Rome et exécutée par la Garde des finances le **9 mars 2023**, dans le cadre de l'opération conventionnellement appelée « *Corolla* »<sup>67</sup>, à l'encontre d'un entrepreneur actif dans le secteur de la construction. Plus particulièrement, à l'issue de vérifications économiques et patrimoniales portant sur la période 1996-2015, un déséquilibre considérable avait été constaté entre les revenus déclarés et les biens dont disposait l'auteur de l'infraction<sup>68</sup>, y compris à travers des acteurs économiques qui lui étaient rattachés<sup>69</sup>.

À l'issue de la *procédure judiciaire*<sup>70</sup> de la procédure préventive, le **7 juillet 2023**, la Garde des finances, conjointement avec l'Arme des Carabinieri, a exécuté la décision de confiscation définitive rendue le **14 juin 2023** par la Cour suprême de cassation, concernant les biens attribuables à 3 personnes, déjà arrêtées en juin 2017 pour association de malfaiteurs, pour blanchiment et pour d'autres délits connexes. La procédure susmentionnée est née d'une enquête à caractère patrimonial lancée en 2016 sur délégation de la DDA de Rome, visant à l'application de la confiscation par disproportion (ex-art. 24 du décret législatif n° 159/2011) à travers la reconstruction du profil criminel des personnes proposées et, parallèlement, du patrimoine social, mobilier et immobilier qui leur est imputable, pour un montant total estimé à plus de 290 millions d'euros<sup>71</sup>.

---

<sup>66</sup> Proc. pén. 41725/22 RGNR et 8699/23 RG GIP.

<sup>67</sup> Proc. n° 135/2019 RG MP, ordonnance de saisie *conformément* à l'article 24 du décret législatif 159/2011.

<sup>68</sup> Déjà impliqué dans plusieurs affaires judiciaires et fiscales pour des infractions d'association de malfaiteurs, délits fiscaux, l'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres et escroquerie à l'État.

<sup>69</sup> Les biens confisqués comprennent 504 unités immobilières, dont des maisons, des dépendances, des bâtiments commerciaux et des terrains, situés à Rome, Pomezia, Rieti, Olbia et Arzachena, Porto Cervo, y compris un parking à étages situé dans le quartier de Parioli à Rome et un complexe immobilier d'environ 100 appartements, déjà loués à la municipalité de Rome ; 33 véhicules à moteur ; un bateau et une place de port sur la Costa Smeralda ; des avoirs financiers, des portefeuilles de titres, des polices d'assurance et d'autres objets de valeur, pour un montant total estimé à plus de 63 millions d'euros. Décret de confiscation n° 135/2019 MP du **23 février 2023**, exécuté par la Garde des finances le **9 mars 2023**.

<sup>70</sup> Proc. n° 62-69/2017 MP. Confiscation définitive conformément à l'art. 24 du décret législatif n° 159/2011. Opération « *Babylonia* ».

<sup>71</sup> Au vu des écarts importants constatés entre les revenus déclarés et les biens mobiliers et immobiliers dont disposaient les prévenus, y compris par l'intermédiaire de tiers, dont 72 sociétés, la décision de la Cour de

En ce qui concerne la présence d'organisations criminelles étrangères dans la région romaine dans le cadre des activités de répression, le **20 avril 2023**, la Police nationale italienne a arrêté deux Albanais et un homme d'origine polonaise, qui ont été trouvés en possession de 43 kg de drogue et de 37 000 euros en espèces. La place de vente principale a été localisée dans le quartier romain de « Garbatella », tandis que dans la zone de Rome Est se trouvait un garage utilisé pour le stockage des stupéfiants. L'opération « *Cash Express* »<sup>72</sup>, portée à terme à Rome le **22 mars 2023** par la Garde des finances, a permis de documenter l'existence d'un circuit international structuré de blanchiment d'argent, qui impliquait des individus appartenant à la communauté chinoise et des acteurs italiens déjà accusés de délits fiscaux, auxquels se référaient plusieurs sociétés utilisées pour dissimuler les bénéfices des fraudes fiscales. Certains membres de la communauté chinoise, installés à Rome, se seraient notamment mis à disposition pour recevoir des fonds illicites et les transférer en Chine, par le biais de circuits bancaires, et pour ensuite restituer les sommes en espèces à leurs clients italiens, en déduisant la commission pour le « service » fourni, et en effectuant ces opérations complexes au moyen d'un système de compensation bien rodé, connu sous le nom de « *fei ch'ien* ». Ce dernier est très répandu dans ces milieux criminels pour tenter de contourner la traçabilité des mouvements et des transactions financières, même de grande ampleur. Certaines sociétés en particulier servaient de collecteur de fonds, envoyés ensuite vers des comptes courants se rapportant à de nombreuses sociétés et/ou personnes physiques chinoises. De plus, d'après les vérifications effectuées, il semblerait que ces méthodes de blanchiment aient également été utilisées pour dissimuler les bénéfices des crimes présumés, commis dans des contextes associatifs de type mafieux. Au cours des activités menées, près de 500 000 euros en espèces ont également été saisis<sup>73</sup>.

Une autre enquête importante a été portée à terme par l'Arme des Carabiniers le **23 mars 2023**, sous la direction de la DDA de Rome, qui a exécuté 47 mesures conservatoires à l'encontre d'une organisation dont faisaient partie des ressortissants chinois, philippins, italiens et un roumain, accusés à divers titres d'association de malfaiteurs à des fins de trafic international de drogue de type méthamphétamine. Les mesures ont été émises à la fin d'une activité d'enquête articulée qui a permis « ... de vérifier l'existence d'une organisation criminelle structurée de matrice chinoise, présente en Italie, avec des annexes agissant sur Rome, Prato et Padoue et avec des ramifications également au niveau international, plus précisément en Grèce, en Espagne et aux Pays-Bas, principalement active dans le trafic national et international de méthamphétamines (*shaboo*, *MDMA*, *kétamine*) et dans le proxénétisme. »<sup>74</sup>. Au cours de l'enquête, la police judiciaire a également réussi à faire vaciller le mur

---

cassation a confirmé le bien-fondé de la mesure d'abrogation adoptée par le Tribunal de Rome le 15 juillet 2020 dans le cadre de la procédure n° 62-69/2017 MP, confirmée le 13 mai 2022 par la Cour d'appel de Rome avec la mesure n° 39/2022.

<sup>72</sup> Proc. pén. 43766/2021 RGNR du Parquet de la République auprès du Tribunal de Rome.

<sup>73</sup> Outre l'argent liquide, d'autres biens mobiliers d'une valeur de 150 000 euros ont également été saisis.

<sup>74</sup> OCC n° 34758/21 RGNR et 17464/2022 RG GIP émise par le Tribunal de Rome le **19 janvier 2023**.

de l'omerta, typique et généralement insurmontable dans ce milieu criminel, en recourant aux déclarations d'un concitoyen précédemment actif dans le secteur de la drogue, en arrivant également à vérifier « *l'existence d'une cellule dite « romaine » composée de citoyens chinois organisés à différents niveaux hiérarchiques* » qui s'occupait principalement de la vente dans une boîte de nuit dans la périphérie de Rome Est. En outre, l'organisation entretenait des liens étroits avec certains de ses concitoyens en Grèce, qui jouaient le rôle de fournisseurs de drogue.

Le **12 avril 2023**, les résultats des enquêtes complexes, durées près d'un an et menées par l'Arme des Carabiniers dans le cadre de l'opération dénommée « *Cnosso* »<sup>75</sup>, ont permis le démantèlement d'un réseau de lanceurs d'alerte qui gérait de manière capillaire la distribution de marijuana, de résine de cannabis et de cocaïne dans les quartiers de Pigneto et Torpignattara à Rome, dans le cadre d'une « *place de vente de drogue florissante, bien définie par des tâches et des objectifs, organisée en postes de garde et de contrôle pour soutenir et pour défendre la zone, avec une rotation des trafiquants de drogue afin d'assurer un flux continu d'affaires illicites* »<sup>76</sup>. La mesure a concerné 15 personnes (de nationalité italienne, bengalaise, roumaine et tunisienne) soupçonnées, à divers titres, d'association à des fins de trafic illicite de stupéfiants.

### **Province de Latina**

Au fil du temps, les organisations criminelles opérant dans la province de Latina ont caractérisé ce territoire en l'assimilant, bien qu'à moindre échelle, à celui de Rome.

En effet, même dans ce territoire, la diffusion des mafias traditionnelles a conduit à la recherche d'un équilibre de base avec les groupes criminels autochtones bien établis, caractérisés par une grande autonomie, un caractère criminel considérable et la capacité d'influencer de manière déterminante le tissu socio-économique local. Parmi les diverses activités illicites, se distinguent le trafic de drogue, la détention abusive d'armes, les crimes environnementaux, le blanchiment, l'usure et l'extorsion. Dans le cadre de l'économie légale, nous avons relevé des activités de gestion et d'élimination illégale des déchets, des formes d'exploitation du travail, notamment contre les manœuvres d'origine étrangère qui sont souvent également impliquées dans des activités illicites<sup>77</sup>.

---

*« Depuis longtemps la police judiciaire avait identifié certaines articulations criminelles de matrice chinoise présentes dans la capitale et directement liées à la structure principale active à Prato, en Toscane. Il est également à noter que, dans le cadre de cette enquête, une collaboration très solide a émergé entre les différentes « cellules » et la structure mère (à Prato) dans l'approvisionnement en drogue, notamment en méthamphétamine qui, à Rome et en Italie en général, se caractérise par la diffusion persistante de la consommation, avec une demande en croissance constante et exponentielle » (voir page 17).*

<sup>75</sup> Proc. pén. n° 14729/2019 RGNR du Tribunal de Rome – DDA.

<sup>76</sup> Les constatations effectuées par les Carabiniers ont également permis d'identifier et d'arrêter d'autres citoyens italiens, n'appartenant pas à ladite association, mais opérant dans deux autres places de vente voisines.

<sup>77</sup> Le **11 janvier 2023**, la Police nationale italienne a arrêté en flagrant délit 3 ressortissants extra-communautaires, dont l'un avec des antécédents en matière de stupéfiants. Ils ont été trouvés en possession

En octobre 2022, en relevant à nouveau les intérêts de la criminalité pour le secteur des déchets, la Police nationale italienne a exécuté une ordonnance<sup>78</sup> de saisie visant à la confiscation délivrée par le Tribunal de Rome, pour une valeur totale de 10 millions d'euros, à la charge d'entrepreneurs actifs dans le secteur immobilier et dans la gestion des déchets. Ils étaient impliqués dans l'opération « *Dark Side* »<sup>79</sup>, également menée par la Police nationale italienne, qui avait documenté les comportements illicites d'une association dédiée à l'élimination illicite des déchets, responsable de nombreux déversements abusifs, y compris de substances toxiques, dans la zone située entre Latina et Aprilia (province de Latina). Parmi les infractions principales qui ont été reprochées, figurent le trafic illicite continu de déchets, la mise en place d'une décharge non autorisée dans une zone d'Aprilia, la gestion non autorisée des déchets et la pollution de l'environnement.

La zone de Gaeta, de Formia, de Minturno, et en général tout le bas littoral du Latium souffre de la présence des organisations criminelles campaniennes, et en particulier des BARDELLINO et des CASALESI.

Dans ses opérations complexes de blanchiment d'argent menées, le *clan* MOCCIA<sup>80</sup> a parfois impliqué et exploité des sociétés opérant dans le chef-lieu de la région, alors que les intérêts dans cette zone des clans MALLARDO et DI LAURO ont favorisé le secteur de l'investissement immobilier<sup>81</sup>.

Le *clan* GAGLIARDI-FRAGNOLI, originaire de la région voisine de Mondragone (Caserte), aurait étendu, même dans le passé, son influence aux zones limitrophes du bas Latium. Cette stratégie a été également suivie par le groupe D'ALTERIO<sup>82</sup>, lié à des contextes criminels campaniens et

---

d'environ 4 kg de bulbes d'opiacés, dissimulés à bord d'une voiture, tout en essayant d'échapper au contrôle de police.

<sup>78</sup> Mesure n° 76/2022 RGMP du 13 octobre 2022 délivré par le Tribunal de Rome – Sect. MP.

<sup>79</sup> OCC 23611/16 RGNR du 17 octobre 2017 du Tribunal de Latina.

<sup>80</sup> Proc. pén. n° 30350/13 RGNR DDA du Tribunal de Naples. Saisie-arrêt conservatoire émis le 14 avril 2022. Plusieurs sociétés, dont l'une basée à Latina, ont été utilisées par le *clan* Moccia pour des activités présumées de blanchiment. Ces sociétés faisaient également partie du patrimoine saisi, d'une valeur totale d'environ 150 millions d'euros. Comme indiqué à la page 6 dudit décret, plusieurs activités commerciales étaient « *utilisées à la fois comme multiplicateurs de revenus et comme moyens pour préserver et pour mettre en œuvre des relations utiles au maintien du pouvoir mafieux de la famille Moccia* ».

<sup>81</sup> Saisie-arrêt de biens n° 10/2018 RGMP et n° 18/2022(S) Reg. Décret rendu le 4 novembre 2022 par le Tribunal de Naples - Sect. MP. Plusieurs *clans* campaniens, dont les MALLARDO et les DI LAURO, pouvaient compter sur la collaboration d'un entrepreneur qui « *sur une très longue période a certainement agi en synergie économique avec des représentants éminents des associations camorristes établies sur le territoire, agissant comme catalyseur des intérêts criminels et en investissant de l'argent illégalement accumulé* » (p. 2 dudit décret). Parmi les biens faisant l'objet de saisie, figuraient des sociétés, des véhicules et des rapports financiers, ainsi que plus de 600 biens immobiliers, situés dans plusieurs villes italiennes, dont Naples, Bénévent, Caserte et Latina.

<sup>82</sup> OCC n° 52510/18 RGNR et 10708/2019 RG GIP délivrée le 24 février 2020 par le Tribunal de Rome - DDA et exécutée par l'Arme des Carabiniers à la charge de 5 personnes en mars à Fondi (Latina), à Pontecorvo (Frosinone), à Frosinone et à Caivano (Naples), au terme de l'opération « *Aleppo 2* » qui a révélé les activités illicites de cette association. L'organisation était structurée sur une base familiale, à travers des liens avec les *clans* camorristes de Caserte. Malgré des mesures coercitives antérieures, elle « *conservait un contrôle monopolistique sur le transport routier depuis et vers le m.o.f. (marché des fruits et légumes de Fondi), en appliquant une méthode mafieuse* ». De cette façon, elle a réussi à imposer le recours à des entreprises gérées

autochtones et connu pour ses tentatives d'interférence à plusieurs reprises dans la gestion du marché des fruits et légumes de Fondi (Latina), où il y a l'un des plus grands centres agroalimentaires d'Europe.

Le **9 mars 2023**, la Police nationale de Cassino (Frosinone) a arrêté<sup>83</sup> deux personnes pour extorsion. Elles étaient originaires de la province de Naples et résidant dans les municipalités du Bas Latium. Elles auraient exercé des pressions constantes et des exigences injustifiées envers un entrepreneur, en recourant à des messages fortement intimidants et en déclarant également d'appartenir ou d'avoir des liens avec le *clan* BARDELLINO, connu dans ce contexte local à travers les chroniques judiciaires, mais également pour ses intérêts illicites sur ce territoire et pour son influence exercée notamment dans les zones de Formia et Gaeta (Latina).

Quant aux associations de type *'ndranghetista*, les enquêtes « *Propaggine* » et « *Tritone* »<sup>84</sup> ont confirmé, dans cette zone, les intérêts des *'ndrine* ALVARO et CARZO, comme en témoigne la présence dans l'*arrière-pays* de Latina et d'Aprilia (Latina) de deux sujets originaires de la province de Reggio de Calabre et sujets à une mesure restrictive<sup>85</sup>.

En outre, nous avons relevé les intérêts des *cosche* TRIPODO-ROMEIO, LA ROSA, BELLOCCO et COMMISSO, qui cherchent constamment des formes stratégiques de collaboration avec des groupes criminels autochtones.

Dans cette zone, la convergence des intérêts entre les mafias traditionnelles et les groupes autochtones, tels que les DI SILVIO, les CIARELLI et les TRAVALI, crée une phénoménologie criminelle particulière, où les coteries locales continueraient à jouer un rôle de plus en plus central.

Le fort impact de la criminalité organisée sur le contexte socio-économique de la province de Latina avait déjà bien émergé à l'issue des opérations « *Alba Pontina* » et « *Alba Pontina 2* », qui, en contestant la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, auraient reconstruit les diverses activités illégales perpétrées avec des méthodes intimidatrices par le *groupe* DI SILVIO-TRAVALI.

---

par des hommes de paille et à appliquer une commission aux transports effectués par des sujets indépendants. À cet égard, l'opération « *Aleppo* » précédente (2018) avait déjà abouti à l'exécution d'une ordonnance d'application d'une mesure conservatoire contre 8 personnes, car elles avaient contrôlé la gestion du marché par le biais d'un « *pouvoir intimidateur de type mafieux afin de monopoliser les transports depuis et vers le m.o.f., obtenu grâce à des liens étroits avec les clans camorristes de Caserte* ».

<sup>83</sup> OCC n° 887/23 RGNR et 566/23 RG GIP délivrée par le Tribunal de Cassino le 10 mars 2023.

<sup>84</sup> Opération « *Propaggine* » - OCC n° 4114/16 RGNR et 1994/17 RG GIP, délivré par le Tribunal de Rome le 23 mars 2022 ; opération « *Tritone* » - OCC n° 9430/2018 RGNR et 19348/2019 RG GIP.

<sup>85</sup> L'un d'entre eux considéré comme sujet « *faisant formellement partie de la 'Ndrangheta et ayant le rôle de Società Maggiore* », en raison de sa « *contribution constante* » fournie à l'association, alors que l'autre sujet a été identifié au cours des enquêtes comme un point de repère dans la zone de Latina pour permettre l'approvisionnement en armes, avec la circonstance aggravante de faciliter « *l'activité de l'association mafieuse unitaire appelée 'ndrangheta et, plus particulièrement, de son articulation territoriale à Rome* » (OCC n° 4114/16 RGNR et n° 1994/17 RG GIP, pages 720 et 739).

Enfin, le **25 janvier 2023**, le Tribunal de Rome a infligé des condamnations pour un total de 160 ans d'emprisonnement<sup>86</sup> à l'encontre de 19 accusés qui avaient opté pour la procédure abrégée, en reconnaissant à nouveau, pour le *clan* DI SILVIO, l'existence de critères typiques de l'organisation mafieuse. Le procès a été déclenché par une autre activité de police judiciaire, articulée et coordonnée par la DDA locale, mais portée à terme par la Police nationale en octobre 2021. Cette opération a été nommée « *Scarface* » et elle a permis d'arrêter 33 sujets<sup>87</sup>, qui faisaient partie ou étaient proches au *clan* DI SILVIO. À cet égard, a été constatée l'existence d'une organisation familiale, enracinée à Latina et opérant sur une vaste zone des *marais pontins*. Cette dernière avait imposé des conditions d'assujettissement et d'omerta, soit des conséquences directes de la forte intimidation découlant du lien associatif.

### **Province de Frosinone**

En ce qui concerne les activités illicites et les structures criminelles, la province de Frosinone souffre de l'influence de la Campanie en raison de sa proximité et des tentatives d'infiltration dans certains secteurs de l'économie locale. Dans cette zone, les coteries camorristes principales sont reliées au *clan* VENOSA, aux CASALESI, aux MALLARDO, aux ESPOSITO de Sessa Aurunca (Caserte), aux BELFORTE de Marcianise (Caserte), et à d'autres *clans* napolitains, tels que les célèbres LICCIARDI, GIULIANO, MAZZARELLA et GIONTA. En outre, nous avons relevé la présence de groupes autochtones, tels que les SPADA et les DI SILVIO, ayant également des liens de parenté avec les *familles* homonymes actives à Rome et dans la province de Pontina.

Parmi les épisodes marquants du semestre dernier, ont été signalées certaines opérations de lutte contre le trafic de drogue, l'usure et l'extorsion.

Le **16 février 2023**, la Police nationale italienne a arrêté en flagrant délit une personne pour détention à des fins de trafic de stupéfiants. 5 kg de cocaïne ont été trouvés au domicile de ce sujet.

Le **24 mars 2023**, l'Arme des Carabiniers a exécuté une saisie-arrêt patrimoniale<sup>88</sup> à l'encontre d'un multirécidiviste, soumis à une mesure conservatoire<sup>89</sup> en mai 2022, ainsi qu'à 38 autres personnes soupçonnées, et déjà considérées dans le passé comme appartenant à « *une association criminelle établie sur le territoire de Frosinone et de Sezze, où elle était l'organisateur et le garant de la*

---

<sup>86</sup> Les peines les plus lourdes ont été prononcées à l'encontre de 2 personnalités importantes, avec respectivement 20 et 19 ans d'emprisonnement.

<sup>87</sup> Pour les hypothèses de délit, à divers titres, d'association de malfaiteurs de type mafieux, de trafic de drogue, d'extorsion, d'enlèvement, de vol, de détention et de port illégal d'armes.

<sup>88</sup> Proc. n° 2/2023 RG MP - Saisie-arrêt anticipée et délivrée par le Tribunal de Rome - Sect. Mesures de prévention le 20 mars 2023. Deux voitures, des biens immobiliers dans la province de Latina et certaines relations bancaires ont fait l'objet de la mesure de saisie.

<sup>89</sup> Proc. pén. n° 43060/2019 RG PM - DDA de Rome.

*coexistence des différentes associations criminelles qui agissaient dans la province de Frosinone et de Latina, en jouant un rôle de régulateur-médiateur des affaires illicites »<sup>90</sup>.*

Le **14 avril 2023**, la Police nationale italienne a arrêté<sup>91</sup> une personne albanaise, après avoir trouvé à l'intérieur de son domicile environ 6 kg de cocaïne et plus de 36 000 euros en espèces.

Le **4 mai 2023**, la Police nationale a exécuté une mesure conservatoire personnelle<sup>92</sup> à l'encontre de 4 membres d'une famille sinti établie à Sorano et connue dans les milieux des enquêtes pour des avoir commis des infractions dans les domaines de l'usure et du trafic de drogue. Certains d'entre eux étaient déjà impliqués dans les opérations précédentes « *Ultima corsa* »<sup>93</sup> et « *Requiem* »<sup>94</sup>. Les enquêtes ont reconstitué les étapes d'une affaire typique d'usure, de demandes d'extorsion, de menaces graves et répétées au fil du temps, à partir de 2016, ce qui avait conduit la victime à un état d'exaspération grave en raison de la peur résultant d'un important degré d'assujettissement. Comme le souligne clairement ladite ordonnance, « *en réalité, ce qui pèse de manière décisive et qui renforce le rapport entre l'usurier et sa victime est l'intensité de l'assujettissement psychologique et de la crainte, ainsi que la conviction de ceux qui subissent l'usure de ne pas avoir d'alternative à leur situation : seul l'usurier, dans un moment de besoin, l'a « aidé », même s'il lui ôte progressivement son patrimoine et sa sérénité* ».

Il convient de remarquer que le territoire de Frosinone a été affecté par des activités complexes de police judiciaire menées dans les régions voisines, parfois pour réprimer également des trafics illicites au niveau international. Cela montre que, du point de vue de la dynamique et des stratégies criminelles, ce territoire frontalier entre le Latium et la Campanie est particulièrement propice à la convergence de différents intérêts illicites d'origines diverses.

Le **10 mai 2023**<sup>95</sup>, à la fin de l'opération « *Friends* », l'Arme des Carabiniers a exécuté une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire, délivrée par le Tribunal de

---

<sup>90</sup> Proc. n° 2/2023 RG MP - Saisie-arrêt anticipée et délivrée par le Tribunal de Rome - Sect. MP le 20 mars 2023 (page 5).

<sup>91</sup> Dans le cadre du proc. pén. 4083/22 RG NR DDA du Tribunal de Rome.

<sup>92</sup> OCC n° 235/2023 RG NR et 767/23 RG GIP délivrée par le Tribunal de Cassino le 2 mai 2023.

<sup>93</sup> En septembre 2022, la Police nationale a exécuté 17 mesures conservatoires délivrées par le tribunal de Cassino, à l'issue d'une enquête approfondie qui a permis de démanteler une association criminelle liée à un groupe d'origine sinti, opérant principalement dans les zones de Sora et d'Isola del Liri (Frosinone). Cette dernière se consacrait au trafic de drogue, à l'extorsion et à l'usure. Les revenus étaient en effet également utilisés pour accorder des prêts, avec des taux usuraires, au détriment des petits et moyens entrepreneurs en difficulté économique.

<sup>94</sup> En octobre 2020, la Police nationale et la Garde des Finances ont exécuté une mesure conservatoire à l'encontre de 25 personnes faisant l'objet d'une enquête pour association visant au trafic de drogue, au blanchiment et à l'extorsion. Les enquêtes avaient permis d'identifier deux factions, dont une qui était locale et gérée par des repris de justice de Sora (Frosinone). L'autre appartenait à une famille d'origine campanienne, installée depuis longtemps dans la zone de Sora. Après une première période de collaboration dans les activités d'approvisionnement et de vente, même sur le territoire de Cassino, les deux groupes se sont ensuite opposés pour acquérir le monopole sur les activités de vente de drogue.

<sup>95</sup> OCC n° 871/21 RG NR – 1934/21 RG GIP émise par le Tribunal de Campobasso le 27 avril 2023 à la demande de la DDA locale.

Campobasso, à l'encontre de 4 suspects d'ethnie *rom*, jugés responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs à des fins de trafic d'héroïne, de cocaïne et de marijuana. L'association était principalement active dans les provinces de la région Molise et, pour s'approvisionner en drogues, elle s'adressait à des milieux de la criminalité organisée de la zone de Frosinone et du Bas Latium, d'où provenait en effet une grande partie de la marchandise destinée aux places de vente d'Isernia et de Campobasso.

Une autre opération anti-drogue importante, appelée « *Doppio gioco* »<sup>96</sup> et portée à terme le **28 juin 2023** par la Garde des finances, a impliqué plusieurs personnes faisant l'objet d'une enquête, en comportant l'arrestation de 12 personnes<sup>97</sup> appartenant à une association composée principalement de personnes d'origine albanaise ayant une base opérationnelle dans les Marches, dans l'hypothèse d'une association de malfaiteurs à des fins de trafic de drogue, avec la circonstance aggravante du caractère transnational. Les enquêtes ont permis de documenter l'origine des cargaisons de drogue<sup>98</sup> en provenance d'Europe du Nord, en particulier de Belgique et des Pays-Bas, destinées aux places de vente de Frosinone<sup>99</sup>, ainsi qu'à celles d'Ancône, de Macerata, de Fermo et de Pesaro-Urbino.

Le **11 juillet 2023**, la Police nationale italienne et l'Arme des Carabiniers ont porté à terme l'opération « *Dejavù* » à travers une mesure restrictive à l'encontre de 10 personnes, faisant l'objet d'une enquête pour association de malfaiteurs à des fins de trafic de drogue, à l'issue d'une enquête complexe ouverte en décembre 2020, qui a notamment concerné une zone située dans un quartier résidentiel de Frosinone. La mesure<sup>100</sup> souligne que « *la place de vente fonctionnait sur le modèle 'Scampia', c'est-à-dire sans la nécessité d'accords préalables entre les trafiquants de drogue et les acheteurs, qui pouvaient se rendre sur place et acheter la quantité et le type de drogue désirée : cocaïne, crack, résine de cannabis et marijuana* », en utilisant également des systèmes de vidéosurveillance pour empêcher toute interférence ou pour entraver le travail des Forces de l'ordre.

## **Province de Viterbe**

Parmi les *cosche* de type *'ndranghetista* qui, au fil du temps, ont manifesté leurs intérêts criminels sur le territoire du haut Latium, nous relevons celles des GIAMPÀ, des TROUVATO, des MOLLICA, des NUCERA<sup>101</sup>, des MAMMOLITI, des LIBRI, des ZUMBO-GUGLIOTTA, et des PIROMALLI, dont certaines ont su stratégiquement exploiter la propension au trafic de drogue des

---

<sup>96</sup> Proc. Pén. 5314/2019 RGNR DDA du Tribunal d'Ancône.

<sup>97</sup> Dont 10 Albanais et 2 Italiens.

<sup>98</sup> Il s'agit d'une manipulation totale d'environ 700 kg de cocaïne et de *hashish*.

<sup>99</sup> Dans la province du Latium, un Albanais appartenant à cette association était résident, parmi les destinataires de la mesure restrictive.

<sup>100</sup> OCC n° 42934/21 RGNR délivré par le Tribunal de Rome le **6 juillet 2023**, page 2.

<sup>101</sup> Les ramifications du *clan* Nucera à Viterbe et les activités de blanchiment menées également avec la participation de certains entrepreneurs locaux avaient déjà été documentées en 2013 avec l'opération « *Eldorado* » de la DDA de Reggio de Calabre.

formations criminelles albanaises, qui s'est déjà manifestée dans cette région lors d'enquêtes précédentes<sup>102</sup>.

Le **31 janvier 2023**, la Cour suprême de cassation a rendu un jugement<sup>103</sup> confirmant la reconstitution de dynamiques criminelles de type mafieux dans la province de Viterbe. Le dispositif fait référence à l'opération « *Erostrato* »<sup>104</sup> (2019) de l'Arme des Carabiniers, coordonnée par la DDA de Rome, qui a permis d'identifier et de démanteler une organisation criminelle dirigée par un calabrais « proche » de la *cosca GIAMPÀ-TROVATO*, en reconnaissant l'existence des critères typiques de l'organisation mafieuse<sup>105</sup>. « *Le groupe criminel a connu une croissance exponentielle, passant des premiers attentats incendiaires à des formes intimidatrices plus flagrantes et typiques des mafias traditionnelles, en augmentant la fréquence des crimes commis et en s'insérant également dans le circuit des affaires de Viterbe, en tant qu'interlocuteur capable d'influencer, par la force, les transactions commerciales et les litiges en cours* »<sup>106</sup>. Les caractéristiques particulières de ce qui, dans la jurisprudence, « est appelé « mafia atypique » ou « petite mafia », c'est-à-dire d'une organisation avec un nombre réduit de membres, qui insiste sur un territoire limité ou un secteur d'activité déterminé, en utilisant la méthode mafieuse », se sont manifestées dans le territoire de Viterbe à travers l'exercice d'une force intimidatrice, provoquant « une condition d'assujettissement et d'omerta non seulement chez les victimes, mais aussi dans la collectivité ». Les résultats de l'enquête en question avaient reconstitué le fonctionnement d'une association italo-albanaise, au sein de laquelle une personne originaire de Lamezia Terme, affectée depuis plusieurs années sur le territoire du Latium, et un trafiquant de drogue albanais ont joué des rôles de premier plan. Le groupe, principalement engagé dans le trafic de drogue, était responsable de plusieurs infractions supplémentaires telles que le vol, le vol aggravé, la dégradation, les menaces et les blessures, pour affirmer son rôle hégémonique dans le milieu criminel de cette province et pour acquérir le contrôle de plusieurs activités économiques, telles que des entreprises de déménagement, des boîtes de nuit et des activités de rachat d'or<sup>107</sup>.

Plusieurs épisodes d'extorsion, ainsi que des cas d'incendies de véhicules et d'entreprises commerciales étaient l'expression d'une force intimidatrice considérable, à laquelle les membres de

---

<sup>102</sup> OCC n° 1095/20 RGNR et 980/20 RG GIP, délivrée par le Tribunal de Viterbe en juin 2020. Au cours des activités, la découverte de quantités considérables de drogue avait conduit à l'arrestation de certains citoyens de nationalité albanaise, pakistanaise et italienne.

<sup>103</sup> Arrêt n° 213/2023 (Rec. gén. n° 45638/2021).

<sup>104</sup> Tribunal de Rome - Proc. pén. n° 33359/17 RGNR et Proc. pén. n° 21238/18 RG GIP.

<sup>105</sup> « Pour résumer le bilan des évaluations des résultats du procès, le jugement exprimé par le premier juge quant à l'existence d'activités illicites d'association de malfaiteurs contestées doit être confirmé. », page 190.

<sup>106</sup> L'incendie revêt une importance particulière dans le langage de l'organisation car, comme souligné à la p. 188 dudit arrêt, « il représente la modalité de réaction typique du groupe criminel à des événements indésirables et le signal envoyé aux victimes que le groupe veut inciter à adopter un certain comportement. C'est la signature de l'association, reconnaissable par toute la communauté de Viterbo ».

<sup>107</sup> La coterie était également intéressée à la création d'interférences avec les milieux d'affaires locaux et les professionnels.

l'organisation recouraient systématiquement pour contraindre psychologiquement les victimes, en imitant les conduites, le lexique et les méthodologies typiques des organisations plus structurées, avec la ferme intention d'importer le *modus operandi* 'ndranghetista.

Par ailleurs, il convient de noter qu'au cours de ces dernières années, des investissements immobiliers du *clan* des CASAMONICA ont été relevés dans les zones de Tarquinia et de Montalto di Castro, dans la province de Viterbe.

### **Province de Rieti**

Sur le territoire de Rieti, les activités de trafic de drogue continuent d'être perpétrées par des personnes liées à la criminalité nigériane, installées depuis longtemps dans cette zone, bien qu'elles fassent l'objet d'actions de lutte incisives de la part des services d'enquête<sup>108</sup>. En particulier, le **13 avril 2023**, à l'issue d'une opération complexe nommée « *Free bridge* », la Police nationale italienne a exécuté une ordonnance de garde à vue à l'encontre de 8 ressortissants nigériens gravement inculpés de délits en matière de stupéfiants. Ils avaient mis en place leur « base opérationnelle » dans un endroit particulièrement adapté à la dissimulation des conduites illicites : dans une zone située près de la rivière Velino, plutôt excentrée bien que non loin du centre-ville, où une végétation dense entravait l'intervention rapide des Forces de l'ordre, ce qui permettait aux suspects de fuir et de se débarrasser facilement de la drogue en cas de contrôle.

La place de vente était, en outre, stratégiquement accolée à un centre de santé du Service italien des addictions pour le traitement et la réhabilitation des toxicomanes (SERD de Rieti), en complétant ainsi la circonstance aggravante décrite dans l'art. 73, alinéa 1, lettre g) du DPR 309/90. Comme indiqué de manière explicite dans l'ordonnance rédigée dans le cadre d'un pronostic sur la dangerosité des suspects pour autrui et sur la possible récurrence des conduites, « *il semble cependant évident que toutes les personnes aient aussi bien profité de la situation manifeste de toxicomanie des bénéficiaires, en concentrant l'activité de trafic près du SERD, en faisant preuve de gravité, d'acharnement et d'absence de scrupules ; en manipulant de grandes quantités de drogue et en fidélisant la clientèle toxicomane, ainsi qu'en démontrant la stabilité de leur activité de trafic, comme*

---

<sup>108</sup> Dans ce milieu criminel, la présence de différents groupes impliqués dans le trafic de drogue, ayant fait l'objet de plusieurs opérations complexes de police judiciaire, dont « *Angelo Negro* » et « *Hello bros* », avait déjà été documentée à plusieurs reprises. La première a été conclue par la Police nationale italienne en février 2020 avec l'exécution d'une ordonnance de garde à vue à l'encontre de 22 ressortissants nigériens, appartenant à une organisation criminelle engagée, entre autres, dans le trafic de drogue, en contact avec le pays d'origine pour la manipulation des produits collectés de manière illicite ; la seconde d'avril 2021, menée par la Police nationale italienne dans plusieurs villes (L'Aquila, Rieti, Bari, Caserta, Naples, Reggio d'Émilie, Parme, Modène, Catane, Gênes, Messine, Potenza et Terni), au cours de laquelle 30 mesures conservatoires ont été exécutées à l'encontre de ressortissants nigériens résidant en Italie et considérés comme membres de l'organisation BLACK AXE. Plusieurs infractions sont attribuables à cette organisation, notamment le trafic de drogue, l'immigration clandestine, les cyber-arnaques et le blanchiment d'argent.

*source de revenus exclusive et comme moyen de procuration de bénéficiaires récidivistes* »<sup>109</sup>. Enfin, la Police nationale italienne a arrêté le **12 juin 2023** l'un des suspects qui était introuvable lors de la phase finale de l'enquête, tandis que le **25 août 2023**, la dernière personne impliquée a été retrouvée à Rieti et elle a également été visée par ladite ordonnance d'exécution de garde à vue.

---

<sup>109</sup> OCC n° 2756/2022 RGNR et 2378/2022 RG GIP délivré par le Tribunal de Rieti le **27 mars 2023**, page 7.

## - LIGURIE

En Ligurie, la criminalité mafieuse calabraise est structurée<sup>1</sup> à travers les *locaux de Gênes*, de *Lavagna* (Gênes) et de *Vintimille*, en faisant de la « *Ligurie* » une macro-zone criminelle soumise au contrôle des *cosche* calabraises qui y sont établies. En outre, une enquête judiciaire a récemment été menée sur une autre implantation opérationnelle importante à Bordighera (Imperia)<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la présence de *groupes* de matrice criminelle différente, il convient de signaler la présence de groupes extrarégionaux individuels de *camorra*<sup>3</sup> et de *mafia sicilienne*<sup>4</sup>, bien qu'ils ne soient pas organisés en associations structurées.

Toutes les provinces liguriennes sont caractérisées par la présence d'associations criminelles étrangères, souvent composées d'étrangers en situation irrégulière d'origine africaine, sud-américaine ou d'Europe de l'Est, opérant principalement dans le domaine du trafic et de la vente de drogue.

Certaines activités antidrogues, entre autres, ont récemment relevé des synergies opérationnelles entre la criminalité organisée albanaise et des sujets liés à la '*ndrangheta* et à la criminalité autochtone.

### Province de Gênes

Dans la province de Gênes, la '*ndrangheta* est structurée dans les *locaux de Gênes* et de *Lavagna*.

À propos du contexte territorial de Gênes, il convient de rappeler la capture effectuée par les Carabiniers le **27 avril 2023**, à l'égard d'un représentant apical de la *cosca* BONAVOTA, recherché depuis décembre 2019, car il était visé par une ordonnance de détention provisoire<sup>5</sup> en établissement pénitentiaire pour association mafieuse, émise dans le cadre de l'opération « *Rinascita-Scott* »<sup>6</sup>. Dans ce contexte, l'homme avait été reconnu comme le promoteur, le chef et l'organisateur de la *cosca* BONAVOTA, avec la responsabilité de prendre les décisions les plus importantes dans l'intérêt de l'organisation, même hors de sa région d'origine.

---

<sup>1</sup> Proc. pén. 1389/2008 RGNR DDA de Reggio de Calabre, opération « *Il Crimine* » (2010) ; proc. pén. 2268/10 RGNR DDA, opération « *Maglio 3* » (2011) ; proc. pén. 9028/10 RGNR DDA, opération « *La Svolta* » (2012) ; proc. pén. 12506/13 RGPM - opération « *I Conti di Lavagna* » (2016) ; proc. pén. 5953/11 RGNR DDA, opération « *Alchemia* » (2016).

<sup>2</sup> Fait partie de la *famille* BARILARO-PELLEGRINO, ramification de la *cosca* SANTAITI-GIOFFRÈ de Seminara (province de Reggio de Calabre).

<sup>3</sup> Nous avons constaté la présence de personnes appartenant aux *clans* des CASALESI, des ZAZA-MAZZARELLA, des AMATO-PAGANO, des D'AMICO et des RINALDI.

<sup>4</sup> Des activités judiciaires ont recensé des présences liées à la *famille* GALATOLO-FONTANA de l'Acquasanta de Palerme, du *clan* de Gela des EMMANUELLO, tandis que des activités préventives récemment menées par la DIA ont détecté la présence de sujets déjà reconnus comme membres de la *cosca* palermitaine des LO PICCOLO.

<sup>5</sup> N° 1359/14 RG GIP, 148/18 RMC et 148 bis/18 RMR délivrée par le Tribunal de Catanzaro le 12 décembre 2019 dans le cadre du proc. pén. 2239/2014 RGNR DDA de Catanzaro (opération « *Rinascita Scott* »), pour les infractions visées par l'art. 416 bis, alinéas 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Code pénal.

<sup>6</sup> Dans ce contexte, l'autorité judiciaire a émis 333 mesures de précaution personnelles à l'encontre de sujets appartenant à des groupes de la '*ndrangheta* de Vibo Valentia, répartis en dizaines de '*ndrine* et de *locaux*, parmi lesquels figurent ceux indiqués ci-dessous et à l'intérieur desquels opèrent les *cosche* suivantes : MANCUSO, LA ROSA, FIARE/RAZIONALE/GASPARRO, LO BIANCO/BARBA, CAMILLO'/ARDEA ACCORINTI, PISCOPIANI, BONAVOTA, CRACOLICI, SORIANO, PITITITTO-PROSTAMO-IANNELLO, PATANIA.

Dans le cadre du procès « *Ponente Forever* »<sup>7</sup>, le jugement de la Cour d'Appel de Gênes, rendu le **4 janvier 2023**, est également pertinent. Il condamne un sujet d'origine calabraise tenu responsable de nombreux cas de détention et de cession de *cocaïne* et de *haschisch*, ainsi que d'avoir favorisé la clandestinité de la *cosca* GALLICO de Palmi (Reggio de Calabre).

En matière de répressions au trafic de stupéfiants, le **2 février 2023**, la Garde de finances a exécuté une ordonnance<sup>8</sup> de détention préventive à l'égard de 4 sujets tenus responsables de l'importation d'une charge de 435 kg de *cocaïne* confisquée précédemment, le 7 février 2022, dans le port de Prà (Gênes). Ce stupéfiant se trouvait à l'intérieur d'un *conteneur* de café provenant de Rio de Janeiro. En outre, en cette occasion, la complicité d'un employé du port avait été détectée.

Dans le cadre du procès « *Maglio 3* »<sup>9</sup>, le **13 juin 2023**, le Tribunal de Gênes a condamné un individu<sup>10</sup> qui aurait promis de remettre de sommes d'argent lors des élections municipales de mars 2010 et de satisfaire d'autres intérêts pour des représentants importants de la '*ndrangheta* ligurienne. Ces derniers se seraient occupés de canaliser vers le candidat leurs voix et celles d'autres personnes associées à eux.

Enfin, dans le cadre des activités de prévention antimafia, pendant le semestre considéré, le Préfet de Gênes a émis 3 mesures d'interdiction à l'égard de 2 sociétés proches des contextes '*ndranghetiste* (l'une active dans le secteur du transport des marchandises et l'autre dans le secteur du bâtiment) et de 1 société (active dans le secteur des transports) proche des associations de la mafia sicilienne.

## **Province d'Imperia**

Dans la province d'Imperia, deux structures sont actives : la *locale de Vintimille*, ayant à sa tête les MARCIANÒ de Delianuova (Reggio de Calabre) et représentant les *cosche* PIROMALLI et MAZZAFERRO ; et la structure de Bordighera, imputable aux *familles* BARILARO-PELLEGRINO et constituant une projection de la *cosca* SANTAITI-GIOFFRÈ de Seminara (Reggio de Calabre).

Il est également possible de confirmer l'activité à Sanremo (Imperia) d'individus liés à la *cosca* GALLICO de Palmi (Reggio de Calabre), comme l'ont montré des récentes affaires judiciaires.

Le **17 mai 2023**, la Police nationale de Ventimiglia a assigné à résidence surveillée un repris de justice originaire de la Campanie, en exécution d'un mandat d'arrêt européen émis dans le cadre de l'opération

---

<sup>7</sup> Pr. pén n°11617/18 RGNR Parquet de district de Gênes. Cette opération a été conduite dans un contexte de coopération internationale avec la Gendarmerie française, en septembre 2020, et elle a permis l'arrêt à Sanremo d'un individu d'origine calabraise, étant chef d'une cellule criminelle et ayant sa base logistique dans la province d'Imperia. Une organisation albanaise lui y procurait de quantités considérables de cocaïne destinée à des associations françaises.

<sup>8</sup> Ord. n° 58/2023 R.G.P.M. mod. 21 et n° 207/23 RG GIP rendue en date du 17.01.2023 par le juge chargé de l'enquête préliminaire (GIP) chez le Tribunal de Gênes, sur demande du Parquet de la République local.

<sup>9</sup> Pr. Pén. 3232/12 RGNR - 10710 RG GIP, provisoire du procès pénal 2268/10 RGNR DDA de Gênes.

<sup>10</sup> Ex artt. 86 D.P.R. 16 mai 1960 n° 570, art. 1 dernier alinéa Loi 17 février 1968 n° 108 et art. 7 D.L. 152/91 du 13 mai 1991 (actuellement 416 bis.1 c.p.).

« *Eureka* »<sup>11</sup>, qui a été largement évoquée dans les chapitres sur la Calabre et la Lombardie et qui a impliqué une association visant au trafic de stupéfiants, avec la circonstance aggravante de la transnationalité et des quantités considérables. Les enquêtes ont été menées par les parquets de districts de Gênes, Milan et Reggio de Calabre sous la coordination de la DNA et elles se sont développées grâce à la coopération européenne au niveau judiciaire et d'enquête de EUROJUST, EUROPOL, @ON et du projet Interpol I-CAN. L'homme a été considéré comme responsable de réutilisation d'argent issu du narcotrafic, récurant à une activité commerciale de restauration en France, sous l'égide d'un représentant important de la *famille* GIORGI de San Luca (Reggio de Calabre).

### **Province de Savone**

Dans la province de Savone, notamment dans la région de Toirano (Savone), la *cosca* RASO-GULLACE-ALBANESE de Cittanova (Reggio de Calabre) est active.

Le **16 mars 2023**, la DIA a exécuté un décret<sup>12</sup> de confiscation de biens que le Tribunal de Reggio de Calabre a émis à l'égard d'un individu originaire de Cittanova (Reggio de Calabre) qui s'était depuis longtemps établi à Albenga (Savone) et qui était « proche » d'une *cosca* de la '*ndrangheta* de Cittanova, dont les présences opérationnelles en Ligurie avaient été confirmées à l'issue d'une enquête précédente. Par conséquent, la DIA et la Police nationale italienne avaient exécuté une ordonnance de détention provisoire à l'égard de 42 personnes soupçonnées d'appartenir à des associations de type mafieux, d'effectuer une inscription fictive de biens et de pratiquer la corruption. Parmi ces personnes, il y avait également cet individu qui jouait le rôle stratégique de véhiculer les communications entre les différents membres du *clan* et son frère, soit le chef et le promoteur de la *cosca*. Bien que le Tribunal de Palmi ait prononcé l'acquittement en juillet 2020, le Tribunal de Reggio de Calabre a émis la décision de confiscation, en raison du faisceau d'indices résultant de l'enquête précédente qui avait conduit à un jugement de dangerosité sociale à l'égard de cet homme à cause de sa contiguïté avec ladite coterie criminelle. Cette mesure a établi la confiscation de 2 biens immobiliers et de 1 relation bancaire, pour une valeur totale de 400 000 euros.

Le **19 avril 2023**, le Tribunal de Savone a condamné<sup>13</sup> deux frères originaires d'Africo (Reggio de Calabre), entrepreneurs dans le secteur du bâtiment<sup>14</sup>, pour le délit, en concours entre eux, d'entrave

---

<sup>11</sup> Procès penal 5886/2022 RGNR DDA ; procès penal 2520/2022 RG GIP DDA ; n° ss/2022 ROCC ; n° 44/2022 ROCC ; n° 4/202S ROCC.

<sup>12</sup> D. n° 31/2021 Ord. Seq – 38/2023 Ord. rendue le 9 mars 2023 par le Tribunal de Reggio de Calabre Sect. MP.

<sup>13</sup> Procès penal 4763/2022 RGNR.

<sup>14</sup> Les deux entrepreneurs avaient déjà fait l'objet d'affaires judiciaires. Ils avaient été puisés de la mesure de prévention personnelle et, quant à leurs entreprises, des mesures préfectorales de nature interdictive avaient été appliquées. Conformément au décret 9/2021, le 5 mai 2021, le Tribunal de Gênes leur a reconnu les conditions préalables de la dangerosité sociale qualifiée (ex art. 4 lett. b) D.Lgs 159/2011), car les individus tenu responsables de multiples conduites interpositives finalisées à contourner la normative de prévention et la surveillance spéciale. Le 25 mai 2022, la mesure est devenue définitive à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation.

à la liberté des enchères, aggravé par la méthode mafieuse. L'affaire a été constatée le 26 juillet 2022, lorsque la Police nationale de Savone avait exécuté une ordonnance<sup>15</sup> de détention préventive à l'égard de l'un des deux entrepreneurs, ayant des liens de parenté avec des représentants de la *cosca* d'Africo MORABITO-PALAMARA-BRUZZANITI. Ils s'étaient établis à Savone depuis longtemps car, en menaçant et en utilisant la force d'intimidation découlant du lien avec l'association, ils éloignaient certains offreurs d'une enchère ouverte que le Tribunal de Savone avait lancée.

Le **3 mai 2023**, à l'issue de l'opération « *Sunset* », la DIA et les Carabiniers ont exécuté une ordonnance<sup>16</sup> de détention préventive à l'égard de 15 individus suspectés, à divers titres, d'association visant au trafic, à la production et à la vente de stupéfiants. Plus particulièrement, nous avons observé l'action d'une association opérant à Savone et dans d'autres localités du territoire national et étranger. Cette dernière est active dans l'importation, la vente et la détention illicite de *cocaïne* et d'*héroïne*, gérée, entre autres, par un fugitif célèbre de '*ndrangheta*'<sup>17</sup>. Les enquêtes ont permis de définir un faisceau d'indices graves grâce à un *rapport* d'Europol concernant l'utilisation de *discussions en ligne*, cryptées sur des plateformes de messagerie qui permettaient l'échange de communications à travers un réseau global et privé de serveurs. En interaction avec une équipe sud-américaine, cette association résultait impliquée dans au moins deux importations de *cocaïne*, respectivement de 31 kg et de 50 kg et provenant d'Espagne, ainsi que dans leur distribution en Italie.

Parallèlement, à Milan, l'opération « *Money Delivery* » était en cours, mais nous renvoyons à la partie sur la Lombardie pour plus de détails. Cette opération se focalisait sur une association finalisée au trafic de stupéfiants avec la circonstance aggravante de la transnationalité et des quantités considérables. Cette dernière était caractérisée par l'implication de deux frères suspects aussi dans le cadre de l'enquête « *Sunset* ».

Dans le domaine des stupéfiants, il faut également signaler que, le **2 janvier 2023**, à la suite d'une perquisition domiciliaire chez une structure d'accueil à Celle Ligure (Savone), la Garde de finances de Gênes et de Bari ont arrêté en flagrant délit 4 sujets de nationalité albanaise, trouvés en possession de 285 pains de plus de 354 kg *cocaïne*.

---

<sup>15</sup> N° 4763/21 RGNR e 5260/22 RG GIP émise le 19 juillet 2022 par le Tribunal de Gênes sur demande de la DDA locale.

<sup>16</sup> Ord. n° 6267/2021 RGNR et 1555/2022 RG GIP rendue le 10 février 2023 par Tribunal de Gênes sur demande de la DDA locale.

<sup>17</sup> Au moment des faits, il était en fuite en Amérique du Sud, où il s'était établi depuis les années 1990, faisant l'objet d'un mandat d'exécution de peines concourantes et d'ordre d'exécution simultanée n° 147/2006 RES émis le 13 août 2008 par le Parquet général de Reggio de Calabre qui réévaluait les peines infligées à l'égard de l'individu pendant plus de 28 ans de réclusion: il s'évada le 24 juin 2019 du « Carcer Central » de Montevideo (Uruguay), où il était détenu depuis 2017, en attente d'extradition pour l'Italie, et puis il a à nouveau été arrêté le soir du 24 mai 2021 dans une habitation à Joao Pessoa, une ville en Brésil.

Dans le port de Savone, le **17 janvier 2023**, la Garde de finances a effectué la saisie d'une tonne de *cocaïne*, cachée dans la quille d'un navire marchand battant pavillon de Hong Kong, venant de Santos (Brésil) après un arrêt intermédiaire au terminal portuaire de Punta Pereyra (Uruguay).

Dans le cadre d'un contrôle à un camion près de la zone de service de Ceriale Sud (Savone), le **1<sup>er</sup> mars 2023**, la Police nationale italienne a retrouvé 261 kg d'*hashish* et 107 kg de *marijuana*, et elle a appréhendé en flagrant délit le chauffeur albanais du véhicule.

Dans le port de Vado Ligure (Savone), la Garde de finances a retrouvé plusieurs charges de drogue. Le **15 mars 2023**, elle a saisi environ 47 kg de *cocaïne*, divisée en 42 pains et cachée à l'intérieur d'un *conteneur* de noisettes décortiquées provenant de Valparaíso (Chili).

Encore, le **23 mars 2023**, 3 Albanais ont été arrêtés en flagrant délit : ils étaient occupés à récupérer 81 kg de *cocaïne* dans un conteneur de bananes, provenant de l'Équateur. Finalement, le **12 avril 2023**, il y a eu l'arrestation en flagrant délit d'un autre sujet albanais, surpris lorsqu'il était en train de récupérer plus de 84 kg de *cocaïne* cachée dans un conteneur provenant également d'Équateur et chargé de bananes.

### **Province de La Spezia**

Dans la province de La Spezia, il faut signaler la présence de groupes familiaux, actifs dans différents domaines économiques et considérés comme liés aux *cosche* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone)<sup>18</sup> et FARAO-MARINCOLA de Cirò Marina (Crotone)<sup>19</sup>.

Dans ce semestre, nous remarquons que le **10 février 2023**, à La Spezia et à Carrare (Masse et Carrare), la Police nationale italienne et les Carabiniers ont promulgué une ordonnance<sup>20</sup> de détention provisoire à l'égard de 5 individus d'origine sud-américaine, suspects d'importation de Colombie avec la complicité d'un transporteur qui avait ingéré les ovules contenant plus de 1 kg de cocaïne et qui était décédé à cause de la rupture de l'un des ovules.

---

<sup>18</sup> À Bolano (La Spezia), nous avons révélé la présence du *groupe* MUTO, originaire de Cutro (Crotone), propriétaire d'activités entrepreneuriales dans le secteur de la commercialisation des matières inertes et du transport routier, ainsi que dans le secteur immobilier. Le groupe avait des liens de parenté et de relation avec des personnages liés à la *cosca* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone) et il était concerné par l'opération « *Aemilia* » de la DDA de Bologne.

<sup>19</sup> À La Spezia nous avons révélé la présence du *groupe* familial des ABOSSIDA de Crucoli (Crotone).

<sup>20</sup> Ord. n° 678/22721 RGPM n°599/22 RG GIP rendue en date du 6 février 2023 par le Tribunal de La Spezia.

## - LOMBARDIE

Dans ce semestre, les preuves judiciaires ont permis d'enregistrer, de façon presque exclusive, les résultats des enquêtes axées sur le trafic et la vente de stupéfiants, parfois caractérisés par une organisation associative et par la transnationalité. Certaines de ces enquêtes ont révélé la présence de certains personnages, occupant des positions supérieures, liés à des organisations mafieuses calabraises et campaniennes, actives dans leurs régions correspondantes. Toutefois, les mesures analysées ne montrent aucune contestation pour une hypothèse d'infraction *ex. art 416 bis c.p.* et/ou pour des circonstances aggravantes spécifiques *ex. art. 416 bis, alinéa 1 c.p.*

Dans le secteur du narcotrafic, nous confirmons que plusieurs structures criminelles, quelle que soit leur niveau d'organisation, recourent à des moyens de communication innovants : en effet, le *dark web* et les plateformes de communication *cryptées* sont les nouveaux outils qui se sont rapidement répandus parmi les narcotrafiquants et les *dealers*.

Dans ce semestre, l'autorité policière et de la DIA ont poursuivi leurs activités, notamment en matière de prévention, à travers les vérifications antimafias à l'égard des entreprises s'occupant des œuvres liées au Plan national de reprise et de résilience (PNRR) et des œuvres liées aux *Jeux Olympiques de Milan-Cortina 2026*. Dans ce cadre, les Préfectures ont assuré une répression constante grâce à des mesures d'interdiction<sup>1</sup> concernant notamment les entreprises liées à la *'ndrangheta*.

Ce contexte régional, caractérisé par un modèle économique et productif efficace et de pointe<sup>2</sup>, représente une excellente opportunité pour les groupes criminels de type mafieux, car il permet de blanchir et de réutiliser les capitaux illicites, mais aussi à s'infiltrer sans recourir à des méthodes violentes. La recherche de consensus et d'acceptation par les opérateurs économiques est le but d'organisations tels que la *'ndrangheta*. En effet, son consensus social est en croissance parce que les sujets, dont l'appartenance aux contextes mafieux est déclarée, sont considérés par les opérateurs socio-économiques comme des interlocuteurs fiables et avec lesquels ils peuvent faire des affaires.

---

<sup>1</sup> Dans cette période, les Préfectures ont émis 14 mesures d'interdiction antimafias, dont 11 concernait des entreprises avec des éléments de criticité liés à la *'ndrangheta*.

<sup>2</sup> Le *Rapporto della Banca d'Italia sull'Economia della Lombardia* (rapport de la Banca d'Italia sur l'Économie de la Lombardie), présenté le 28 juin 2023, a montré qu'en 2022 l'économie régionale a continué de croître à un rythme soutenu, bénéficiant de la forte augmentation des activités dans le secteur de la construction, mais aussi grâce à la reprise dans le secteur des services. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a toutefois accentué l'augmentation des coûts énergétiques et la difficulté de s'approvisionner de matières premières et de produits intermédiaires, ce qui s'était déjà manifesté dans la seconde moitié de 2021. Ces tensions ont conduit à une flambée des prix et à un léger ralentissement de l'activité pendant l'année. La croissance considérable pendant la période 2021-2022 a amené le PIB de la Lombardie à dépasser le niveau de 2019 de 3,4 %, une valeur bien plus élevée que la valeur enregistrée par l'économie italienne tout entière (1 %). L'augmentation du produit régional est estimée à 3,8 %, un chiffre légèrement supérieur à celui du produit national (3,7 %), tandis que, dans les premiers mois de 2023, l'inflation a diminué, bien qu'elle reste élevée par rapport aux années précédentes. Dans le marché immobilier, les transactions et les prix des habitations ont augmenté considérablement, voire plus que dans la moyenne du pays. Les prêts bancaires ont encore augmenté en 2022, mais ils ont ralenti dans la seconde moitié de l'année, affectés par la hausse des taux d'intérêt et par une orientation plus sélective de la politique d'offre des banques.

L'infiltration de la criminalité organisée calabraise dans l'économie lombarde peut être également déduite à partir des interdictions<sup>3</sup> mises en place par les Préfectures dans le premier semestre de 2023 et imputables notamment à des sociétés caractérisées par des éléments de criticité liés à la *'ndrangheta*.

En matière de biens saisis et confisqués, les données de l'*Agenzia nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata* (Agence italienne pour gérer et pour réallouer les biens saisis et confisqués à la criminalité organisée), mises à jour au 30 juin 2023, montrent que la Lombardie joue un rôle considérable au niveau national car, avec 3 285 biens immobiliers confisqués, elle est à la cinquième place, après la Sicile (16 601), la Campanie (6 593), la Calabre (5 056) et le Latium (3 594).

Dans les territoires des districts de la Cour d'Appel de Milan et de Brescia, de nombreuses opérations, enregistrées de 2005 jusqu'au 31 décembre 2022, ont confirmé la présence d'équipes imputables à la criminalité organisée calabraise. La répression promue par les institutions a réduit la consistance de certains *groupes*, même si leur dynamisme particulier les rend fuyants. En fait, ils appliquent des phases de régénération et de renouvellement incessantes de leur structure, qui ne peuvent pas toujours être déduites grâce aux évidences judiciaires ou d'enquête, mais aussi à cause de leurs affiliations avec de nouveaux associés, soit à l'interaction avec d'autres coteries, même de matrice ou d'origine géographique différente.

La structure organisatrice majeure de *'ndrangheta*, la soi-disant *camera di controllo* (chambre de contrôle), est également dénommée *la Lombardia* (Lombardie). Elle est supérieure aux *locali* présents dans cette région et elle est liée à la *casa madre* de Reggio de Calabre. En Lombardie, il y a 24 *locali* de *'ndrangheta* actifs dans les provinces de Milan (*locali de Milan, Bollate, Bresso, Cormano, Corsico-Buccinasco, Pioltello, Rho, Solaro, Legnano - Lonate Pozzolo (Varèse)*), Côme (*locali de Erba, Canzo-Asso, Mariano Comense, Appiano Gentile, Senna Comasco, Fino Mornasco - Cermenate*), Monza-Brianza (*locali de Monza, Desio, Seregno et Giussano, Lentate sul Seveso, Limbiate*), Lecco (*locali de Lecco et de Calolziocorte*) et Pavie (*locali de Pavia et de Voghera*).

Quant aux matrices criminelles d'origine sicilienne et campanienne, bien qu'elles ne disposent pas, contrairement à la *'ndrangheta*, de spécifiques décisions judiciaires témoignant leur enracinement,

---

<sup>3</sup> Dans ce semestre, 25 mesures d'interdiction ont été émises, dont 12 dans des contextes de la criminalité organisée calabraise. Les mesures imputables aux différentes matrices mafieuses concernaient les secteurs de la construction, de la restauration et du traitement des déchets, ainsi que le secteur immobilier et des transports.

il ne faut pas exclure la présence de régions géographiques spécifiques pour les projections, même significatives<sup>4</sup> de *cosa nostra* et de *camorra*<sup>5</sup>.

Quant aux infiltrations dans l'économie légale en Lombardie, le flux extraordinaire de capitaux introduits dans le système économique italien du Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) peut représenter une occasion pour les organisations criminelles. Elles ont une vocation entrepreneuriale très forte, surtout dans ce territoire. Au cours de ce semestre, 25 mesures d'interdiction<sup>6</sup> ont été rendues dans l'opération de monitoring et de prévention adoptée par les Préfectures des provinces lombardes.

L'examen de ces mesures d'interdiction montre une tendance des groupes criminels à être présents dans plusieurs secteurs économiques et entrepreneuriaux.

Le domaine de la restauration s'est révélé le plus attractif<sup>7</sup>. En ce qui concerne la *'ndrangheta*, ses intérêts ont également émergé dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier, ainsi que dans les domaines de l'entretien et de la réparation des véhicules, ce qui a été montré lors des instructions antimafia menées par les Préfectures de Milan, permettant de rendre 3 mesures d'interdiction à l'égard de certaines entreprises actives dans lesdits secteurs économiques. Par ailleurs, les Préfectures de Varèse et de Lecco ont rendu des mesures individuelles à l'égard d'entreprises actives respectivement dans la collecte des déchets urbains solides et dans la formation pour les entreprises.

---

<sup>4</sup> Par exemple, dans la province de Varese, où nous avons enregistré une présence non négligeable de sujets liés à la criminalité organisée sicilienne. Il faut aussi signaler que le **27 juin 2023**, dans le cadre de l'opération antidrogue « Crypto » menée par les Carabiniers de Monza, qui sera successivement examinée, la mesure a été prise à l'encontre de sujets liés à la criminalité organisée calabraise et d'un sujet, résidant à Cinisello Balsamo (Milan), lié à la *stidda* de la province de Caltanissetta.

<sup>5</sup> Quant à la présence en Lombardie de cette matrice criminelle, il faut noter que le **19 avril 2023**, cette action répressive a conduit à l'exécution par les Carabiniers de Marcianise (Caserte) d'une ordonnance de détention préventive (demandée par la DDA de Naples) à l'encontre de 28 sujets pour hypothèse d'association finalisée au trafic de stupéfiants, avec circonstance aggravante *ex art. 416 bis.1 c.p.*, non seulement pour avoir utilisé la méthode mafieuse, mais aussi pour avoir également aidé le *clan* de la camorra BELFORTE de Marcianise (Caserte). La mesure restrictive a montré que ladite organisation criminelle aurait également répandu ses intérêts criminels à Milan dans le trafic de la cocaïne. Les activités investigatrices ont révélé l'existence de deux groupes criminels : l'un actif en Campanie, l'autre à Milan ayant comme chefs deux demi-frères. L'un des deux aurait opéré à Milan pour le compte du clan BELFORTE (d'où la contestation de l'aggravante de la facilitation mafieuse) à l'aide de *dealers* campaniens employés dans la vente des stupéfiants, notamment de cocaïne. Les cessions se déroulaient à travers d'une sorte de *centre d'appel* qui recevait les réservations et, grâce à des messages codifiés, il transférait aux *dealers* les ordres pour les livraisons de drogue directement au domicile des acheteurs. OCC. n° 28402/2018 RGNR, n° 21107/2019 RG GIP et n° 75/2023 OCC rendues le **18 avril 2023** par le Tribunal de Naples, exécutées le **19 avril 2023**.

<sup>6</sup> Préfecture de Milan 10 mesures ; Préfecture de Côme 1 mesure ; Préfecture de Varèse 1 mesure ; Préfecture de Lecco 2 mesures. Préfecture de Brescia 4 mesures ; Préfecture de Bergame 1 mesure ; Préfecture de Crémone 4 mesures ; Préfecture de Mantoue 2 mesures. Par rapport aux matrices criminelles de référence, 12 ont concerné des entreprises dans les contextes de la criminalité organisée calabraise, 1 a concerné une entreprise dans des contextes de criminalité organisée sicilienne, 1 a concerné des contextes de camorra et 6 ont concerné les propriétaires d'entreprises, mais ils n'étaient pas proches de contextes mafieux.

<sup>7</sup> Ce secteur a été intéressé par la reddition de 6 mesures d'interdiction – 5 disposées par les Préfectures de Milan et 1 par la Préfecture de Lecco – qui ont concerné des entreprises vraisemblablement infiltrées par la criminalité calabraise.

Même si certains des groupes criminels ne sont pas liés à la criminalité organisée, leurs intérêts demeurent également dans la perpétration d'infractions liées au stockage de déchets dans des décharges, aux fausses déclarations souvent liées à des hypothèses de blanchiment, d'auto-blanchiment et de facturation pour des opérations inexistantes. Ces pratiques criminelles s'avèrent particulièrement fructueuses puisqu'elles garantissent des profits considérables par rapport à un risque de sanction inférieur à d'autres hypothèses de crime. Les opérations conclues dans ce semestre n'ont pas attesté l'implication directe de la criminalité organisée dans le *business* du trafic illicite de déchets, mais elles ont révélé les intérêts illicites d'entrepreneurs sans scrupules actifs dans ce secteur. Quant à la *criminalité étrangère*, les opérations, menées la police judiciaire en Lombardie, suggèrent qu'elle est présente et active dans plusieurs secteurs, avec une attention particulière aux infractions d'appropriation frauduleuse, au trafic de stupéfiants et au proxénétisme. À propos de la gestion de la vente des stupéfiants, ce phénomène se caractérise principalement par la présence d'organisations d'origine albanaise et nordafricaine et/ou provenant de l'Afrique subsaharienne (Sénégal, Gambie, Nigéria, etc.), qui interagissent souvent entre eux et avec des individus liés à la criminalité organisée italienne, avec des présences dans d'autres pays européens, tels que la Belgique, les Pays Bas et l'Espagne.

### **Province et zone métropolitaine de Milan**

Dans le cadre de la gestion des déchets, le **15 février 2023**, les Carabiniers du *Gruppo per la Tutela Ambientale e la Transizione Ecologica* (Groupe pour la Protection Environnementale et pour la Transition Écologique) de Milan, avec le soutien d'EUROPOL, de la Police allemande (BKA) et de la coordination des canaux de coopération internationale d'EUROJUST, ont rendu 18 mesures conservatoires réelles et personnelles. Les enquêtes, effectuées également à l'étranger, se sont concentrées sur des mouvements d'argent résultant de trafics illicites de déchets, d'une valeur supérieure à 90 millions d'euros, transité sur les comptes de sociétés italiennes, allemandes et hongroises et vraisemblablement réemployé dans d'autres activités, même illicites. L'origine de l'opération est imputable à une autre enquête<sup>8</sup> de 2020 où 16 individus avaient été arrêtés pour crime environnemental.

Encore, le **2 mars 2023**, les Carabiniers et la Garde de finances de Milan ont effectué la saisie conservatoire d'une installation de traitement des déchets située à Milan et de ses bénéficiaires, pour un montant total d'environ 8 millions d'euros. Les 7 individus, dont 4 résidant en Lombardie, sont suspects, à divers titres, de trafic illicite de déchets en concours, de gestion de déchets non autorisée, et de fraude documentaire dans leurs registres et notification. L'enquête a montré que les suspects auraient accumulé, dans un établissement de la fraction de Cascina Guascona (Milan), des tonnes de

---

<sup>8</sup> Proc. pén. 43109/18 RGNR DDA.

déchets « *sales* » (non soumis au traitement requis) et successivement vendus comme *matières premières* à une entreprise spécialisée dans la construction de la ceinture périphérique de Novare.

Comme nous l'avons déjà dit, d'autres opérations ont révélé que le trafic de drogue est toujours attractif pour les coteries. Le **27 mars 2023**, le GIP du Tribunal de Milan, après un rite abrégé, a prononcé le jugement<sup>9</sup> de condamnation à l'égard de 9 individus, accusés dans le cadre de l'opération « *Metropoli Hidden Economy* ». Les premières mesures conservatoires<sup>10</sup> ont été exécutées le 6 septembre 2022 par la Garde de finances de Milan et de Pavie à l'égard de 13 individus accusés, à divers titres, d'association de malfaiteurs destinée au trafic et à la vente de stupéfiants (*haschisch* et cocaïne), d'achat et détention d'armes de guerre, de possession fictive de biens et d'association de malfaiteurs destinée à la fraude à l'assurance.

Le **3 mai 2023**, La Garde de finances de Milan a exécuté une mesure restrictive<sup>11</sup> qui a concerné 40 individus suspects, à divers titres, d'association destinée au trafic de stupéfiants avec la circonstance aggravante de la transnationalité et des quantités considérables. L'opération, dénommée « *Money Delivery* », a été démarrée grâce à une Décision d'Enquête Européenne et à l'analyse de la messagerie cryptée de plateformes de communication utilisées sur des *smartphones* ad hoc. Les charges de stupéfiants importés de l'Europe du Nord vers la Lombardie ont été nombreuses, environ 645 kg de cocaïne, 240 kg de *haschisch* et 30 kg de kétamine, ce qui a été montré par les enquêteurs grâce à leurs reconstructions, même sur la base des contenus des *chats* cryptées. En même temps, à Gênes et à Reggio de Calabre, les Carabiniers et la DIA<sup>12</sup> ont rendu d'autres mesures de restriction disposées par les autorités judiciaires. dans le cadre des enquêtes liées à celle milanaise et toutes réunies dans la plus vaste opération « *Eureka* », sous la coordination de la DNA. Ces enquêtes se sont développées grâce à la coopération européenne au niveau judiciaire et d'enquête avec EUROJUST, EUROPOL, @ON et le projet Interpol I-Can. En particulier, l'opération « *Money Delivery* » a affecté deux associations différentes, actives dans le trafic de stupéfiants (opérant dans la zone milanaise, en Calabre et en Campanie). Elle a également documenté l'implication, dans ces crimes, de certains individus proches de la criminalité organisée calabraise et campanienne, auxquels aucune hypothèse d'infraction *ex art. 416 bis c.p.* ni circonstances aggravantes spécifiques *ex art. 416 bis.1 c.p.* n'ont été contestées.

Le **23 juin 2023**, dans le cadre de la même enquête, la DDA locale a demandé au Tribunal de Milan d'exécuter un décret de saisie conservative<sup>13</sup> ayant pour objet une société active dans le secteur des

---

<sup>9</sup> Arrêt n° 16976/2022 RG NR et 25821/2022 RG GIP (provisoire du n° 14915/2022 RG GIP).

<sup>10</sup> Mandat d'arrêt d'individu suspect de crime n° 16976/22 rendu le **30 août 2022**. Le GIP du Tribunal de Milan n'a pas confirmé cette mesure et, parallèlement, il a disposé la mesure conservatoire n° 16976/22 RG NR et n° rendue le **9 septembre 2022**.

<sup>11</sup> OCC. n° 3125/2020 RG NR et n°19220/2020 RG GIP rendue le 14 avril 2023 par le Tribunal de Milan.

<sup>12</sup> Dans le cadre de l'opération « *Sunset* ».

<sup>13</sup> Décret de saisie conservative n° 31253/2020 RG NR et n° 19220/2020 RG GIP rendu le 14 juin 2023 par le GIP du Tribunal de Milan.

déménagements et une entreprise individuelle active dans la vente au détail d'aliments, tous les deux opérant dans la province de Varèse. La mesure de saisie préventive découle des contrôles économiques et financiers qui ont permis d'établir que le profit du trafic de stupéfiants s'élevait à plus de 15 millions d'euros.

Une autre opération antidrogue, dénommée « *Barrios* », a été achevée le **26 avril 2023** par l'exécution de mesures restrictives ordonnées dans le cadre de deux procès pénaux<sup>14</sup>, différents et convergents. Dans l'ensemble, les mesures conservatoires ont concerné 30 suspects tenus responsables, à divers titres, d'association destinée au trafic (même transnational) et à la vente de stupéfiants, de blanchiment, d'extorsion, de détention et porte d'armes à feu illégal. Les coteries<sup>15</sup> impliquées, qui dans ce cas disposaient également de *smartphones* cryptés, étaient spécialisés dans l'importation de stupéfiants de l'Espagne et, ensuite, dans la distribution dans plusieurs quartiers de Milan (Barona, Gratosoglio, Comasina, Quarto Oggiaro) et dans les municipalités de Rozzano et de Bruzzano (Milan). Les enquêtes ont également révélé un réseau de vente de stupéfiants dans la prison milanaise Opera, effectué avec la complicité des membres des familles de certains détenus qui étaient en contact avec des dealers actifs dans les quartiers périphériques du chef-lieu et qui réussissaient à introduire de la drogue et des *smartphones* cryptés dans l'établissement pénitentiaire. Pendant les enquêtes, 240 mille euros en espèces et 329 kg de stupéfiants, tels que *cocaïne*, *haschisch* et *marijuana*, ont été saisis.

L'opération « *Crypto* »<sup>16</sup>, terminée le **27 juin 2023**, a également montré que les coteries utilisaient des plateformes de messagerie cryptée, qui a été ensuite décodées par des organismes internationaux et provenant de l'Union Européenne. L'enquête, centrée sur le trafic de drogue originaire de l'Équateur et de l'Espagne, s'est terminée par l'exécution d'une mesure conservatoire<sup>17</sup> à l'égard de 30 individus suspects à divers titres d'association destinée au trafic et à la vente de stupéfiants, de blanchiment, d'auto-blanchiment et de trafic d'armes à feu ordinaires et de guerre. Les actes judiciaires ont révélé que les stupéfiants, cachés dans des *conteneurs*, arrivaient dans le port de Gioia Tauro (Reggio de Calabre) et puis ils étaient envoyés à Milan. L'association avait établi sa base opérationnelle dans le chef-lieu lombarde, d'où l'un des suspects maintenait les contacts avec les complices calabrais, chargés de l'extraction de la drogue du port de Gioia Tauro et de l'envoi à Milan. Parallèlement, a été relevé un commerce d'armes de guerre illicite (mitraillettes, fusils d'assaut,

---

<sup>14</sup> OCC. n° 31451/2021 RGNR et 18674/2021 RG GIP, rendu par le Tribunal de Milan le **29 mars 2023** et mandat d'arrêt rendu par le Parquet de la République de Milan le **17 avril 2023**, non confirmé par le GIP du Tribunal de Milan qui a parallèlement disposé l'application des mesures conservatoires par l'OCC n° 34606/2021 RGNR et 26560/2021 RG GIP le **28 avril 2023**.

<sup>15</sup> Un groupe était basé à Rozzano (Milan) et il était spécialisé dans l'importation, le transport et la vente de *cocaïne* et de *marijuana*. Un autre groupe, ayant base dans la zone Sempione à Milan, était actif dans le trafic de *marijuana*, une substance qui était vendue principalement dans le quartier milanais « Barona », directement dans les *places de vente* ou livrée à domicile à l'aide des plateformes de messagerie instantanée.

<sup>16</sup> N° 21745/17 RGNR et 20856/19 RG GIP du Tribunal de Milan.

<sup>17</sup> OCC n° 21745/17 RGNR et 20856/19 RG GIP rendue le **6 juin 2023** par le Tribunal de Milan.

pistolets, *bazookas* et grenades à main) : certains suspects les achetaient d'un fournisseur qui était condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre aggravé et pour association mafieuse et qui profitait des bénéfices pénitentiaires et de l'autorisation de sortir.

En Italie et à l'étranger, le **27 juin 2023**, les Carabiniers ont exécuté, à Cinisello Balsamo (Milan), Muggiò (Monza-Brianza), Giussano (Monza-Brianza), Cesano Maderno (Monza-Brianza), Carate Brianza (Monza-Brianza), Dalmine (Bergame) et à Alicante en Espagne (en synergie avec les autorités espagnoles), une mesure conservatoire<sup>18</sup> à l'égard de 15 individus suspects, à divers titres, d'association destinée au trafic transnational de stupéfiants : parmi eux, 3 étrangers (un équatorien, un gambien et un albanais). Ce groupe criminel, grâce au transport routier, approvisionnait, à partir de l'Espagne, de quantités considérables de *haschisch* et de *marijuana*, qui étaient ensuite distribuées dans les provinces de Milan, de Monza-Brianza, de Bergame et de Crémone. Même dans ce cas, les enquêtes, développées grâce aux canaux de coopération internationale activés par l'émission d'une décision d'enquête européenne, ont permis de comprendre les dynamiques d'utilisation de mêmes plateformes informatiques de messagerie cryptée au profit de l'activité criminelle du groupe.

### **Province de Monza et Brianza**

Au cours de ce semestre, il convient de signaler que le **10 mai 2023**, dans le cadre de l'opération « *Maestrale Carthago* », les Carabiniers de Vibo Valentia ont exécuté une garde à vue pour suspect de crime<sup>19</sup>, rendue par la DDA du chef-lieu calabrais à l'égard de 61 individus, appartenant aux principales *famille de la 'ndrangheta* de cette province, suspects à divers titres d'association mafieuse, de fraude électorale de type mafieux, de violation de la normative sur les armes, de trafic de stupéfiants, de corruption, d'extorsion, de recel et d'entrave à la liberté des enchères. L'enquête a permis de tracer la présence de la criminalité organisée dans la province de Vibo Valentia, en reconstruisant les rôles et les dynamiques de chefs, promoteurs, organisateurs et participants et en soulignant leur forte vocation économique et entrepreneuriale, ainsi que leur capacité de tisser des relations avec les « cols blancs », les politiciens et les représentants des administrations publiques. Pour les groupes actifs en Lombardie, la mesure conservatoire a concerné deux suspects jugés affiliés à la *locale de 'ndrangheta* de MILETO (Vibo Valentia), résidant dans la province de Monza-Brianza.

### **Provinces de Côme et Varese**

Pour le territoire de Varèse et de Côme, nous avons constaté quelques confirmations judiciaires intéressantes. Le **16 janvier 2023**, le GUP du Tribunal de Milan a prononcé, en procédure abrégée,

---

<sup>18</sup> OCC n° 27781/2020 RGNR et 13155/2020 RG RG GIP rendue le **6 juin 2023** par le Tribunal de Milan.

<sup>19</sup> Décret de garde à vue pour suspect de crime n° 9601/15 RGNR rendu le **8 mai 2023** par la DDA de Reggio de Calabre.

le jugement de condamnation<sup>20</sup> à l'égard de 14 accusés dans le cadre du procès « *Doppio Binario* »<sup>21</sup> de la DDA de Milan. L'opération, terminée en février 2022 par la Garde de finances de Varèse et de Milan, avait révélé l'existence d'une association de malfaiteurs destinée à l'émission et à l'utilisation de factures pour des opérations inexistantes, banqueroute et mise à disposition de main-d'œuvre illicite, avec la circonstance aggravante de la méthode et de la facilitation mafieuse.

Pendant les mois de **janvier**<sup>22</sup> et de **février**<sup>23</sup> **2023**, la Cour de cassation a prononcé deux jugements de condamnation à l'égard de 8 individus accusés dans la procédure « *Krimisa* »<sup>24</sup> sur les infiltrations<sup>25</sup> de la *cosca* FARAIO-MARINCOLA de Cirò Marina (Crotone) entre les provinces de Milan et de Varèse, à l'aide du *locale de Legnano (Milan)-Lonate Pozzolo (Varèse)*, soit une présence territoriale de la coterie calabraise.

Le **27 avril 2023**, le Tribunal de Côme a prononcé, selon procédure ordinaire, le jugement de condamnation<sup>26</sup> à l'égard de 8 individus accusés dans le cadre du procès « *Cavalli di razza* », dont l'opération, coordonnée par les DDA de Milan, de Reggio de Calabre et de Florence, s'était achevée en novembre 2021 par l'exécution de plus de cent mesures conservatoires à l'égard d'individus proches de la *cosca* MOLÈ-PIROMALLI de Gioia Tauro (Reggio de Calabre). Nous avons contesté, aux suspects, plusieurs infractions à divers titres : association mafieuse, participation à l'association mafieuse, extorsion, détention et port d'armes illégal, auto-blanchiment, association de malfaiteurs destinée au trafic de stupéfiants, usure, faillite frauduleuse, fraude fiscale et corruption. Le Tribunal de Côme, par son jugement récent, a condamné les 8 accusés et, à leur égard, il a rejeté la circonstance aggravante d'association armée (*ex art. 416 bis alinéa 4 c.p.*).

### **Provinces de Brescia et Bergame, Mantoue et Crémone**

Dans le cadre du procès « *Atto Finale* »<sup>27</sup>, un jugement de condamnation (en procédure abrégée) du Tribunal de Brescia<sup>28</sup> a été rendu le **30 janvier 2023** à l'égard de 3 individus pour usure, extorsions et infractions financières, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Les enquêtes de

---

<sup>20</sup> Arrêt n° 15909/2022 RGNR et 15622/2022 RG GIP.

<sup>21</sup> OCC n° 19144/18 RGNR et 22450/18 RG GIP rendue le 27 janvier 2022 par le Tribunal de Milan, sur demande de la DDA locale. Les enquêtes avaient montré l'implication de la *cosca* ARENA-NICOSCIA d'Isola Capo Rizzuto (Crotone) à travers des ramifications des groupes, strictement liés entre eux aussi par des liens de parenté, des ALOISIO, dans la province de Varèse, et des GIARDINO, dans celle de Vérone. Ils s'étaient apparemment intégrés dans des contextes entrepreneuriaux importants, grâce à leur mise à disposition de main-d'œuvre aux grandes sociétés gagnantes les appels d'offres.

<sup>22</sup> Arrêt n° 75/23 rendu le **20 janvier 2023** par la Cour de cassation.

<sup>23</sup> Arrêt n° 606/23 rendu le **17 février 2023** par la Cour de cassation.

<sup>24</sup> Du nom grec de Cirò Marina, une municipalité dans la province de Crotone.

<sup>25</sup> OCC n° 14467/17 RGNR et n° 9361/17 RG GIP rendue le **21 juin 2019** par le Tribunal de Milan, sur demande de la DDA locale.

<sup>26</sup> Arrêt n° 478/2022 RG Trib., 1512/2022 RG GIP et 2554/2022 RGNR prononcé par le Tribunal de Côme le **27 avril 2023** comprenant l'ordonnance de correction p.n. datée du **3 mai 2023**.

<sup>27</sup> Proc. pén. 7456/19 RG NR et 9289/20 RG GIP du 30 août 2021

<sup>28</sup> Du 28 novembre 2022.

la Police nationale, des Carabiniers et de la Garde de finances de Brescia se sont achevées, en octobre 2021, par l'exécution de 7 mandats d'arrêt, ce qui a révélé l'activité d'une organisation dédiée à la perpétration d'usure, d'extorsion et d'infractions financières, ayant à sa tête la *cosca* de *'ndrangheta* FACCHINERI. Dans le cadre de du même procès pénal, le **2 mai 2023**, 5 autres accusés ont été condamné pour extorsion, mais sans la circonstance aggravante de la méthode mafieuse.

En ce qui concerne la criminalité organisée de matrice nigériane, nous rappelons l'exécution d'une ordonnance de détention préventive rendue par la GIP du Tribunal de Turin, dans le cadre de l'enquête « *Bird Man* »<sup>29</sup>, réalisée par la Police nationale italienne le **28 mars 2023** à l'égard de 16 individus appartenant au *cult* nigérian des « *Eiye Confraternity* », tenus responsables d'association mafieuse, de détention de stupéfiants aux fins de vente, de vol, de lésion et d'extorsion.

Les actes de l'enquête ont révélé le rôle significatif d'un suspect résidant dans la province de Bergame et ayant un titre de séjour « pour protection spéciale » (obtenu sous un faux nom). Employé dans une entreprise de traitement de matériaux ferreux basée dans la province de Bergame, cet individu aurait été à la tête dudit *cult*, en occupant le rôle de *World Ebaka* (chef national).

À Brescia, le **26 janvier 2023**, la Garde de finances a exécuté un mandat de détention provisoire<sup>30</sup> à l'égard de 19 individus, albanais et italiens, tenus responsables, à divers titres, de détention d'héroïne, de *cocaïne*, de *haschisch* et de *marijuana* aux fins de vente. L'enquête a été conduite simultanément en Albanie, où 24 mesures supplémentaires de détention provisoire ont été exécutées. La même mesure a également établi la saisie conservatoire de biens et d'actifs financiers, pour un total de plus de 4 millions d'euros. Cette enquête a été démarrée en 2017 à la suite de la saisie de deux pains de *cocaïne* sur l'autoroute A4, près de Seriate (Bergame). Elle a permis de relever les relations entre les coteries criminelles impliquées qui agissaient entre l'Albanie et l'Italie, où les stupéfiants étaient coupés dans deux raffineries basées à Milan et à Crémone. En général, après 5 ans, l'enquête a mené à l'arrestation de 119 individus et à des *mesures de saisie préventive* pour environ 1 million d'euros. Le **8 février 2023**, le Tribunal de Brescia a condamné 7 accusés, liés à la *cosca* CREA de Rizziconi (Reggio de Calabre) et impliqués dans une enquête menée par le Carabiniers et par la Garde de finances de Brescia, sous la coordination de la DDA locale, et achevée en octobre 2021 avec l'exécution de 5 mandats de détention provisoire<sup>31</sup>. En particulier, les accusés ont été tenus responsables, à divers titres, en concours entre eux et avec d'autres individus, de détention et de port d'armes de guerre et ordinaires en public, avec l'objectif de commettre un meurtre s'insérant dans un cadre de criminalité organisée. Le **23 février 2023**, près de la gare ferroviaire de Brescia, la Police nationale italienne a arrêté en flagrant délit 2 individus albanais responsables de détention de

---

<sup>29</sup> OCC n° 11820/2019 RGNR et 11452/2022 RG GIP du 24 janvier 2023.

<sup>30</sup> OCC n° 3209/17 RGNR - 7583/22 RG GIP du Tribunal de Bergame du 18 janvier 2023.

<sup>31</sup> OCC n° 13944/20 RGNR de la DDA de Brescia.

*marijuana* aux fins de vente. Arrêtés à bord d'une voiture, ces sujets cachaient environ 8 kg de stupéfiants à l'intérieur d'une valise.

Le **9 mai 2023**, les Carabiniers de Brescia et de Mantoue ont exécuté une ordonnance de détention provisoire émise par le juge chargé de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Brescia<sup>32</sup> à l'égard de 4 individus de nationalité marocaine tenus responsables, en concours, de détention de *cocaïne*, de *haschisch* et de *marijuana* aux fins de vente.

Au cours des dernières années, grâce aux plusieurs jugements et aux opérations de la police judiciaire, il a été possible de confirmer la présence active, dans les provinces de Mantoue et de Crémone, de ramifications de la criminalité organisée calabraise, liées notamment à la *cosca* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone).

En particulier, pour la province de Mantoue, il faut signaler que, le **24 février 2023**, sur proposition du Procureur de la République de Brescia et du Directeur de la DIA, la DIA a exécuté une décision de confiscation à l'égard d'un entrepreneur calabrais, actif dans le secteur des transports en Lombardie<sup>33</sup>. L'individu, déjà accusé d'association finalisée au trafic de stupéfiants, est apparemment dans l'entourage de la coterie de *'ndrangheta* ARENA-NICOSCIA originaire de Crotone, mais active également dans la province de Mantoue. Les enquêtes ont permis de montrer comment l'individu, via ses sociétés, avait réussi à acquérir le contrôle sur la plupart du transport routier local, en favorisant l'enrichissement des *cosche*, grâce également à la perpétration d'infractions fiscales. En effet, sur le compte de l'entrepreneur et des membres de sa famille, nous avons observé une disproportion significative entre les revenus déclarés et les biens effectivement à leur disposition. On a mis sous séquestre 5 sociétés, 3 appartements, 1 magasin et des relations bancaires, pour un total d'environ 700 mille euros. À l'égard de l'entrepreneur calabrais, nous avons également disposé une mesure préventive, c'est-à-dire la surveillance spéciale de sécurité publique, avec l'obligation de séjour dans la municipalité de domicile pendant 5 ans.

Le **10 janvier 2023**, à nouveau à Mantoue et dans le cadre de l'opération traditionnellement dénommée « *Sisma* »<sup>34</sup>, les Carabiniers ont exécuté une mesure conservatoire personnelle et réelle à l'égard de 10 accusés tenus responsables, à divers titres, de l'infraction d'association finalisée à la corruption par des actes contraires aux devoirs officiels, de malversation et de possession fictive de sociétés, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, en facilitant la *cosca* de *'ndrangheta* DRAGONE-CIAMPÀ de Cutro (Crotone). L'enquête prend ses origines d'un exposé transmis au Parquet de la République local, en janvier 2020, par la « *Struttura Commissariale per l'emergenza e la ricostruzione dei territori lombardi colpiti dagli eventi sismici del 20 e 29 maggio*

---

<sup>32</sup> OCC n° 4053/2023 RG NR et n° 4958/2023 RG GIP.

<sup>33</sup> Mesure de prévention n° 25/2021 RM SP du Tribunal de Brescia du 25 novembre 2022 (déposée au greffe le 20 février 2023).

<sup>34</sup> OCC n° 6882/2021 Mod. 20 et 5150/2020 Mod. 21 du GIP du Tribunal de Brescia du 5 janvier 2023.

2012 » (Structure de Commissariat pour l'urgence et pour la reconstruction des territoires lombards affectés par les séismes du 20 et 29 mai 2012) instituée par la Région Lombardie. L'enquête a également permis d'arrêter 9 personnes impliquées dans un mécanisme de corruption et de malversation visant à détourner les fonds destinés à la reconstruction après le séisme de 2012.

Finalement, le **27 juin 2023**, l'enquête « *Glicine Akeronte* »<sup>35</sup> menée par les Carabiniers a permis l'arrestation de 43 individus de la part de la DDA de Catanzaro. Elle aurait révélé la présence d'une organisation d'administrateurs, d'entrepreneurs et d'intermédiaires en relation avec des *clans* de *'ndrangheta* pour gérer des marchés publics concernant l'élimination de déchets en Calabre. À ce sujet, nous signalons l'exécution de la mesure conservatoire émise à l'égard d'un entrepreneur, originaire de Peschiera del Garda (Vérone) et résidant dans la zone de Mantoue, pour concours externe en association de type mafieux, ainsi que pour avoir facilité les coteries des « *Papaniciari* » et du *locale de Cutro*.

---

<sup>35</sup> OCC n° 5768/16 RGNR, 5040/16 RG GIP et 237/22 RMC du Tribunal de Catanzaro du 7 juin 2023.

## - MARCHES

Quant à la région des Marches, elle est située géographiquement au centre de la Péninsule italienne et le port d'Ancône représente une importante escale pour le trafic international de véhicules et de voyageurs, ainsi que l'un des ports les plus importants pour effectuer la manutention de la cargaison. Le système de production des Marches se fonde notamment sur de petites et moyennes entreprises, actives dans plusieurs secteurs (agroalimentaire, manufacturier et touristique). Grâce à son esprit entrepreneurial, cette région peut être potentiellement intéressante pour la criminalité organisée. Par ailleurs, à la suite des financements publics considérables alloués à la région des Marches avec le PNRR, des fonds *Next Generation UE* et des Fonds Structurels de la Programmation 2021-2027, les institutions prêtent beaucoup d'attention à cette situation, afin de prévenir toute infiltration mafieuse dans le territoire.

Au cours des années, les activités de répression menées par la police n'ont montré aucune preuve d'enracinement des organisations criminelles de type mafieux. Au contraire, elles ont relevé la présence de ramifications liées à des organisations mafieuses de la *'ndrangheta*<sup>1</sup> actives dans le secteur du blanchiment et du remploi des fonds illicites dans l'économie légale. La présence de la *camorra* semblerait marginale, mais elle est impliquée dans le trafic de stupéfiants, via la gestion par des individus campaniens parfois liés à des *coterie*s criminelles<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la criminalité étrangère, nous avons observé la consolidation de l'activité d'individus étrangers (principalement albanais<sup>3</sup>, nigériens<sup>4</sup>, roumains et afghans<sup>5</sup>), qui ont réussi à se positionner au sein de la vente des stupéfiants, ainsi qu'au sein des atteintes aux biens. À cet égard, les enquêtes ont été conduites principalement dans les provinces d'Ancône, de Pesaro et de Fermo.

---

<sup>1</sup> L'enquête « *Terry* » de 2019 avait documenté l'implication de la *'ndrina* GRANDE ARACRI, responsable d'extorsion et d'usure avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. L'enquête « *Open Fiber* » de 2020 avait confirmé des intérêts de la *'ndrangheta* dans cette zone.

<sup>2</sup> À savoir, l'opération « *sta senza pensier* » (OCC n° 2023/17 RGNR et 282/18 RGIP, rendue le 5 mars 2018 par le GIP du Tribunal de L'Aquila), achevée par les Carabiniers en 2018 avec la dissolution d'une organisation d'individus originaires de Teramo et de Naples. Ces individus faisaient parvenir, à partir du quartier Secondigliano de Naples, des stupéfiants capables de répondre aux « exigences » de vente de la périphérie d'Ancône et de la zone de Teramo.

<sup>3</sup> Le 4 septembre 2022, les Carabiniers avaient arrêté un individu albanais pour détention de substances stupéfiants aux fins de vente.

<sup>4</sup> Le **17 février 2023**, la Police nationale de Pesaro a arrêté 3 individus nigériens pour détention de substances stupéfiants aux fins de vente. Le 12 novembre 2022, la Police nationale italienne avait arrêté 19 individus nigériens responsables de vente de stupéfiants dans un parc public au centre-ville de Pesaro. En 2021, dans le cadre de l'opération « *Body Packer* », nous avons découvert une coterie, composée d'individus criminels de nationalité nigérienne et active dans la vente de cocaïne et d'héroïne à Ancône, à Macerata et à Pesaro.

<sup>5</sup> À savoir, l'opération « *Daraga* » du 17 décembre 2020, avec laquelle les Carabiniers de Macerata ont exécuté une ordonnance de détention provisoire à l'égard de 24 individus pakistanais et afghans, tenus responsables de production et de trafic de substances stupéfiants. La filière criminelle assurait l'importation, le traitement et la vente d'héroïne pour l'approvisionnement des places de vente de Macerata. Le stupéfiant provenant du Pakistan et d'Afghanistan était introduit en Italie via la « route des Balkans » et il était caché dans des emballages destinés à la pâtisserie ou bien il était transporté dans des ovules ingérés par les transporteurs.

## Province d'Ancône

Au cours de ce semestre, non seulement la criminalité étrangère s'est montrée particulièrement active dans le secteur des stupéfiants, mais elle s'est aussi révélée responsable d'exploitation de la main-d'œuvre et d'aide à l'immigration clandestine. À ce propos, il convient de remarquer l'opération « *Country workers* », exécutée le **9 février 2023** par la Garde de finances d'Ancône. Ses enquêtes, issues de l'analyse de transactions bancaires suspectes, ont permis d'arrêter un entrepreneur pakistanais, domicilié à Fermo, qui avait impliqué dans son activité illicite plus de 50 travailleurs et une dizaine d'exploitations agricoles actives dans la partie sud de la région. En particulier, afin de fournir une main-d'œuvre bon marché à ces exploitations agricoles, le ressortissant pakistanais engageait des compatriotes dans le besoin, en les destinant au travail dans les terres agricoles de tiers, en conditions d'exploitation.

## Le reste du territoire régional

Les activités policières ont confirmé que la vente de drogue constitue l'activité illicite principale, qui est perpétrée non seulement par des coterie étrangères, mais aussi par la criminalité commune présente sur le territoire des Marches. À cet égard, le **13 janvier 2023**, la Police nationale de Pesaro a arrêté un ressortissant libérien pour détention de stupéfiants aux fins de vente.

À Pesaro et Urbino, le **1<sup>er</sup> février 2023**, dans le cadre de l'opération « *Mare d'inverno* »<sup>6</sup>, les Carabinieri ont exécuté une ordonnance de détention provisoire à l'égard d'un groupe criminel composé par des individus campaniens et calabrais, partiellement sédentaires dans cette zone, tenus responsables de détention, de cession et de vente de lots de cocaïne destinés aux provinces de Pesaro et d'Urbino, ainsi que d'Ancône, de Rimini et de Pérouse.

Le **6 mars 2023**, dans le cadre de l'opération « *Underground* »<sup>7</sup>, les Carabinieri de Fermo ont arrêté 8 individus (de nationalité italienne, marocaine, albanaise et roumaine) tenus responsables de trafic de stupéfiants. La coterie criminelle était principalement active sur la côte de Fermo et de Macerata. En ce qui concerne l'aide à l'immigration clandestine, nous rappelons l'opération « *Wet shoes* »<sup>8</sup>, exécutée le **31 janvier 2023** par la Police nationale de Macerata et de Rome, à l'égard d'une association de malfaiteurs visant à l'aide à l'immigration clandestine, avec la circonstance aggravante de la transnationalité. Les 3 ressortissants tunisiens, après avoir été arrêtés<sup>9</sup>, bénéficiaient d'un réseau

---

<sup>6</sup> N° 661/2022 RGNR et 122/2023 RG GIP rendu le **24 janvier 2023** par le Tribunal de Pesaro.

<sup>7</sup> N°1476/2021 RGNR et 156/2022 RG GIP rendu le **21 février 2023** par le Tribunal de Fermo. L'opération, coordonnée par le Parquet de Fermo, avait été démarrée en 2021.

<sup>8</sup> L'enquête représente un développement des activités menées par la Police nationale de Rome, coordonnées par le Parquet, au lendemain de l'attentat terroriste du 19 décembre 2016 à Berlin, perpétré par un individu qui avait également séjourné clandestinement dans le territoire national italien, provenant de Tunisie et puis se déplaçant en Allemagne avec de faux documents d'identités.

<sup>9</sup> OCC n° 25582/21 RGNR et 773/22 RG GIP rendue le 28 novembre 2022 par le Tribunal d'Ancône.

de complices sur le territoire de Macerata et de « ... *contacts avec les groupes criminels organisés actifs en Tunisie qui s'occupaient du transport via mer des immigrés clandestins* ». Cette coterie criminelle était capable de gérer les arrivées de clandestins, notamment africains, sur les côtes siciliennes, en fournissant un soutien logistique, mais aussi les couvertures nécessaires pour obtenir la documentation pour tous les pays de l'espace Schengen.

## - MOLISE

Bien que la région de Molise ne présente pas de formations criminelles autochtones de type mafieux, son territoire ressent encore de l'influence des phénomènes des zones géo-criminelles contigües. Sa position géographique – en tant que limitrophe à des provinces à haut taux de criminalité et de mafia, tels que Foggia et Caserte – fait en sorte que cette région se retrouve dans une condition de vulnérabilité. À cela s'ajoute le risque de pénétration de la criminalité, liée aux infractions d'appropriation frauduleuse et au trafic de stupéfiants, qui sont perpétrés par des *groupes* provenant du Latium et par des individus appartenant à la criminalité étrangère.

En effet, les zones les plus exposées restent celles proches des frontières régionales, tout au long la côte de la mer Adriatique, dans le Molise inférieur et dans les zones du Samnium/mont Matese, où nous avons enregistré la présence de certains membres des organisations criminelles extrarégionales.

### **Province de Campobasso**

Dans le territoire de Campobasso, plusieurs secteurs économiques sembleraient menacés par l'infiltration des coterias. En particulier, il s'agit des secteurs de la logistique, de la vente de voitures d'occasion, de la gestion des boîtes de nuit, des établissements publics, des salles de jeux, des activités liées au secteur de la construction, de la gestion des déchets, ainsi que le secteur agricole et énergétique.

À cet égard, le **8 février 2023**, la DIA a exécuté la saisie<sup>1</sup> de certains biens, pour un totale estimé de 2,5 millions d'euros. Le décret a été émis par le Tribunal de Caltanissetta à l'égard d'un entrepreneur<sup>2</sup> apparemment liés au célèbre *clan* RINZIVILLO, ayant à sa tête le *cosche* de GELA (Caltanissetta). La saisie a concerné 30 immeubles (terrains et bâtiments) situés en Sicile, en Basilicate et en Molise, 3 centrales d'énergie renouvelable provenant de sources éoliennes (situées dans la province de Campobasso et à Potenza), ainsi que des sociétés de capitaux, des entreprises individuelles et des relations bancaires.

Le **17 avril 2023**, à San Martino in Pensilis (Campobasso), les Carabiniers ont exécuté une mesure conservatoire<sup>3</sup> à l'égard d'un individu tenu responsable d'extorsion et de dommage. Les enquêtes ont commencé en avril 2022 à la suite d'un dommage imputable à une tentative d'extorsion au détriment d'un négociant de Campomarino (Campobasso). Elles ont permis de documenter d'autres tentatives

---

<sup>1</sup> N° 49/201 rendu le 7 juillet 2021 par le Tribunal de Caltanissetta – Sec. MP, devenu irrévocable le 14 décembre 2022.

<sup>2</sup> Son activité criminelle avait été révélée au cours des enquêtes de l'opération « *Extra fines-Druso* » (2017), terminée par son arrestation pour extorsion, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse.

<sup>3</sup> OCC n° 172/2023 RGNR et 113/2023 RG GIP émise le **12 avril 2023** par le Tribunal de Larino (Campobasso).

intimidatrices similaires. La personne soupçonnée aurait été en contact avec la criminalité acquisitive du Tavoliere delle Puglie.

Dans les zones à faible densité de population, la vente de stupéfiants est également un phénomène qui a pris des dimensions considérables, en provoquant une grande inquiétude sociale dans la région en raison de l'implication croissante des jeunes du Molise. Au cours de ce semestre, l'activité de répression<sup>4</sup> menée par l'autorité policière présente sur le territoire a relevé l'activité de la *criminalité de Foggia* principalement sur la côte et dans l'arrière-pays de la province de Campobasso, où elle est particulièrement active sans scrupules et en adoptant des méthodes violentes, alors que les *groupes de la Campanie et du Latium* sembleraient plus affirmés dans la zone du Samnium/mont Matese et entre Campobasso et Bojano.

Le **10 mai 2023**, les Carabiniers de Campobasso ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>5</sup> à l'égard de 4 individus, résidant dans cette ville, accusés de trafic et de vente de drogue. Le groupe aurait eu le soutien d'un canal d'approvisionnement provenant de la province de Frosinone, d'où venait le stupéfiant destiné aux places de ventes de Campobasso.

Quant à l'expression de la criminalité acquisitive et à la présence de criminels « voyageurs » attribuables à des matrices étrangères et des Pouilles, pendant la période en examen, nous rappelons l'opération « *Vento Rosso* », coordonnée par le Parquet de Larino et achevée le **25 mai 2023** par les Carabiniers de Larino, avec l'exécution d'une mesure conservatoire<sup>6</sup> à l'égard d'une *coterie* de 11 individus, notamment roumains. Le groupe s'était organisé pour perpétrer une série de vols au détriment d'entreprises actives dans le secteur de l'énergie éolienne et du photovoltaïque en Molise, en Campanie, en Basilicate et dans les Pouilles, afin de voler et de revendre du cuivre, des composants électroniques et d'autres matériaux ferreux.

## Province d'Isernia

Dans le territoire d'Isernia, la ville de Venafro se confirme comme un carrefour discret pour le trafic de stupéfiants<sup>7</sup> provenant de la Campanie et du Latium.

Le **1<sup>er</sup> février 2023**, dans le cadre de l'opération « *K2* », la Police nationale d'Isernia a exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>8</sup> à l'égard de 8 individus tenus responsables, en concours et à

---

<sup>4</sup> Voici quelques arrestations pour stupéfiants : l'arrestation d'un individu à Bojan (Campobasso) le **13 janvier 2023**, l'arrestation de 2 individus à Campobasso le **6 février 2023**, l'arrestation d'un récidiviste à Campomarino (Campobasso) le **6 mars 2023**, l'arrestation d'un individu à Sepino (Campobasso) le **4 mai 2023**.

<sup>5</sup> N° 871/21 RGNR DDA – 1934/21 RG GIP émise par le Tribunal de Campobasso le **27 avril 2023**.

<sup>6</sup> N° 999/22 RG GIP émise le **17 mai 2023** par le Tribunal de Larino.

<sup>7</sup> Le **15 avril 2023**, la Police nationale d'Isernia a arrêté un individu à la suite d'une fouille dans son domicile, pour détention de 372 grammes de cocaïne. Le **12 juin 2023**, la Police nationale d'Isernia a exécuté une ordonnance de détention provisoire (OCC n°36/2023 RGNR) émise par le Tribunal d'Isernia à l'égard de 3 individus pour détention de stupéfiants aux fins de vente.

<sup>8</sup> N° 92/2021 RGNR - 689/2022 RG GIP émis le **19 janvier 2023** par le Tribunal d'Isernia.

divers titres, de détention de stupéfiants aux fins de vente. À la tête du *groupe* il y avait un individu étranger qui pouvait compter sur des canaux d'approvisionnement placés à Rome et qui refournissait son réseau de vente actif dans la province d'Isernia, en donnant lieu à un véritable *chiffre d'affaires* illicite.

## - PIÉMONT

Les préfetures, la magistrature et les Forces de l'ordre remarquent encore une fois la capacité des organisations criminelles à s'adapter aux mutations des scénarios économiques, mais aussi leur disposition à profiter des occasions qu'ils offrent, surtout par rapport à l'introduction de financements publics des années à venir<sup>1</sup>.

En particulier, cet aspect s'avère de plus en plus important pour des régions comme le Piémont dont le tissu socio-économique est depuis longtemps une cible des *mafias* traditionnelles et notamment de la '*ndrangheta* qui s'y est affirmée grâce à son grand esprit entrepreneurial et à sa capacité d'agir de façon invisible et silencieuse.

Cette présence est également reconnue par de nombreux jugements, dont beaucoup sont déjà passés en force de chose jugée, ce qui confirme que les coterie calabraises se sont infiltrées grâce à la création de relations mutuelles avec des membres du domaine économique-productif, ainsi qu'à travers des coterie ayant d'autres matrices *mafieuses*.

En effet, les enquêtes<sup>2</sup> menées au cours des dernières années montrent comment la '*ndrangheta* s'est enracinée<sup>3</sup> dans cette zone, notamment à travers des secteurs, tels que le narcotrafic, les extorsions, l'usure et le emploi de capitaux illicites dans des activités productives et commerciales diversifiées, ce qui conditionne l'équilibre économique et, parfois, les représentants politiques locaux.

En ce qui concerne les matrices criminelles, les preuves résultant des enquêtes et des analyses nous permettent de constater que la *mafia sicilienne* continue à cultiver des intérêts dans cette région qui sont liés surtout aux secteurs des transports et de la restauration, aux fins de blanchiment.

Bien qu'il n'y ait aucun indice d'enracinement de coterie de la *camorra* en Piémont, nous avons parfois relevé la présence d'individus qui lui étaient liés et qui étaient et qui entretenaient des relations d'affaires avec des représentants des *groupes* locaux de la '*ndrangheta*.

---

<sup>1</sup> En Piémont, la planification des travaux publics augmente de manière significative, surtout grâce aux injections de fonds publics liés au Plan national de reprise et de résilience (PNRR) et au Plan national pour les investissements complémentaires au PNRR (PNC). Selon les données publiées en juin 2023 par la Banque d'Italie, en effet, « ... au mois de mai 2023, 7,8 milliards étaient attribués à des exécutants publics pour des interventions à réaliser en Piémont, soit 6,9 % du total national. Au cours des deux dernières années, les Administrations locales du Piémont ont lancé des appels d'offres ou ils ont stipulé des contrats liés au PNRR, pour environ 30 % du montant à mettre en adjudication ... au cours de la période 2023-26, les municipalités de la région devraient accroître leurs décaissements annuels pour investir un pourcentage compris entre 70 et 90 pourcents... ».

<sup>2</sup> *Crimine, Minotauro, Colpo Di Coda, Esilio, San Giorgio, Helving, San Michele, Big Bang, Bardo, Panamera, Cerbero, Carminius - Fenice* et, finalement, *Platinum Dia*, à l'égard de structures de '*ndrangheta* actives sur le territoire de la province de Turin. *Albachiara, Federico Barbarossa* et *Altan* à l'égard de structures de '*ndrangheta* actives dans la province d'Asti, dans le Piémont inférieur et à Coni. *Altopiemonte* à l'égard de structures du soi-disant *Alto Piemonte*. *Geenma* à l'égard du *locale* d'Aoste.

<sup>3</sup> Grâce également à des quantités considérables d'armes à sa disposition, comme des preuves l'ont récemment confirmé.

Quant à la criminalité étrangère, il y a encore la coexistence d'une pluralité de groupes ethniques balkaniques, africains et roumains, actifs principalement dans le trafic et dans la vente de stupéfiants, dans le proxénétisme et dans la perpétration d'infractions d'appropriation frauduleuse.

En particulier, les organisations criminelles albanaises confirment désormais leur rôle de premier plan dans le trafic international de *cocaïne*, souvent en interaction avec des représentants des coteries de la *'ndrangheta*, alors que la criminalité maghrébine apparaît plus active dans cette zone pour la vente de *haschisch* et d'*ecstasy*.

### **Ville métropolitaine de Turin**

Malgré la répression continue menée par le pouvoir judiciaire et effectuée par l'autorité policière, la *'ndrangheta* s'avère être l'organisation criminelle la plus présente sur le territoire grâce à des structures dont le fonctionnement à déjà été documenté par les résultats d'importantes enquêtes judiciaires.

En particulier, les coteries calabraises s'avèrent être présentes dans la ville de Turin via le « *locale di Natile di Careri a Torino* »<sup>4</sup> (soi-disant « *dei natiloti* »), établi par CUA-IETTO-PIPICELLA de Natile di Careri (RC – Reggio de Calabre) parallèlement à des membres des *'ndrine* CATALDO de Locri (RC), PELLE de San Luca et CARROZZA de Roccella Ionica (RC) ; le « *locale di Cuornè* », établi par les BRUZZESE de Grotteria (RC) et par des membres des CALLÀ de Mammola (RC), des URSINO-SCALI de Gioiosa Ionica (RC) et des CASILE-RODÀ de Condofuri (RC) ; le « *locale di Volpiano* » établi par les BARBARO de Platì (RC) et constitué par des affiliés membres des *'ndrine* TRIMBOLI-MARANDO-AGRESTA et BARBARO de Platì (RC), toutes liées entre elles par des contraintes familiales ; le « *locale di Rivoli* », représentant de la *'ndrina* ROMEO de San Luca (RC), le « *locale di San Giusto Canavese* » institué par les SPAGNOLO-VARACALLI de Ciminà (RC) et Cirella di Platì (RC) avec la participation d'éléments appartenant aux *cosche* URSINO-SCALI de Gioiosa Ionica (RC) et RASO-ALBANESE de San Giorgio Morgeto (RC) ; le « *locale di Siderno a Torino* », établi par les COMMISSO de Siderno (RC) avec certains éléments des CORDÌ de Locri (RC) ; le « *locale di Chivasso* », établi par les GIOFFRÈ-SANTAITI avec les SERRAINO de Reggio de Calabre et Cardeto, par les BELLOCCO-PESCE de Rosarno (RC) et par les TASSONE de Cassari di Nordodipace (VV – Vibo Valentia) ; le « *locale di Moncalieri* », constitué par les URSINO de Gioiosa Ionica (RC), parallèlement à certains affiliés aux URSINO-SCALI de Gioiosa Ionica (RC) et aux AQUINO-COLUCCIO de Marina di Gioiosa Ionica (RC) ; le « *locale di Giaveno* » institué par les BELLOCCO-PISANO du *locale* de Rosarno (RC) et par des représentants d'origine

---

<sup>4</sup> Activité d'enquête menée en 2018 relative à l'exécution d'une mesure de protection à l'égard d'un membre de la famille Ursino-Lo Presti. Elle a permis de documenter le fait que le « *locale di Natile di Careri* » est en réalité appelé, dans des milieux *'ndranghetisti* « *locale di San Francesco al Campo* ».

sicilienne<sup>5</sup> ; le « *locale di San Mauro Torinese* », représentant de la '*ndrina* CREA, imputable à l'association CREA-SIMONETTI originaire de Stilo (RC) ; la « *structure opérante dans le territoire de Carmagnola et zones limitrophes* », imputable aux familles ARONE, DEFINA et SERRATORE et liée à la *cosca* BONAVOTA active dans la province de Vibo Valentia ; la '*ndrina di San Mauro Marchesato* (KR – Crotone), détachée à Turin, représentante de la *cosca* GRECO, directement imputable au partenariat bien connu entre GRANDE et ARACRI du *locale* de Cutro (KR).

Dans le cadre de la criminalité mafieuse d'origine calabraise, nous signalons l'émission de 4 interdictions antimafia émises par le Gouverneur civil de Turin, à l'égard de 2 entreprises actives dans le secteur du bâtiment et de 2 autres actives dans le secteur de la vente d'équipements et de systèmes environnementaux.

En outre, au cours du semestre, le **15 février 2023** la Garde des finances a mis à exécution un mandat d'enlèvement anticipé émis par le Tribunal de Turin à l'égard d'un membre de la *famille* AGRESTA. La mesure a été émise à l'issue de la condamnation définitive à 5 ans d'emprisonnement<sup>6</sup> lui attribuant son appartenance à une association mafieuse et elle concernait 1 gymnase, 6 unités de bâtiment, 1 société de location de *slot machine*, véhicules et comptes courants d'une valeur totale de plus de 1 million d'euros.

Quant au profil judiciaire, au sein du procès « *Criminal Consulting-Pugno di Ferro* »<sup>7</sup>, le **3 avril 2023** le Tribunal de Turin a condamné 18 personnes tenues responsables de deux organisations criminelles distinctes et impliquées dans l'activité d'extorsion et d'usure, aggravées par la méthode mafieuse. Certains de ces individus étaient associés au *clan* URSINO-SCALI-MACRÌ de Gioiosa Ionica (Reggio de Calabre).

Le **3 avril 2023** la DIA a mis à exécution une ordonnance de confiscation<sup>8</sup> émise par le Tribunal de Turin à l'égard d'un conseiller fiscal qui avait déjà reçu une ordonnance de détention provisoire dans un établissement pénitentiaire lors d'une opération antérieure conclue par la DIA en 2015. Le professionnel, comptable de référence d'une *famille* de la '*ndrangheta* bien connue, ramifiée dans la province de Turin et impliquée dans les enlèvements et le trafic international, avait rédigé un véritable *vadémécum* pour la réalisation de fraudes fiscales à la TVA nationale et à la TVA de l'Union Européenne. Les biens objet de la mesure ont une valeur estimée de 4 millions d'euros et ils consistent en 4 entreprises (et 2 parts sociales) actives dans le secteur du bâtiment et le secteur agricole. Elles sont également liées à l'activité du cabinet dont il était propriétaire, avec 66 biens immobiliers (situés en Piémont et en Basilicate), 8 biens sujets à déplacement et 18 rapports financiers. En outre, de la

---

<sup>5</sup> À savoir, des contacts avec « *cosa nostra* » car au sein du groupe calabrais il y avait la présence de nombreux sujets d'origine sicilienne faisant partie de la famille palermitaine des « MAGNIS ».

<sup>6</sup> Arrêt n° 2986, prononcé le 20 avril 2018 par la Cour d'appel de Turin – sect. IV, issue de l'opération « *Monitauro* ».

<sup>7</sup> Pr. pén. 10317/2015.

<sup>8</sup> N° 61/2021 RG MP – N. Rcc 50-2023 N.SIT-TIP.

même façon, la mesure préventive de surveillance spéciale pour la sécurité publique a été imposée à l'égard du professionnel, avec l'obligation de séjour dans la ville de résidence pendant une période de 3 ans.

De plus, dans le cadre de l'opération « *Cagliostro* », le **20 avril 2023** les Carabiniers ont mis à exécution une ordonnance de détention provisoire, rendue par le Tribunal de Turin<sup>9</sup>, à l'égard de 35 personnes car elles faisaient partie d'une structure de la '*ndrangheta* attribuable à la *cosca* ALVARO « *Carni i Cane* » de Sinopoli et aux responsables de multiples extorsions et d'actes d'intimidation, grâce également à l'utilisation de plusieurs armes à feu depuis 2015.

En se référant à la criminalité calabraise, dans le cadre du procès « *Fenice* »<sup>10</sup> avec jugement abrégé relatif aux infiltrations de la '*ndrangheta* à Carmagnola (Turin), le **11 mai 2023** la Cour de cassation a condamné deux prévenus pour association de type mafieux et pour échange électoral entre des politiciens et la mafia.

Au niveau des délits liés au trafic de stupéfiants, qui ont concerné des organisations criminelles autre que la '*ndrangheta*, le **8 février** et le **7 mars 2023** la Police nationale italienne a saisi environ 3 kg de *méthamphétamine* « *shaboo* » et arrêté 2 citoyens chinois résidents dans la zone du chef-lieu.

Dans le cadre de l'opération « *Carlo Felice* », le **17 février 2023** la Garde de finance a exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>11</sup> rendue par le Tribunal de Turin à l'égard de 10 personnes soupçonnées de faire partie d'une association impliquée dans le narcotraffic international de *cocaïne*. En particulier, l'association subvenait au stockage du stupéfiant dans des entrepôts situés dans les provinces de Asti, d'Alexandrie et de Coni, et ensuite à sa distribution en : Piémont, Lombardie, Vénétie, Toscane, Sicile et Sardaigne.

Au terme de l'opération « *Battle Royale* », le **7 juin 2023** les Carabiniers ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>12</sup>, rendue par le Tribunal de Turin, à l'égard de 4 individus responsables de plusieurs épisodes de narcotraffic. L'activité a permis de saisir, au total, 130 kg de *marijuana*.

Au terme de l'opération « *Piazza Pulita* », une autre ordonnance de détention provisoire<sup>13</sup>, rendue par le Tribunal de Turin, a été exécuté le **8 juin 2023** par les Carabiniers à l'égard de 15 citoyens italiens responsables de trafic de grandes quantités de *cocaïne*, de *marijuana* et de *hashish* dans la zone ouest de la ville de Turin.

Enfin, quant aux groupes étrangers, nous signalons l'exécution, de la part de la Police nationale

---

<sup>9</sup> Pr. pén. 532/20 RGNR – 27674/21 RG GIP rendue le 28 mars 2023.

<sup>10</sup> Pr. pén. 23843/18 RGNR et 6128/20 RG GIP du Tribunal de Turin.

<sup>11</sup> Pr. pén. 2022/9954 RGNR (plusieurs dossiers regroupés) - 8187/22 RG GIP.

<sup>12</sup> Pr. pén. 9481/2020 RGNR - 4747/2023 RG GIP.

<sup>13</sup> Pr. pén. 22070/19 RGNR - 2007/2022 RG GIP.

italienne, d'une ordonnance de détention provisoire<sup>14</sup>, rendue le **24 janvier 2023** par le Tribunal de Turin, à l'égard de 16 citoyens nigériens faisant partie du groupe mafieux appelé EIYE<sup>15</sup>.

Des délits se sont succédé pendant la période considérée et, même s'ils n'étaient pas liés au phénomène criminel mafieux, ils ont beaucoup alarmé la société, notamment ceux commis par les « *baby gang* » susmentionnées, dont plusieurs d'origine nord-africaine.

### **Province d'Alexandrie**

Dans la zone du bas Piémont, nous signalons la présence du « *locale del basso Piemonte* », également actif dans la province de Asti, ainsi que le *gruppo* RASO-GULLACE-ALBANESE, opérant dans la province d'Alexandrie et en Ligurie. Entre les villes de Sale et de Castelnuovo Scrivia (Alexandrie), il est possible de constater l'activité de la *cosca* GIORGI « *Boviciani* » de San Luca (RC), impliquée dans le narcotrafic international.

En ce qui concerne la criminalité étrangère, des organisations composées par des individus d'origine africaine et albanaise gèrent le trafic de stupéfiants et le marché de la prostitution. La criminalité d'origine roumaine est active, principalement, dans le cadre des infractions d'appropriation frauduleuse.

Dans cette province, nous confirmons également le transit de migrants qui essaient d'atteindre d'autres provinces voisines. À cet égard, il faut signaler l'intervention du **19 février 2023** effectuée par la Police de la circulation. Elle a trouvé 13 immigrants irréguliers, âgés de 25 à 30 ans et de nationalité indienne et bengalaise, dans un fourgon français qui avait eu une collision sur la section autoroutière A2.

### **Province d'Asti**

Dans la province de Asti, nous signalons la présence de collaborations de la '*ndrangheta* imputable au *locale del basso Piemonte* déjà mentionné et au *locale di Asti*.

Comme nous l'avons déjà signalé pour la province de Turin, dans le cadre de l'opération « *Cagliostro* », le **20 avril 2023** les Carabiniers ont arrêté 35 personnes actives dans une structure de la '*ndrangheta* attribuable à la *cosca* ALVARO « *Carni i Cane* » de Sinopoli. En particulier, lors des perquisitions dans l'habitation d'un des suspects à Frinco (Asti), nous avons trouvé plusieurs armes à feu ainsi que nombreuses munitions.

Dans la province de Asti nous signalons également les résultats du procès « *Fenice* » avec jugement

---

<sup>14</sup> Pr. pén. 11820/2019 RGNR - 11452/2022 RG GIP.

<sup>15</sup> Comme explicité dans le texte de la mesure et comme établi par des enquêtes menées précédemment, l'organisation mafieuse précitée fait partie d'une association plus large située au Nigéria et elle est diffusée dans plusieurs pays européens et hors de l'Europe.

abrégée qui, entre autres, a concerné les infiltrations criminelles de la *'ndrangheta* dans la province de Asti.

En ce qui concerne les autres associations criminelles, nous signalons que dans le cadre de l'opération « *Fast Cash* » lancé à octobre 2022, le **9 février 2023** la Garde des finances a mis à exécution une ordonnance de détention provisoire<sup>16</sup> rendue par le Tribunal de Asti à l'égard de 8 membres d'une association criminelle d'ethnie *rom* tenus responsables d'usure.

En outre, le **23 mars 2023**, la Garde des finances a mis à exécution une ordonnance de détention provisoire, rendue par le Tribunal de Asti, à l'égard de 10 personnes, albanaises et italiennes, tenues responsables de délits d'association de malfaiteurs, d'escroquerie, de blanchiment d'argent, de facturation fictive et de soustraction frauduleuse au paiement des impôts. Parallèlement aux arrêts, un mandat de saisie a été exécuté pour créances fiscales, profits illicites, biens immobiliers et autres biens d'une valeur de plus de 1,5 milliards d'euros. Entre 2021 et 2022, l'association s'occupait de blanchiment d'argent, d'auto-blanchiment et d'infractions fiscales grâce à l'aide d'un comptable actif à Naples et à son collaborateur d'origine albanaise, opératif dans un cabinet à Schio (Vicence).

### **Province de Biella**

Le *locale de Santhià*, imputable à la famille RASO de Cittanova (Reggio de Calabre), semble être actif dans les villes de Santhià (Verceil), de Cavaglià (Biella) et de Dorzano (Biella).

En outre, résultent actifs des groupes criminels d'origine *sinté* provenant de la Campanie et historiquement en conflit à cause des désaccords entre ces familles.

### **Province de Coni**

Dans la province de Coni le *locale del Basso Piemonte* est actif, avec des influences également dans les provinces d'Alexandrie et de Asti<sup>17</sup>.

En ce qui concerne la criminalité étrangère, il y a des groupes albanais, roumains et africains qui semblent travailler ensemble dans le trafic des stupéfiants et le marché de la prostitution. En outre, il y a, à nouveau, des groupes criminels d'ethnie *sinté* qui sont actifs principalement dans le cadre des infractions d'appropriation frauduleuse.

Près de la frontière avec la France, la province de Coni présente souvent le phénomène de l'immigration clandestine. Au cours des dernières années, le transit des sans papier directs vers le territoire français peut avoir pris une forme endémique au long de la Vallée de la Stura, ainsi qu'à travers la Val de Susse turinoise. Au cours du temps, le voyage des ressortissants principalement

---

<sup>16</sup> Pr. pén. 845/2022 RGNR – 2747/2022 RG GIP.

<sup>17</sup> Dans le cadre du contexte considéré, comme indiqué dans le rapport semestriel précédent, nous signalons l'arrêt prononcé le 21 octobre 2022 par le Tribunal de Asti, concernant les infiltrations de la *'ndrangheta* dans la ville de Bra (Coni).

pakistanaï ou indiens vers la France a été organisé et géré par des personnes qui utilisaient, à chaque fois, de chauffeurs (*passseurs*) chargés de transporter, souvent dans des conditions précaires, les migrants dans des monospaces ou des camions.

### **Province de Novare**

La contiguïté de la province de Novare avec la ville métropolitaine de Milan détermine la présence criminelle dans la province de certains *groupes* sédentaires en Lombardie.

Sur ce territoire nous soulignons la présence de la *famille* de *cosa nostra* DI GIOVANNI, originaire de Camporeale (Palerme) et stablement enracinée dans la province de Novare (dans la zone de la Bassa Valsesia et au long de l'Est Sesia) depuis la fin des années 1970. Au fil des années, même d'autres *familles* imputables à la criminalité organisée sicilienne, tels que la *famille* PIRRONE, semblent s'être enracinées en manière stable dans ce territoire. Ces *groupes* auraient établi, avec le temps, des rapports consolidés avec des membres locaux de la *'ndrangheta* et, en particulier, avec des *affiliés* à la *cosca* PAVIGLIANITI, qui a l'hégémonie sur la zone de Bagaladi, San Lorenzo, Condofuri et qui s'est installée stablement à Cermenate (Côme).

Dans la période examinée, nous rappelons l'arrêt<sup>18</sup> de la Cour de Cassation du 22 mai 2023 qui a rendu définitives 24 condamnations prononcées dans le cadre du procès « *Krimisa* »<sup>19</sup> à l'égard de certains membres du *clan* FARAOMARINCOLA de Cirò Marina (Crotone). Parmi eux, nous signalons un homme de Novare reconnu coupable d'avoir fait partie du *locale* de *Lonate Pozzolo* (Varèse), avec un rôle actif dans la définition des stratégies criminelles, dans la résolution des oppositions internes et dans l'approvisionnement d'armes.

Enfin, nous relevons également la présence sur ce territoire de groupes africains, albanais et roumains impliqués dans le trafic de stupéfiants, le proxénétisme et l'escroquerie *en ligne*

### **Province de Verbano-Cusio-Ossola**

Dans la province de Verbano-Cusio-Ossola, une zone frontalière avec la Suisse, nous relevons la présence de membres de la *cosca* de *'ndrangheta* MAESANO-PANGALLO-ZAVETTIERI de Roghudi (Reggio de Calabre) et Roccaforte del Greco (Reggio de Calabre) et de la *famille* PALAMARA, représentante de la *cosca* MORABITO-PALAMARA-BRIZZANITI de Africo (Reggio de Calabre).

---

<sup>18</sup> Arrêt n° 21928-23.

<sup>19</sup> Pr. pén.14467/17 RGNR à l'époque enregistré auprès du parquet du procureur de la République de Milan.

Dans ces zones nous avons également constaté la présence de criminels albanais qui s'occupent principalement de narcotrafic, tandis que des groupes provenant de l'Europe de l'Est se révèlent opératifs surtout dans le secteur des infractions d'appropriation frauduleuse.

### **Province de Verceil**

Dans la province de Verceil, le *locale* de *Livorno Ferraris*, résultant des 'ndrine RASO-GULLACE-ALBANESE, et le *locale* de *Santhià* se révèlent actifs. Comme nous l'avons déjà dit, ils sont présents également dans la province de Biella.

## - **POUILLES**<sup>1</sup>

Au cours du premier semestre de 2023, le crime organisé des Pouilles n'a pas fait enregistrer des changements importants dans le cadre de référence général.

Le contrôle du territoire reste un élément indispensable des associations mafieuses des Pouilles, car il constitue une source de croissance et de subsistance, assurée avec des extorsions<sup>2</sup> et des vols<sup>3</sup> qui sont parfois perpétrés même par des mineurs<sup>4</sup>.

Aux alliances historiques avec d'autres organisations criminelles (même étrangères<sup>5</sup>) s'ajoute une tendance constante à l'expansion des territoires contrôlés par les clans, également hors des régions.

Au fil du temps, la criminalité organisée des Pouilles a développé une attitude à agir dans des contextes économiques significatifs, en manipulant l'économie légale à travers le blanchiment de fonds illicites, ce qui a bien été documenté grâce à l'opération « *Levante* », menée par la DIA pendant l'année précédente. Parmi les résultats les plus importants et significatifs de la pression constante découlant de la répression menée par les Institutions, il y a certainement l'augmentation du nombre des collaborateurs à l'action de la justice, un phénomène qui a notamment concerné les associations de Bari.

Le contexte criminel des Pouilles reste encore instable, même à cause de divisions internes persistantes. En effet, en continuité avec les graves épisodes mis en évidence pendant le dernier semestre, dans la période considérée nous avons enregistré de nombreuses embuscades qui ont eu lieu en ordre dispersé dans la quasi-totalité de la zone métropolitaine de Bari et dans les provinces de Foggia, de Lecce et de Tarente, en confirmant que la lutte pour le contrôle du territoire se ramifie dans toute la zone régionale.

### **Ville métropolitaine de Bari**

Sur le plan criminel, dans la ville métropolitaine de Bari nous pouvons actuellement constater la présence de 4 *clans* hégémonistes, qui correspondent pour la plupart à d'autres *familles* mafieuses historiquement enracinées dans la capitale des Pouilles, avec des ramifications dans cette province et

---

<sup>1</sup> La représentation graphique ci-dessous montre les principaux composants mafieux des Pouilles, mais leur positionnement sur la carte, obtenue grâce à l'analyse des enquêtes récentes, est purement indicatif.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, les OCC n° 1764/23 RGNR - 1897/23 RGNR - 3143/23 RGNR - 4997/23 RG GIP rendus par le GIP du Tribunal de Bari à l'égard du *clan* STRISCIUGLIO respectivement le 23 février 2023 et le 12 juin 2023.

<sup>3</sup> Voir OCC n° 5473/2020 RGNR et 3034/2022 RG GIP rendus le 28 décembre 2022 par le Tribunal de Bari.

<sup>4</sup> À noter, l'OCC exécuté le **9 mai 2023** par les Carabiniers de San Severo, à l'égard de 3 mineurs tenus responsables, en complicité et à divers titres, de vol aggravé. Encore à Foggia, le **17 mars 2023** les Carabiniers ont exécuté la mesure conservatoire n° 167/23 rendue le 13 mars 2023 par le Tribunal pour mineurs de Bari à l'égard de trois mineurs tenus responsables, en complicité et à divers titres, pour tentative de meurtre aggravé par le port d'arme illégale et vol aggravé. Un des arrêtés est lié par lien de parenté à un membre historique et chef de la *società foggiana* (société de Foggia), ainsi que chef de la *batterie* mafieuse SINESI-FRANCAVILLA.

<sup>5</sup> À savoir, les rapports bien établis avec la criminalité organisée albanaise dans le trafic illicite de stupéfiants (ce qui a été examiné notamment grâce à l'opération *SHPIRTI*, menée par la DIA en juillet 2021, pr. pén. 5769/19 RGNR mod.21 DDA Bari, ainsi que grâce à l'opération « *Zemra* », menée par le même centre d'opération en juin 2022).

avec des projections dans plusieurs zones de la région : les CAPRIATI, les STRISCIUGLIO, les PARISI-PALERMITI et les DIOMEDE-MERCANTE. Le *clan* DI COSOLA<sup>6</sup> a été affaibli par la mort de son membre le plus important, ainsi que par l'action répressive menée par les Institutions<sup>7</sup>. Même si ce clan est en train de vivre des fortes frictions intérieures, il manifeste quand même des signes avant-coureurs de possibles tentatives de reconstruction et de réaffirmation<sup>8</sup>. Aux *clans* hégémoniques déjà mentionnés sont subordonnés plusieurs *groupes* mineurs, avec une autonomie opérationnelle limitée et, parmi ceux-ci, figurent les *groupes* MISCEO, MONTANI, ANEMOLO<sup>9</sup>, FIORE-RISOLI, DI COSIMO-RAFASCHIERI, LORUSSO, VELLUTO et TELEGRAFO<sup>10</sup>.

Le *clan* CAPRIATI est historiquement actif dans le *Borgo Antico* de Bari et, via ses propres *représentants*<sup>11</sup>, dans les quartiers *Fesca* et dans la zone de *San Cataldo*, ainsi que dans une large partie de la province de Bari et dans certaines villes de la province Barletta-Andria-Trani. Cette *coterie* s'occupe principalement du trafic de stupéfiants, de l'extorsion et de la gestion de hasard<sup>12</sup>. En tenant compte de l'état de détention prolongé du chef historique de ce *clan*, plusieurs *régents* se sont ajoutés avec le temps, y compris le dernier qui a été assassiné le 21 novembre 2018.

Le **12 juin 2023**, les Carabiniers de Bari ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>13</sup> en établissement pénitentiaire rendue à l'égard de 2 individus appartenant au *clan* CAPRIATI en tant que responsables, à divers titres et en complicité, d'un homicide commis le 29 septembre 2021 dans le quartier *San Girolamo* de Bari, aggravé par les circonstances mafieuses, avec la détention et le port d'arme à feu illégale, ainsi qu'avec le vol aggravé des voitures utilisées pour commettre le crime. L'enquête a documenté les dynamiques criminelles interconnectées et sous-jacentes aux tensions

---

<sup>6</sup> Enraciné dans les quartiers de Carbonara, de Ceglie del Campo et de Loseto.

<sup>7</sup> Voir l'opération « *Maestrale* » (2019) concernant la fragmentation d'une cellule du *clan* opérante en Italie du Nord.

<sup>8</sup> Voir OCC n° 3297/2020 RG mod. 21 et 3390/2020 RG GIP rendu le 27 avril 2020 par le GIP du Tribunal de Bari et, plus récemment, l'arrêt n° 502/22 du 19 avril 2022 à l'égard de certains affiliés responsables d'une cellule opérationnelle dans la ville de Giovinazzo.

<sup>9</sup> Une fois qu'un *clan* autonome a été considéré comme proche aux DI COSOLA et en affaires avec le *groupe* ZONNO de Toritto, il semblerait maintenant qu'il gère les extorsions, le trafic de stupéfiants et la distribution d'équipements de jeu et de divertissement dans le quartier Carrassi (voir arrêt de deuxième instance n° 127/2022 RGA et 3137/22 Reg. Sent. du 21 juillet 2022 – opération « *Gaming machine* »).

<sup>10</sup> Le *groupe* TELEGRAFO était affilié au *groupe* MISCEO dans le quartier *San Paolo*, mais maintenant il semblerait proche aux STRUSCIUGLIO.

<sup>11</sup> À Bari, ils agissent en synergie avec le *clan* CAPRIATI. Nous signalons également l'activité :

- du *clan* DIOMEDE – MERCANTE et du *groupe* LORUSSO. Leur zone d'influence principale semblerait représentée par les quartiers *Fesca* et par la zone de *San Cataldo*. Le *clan* CAPRIATI était historiquement présent avec le *groupe* LORUSSO dans le quartier *San Girolamo*, mais après un long conflit, il aurait transité sous le contrôle du *clan* STRISCIUGLIO.
- du *groupe* MONTANI qui, à la suite de la scission entre les *groupes* MISCEO et TELEGRAFO, aurait abandonné la zone du *clan* STRISCIUGLIO pour s'approcher à la zone CAPRIATI et DIOMEDE – MERCANTE.

<sup>12</sup> L'opération de la police judiciaire « *Scommessa* » du 14 novembre 2018 a mis clairement en évidence l'évolution d'une antenne du *clan* qui est devenue une véritable *holding* capable de blanchir des montagnes d'argent illicite résultant du jeu de hasard, géré au niveau international et en utilisant les outils financiers et technologiques les plus sophistiqués offerts par le marché. Une autre opération, arrivée à l'arrêt de deuxième instance le 21 juin 2022, confirme l'intérêt du *clan* pour le secteur du *gaming*.

<sup>13</sup> N° 203/23 RGNR et 2751/23 RG GIP rendue le **6 juin 2023** par le GIP du Tribunal de Bari.

entre le *clan* STRISCIUGLIO d'un côté (notamment la *branche* du quartier *San Paolo* de Bari) et les *clans* PARISI-PALERMITI et CAPRIATI de l'autre, désormais renommés et plus que jamais d'actualité. Ces tensions ont été générées par la nécessité de contrôle du territoire et exacerbées par la politique criminelle expansionniste appliquée par la *branche* des STRISCIUGLIO, ce qui confirme, en même temps, les bons rapports existants entre le *clan* de *Japigia* et les CAPRIATI.

Au cours de ce semestre, le Gouverneur civil de Bari a rendu 2 mesures d'interdiction à l'égard de 2 sociétés liées à des milieux criminels. En particulier, une d'entre elles aurait été infiltrée par un individu faisant partie du *clan* des CAPRIATI.

Le *clan* STRISCIUGLIO (*clan della « luna »* - clan de la « lune ») est actif dans le *Borgo Antico* de Bari, ainsi que, à travers ses propres *branches*<sup>14</sup>, dans les quartiers *Libertà*, *Stanic*, *San Paolo*, *San Girolamo*, *Palese*, *Santo Spirito*, *San Pio - Catino*, *Carbonara*, *Ceglie del Campo* et *Madonnella*. Il est actif dans le trafic de stupéfiants, dans les extorsions, dans l'usure, dans le blanchissement d'argent et dans la distribution des équipements de jeu et de divertissement. Ce *clan*, se basant sur les typiques rituels d'affiliation mafieuse, est divisé en *groupes* qui interagissent dans le respect des différents territoires d'influence et de l'autonomie de chacun, avec ses propres *esponenti apicali* (exposants apicaux), *quadri intermedi* (cadres intermédiaires), *manovali del crimine* (manœuvres du crime), *soldati* (soldats) et *gruppi di fuoco* (groupes de feu). L'organisation prise en examen peut être considérée la plus nombreuse et agressive parmi les *clans* de Bari.

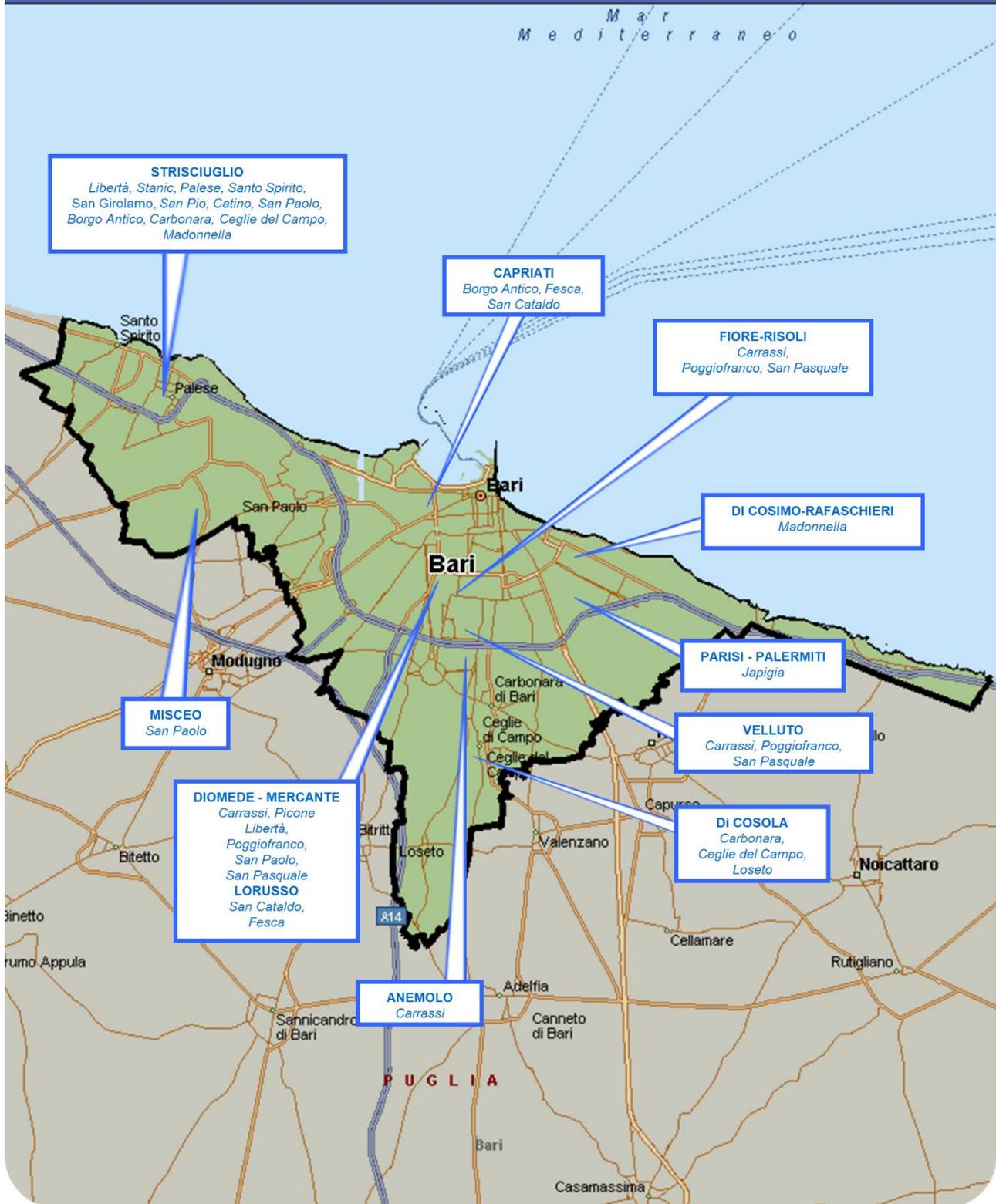
Dans la période considérée, nous avons constaté l'actuelle attitude prédatrice du *clan* qui, avec violence et force intimidatrice, continue à sévir contre les entrepreneurs et les commerçants de Bari. Le **20 février 2023**, les Carabiniers de Bari ont exécuté une mesure de détention provisoire en établissement pénitentiaire<sup>15</sup> à l'égard de 3 individus appartenant au *clan* STRISCIUGLIO, car ils ont été tenus responsables d'extorsion prolongé et aggravé par la méthode mafieuse, ainsi que de port d'arme à feu illégale. Les extorqueurs, en évoquant à plusieurs reprises le nom du *boss* (détenu en régime énoncé à l'art. 41 bis o.p.) de la faction liée au *clan* STRISCIUGLIO, auraient ainsi fait percevoir à la victime toute la force et la cohésion du *clan* auquel auraient été destinés les profits de l'activité illicite pour assurer sa survie. L'entrepreneur, qui gérait une activité commerciale dans le quartier *San Pio* de Bari, aurait été forcé à fournir plusieurs services sans aucune rémunération, ainsi qu'à verser des montants économiques importants pour la subsistance de la *coterie* et de ses *affiliés* détenus.

---

<sup>14</sup> Le conflit pour le contrôle criminel du quartier *Madonnella* a causé une scission dans le *groupe* DI COSIMO-RAFASCHIERI, des alliés historiques des PARISI/PALERMITI. Le *clan* STRISCIUGLIO a mis en place une alliance avec la *partie scissionniste* de ce *groupe*, en alimentant l'animosité (pas encore assoupie) entre les parties en cause.

<sup>15</sup> OCC. n° 1764/23 RGNR et 1897/23 RG GIP rendue le **23 février 2023** par le GIP du Tribunal de Bari et OCC n° 3143/23 RGNR et 4997/23 RG GIP rendus le **12 juin 2023** par le GIP du Tribunal de Bari.

# Città di Bari



Le **7 avril 2023** les Carabiniers de Bari ont exécuté 6 mandats d'arrêt<sup>16</sup> à l'égard de six personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, car ils ont été tenus membres du *clan* STRISCIUGLIO. Ils opéraient dans les quartiers *Madonnella* et *San Paolo* et ils étaient responsables de détention

<sup>16</sup> N° 383/23 SIEP rendus le **5 avril 2023** par le Parquet Général auprès de la Cour d'Appel de Bari, dont 3 avec la mesure suspensive qui lui est associée. P.P. n° 14048/18 RGN.

illégal d'armes, de détention aggravée de stupéfiants par souci de trafic, de violation des obligations dans le cadre de la surveillance spéciale, d'extorsion organisée aggravée par la méthode mafieuse, de résistance à agent de la force publique et de fraude fiscale. Des mesures ont été prises à la suite du procès pénal qui a mis en évidence la guerre de la mafia, éclatée en 2018, entre les *factions* du *clan* STRISCIUGLIO et du *clan* PARISI – PALERMITI pour contrôler le quartier Madonnella.

Le *clan* PARISI-PALERMITI est historiquement enraciné dans le quartier *Japigia* de Bari et il est en expansion dans tout le territoire de la province. Malgré une longue réclusion, son *leader* historique arrive à exercer des fonctions de garant des équilibres criminels entre les plusieurs *cosche* de Bari. Il est actif dans les secteurs des extorsions et de l'usure, dans le trafic de stupéfiants, dans la contrebande de hydrocarbures et dans le jeu d'hasard. Le *clan* reste encore caractérisé par une organisation de type pyramidal et il est structuré sur la base d'une série de *groupes* autonomes ou de *référénts* individuels qui opèrent en synergie, parfois avec des épisodes de conflit, pour gérer les activités criminelles dans les respectifs territoires (les zones du chef-lieu de la région, les quartiers San Pasquale, Carrasi et Poggiofranco ou les zones de l'*hinterland*).

Le **6 mars 2023**, le GIP de Bari a déposé l'arrêt en première instance<sup>17</sup> à l'égard de 11 individus condamnés, à divers titres, pour l'homicide d'un des *membres* les plus importantes du *groupe* DI COSIMO – RAFASCHIERI, et pour la tentative de meurtre de son frère, qui a eu lieu à Bari le 24 septembre 2018, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, sauf que pour un d'entre eux, car il aurait agi sans savoir d'être en train de favoriser le *clan* PALERMITI.

Le *clan* DIOMEDE – MERCANTE, fédéré au puissant *clan* CAPRIATI, est composé par deux *familles* : les DIOMEDE dont les zones d'influence, notamment pour le trafic de stupéfiants, sont les quartiers Poggiofranco, Picone, Carrasi et San Pasquale, bien qu'il y ait des conflits avec d'autres *clans* ; les MERCANTE, une *famille* très proche aux CAPRIATI, actifs surtout dans le quartier Libertà et avec des ramifications dans le quartier San Paolo, où ils se disputent la domination criminelle avec des autres *clans* rivaux.

## **Province de Bari**

Les dynamiques criminelles complexes qui caractérisent la ville métropolitaine de Bari ont des répercussions inévitables sur les précaires équilibres mafieux de la province. La présence des intérêts criminels dans les villes de la province de Bari alimente les défis déjà existants dans le chef-lieu de la région, en générant un état de fibrillation oscillant et continu au sein du contexte criminel de la province.

Les organisations criminelles principales de la ville métropolitaine de Bari augmentent leur sphère

---

<sup>17</sup> N° 1522/2022 Arrêt 8141/2019 RG PM, 6246/2020 RG GIP rendu le 06 décembre 2022 par le GIP du Tribunal de Bari.

d'influence dans cette province à l'aide de référents fidèles, c'est-à-dire en recourant à l'affiliation d'individus apicaux appartenant à des groupes criminels dans chaque ville.

Les groupes criminels qui font référence au *clan* CAPRIATI dans la province de Bari sont situés dans la ville de Bitonto (*clan* CONTE et *groupe* CASSANO-DI CATALDO), dans la ville de Triggiano, ainsi que dans les municipalités de Putignano, Noci, Turi, Castellana Grotte, Monopoli, Alberobello et Conversano. Certains référents opéreraient dans les municipalités de Modugno, Giovinazzo, Terlizzi, Corato, Palo del Colle (où il semblerait subir l'hégémonie du *clan* STRISCIUGLIO et la présence des CIPRIANO), Molfetta et, finalement, Mola di Bari, une petite ville qui s'inscrirait dans un projet expansionniste du *clan* CAPRIATI.

Le **22 mars 2023**, les Carabiniers de Bari ont exécuté un décret de saisie d'actifs<sup>18</sup> à charge d'un individu tenu référent du *clan* CAPRIATI de Terlizzi.

Les enquêtes ont permis de reconstruire le patrimoine de l'individu<sup>19</sup>, constitué principalement par des actifs fictivement au nom des tiers et accumulé au fil des années avec la réutilisation des fonds des activités illicites. La *mesure de saisie préventive* a concerné des biens mobiliers et immobiliers, des comptes courants et le patrimoine de l'entreprise d'une valeur totale d'environ 20 millions d'euros, tous fictivement enregistrés à des individus appartenant à leur sphère familiale.

Le *clan* STRISCIUGLIO représente, pour les *groupes* criminels satellites, une source de fibrillation dans la ville de Bari et dans les municipalités voisines. Il continue également à manifester des fortes ambitions expansionnistes dans la province, ainsi que dans la municipalité de Bitonto où il peut compter sur un nouveau *groupe*<sup>20</sup>, dans la ville de Modugno où il bénéficie du *groupe affilié* ROMITO<sup>21</sup> et marginalement à Polignano. Le *clan* STRISCIUGLIO serait présent également à Conversano et à Palo del Colle où il aurait conquis le territoire, en profitant d'un moment de difficulté vécu par un groupe rival.

---

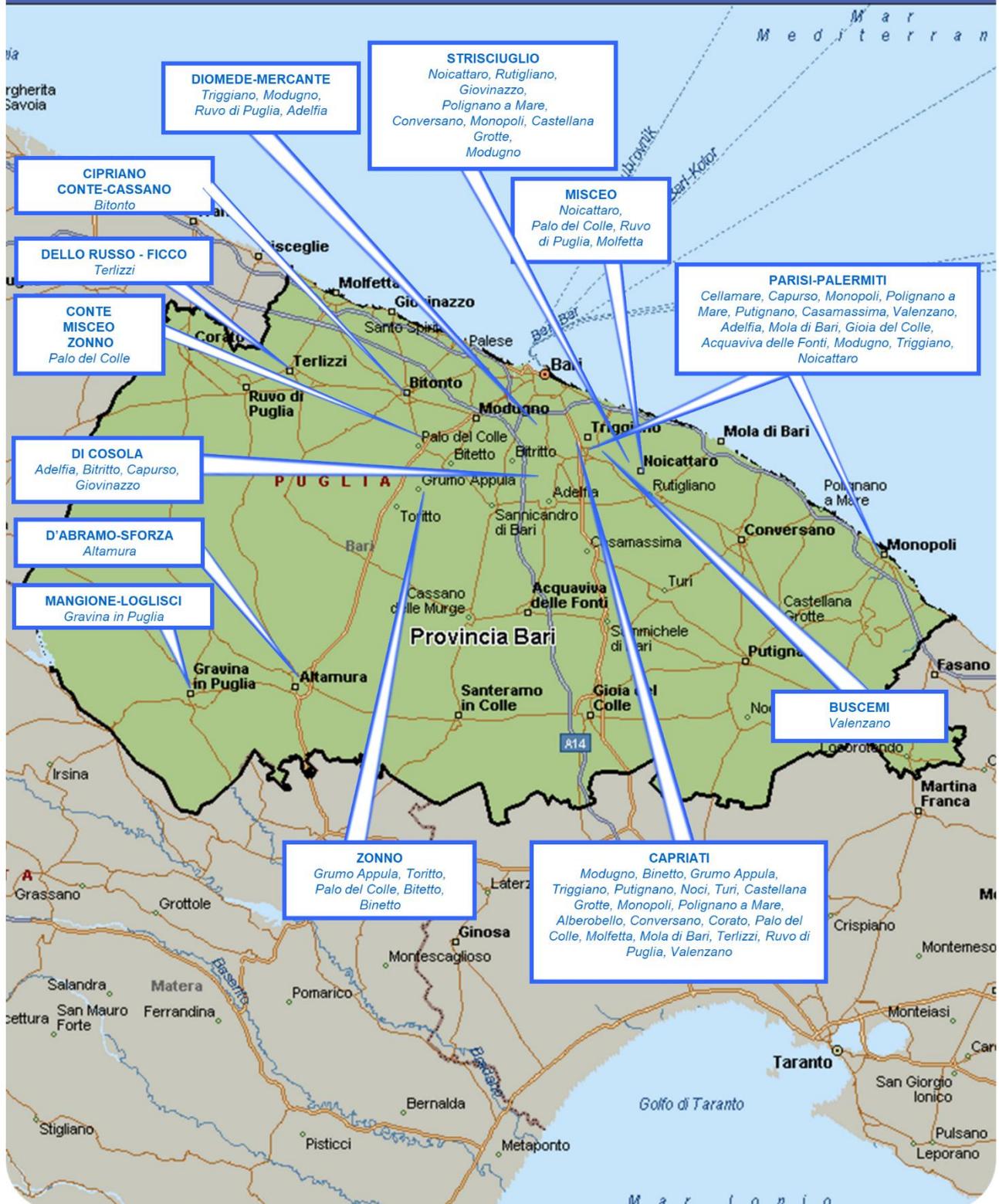
<sup>18</sup> N° 228/22 MP émis le **13 mars 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>19</sup> Le profil criminel de l'individu a été convenu également dans plusieurs arrêts, dont celui de condamnation à 20 ans d'emprisonnement, à la suite du procès pénal issu de l'opération « *Anno Zero* » (proc.pén. 16093/16 RG PM, 12660/2017 RG GIP et 974/2022 RG, arrêt émis le 22 juillet 2022 par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Bari), au sein de laquelle il a été reconnu, en procédure abrégée, comme chef d'une association de malfaiteurs finalisée au narcotrafic, avec un rôle hégémonique dans le territoire de Terlizzi.

<sup>20</sup> Jusqu'à présent considéré comme un *groupe* mineur, car il est né d'une rupture au sein du *clan* CONTE.

<sup>21</sup> Seulement de manière résiduelle et relativement à la zone périphérique Cecilia, à la frontière avec le quartier San Paolo.

# Provincia di Bari



Le clan PARISI – PALERMITI élargit ses propres intérêts illicites dans la province de Bari via des référents fiés et via le lien avec des articulations criminelles locales. Dans la municipalité de Cassano delle Murge, il bénéficie du groupe FIORE-RISOLI. Dans la municipalité de Gravina in Puglia et dans les villes voisines, il bénéficierait de certains affiliés pour gérer le trafic de stupéfiants, en collaboration également avec des organisations criminelles lucaniennes. Des mesures judiciaires

récentes<sup>22</sup> confirment également la présence et l'opérativité des PARISI-PALERMITI dans le secteur des extorsions dans la ville de Trani. À Bitonto, le *clan* PARISI-PALERMITI peut compter sur le groupe CIPRIANO, tandis qu'à Altamura il peut faire confiance au *clan* D'ABRAMO-SFORZA et au *clan* LOIUDICE. Des preuves trouvées à la suite d'une enquête ont également documenté la présence à Altamura d'une articulation imputable au *groupe* ANNOSCIA, affilié historique du *clan* PARISI-PALERMITI, hégémonique dans la municipalité de Noicattaro, mais influant aussi à Mola di Bari. Le *clan* PARISI-PALERMITI, via le *groupe* MARTIRADONNA, a de l'influence à Mola di Bari, mais également à Torre a Mare et à Polignano a Mare. En revanche, à Conversano, le *groupe* PANARELLI, considéré, depuis toujours, en contact avec des membres du quartier Japigia, un domaine des PARISI, serait sous la protection du *clan* STRISCIUGLIO.

Le **3 février 2023**, le juge de l'audience préliminaire (GUP) de Bari a émis l'arrêt en première instance<sup>23</sup> à l'égard de 14 individus dans le cadre du procès pénal issu de l'opération « *Logos* », car subsistait l'association de type mafieux appelée *clan* LOIUDICE dans la ville de Altamura.

Le **28 juin 2023**, les Carabiniers de Bari ont exécuté une ordonnance de détention préventive en établissement pénitentiaire<sup>24</sup> rendue à l'égard de 27 individus tenus responsables, à divers titres et en complicité entre eux, d'association de malfaiteurs active dans le trafic de stupéfiants, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse, de la détention et du recel d'armes à feu illégales, de l'homicide et de la tentative de meurtre. L'opération « *Telos* » a concerné les membres du *groupe* ANNOSCIA, dont le membre le plus important est affilié au *clan* PARISI, opérants dans les villes d'Altamura et de Noicattaro. Parmi les intérêts illicites de la coterie, le trafic de stupéfiants<sup>25</sup> occupait une place importante à cause de ses dimensions et de recettes issues des facteurs de production. Il comptait des possibilités d'accès à la vente de drogues dans la province de Matera, ainsi que des canaux d'approvisionnement transnationaux<sup>26</sup>.

Le *clan* DIOMEDE-MERCANTE, fédéré au puissant *clan* CAPRIATI, compte plusieurs zones d'influence dans le chef-lieu et dans son *hinterland*, comme les villes de Bitonto, Triggiano, Adelfia, ainsi que, de manière résiduelle à Altamura et à Gravina in Puglia. L'influence du *clan* DIOMEDE-MERCANTE à Modugno paraît affaiblie, à la suite de l'opération « *Break 24* », menée par les Carabiniers de cette ville, ce qui a également affecté le référent sur place des CAPRIATI. Ce *clan* est présent à Bitonto grâce au *groupe* CASSANO-DI CATALDO (lié aux DIOMEDE), tandis que à Ruvo di Puglia, à Triggiano et à Adelfia il peut compter sur la présence de ses référents.

---

<sup>22</sup> Comme le documente la récente opération « *Levante* », menée par la DIA de Bari.

<sup>23</sup> N° 2232/2022 RG GIP - 12062/2018 RGNR - 210/2023 Reg. Sent. émise le **3 février 2023** par le juge de l'audience préliminaire (GUP) du Tribunal de Bari.

<sup>24</sup> N° 10689/21 RGNR DDA et 823/23 RG GIP émise le **21 juin 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>25</sup> Cocaïne, hashish et marijuana.

<sup>26</sup> Les fournitures de stupéfiants arrivent principalement de l'Espagne.



Le contexte criminel hétérogène de la province Barletta-Andria-Trani (BAT) est caractérisé par la coexistence de *clans* historiques survécus dans le temps et de *groupes* criminels émergents, animés par une forte soif de pouvoir, qui subissent des influences extérieures par des grandes coteries de Foggia et de Bari (*società foggiana, malavita cerignolana e criminalità organizzata barese*) et qui

ont des forts intérêts dans cette zone. La croissance, même économique, de plusieurs *coteries* serait liée précisément aux synergies fructueuses avec les *groupes* d'autres provinces dans la gestion d'activités illicites spécifiques.

Les *coteries* de la province BAT sont actives dans plusieurs activités illicites, dont celles liées aux infractions d'appropriation frauduleuse<sup>27</sup>, aux extorsions, à l'usure, à la contrefaçon, à la fraude douanière, au trafic de stupéfiants, ainsi qu'au blanchiment de capitaux illicites, à l'auto-blanchiment, à la réutilisation de fonds illicites et à l'enregistrement fictif de biens. En particulier, les assauts aux camions blindés et les vols aux transporteurs routiers, bien qu'en baisse pendant ce semestre<sup>28</sup>, représentent des activités hautement rémunérées en termes économiques et d'affirmation, ainsi que d'auto-élévation criminelle<sup>29</sup>. Une activité criminelle qui s'est mise en évidence plus récemment est celle des *enlèvements express* à l'égard d'entrepreneurs et de riches professionnels, un phénomène qui avait déjà touché la province dans les années 1990. Ces derniers ont été efficacement contrecarrés par l'action rapide des forces de l'ordre et de la magistrature avec des opérations effectuées pendant le semestre<sup>30</sup>. À cet égard, nous avons observé la collaboration *spécifique* et *fonctionnelle* entre les *coteries* de la BAT et les criminels contigus également à la criminalité organisée d'autres provinces. Les délits à l'égard du secteur agricole représentent un véritable terrain de rencontre et de synthèse entre la délinquance commune et la criminalité organisée, sachant que plusieurs *coteries* de la province suivent cette typologie particulière d'infraction, en la favorisant ou en la permettant afin d'exercer le contrôle sur le territoire et d'obtenir des liquidités, en l'utilisant également pour faciliter la croissance criminelle des membres les plus jeunes.

Outre les vols de produits et de véhicules agricoles, nous observons de nombreux endommagements et incendies de cultivations, vraisemblablement dans un but intimidateur. Il s'agit de signales attribuable à un type de criminalité ayant pour objectif un contrôle généralisé du territoire, grâce également à l'imposition de services de « protection », et visant à l'acquisition d'entreprises du secteur, qui sont particulièrement utiles pour blanchir de l'argent et pour obtenir des recettes à partir des financements publics. Pendant ce semestre, il y a eu également des incendies volontaires et des

---

<sup>27</sup> Tels que des vols de voitures et véhicules agricoles ; des cambriolages ; des vols aux commerçants, aux transporteurs routiers, aux salles de jeux ; des assauts aux camions blindés et des vols aux guichets automatiques perpétrés principalement à l'aide d'explosifs, etc.

<sup>28</sup> Le 25 octobre 2022 à Andria, une opération policière importante a ciblé une association de malfaiteurs visant à la commission de vols à l'égard de transporteurs routiers, ainsi qu'aux vols de voitures, au recel et au blanchiment.

<sup>29</sup> Il s'agit de domaines de contact pour la criminalité organisée locale, entre celle de Cerignola et de Bari, désormais consolidés par plusieurs mesures judiciaires.

<sup>30</sup> À savoir, l'opération « *Anonima pugliese* » (OCC. n° 4317/2022 RGNR DDA et 7561/2022 RG GIP rendue le **23 janvier 2023** par le Tribunal de Bari) et l'OCC n° 1395/2023 RGNR DDA et 1563/2023 RG GIP.

endommagements à l'égard d'exploitations commerciales et d'entreprises, ainsi que d'actes d'intimidation à l'égard des administrateurs locaux<sup>31</sup>.

Pour les coteries de la BAT, le trafic de stupéfiants représente encore la source d'approvisionnement économique principale, dont le volume ne montre aucun signe de baisse dans le temps. En particulier, la petite ville d'Andria continue à représenter un carrefour stratégique pour le tri de quantités importantes de stupéfiants dans le territoire nationale.

Le **8 février 2023**, dans le cadre de l'opération « *Disfida* », les Carabiniers de Barletta ont exécuté une ordonnance de détention préventive à l'égard de 14 individus tenus responsables en complicité du délit de trafic de stupéfiants, avec circonstance aggravante du recours à un mineur de 18 ans. L'enquête révèle la tentative de réorganiser les *coterie* autochtones (*coterie* STRANIERO-SARCINA) à partir de certains membres qui, après avoir été libérés, ont réactivé le trafic de drogues dites douces, en utilisant également la collaboration de membres très jeunes.

Le **5 mai 2023**, les Carabiniers de Barletta ont exécuté une ordonnance d'enlèvement<sup>32</sup> au sens de l'art. 20 et 22 du D. Lgs. n° 159/2011, à l'égard des héritiers d'un membre important du *clan* CANNITO-LATTANZIO de Barletta, assassiné le 15 janvier 2019. La formation de jugement a reconnu la dangerosité sociale de l'individu et la disproportion entre les revenus déclarés et ceux résultants également de l'exercice des activités entrepreneuriales de sa famille. Toutefois, en acceptant partiellement la proposition du parquet, la formation de jugement a disposé la saisie, à l'égard des héritiers et des détenteurs fictifs de l'individu, de son patrimoine composé par le patrimoine de l'entreprise et par de nombreux biens immobiliers et meubles, pour une valeur totale d'environ 2 millions d'euros.

Le **10 janvier 2023**, dans le cadre de l'opération « *Pegaso* », les Carabiniers de Lecce ont exécuté une mesure conservatoire<sup>33</sup> à l'égard d'un groupe criminel disposant d'armes et actif dans le trafic de stupéfiants. Il opérait dans la zone centre-orientale de Lecce, dont l'épicentre se situe à Martano (Lecce), où il y a la présence d'un personnage important d'un *groupe* originaire d'Andria.

---

<sup>31</sup> Tels que les incendies volontaires des voitures de deux administrateurs locaux d'une municipalité de la province Barletta-Andria-Trani, dont le conseil municipal a été ensuite dissous à cause d'infiltrations de type mafieux ; des incendies vraisemblablement volontaires de certains chantiers de construction destinés à la réalisation d'œuvres privées et publiques ; de nombreux autres incendies à l'égard d'un consortium de surveillance champêtre, des locaux d'une entreprise qui gère les parkings publics d'une municipalité de la province et l'explosion d'une bombe placée en-dessous de la voiture d'un fonctionnaire de l'entreprise qui s'occupe du nettoyage des rues et de la gestion du centre de tri situé dans une municipalité de la province.

<sup>32</sup> N° 240/2020 RG MP et 128/2022 – mesure émise le **21 avril 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>33</sup> OCCC n° 7348/19 RGNR - 3430/20 RG GIP - 150/22 OCC émise le 21 décembre 2022 par le Tribunal de Lecce à l'encontre de 15 sujets, sur un total de 30 suspects, jugés responsables, à divers titre, de tentative de meurtre commise en appliquant la méthode *mafieuse*, de détention et de port illégaux d'arme à feu, de menace grave, d'aide personnelle, d'endommagement à la suite d'un incendie, d'extorsion aggravée, de lésions personnelles aggravées, de tentative de violence privée, d'endommagement, de vol aggravé, d'association visant au trafic illicite de stupéfiants, de détention illicite et de cession de stupéfiants, ainsi que de tentative de meurtre.

Le **26 janvier 2023**, à Andria et à Barletta, dans le cadre de l'opération « *Anonima pugliese* »<sup>34</sup>, la Police nationale italienne a exécuté une mesure restrictive à l'égard de 7 individus accusés d'une tentative d'enlèvement à des fins d'extorsion<sup>35</sup>, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Cette enquête a permis d'identifier les auteurs de la tentative d'enlèvement d'un entrepreneur de Barletta et elle a été ouverte à la suite de la dénonciation d'un événement analogue, perpétré à l'encontre d'un riche entrepreneur d'Andria. L'activité de la police judiciaire a affecté le *clan* LAPENNA d'Andria, soit une ramification importante du *clan* originaire PASTORE-CAMPANALE.

Le **10 février 2023**, les Carabiniers d'Andria ont exécuté un décret de saisie anticipée<sup>36</sup>, *ex art.* 20 et 22 du D. Lgs. n° 159/2011, à l'égard d'un individu, tenu « proche » au *clan* LAPENNA, soit une ramification criminelle attribuable au *clan* PASTORE-CAMPANALE. Le mandat, né des enquêtes patrimoniales ouvertes en mars 2022, a concerné des biens immobiliers, d'une valeur totale estimée à plus de 400 mille euros, situés dans la municipalité d'Andria et appartenant à cet individu et à sa famille. Le juge, en accueillant pleinement la proposition de la DDA, a retenu qu'il y avait une disproportion nette entre la valeur du patrimoine disponible à la famille de l'individu et les revenus licites de la même famille. Il a également considéré l'individu comme socialement dangereux – avec des caractéristiques de *pericolosità generica* (dangerosité générale) – pendant toute la période 2002-2017.

L'**11 février 2023**, à Andria et Bari, la Police nationale italienne a exécuté le mandat de détention préventive<sup>37</sup> émis à l'égard de 4 suspects accusés, en concours, de tentative de vol aggravé. Sur la base des résultats des enquêtes, le groupe criminel, composé par lesdits 4 suspects et par d'autres individus pas encore identifiés, avait programmé l'enlèvement d'un professionnel à fins de vol. Cependant, même si l'action avait été programmé deux fois, elle ne s'était pas concrétisée. En ce qui concerne le *modus operandi*, il y a des analogies avec des action délictueuses qui ont fait l'objet d'une opération précédente (« *Anonima Pugliese* »).

Le **9 mars 2023**, à Andria, à la suite de l'ordre de saisie anticipée du 18 mai 2021, les Carabiniers de Bari ont exécuté un décret de confiscation<sup>38</sup>, *ex-art.* 24 du D. Lgs. n° 159/2011, à l'égard d'un repris de justice jugé proche des organisations criminelles d'Andria. A été décrétée la confiscation du patrimoine total de l'individu et des tiers concernés, qui était composé par plusieurs biens immobiliers, mobiles et par des patrimoines d'entreprises d'une valeur totale d'environ 80 millions

---

<sup>34</sup> OCC n° 4317/2022 RGNR DDA et 7561/2022 RG GIP rendue le **23 janvier 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>35</sup> Pour résumer, le *modus operandi* des *enlèvements express* prévoit le contrôle préventif des habitudes de la victime et une action coordonnée entre plusieurs *groupes* de criminels connectés par radio.

<sup>36</sup> N°120/2022 RG MP émis le **15 janvier 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>37</sup> N° 1395/2023 RGNR DDA et n° 1563/2023 RG GIP du **10 février 2023**, émise par le Tribunal de Bari.

<sup>38</sup> N° 192/2019 RG MP et 44/2023 décret émis le 30 novembre 2022 par le Tribunal de Bari sur proposition du Procureur de Trani, déposé au greffe le **28 février 2023**.

d'euros. La mesure de saisie préventive a affecté un individu qui possède un *curriculum* criminel important, commencé à la fin des années '80 avec des vols. Ensuite, il avait poursuivi son parcours criminel avec la contrebande dans les années '90, pour atteindre successivement le sommet avec des vols aux *camions* et aux camions blindés et, enfin, avec le financement de l'acquisition de grands lots de stupéfiants. Ce sujet, connu pour sa capacité extraordinaire de réutiliser les fonds illicites, a toujours maintenu des relations stables et systématiques avec plusieurs groupes criminels, même hors de la région, en résultant également très proche des *groupes* criminels de Cerignola et d'Andria, ainsi que du *clan* LAPENNA.

Le **6 mai 2023**, à Andria, un enlèvement de personne a été commis pour effectuer un vol à l'égard d'un chauffeur travaillant pour une société de transport routier. Dans cette circonstance, 5 voleurs dont un armé d'un pistolet-mitrailleur ont enlevé le chauffeur du camion pendant environ 2 heures avec une action coordonnée de type militaire, jusqu'à rejoindre un lieu où les malfaiteurs soustrayaient la marchandise transportée en la chargeant sur un autre véhicule.

Le **16 mai 2023**, à Andria les Carabiniers de Bari ont exécuté 20 ordonnances de détention préventive<sup>39</sup> qui confirmaient l'opérativité du *clan* PISTILLO-PESCE, une *coterie* de Andria à connotation de familialisme, dans le domaine du trafic de stupéfiants depuis 2014.

Le **21 février 2023**, les Carabiniers de Trani ont exécuté une mesure conservatoire<sup>40</sup> dans le cadre de l'opération « *Corvo* », à l'égard de 9 individus tenus responsables à divers titres d'extorsion continue, avec la circonstance aggravante de l'utilisation des armes et de la violence privée, ainsi que de la méthode mafieuse. L'enquête a fait émerger l'existence d'un accord entre les deux groupes criminels locaux les plus importants pour se répartir le territoire de Trani où ils peuvent développer – sans antagonismes et, le cas échéant, en collaborant – leurs intérêts criminels dans les secteurs licites et illicites de la ville. Les dirigeants du *clan* ANNACONDIA et ceux du *groupe* FIORE-RISOLI de Bari, sous l'influence du *clan* PARISI-PALERMITI de Bari, qui s'est désormais enraciné dans la ville de Trani, se seraient réparti la zone de Trani la plus intéressante au niveau économique (le secteur touristique et de la *vie nocturne* dans les localités de Porto et de Castello), afin que chacun puisse y développer ses activités criminelles dans des domaines illicites (extorsions, blanchiment, auto-blanchiment) et licites (exercice d'activités entrepreneuriales dans le secteur de la restauration et des services funéraires) de manière incontestée.

---

<sup>39</sup> OCC n° 2662/2020 RGNR DDA et 5373/2020 RG GIP rendue l'**11 mai 2023** par le Tribunal de Bari.

<sup>40</sup> N° 7414/2022 Mod. 21 RGNR DDA et 10083/2022 RG GIP du Tribunal de Bari du **14 février 2023**. La procédure a été lancée en raison des preuves résultantes du pr. pén 6844/21 RGNR et 4658/21 RG GIP du Tribunal de Trani conclu le 11 mai 2022, avec l'exécution des mesures conservatoires.

Les mesures judiciaires du semestre<sup>41</sup> attestent la présence d'une autre *coterie* CORDA-LOMOLINO sur le territoire d'Andria. Nous constatons également la présence des référents du *groupe* LOMBARDI-REGANO.

À Bisceglie et dans les municipalités limitrophes, des enquêtes précédentes et des dispositions de condamnation<sup>42</sup> récentes attestent l'opérativité des *groupes* criminels référents du *clan* CAPRIATI de Bari, actifs principalement dans le secteur du narcotrafic. Le territoire de la province Barletta-Andria-Trani (BAT) s'avère en effet un lieu de passage naturel pour les flux de stupéfiants provenant de l'Albanie, mais également une destination pour les charges transportées par route provenant de l'Espagne et des Pays-Bas. Ce positionnement géographique spécifique exalterait son rôle stratégique pour le narcotrafic, ce qui est exploité par des groupes criminels de la BAT opérants sur la zone côtière. Ces derniers, facilités également par leurs rapports avec l'Albanie, augmentent toujours leurs potentiels criminels en assumant, même localement, un rôle central pour le tri massif de stupéfiants sur le territoire.

À Trinitapoli depuis des années les *clans* DE ROSA-MICCOLI-BUONAROTA et GALLONE-CARBONE sont engagés de manière endémique dans une *rivalité* armée jamais apaisée.

Le **17 janvier 2023**, la Cour d'assises d'appel de Bari confirmait l'arrêt de condamnation à perpétuité<sup>43</sup> à l'égard d'un individu, appartenant au *clan* DE ROSA-MICCOLI-BUONAROTA, pour l'homicide du *boss* du *clan* rival GALLONE – CARBONE, tué à Trinitapoli le 13 avril 2019. La Cour lui appliquait la peine principale de réclusion à perpétuité, celle complémentaire d'interdiction des fonctions publiques, ainsi que la mesure de sûreté de liberté surveillée pendant trois ans. L'homicide aurait été développé dans le cadre du *conflit* en cours à Trinitapoli, entre les *clans* CARBONE – GALLONE et DE ROSA – MICCOLI – BUONAROTA, à cause de divergences émergées dans le cadre du trafic de stupéfiants, en attestant ainsi le contexte mafieux où ces *coteries* opèrent.

Le **9 février 2023**, à Trinitapoli, les Carabiniers de Foggia ont exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>44</sup> à l'égard de 3 individus considérés proches du *clan* DE ROSA - MICCOLI - BUONAROTA, tenus responsables de l'homicide d'une personne appartenant au *clan* CARBONE –

---

<sup>41</sup> À savoir, l'arrêt n° 1/2020 et n° 2418/19 CA émis par la III Division pénale de la Cour d'appel de Bari le 7 janvier 2020 dans le cadre du procès « *Point break* », effectué à Trani entre 2016 et 2017 par les Carabiniers de Bari qui ont mis fin à plusieurs épisodes d'extorsion perpétrés par le *groupe* CORDA.

Nous rappelons également l'arrêt de deuxième instance de la Cour d'assises d'appel de Bari – I Sect. n° 1/2023 - 26/2021 Reg. Gen. et 8665/2015 RGNR, déposé le 27 avril 2023, pour l'homicide commis à Trani le 18 février 2007. Finalement, il convient de rappeler l'arrêt de première instance du GUP du Tribunal de Bari n° 225/2023 Arrêt - 12353/2021 RGNR DDA (précédemment 4067/2017) – n° 11492/2022 RG GIP du 7 février 2023 (opérations « *Medusa* » et « *L'immortale* » de 2021).

<sup>42</sup> Arrêt n° 4998/2022 Reg. Sent – 1292/2022 Reg. Gen. et 328/2021 RGNR prononcé le 16 décembre 2022.

<sup>43</sup> N° 22/2022 Arrêts – 14/2021 RG Dib et 8162/2019 RGNR du 5 octobre 2022.

<sup>44</sup> N° 11109/2020 RGNR DDA - 8338/2021 RG GIP et 113/2022 RG MP émis le **31 janvier 2023** par le Tribunal de Bari.

GALLONE, ayant eu lieu le 3 juin 2020 à Trinitapoli. Le meurtre s'insérerait dans le cadre du conflit entre les deux groupes criminels, qui visent à l'hégémonie sur le contrôle du trafic de stupéfiants dans la municipalité de Trinitapoli et dans celles voisines.

Le **30 mars 2023**, à Trinitapoli, en exécution d'une OCCC<sup>45</sup> à la charge de 3 individus tenu responsables, en concours entre eux, de port et de détention illégale d'arme de guerre dans un lieu public, la Police nationale de Foggia a arrêté en flagrant délit un repris de justice faisant partie du *groupe* mafieux SINESI-FRANCAVILLA (opérant dans la province de Foggia), arrêté à l'intérieur de son domicile<sup>46</sup> et en possession d'un pistolet avec matricule abrasée.

Le **29 juin 2023**, à Trinitapoli, les Carabiniers de Foggia ont exécuté un ordre d'emprisonnement<sup>47</sup> à l'égard de 8 individus appartenant au *clan* DE ROSA-MICCOLI-BUONAROTA. Les peines à purger sont principalement le résultat de l'arrêt en deuxième instance émis par la Cour d'appel de Bari, devenu définitif le **22 juin 2023**, sur l'opération « *Turn over* »<sup>48</sup> de 2020 qui représente la suite de l'opération précédente « *Nemesi* » (2019)<sup>49</sup>.

Dans le semestre considéré, avec le D.P.R. du 18 juillet 2023, a été formalisée la prorogation de 6 mois de la *mise sous tutelle* du conseil municipal de Trinitapoli qui avait déjà fait l'objet d'une dissolution à cause d'infiltrations mafieuses le 5 avril 2022 par Décret du Président de la République.

Le **20 avril 2023**, dans le cadre de l'activité administrative de répression de la criminalité organisée de type mafieux, le Préfet de Barletta-Andria-Trani a émis 2 *communications d'interdiction antimafia* à l'égard de personnes physiques en relation à l'art. 67 du D. Lgs. n° 159/2011, car les deux sujets étaient destinataires d'une mesure de prévention personnelle devenue définitive. Le **10 mai 2023** nous avons émis une mesure d'interdiction antimafia à l'égard d'une société opérante dans le secteur des fruits et légumes qui, à la suite des constatations effectuées, a été considérée à risque d'infiltration de la part d'individus appartenant à des organisations mafieuses locales et à la *mafia cerignolana*. Le **29 mai 2023**, une *mesure d'interdiction antimafia* a été émise à l'égard d'une société opérante dans le secteur du bâtiment, car elle était à risque d'infiltrations de la criminalité organisée d'Andria.

---

<sup>45</sup> N° 1138/2023 RG NR et n° 132/023 RG GIP et n° 30/2023 R. Mis. Caut. émis le **30 mars 2023**.

<sup>46</sup> Où purgeait la mesure de sûreté de liberté surveillée pendant un an.

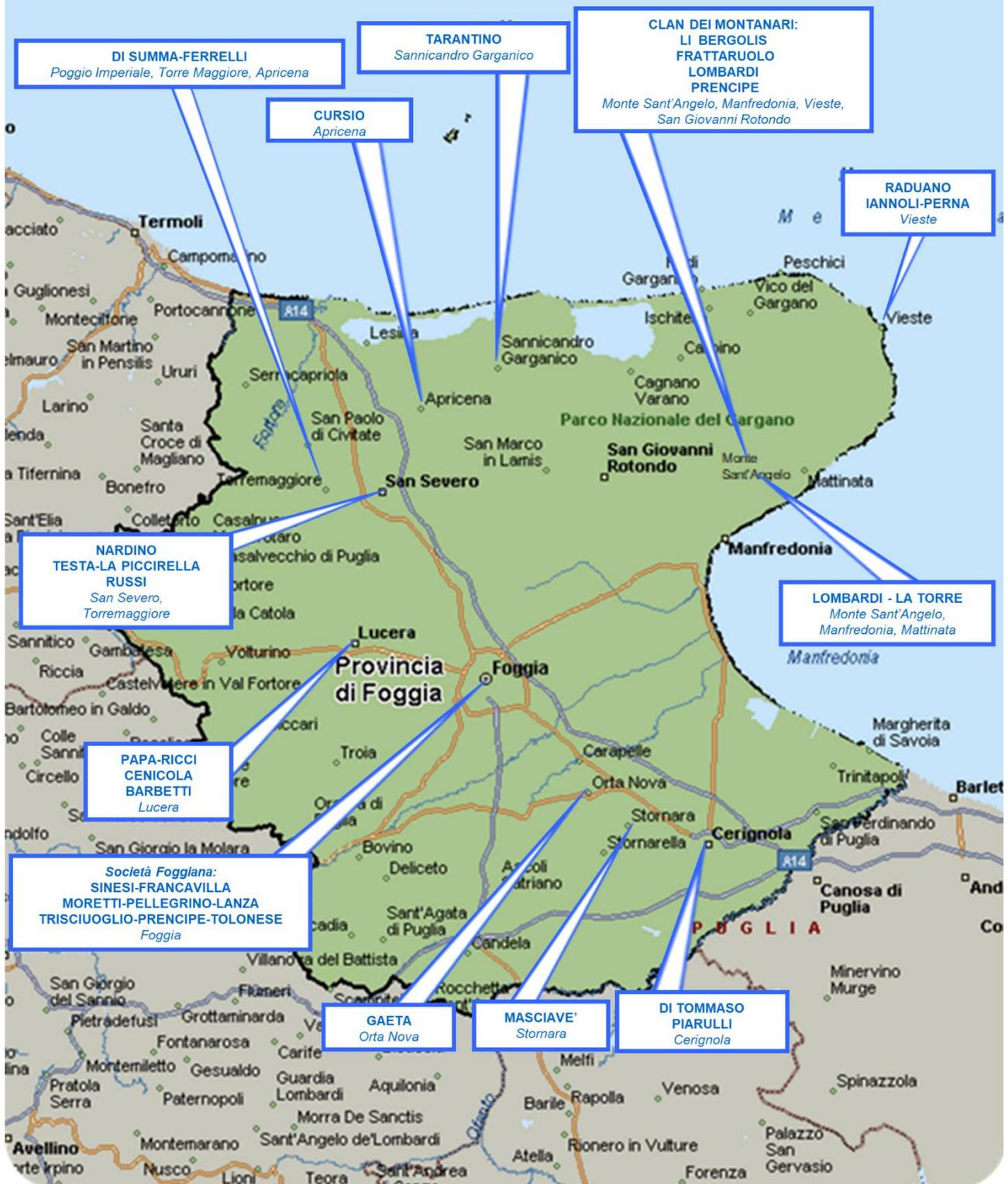
<sup>47</sup> Du n° 685/2023 SIEP au n°692/2023 SIEP émis le **29 juin 2023** par le Bureau d'exécution des peines du Parquet général auprès de la Cour d'appel de Bari le **27 juin 2023**.

<sup>48</sup> OCCC n° 10737/2019 RG GIP émise le 1<sup>er</sup> juillet 2020 par le Tribunal de Bari sur demande de la DDA locale (n°11510/18-21), exécutée par les Carabiniers de Foggia en 2020 à l'égard de 12 individus du *clan* DE ROSA-MICCOLI-BUONAROTA.

<sup>49</sup> Menée par les Carabiniers de Foggia, coordonnés par la DDA de Bari, et comportant l'exécution, en 2019, d'un OCC à l'égard de 8 membres du *clan* GALLONE-CARBONE de Trinitapoli.

**Province de Foggia**

# Provincia di Foggia



Les intérêts de la criminalité organisée de la province se développent le long de deux axes : celui traditionnel (du trafic de stupéfiants, des extorsions et des délits prédateurs) et celui criminel-affairiste, orienté vers l'infiltration de l'économie légale à travers des opérations typiques de réinvestissement des profits illicites. La zone de la Capitanata, en particulier dans le Basso

Tavoliere<sup>50</sup>, grâce à sa proximité avec la Campanie, représente un point central pour les intérêts criminels des principaux groupes mafieux de Foggia. Souvent ils collaborent avec d'autres associations extrarégionales, opérant dans le secteur du trafic illicite de déchets, qui a pris des proportions critiques dans cette région. Certaines des organisations criminelles les plus influentes du territoire ont entrepris un véritable programme d'expansion à l'échelle extrarégionale avec des ramifications en Émilie-Romagne, dans le Latium et, en particulier, dans les Abruzzes et le Molise, considérées - ces dernières en particulier - comme une véritable extension des territoires respectifs de référence par la criminalité de Foggia et de San Severo (en particulier, dans la bande côtière et dans l'arrière-pays de Campobasso et la zone de Pescara). Au cours du mois d'avril 2023, les travaux de la commission d'enquête en vertu de l'ex-art. 143 du T.U.E.L. dans la municipalité d'Orta Nova se sont conclus, à la suite desquels, le 17 juillet 2023, le Conseil des ministres, sur proposition du ministre de l'Intérieur, a décidé de dissoudre le conseil municipal de la même municipalité, en vertu de l'article 143 du décret législatif n° 267/2000. Dans le contexte provincial, cela arrive pour la sixième fois (Monte Sant'Angelo, Mattinata, Cerignola, Manfredonia et Foggia).

Dans le contexte territorial de Foggia, l'action administrative du préfet s'est concrétisée par l'émission de 13 mesures d'interdiction.

La *quatrième mafia de Foggia* est composée d'une pluralité d'entités mafieuses distinctes, à savoir la *società foggiana*, la *mafia du Gargano*, la *mafia de l'Alto Tavoliere* et le *crime organisé de Cerignola*. La répartition de ces coteries sur l'ensemble du territoire provincial suit fondamentalement la division de la province en quatre quadrants géographiques dans lesquels le territoire lui-même est conventionnellement subdivisé (Foggia, Macro-zone du Gargano, Alto Tavoliere et Basso Tavoliere). Cependant, de multiples résultats d'enquête ont permis de constater que, du point de vue des relations criminelles, les quatre principales organisations mafieuses de Foggia sont liées entre elles, selon des logiques de partage de stratégies, d'intérêts, de domaines d'action et de soutien mutuel.

### ***Foggia et son arrière-pays***

Dans la ville de Foggia, il y a une forte présence de la *società foggiana*, dont les dynamiques internes sont caractérisées par des équilibres changeants, en raison des interactions avec les groupes criminels, des luttes intestines et des vides de pouvoir fréquents déterminés par des événements judiciaires impliquant les personnalités les plus charismatiques. La *società foggiana*, structurée sur un modèle fédératif, est conventionnellement articulée en trois *batteries*, celle des SINESI-FRANCAVILLA,

---

<sup>50</sup> La zone des Cinque Reali Siti (Orta Nova, Ortona, Carapelle, Stornara et Stornarella) se révèle stratégiquement convoitée par les clans car elle est très développée économiquement, disposant d'une vaste étendue territoriale offrant un secteur agroalimentaire très lucratif et de vastes opportunités pour le déchargement et le déversement de déchets. Cette diversification, favorisée par la position géographique de cette région ainsi que par la capacité reconnue de la criminalité de Cerignola à agir comme un catalyseur, favorise l'interaction de groupes criminels de la province voisine de BAT.

celle des TRISCIUOGLIO-PRENCIPE-TOLONESE et celle des MORETTI-PELLEGRINO-LANZA.

Le chef de la *batterie* des SINESI-FRANCAVILLA, actuellement détenu sous le régime du 41 bis, est l'une des figures historiques de la *società* et son charisme est reconnu également à l'échelle extrarégionale. La *batterie*, structurée sur une base familiale, opère principalement dans le chef-lieu de la province et est active dans les secteurs de l'extorsion, du trafic de stupéfiants, de l'usure, des services abusifs de surveillance/gardiennage, du recel, du blanchiment d'argent (en particulier dans le secteur des pompes funèbres) ainsi que dans le jeu illégal. Traditionnellement rivale et souvent opposée aux deux autres *batteries*, contre lesquelles elle s'est répétitivement affrontée en donnant lieu à différentes *guerres de mafia*, elle est projetée dans la province grâce à des alliances stables ou à travers ses propres cellules déployées là-bas et entretient des contacts avec des organisations extrarégionales (siciliennes et calabraises). Dans la géographie mafieuse de la province, les alliances les plus importantes sont celles avec le clan LI BERGOLIS (*mafia du Gargano*) et les synergies opérationnelles avec la criminalité de San Severo, notamment dans le domaine du trafic d'armes et de stupéfiants. Elle compte une projection extrarégionale en Émilie-Romagne.

Au cours du semestre considéré, cette *batterie* a fait l'objet d'une attention particulière de la part des enquêteurs, qui ont mis en évidence un état de fébrilité interne, comme en témoigne l'arrestation en flagrant délit, survenue à Foggia le **18 janvier 2023**, d'un individu considéré comme le chef de la batterie SINESI-FRANCAVILLA, soumis à une surveillance spéciale avec obligation de résidence, surpris par le personnel de la Police nationale de Foggia à l'intérieur d'un commerce en possession d'un pistolet semi-automatique.

Le **30 mars 2023**, la Police nationale de Foggia a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>51</sup> à l'encontre de 3 personnes soupçonnées, en association, de port et de détention illégaux d'arme de guerre en lieu public. Cette mesure découle des enquêtes menées à la suite de l'assassinat d'un individu en semi-liberté, considéré comme proche de la *batterie* SINESI-FRANCAVILLA, survenu le soir du 17 mai 2022, près de la maison d'arrêt (*casa circondariale*) de Foggia, alors qu'il rentrait chez lui. Les enquêtes ont révélé une tentative de vengeance de la part de la veuve et de son neveu, également liés à la batterie SINESI-FRANCAVILLA, en possession d'un pistolet au numéro de série abîmé, trouvé lors de l'opération<sup>52</sup>.

La *batterie* TRISCIUOGLIO-PRENCIPE-TOLONESE opère principalement dans le chef-lieu et est active surtout dans les secteurs du trafic de stupéfiants, de l'extorsion et du blanchiment d'argent dans les activités commerciales (commerce de voitures, construction et pompes funèbres). Elle a développé

---

<sup>51</sup> N° 1138/2023 RGNR - 1322/23 RG Gip - 30/23 R. Mes. Pr. émise par le Tribunal de Foggia le **30 mars 2023**.

<sup>52</sup> Pour confirmer que le groupe se préparait à se venger de l'assassinat de son proche, la saisie d'une mitraillette à l'encontre d'un quatrième individu, arrêté en flagrant délit par la Police nationale de Foggia en juin 2022.

des synergies avec la formation mafieuse de Manfredonia (Foggia) et avec des éléments de la criminalité d'Orta Nova (Foggia).

Les témoignages d'enquêtes des dernières années montrent qu'elle se serait alignée avec la MORETTI-PELLEGRINO-LANZA, déterminant, surtout sur le plan militaire, une suprématie vis-à-vis du clan SINESI-FRANCAVILLA. Le *boss* de la faction TOLONESE, déjà soumis au régime du 41 bis O.P., est revenu en liberté le **9 mars 2023** après une longue détention.

La *batterie* MORETTI-PELLEGRINO-LANZA est structurée autour d'un sommet comprenant les trois chefs des familles qui la composent. Cette coterie est la plus enracinée dans la province et dans les territoires environnants<sup>53</sup>, ayant mené un programme d'expansion territoriale basé sur de nouvelles et anciennes synergies avec des groupes d'autres contextes opérationnels<sup>54</sup>. Ce réseau de soudures a ainsi permis à la coterie de se projeter également dans les régions voisines du Molise et des Abruzzes. Traditionnellement intéressée par l'extorsion, l'usure, le trafic de stupéfiants et les braquages, la *batterie* en question est considérée par rapport aux autres comme celle dotée du plus grand autorité, force et charisme criminel et a également démontré sa capacité à s'infiltrer dans l'économie légale. Le 14 mars 2023, la Garde des finances de Pescara a exécuté une mesure conservatoire<sup>55</sup> contre 11 personnes, dont plusieurs membres d'une branche<sup>56</sup> de la *batterie* MORETTI-PELLEGRINO-LANZA de Foggia, accusés d'extorsion et d'usure aggravée par la méthode mafieuse. Le groupe criminel, utilisant les méthodes et la réputation mafieuse de l'association de référence, accordait des prêts monétaires à des taux usuraires à des entrepreneurs abruzzais opérant dans le secteur de la restauration et du commerce de voitures de luxe, parfois suivis d'extorsion à leur rencontre.

Le **15 février 2023**, les Carabiniers de Foggia ont exécuté une mesure conservatoire<sup>57</sup> contre un membre de haut rang de la *batterie* MORETTI-PELLEGRINO-LANZA<sup>58</sup>, accusé de tentative de meurtre, survenue le 6 septembre 2016, contre le chef<sup>59</sup> de la branche SINESI, de la batterie SINESI-FRANCAVILLA, où le même est resté blessé, ainsi que son petit-fils mineur.

---

<sup>53</sup> En vertu d'une étroite synergie avec le *groupe* CARBONE-GALLONE de Trinitapoli, elle est également influente dans la province de BAT.

<sup>54</sup> Elle étend en effet son influence mafieuse : dans l'Alto Tavoliere grâce au soutien du *clan* de San Severo LA PICCIRELLA-TESTA et d'autres références qualifiées de la criminalité locale ; dans la région du Gargano avec le *clan* autrefois dirigé par la famille ROMITO et avec les personnalités de premier plan qui gravitent autour, garantissant également une adhésion aux zones intérieures du promontoire (San Marco in Lamis et Monte Sant'Angelo). Dans le Basso Tavoliere, elle est alliée au groupe GAETA d'Orta Nova (auquel elle est également liée par des liens familiaux).

<sup>55</sup> N° 1599/2020 RGNR et n. 69/2022 R.Mis émis le 6 mars 2023 par le GIP du Tribunal de L'Aquila.

<sup>56</sup> Dirigée par une régente, fille du chef détenu selon le régime ex art. 41 bis O.P.

<sup>57</sup> OCCC n° 2371/2022. - 11832/2016 RGNR Mod. 21 DDA - 2371/2022 RG GIP - 166/2022 RMC émis en mai 2022 par le Tribunal de Bari.

<sup>58</sup> Déjà détenu selon l'article 41 bis.

<sup>59</sup> Considéré comme une figure de premier plan de la *società foggiana*.

Le **12 mai 2023**, la Cour suprême de cassation a rendu irrévocable le jugement<sup>60</sup> de la Cour d'appel de Bari du 14 juin 2022, en vertu duquel un membre de la *batterie* mafieuse MORETTI-PELLEGRINO-LANZA de Foggia a été condamné<sup>61</sup> à 12 ans de prison.

### ***Macro-zone du Gargano***

*(Municipalités de Vieste, San Marco in Lamis, Mattinata, Manfredonia, Monte Sant'Angelo, San Giovanni Rotondo, San Nicandro Garganico, Cagnano Varano, Rignano Garganico).*

Il s'agit de la vaste zone du territoire de Foggia comprenant les municipalités du promontoire du même nom et celles du littoral qui l'entourent, dans la portion entre la frontière du lac de Lesina jusqu'à Manfredonia. Diverses organisations criminelles y opèrent, communément appelées *mafia garganica*, qui peuvent être regroupées en deux zones : la zone montagneuse, comprenant les municipalités du promontoire (San Marco in Lamis, Monte Sant'Angelo, San Giovanni Rotondo, San Nicandro Garganico, Cagnano Varano, Rignano Garganico) et la zone côtière, comprenant toutes les municipalités du littoral (principalement Vieste, Mattinata et Manfredonia). Dans la zone montagneuse, le soi-disant *groupe* des MONTANARI et les groupes criminels qui lui sont liés sont prédominants. Le terme est utilisé pour identifier le *groupe* mafieux dirigé par le *clan* des LI BERGOLIS, qui est devenu au fil du temps la coterie la plus influente dans la macro-zone du Gargano, se confirmant comme une référence également pour les autres groupes actifs dans la même région, à savoir le *clan* des LOMBARDI (appelés "*Lombardoni*") de Monte Sant'Angelo (Foggia) avec des membres de la famille également installés à Manfredonia ; le *clan* des FRATTARUOLO, qui pendant des décennies a représenté les MONTANARI dans la zone de Vieste ; le *clan* des PRENCIPE, originaire de San Giovanni Rotondo (Foggia). À l'échelle extrarégionale, les résultats des enquêtes ont mis en évidence une synergie entre le *clan* LI BERGOLIS et la *cosca* PESCEBELLOCCO de Rosarno (Reggio Calabria), en Calabre.

Une autre formation criminelle de la zone montagneuse<sup>62</sup> est liée au *clan* des TARANTINO, de Sannicandro Garganico (Foggia). Il s'agit d'une structure purement familiale, active également dans les municipalités d'Apricena (Foggia) et de Cagnano Varano (Foggia) à la frontière entre le promontoire du Gargano et l'Alto Tavoliere. Elle opère principalement dans le secteur des stupéfiants et des vols. Malgré une décennie d'affrontements armés avec la *famille* CIAVARRELLA,

---

<sup>60</sup> N° 2677/2022 Jugement du 14 juin 2022.

<sup>61</sup> Comme déjà ordonné par le Tribunal de Foggia avec le jugement n° 1/21 du Tribunal de Foggia.

<sup>62</sup> D'autres formations méritant une certaine attention sont le *clan* MARTINO de San Marco in Lamis et le *clan* DI CLAUDIO-MANCINI de Rignano Garganico. Bien qu'il n'émerge pas de nouveaux éléments d'information concrets soutenant leur appartenance et/ou leur continuité avec le crime organisé de type mafieux de la province par rapport aux événements, remontant au début des années 2000, documentés par l'opération *Free Valley*, plusieurs mesures d'interdiction prises par le préfet de Foggia permettent encore de les associer aux contextes criminels locaux et au danger de l'influence qu'ils peuvent exercer sur le tissu socio-économique du territoire.

l'augmentation des nouvelles recrues au sein de la *famille*, l'axe synergique avec les MONTANARI de Monte Sant'Angelo (Foggia) et la collaboration entamée avec la *cosca* PESCE-BELLOCCO de Rosarno (Reggio Calabria) pour le trafic de stupéfiants, attestent de la poursuite de leur activité. Les secteurs zootechnique et agro-alimentaire font également l'objet d'un intérêt particulier visant à intercepter des fonds publics.

Dans la zone côtière du Gargano, une nouvelle formation criminelle opère : le *clan* LOMBARDI-LA TORRE de Manfredonia/Mattinata, dont la dénomination découle des enquêtes menées par les Carabiniers du ROS lors de l'opération récente *Omnia Nostra* de décembre 2021. Les résultats des enquêtes ont permis de déterminer que cette formation mafieuse<sup>63</sup> a pris le contrôle hégémonique de ce territoire à la suite de l'assassinat des membres de haut rang du *clan* RICUCCI-ROMITO-LOMBARDI. Le groupe est également influent dans la zone de Vieste grâce à sa synergie avec le *clan* RADUANO. Dans le reste du promontoire, en particulier entre San Marco in Lamis et Apricena, le *clan* peut compter sur diverses alliances, en particulier avec la *batterie* MORETTI-PELLEGRINO-LANZA de Foggia, avec laquelle il a réalisé l'une des connexions criminelles les plus solides. Le *clan* est impliqué dans le trafic de stupéfiants, les extorsions, le blanchiment d'argent et le réemploi d'argent provenant de sources illicites dans des activités commerciales, ainsi que les braquages de fourgons blindés, un domaine qui l'a souvent amené à interagir avec la criminalité du Basso Tavoliere et, en particulier, avec celle de Cerignola. À l'échelle nationale, il collabore avec certaines *cosche calabraises*. La capacité à s'infiltrer dans le tissu socio-économique de la région, en particulier dans les secteurs de l'élevage, de la pêche, de la poissonnerie, de la restauration et de la baignade, est élevée. Cependant, le processus de collaboration entrepris par certains de ses *lieutenants* remet en question non seulement l'activité du *clan*, mais surtout sa survie.

Le **8 février 2023**, la Cour d'assises d'appel<sup>64</sup> a condamné un membre important du *clan* LOMBARDI-LA TORRE à la prison à vie pour meurtre.

À Vieste, le *clan* RADUANO serait actif, son chef étant considéré comme l'un des principaux acteurs du contexte mafieux de la macro-zone du Gargano et de la province de Foggia, comme en témoigne son implication dans plusieurs affaires judiciaires. Grâce à ses capacités à tisser de nouvelles synergies et alliances avec les *clans* de la région du Gargano (les ROMITO), de la *società foggiana* (*batterie* MORETTI-PELLEGRINO-LANZA) et de la *malavita cerignolana*, il a contribué à la formation d'un des groupes parmi les plus violents du paysage criminel de Foggia<sup>65</sup>. Le chef du *clan*,

---

<sup>63</sup> Sous la régence de deux *boss* internes aux familles dont elle est composée, tous deux détenus en prison ferme.

<sup>64</sup> Par ordonnance n° 5/23, confirmant l'arrêt de première instance n° 3/20 rendu par la Cour d'Assises de Foggia.

<sup>65</sup> Comme le documente l'opération antimafia *Omnia Nostra* déjà mentionnée.

qui s'était évadé de la prison de Badu Carros (Nuoro) le **24 février 2023**<sup>66</sup>, a été à nouveau arrêté en Espagne le **1<sup>er</sup> février 2024** par les Carabiniers avec l'aide de la police française, ainsi que son lieutenant, qui s'était également évadé d'une résidence surveillée dans la province de Campobasso. Dans la région de Vieste - Mattinata, fief des *clans* ROMITO et RADUANO, deux actes de vandalisme ont été enregistrés à l'encontre de membres<sup>67</sup> de ces coteries mafieuses au cours du semestre en question.

### ***Alto Tavoliere***

*(Municipalités de San Severo, Apricena, Lucera, Lesina, Poggio Imperiale, Torremaggiore)*

La criminalité organisée présente dans l'Alto Tavoliere a son centre névralgique dans la ville de San Severo et est fragmentée en une multitude de formations mafieuses coexistantes : le *clan* TESTA-LA PICCIRELLA, le *clan* NARDINO et le *clan* RUSSI. Le *clan* TESTA-LA PICCIRELLA est originaire de San Severo mais est également actif dans la région de Torremaggiore-Lesina-Poggio Imperiale (Foggia). Les enquêtes en cours révèlent une synergie avec la batterie MORETTI-PELLEGRINO-LANZA, conformément au programme d'expansion territoriale poursuivi par cette dernière. Le groupe opère dans le trafic d'armes et de stupéfiants, dans les extorsions et les vols, entretient des contacts avec la criminalité de la Calabre et de la Campanie et montre une projection croissante vers les Abruzzes et le Molise.

Le *clan* NARDINO est structuré sur le modèle de la *camorra* et son chef est actuellement détenu. Les intérêts illicites se concentrent principalement dans le trafic de stupéfiants, où le clan joue un rôle central.

Le *clan* RUSSI est solidement ancré dans la réalité criminelle de San Severo également en raison de son lien historique avec la *società foggiana*. Après l'assassinat du chef, l'opérativité du groupe mafieux serait assurée par son fils et d'autres membres de la famille. Il bénéficie d'une solidité économique parmi les plus significatives par rapport aux *clans* de la province et est impliqué dans le trafic de stupéfiants à l'échelle nationale et internationale, pratique l'usure, les extorsions, les vols et le recel de véhicules.

Le **4 janvier 2023**, les Carabiniers de San Severo, dans le cadre de l'opération « *Operazione brother* », ont exécuté une mesure conservatoire<sup>68</sup> à l'encontre de 4 individus soupçonnés de trafic et de détention illégaux de stupéfiants (haschich, marijuana et cocaïne). Le groupe opérait dans le centre

---

<sup>66</sup> Juste quelques jours avant son évasion, précisément le 31 janvier 2023, suite à une décision de la Cour de cassation déclarant irrecevable le recours du boss, le parquet de la Cour d'appel de Bari avait émis à son encontre un ordre d'exécution de 19 ans d'emprisonnement avec une fin de peine prévue en juillet 2046.

<sup>67</sup> À Mattinata, le 21 mars 2023, à l'encontre du père d'un membre éminent du clan ROMITO, pour l'incendie de sa propre résidence rurale, et à Vieste, le 9 mai 2023, pour les dommages causés par l'incendie de la voiture contre l'oncle d'un boss lié aux clans RADUANO et ROMITO, collaborateur de justice.

<sup>68</sup> Le 30.12.2022 dans le cadre du p.p. 3727/22 NR délivré par le Tribunal de Foggia.

historique de San Severo où les acheteurs venaient également de l'arrière-pays de Foggia. Le **31 mars 2023**, la Police nationale de Foggia a procédé à l'exécution d'une mesure conservatoire<sup>69</sup> à l'encontre de 8 personnes accusées à divers titres du délit de détention et de port illégal d'armes à feu aggravé par la méthode mafieuse. Au cours de l'exécution, un véritable arsenal d'armes à feu et de munitions a été découvert en possession de l'une des personnes arrêtées<sup>70</sup>. L'enquête a été déclenchée par deux meurtres commis à San Severo au cours de l'été 2021, qui ont provoqué de fortes vibrations au sein de deux groupes criminels opérant dans le quartier populaire de San Bernardino de la municipalité de San Severo, considéré comme l'épicentre provincial du trafic illicite et le fief de plusieurs groupes criminels distincts, y compris des groupes nouvellement constitués.

Le **28 avril 2023**, la Police nationale de Foggia, en collaboration avec la Garde des finances de San Severo, a exécuté dans ce centre le décret de confiscation<sup>71</sup> à l'encontre d'un haut responsable du *clan* TESTA-LA PICCIRELLA. La mesure<sup>72</sup> a concerné des biens immobiliers et mobiliers d'une valeur d'environ 400 000 euros, pour la plupart déjà l'objet de saisies préalables effectuées le 29 mai 2020. À Apricena, nous rapportons les opérations des membres de la *famille* CURSIO<sup>73</sup>, déjà actifs dans le secteur des stupéfiants, visant à reconquérir leur territoire par des techniques de racket. D'autres petits groupes criminels locaux comprennent : à Lucera les CENICOLA, les BARBETTI, les PAPA-RICCI<sup>74</sup> et les BAYAN ; à Torremaggiore et Poggio Imperiale les DI SUMMA-FERRELLI.

### ***Basso Tavoliere***

*(Municipalités de Cerignola, Orta Nova, Stornara, Stornarella)*

À Cerignola, les principaux acteurs sont le *clan* PIARULLI et le *clan* DITOMMASO qui collabore avec le premier dans certains domaines criminels, notamment dans l'extorsion, les braquages et le trafic de stupéfiants.

---

<sup>69</sup> Emis par le GIP du Tribunal de Bari dans le cadre de la procédure RGNR n. 5671/22-21 DDA et 5636/2022 RG. GIP.

<sup>70</sup> Composé de : un pistolet mitrailleur Uzi, calibre 709 Luger, avec numéro de série 082173, équipé de deux chargeurs et d'un silencieux ; un pistolet mitrailleur Skorpion calibre 7,65, avec deux chargeurs ; deux revolvers calibre 357 Magnum avec numéro de série abrasé ; un pistolet semi-automatique de marque ARMY modèle 19.4 A1 calibre 45 ; un pistolet semi-automatique Beretta modèle 98FS calibre 9\*21 avec numéro de série poinçonné, équipé de 2 chargeurs ; un silencieux noir, un kit de nettoyage pour armes de poing et d'épaule ; 54 cartouches calibre 45 a.c.p., 50 cartouches calibre 9x19 Luger, 40 cartouches calibre 9x21, 50 cartouches calibre 38 Special, 50 cartouches calibre 7,65 Browning, 66 cartouches calibre 357 Magnum.

<sup>71</sup> N°170/2019 et 48/2022 émis par le Tribunal de Bari.

<sup>72</sup> Devenu définitif suite à la décision de rejet de la Cour de cassation le 9 mars 2023 et à la mesure subséquente n°51/2022 MP et 90/2022 du 16 juin 2022 de la Cour d'appel de Bari.

<sup>73</sup> Apricena (Foggia), **2 mars 2023** : exécution de la mesure conservatoire 8178/2022 RGNR - 9921/2022 RG GIP - 283/2022 R.M.C.P., émise par le Tribunal de Foggia le 24 février 2023 par les Carabiniers à l'encontre de 4 membres de la *famille* CURSIO, considérés comme complices d'extorsion continue.

<sup>74</sup> Lucera, **12 juin 2023** : les Carabiniers ont exécuté l'ordonnance conservatoire n° 2426/23 RGNR et n° 4025/23 RG GIP émise par le Tribunal de Foggia le 8 juin 2023 à l'encontre de 3 personnes, dont le fils d'un prévenu de la faction RICCI, considérées comme responsables de détention et port illégal d'armes, menace aggravée et recel.

Le *clan PIARULLI*<sup>75</sup>, parmi les organisations liées à la *quarta mafia foggiana (società foggiana)*, dispose d'une capacité financière élevée lui permettant de diversifier les opérations de blanchiment dans diverses activités économiques (gestion de salles de réception, hôtels, stations-service, supermarchés, parkings, entreprises agroalimentaires). Les principaux secteurs d'intérêt criminel comprennent : le trafic de stupéfiants à grande échelle ; le vol de véhicules, y compris spéciaux, et de voitures utilisées pour le recel et le blanchiment<sup>76</sup> ; le trafic d'armes, de produits pétroliers et d'alcools sophistiqués. Les attaques armées contre les transports de fonds et les braquages de transporteurs routiers, perpétrés également en dehors de la région, ainsi que les vols dans les coffres-forts, ont concrètement démontré la capacité particulière de l'organisation à gérer, tant sur le plan organisationnel qu'exécutif, des événements criminels spectaculaires et alarmants par leurs modalités et leur audace.

Le **16 mars 2023**, les Carabinieri de Foggia et la Garde des finances de Bari, dans le cadre de l'opération *Cocktail*<sup>77</sup>, ont exécuté une mesure conservatoire à l'encontre de 26 personnes (dont la plupart résidaient à Cerignola) considérées comme responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs en vue du trafic illicite de stupéfiants (cocaïne, marijuana et haschich), de détention et de port d'armes à feu en lieu public, tant communes que de guerre, d'extorsion, de vol de véhicules, de recel, de complicité personnelle et de tentative de meurtre.

Le **18 janvier 2023**, la DIA a exécuté une ordonnance de saisie d'actifs<sup>78</sup> à l'encontre d'un membre important du groupe criminel organisé de Cerignola impliqué dans le segment criminel particulier des agressions de transport de fonds. La saisie a concerné des biens d'une valeur totale de 5,5 millions d'euros.

Le **18 janvier 2023**, la Garde des finances de Cerignola, dans le cadre de l'opération « *Il gatto e la volpe* », a exécuté une mesure conservatoire<sup>79</sup> dans plusieurs municipalités de la province de Foggia et à Melfi (Potenza) à l'encontre de 10 personnes considérées comme responsables de délits en matière de stupéfiants, de cocaïne et de haschich.

Dans la ville de Stornara, il faut signaler la présence de la *famille MASCIAVÈ*, qui est fortement liée à la criminalité de Cerignola et aux milieux d'Orta. Le groupe serait impliqué dans des activités d'extorsion, des crimes contre les personnes et le trafic illégal de déchets.

Un groupe lié par un lien de parenté à la *famille MORETTI*, centrale dans la *società foggiana*<sup>80</sup>, opérerait à Orta Nova.

---

<sup>75</sup> Avec des ramifications en Lombardie.

<sup>76</sup> Vente à grande échelle, également en ligne, des pièces.

<sup>77</sup> N° 2658/20 RGNR DDA - 10692/21 RG GIP - 380/21 RG Mes. émise par le Tribunal de Bari le 6 mars 2023.

<sup>78</sup> Décret de saisie anticipée n°49/2021 RMP émise le 24 novembre 2022 par le Tribunal de Bari, 3<sup>e</sup> Section Pénale.

<sup>79</sup> N. 5130/20 RGNR e 611/21 RG GIP del 9 gennaio 2023 emessa dal Tribunale di Foggia.

<sup>80</sup> Le **3 juin 2023**, en outre, la Police nationale de Foggia a exécuté une mesure conservatoire N° 7971/2022 RG GIP - 10183/2022 RGNR DDA - 162/2023 RG Mes. Cons. émise le 30 mai 2023 par le Tribunal de Bari, à la

Les intérêts de ce *groupe* sont diversifiés dans de multiples activités illicites (trafic de déchets, extorsion et blanchiment dans les secteurs de la logistique et de l'agroalimentaire). Dans ce contexte, il est important de mentionner l'opération « *Jackpot* » du **20 mars 2023**, au cours de laquelle la Garde des finances de Foggia a pris une mesure conservatoire<sup>81</sup> à l'encontre de 13 personnes tenues pour responsables d'une association de malfaiteurs visant à escroquer l'industrie des hydrocarbures<sup>82</sup>. À la tête de cette coterie se trouvaient les trois frères du groupe criminel d'Orta Nova (Foggia). Simultanément, une saisie préventive de biens d'une valeur totale de 5 millions d'euros a été effectuée. Le **18 mai 2023**, les DIA de Bari et de Foggia, en collaboration avec les Carabiniers de Foggia, ont exécuté une mesure de prévention patrimoniale (saisie)<sup>83</sup> à l'encontre d'un membre dirigeant d'un groupe criminel d'Orta Nova (Foggia). La valeur des biens confisqués s'élève à environ 2,5 millions d'euros, qui avaient déjà fait l'objet d'une ordonnance de saisie anticipée exécutée en avril 2021. Le 3 juin 2023, la Police nationale de Foggia a exécuté une mesure conservatoire<sup>84</sup> à l'encontre d'une personne liée au groupe d'Orta Nova (Foggia) et d'un membre de la famille du boss de la batterie MORETTI-PELLEGRINO-LANZA à Foggia. Ceux-ci étaient considérés, respectivement, comme l'instigateur et l'exécutant matériel de la tentative de double homicide, jamais signalée, perpétrée à Foggia le 30 septembre 2020 à l'encontre de deux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. L'événement sanglant serait lié à la dynamique de la vengeance transversale au sein des batteries de la *società foggiana*.

## Province de Lecce

À Lecce et dans sa province, les groupes criminels historiques du Salento continuent à exprimer une capacité criminelle au nom et pour le compte des chefs de la *sacra corona unita*, actuellement détenus. Les enquêtes confirment l'existence de franges de la criminalité organisée qui continuent de s'inspirer des schémas opérationnels typiques de la *sacra corona unita*, mais selon des structures changeantes en raison d'alliances et de conflits contingents. Le contrôle du territoire reste un élément indispensable de l'existence même des organisations criminelles à tous les niveaux, et se manifeste par des modes

---

demande de la DDA locale, à l'encontre d'une personne affiliée au *groupe* GAETA et d'un membre de la famille du boss de la *faction* MORETTI de la même *batterie*, considérés respectivement comme le commanditaire et l'exécutant matériel de la double tentative d'homicide, jamais dénoncée, commise à Foggia le 30 septembre 2020 contre deux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. L'acte de violence serait lié aux dynamiques de vengeance transversales au sein des *batteries* de la *società foggiana*.

<sup>81</sup> N° 6999/20 RGNR et 566/21 RG GIP émise par le Tribunal de Foggia le 10 mars 2023.

<sup>82</sup> En particulier, la coterie aurait détourné d'importantes quantités de gasoil agricole admis au taux préférentiel et au paiement des droits d'accises en les affectant à des usages soumis à une fiscalité plus élevée, par un système de factures et d'actes publics frauduleux.

<sup>83</sup> Décret n° 183/20 M.P. du 15 février 2023 émis par le Tribunal de Bari.

<sup>84</sup> N° 7971/2022 RG GIP - 10183/2022 RGNR DDA - 162/2023 RG Mes. Cons. émise le 30 mai 2023 par le Tribunal de Bari.

de gestion consolidés du trafic et du commerce de stupéfiants ainsi que par le recours à des activités d'extorsion, qui semblent encore être un phénomène sous-jacent.

Les dimensions modestes des quartiers du chef-lieu de Lecce ne favorisent pas une division stricte du territoire en zones d'influence, où opèrent et coexistent plusieurs groupes criminels dans un climat de coexistence réciproque, bien que précaire. En effet, de nombreux actes criminels ont été signalés au cours de la période, témoignant d'une présence toujours active de la criminalité.

Au cours du semestre en question, trois mesures d'interdiction anti-mafia<sup>85</sup> ont été émises par la préfecture de Lecce.

Les groupes criminels historiques du Salento sont généralement de composition familiale et enracinés dans les petits villages où les membres résident. Au fil du temps, ils ont tenté de maintenir une descendance familiale (lorsque cette descendance est absente, l'activité du groupe a en effet été réduite ou a disparu).

En analysant les différents groupes criminels et coteries, le tableau qui apparaît semble être essentiellement inchangé par rapport au semestre précédent.

Dans la ville de Lecce, la coterie BRIGANTI, touchée en 2022 par les résultats de l'opération « *Game over* », semble rencontrer quelques difficultés bien qu'un des chefs de l'organisation, basée sur une structure essentiellement familiale, soit revenu à la liberté en décembre 2022. La coterie opère notamment dans le trafic international de stupéfiants et dans le domaine de la criminalité acquisitive. Le **9 mai 2023**, le Parquet de Lecce a requis le renvoi en jugement pour 21 des suspects appartenant à la coterie et impliqués dans l'opération en question, contestant également le délit d'association de type mafieux. Les enquêtes ont révélé la disponibilité d'armes de la part de l'association criminelle ainsi qu'un intérêt particulier pour le trafic et le commerce de stupéfiants ainsi que pour les extorsions. De nombreux membres de la coterie PEPE, également organisée sur une base familiale, ont été lourdement condamnés dans le cadre de l'affaire découlant de l'opération « *Final blow* »<sup>86</sup>. De nombreux membres ont également été récemment impliqués dans l'opération « *Filo di Arianna 2* »<sup>87</sup>. Les activités criminelles de l'organisation s'étendent dans les municipalités de Lecce, Cavallino, Caprarica, Melendugno, Calimera, Lizzanello, Martano, Surbo, Trepuzzi, Squinzano, Campi Salentina et Salice Salentino. L'association est active notamment dans le trafic international de stupéfiants et dans les extorsions.

Le groupe criminel PENZA est également organisé sur une base familiale et serait actif dans les municipalités de Lecce, Melendugno, Vernole, Caprarica, Calimera, Lizzanello, Cavallino et Martano. La coterie est notamment active dans le trafic international de stupéfiants, avec des canaux

---

<sup>85</sup> En particulier : 1 mesure d'interdiction ; 1 confirmation de mesure d'interdiction suite à une demande de réexamen ; 1 mesure de prévention collaborative en vertu de l'article 94-bis du décret législatif 159/2011.

<sup>86</sup> Procédure pénale n° 9621/2017 RGNR - 88/2017 RG DDA - 8125/2018 RG GIP - 19/2020 ROCC exécutée en 2020.

<sup>87</sup> N° 898/19 RGNR - 3841/20 RG GIP et 99/23 OCC émis par le Tribunal de Lecce le 17 avril 2023.

d'approvisionnement autonomes et diversifiés tels que l'Albanie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Calabre et la Campanie.



Le *groupe* TORNESE, qui domine à Monteroni di Lecce, est le plus implanté et le plus structuré de la province de Lecce et exerce également son influence dans de nombreuses autres municipalités, notamment Carmiano, Guagnano, Veglie, Leverano, Arnesano, Salice Salentino, Porto Cesareo,

Sant'Isidoro, le district de Nardò, San Cesario di Lecce, Lequile, San Pietro in Lama, Gallipoli et Santa Maria di Leuca. Bien qu'affaiblie ces dernières années par des enquêtes judiciaires et des divisions internes qui ont conduit à la création d'une « *costola* »<sup>88</sup> (branche) autonome, la coterie TORNESE continuerait à être opérationnel, se consacrant principalement au trafic de stupéfiants, y compris à l'échelle internationale, et aux extorsions. Le groupe entretient des liens avec la '*ndrangheta*'<sup>89</sup>, la *camorra* et la criminalité organisée albanaise ; de plus, il est particulièrement actif dans le blanchiment d'argent illicite dans de multiples activités entrepreneuriales situées dans le Salento, également avec la complicité d'entrepreneurs complaisants. Selon les résultats de l'opération récente « *Filo di Arianna 2* »<sup>90</sup>, menée par les Carabinieri dans les provinces de Lecce et de Milan le **15 mai 2023**, la coterie semble structurée en trois branches dirigées par autant d'« *hommes de confiance* ». En particulier, 16 individus auraient été considérés comme responsables, à divers titres, d'une association mafieuse visant au trafic illicite et au trafic de stupéfiants, de lésions corporelles, de vol, d'extorsion aggravée. Les enquêtes<sup>91</sup>, axées sur le *clan* POLITI de Monteroni di Lecce, faisant partie de la branche de la *sacra corona unita* attribuable à la *famille* TORNESE, ont révélé sa reconstitution effective sous la direction d'un des complices qui, détenu, avait été placé en résidence surveillée. L'alliance entre le *clan* POLITI et la *cosca* de la '*ndrangheta* MAMMOLITI de San Luca (Reggio de Calabre) aurait été orientée vers l'approvisionnement en grandes quantités de cocaïne. L'activité du *clan* NOCERA (dans la zone de Carmiano, Porto Cesareo, Novoli et Veglie) et du *clan* PADOVANO (actif à Gallipoli à l'époque des faits), tous deux contigus à la branche des TORNESE, a également été constaté, ainsi que le contrôle direct et indirect d'activités entrepreneuriales dans le secteur de la pêche, du commerce du café, du tourisme, des services de sécurité, du commerce automobile et de la collecte des huiles usagées<sup>92</sup>.

Le **25 février 2023**, la Cour de cassation, dans le cadre de l'enquête découlant de l'opération « *Labirinto* », menée en juillet 2018 par les Carabinieri, qui a ont démantelé deux franges criminelles dirigées par la *coterie* TORNESE, a confirmé les peines imposées dans le jugement de deuxième instance, en accueillant partiellement présentés par deux prévenus.

La *coterie* DE TOMMASI serait active dans les municipalités de Campi Salentina, Trepuzzi et

---

<sup>88</sup> Comme le montre le jugement rendu à la suite de l'opération « *Battleship* », où l'existence d'un groupe autonome, déjà affilié au réseau TORNESE, actif dans la municipalité de Monteroni di Lecce, est confirmée.

<sup>89</sup> En particulier la *cosca* MAMMOLITI.

<sup>90</sup> N° 898/19 RGNR, n. 3841/20 RG GIP et n. 99/23 OCC émise par la Section des GIP du Tribunal de Lecce le 17/04/2023.

<sup>91</sup> Évolution de l'enquête de l'opération « *Labirinto* » des Carabinieri à Lecce, entre 2016 et 2017, à l'encontre des *clans* POLITI et RIZZO (tous deux intégrés à la frange de la *sacra corona unita* des TORNESE).

<sup>92</sup> À cet égard, au cours de l'enquête, des points de convergence avec l'enquête « *Morfeo* » menée par les Carabinieri, coordonnée par le Tribunal de Naples à l'encontre du *clan* MOCCIA, ont été identifiés. En particulier, les enquêtes auraient révélé l'expansion de l'activité d'élimination des huiles végétales usagées attribuable au *groupe* de la *camorra* susmentionné également dans le territoire du Salento, à travers l'intermédiation de complices appartenant aux *clans* POLITI et NOCERA.

Squinzano, déjà sous l'influence criminelle des boss historiques de la *sacra corona unita* à la tête de cette coterie<sup>93</sup>, et s'occuperait du trafic de stupéfiants<sup>94</sup>.

La coterie COLUCCI, organisée sur une base familiale, est actif dans la municipalité de Noha di Galatina et, bien qu'impactée par l'opération « *Insidia* »<sup>95</sup>, semble conserver son influence dans les municipalités de Galatina, Aradeo, Cutrofiano, Neviano, Corigliano d'Otranto, Seclì et Sogliano Cavour.

La coterie AMATO exerce son influence dans les territoires d'Otranto, Maglie et Scorrano, où le chef de clan, destinataire d'une lourde condamnation, purge sa peine en résidence surveillée pour raisons de santé.

La coterie TROISI est enraciné dans les municipalités de Racale, Taviano et Alliste, avec des branches à Ugento et Melissano. Il semble continuer à contrôler le marché des stupéfiants dans les municipalités sous son influence, bien qu'une récente arrestation d'un de ses membres éminents ait été enregistrée.

La coterie SCARLINO exerce le contrôle dans la zone de Taurisano. Le chef de l'organisation criminelle purge une peine de prison à perpétuité depuis 1994. La coterie DE MATTEIS, organisée sur une base familiale, semble avoir revitalisé son activité historique à Merine, hameau de Lizzanello, avec un intérêt particulier dans le secteur des stupéfiants. La zone d'influence, pendant la période examinée, a été le théâtre d'attentats et de dommages causés par des inconnus, ce qui pourrait laisser penser que ces incidents sont liés à un probable conflit interne.

La coterie DURANTE, opérant dans la municipalité de Nardò, semble avoir été affaibli suite à l'opération « *Blend* »<sup>96</sup>. Le groupe criminel, dirigé par des repris de justice historiques de la *sacra corona unita*, aurait géré une activité florissante de trafic et de vente de stupéfiants. Bien qu'aucun signe de réorganisation du *clan* n'ait été enregistré, les nombreux vols, incendies et dommages causés tant aux entrepreneurs qu'aux individus condamnés laissent envisager des tensions internes au sein des milieux de la criminalité locale.

La coterie DE PAOLA exerce son contrôle dans les zones d'Acquarica del Capo, Santa Maria di Leuca et Presicce. Cependant, dans le hameau de Santa Maria di Leuca, bien que la coterie en question soit toujours présente, aucun groupe structuré n'est détecté, ni aucune tentative d'expansion de la part

---

<sup>93</sup> Comme le montrent les résultats de l'opération « *Final Blow* » (2020).

<sup>94</sup> Il s'agit de l'opération policière menée en 2021 par les Carabinieri (n° 12215/19 RGNR, 79/20 DDA, 5977/20 RG GIP et 35/21 OCC du Tribunal de Lecce), qui a permis de démanteler une organisation criminelle émergente, consacrée au trafic de cocaïne et de marijuana, aux extorsions et aux lésions corporelles aggravées par la méthode mafieuse, composée d'anciens affiliés au *clan* DE TOMMASI, qui ont ensuite été « proches » du *clan* PEPE.

<sup>95</sup> OCC n° 4978/19 RGNR, 2530/20 RG GIP, 57/19 DDA, 05/22 OCC exécutée le 7 février 2022 (opération « *Insidia* »).

<sup>96</sup> Nardò, 13 avril 2022 - opération « *Blend* » : mesure de détention préventive en prison n° 4289/2019 RGNR – n° 45/2019 D.D.A – n° 2529/20 GIP – n° 44/22 OCC du 4 avril 2022 émise par le Tribunal de Lecce.

de groupes voisins. En effet, ces dernières années, les repris de justice historiques locaux auraient fait « référence » à la *coterie* TORNESE.

La *coterie* LEO serait active dans les municipalités de Melendugno et Vernole.

Le **10 janvier 2023**, les Carabiniers de Maglie, dans le cadre de l'opération « *Pegaso* », ont exécuté une mesure conservatoire à l'encontre de 15 personnes considérées comme responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs armés, visant le trafic de stupéfiants, une tentative de meurtre, des extorsions, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Les enquêtes ont mis en lumière une *coterie* criminelle dirigée par une personne liée par des liens de parenté à un membre éminent de la *sacra corona unita* de Lecce.

Les enquêtes ont été lancées à la suite de la tentative de meurtre d'une personne ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, survenue à Soleto le 9 août 2019. Au cours de ces enquêtes, plusieurs épisodes d'agression et de vandalisme contre des entrepreneurs ont également été documentés.

Le **13 juin 2023** à Squinzano, un individu déjà condamné a été victime d'un guet-apens, qui pourrait être significatif en termes de configurations et d'équilibres criminels locaux, car la victime, ainsi que ses frères, serait considérée proche des *coteries* mafieuses des PEPE et des PENZA.

Le **23 juin 2023**, à Galatina, la Garde des finances a exécuté une mesure conservatoire<sup>97</sup> à l'encontre de 5 individus soupçonnés de complicité et de diverses infractions d'association de type mafieux et d'extorsion<sup>98</sup>.

## **Province de Brindisi**

La partie nord de la province de Brindisi, en particulier la municipalité de Fasano et les municipalités voisines de Cisternino et Ostuni, continue à présenter des signes d'une forte influence de la criminalité de Bari<sup>99</sup>, notamment dans le domaine de la criminalité acquisitive et des stupéfiants. La zone comprise entre les municipalités de Torre Santa Susanna, Oria et Francavilla Fontana, depuis toujours le fief de groupes criminels solidement enracinés dans le territoire et historiquement inscrits dans le cadre de la *sacra corona unita*, a été le théâtre, au cours du semestre, de deux homicides graves contre de jeunes victimes (dans un cas avec l'auteur était un mineur). Bien que ces événements ne soient pas directement liés entre eux, associés à des actes d'intimidation tels que des dommages et incendies, ainsi qu'à des délits en matière de stupéfiants, ils mettent en évidence la zone comme étant la plus critique de la province de Brindisi.

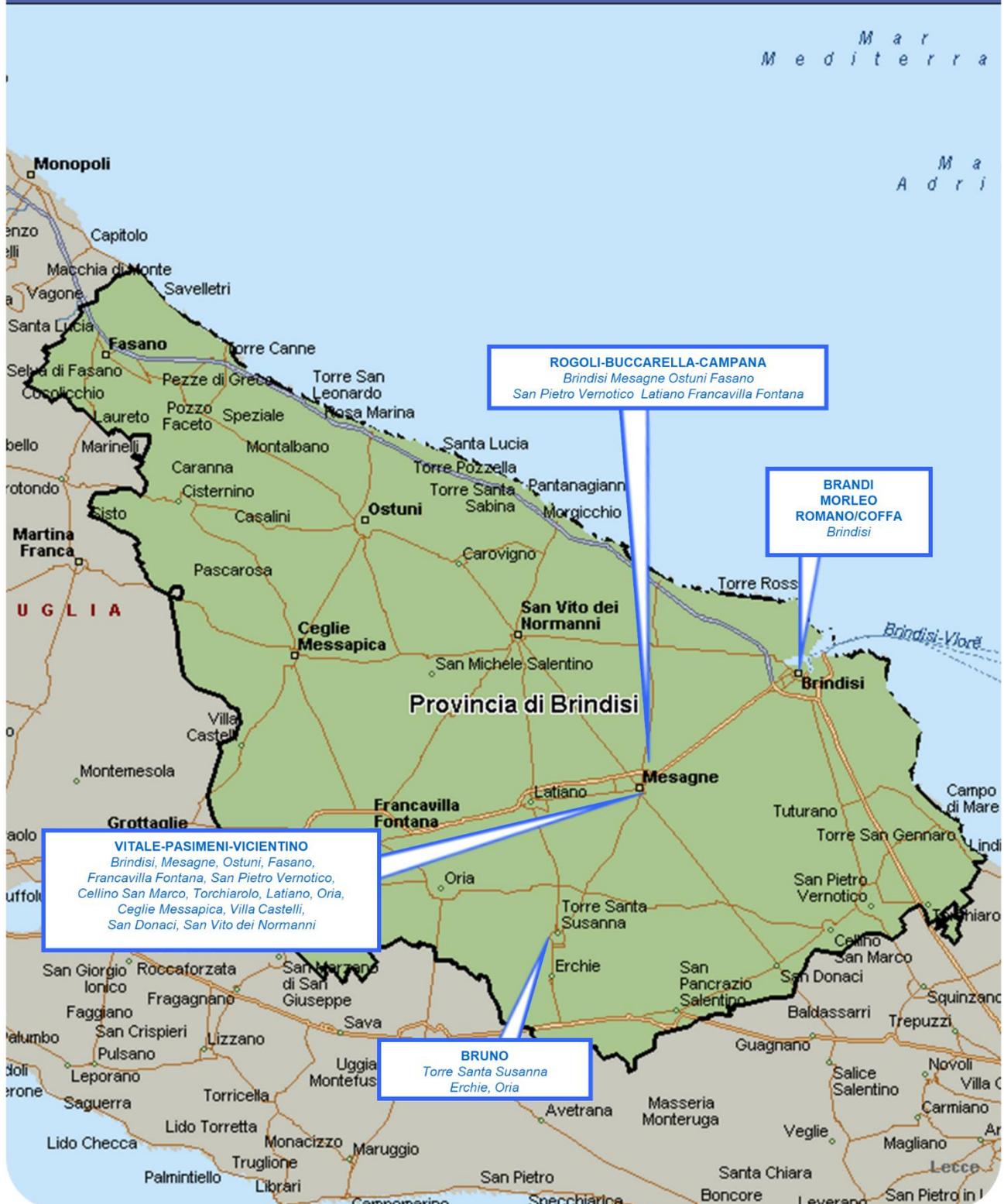
---

<sup>97</sup> OCCC n° 626/23 RGNR - 3050/23 RG GIP - 8/23 DDA et 133/23 OCC du 19 juin 2023 émis par le Tribunal de Lecce.

<sup>98</sup> Avec cette mesure, en plus de diverses perquisitions domiciliaires à l'encontre de tous les suspects, une détention provisoire en prison, une assignation à résidence et une suspension de six mois de l'exercice de la profession de comptable ont été ordonnées.

<sup>99</sup> En effet, de nombreux délits, notamment liés aux stupéfiants et aux atteintes au patrimoine, ont été commis par des individus résidant dans la région de Bari, principalement dans les zones de Fasano et Ostuni.

# Provincia di Brindisi



Les groupes criminels<sup>100</sup> opérant dans la ville de Brindisi, qui ont fait l'objet ces dernières années d'importantes activités judiciaires ayant parfois conduit des figures de premier plan à collaborer avec la justice, semblent être fortement affaiblis même s'ils continuent à faire des efforts de réorganisation

<sup>100</sup> Groupes BRANDI, MORLEO et ROMANO/COFFA.

constants, comme en témoignerait notamment l'arrestation<sup>101</sup> survenue à Brindisi le 16 décembre 2022 par la police locale, d'un multirécidiviste notoire, déjà condamné pour association mafieuse en tant que membre de la *coterie* BRANDI. Ce dernier a été arrêté pour le crime d'extorsion, aggravé par la méthode mafieuse, à l'encontre d'un commerçant local.

La célèbre *coterie* criminelle VITALE/PASIMENI/VICIENTINO (MESAGNESI), enraciné dans la municipalité de Mesagne, qui a vu le retour à la liberté d'un de ses membres de haut rang au cours du semestre, continuerait à opérer dans le secteur du trafic de drogue et des extorsions. Les MESAGNESI seraient présents dans de nombreuses municipalités de la province de Brindisi (y compris la capitale), parfois même en cohabitation avec des membres de la frange criminelle opposée, dans une apparente « *pax mafiosa* » (« paix mafieuse »).

Sur le territoire de Tutturano - une fraction de Brindisi - ainsi que dans ceux de Torre Santa Susanna et Erchie<sup>102</sup>, la *coterie* ROGOLI-BUCCARELLA-CAMPANA continuerait à opérer, historiquement enraciné dans la *sacra corona unita*, principalement dans le secteur du trafic de drogue et de l'imposition du « *pizzo* ».

Dans la municipalité de Torre Santa Susanna, la *coterie* BRUNO serait active et contrôlerait le marché de la drogue. L'autonomie criminelle des BRUNO serait liée au fort lien avec les chefs historiques de la *sacra corona unita*. L'extension de l'activité du *clan* sur les Municipalités d'Oria et Erchie, pour le moment, ne semble pas provoquer de tensions avec les affiliés de la *coterie* ROGOLI-BUCCARELLA-CAMPANA. Le **13 février 2023**, le meurtre d'un jeune homme a été enregistré à Torre Santa Susanna.

Le préfet de Brindisi, dans le cadre des initiatives institutionnelles visant à prévenir les manifestations d'infiltration de la criminalité dans le tissu économique et social de la province, a signé avec le Président de la Province et certains maires un « *Protocollo per la tutela della legalità nel settore degli appalti* »<sup>103</sup> (« Protocole pour la protection de la légalité dans le secteur des marchés publics »), visant à garantir une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources publiques destinées à la réalisation de travaux publics, notamment dans le cadre des importants financements du PNRR. Dans le document, des contrôles plus incisifs (déjà prévus par la réglementation sectorielle) sont convenus pour prévenir et contrer toute tentative d'infiltration mafieuse<sup>104</sup>.

---

<sup>101</sup> OCC n° 9589/22 RGNR - 68/22 DDA - 7689/22 RG GIP et 148/22 émise le 15 décembre 2022 par le Tribunal de Lecce.

<sup>102</sup> Avec la branche de la Campanie.

<sup>103</sup> Avec le Président de la Province de Brindisi et les Maires des Communes de Cellino San Marco, Cisternino, Latiano, Mesagne, San Pancrazio Salentino, San Vito dei Normanni et Torchiarolo.

<sup>104</sup> Ces derniers comprennent : le renforcement des vérifications préventives antimafia par une extension des informations aux contrats publics ayant des seuils de valeur inférieurs à ceux indiqués par la réglementation en vigueur ; l'assurance, de la part des entreprises adjudicataires, de garanties plus larges de fiabilité dans l'exécution des dispositions contractuelles, notamment pour garantir la régularité des relations de travail et la sécurité des travailleurs ; la possibilité pour l'entité publique d'activer la clause résolutoire en cas de graves violations en matière de sécurité au travail ou en présence d'actes de concussion ou de corruption.

Il **30 janvier 2023** à Brindisi, dans le cadre de l'opération « *Square* », les Carabiniers ont exécuté une mesure conservatoire<sup>105</sup> à l'encontre de 16 individus considérés comme responsables, à divers titres, de la détention et du trafic de stupéfiants.

Le **16 mars 2023** à San Pietro Vernotico (Brindisi) et Cerignola (Foggia), dans le cadre de l'opération « *Cocktail* », les Carabiniers et la Garde des finances de Bari ont exécuté une mesure conservatoire<sup>106</sup> à l'encontre de 23 personnes soupçonnées à divers titres de trafic, de détention et de distribution de stupéfiants, de détention illégale d'armes et d'autres délits. L'enquête a permis de mettre en lumière une organisation criminelle, spécialisée dans le trafic de drogue et d'autres crimes (extorsion, trafic d'armes, vols et recel de véhicules), active dans la région de Cerignola (Foggia) avec des branches également dans la zone de San Pietro Vernotico (Brindisi) où trois individus condamnés ont été arrêtés.

Le **26 mai 2023** à Francavilla Fontana, Oria et San Pietro Vernotico, les Carabiniers ont exécuté une mesure conservatoire<sup>107</sup> à l'encontre de 10 individus considérés comme responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs visant le trafic de stupéfiants. L'enquête a permis de tracer les structures organisationnelles territoriales d'une association visant le trafic de stupéfiants de divers types (cocaïne, haschich et marijuana) opérant dans les Municipalités de Francavilla Fontana et Oria.

### **Province de Tarante**

Dans la ville de Tarante plusieurs groupes criminels coexistent, se partageant des zones et des quartiers de la ville<sup>108</sup> selon des critères d'autonomie et d'hégémonie criminelle, bien que des épisodes de conflits pour le contrôle du territoire ne manquent pas.

---

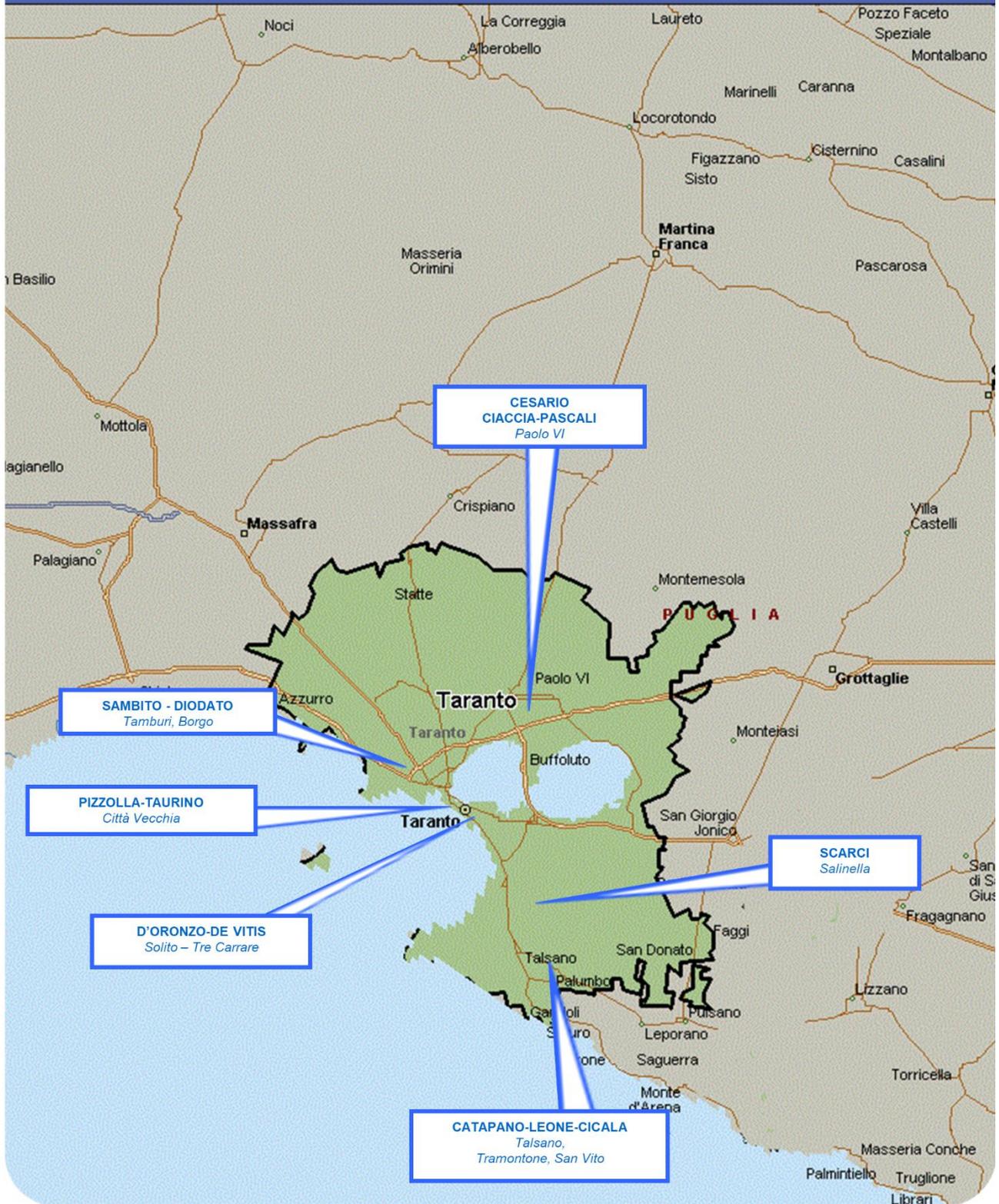
<sup>105</sup> N° 3222/20 RGNR GIP du 19 janvier 2023 du Tribunal de Brindisi.

<sup>106</sup> N° 10692/2021 RG GIP et 380/21 RG Mis. émise le 6 mars 2023 par le Tribunal de Bari.

<sup>107</sup> OCC n° 9896/21 Mod.21 RGNR - 74/2021 DDA - 3467/2022 RG GIP et 107/2023 OCC du Tribunal de Lecce délivrée le 16 mai 2023 et décision n.90/2021 RGNR et 276/2022 GIP du Tribunal pour mineurs de Lecce délivrée le 2 mai 2023 (pour un mineur).

<sup>108</sup> Les PIZZOLLA et les TAURINO dans la vieille ville, les CATAPANO, les LEONE et les CICALA dans les quartiers de Talsano-Tramontone-San Vito, les CESARIO, les CIACCIA et les PASCALI dans le quartier Paolo VI, les DIODATO et les SAMBITO dans le Borgo et le quartier Tamburi et les SCARCI dans le quartier Salinella, les DE VITIS-D'ORONZO dans les quartiers Solito et Tre Carrare.

# Città di Taranto



# Provincia di Taranto



Plusieurs groupes criminels<sup>109</sup> seraient présents dans la province de Tarente, exerçant leur influence dans différentes municipalités, parfois même en opposition.

<sup>109</sup> Le *groupe* LOCOROTONDO, le *groupe* CAPOROSSO-PUTIGNANO, le *groupe* LOCOROTONDO-CAGNAZZO, le *groupe* STRANIERI.

Le **3 mai 2023**, une mesure a été exécutée par le tribunal de Lecce, sur proposition du Directeur de la DIA<sup>110</sup>, ordonnant, en Grèce et en Bulgarie, le gel des avoirs en possession d'un criminel connu de Tarente. L'autorité judiciaire a appliqué le Règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1805/2018 relatif à la coopération judiciaire en matière pénale au sein de l'UE, qui prévoit le gel et la confiscation des avoirs et des produits du crime. L'activité est née d'enquêtes patrimoniales et financières déléguées par l'Autorité judiciaire et fusionnées en une proposition de mesure de prévention patrimoniale<sup>111</sup> qui, le 24 octobre 2019, a conduit à la saisie de 2 villas, 1 maison, 8 entrepôts et 1 terrain agricole situés à Tarente, Castellaneta Marina (Tarente) et Martina Franca (Tarente), des parts de sociétés, 5 actifs du patrimoine d'entreprises opérants dans le secteur des moules et des fruits de mer en général, de nombreux véhicules à moteur et motos, pour une valeur de plus de 5 millions d'euros, faisant l'objet d'une confiscation ultérieure au 1er degré le 20 janvier 2022. Les investigations complémentaires déléguées par le Parquet de Lecce et visant à s'attaquer aux avoirs illicites accumulés à l'étranger, y compris l'activation des organes collatéraux grecs et bulgares, ont permis de constater l'existence d'autres investissements, d'origine illicite, dans certaines sociétés opérant à l'étranger. Le résultat des vérifications complémentaires a donné lieu à une nouvelle mesure de protection du patrimoine concernant des parts sociales et des patrimoines d'entreprises situées sur le territoire bulgare et grec, opérant à la fois dans le commerce de gros de produits de la pêche et dans le secteur du transport international, pour une valeur totale estimée à plus de 2 millions d'euros.

Le **19 janvier 2023**, à Tarente et à Statte, dans le cadre de l'opération « *Ispanico express* », les Carabinieri ont exécuté une mesure conservatoire<sup>112</sup> à l'égard de 8 personnes accusées en concours de détention et distribution de stupéfiants. Le groupe criminel aurait été impliqué dans l'importation, principalement d'Espagne, de grandes quantités de stupéfiants, de type haschisch et marijuana, et dans la vente au détail dans la ville de Tarante.

Le **27 mars 2023**, à Sava (Tarente), dans le cadre de l'opération « *Caronte* », les Carabinieri ont exécuté un contrôle judiciaire<sup>113</sup> à l'encontre de 18 personnes, tenues pour responsables, pour diverses raisons, des crimes de trafic, de détention et de vente de stupéfiants, de détention illégale d'armes et de munitions.

Le **9 mars 2023**, à Massafra (Tarente), dans le cadre de l'opération « *Hybris* », les Carabinieri de Gioia Tauro (Reggio de Calabre) ont exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>114</sup> à l'encontre de plusieurs personnes, dont un repris de justice de Massafra, déjà condamné pour association mafieuse et ayant fait l'objet de condamnations policières pour tentative d'homicide volontaire,

---

<sup>110</sup> Mesure n° 35/22 MP de la section de réexamen du tribunal de Lecce du 26 avril 2023.

<sup>111</sup> Signé conjointement par le directeur de la DIA et le magistrat chargé de la procédure.

<sup>112</sup> Mesure n° 7367/2020 RGNR émise le 12 janvier 2023 par le Tribunal de Tarente.

<sup>113</sup> Mesure n° 927/2020 RGNR - 2514/2021 RG GIP - 19/2023 OCC du Tribunal de Lecce du 17 mars 2023.

<sup>114</sup> N° 4194/20 RGNR - 2586/21 GIP - 21/22 OCC du Tribunal de Reggio de Calabre du 6 mars 2023.

extorsion, lésions corporelles, vol, détention illégale d'armes, et actuellement sous enquête pour les crimes d'extorsion et de vol, en association et aggravés parce que commis par une personne appartenant à une association mafieuse.

Le **8 mai 2023**, à Tarante, la Capitanerie de Port a exécuté une ordonnance de saisie préventive<sup>115</sup> visant à confisquer certaines sociétés impliquées dans un trafic illicite de déchets, qu'elles ont prélevés dans le port de Tarante pour les déverser illégalement dans la région de Massafra.

Le **14 juin 2023**, à Tarante, l'opération « *Amici per la pelle* » a été menée, au cours de laquelle les carabinieri ont exécuté une mesure de précaution et, en même temps, une ordonnance de saisie préventive et équivalente<sup>116</sup> à l'encontre de 5 personnes accusées, pour diverses raisons, de trafic illégal de déchets et d'autres crimes contre l'environnement.

Le **20 juin 2023**, la Police nationale de Tarente a pris une mesure conservatoire<sup>117</sup> à l'encontre de 5 personnes accusées, pour diverses raisons, de meurtre et de tentative d'extorsion contre une personne, de tentative de meurtre contre une autre personne et d'extorsion contre un commerçant, ainsi que d'infractions à la loi sur les armes.

---

<sup>115</sup> N° 5197/21 RGNR - 37/21 DDA - 285/22 RG GIP délivré le 8 mai 2023 par le Tribunal de Lecce.

<sup>116</sup> N° 494/21 RGNR - 4802/21 RG GIP - 113/2023 OCC délivré le 24 mai 2023 par le Tribunal de Lecce.

<sup>117</sup> N° 4696/2023 RGNR GIP - 36/2023 DDA délivré le 19 juin 2023 par le Tribunal de Lecce.

## - SARDINIE

Il n'y a pas d'associations mafieuses autochtones sur l'île, mais les activités répressives menées au fil des années ont permis de découvrir des projections des *mafias* dites traditionnelles, qui ont mis en place des investissements immobiliers<sup>1</sup>, produits d'activités illicites.

En outre, des contacts sont apparus entre les criminels de l'île et les organisations mafieuses traditionnelles du sud de l'Italie dans le domaine du trafic de stupéfiants. Cela est confirmé par la condamnation<sup>2</sup> du **12 juin 2023** d'une organisation sarde et calabraise (« proche » du *mandamento* de San Luca) chargée de fournir de grandes quantités de cocaïne à la Sardaigne à partir de la Calabre. Dans le contexte du trafic et de la vente de stupéfiants, la marijuana est particulièrement préoccupante, car elle est cultivée dans de vastes zones intérieures à l'aide de techniques de culture sophistiquées et il n'est pas exclu qu'une partie de la production soit destinée à l'extérieur de la région.

Un autre phénomène qui suscite une inquiétude sociale particulière est celui des agressions contre les véhicules de transport de fonds dans la région.

Sur l'île, des gangs étrangers, en particulier nigériens<sup>3</sup>, sont actifs dans le trafic et la vente de drogues<sup>4</sup> et dans le trafic de jeunes femmes en provenance de leur pays et destinées à la prostitution. C'est probablement dans un tel contexte criminel qu'a mûri l'agression à l'arme blanche<sup>5</sup> à Sassari d'un Nigérian résidant à Olbia, victime d'un guet-apens organisé par quatre compatriotes.

L'attention des appareils institutionnels à l'égard d'éventuelles infiltrations criminelles reste élevée, en particulier, le démarrage de chantiers de construction financés par des fonds PNRR, pourrait représenter un grand intérêt pour les organisations criminelles. Cependant, le suivi des marchés publics par les Préfectures et toutes les forces de l'ordre présentes sur le territoire permet une activité de prévention adéquate.

---

<sup>1</sup> Il est fait référence à l'enquête « *Fenice* » de décembre 2019 dans laquelle l'intérêt de sujets "proches" de la *'ndrangheta* pour des activités de blanchiment d'argent à travers l'achat d'une douzaine d'appartements dans une station balnéaire d'Olbia avait été mis en évidence.

<sup>2</sup> A l'issue de l'opération « *Marghine* » menée par les Carabiniers (DDA Poursuite pénale 1689/2018 de Cagliari - 731/2019 RG GIP), les membres de l'organisation ont été condamnés à des peines allant de 5 à 18 ans d'emprisonnement.

<sup>3</sup> Il est rappelé l'opération « *Voodoo* » (OCCC n.11714/16 RGNR et 85681/2017 RG GIP émis par le Tribunal de Cagliari le 20 octobre 2021) dans le cadre de laquelle la Garde des finances de Cagliari avait exécuté le 22 novembre 2021 une mesure restrictive émise à l'encontre de 40 personnes pour association de malfaiteurs nigériens visant le blanchiment d'argent international, la complicité d'immigration illégale et l'exploitation de la prostitution avec la circonstance aggravante de la transnationalité. Les investigations ont mis en évidence une structure de réseau divisée en trois groupes criminels ancrés respectivement en Sardaigne (dans la région de Cagliari), au Piémont (dans la région de Turin) et en Émilie-Romagne (dans la région de Ravenne), mais dont les activités se sont étendues à d'autres régions italiennes et ont été transnationales (au Nigéria, en Libye et en Allemagne).

<sup>4</sup> Le **17 avril 2023**, la Police nationale de Sassari a arrêté (proc. pén. 1244/2023 Mod. 21 du parquet de Sassari) un Nigérian en possession de drogues ; le **12 juin 2023**, les Carabiniers de Sassari ont arrêté un Nigérian (proc. pén. 2118/2023 Mod. 21 du parquet de Sassari) pour détention de drogues à des fins de trafic.

<sup>5</sup> Cela s'est produit le **19 juin 2023**.

Enfin, des épisodes d'intimidation<sup>6</sup> à l'encontre d'entrepreneurs et d'administrateurs publics ont été observés, principalement sous la forme d'incendies de voitures et/ou de véhicules utilisés dans le cadre de l'activité commerciale, y compris des entrepôts industriels.

## Province de Cagliari

Les enquêtes menées au cours du semestre confirment que le trafic de stupéfiants<sup>7</sup> est le principal intérêt économique des coteries autochtones et non autochtones. Le **10 mai 2023**, la Police nationale de Cagliari, dans le cadre de l'opération « *Primavera fredda* », a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>8</sup> à l'encontre de 27 personnes impliquées dans le trafic de cocaïne et le vol entre les provinces de Cagliari, Sassari et Nuoro, saisissant un total d'environ 36 kg de cocaïne.

## Le reste du territoire régional

Comme indiqué précédemment, la criminalité de l'île ainsi que la criminalité étrangère se consacrent principalement au trafic et à la vente de stupéfiants<sup>9</sup>. Le **16 janvier 2023**, la Police nationale de Nuoro, lors de l'exécution d'un mandat de dépôt<sup>10</sup> à l'encontre de 4 personnes pour le vol d'une banque à Nuoro (Sassari) le 9 mai 2022, a trouvé environ 190 kg de *haschisch* et de *marijuana* au domicile

---

<sup>6</sup> **1er février 2023** : incendie de la voiture d'un administrateur local à Bono (Sassari) ; **7 février 2023** : incendie d'un chantier de construction d'une nouvelle route Sassari-Olbia ; **11 février 2023** : incendie criminel d'une entreprise de collecte de déchets spéciaux à Alghero ; **1er mars 2023** : incendie à Olbia de deux voitures d'une entreprise d'énergie renouvelable ; **6 mars 2023** : découverte à Lula (Nuoro) d'un engin placé à l'entrée d'un laboratoire de physique nucléaire ; **8 mars 2023** : lettre anonyme de menaces adressée à un administrateur local à Desulo (Nuoro) ; **27 mars 2023** : inscriptions contre un administrateur local à Desulo (Nuoro) ; **27 mars 2023** : inscriptions contre des représentants politiques locaux à Bultei (Sassari) ; **3 avril 2023** : incendie à Mogoro de la voiture d'un administrateur local ; **22 avril 2023** : découverte d'une bombe en papier près de l'entrée de la maison d'un administrateur local à Desulo (Nuoro) ; **29 avril 2023** : incendie de la voiture d'un administrateur local à Serdiana (Cagliari).

<sup>7</sup> Le **6 février 2023**, les Carabiniers de San Sperate (Cagliari) arrêtent (proc. pén. 1856 RGNR et 1858/23 Mod. 21 du Tribunal de Cagliari) trois personnes pour détention et trafic de stupéfiants, dont l'un était déjà impliqué dans l'opération « *Platinum-Dia* » ; le **4 avril 2023**, la Police nationale de Cagliari a arrêté un repris de justice, déjà assigné à résidence, car il a été trouvé en possession de drogues ; le **20 avril 2023**, la Garde des finances de Cagliari a arrêté (proc. pén. 4782/2023 RGNR Mod. 21 du Tribunal de Cagliari) une personne pour détention et trafic ; le **18 mai 2023**, la Police nationale de Cagliari a exécuté une mesure conservatoire (proc. pén. 7911/2019 RGNR du DDA de Cagliari) à l'encontre de 3 personnes pour trafic et trafic de drogue.

<sup>8</sup> Proc. pén. 1418/2021 RGNR Mod. 21 du Tribunal de Cagliari

<sup>9</sup> Le **3 mars 2023**, la Garde des finances d'Olbia a arrêté 2 femmes albanaises qui cachaient 3 kg de cocaïne dans leur voiture en provenance de Civitavecchia ; le **9 mars 2023**, les Carabiniers de Lanusei ont arrêté (proc. pén. 164/2023 Mod. 21 du Tribunal de Lanusei) 2 personnes saisissant environ 34 kg de cocaïne et environ 300 000 euros en espèces ; le **7 avril 2023**, les Carabiniers de Lunamatrona ont arrêté (proc. pén. 4350/2023 Mod. 21 du Tribunal de Cagliari) 2 personnes trouvées en possession d'environ 11 kg de cocaïne, 1,6 kg de marijuana et d'autres stupéfiants ; le **17 mai 2023**, la confiscation des biens meubles et immeubles ordonnée par le Tribunal de Cagliari a été exécutée à l'encontre de deux frères condamnés pour trafic de stupéfiants et que le Ministère public considérait comme génériquement dangereux ; le **26 avril 2023**, la Police nationale d'Alghero a arrêté (proc. pén. 1283/2023 Mod. 21 du Tribunal de Sassari) un Vénézuélien résidant en Espagne en possession de 1,3 kg de cocaïne qui venait de débarquer à Porto Torres d'un ferry en provenance de Gênes ; le **8 juin 2023**, les Carabiniers de Porto Torres, lors d'un contrôle d'un camion débarqué d'un ferry en provenance de Gênes, ont arrêté (proc. pén. 2038/2023 Mod. 21 du Tribunal de Sassari) le chauffeur en possession de 11 kg de cocaïne ; le **29 juin 2023**, les Carabiniers d'Olbia ont arrêté un transporteur qui, débarqué du ferry avec un camion-citerne parti de Livourne, avait caché 7 kg de cocaïne à l'intérieur du véhicule.

<sup>10</sup> Proc. pén. 965/2022 Mod. 21 du Parquet de Nuoro.

de l'un des hommes arrêtés. Le **14 février 2023**, à l'issue de l'opération « *Réaction* », les Carabiniers de Nuoro ont à nouveau exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>11</sup> à l'encontre de 4 personnes tenues pour responsables de plusieurs actes d'intimidation (également commis avec des armes et des explosifs), ainsi que de crimes contre la personne, la propriété et le trafic de drogue.

Il convient également de mentionner l'évasion de la prison de Nuoro, le **24 février 2023**, d'un membre de premier plan appartenant à la criminalité organisée des Pouilles, qui était détenu dans un régime de haute sécurité. Cependant, nous pouvons préciser que récemment, le **2 février 2024**, lors de la rédaction de ce rapport semestriel, l'évadé a été retrouvé en France par les Carabiniers et arrêté avec l'aide des Autorités françaises.

---

11 Émis par le GIP du Tribunal de Cagliari sur demande du Parquet de la République.

## - SICILE<sup>1</sup>

Des organisations criminelles hétérogènes coexistent en Sicile, et pas uniquement de type mafieux. *Cosa nostra* est présente dans toutes les provinces de la région, tandis que la *stidda* est plutôt localisée dans le centre-sud de l'île, avec une zone d'influence dans certaines parties des provinces de Caltanissetta, Ragusa et Agrigente. Il existe également des organisations criminelles de type mafieux autres que *cosa nostra*.

Dans l'ouest de la Sicile, *cosa nostra*, structurée en *mandamenti* et *familles* mafieuses et encore dépourvues d'une structure supérieure, a été contrainte de remodeler ses schémas décisionnels, en s'inscrivant dans un processus orienté vers la recherche d'une plus grande interaction entre les différentes branches provinciales. Ces dernières années, sa structure descendante semble avoir été interprétée selon des schémas moins rigides par rapport au passé, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences territoriales de ses branches. Dans la province d'Agrigente, il existe toujours une « zone » qui est également perméable à l'influence de la *stidda*, qui a réussi, au fil des ans, à élever sa dimension criminelle, au point de pouvoir établir des pactes de complaisance avec les *familles* de *cosa nostra*. Trapani, fortement influencée au fil des années par la *mafia* palermitaine, a vu disparaître le boss Matteo Messina Denaro, arrêté le **16 janvier** 2023, longtemps figure de référence pour toutes les questions d'intérêt majeur, pour la résolution des litiges et pour la nomination des chefs des branches de la mafia, y compris en dehors de Trapani. Pendant ses 30 années de cavale, le boss était le *chef* incontesté de la *mafia* de Trapani et l'un des principaux acteurs du panorama criminel de *cosa nostra* en Sicile occidentale.

Dans les provinces de la Sicile orientale, autre que les branches de *cosa nostra*, il existe de nombreuses organisations criminelles mafieuses autonomes, qui ne sont pas structurées au sein de *cosa nostra*, mais qui sont tout aussi dangereuses et aux contours plus fluides et flexibles. La zone métropolitaine de Catane est l'épicentre le plus peuplé de la Sicile orientale et représente le centre économique et infrastructurel du sud-est de la Région, ainsi que le principal centre industriel, logistique et commercial de l'île. Selon ce point de vue, l'ensemble de la zone peut être considéré comme le centre de gravité des principaux intérêts criminels dont la gestion et le contrôle sont fermement entre les mains des bandes criminelles les plus importantes opérant dans la province. Dans ce contexte territorial, en effet, opèrent d'importantes *familles* mafieuses liées à *cosa nostra*, qui se réfèrent à son modèle d'un point de vue structurel, fonctionnel et motivationnel, ainsi qu'à d'autres composantes criminelles. Ces *familles* criminelles ont toujours été reconnues comme mafieuses, mais, bien que déclinées selon le modèle typique de *cosa nostra*, elles sont bien différentes de cette dernière. L'univers criminel de Catane présente donc une plus grande fluidité par rapport à celui de Palerme,

---

<sup>1</sup> L'extrême fragmentation de la réalité criminelle sicilienne implique la représentation graphique des seules principaux composants, dont le positionnement sur la carte est purement indicatif.

ainsi qu'une tendance vers les affaires qui se décline également dans les domaines ultra-régionales. Dans les provinces de Syracuse et de Raguse, les influences de *cosa nostra* de la province de Catane et, dans une moindre mesure, de la *stidda* de la province de Gela sont tangibles sur le seul territoire de Ibla.

Dans toute l'île la présence des branches de *cosa nostra* est enregistrée avec des projections, au fil des années, dans les régions du centre et du nord de l'Italie et avec des ramifications enracinées dans les pays étrangers, même dans les pays d'outre-mer<sup>2</sup>. Les émigrations historiques siciliennes vers l'Europe (plutôt considérables vers l'Allemagne et la Belgique) et vers le continent américain (États-Unis, Canada<sup>3</sup> et, dans une moindre mesure, Venezuela et Brésil) ont donné lieu, au cours des années, à la constitution de groupes structurés présentant des caractéristiques similaires à celles de la mafia d'origine, avec lesquels ils entretiennent des relations étroites de collaboration et de soutien mutuel. Un exemple emblématique sont les liens étroits entre les représentants liés à la famille mafieuse GAMBINO à New York - *cosa nostra* américaine – et des membres de la mafia sicilienne. L'intérêt pour l'Espagne, au cours des dernières années, s'est accru proportionnellement au regain d'intérêt pour le trafic de cocaïne de la part de *cosa nostra*. En effet, il a été constaté que des associations mafieuses de Catane et de Trapani gèrent le trafic de stupéfiants : les premières s'occupent du trafic de cocaïne en provenance de Colombie et les secondes du marché illégal sur l'axe Maroc - Espagne - Italie. Des membres de la criminalité organisée sicilienne et, en particulier, certains éléments proches des coteries d'Agrigente sont présents en Belgique<sup>4</sup>, où ils se livreraient à des activités illicites liées notamment au trafic de stupéfiants. Des entrepreneurs proches des familles mafieuses MAZZEI et PILLERA de Catane seraient présents en Roumanie. En ce qui concerne les intérêts illicites avec Malte, principalement liés aux drogues, le **8 février 2023** les autorités judiciaires de Catane, s'appuyant sur les enquêtes menées dans le cadre de l'opération « *La Vallette* » qui concernait un groupe ramifié de criminels italiens et étrangers, opérant en Sicile, en Calabre et à Malte, se consacrant au trafic de stupéfiants, ont reconstitué le fonctionnement, dans la province de Catane, d'une organisation criminelle qui aurait géré un important trafic de cocaïne, de marijuana et de haschisch.

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne Palerme, les opérations « *Cupola 2.0* » de décembre 2018 et « *New Connection* » de juillet 2019. En ce qui concerne Agrigente, il faut mentionner l'opération « *Passepartout* ».

<sup>3</sup> Il convient de mentionner l'opération « *Passepartout* » de novembre 2019, qui a également dévoilé la tentative de reconstituer un réseau de relations, également de nature internationale. En effet, ils ont documenté les relations entretenues par des *affiliés* de *cosa nostra* à Sciacca (Agrigente) avec des mafieux opérant à Porto Empedocle (Agrigente), Castelvetro (Trapani), Castellammare del Golfo (Trapani) et avec certaines personnes proches de la *famille* mafieuse GAMBINO à New York, ainsi qu'avec des mafieux d'Agrigente ayant émigré au Canada et aux États-Unis. En **mars 2023**, une tentative de meurtre a eu lieu à Montréal contre un membre important du clan RIZZUTO, ce qui pourrait être symptomatique d'un conflit interne visant à contrôler les intérêts économiques dans cette localité.

<sup>4</sup> Il est fait mention d'une « querelle » développée entre 2015 et 2018 sur l'axe « Favara – Belgique » au sein d'un groupe criminel dédié au trafic d'armes et de stupéfiants.

Une attention particulière doit être accordée à la présence en Sicile, et en particulier à Catane et à Palerme, de groupes criminels étrangers qui se consacrent principalement au proxénétisme, au travail illégal et au « caporalato », qu'au commerce de produits de contrefaçon et à la vente de stupéfiants. Les coteries plus structurées sont celles d'origine nigériane, basées sur le *cultisme* et identifiées par différents acronymes<sup>5</sup>.

Quant à la lutte contre les avoirs illicites, dans le cadre de la législation anti-mafia et par le biais de saisies et de confiscations, la DIA a de nouveau obtenu des résultats remarquables au cours des six mois examinés, réduisant efficacement le pouvoir économique de *cosa nostra* et d'autres organisations mafieuses siciliennes. Les saisies et les confiscations se sont élevées respectivement à un peu plus de 2 millions d'euros et 99 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'infiltration de la mafia dans le secteur des marchés publics, la DIA a activement contribué, avec d'autres services répressifs, à soutenir les autorités préfectorales des provinces siciliennes dans l'adoption de nombreuses mesures d'interdiction contre la mafia.

Il convient également de noter que le **27 mars 2023**, un autre<sup>6</sup> protocole de légalité<sup>7</sup> a été signé par le préfet de Palerme, les préfets des provinces d'Agrigente, de Trapani et de Caltanissetta, avec le commissaire extraordinaire du gouvernement des Z.E.S.<sup>8</sup> de la Sicile occidentale. L'objectif est d'étendre les précautions anti-mafia - sous la forme la plus rigoureuse de l'« information » du préfet - à toute la chaîne des exécutants et des fournisseurs, et aux contrats de travaux publics de moindre importance, ainsi que par le biais d'une surveillance constante des chantiers de construction et des entreprises impliquées dans les interventions infrastructurelles dans les zones économiques spéciales prévues par le Plan National pour la Reprise et la Résilience. Enfin, en ce qui concerne l'infiltration de la mafia dans les organismes publics locaux, trois conseils municipaux ont été dissous en Sicile au cours du semestre<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> MAPHITE, EIYE, VICKINGS, BLACK AXE, etc.

<sup>6</sup> Par rapport aux 3 protocoles de légalité déjà signés par la Préfecture de Palerme respectivement avec le Commissaire Extraordinaire de l'Autorité du Système Portuaire, concernant les travaux d'aménagement et de valorisation des zones d'interface du port de Palerme avec la ville, et avec R.F.I. concernant les travaux pour la construction de la nouvelle liaison ferroviaire Palerme – Catane et l'électrification de la ligne ferroviaire Palerme – Trapani.

<sup>7</sup> Conformément aux lignes directrices adoptées par le Comité interministériel pour la planification économique, en dernier lieu par la Résolution n° 62 du 26 novembre 2020 ; en particulier, l'adjudicataire des travaux s'engage à mettre à la disposition des organes institutionnellement chargés du contrôle - les Groupes Inter-Forces institués auprès des Préfectures - les informations relatives au « Registre des exécutants » et au « Chantier Hebdomadaire » (c'est-à-dire l'indication, le vendredi soir, pour la semaine suivante, des entreprises, des travailleurs et des véhicules qui seront présents sur le chantier en question), en leur garantissant l'accès via une connexion télématique à une base de données créée ad hoc.

<sup>8</sup> Zone économique spéciale.

<sup>9</sup> Le conseil municipal de Castiglione di Sicilia (Catane) a été dissous le **25 mai 2023** ; celui de Palagonia (Catane) a été dissous par décret présidentiel du 9 août 2023, l'accès préfectoral ayant été ordonné en **avril 2023** ; celui de Mojo Alcantara (Messine) a été dissous par décret présidentiel du **3 février 2023**.

## Province de Palerme

*Cosa nostra* qui a représenté la principale racine historique du phénomène mafieux sicilien, a tenté d'opposer à la pulvérisation de la structure supérieure, aussi dite *commission provinciale*, les tentatives répétées de reconstruire et de relancer l'architecture organisationnelle en essayant d'identifier des figures capables de condenser l'autorité et le *leadership* reconnus par toutes les *familles* des *mandamenti*. Toutefois, les activités répressives constantes menées à Palerme et dans la province mettent en évidence la difficulté pour *cosa nostra* de reconstituer un organe au sommet. Une telle situation favoriserait l'affirmation de jeunes représentants ayant une origine familiale mafieuse à la tête des *mandamenti* et des *familles*, aux côtés et parfois à l'opposition des *hommes d'honneur* âgés qui, revenus à la liberté<sup>10</sup>, prétendent retrouver leur rôle au sein de l'organisation. L'absence d'une structure de « commandement au sommet » entraîne le plus souvent des accords entre les *mandamenti*, basés sur le partage de lignes directrices et la répartition des sphères d'influence entre les représentants des différents *mandamenti*. La matrice criminelle reste divisée en 15 *mandamenti* (8 dans la ville et 7 dans la province) et 82 *familles* (33 dans la ville et 49 dans la province), tous structurés hiérarchiquement.

Les actions constantes et incessantes de lutte contre la mafia ont récemment conduit à l'arrestation de MESSINA DENARO Matteo<sup>11</sup>, *chef* incontesté de la *mafia* de Trapani, qui s'est affirmé par son charisme et son autorité, également dans les affaires concernant *cosa nostra* à Palerme et à Agrigente<sup>12</sup>.

Comme on le sait, le **16 janvier 2023**, les Carabiniers du ROS ont capturé, après 30 ans de cavale le *boss*<sup>13</sup>, ainsi que son chauffeur<sup>14</sup>, qui l'avait accompagné de Campobello di Mazara à la clinique d'oncologie La Maddalena à Palerme. Le **25 septembre 2023**, le *boss*, atteint d'un cancer, est décédé à L'Aquila, dans la prison de haute sécurité où il avait été transféré après son arrestation.

---

<sup>10</sup> Plusieurs opérations des forces des ordres ont mis en évidence comme différents mafieux, qui ont été libérés après une longue période de détention ont pris part à nouveaux aux dynamiques criminelles des respectives associations d'appartenance. Des récentes libérations de prisonniers que dans le passé ont eu des rôles cruciales ont concerné notamment la bande de TRABIA et celle de VILLABATE, alors que dans le chef-lieu de la Région culminent les libérations des régents de deux des familles les plus influentes de la bande de PORTA NUOVA et des affiliés à la bande de RESUTTANA.

<sup>11</sup> Également connu sous les pseudonymes « U Siccu » et « Diabolik ».

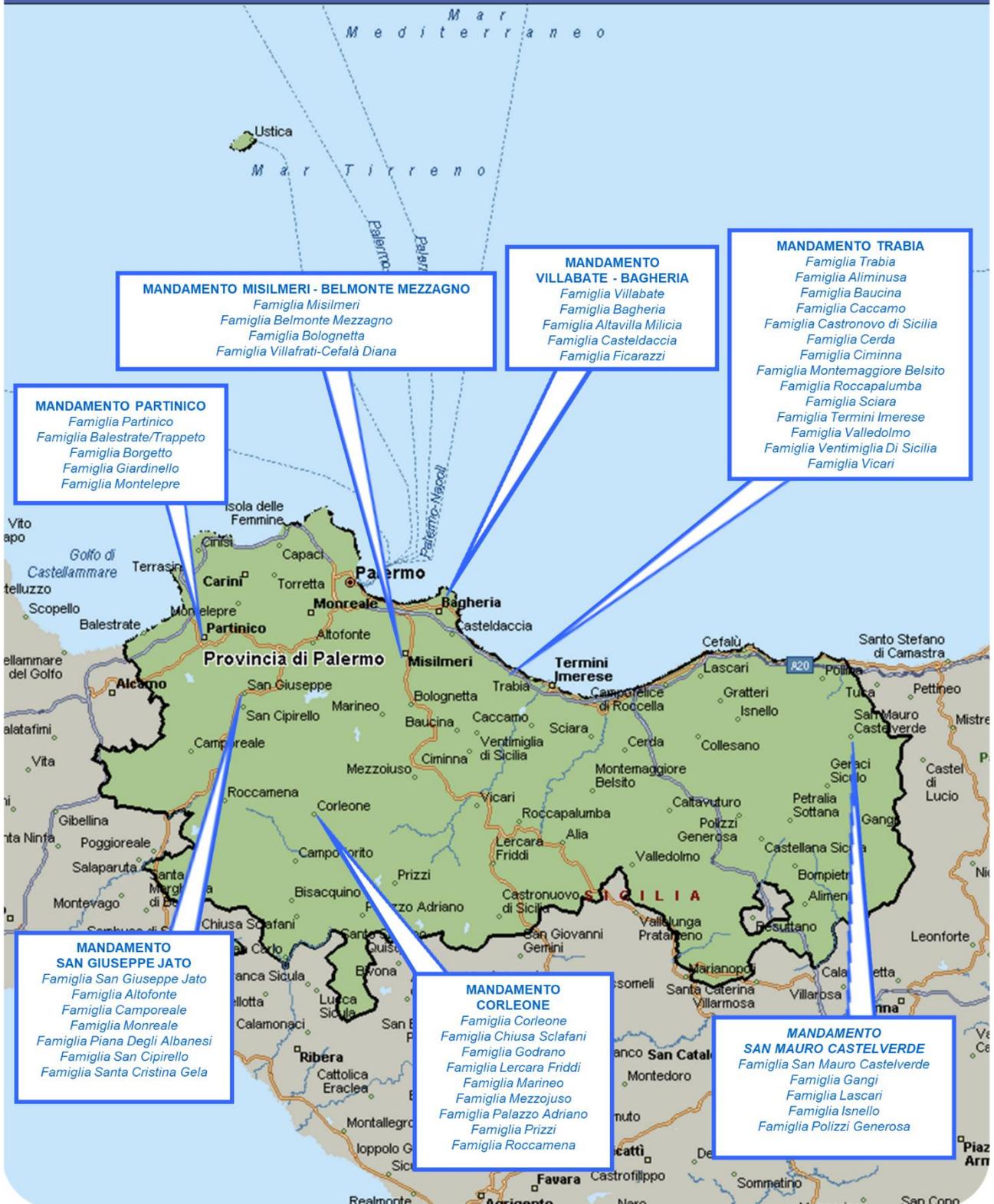
<sup>12</sup> À cet égard, l'opération « Xydy » conclue en 2021, bien que centrée sur les dynamiques criminelles de la province d'Agrigente, a également impliqué Matteo MESSINA DENARO qui, à travers « ...un réseau de communication réel et très secret... », aurait partagé certaines stratégies avec les *chefs* des *familles* d'Agrigente, qui « ...reconnaissent unanimement en MESSINA DENARO le seul à avoir le dernier mot dans ce contexte territorial sur l'investiture ou la révocation des postes de haut niveau au sein de l'association ». Le *boss* de Castelvetrano, même en dehors du contexte de Trapani, semble avoir été « ...capable de prendre des décisions très délicates pour l'équilibre des pouvoirs au sein de Cosa Nostra, malgré son exceptionnelle capacité à s'éclipser et à s'invisibiliser ».

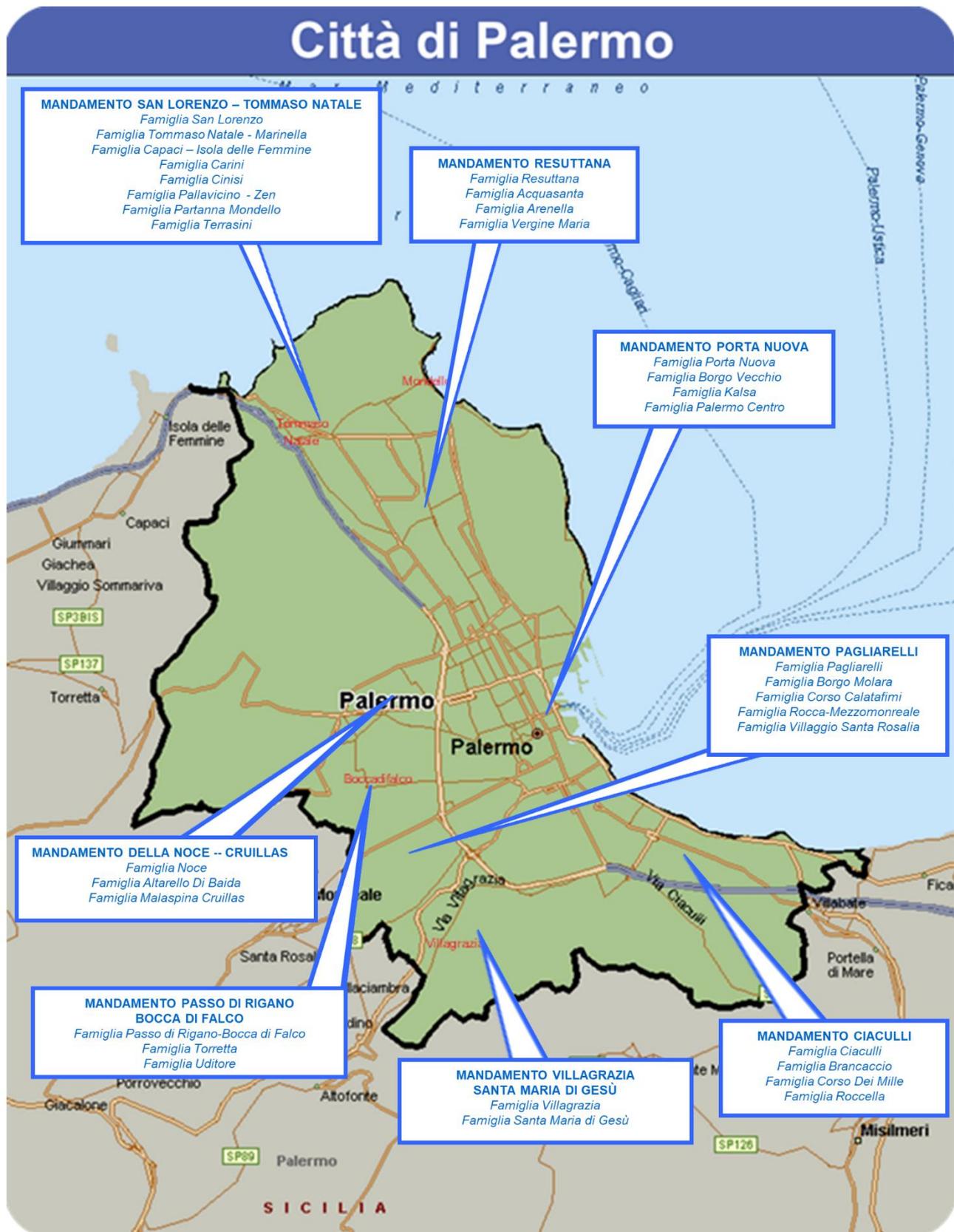
<sup>13</sup> Mesure d'exécution des peines concurrentes n°91/2016 SIEP délivré le 16.01.2023 par le Parquet général de la République auprès de la Cour d'Appel de Palerme et n° SIEP 256/2008 délivré le 17.11.2011 par le Parquet de Marsala.

<sup>14</sup> En exécution de l'ordonnance n°680/2023 RGNR et n°448/2023 RG GIP, délivrée par le GIP du Tribunal de Palerme le **20.01.2023**.



# Provincia di Palermo





D'autres succès ont été remportés dans la lutte contre des membres de la mafia : le **6 février 2023**, les Carabiniers de Palerme ont arrêté, sur ordre du tribunal de réexamen de Palerme<sup>15</sup>, l'ancien membre dirigeant de la *famille* mafieuse PORTA NUOVA, qui avait été libéré de prison à la fin du mois de

<sup>15</sup> Qui annule la mesure n° 10193/2021 RGNR et n° 7004/2021 RG GIP - Section du GIP du Tribunal de Palerme émise le 14.11.2022.

décembre 2022. Le **27 février 2023** les Carabiniers de Palerme ont arrêté<sup>16</sup> une personne soupçonnée d'être l'auteur matériel du meurtre perpétré en 2014 contre un membre important du *mandamento* PORTA NUOVA. D'après l'enquête, l'auteur semble avoir été engagé par une personne au sein du même *mandamento* qui aurait eu intérêt à éliminer la victime afin de la remplacer après sa mort au poste de direction. Dans la zone de la ville soumise à l'influence du *mandamento* PORTA NUOVA, deux meurtres<sup>17</sup> ont été récemment enregistrés, probablement en raison de tensions internes au sein du *mandamento*, sur des questions concernant la gestion du trafic de drogue.

Le **28 février 2023**, les Carabiniers de Cefalù ont arrêté<sup>18</sup> des chefs et des associés du *mandamento* de TRABIA<sup>19</sup> et de la *famille* mafieuse opérant dans la zone de Campofelice di Roccella (Palerme), responsables d'association mafieuse, d'extorsion, de trafic de drogue et d'armes.

Pendant son incarcération le chef du *mandamento* avait délégué ses fonctions à un associé qui bénéficiait du soutien constant et confiant d'une autre personne particulièrement active dans la gestion d'entreprises criminelles à Campofelice di Roccella (Palerme) et, en fait, était déjà chef de la *famille* de Cerda. Ce dernier, en particulier, s'est autoproclamé successeur du chef du *mandamento*, étant en effet un homme aux compétences criminelles particulières et capable de tisser des réseaux de collaboration - également intra-*mandamento* - avec des représentants de haut calibre criminel.

La plus grande flexibilité dans la juridiction territoriale des *mandamenti*, par rapport au passé, ainsi que la moindre rigidité dans le « passage » des personnes entre les différents *mandamenti* a déjà été documenté dans les récentes enquêtes<sup>20</sup>. La récente opération « *Villaggio di Famiglia* »<sup>21</sup> a également permis de constater un déplacement de l'axe criminel de PORTA NUOVA en faveur de de la *mafia* voisine du *mandamento* PAGLIARELLI. Notamment, nous avons documenté le passage de plusieurs personnes déjà *affiliés* au *mandamento* PORTA NUOVA (avec des zones d'influence bien établies dans les quartiers historiques de Vucciria et de Ballarò) au sein du *mandamento* PAGLIARELLI et, en particulier, de la *famille* VILLAGGIO di S. ROSALIA, dont la force criminelle, dans la situation mise en lumière, est encore plus vigoureuse. Il en résulte une image globale d'une coterie intérieurement compacte, où les chefs des différentes *familles* se succèdent tout en gardant une cohésion et une linéarité substantielles.

---

<sup>16</sup> OCCC n° 1571/2023 RGNR émise par le Tribunal de Palerme - Section des juges chargés de l'enquête pénale, le **27.02.2023**.

<sup>17</sup> Le premier commis le 31.05.2021, contre le fils d'un *homme d'honneur* de la *famille* PALERMO CENTRO, responsable de la gestion du trafic de drogue à la « Vucciria » ; le deuxième commis le 30.06.2022 contre un membre de la *famille* PORTA NUOVA

<sup>18</sup> OCCC n° 5201/2020 RGNR et n° 4066/2021 RG GIP, ordonné par le Tribunal de Palerme - Section G.I.P., émise le **23.02.2023**.

<sup>19</sup> Anciennement *mandamento* CACCAMO.

<sup>20</sup> À cet égard, il convient de rappeler la mesure conservatoire de l'opération réalisée en 2022 « *Intero mandamento II* », dans laquelle le *mandamento* NOCE a été rebaptisé NOCE-CRUILLAS en raison du rôle de premier plan joué par certains membres de la *famille* CRUILLAS, qui est déjà partie intégrante du même *mandamento*.

<sup>21</sup> Qui sera détaillée par la suite.

L'analyse des différentes mesures judiciaires du semestre confirme l'intérêt marqué de *cosa nostra* pour le trafic de drogue, dont la gestion constitue l'une des principales chianes de financement de l'ensemble de l'organisation. A cet égard, il faut souligner que l'existence d'une « direction » unique dans la gestion du trafic de drogue dans la ville de Palerme avait déjà été amplement confirmée par les preuves obtenues pendant les six derniers mois grâce aux enquêtes « *Vento* »<sup>22</sup>, « *Vento II* »<sup>23</sup> et « *Centro* »<sup>24</sup>, dont les résultats avaient mis en évidence le rôle de coordination du *mandamento* de PORTA NUOVA<sup>25</sup>, dans l'organisation des différentes *places* de trafic de drogue situées dans la zone de *vie nocturne de* Palerme et dans les quartiers de Ballarò, Vucciria et Capo.

Conformément à ce qui a été affirmé dans la précédente contribution semestrielle, *cosa nostra*, dans la ville de Palerme, a imposé sa propre gestion directe du trafic et de la distribution de drogues et aspire – à l'avenir - à se positionner en tant que *leader* sur la scène internationale. Actuellement, l'approvisionnement en drogue est garanti par de solides relations avec la *'ndrangheta*, la *camorra*<sup>26</sup>, ainsi qu'avec d'autres fournisseurs étrangers<sup>27</sup>.

Le **18 avril 2023**, la Garde des finances de Palerme a menée l'opération « *Cagnolino* »<sup>28</sup>, arrêtant 21 personnes soupçonnées, pour diverses raisons, d'être responsables d'association finalisée au trafic de drogues, de type cocaïne, de la Calabre à la ville de Palerme. L'enquête a révélé l'existence d'un groupe dirigé, financé et organisé par un couple de frères appartenant au *mandamento* de VILLAGRAZIA-SANTA MARIA DI GESÙ, « *en affaires - directement ou par l'intermédiaire de certains membres de la coterie - avec des membres de la famille calabraise BARBARO, liés par une relation historique du type client/fournisseur sur un pied d'égalité absolue* ». Les grosses cargaisons de drogue étaient vendues non seulement à Palerme, mais aussi dans la province de Trapani et plus précisément à Mazara del Vallo (Trapani).

Le **17 mai 2023**, une mesure de garde à vue<sup>29</sup> a été exécutée par la Préfecture de Police de Palerme à l'encontre de 8 personnes responsables de la production, du trafic et de la détention de stupéfiants.

---

<sup>22</sup> Proc. Pén. n° 10193/2021 RGNR Mod. 21- DDA Palerme.

<sup>23</sup> OCC n° 10193/21 RGNR et n° 7004/21 RGGIP, délivré par le GIP du Tribunal de Palerme le 15 juillet 2022.

<sup>24</sup> Décret de garde à vue pour suspect de crime n° 10193/2021 RGNR mod. 21 DDA du 14.12.2022, validé ensuite par l'ordonnance n° 10193/2021 RGNR et n° 4004/2021 RGGIP du 16.12.2022.

<sup>25</sup> Il s'agit des *familles de* PORTA NUOVA, BORGO VECCHIO, KALSA et PALERMO CENTRO.

<sup>26</sup> Il est fait mention de l'enquête « *Gold green* » de 2022, qui avait permis de découvrir comment *des affiliés* des *familles* mafieuses PALERMO CENTRO et PARTANNA MONDELLO avaient réussi à acheter - par l'intermédiaire de personnes opérants en Campanie et en Calabre - de grandes quantités de drogue destinées à la capitale sicilienne.

<sup>27</sup> Une planification du trafic de drogue en synergie avec les trafiquants calabrais et, en même temps, sur l'axe Colombie USA-Italie, a été découverte dans l'opération « *Stirpe e tentacoli* » de 2021 avec l'arrestation de 16 personnes, dont le *régent* du *mandamento* CIACULLI.

<sup>28</sup> OCC n° 4276/2020 RGNR et n° 2906/2020 RG GIP, ordonnées par le Tribunal de Palerme - Section des Juges des Enquêtes Préliminaires, délivrées le **11 avril 2023**.

<sup>29</sup> OCC n° 947/2019 RGNE et n° 1092/2019 RG GIP délivré le 03.05.2023 par la section des Juges des Enquêtes Préliminaires et des Audiences Préliminaires du Tribunal de Palerme.

Parmi eux, ressort notamment un membre de la *famille* mafieuse PORTA NUOVA, qui aurait organisé, avec un trafiquant algérien, l'achat d'une grande quantité de drogue importée de l'étranger. Le **23 mai 2023**, le personnel de la Préfecture de Police de Palerme a mené l'opération « *Bag* »<sup>30</sup>, arrêtant 16 personnes du quartier de Brancaccio qui faisaient partie d'une organisation dédiée à la commercialisation et à la vente d'importantes quantités de drogue. L'enquête a, une fois de plus, mis en évidence l'intensité du trafic de drogue en provenance des régions de la Calabre et de la Campanie. Plusieurs *coteries*, unies par le même *modus operandi* de gestion de la drogue, étaient impliqués dans le trafic : un membre de la *famille* mafieuse BRANCACCIO, du *mandamento* de Ciaculli, un membre de la *famille* PALERMO CENTRO, *mandamento* de Porta Nuova, un troisième *proche de la famille* mafieuse NOCE, *mandamento* de NOCE-CRUILLAS, et enfin, un homme *proche de la famille* mafieuse SANTA MARIA DI GESÙ, du *mandamento* de VILLAGRAZIA-SANTA MARIA DI GESÙ.

Le **29 juin 2023**, la Police nationale a arrêté<sup>31</sup> 3 personnes, responsables de la possession et du trafic de drogues, qui s'approvisionnaient habituellement auprès de personnes proches de la *famille* mafieuse de PALERMO CENTRO.

Dans les opérations suivantes, bien que dans certains cas un lien direct avec le crime organisé ne semble pas émerger, il est néanmoins difficile d'exclure l'existence d'une direction mafieuse dans un secteur qui, comme cela a été expliqué, a été historiquement l'apanage de la *cosa nostra*.

Le **14 février 2023**, les Carabiniers de Palerme, dans le cadre de l'opération « *Panaro 2* »<sup>32</sup>, ont arrêté 7 personnes<sup>33</sup> responsables de la possession, du transport et de la vente de stupéfiants, dans le quartier Altarello.

Le **29 mars 2023**, les Carabiniers de Palerme, dans le cadre de l'opération « *Fairo* », ont arrêté<sup>34</sup> 25 personnes accusées, pour diverses raisons, de production, de trafic, de détention illicite de stupéfiants destinés au trafic. L'enquête a mis en évidence les activités de trafic qui se déroulent dans la place du quartier de Ballarò, « *théâtre d'une activité continue et systématique de commercialisation illicite de drogues telles que la marijuana, le haschisch et la cocaïne* ».

Le **17 avril 2023**, les Carabiniers de Palerme ont exécuté une mesure de garde à vue<sup>35</sup> à l'encontre de 12 personnes responsables de production, de trafic, de détention et de vente illicites de stupéfiants, y

---

<sup>30</sup> OCCC n° 9187/2022 RGNR et n° 4899/2023 délivré par le Juge des Enquêtes Préliminaires du Tribunal de Palerme le 16.05.2023.

<sup>31</sup> OCC n° 5363/2023 RGNR et n° 5031/2023 RG GIP du 28.06.2023 de la Section des Juges des Enquêtes préliminaires du Tribunal de Palerme.

<sup>32</sup> OCCC n° 10446/2020 RGNR et n° 5911/2020 RG GIP du **6 février 2023**. Le 12 juillet 2022, l'opération "*Panaro*" avait été menée contre 4 personnes responsables de détention, de cession et de vente de stupéfiants.

<sup>33</sup> Dont deux frères, fils d'un collaborateur de justice qui s'est suicidé en 2002.

<sup>34</sup> OCCC n° 8496/2020 RGNR et n° 9874/2020 RG GIP du **23 mars 2023** du Tribunal de Palerme - Bureau GIP de Palerme.

<sup>35</sup> OCCC n° 14310/2021 RGNR et n° 10255/2021 RG GIP délivrés le **14.04.2023** par le Bureau du Juge des Enquêtes Préliminaires du Tribunal de Palerme.

compris avec l'implication de mineurs, de détention d'armes illégales, de vols, de cambriolage et d'autres délits. L'enquête a permis de dévoiler un réseau dense de trafiquants de drogue opérant dans le quartier populaire San Filippo Neri, plus connu sous le nom de ZEN.

Le **23 mai 2023**, les Carabiniers de Bagheria ont exécuté l'opération « *Cristallo* », arrêtant<sup>36</sup> 13 personnes responsables du transport, de la possession et du trafic de drogues et d'extorsion dans les municipalités de Palerme et Casteldaccia (Palerme).

D'autres opérations de police ont confirmé des cas d'extorsion, principalement à l'encontre de représentants de l'économie légale<sup>37</sup> (entreprises, commerçants), qui ont également été pratiqués sous forme d'imposition de main-d'œuvre et de fournitures.

Le **24 janvier 2023**, les Carabiniers de Palerme ont mené l'opération « Roccaforte »<sup>38</sup>, qui a conduit à l'arrestation de 7 personnes, dont le chef, des *hommes d'honneur* et des membres de la *famille* ROCCA MEZZO MONREALE du *mandamento* de PAGLIARELLI, responsables d'association criminelle de type mafieux, de trafic de stupéfiants et d'extorsion aggravée. L'enquête, centrée sur un noyau familial, partie intégrante de la *famille* ROCCA MEZZO MONREALE, a permis de reconstituer plusieurs extorsions à l'encontre d'entrepreneurs et de commerçants sur le territoire « de compétence ». Le contrôle du territoire était en effet garanti par l'imposition du *pizzo* aux activités commerciales et par le recours à de graves actes d'intimidation à l'encontre des entrepreneurs qui décidaient de ne pas se soumettre aux règles. C'est précisément le respect des règles mafieuses les plus archaïques qui serait l'obsession des membres de la *famille* mafieuse qui, interceptés lors d'une réunion, se réfèrent constamment aux statuts de l'organisation : « il y a le *statut écrit* [...], *qu'ils ont écrit* [...], *l'acte constitutif ... que les pères fondateurs ... ont écrit ...* »<sup>39</sup>.

L'enquête a révélé comment, même à l'intérieur des établissements pénitentiaires, des directives pour la gestion des activités d'extorsion peuvent être émises pour la gestion des activités d'extorsion, comme le montre la mesure conservatoire<sup>40</sup> contre les *boss* de PAGLIARELLI, détenues « ... *en donnant leurs propres directives pour une répartition équitable des activités économiques sur le territoire afin d'éviter les griefs* ».

---

<sup>36</sup> OCCC n° 2170/2021 RGNR et n° 559/2023 RG GIP délivré le **15.05.2023** par le Gip du Tribunal de Termini Imerese.

<sup>37</sup> Nous mentionnons l'opération « *Intero Mandamento II* » de 2022, qui a permis de découvrir comment les commerçants, les artisans et les entrepreneurs de la région étaient soumis à une pression d'extorsion continue « ... *instaurées de façon capillaire, comme cela a déjà été établi, par les familles mafieuses du mandamento Noce-Cruillas* ».

<sup>38</sup> P.p. n° 16541/18 RGNR et n° 4992/22 RG GIP Ordonnance sur les mesures conservatoires personnelles ordonnées par le Tribunal de Palerme - Section des Juges des Enquêtes Préliminaire et des Audiences Préliminaires, émise le 20.01.2023.

<sup>39</sup> Une phrase prononcée lors d'une réunion mafieuse tenue en 2022 dans une maison du territoire de Butera (Caltanissetta). Un feuillet dactylographié qui ne doit pas être considéré comme un *document historique* mais, comme l'a précisé le Tribunal de Palerme, comme « *un statut encore en vigueur. Il indique les organigrammes, les compétences, les rituels d'entrée, les droits et les devoirs des membres, les procédures électorales pour les représentants et les procédures de sanction pour ceux qui violent les règles...* ».

<sup>40</sup> Il est fait référence à l'opération « *Villaggio di famiglia* » décrite ensuite.

Les enquêtes ont confirmé, au cours de ce semestre également, la capacité des *cosa nostra* à garantir l'assistance à ses membres grâce au profit des activités illégales, utilisés pour le maintien en prison des dirigeants et des hommes d'honneur emprisonnés, ainsi que de leurs proches.

Le **17 février 2023**, la Police nationale a arrêté 6 personnes responsables de l'organisation et de l'exécution de plusieurs vols contre des institutions de crédit situées à Palerme, et dans la province de Palerme, ainsi qu'en dehors de la région de Sicile. L'une d'entre elles s'est avérée être *proche* de la *famille* mafieuse de CORSO DEI MILLE, incardinée dans le *mandamento* de CIACULLI. La base opérationnelle était le quartier Brancaccio, dont la *famille* mafieuse homonyme est incluse dans le même *mandamento*. L'activité d'enquête a permis de découvrir que les auteurs des vols, qui vivaient exclusivement du produit de ces activités criminelles, géraient un « fonds de caisse » pour le réinvestissement dans d'autres activités illicites, ainsi que pour le soutien en prison des membres de la coterie.

Dans l'opération susmentionnée du **28 février 2023**, des personnes appartenants au *mandamento* TRABIA ont assuré l'entretien en prison des membres et de leurs *familles* avec l'argent produit à travers des opérations d'extorsion.

Le **23 mars 2023** les Carabiniers de Palerme dans le cadre de l'opération « *Persefone 2* »<sup>41</sup> ont arrêté 21 personnes responsables d'association criminelle dédiée au trafic de drogue, avec la circonstance aggravante d'avoir facilité l'activité criminelle de *cosa nostra*. L'enquête a montré que la principale source de revenus pour la prise en charges des personnes détenues était le trafic de drogue mis en place par la *famille* BAGHERIA.

Le **19 avril 2023**, les Carabiniers de Termini Imerese ont arrêté<sup>42</sup> deux sujets pour extorsion, usure et dommages.

Le **26 avril 2023** les Carabiniers de Palerme, dans le cadre de l'opération « *Luce* »<sup>43</sup>, ont arrêté 4 personnes responsables d'association mafieuse et extorsion aggravée. Les enquêtes ont dévoilé que les personnes. Les enquêtes ont révélé comme les membres de la *famille* mafieuse VILLABATE imposaient des extorsions aux activités commerciales du territoire, notamment à travers l'intermédiaire d'un commerçant, point de référence pour les extorsions, « .... *une personne n'appartenant pas à la coterie mafieuse de Villabate, c'est-à-dire ...omissis ...*, individué comme *personne destinée à entretenir personnellement le rapport avec ...omissis ... à fin de récupérer la somme d'argent exigées à titre de pizzo et par conséquent de leur livraison au régent de la cosca* ».

---

<sup>41</sup> OCCC n°10988/2022 RGNR et n°7453/2022 RG GIP du **16.03.2023** du G.I.P. du Tribunal de Palerme. Résultat de l'opération « *Persefone* » de 2021, qui avait causé la désarticulation des *cosche* mafieuses operants dans le *mandamento* de BAGHERIA/VILLABATE, identifiant, dans des domaines d'action lucratifs, le trafic des stupéfiants.

<sup>42</sup> OCCC n°3690/2022 RGNR et n°1068/2023 RG GIP du **30.03.2023** de l'Office du Juge pour les Enquêtes Préliminaires du Tribunal de Termini Imerese.

<sup>43</sup> Garde à vue pour suspect de crime n°12216/2022 RGNR émis le **24.04.2023** par le Parquet de Palerme – D.D.A.

Le **3 mai** suivant une autre personne a été arrêté<sup>44</sup> sous l'accusation d'extorsion aggravée par la méthode mafieuse.

Dans le cadre de l'opération « *Villaggio di famiglia* »<sup>45</sup> mise en œuvre le **27 juin 2023** la Garde des Finances a arrêté 26 personnes, responsables d'association mafieuse, vol, extorsion, recel, attestation fictive de biens, flux financiers illicites, crimes liés aux systèmes des banques, des crédits et autres. L'enquête, démarrée au cours des précédentes opérations « *AllIn* »<sup>46</sup>, « *Brevis* »<sup>47</sup> et « *Brevis 2* »<sup>48</sup>, a touché principalement *hommes d'honneur* et des personnes *proches* des familles mafieuses du VILLAGGIO SANTA ROSALIA et de PAGLIARELLI, qui font partie du *mandamento* PAGLIARELLI. Les enquêtes ont aussi concerné des personnes liées au *mandamento* voisin PORTA NUOVA. Certains d'entre eux se sont rendus disponibles pour le *boss* de la famille VILLAGGIO SANTA ROSALIA, d'autres y ont transité à travers l'autorisation de ce dernier. Parmi les activités les plus remarquables nous faisons mention des « *consolidées et ramifiées dynamiques finalisées à l'exercice d'un efficace et perçant pouvoir de contrôle économique sur le territoire contrôlé par cosa nostra par le biais de la triade composé d'hommes d'honneur* »<sup>49</sup> ... « *jusqu'à présent capable de déployer leur autorité mafieuse malgré leur actuel état de détention...* ». La mesure a aussi mis en lumière la centralité de la famille VILLAGGIO SANTA ROSALIA au sein du *mandamento* PAGLIARELLI, en soulignant son niveau d'autonomie pour les décisions criminelles par rapport aux autres familles mafieuses du *mandamento*, voire « *sans avoir des limitations particulières même pas de la part des hauts membres du mandamento Pagliarelli, auquel ils appartiennent également.* ». L'enquête a documenté l'habileté de la famille VILLAGGIO SANTA ROSALIA à interagir de manière autonome avec d'autres familles de différents *mandamenti*, renforçant au fil du temps des féconds relations avec eux. En outre, la solidité de cette coterie, dont les plus hauts membres des différents familles se sont toujours succédés en témoignage d'une cohésion et linéarité substantielles, a permis le renforcement criminel dans le contexte mafieux de la ville de Palerme du *mandamento* PAGLIARELLI.

*Cosa nostra* continue à mener une stratégie de sommersion surtout pour l'infiltration dans l'économie légale. Comme dans le passé, le contrôle économique des entreprises des services funèbres et du transport des personnes malades représente un secteur du plus haut intérêt pour *cosa nostra*. À ce

---

<sup>44</sup> N° 8233/2022 RGGIP du 2.05.2023.

<sup>45</sup> OCCC n° 7061/2020 RGNR et n° 11639/2022 RG GIP délivré le **14.06.2023** de la Section des Juges des Enquêtes Préliminaires du Tribunal de Palerme, avec décret de saisie conservatoire.

<sup>46</sup> Exécutée en 2020.

<sup>47</sup> Exécutée en 2021.

<sup>48</sup> Exécutée en 2021.

<sup>49</sup> Du *boss de famille* de Villaggio Santa Rosalia et de deux *hommes d'honneur* de la famille de Villaggio Santa Rosalia

propos, l'opération « *Fenice* »<sup>50</sup>, d'octobre 2022 qui avait intéressé la *famille* mafieuse MISILMERI, a permis l'adoption de différentes mesures d'interdiction qui, comme nous allons y revenir plus tard, ont concerné des activités liées à la gestion du service de transport des personnes malades et des services funèbres, avec la participation d'*hommes d'honneur* qui avaient établi des règles pour garantir le fonctionnement du régime de monopole mafieux des entreprises. À cet égard, au cours du semestre, des accords illicites entre *cosa nostra* et la *stidda* ont été révélés, notamment l'infiltration mafieuse dans des secteurs de technologies commerciales tels que « l'*exclusive distribution de gros de fleurs dans les principales cimetières de la ville de Palerme ... par des fournisseurs de Raguse, membres du clan de la stidda CARBONARO-DOMINANTE* »<sup>51</sup> grâce à un accord entre le *boss de la famille* de VILLAGGIO SANTA ROSALIA (une des familles faisant partie du *mandamento PAGLIARELLI*) avec un *homme d'honneur* du *clan* de la *stidda* de Vittoria (Raguse).

Hors des contextes mafieux, dans le cadre du trafic illicite du tabac manufacturé étranger, le **24 janvier 2023** la Garde des Finances de Palerme, près de la sortie de l'autoroute A19 « Buonfornello », au lendemain d'un contrôle d'un véhicule articulé, a arrêté un citoyen bulgare, puisque 45.000 cartouches de cigarettes ont été trouvés et saisies (pour un totale peu plus élevé que 12 tonnes de tabac manufacturé étranger) dépourvu de la marque du Monopole de l'État.

Des homicides attribuables à la criminalité organisée<sup>52</sup> n'ont pas été enregistrés pendant ce semestre, alors que des actes d'intimidation<sup>53</sup> ont été relevés.

Dans le passé, concernant les organisations criminelles étrangères à Palerme, l'activité de certains groupes cultistes de la mafia nigériane a été mise en évidence. Cela était clair à partir des résultats des opérations de la police, menées dans le chef-lieu sicilien à l'encontre de personnes considérées membres des *cults* nigériens, qui ont été identifiés dans d'autres régions italiennes avec la qualification juridique d'une véritable organisation mafieuse. L'examen détaillé des jugements liés à ces opérations de la police entraîne un redimensionnement de la qualification mafieuse de ces organisations, malgré les rapports criminels existants avec *cosa nostra*. Il y a une forte présence de personnes étrangères à Palerme et notamment dans le quartier Ballarò, où une partie d'entre eux perpètrent des crimes dans les secteurs du trafic des stupéfiants ou du proxénétisme. Toutefois, ces activités criminelles ne sont pas attribuables à l'opérativité dans les quartiers de Palerme de *cults* nigériens connotés par la méthode mafieuse, mais plutôt à celle de *cosa nostra*, qui continue à exercer

---

<sup>50</sup> OCCC n° 7681/2022 RGNR et n° 3092/2022 RG GIP, délivré le 17.01.2022 par le Juge des Enquêtes Préliminaires auprès du Tribunal de Palerme.

<sup>51</sup> Référence à l'opération « Villaggio di Famiglia ».

<sup>52</sup> Le **5 mai 2023** une personne accusée de tentative d'homicide en complicité commis le 23 mars 2021 a été arrêtée (OCCC n°12637/2021 RGNR et n° 2301/2022 RG GIP du 24 avril 2023). Cela s'est vérifié à cause d'une dispute commencée dans un bar du quartier San Filippo Neri (mieux connu comme ZEN – Zone d'Expansion Nord) due à des désaccords entre les deux familles concernées.

<sup>53</sup> Un acte d'intimidation à l'égard du Procureur des mineurs, un à l'égard d'un journaliste, et une série d'incendies au détriment d'activités d'entreprise.

son monopole sur les activités criminelles dans ces territoires. C'est ainsi que la Cour Suprême de Cassation<sup>54</sup> s'exprime en se référant à la Cour d'Appel de Palerme<sup>55</sup> où « *dans la partie finale (de la page 65 et suivantes) l'aspect du lien du supposé groupe nigérien de Palerme avec l'association mafieuse Cosa Nostra et, notamment, le clan Ballarò, a été examiné sur la base des dépositions de certains collaborateurs, non spécifiquement contestés par le recours, qui ont exclu la possibilité que le clan aurait « reconnu » une autre association mafieuse nigériane opérante sur le territoire de Palerme et ayant la même importance mafieuse, en avouant, plutôt, que leur association s'appuyait sur des citoyens nigériens et que les faux pas de trafiquants considérés individuellement, ont mené à des épisodes de bastonnade ou d'expulsion du quartier* ».

La Cour de Cassation<sup>56</sup> elle-même a donc confirmé définitivement l'absolution<sup>57</sup> de l'association mafieuse pour les cinq personnes accusées del troncone del rito ordinario de la procédure connue comme opération « Black axe »<sup>58</sup>. Notamment, selon la Cour Suprême, « *l'emploi de méthodes violentes au détriment des membres pour la résolution des contrastes internes ne sont pas suffisants en soi pour connoter l'association New Black Movement comme mafieuse* ». Pourtant, comme le Tribunal de Palerme<sup>59</sup> l'a établi, « *la seule prévision des règles internes, même si extrêmement strictes, de sanctions corporelles violentes pour les membres qui les violes ou sont en contraste à l'intérieur du groupe, duquel en outre une piste générique a été relevée, ne représentent pas une force d'intimidation prévue par la norme, qui doit nécessairement se projeter vers l'extérieur. C'est-à-dire qu'elle nécessite d'une externalisation de la force d'intimidation de l'association même si confinée à un territoire délimité et destinée à contraindre et imposer la loi du silence sur un cercle restreint de personnes, dans ce cas des étrangers dans le territoire de Palerme* ».

Par rapport à la prévention administrative, une synergie entre les institutions s'est développée, cela a permis au Préfet de Palerme de délivrer pendant le premier semestre 2023 39 mesures d'interdiction antimafia à l'égard de sociétés autour desquelles des éléments de méthode mafieuse ont été détectés. Parmi les secteurs les plus touchés pendant le semestre, nous avons noté en premier lieu le secteur sanitaire, le secteur lié aux services funèbres et des cimetières ; suivis par les secteurs liés à la gestion

---

<sup>54</sup> Jugement de la Sixième Section Pénale de la Cour Suprême de Cassation n°14444/2023 – présenté le **5 avril 2023**.

<sup>55</sup> Cour d'assises d'appel de Palerme Section Deuxième du 15 mars 2022 présentée le 20 mai 2022.

<sup>56</sup> Jugement de la Sixième Section Pénale de la Cour suprême de cassation n°14444/2023 - présenté le **5 avril 2023**.

<sup>57</sup> Déjà instituée par la Cour d'assises d'appel de Palerme avec le Jugement n°10/2022 R. Jugement n°24/2020 RGAA et n° 1696/14 RGNR Parquet de Palerme du 15.03.2022.

<sup>58</sup> En novembre 2016, la Police nationale de Palerme a mené l'opération « *Black Axe* », (en exécutant le Décret de garde à vue de suspects de crime n°1696/14, délivré par D.D.A. de Palerme) constatant les activités illicites d'une vaste organisation transnationale consacrée au trafic de stupéfiants, à l'immigration clandestine et à la gestion de la prostitution, et en éliminant ses principaux dirigeants. Cette enquête avait révélé que les suspects étaient poursuivis pour le crime prévu à l'article 416 bis du c.p. « *...pour avoir été partie de l'organisation mafieuse nigériane BLACK AXE, en promouvant, dirigeant et organisant ses activités illicites...* ».

<sup>59</sup> Dispositif de jugement du **18 mai 2023** du Tribunal de Palerme, Quatrième Section Pénale.

des parkings et des garages et au commerce de gros et de détail de produits de pêche. L'activité inhibitrice du préfet pendant le semestre, visant à contenir l'expansion polluante de la *mafia* dans les secteurs de l'économie, a mis en évidence le lien, de type familial et non seulement, loin d'être occasionnel et sporadique entre *cosa nostra* et les titulaires de ces initiatives d'entreprise. Il faut mentionner que les réalités entrepreneuriales relatives à ces mesures d'interdiction se déroulent particulièrement dans les zones de compétence des *mandamenti* TOMMASO NATALE-SAN LORENZO, MISILMERI BELMONTE MEZZAGNO E NOCE-CRUILLAS.

L'activité de contraste aux coterie mafieuses dans cette période a été menée aussi par le biais de saisies et confiscations de prévention antimafia.

Le **16 juin 2023**, à Palerme et dans le centre de Corleone (Palerme), la saisie<sup>60</sup> de deux bâtiments et une entreprise a été mise en œuvre, pour une valeur totale d'environ un million d'Euros, à l'égard d'une personne ayant un casier judiciaire. Même s'il ne semble pas exister un lien entre cette personne et *cosa nostra*, cet individu est retenu comme proche à des membres importants d'une coterie mafieuse de Corleone. Cette mesure, qui renforce les saisies<sup>61</sup> opérés à l'égard de la même personne en septembre 2019, est née grâce à la proposition d'application d'une mesure de prévention requise par DIA en forme conjointe avec la DDA de Palerme, en mai 2019.

## **Province de Trapani**

Les nombreuses enquêtes menées au fil des ans à l'égard d'un ensemble de facilitateurs du *boss* incontesté de la mafia de Trapani Matteo MESSINA DENARO<sup>62</sup>, élément crucial dans le contexte criminel de *cosa nostra* dans la Sicile occidentale pour plus de trente ans, ont contribué à affaiblir le dense réseau de protection, en compliquant au fur et à mesure la cavale, qui termine avec l'arrêt<sup>63</sup> de lui-même, le **16 janvier 2023**. L'arrêt, effectué par les Carabiniers du ROS, a eu lieu dans la clinique d'oncologie LA MADDALENA de Palerme, où le *boss* était hospitalisé. Dans cette occasion un homme d'extrême confiance pour le fugitif, son chauffeur<sup>64</sup>, l'accompagnait. Les recherches des enquêteurs ont mis en évidence que le boss pendant la cavale avait acquis l'identité d'une autre personne<sup>65</sup> en utilisant la carte d'identité, grâce à laquelle il pouvait circuler librement, il effectuait

---

<sup>60</sup> Décret n°164/22 (n°28/21 RRMP) du **14 juin 2023** – Cour d'appel de Palerme.

<sup>61</sup> Décrets n°147/19 RMP du 25.5.2019 et 16.9.2019 – Tribunal de Palerme.

<sup>62</sup> Né à Castelvetro (Trapani) le 26.04.1962. Recherché depuis 1993 il était responsable de nombreux crimes atroces pour lesquels il avait été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

<sup>63</sup> Ordonnance d'exécution de peine n°91/2016 SIEP du Parquet de Palerme et n°256/2008 SIEP du Parquet de Marsala (Trapani).

<sup>64</sup> Objet d'une mesure de détention provisoire en prison n°680/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du **20 janvier 2023** - domaine pp n°448/2023 RGNR.

<sup>65</sup> Arrêté par OCC n°623/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du 23 janvier 2023 – dans le cadre du pp n. 841/2023 RGNR.

des visites systématiques propédeutiques aux traitements oncologiques et il avait acheté un bâtiment<sup>66</sup> à Campobello de Mazara, où il aurait demeuré pendant la dernière période de cavale.

Souffrant d'une pathologie oncologique sévère, le *chef* de la *mafia* de Trapani profitait des services d'un médecin généraliste à la retraite<sup>67</sup>. Ce dernier s'est avéré avoir fourni au *boss* fugitif, sous une fausse identité, son activité professionnelle de manière intense et continue pendant plusieurs années. Cela est également dû au fait qu'il avait eu une précédente proximité du médecin généraliste<sup>68</sup> avec la famille MESSINA DENARO. Un élément de particulière importance apparu au cours de l'enquête est l'une des sœurs<sup>69</sup> du *boss*. Elle est définie comme une « ... *fidèle exécutrice des ordres du fugitif ...* » et joue un rôle central dans le système de communication de celui-ci. En particulier, elle aurait permis « ... *au prédit MESSINA DENARO de continuer à exercer les fonctions apicales de cosa nostra en veillant, pendant une longue période, à gérer en son nom et pour son compte la « caisse » de la famille mafieuse, dont MESSINA DENARO lui-même bénéficiait pour sa cavale...* ». Ainsi, elle aurait garanti « ... *à plusieurs associés mafieux, mais en général à cosa nostra, de pouvoir communiquer avec leur chef, même s'il était en cavale. Elle collectait et distribuait des messages par et pour lui et elle était un point de repère de la chaîne de transmission des soi-disant pizzini...* ». D'autres complices du *boss* ont été sa femme<sup>70</sup> et la fille d'un condamné à perpétuité, c'est-à-dire la fille et la nièce du *boss* de la famille Campobello di Mazara, décédé en novembre 2020. Les deux femmes auraient « ... *veillé aux nécessités quotidiennes du fugitif ; - en partageant avec lui un langage crypté dans les communications écrites afin de cacher l'identité d'autres personnes impliquées dans son assistance ; - en adoptant des précautions spécifiques lors des rencontres en personne afin d'échapper aux contrôles des forces de l'ordre et en donnant au fugitif des informations sur les risques liés aux fréquentations de personnes et lieux spécifiques* ». En outre, des personnes telles que les « *vivandiers* » du *boss* en cavale<sup>71</sup>, ont été individuées et elles ont été les destinataires d'une mesure conservatoire pour avoir « ... *hébergé MESSINA DENARO pendant plusieurs jours consécutifs chez elles à ... Campobello di Mazara, où ce dernier consommait les repas au quotidien. Il pouvait également entrer et sortir sans être vu par les services d'observation de la police judiciaire,*

---

<sup>66</sup> À l'intérieur du logement, des nombreuses écritures et « pizzini » ont été retrouvés. Le fugitif les utilisait pour interagir avec les membres.

<sup>67</sup> Arrêté par la mesure n° 1139/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du 7.02.2023 – proc. pén. n° 1571/2023 RGNR.

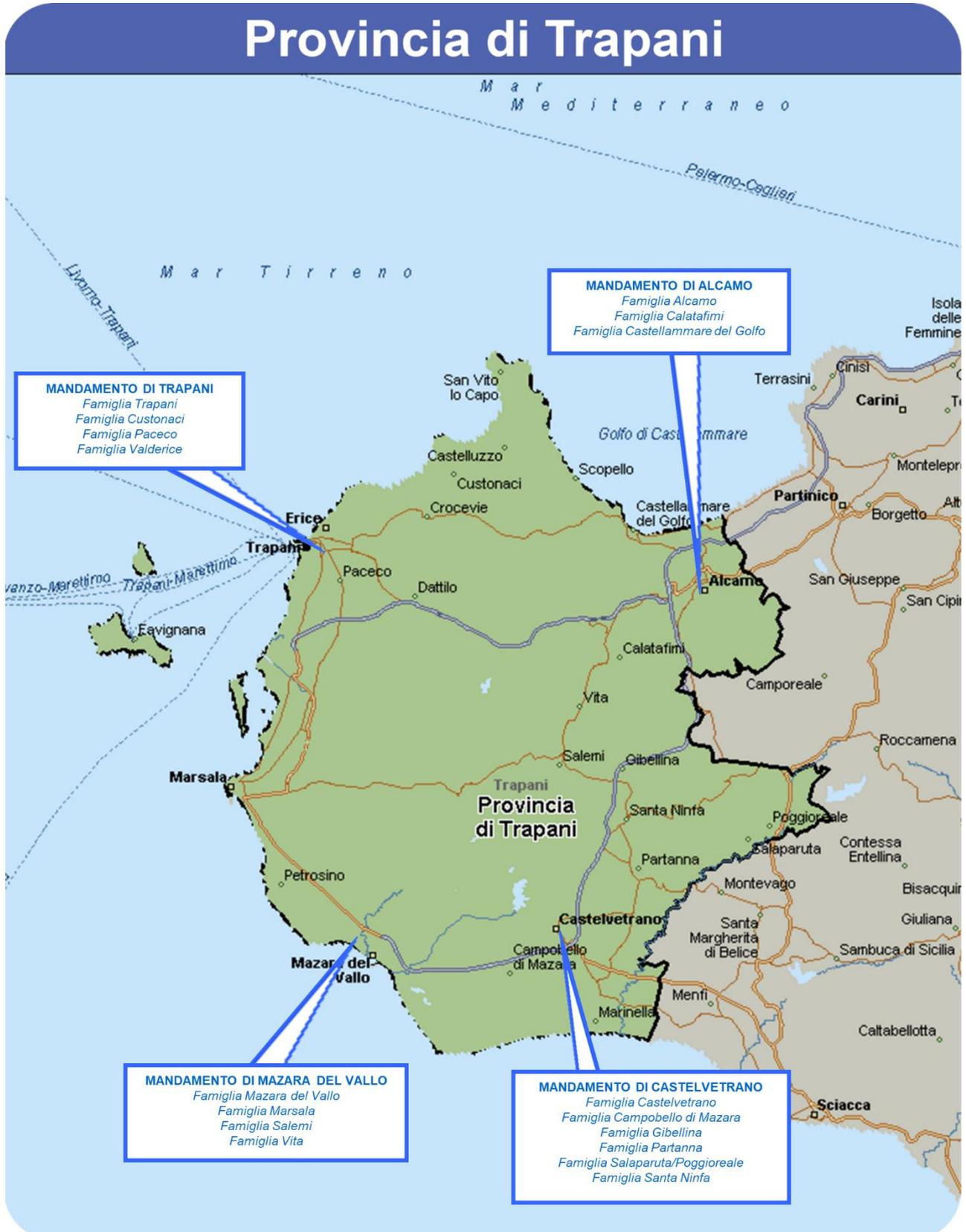
<sup>68</sup> Dans la mesure conservatoire on lit « ... *les urgences procédurales antérieures permettent aujourd'hui de renforcer celles de ...omis..., concernant ses rapports avec la famille MESSINA DENARO et, en particulier avec le frère de Matteo, Salvatore. Ce dernier a déjà été condamné pour association de type mafieux, ainsi que pour avoir permis l'échange d'informations et décisions importantes pour la vie de l'association à travers un rôle très important de diffusion des pizzini, utilisés par les anciens chefs de Cosa nostra.*

<sup>69</sup> Arrêtée par la mesure n° 1922/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du 1.03.2023 – proc. pén. n° 2707/2023 RGNR.

<sup>70</sup> Arrêtée par la mesure n° 3661/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du 11.04.2023 – proc. pén. n° 4260/2023 RGNR.

<sup>71</sup> Arrêtés par la mesure n° 1296/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme du 15.03.2023 – proc. pén. n° 1806/2023 RGNR.

grâce à la surveillance préalable que ces « vivandiers » effectuaient dans la rue pour vérifier une éventuelle présence des forces de l'ordre ou d'autres personnes. Enfin, ils ont ainsi fourni à MESSINA DENARO assistance prolongée pour satisfaire ses besoins personnels et celles de sa cavale ». Un de ces « vivandiers » était un employé de Campobello di Mazara qui récupérait et livrait les ordonnances et la documentation sanitaire pour MESSINA DENARO.



Le **25 septembre 2023**, le *boss* malade de cancer meure à L'Aquila, dans la prison de haute sécurité où il avait été transféré après son arrestation. L'absence de MESSINA DENARO Matteo aura des répercussions dans le panorama mafieux sicilien, surtout dans la province de Trapani. « *Il a été le chef de la province de Trapani à la fois sur le plan matériel et sur le plan formel. Il a exercé une fonction charismatique sur la province de Palerme et sur toute cosa nostra : en tant que dernier meurtrier libre et personne mythifiée, dont son rôle grandissait au fur et à mesure que les autres étaient arrêtés, il est évident que certaines décisions importantes qui regardent l'organisation mafieuse ont obtenu son consentement ou, au moins, son non-désaccord* »<sup>72</sup>.

En outre, en considération des récentes libérations<sup>73</sup>, qui ont déjà eu lieu ou qui auront lieu bientôt, de personnes proches à Matteo MESSINA DENARO, des nouveaux ordres pourraient se créer dans la province de Trapani et se refléter aussi sur *cosa nostra* de Palerme, où la famille du prédict a des intéressements grâce aux liens familiaux.

*Cosa nostra* de Trapani conserve les connotations structurales traditionnelles, en gardant les 4 *mandamenti*<sup>74</sup> de Trapani, Alcamo, Mazara del Vallo et Castelvetrano. À leur tour, ils seraient divisés en 17 *famille*s. Comme les *mandamenti* de Palerme, les *mandamenti* de Trapani ont montré des formes de collaboration<sup>75</sup> mutuelle entre eux. À cet égard, le **22 juin 2023** lors de l'opération « *Elima* »<sup>76</sup>, commencée en 2017 (destinée à la capture du ex fugitif Matteo Messina Denaro), les Carabiniers du ROS, avec le support des Carabiniers de Trapani, ont exécuté 5 ordonnances de détention préventive<sup>77</sup> pour association de type mafieux, confirmant l'activité de la *famille* mafieuse de POGGIOREALE – SALAPARUTA, insérée dans le *mandamento* de Castelvetrano et documentant, au même temps, les relations étroites avec d'autres coterie des provinces de Palerme et Trapani.

---

<sup>72</sup> Déclarations du Procureur de la République auprès du Tribunal de Palerme. M. De Lucia lors de l'audition dans la Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène de la mafia et d'autres associations criminelles, même étrangères, le **13 juillet 2023**.

<sup>73</sup> Entre eux, le frère et un beau-frère ont été libérés. Bientôt, un autre beau-frère sera libéré. Il s'agit d'un membre apical de la mafia de Trapani et il est lié par des liens de parenté au *mandamento* CIACULLI/BRANCACCIO de Palerme.

<sup>74</sup> Au sommet des *mandamenti* de Trapani et Alcamo résulteraient s'alterner des membres provenant des *famille*s de Castelvetrano, liées à Matteo MESSINA DENARO et aux membres de son cercle familial. Trapani (et ses 4 *famille*s de Trapani, Custonaci, Paceco et Valderice), Alcamo (et ses 3 *famille*s de Alcamo, Calatafimi et Castellammare del Golfo), Mazara del Vallo (et ses 4 *famille*s de Mazara del Vallo, Marsala, Salemi et Vita) et Castelvetrano (et ses 6 *famille*s de Castelvetrano, Campobello di Mazara, Gibellina, Partanna, Salaparuta/Poggioreale et Santa Ninfa).

<sup>75</sup> Nous faisons référence à l'opération « *Hesperia* » du dernier semestre. Cette opération avait clarifié les formes de collaboration entre les membres de la famille de CAMPOBELLO DI MAZARA (*mandamento* de CASTELVETRANO) et ceux de la famille de PARTINICO (*mandamento* de SAN LORENZO-TOMMASO NATALE). Elle a donc documenté les intérêts de la criminalité organisée dans le domaine des paris et des enchères judiciaires.

<sup>76</sup> OCCC n° 1100/22 RGNR – et n° 6828/2022 RG GIP émis par le Tribunal de Palerme.

<sup>77</sup> Après la décision de la Cour de cassation, dont elle avait rendu définitive les mesures conservatoires émises par la Cour de révision et de réexamen de Palerme.

Dans la province de Trapani<sup>78</sup>, *cosa nostra* ne manque pas d'exercer ses activités criminelles utilisant le binôme politico-mafieux<sup>79</sup>. Cela cause des contaminations dans l'activité administrative à travers l'« interlocution » entre les membres de la mafia et les administrations locales. À cet égard, en **avril 2023** un ancien député régional a été condamné en premier ressort à douze ans d'emprisonnement pour concours externe en association de type mafieux. Cette condamnation a été prononcée lors de l'opération « *Scigno* »<sup>80</sup> en 2019.

Le **3 mars 2023** les Carabiniers ont arrêté<sup>81</sup> un candidat du Conseil municipal de Petrosino et un membre de l'association mafieuse *cosa nostra* « *pour avoir accepté, en tant que candidat aux élections pour la nomination du Conseil de la municipalité de Petrosino, la promesse de la parte de ...omissis... membre de l'association mafieuse cosa nostra, d'assurer des votes ... avec la circonstance aggravante d'avoir commis le crime pendant la période d'application de la mesure de prévention de surveillance spéciale avec l'obligation de résidence, ou, comme même, pendant les trois années suivantes à son arrêt* ». En outre, on lit dans la mesure que « *... le membre mafieux .... menait une véritable campagne électorale en faveur du Maire ... et cela à cause, ... d'un accord conclu avec le ... (candidat au Conseil municipal) ...* ».

Le caractère « silencieux et affairiste » de *cosa nostra* de Trapani, qui cherche à éviter des épisodes de violence, lui permet d'exercer ses activités criminelles comme l'extorsion de fond, soulignant

---

<sup>78</sup> Ce contexte criminel est historiquement caractérisé par la présence de « *logge massoniche* » secrètes, lesquelles pénètrent parfois le tissu économique-social, avec des interférences dans le système des collectivités locales et dans la gestion des marchés publics.

<sup>79</sup> À cet égard, le 13 décembre 2022, la Cour de cassation a confirmé la condamnation définitive d'un membre politique, rendant ainsi définitive la décision de 6 ans de détention de la Cour d'Appel de Palerme du 21 juillet 2021 (n° 4215/2021 – proc. pén. 1464/2018 GR – 1229/2007 NR – 8954/2007 RG GIP du Tribunal de Palerme) pour concours externe en association de type mafieux. On lit dans le jugement que l'accusé « *a manifesté sa disponibilité envers cosa nostra dès les années 1980 du dernier siècle jusqu'à l'année 2006. Cependant, rien ne prouve d'un comportement de désistement de l'accusé incompatible avec la persistante disponibilité à exercer ses propres fonctions et à dépenser ses énergies en faveur de l'association mafieuse* ».

<sup>80</sup> La décision de la Cour d'Appel du 19 septembre 2022 avait déjà aggravé la condamnation pour association de type mafieux et échange électoral politico-mafieux envers certains hommes *d'honneur*, reformulant partiellement la décision en premier ressort émise en novembre 2020.

<sup>81</sup> OCCC n° 8619/2023 RGNR et n° 1893/2023 RG GIP du Tribunal de Palerme, qui a préparé la détention provisoire en prison de 2 personnes, mis en examen « *pour avoir accepté, en tant que candidat aux élections pour la nomination du Conseil de la municipalité de Petrosino, la promesse de la parte de ...omis... membre de l'association mafieuse cosa nostra, d'assurer de votes ... avec la circonstance aggravante d'avoir commis le crime pendant la période d'application de la mesure de prévention de surveillance spéciale avec l'obligation de résidence, ou dans les trois années suivantes à son arrêt* ».

même une forte vocation dans la gestion des trafics illicites de stupéfiants et confirmant les rapports de collaboration entre les membres d'autres provinces de la Sicile<sup>82</sup> et de la Calabre<sup>83</sup>.

Lors de l'enquête « *Cemento nel golfo* », le **21 janvier 2023** trois personnes retenues responsables d'extorsion aggravée par la méthode mafieuse commise à l'encontre de certains entrepreneurs locaux ont été arrêtées<sup>84</sup>.

Le **17 février 2023**, les Carabiniers de Trapani, lors de l'opération « *Virgilio* », ont arrêté 14 personnes<sup>85</sup>, soupçonnées de trafic de drogue (*crack, héroïne et cocaïne*), extorsion, blanchiment d'argent et dommages corporels.

Le **10 mai 2023**, lors de l'opération « *Fox* »<sup>86</sup>, les Carabiniers de Marsala ont arrêté 7 personnes responsables de la cession, la mise en commerce et le transport de Catane à Marsala de plusieurs quantités de drogue, comme la cocaïne.

Le **2 juin 2023**, le Service opérationnel DIA de Trapani, avec le support de l'Arme des Carabiniers et coordonnés par la Direzione Distrettuale Antimafia de Palerme, a exécuté une mesure d'aggravation de la mesure conservatoire<sup>87</sup> à l'encontre d'une personne condamnée en premier ressort à plus de 20 années d'emprisonnement pour association de type mafieux. Dès décembre 2021 jusqu'à avril 2022, nombreuses violations de la résidence surveillée ont été découvertes et il a également été constaté que celui-ci avait des entretiens avec des personnes ne faisant pas partie de son cercle de famille, qui avaient le casier judiciaire bien chargé. Par conséquent, sur la base des constatations effectuées, l'autorité judiciaire a ordonné de la mesure conservatoire aggravée en raison du risque de réitération du crime d'association de type mafieux. Cela a fait émerger des « *exigences conservatoires très importantes* » qui ont permis d'ordonner la détention provisoire en prison, malgré l'âge très avancé de l'auteur de l'infraction.

---

<sup>82</sup> On cite l'opération « *Cagnolino* », mise en place pendant le semestre en cours à Palerme, d'où émerge un important lien entre l'association criminelle de Palerme et un groupe d'acheteurs de stupéfiants actifs dans la province de Trapani, en particulier à Mazara del Vallo. Du semestre précédent, on cite l'opération « *Sugar* », qui a porté à l'arrestation de 21 personnes « *qui auraient géré deux points de vente de drogue différents à Mazara del Vallo, dans le quartier populaire Mazara 2. Cela à travers un vaste réseau de distribution qui permet de vendre quotidiennement différentes substances stupéfiantes comme crack, marijuana, hashish et cocaïne* ».

<sup>83</sup> Lors de l'opération du dernier semestre « *Acheron* » mise en place à Palerme, 29 personnes ont été arrêtées après les avoir vues responsables d'association de malfaiteurs responsable du trafic de substances stupéfiantes, recels, détention d'armes et munitions. Les investigations avaient vérifié que ces liens continueraient à s'établir entre les différentes organisations criminelles, surtout entre les coteries de la Sicile et de la Calabre.

<sup>84</sup> Ordre d'exécution pour l'emprisonnement n° 34,35 et 36 SIEP émis par le Procureur de la République auprès du Tribunal de Trapani.

<sup>85</sup> Émis le **09.02.2023** par le GIP auprès du Tribunal de Marsala n° 3501/19 RGNR – n° 132/23 RG GIP.

<sup>86</sup> OCCC émise le **4 mai 2023** par le Tribunal de Marsala – Section des GIP dans le cadre du p.p. n° 1516/2021 RGNR n° 2527/2021 RG GIP.

<sup>87</sup> Ordonnance d'aggravation de la mesure de contrôle n° 4079/2016 RGNR et n° 432/2020 RG du **30 mai 2023** – Section pénale et Mesures de prévention du Tribunal de Trapani, en substituant la mesure d'assignation à résidence.

Dans le territoire de Trapani, des épisodes de contrebande de cigarettes en provenance de Tunisie<sup>88</sup> et de cas de corruption ont été confirmés. À cet égard, le **28 février 2023** la Garde des finances de Palerme a arrêté 3 personnes et individué près des côtes du sud de Trapani (littoral de Marsala) un navire provenant des côtes tunisiennes. Ce dernier transportait des cigarettes de contrebande pesant 4 tonnes et qui rapporteraient au marché une valeur de plus de 600 mille euros.

Le **7 mars 2023**, dans le cadre de l'opération « *Selinus* »<sup>89</sup>, 6 personnes (d'Agrigente, de Palerme et une d'elles provenant d'Enna) ont été tenues responsables d'épisodes de corruption et d'abus d'autorité près du Parc archéologique de Sélinonte, Cave di Cusa et Pantelleria. Les enquêtes menées par la Garde des finances de Castelvetrano ont mis en évidence de nombreuses irrégularités dans l'attribution des marchés publics par le site archéologique et ont contesté de nombreux épisodes illégaux.

Un certain nombre d'actes d'intimidation ont également eu lieu au cours du semestre, qui, bien qu'ils n'aient pas suscité d'inquiétude sociale, continuent toutefois de suggérer que le phénomène est toujours enraciné<sup>90</sup>.

Pour ce qui concerne la prévention administrative, le développement d'une synergie institutionnelle a permis au préfet de Trapani d'émettre au cours du premier semestre de 2023 n°12 mesures d'interdiction anti-mafia à l'encontre d'entreprises opérant dans les secteurs du commerce, de la construction, de la restauration et de l'agro-pastoral, dans lesquels des éléments symptomatiques de l'influence de la mafia ont été trouvés.

Pendant la période considérée, parmi les mesures d'expropriation effectuées par la DIA, il est à signaler que le **7 mars 2023** 12 biens immobiliers ont été saisis<sup>91</sup>, ayant une valeur totale de soixante mille euros, et imputables à deux entrepreneurs (père et fils) proche de la *famille* de Mazara del Vallo (Trapani). Le **30 mai 2023**, à Castelvetrano (Trapani), des biens immobiliers et des actifs commerciaux d'une valeur d'environ six millions d'euros, appartenant à un entrepreneur inséré dans

---

<sup>88</sup> Au cours du dernier semestre, nous avons relevé des ressortissants tunisiens s'occupant de l'aide à l'immigration clandestine. C'est ce qui a été constaté dans le cadre de l'opération « *Charon* », qui a été exécutée à l'encontre de 10 sujets et qui avait permis de documenter l'existence d'une organisation « *de type transnational, opérant entre la Tunisie et l'Italie, composée de ressortissants extracommunautaires et italiens habitant dans la zone de Trapani... visant sans aucun doute à commettre l'aide à l'immigration clandestine.*

<sup>89</sup> Émise par le Tribunal de Marsala – Section des GIP n° 3785/2020 RGNR et n° 1145/2021 RG GIP du **27 février 2023**.

<sup>90</sup> Dont la découverte d'une tête coupée d'ovine, orientée vers l'entrée d'un Centre équestre de Castelvetrano et géré par le neveu de l'ancien fugitif et fils d'un collaborateur de justice ; la plainte déposée par un directeur d'un consortium de récupération de terres à Mazara del Vallo pour avoir reçu par courrier ordinaire sur son lieu de travail une lettre contenant des phrases menaçantes à son encontre. Encore, actes d'incendie criminel contre des voitures et des bâtiments.

<sup>91</sup> Décret 31/23 (n°9/20 RRMP) du 9.11.2022 déposé en Chancellerie le **13 janvier 2023** – Cour d'Appel de Palerme. La mesure inclut la saisie (décret n° 52/19 MP n° 32/16 RGMP du 14.06.2019, déposé en Chancellerie le 9.09.2019 - Tribunal de Trapani) de dix immeubles, deux entreprises du secteur automobile, sept véhicules et trois actifs financiers, pour une valeur totale d'un million et deux cent mille euros, à l'égard des ceux-ci en septembre 2019.

la dynamique mafieuse de la *famille* Castelvetro, ont été confisqués<sup>92</sup>. Ce dernier s'est révélé capable d'infiltrer et de conditionner le tissu économique local dans les secteurs de la construction publique et privée et dans le commerce de béton bitumineux.

## Province d'Agrigente

Dans la province d'Agrigente, *cosa nostra* et *stidda*<sup>93</sup> coexistent. Il s'agit de deux réalités mafieuses historiquement présentes sur le territoire, toujours prêtes à identifier et à partager<sup>94</sup> des activités criminelles sur le territoire. En particulier, le Procureur de la République de Palerme affirme : « *aujourd'hui nous enregistrons la nouvelle présence de membres de l'ancienne organisation criminelle et de nouvelles personnes qui s'approchent du phénomène de la 'stidda' pour rétablir une organisation de communication avec cosa nostra* »<sup>95</sup>.

En outre, dans ce contexte criminel, certains *groupes* organisés sur base familiale seraient actifs, tels que les *famigghiedde*<sup>96</sup> et les *paracchi*<sup>97</sup>, qui opèrent de manière autonome par rapport à *cosa nostra* et aux coteries de la *stidda*.

*Cosa nostra* d'Agrigente, fondée sur la répartition historique en *mandamenti* (il y aurait 7 *mandamenti* : AGRIGENTE, BURGIO, SANTA MARGHERITA DI BELICE, SANTA ELISABETTA, CIANCIANA, CANICATTI et PALMA DI MONTECHIARO, au sein desquels 42 *famille*s opéreraient) et ancrée aux

---

<sup>92</sup> Décret 31/23 (n° 43/19 RMP) du 14 avril 2023 - Tribunal de Trapani. La mesure consolide, presque en miroir, la saisie (décret n° 43/19 RMP du 2.3.2020 - Tribunal de Trapani) effectuée à l'encontre de la même personne en mars 2020.

<sup>93</sup> Formée en origine dans la côte de la province de Caltanissetta, elle s'est élargie dans le territoire près d'Agrigente et de Raguse. D'abord née en contraposition à *cosa nostra*, aujourd'hui elle cherche à trouver des accords avec cette dernière pour la répartition des actes illégaux. Elle se caractérise par la coexistence de groupes indépendants qui opèrent avec une coordination généralement horizontale. Au fil du temps, certains groupes de la *stidda* ont évolué dans leurs crimes jusqu'à s'infiltrer dans le tissu économique et de l'entreprise (preuves dans l'opération « *Leonessa* » en septembre 2019 – OCC n° 13650/17 RGNR et n° 6870/19 RG GIP, émise par le GIP du Tribunal de Brescia).

<sup>94</sup> Nous rappelons qu'entre les années 1980 et 1990, une véritable guerre est commencée entre *cosa nostra* et la *stidda*. Le conflit sanglant a été gagné par *cosa nostra* d'Agrigente, soutenue par les *corleonesi*. Au fil du temps, les *stiddari* perdants ont été capable de rallier leurs forces et de transférer leurs intérêts au nord de l'Italie, en se transformant en une organisation « affairiste » plutôt que violente. L'un des *stiddari* de cette époque-là, déjà considéré par le juge Giovanni Falcone comme le « trait-d'union » entre la *stidda* et certains groupes opérant en Lombardie, a été arrêté près de Madrid (Espagne) le 17 décembre 2021, après d'une cavale de plus de 20 ans, par la DIA de Palerme, en fonctionnement du mandat d'arrestation européen, émis le 29 mai 2014 par le parquet d'Agrigente.

<sup>95</sup> Déclarations du Procureur de la République auprès du Tribunal de Palerme M. De Lucia lors de l'audition en Commission parlementaire d'enquête sur le phénomène de la mafia et d'autres associations criminelles, même étrangères, le **13 juillet 2023**.

<sup>96</sup> Situés à Favara (Agrigente).

<sup>97</sup> Les *paraocchi* sont des groupes de type mafieux opérant dans la zone de Palma di Montechiaro (Agrigente). Chaque groupe est organisé hiérarchiquement à l'intérieur, bien que moins structuré par rapport à *cosa nostra*. À cet égard, l'opération considérable du dernier semestre « *Oro bianco* » (OCC n° 15354/2017 RGNR et n° 12734/2017 RG GIP de la DDA de Palerme, émise le 4 janvier 2021) a vérifié l'opérativité du *paracco* de Palma di Montechiaro, La mesure en question insiste sur l'indépendance du *paracco*, en le définissant comme un groupe criminel qui « *présente toutes les caractéristiques typiques d'une association de malfaiteurs de type mafieux, différente et indépendante de cosa nostra* ».

traditionnelles règles mafieuses, continue à jouer un rôle de domination sur le territoire, en connexion avec ses branches mafieuses correspondantes de de Catane, Caltanissetta, Palerme, Trapani et d'outre-mer<sup>98</sup>.

---

<sup>98</sup> Il a été documenté (à partir des résultats de l'opération « Xydy »), la rencontre à Favara (AG) entre des hommes d'honneur siciliens et certains individus supposés appartenir à la famille mafieuse GAMBINO de New York. Ces derniers avaient proposé aux homologues siciliens « ... *l'activation d'une synergie criminelle transnationale articulée et lucrative* ».

# Provincia di Agrigento



Cette hypothèse est confirmée, ainsi que par les activités d'enquête précédentes, par les résultats de l'opération « Xydy »<sup>99</sup>. Cette opération, qui s'est déroulée en 2021 et s'est concentrée sur le

<sup>99</sup> L'enquête, poursuite de l'opération « Halycon » de juillet 2019, avait affecté 23 personnes appartenant à la fois à *cosa nostra* et à la *stidda*, tenues responsables d'association de type mafieux, concours externe en association de type mafieux, complicité personnelle, tentative d'extorsion et d'autres infractions commises

*mandamento* de Canicattì (Agrigente), a révélé des contacts « ...*continus et très étroits...* » entre certains membres de ce *mandamento* et des membres d'autres provinces de la Sicile, dans le but d'organiser et de gérer des transactions commerciales lucratives<sup>100</sup>.

Au fil du temps, une sorte d'« émigration criminelle » d'Agrigente vers l'Europe (les pays d'Europe du Nord, en particulier l'Allemagne<sup>101</sup> et la Belgique<sup>102</sup>) et vers les continents américain et canadien<sup>103</sup> se serait également manifestée, avec une tendance à reconstituer en territoire étranger des groupes criminels qui maintiennent des liens avec les groupes locaux. À cet égard, le **17 mars 2023** à Montréal (Canada), un membre apical du *clan* RIZZUTO a été blessé, dont les membres seraient originaires de la province d'Agrigente. Il pourrait être un symptôme d'une querelle pour le contrôle des intérêts économiques au Canada.

Dans la période considérée, la police judiciaire a conduit de nombreuses activités concernant le trafic de stupéfiants et les extorsions. À cet égard, dans les municipalités de la province d'Agrigente (Palma di Montechiaro, Favara, Canicattì, Ravanusa et Licata), le **11 janvier 2023** les Carabiniers, dans le cadre de l'opération « Condor »<sup>104</sup> ont démantelé une association de type mafieux dédiée aux extorsions et au trafic de drogue. L'enquête a souligné la relation étroite entre *cosa nostra* et *stidda*<sup>105</sup>.

---

avec la circonstance aggravante de la facilitation de l'association de type mafieux. Matteo MESSINA DENARO est l'un des destinataires de la mesure de garde à vue : il aurait gardé les communications actives avec les *chefs* des *famille*s d'Agrigente et un rôle important pour les décisions stratégiques.

<sup>100</sup> L'enquête montre que le *mandamento* de Canicattì résulterait avoir pris « ... le contrôle et l'exploitation du lucratif secteur commercial des transactions pour la vente de raisin et d'autres fruits et légumes des entrepreneurs opérant dans la province d'Agrigente.

<sup>101</sup> Pour ce qui concerne l'Allemagne, nous rappelons l'opération « *Extra Fines 2* » d'octobre 2018.

<sup>102</sup> Nous rappelons une querelle entre les années 2015 et 2018 sur l'axe « Favara – Belgique », concernant un groupe criminel de Favara dédié au trafic d'armes et de drogue. Ces dynamiques ont été confirmées par les résultats de l'opération « *Mosaico* » de septembre 2020 (OCC n° 5281/2017 RG GIP, émise par le GIP du Tribunal de Palerme le 2 septembre 2020), pendant laquelle la Police nationale italienne et la Police belge ont arrêté huit personnes pour double tentative d'homicide commise le 23 mai 2017 à Favara. Le 30 juin 2022, l'opération « *Mosaico 2* » (OCC n° 4516/2020 RGNR et n° 2599/2021 RG GIP, émise par le GIP du Tribunal d'Agrigente le 27 juin 2022) a permis l'arrestation, dans la province d'Agrigente et à Piacenza, de 4 individus tenus responsables de porte d'armes à feu illégal, de possession d'armes de guerre et munitions et de la cultivation d'une plantation de *cannabis*.

<sup>103</sup> Nous mentionnons l'opération « *Passepartout* » de novembre 2019 qui a documenté les rapports entre les *affiliés* de *cosa nostra* de Sciacca (Agrigente) et les mafieux de Porto Empedocle (Agrigente), Castelvetro (Trapani), Castellammare del Golfo (Trapani). Certains individus étaient proches de la *famille* mafieuse GAMBINO de New York, c'est-à-dire avec des mafieux d'Agrigente émigrés au Canada et aux États-Unis.

<sup>104</sup> OCC n° 16099/2017 RGNR – DDA et n° 3734/2022 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Palerme le 4 janvier 2023.

<sup>105</sup> La mesure est le résultat d'une activité d'enquête ciblée et d'éléments obtenus d'opérations similaires, telles que « *Oro Bianco* » et « *Xidy* » (garde à vue des personnes soupçonnées de délit n° 10760/18 RGNR, émise le 30 janvier 2021 par la DDA de Palerme), terminée le 2 février 2021. Cette dernière opération avait touché 23 personnes de *cosa nostra* et de *stidda*. Elles sont tenues responsables d'association de type mafieux, de concours externe en association de type mafieux, de complicité personnelle, de tentative d'extorsion et d'autres crimes commis avec la circonstance aggravante de la facilitation de l'association de type mafieux. Parmi les destinataires de la garde à vue, se trouvait également Matteo MESSINA DENARO, qui, pendant sa longue cavale, aurait maintenu des communications actives avec les *chefs* des *famille*s d'Agrigente et un rôle de premier plan dans les décisions stratégiques. À cette occasion il était évident que Matteo MESSINA DENARO était reconnu par les *cosche* d'Agrigente comme la seule personne qui avait le dernier mot, même dans ce contexte territorial, en ce qui concerne l'investiture ou la révocation des postes de direction au sein

Les activités, qui ont vu l'implication d'individus sur des territoires de « compétence » du *mandamento* d'Agrigente, ont reconstruit la tentative de *cosa nostra* de Palma di Montechiaro (Agrigente) d'étendre son pouvoir mafieux sur d'autres territoires dans le secteur agro-alimentaire<sup>106</sup> et de faire face à l'expansion d'un groupe criminel de la *stidda* qui, en profitant des enquêtes menant à la condamnation de plusieurs membres de *cosa nostra*, avait continué inaperçu à augmenter ses rangs et à étendre ses activités criminelles. L'enquête, qui a montré la capacité d'organisation et de prise de contrôle sur le secteur des machines à sous et des appareils de jeu, a relevé une relation solide entre le sommet de la *famille* mafieuse de Palma di Montechiaro et la '*ndrina*'<sup>107</sup> de Platì (Reggio de Calabre). Cela a consenti, en outre, de documenter l'existence d'une association dédiée au trafic de stupéfiants opérant sur les territoires de Palma di Montechiaro, Licata et Palerme et dirigée par un membre de la *stidda*. Finalement, une partie des montants provenant de la soi-disant « *messa a posto* » étaient distribués aux familles des détenus.

L'opération « *Levante* »<sup>108</sup>, conclue par les Carabiniers le **15 février 2023**, a touché les municipalités de Lampedusa et Linosa, Favara (Agrigente), Catane, Gioiosa Marea (Messine) et a abouti à l'arrestation de 11 suspects, qui ont été tenus pour responsables de la possession de stupéfiants à des fins de trafic. La mesure découle d'une activité d'enquête commencée au début de juillet 2022, au cours de laquelle 25 kg de cocaïne ont été trouvés et saisis. Les personnes sont tenues responsables du transport, de la possession et de la vente de drogue bien à Lampedusa que dans les places de Catane et d'Agrigente.

Le **21 février 2023**, l'opération « *Hybris* »<sup>109</sup>, conclue par la Police nationale italienne, a permis d'arrêter 26 personnes, tenues responsables d'association de malfaiteurs dédiée au trafic de drogue. Les activités d'enquête, commencées après une double tentative d'homicide<sup>110</sup> envers des personnes de Licata, ont permis de vérifier l'existence et l'opérativité d'une association criminelle armée, ayant des ramifications à Catane, à Caltanissetta et à Gela (Agrigente). Celle-ci est composée de nombreuses personnes ayant des rôles et des tâches différents, tous fonctionnels à une activité systématique, organisée et continue visant à importer, transporter et transférer et la vente de la

---

de l'association mafieuse. Plus en détail, l'enquête s'est centrée sur le *mandamento* de Canicattì, capable de se projeter totalement sur la zone orientale de la province d'Agrigente.

<sup>106</sup> Dans le secteur de la soi-disant « *sensalia* » de la mise en commerce de raisin (dans ce cas, raisin pour le moût) individuant également les « *sensali* ».

<sup>107</sup> Des enquêtes antérieures ont documenté des relations solides entre les *cosche* de la Calabre, surtout pour l'approvisionnement de stupéfiants. En particulier, l'enquête « *Kerkent* » (OCC n° 9826/2015 RGNR et n° 9641/2015 RG GIP, émise par le GIP du Tribunal de Palerme le 21 février 2019) a montré les connections entre *cosa nostra* d'Agrigente et des membres de la '*ndrangheta*', afin de conclure des accords pour monopoliser le marché de stupéfiants et augmenter la structure de l'organisation.

<sup>108</sup> Garde à vue de personnes soupçonnées de délit n° 2533/2022 RGNR, émise par le parquet d'Agrigente, le **13 février 2023**.

<sup>109</sup> OCC n° 16990/2020 RGNR, émise par le GIP du Tribunal de Palerme, le **10 février 2023**.

<sup>110</sup> Une tentative de meurtre survenue à Licata (Agrigente) le 06.10.2020, l'autre survenue à Gela (Caltanissetta) le 08.10.2020.

*cocaïne*. La base opérationnelle de la coterie était à Licata (Agrigente). La structure organisationnelle a été en mesure d'assurer la continuité des activités criminelles même lorsque certains de ses membres ont été arrêtés, ainsi que de se transformer lorsque des difficultés opérationnelles sont apparues. Des liens ont notamment été établis entre l'association en question et *cosa nostra* opérant à Licata (Agrigente).

Le **22 mai 2023**, la Police nationale d'Agrigente a arrêté un passeur de drogues, résidant à Realmonte (Agrigente), en possession de plus de 30 kg de cocaïne

Les enquêtes menées pendant ce semestre ont confirmé l'intérêt de *cosa nostra* d'Agrigente<sup>111</sup> vers le secteur des marchés et des services publics.

En outre, dans la période considérée, des événements d'intimidation<sup>112</sup> ont été enregistrés, voire des épisodes de violence<sup>113</sup>.

Dans le cadre de la criminalité mafieuse, des conflits pourraient se créer à la suite de la libération d'hommes d'honneur âgés et charismatiques, prêts à rétablir leur ancien pouvoir.

Dans le domaine de la prévention administrative, le développement d'une synergie institutionnelle a permis au préfet d'Agrigente de prévoir n° 8 mesures d'interdiction contre la mafia<sup>114</sup> vers plusieurs entreprises lors du premier semestre de 2023.

Finalement, au fil du temps, la présence de coteries étrangères a été vérifiée sur le territoire de la province d'Agrigente. Il s'agit pour la plupart de coteries magrébines, égyptiennes et roumaines. Celles-ci sont « tolérées » par la *mafia* dans la mesure où elles se livrent à des activités illégales qui ne lui sont pas directement liées, telles que l'aide à l'immigration clandestine<sup>115</sup>, le recyclage de matériaux ferreux, le proxénétisme et la vente de drogue au détail.

## Province de Caltanissetta

---

<sup>111</sup> Les résultats de l'enquête « *Condor* » ont montré la règle principale dans ces contextes mafieux : c'est-à-dire la règle où les entrepreneurs qui veulent effectuer des travaux publics « hors-site » demanderaient aux organisations criminelles locales l'autorisation pour effectuer ces travaux, payant une somme d'argent en tant que « *pizzo per la messa a posto* ».

<sup>112</sup> À l'égard d'un employé de la municipalité de Palma di Montechiaro (Agrigente) ; d'un dirigeant du Parc archéologique de la Vallée des Temples d'Agrigente et du secrétaire d'école, déjà conseiller municipal aux services sociaux pour la municipalité de Lucca Sicula.

<sup>113</sup> Dans cette période, trois tentatives d'homicide ont été enregistrées. Pourtant, elles ne seraient pas liées au crime organisé : le **2 février 2023** à Ravanusa contre un Tunisien ; le **6 mars 2023** contre une personne ayant fait l'objet d'une condamnation pénale de Palma di Montechiaro ; le **4 juin 2023** à Canicattì contre une personne de Paternò.

<sup>114</sup> En détail : quatre mesures de rejets de la demande de rester dans la liste des fournisseurs, des prestataires, des exécuteurs de travaux, à l'encontre d'entreprises actives dans le secteur du bâtiment et du terrassement ; deux publications d'information d'interdiction contre la mafia ex-art. 91 du code antimafia à l'encontre de deux entreprises autonomes ; deux communications d'interdiction contre la mafia ex-art. 87 du code antimafia.

<sup>115</sup> Comme l'atteste l'opération « *Charon* » (OCC n° 4675/2020 RGNR et n° 3184/2020 RGGIP, délivrée par le GIP du Tribunal de Palerme le 27 juin 2022) réalisée le 6 juillet 2022 par la Garde des finances d'Agrigente avec l'aide de celles de Trapani, Caltanissetta, Messine et Sienna, conclue par l'arrestation de 10 personnes.

Dans le territoire de Caltanissetta, *cosa nostra* et *stidda* coexistent. À la suite des pactes de coexistence mutuelle conclus au cours des années pour la division des affaires criminelles, aujourd'hui elles ont un rapport généralement pacifique. *Cosa nostra* continuerait à être articulée en 4 *mandamenti* et 18 familles. Par rapport au passé, elle est caractérisée par une structure moins rigide concernant la division des compétences territoriales des branches mafieuses susmentionnées : au nord de la province, les *mandamenti* de MUSSOMELI<sup>116</sup> et de VALLELUNGA PRATAMENO<sup>117</sup> sous l'influence de la *famille* MADONIA, au sud les *mandamenti* de RIESI<sup>118</sup> et de GELA. Dans le cadre de ce dernier *mandamento*, outre que la *famille* de NISCEMI, les *familles* locales de *cosa nostra* des EMMANUELLO et des RINZIVILLO<sup>119</sup> opèrent. La *stidda*<sup>120</sup> continuerait à garder son influence sur les territoires des municipalités de Gela et Niscemi.

L'analyse des activités de répression effectuée dans cette période montre que les crimes les plus importants des coterie opérant à Caltanissetta restent les mêmes, avec une remarquable propension au trafic de stupéfiants.

Le **21 février 2023**, dans le cadre de l'opération « *Hybris* »<sup>121</sup>, la Police nationale de Caltanissetta et d'Agrigente a démantelé une association de malfaiteurs visant au trafic de drogue, ayant sa base à Licata et ses ramifications pour l'approvisionnement du stupéfiant à Gela et à Catane. Les enquêtes ont démontré un accord conclu entre la famille de Licata et une de Gela, visant à la mise en commerce de cocaïne et de *marijuana*.

L'opération « *Valloon Drug* »<sup>122</sup>, centrée sur les dynamiques criminelles d'une coterie active dans la municipalité de Mussomeli (Caltanissetta) et des zones voisines, a été conclue par les Carabiniers le **20 mars 2023**. Elle a vérifié un trafic florissant de *cocaïne* de la part d'une coterie ayant base dans la municipalité de Mussomeli (Caltanissetta), mais opérationnelle également dans les municipalités de Campofranco (Caltanissetta), d'Acquaviva Platani (Caltanissetta), de Sutera (Caltanissetta), de Villalba (Caltanissetta) et dans la province d'Agrigente.

---

<sup>116</sup> Appelés aussi du VALLONE, ils sont composés par : la *famille* MUSSOMELI, la *famille* CAMPOFRANCO et SUTERA, la *famille* MONTEDORO, MILENA et BOMPENSIERE et la *famille* SERRADIFALCO.

<sup>117</sup> Ils comprennent : la *famille* VALLELUNGA-PRATAMENO, la *famille* CALTANISSETTA, la *famille* MARIANOPOLI, la *famille* RESUTTANA et la *famille* SAN CATALDO.

<sup>118</sup> Avec la *famille* RIESI et BUTTERA et ses *clans* correspondants de CAMMARATA et MISURACA ; la *famille* de SOMMATINO et DELIA (*clan* LA QUATRA) et la *famille* de MAZZARINO (*clan* SICILIANO).

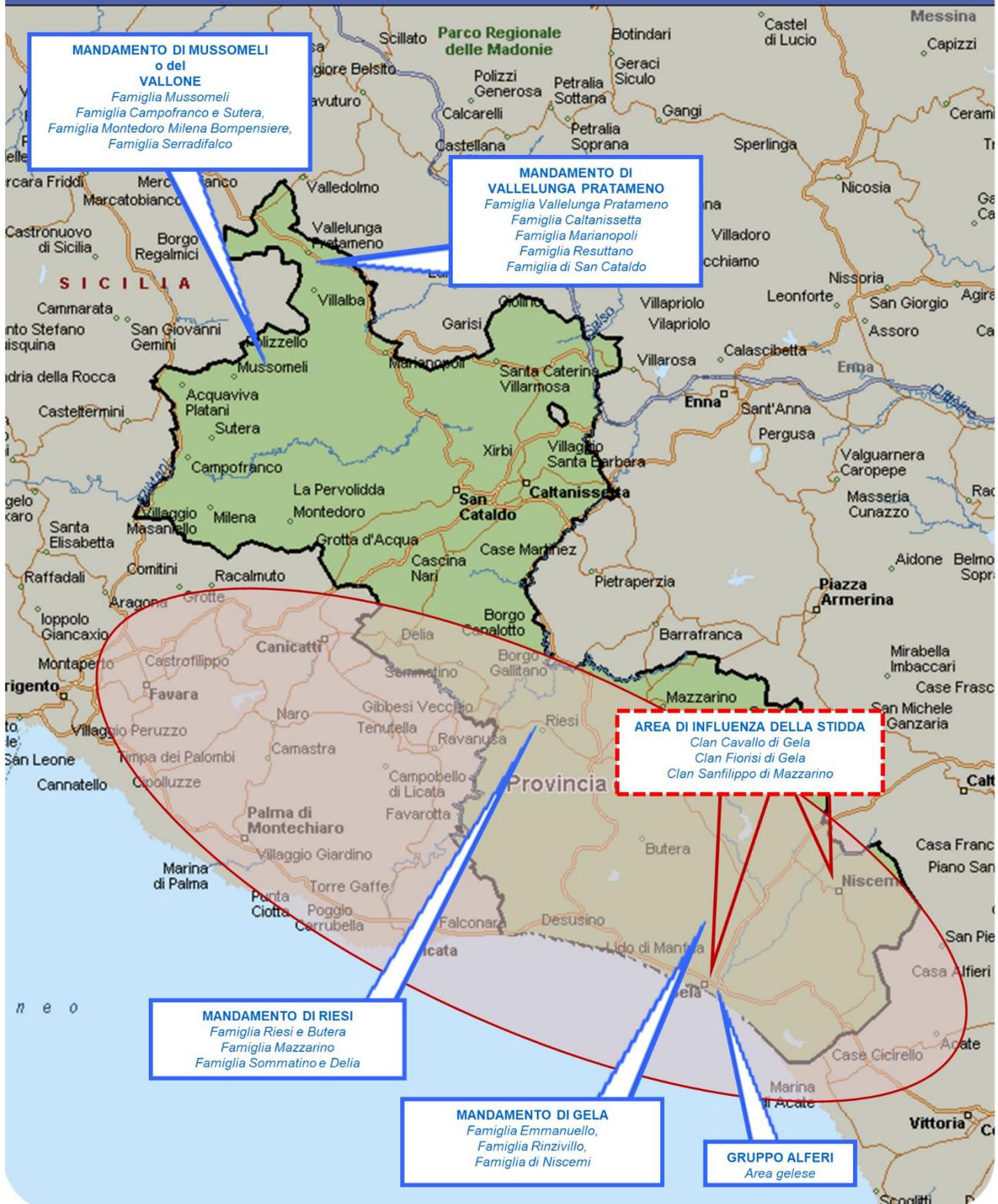
<sup>119</sup> La domination de la *famille* RINZIVILLO a été confirmée à la suite du redimensionnement des EMMANUELLO, à cause de l'emprisonnement des hauts dirigeants et de nombreux affiliés.

<sup>120</sup> Elle est composée par le *clan* CAVALLO et FIORISI de Gela et par le *clan* SANFILIPPO de Mazzarino.

<sup>121</sup> OCC n° 16990/2020 R.G.N.R., émise le **13 février 2023** par le Parquet de Palerme – D.D.A.

<sup>122</sup> OCC n° 2455/19 RGNR – 1308/20 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Caltanissetta le **11 mars 2023**, sur demande de la D.D.A. locale.

# Provincia di Caltanissetta



Le **29 mars 2023** la Police nationale italienne a exécuté le jugement<sup>123</sup>, devenu définitif le **28 mars 2023**, relatif à l'opération « *Stella candente* »<sup>124</sup>, en effectuant 4 ordres de détention à l'encontre de certaines personnes responsables à divers titres d'association de malfaiteurs de type mafieux et de trafic de stupéfiants.

Dans le cadre de l'activité de répression des forces de l'ordre dans la province de Caltanissetta, nous signalons comment la vente de drogue soit, pour la plupart, à la charge d'individus étrangers, surtout de nationalité nigériane, tunisienne et gambienne. Il est à signaler, en outre, que l'implication de personnes étrangères et italiennes qui favorisent l'immigration illégale, a été mise en évidence à travers les opérations de police<sup>125</sup> du dernier semestre.

La province de Caltanissetta a été victime également d'escroqueries à l'encontre de collectivités publiques et privées<sup>126</sup>. À cet égard, le **21 mars 2023**, dans le cadre de l'opération « *Fake cars* », la Police nationale de Caltanissetta a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>127</sup> à l'encontre de 8 personnes responsables d'association de malfaiteurs, d'escroquerie, de recel, de blanchiment, de faux matériel, de possession et de fabrication de faux papiers. L'organisation se procurait des auto-véhicules, acquis en fraudant des sociétés financières et en utilisant de faux documents pour les revendre à des tiers afin d'en obtenir profit.

Le **17 mai 2023**, la Police nationale a exécuté une ordonnance de détention préventive<sup>128</sup> à l'égard de 2 personnes tenues responsables d'escroquerie en concours et de recel.

---

<sup>123</sup> N° 316/2022 émise le 6 avril 2022.

<sup>124</sup> Réalisée en 2019 à Catane, à Raguse, à Gela (Caltanissetta) et à Porzano (Brescia), e conclue par l'arrestation de 37 personnes tenues responsables à divers titres d'association de malfaiteurs visant à la vente de stupéfiants tels que *marijuana* et *cocaïne*.

<sup>125</sup> Nous mentionnons l'opération « *Mare Aperto* » de 2022, réalisée à l'encontre de 18 personnes (tunisiennes et italiennes), responsables d'association de malfaiteurs visant l'aide à l'immigration illégale transnationale et avec la circonstance aggravante pour avoir mis en danger la vie des migrants pour en tirer profit. Cette coterie, active dans plusieurs centres situés sur le territoire de la Sicile, aurait utilisé des bateaux ayant un moteur puissant et conduits par des experts conducteurs opérant sur les côtes tunisiennes et siciliennes et gardant comme base opérationnelle une «masseria» dans la périphérie de Niscemi. Elle a été enregistrée au nom d'un entrepreneur agricole local, qui a été arrêté en détention provisoire puisqu'il était considéré comme l'un des chefs de l'organisation criminelle. Le 23 septembre 2022, la Police nationale, dans le cadre du soi-disant « caporalato » (exploitation par le travail), avait arrêté 9 membres de différentes ethnies (Italiens, Marocains et Gambiens) d'une organisation criminelle active dans l'exploitation systématique d'ouvriers agricoles, y compris les entrepreneurs agricoles qui exploitaient les ouvriers dans ses propres plantations.

<sup>126</sup> À cet égard, il convient de citer l'opération « *Chicane* » du dernier semestre exécutée par les Carabiniers avec la Garde des finances. Cette opération a permis d'arrêter 10 personnes pour association de malfaiteurs, pour déclaration frauduleuse à travers l'émission et l'emploi de factures et d'autres documents pour des opérations inexistantes. L'enquête avait démontré comment l'organisation, à travers la soi-disant « fraude carrousel » avait obtenu des économies fiscales indues de plus de 2,5 millions d'euros. Pour ce faire, elle avait simulé des ventes de produits qui n'avaient en fait jamais quitté les entrepôts de l'entreprise vendeuse, établie dans la municipalité de San Cataldo (Caltanissetta).

<sup>127</sup> OCC n° 03/2020 émise le **16 mars 2023** par le GIP auprès du Tribunal de Caltanissetta, dans le cadre du procès pénal n° 1499/2019 R.G.N.R. En plus des mesures conservatoires personnelles, la saisie préventive de 9 voitures d'une valeur totale de 200 000 euros a été ordonnée.

<sup>128</sup> N° 2685/2022 RGNR et n° 451/2023 RG GIP, émise par le GIP auprès du Tribunal de Caltanissetta le **16.05.2023**.

D'autres opérations de la police ont individué des personnes tenues responsables d'évènements criminels survenus dans le passé : le **22 mai 2023** la Police nationale a arrêté<sup>129</sup> une personne, parce que, à l'aide d'un mineur<sup>130</sup>, elle était responsable de lésions corporelles à l'encontre de trois personnes<sup>131</sup> ; le **16 juin 2023** les Carabiniers de Gela ont arrêté<sup>132</sup> deux personnes accusées de tentative d'homicide<sup>133</sup> et de ports et détention d'arme à feu.

La tendance des organisations criminelles, qui ont abandonné le recours à l'action violente comme par le passé<sup>134</sup>, est de s'insinuer dans le tissu socio-économique de référence en « impliquant » des membres de l'administration publique par des manœuvres de corruption. Ces organisations s'infiltrent dans les secteurs de production qui gèrent le principal flux monétaire à travers l'attribution de marchés<sup>135</sup> publics et privés, pour en tirer des profits illicites et les investir dans des voies légales.

L'attention est particulièrement élevée vers l'abus de perception à l'égard des aides communautaires pour le soutien du développement rural. Au fil du temps, les activités de répression contre l'acquisition illégale des aides communautaires publiques pour l'agriculture à la suite de fausses déclarations et de fraudes à l'égard de l'EU ont été fréquentes. Dans l'arrière-pays de la Sicile, le secteur agro-pastoral est le secteur trainant de l'économie et qui, donc, attire l'intérêt des organisations criminelles, lesquelles bénéficieraient d'hommes de paille et de professionnels capables. À cet égard, le **21 avril 2023**, dans le cadre de l'opération « *Banca delle terre* », menée par la Garde des finances, le propriétaire d'une exploitation agricole de Niscemi était responsable d'escroquerie avec la circonstance aggravante pour obtenir des fonds publics, ayant bénéficié illégalement d'un prêt communautaire à la charge du Fond agricole de garantie de 2018 à 2020.

---

<sup>129</sup> N° 2501/2022 RGNR et n° 848/2023 RG GIP émise par le GIP auprès du Tribunal de Caltanissetta.

<sup>130</sup> Le **25 mai 2023**, la mesure conservatoire n° 1377/2022 RGNR et n° 825/2023 RG GIP émise par le GIP auprès du Tribunal des mineurs de Caltanissetta, a été exécutée à son encontre dans un centre de détention pour mineurs.

<sup>131</sup> En particulier, le 22 octobre 2022, pendant que la personne conduisait l'auto-véhicule, le mineur assis à côté tirait plusieurs coups de feu contre 3 personnes, en en frappant deux.

<sup>132</sup> OCCC n° 2727/2022 RGNR et n° 791/2023 RG GIP, émise par le GIP auprès du Tribunal de Caltanissetta le 07.06.2023.

<sup>133</sup> La tentative d'homicide a été perpétrée le 20 juin 2020 à cause d'une dispute entre le frère de la victime et le fils d'une des deux arrêtées.

<sup>134</sup> Cinq tentatives de meurtre ont été enregistrées dans la région de Caltanissetta : le **1er janvier 2023**, un homme blessé par balle au mollet s'est présenté à l'hôpital de Gela. Le **28 mars 2023**, un homme blessé par arme blanche à l'abdomen est transporté à l'hôpital de Gela. Peu après, les Carabiniers de Gela ont arrêté un malade mental, responsable de la blessure. Le **29 avril 2023**, un individu ayant déjà été condamné pour possession de drogue a reçu une balle dans un membre. Le **17 mai 2023**, les Carabiniers ont arrêté un homme ayant déjà été condamné pour vol et drogue. Le **13 juin 2023**, repris de justice blessé à l'abdomen et son beau-frère, également repris de justice, blessé à l'épaule, se sont présentés aux urgences de l'hôpital de Gela. Les deux victimes ont déclaré avoir été agressées par deux inconnus.

<sup>135</sup> À cet égard, il convient de citer l'opération « *Sorella Sanità II* » menée le 21 octobre 2022 par la Garde des finances de Palerme. Parmi les 11 personnes visées par cette mesure conservatoire, figure un homme originaire de Nissia (Italie) - arrêté pour corruption et atteinte à la liberté de choix de la procédure contractuelle - qui, afin de faciliter l'attribution de contrats et en échange d'un paiement en espèces, aurait eu des contacts étroits avec la direction d'une société qui avait remporté l'appel d'offres pour la construction d'un système d'information destiné à l'autorité sanitaire provinciale de Palerme.

Ce semestre encore, des incendies ont eu lieu, dont certains sont probablement dus à des extorsions et/ou à des vengeances privées<sup>136</sup>, menées par des criminels qui ciblent sans scrupules des entreprises, des activités de service, ainsi que des institutions. À cet égard, le **21 mars 2023** la Police nationale italienne a identifié une personne tenue responsable de l'incendie du **8 février 2023** qui a endommagé 5 voitures.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'enrichissement illicite, la DIA a effectué 4 confiscations et 1 saisie. Le **2 février 2023**, la confiscation définitive<sup>137</sup> de deux entreprises a été effectuée à l'encontre d'un entrepreneur actif dans le secteur de l'ingénierie mécanique et des installations et considéré comme « proche » de la *famille* EMMANUELLO de Gela. Le **8 février 2023** suivant, des biens mobiliers et immobiliers ont été saisis<sup>138</sup> définitivement, pour une valeur totale d'environ sept cent cinquante millions d'euros, à l'encontre d'un entrepreneur actif dans le secteur du commerce et des installations éoliennes et considéré comme « proche » de la *famille* RINZIVILLO de Gela. Le **14 mars 2023**, entre Caltanissetta et Palerme, la confiscation<sup>139</sup> de biens immobiliers et d'actifs commerciaux, d'une valeur totale de plus de neuf millions d'euros, appartenant à un homme d'affaires lié à la famille mafieuse de Caltanissetta, a été exécutée. Cette mesure renforce la saisie<sup>140</sup> effectuée à l'encontre de l'entrepreneur en juillet 2020. Le **8 mai 2023**, à Gela (Caltanissetta) et à Caltagirone (Catane), a eu lieu la saisie<sup>141</sup> de biens immobiliers et d'actifs commerciaux d'une valeur totale de plus de deux millions d'euros, appartenant à un entrepreneur du secteur informatique et alimentaire, à disposition du clan EMMANUELLO de Gela. Le **11 mai 2023**, entre Caltanissetta, Raguse et Varèse, dans le cadre d'activités coordonnées par le Parquet de Caltanissetta, le patrimoine immobilier et les actifs commerciaux ont été saisi<sup>142</sup>, pour une valeur totale de soixante-cinq millions d'euros, attribués à trois entrepreneurs<sup>143</sup> de Gela qui travaillent dans le secteur de l'immobilier, mais surtout

---

<sup>136</sup> Le **25.01.2023** un responsable de l'association de lutte contre le racket et l'usure « Rete per la Legalità » signale aux Carabinieri de Riesi avoir reçu une enveloppe qui lui était adressée et qui contenait des mots offensifs et intimidants, ainsi qu'une balle de calibre 38. Le **8.02.2023**, à Gela, c.da Borgo Manfria, des inconnus, utilisant un liquide inflammable, mettent le feu à un minibus utilisé par l'association sans but lucratif A.I.A.S., qui s'occupe de rééducation motrice et d'assistance médicale. Outre le minibus, deux autres camionnettes garées à proximité ont été endommagées. Le même jour, un ingénieur a signalé aux Carabinieri de Milena qu'il avait trouvé, sur le chantier de la société susmentionnée, une bouteille contenant un liquide inflammable avec une amorce en tissu et deux balles de calibre 12 non explosées. Le 17 juin 2023, à Niscemi, des inconnus ont incendié, à l'aide d'un liquide inflammable, une voiture appartenant à un agent de la Police nationale italienne.

<sup>137</sup> Décret n° 21/2019 émis par le Tribunal de Caltanissetta le 6 mars 2019 et devenu définitif à partir du 11 septembre 2019.

<sup>138</sup> Décret n° 49/2021 RD, émis par le Tribunal de Caltanissetta le 7 juillet 2021, devenu définitif à partir du 14 décembre 2022.

<sup>139</sup> Décret n° 06/23 RD (n° 18/20 RMP) du **20 janvier 2023**, déposé en Chancellerie le **27 février 2023** – Tribunal de Caltanissetta.

<sup>140</sup> Décret n° 05/20 RS du 1.7.2020 – Tribunal de Caltanissetta.

<sup>141</sup> Décret n° 35/22 RMP du **29 mars 2023**, déposé en Chancellerie le **14 avril 2023** – Tribunal de Caltanissetta.

<sup>142</sup> Décret n° 12/23 RD (n° 76/21, 77/21 et 79/21 RMP) du **18 janvier 2023** – Tribunal de Caltanissetta.

<sup>143</sup> Ces entrepreneurs, en particulier dans le cadre de l'opération « *Camaleonte* » de 2019, collaboraient dans l'association mafieuse opérant à Catane, à Gela, à Vittoria et dans d'autres territoires voisins. Ils contribuaient intentionnellement et systématiquement aux activités et à la réalisation des objectifs criminels de la coterie. La mesure renforce les saisies exécutées à l'encontre des mêmes en février 2021 et en octobre 2022.

dans le secteur de la mise en commerce de voitures, y compris de voitures de luxe, proches de la famille mafieuse RINZIVILLO.

Finalement, dans le cadre de la prévention administrative, le préfet de Caltanissetta a émis une mesure d'interdiction contre la mafia à l'encontre d'une entreprise où des éléments de conditionnement mafieux ont été découverts.

### **Province d'Enna**

La principale organisation mafieuse active dans le territoire d'Enna reste *cosa nostra*, une ramification naturelle des expressions criminelles voisines de Caltanissetta, Messine et Catane. L'ingérence de cette dernière expression est particulièrement incisive : en profitant de la moindre résistance des coterie d'Enna soumises aux actions de la police judiciaire<sup>144</sup>, elle s'est progressivement élargie au cours des années.

*Cosa nostra* continuerait à être articulée en 5 *familles* historiques qui agiraient entre Enna, Barrafranca, Pietraperzia, Villarosa et Calascibetta. D'autres *groupes* semblent y être liés dans les territoires de : Enna, Barrafranca, Pietraperzia Villarosa e Calascibetta. Alle predette risultano collegati ulteriori *gruppi* nei territori di: Piazza Armerina, Aidone, Agira, Valguarnera Caropepe, Leonforte, Centuripe, Regalbuto, Troina et Catenanuova.

Pendant la période considérée, des condamnations et des opérations de police ont été menées à l'encontre de personnalités qui ont fait « l'histoire » de *cosa nostra* d'Enna, avec le soutien des *familles* de Catane. En particulier, le **22 mars 2023**, dans le cadre d'une précédente opération appelée « *Carta bianca* »<sup>145</sup>, la Garde des finances de Nicosia (Enna) a présenté une mesure restrictive de détention supplémentaire envers une personne, déjà soumise au régime pénitentiaire du 41 bis, « *considérée comme le 'regent' de cosa nostra dans la partie orientale de la province d'Enna ... en particulier du groupe qui contrôlait les territoires de Centuripe et de Regalbuto* », au service de la *famille* SANTAPAOLA de Catane.

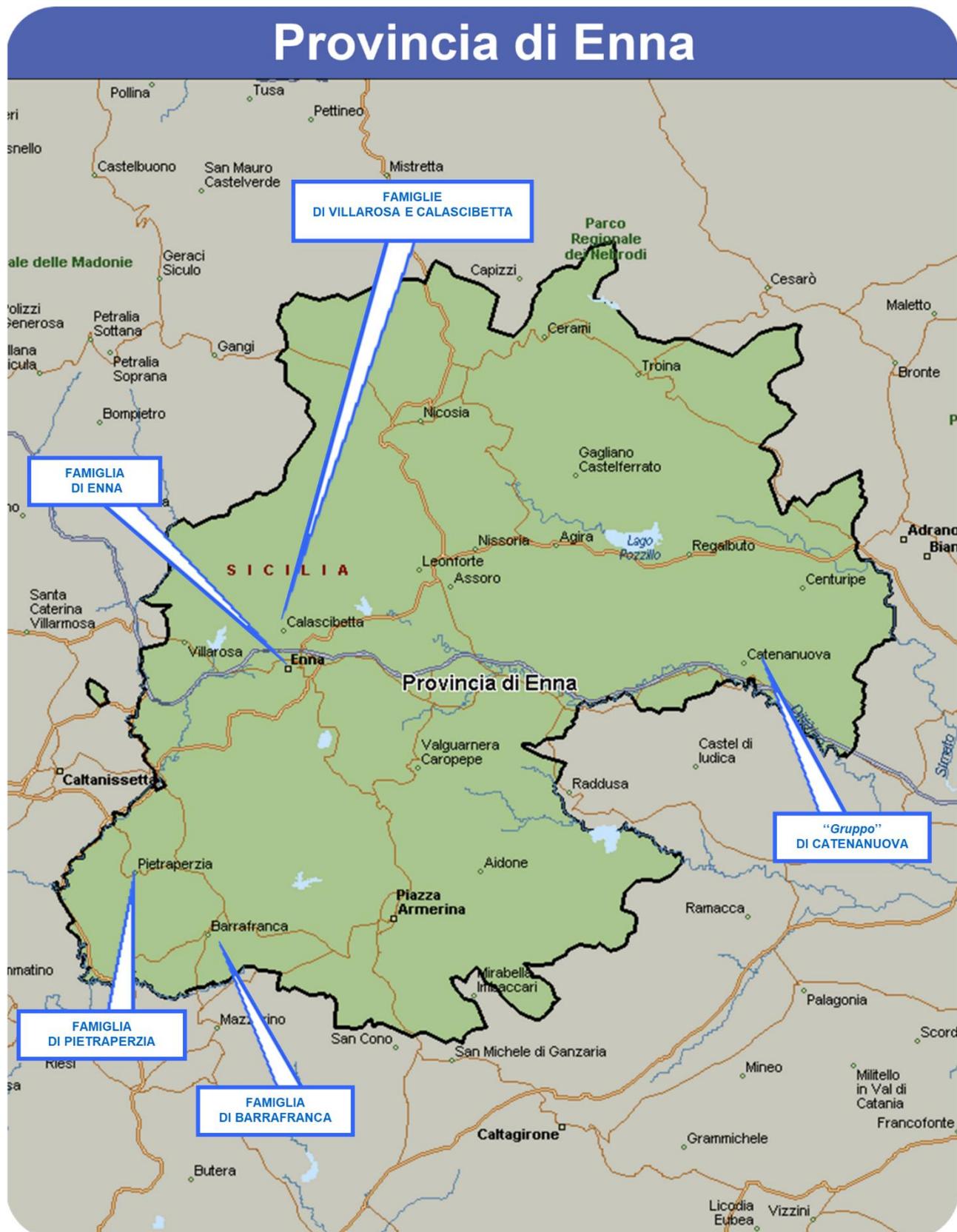
Le **25 mai 2023** la Cour suprême de cassation a confirmé la condamnation à perpétuité à l'encontre du *boss* de Mirabella Imbaccari (Catane) qui a été choisi comme chef de la famille mafieuse d'Enna par le *clan* LA ROCCA de Catane. Celle-ci est une coterie historique de *cosa nostra* de Catane,

---

<sup>144</sup> Au cours du dernier semestre, des arrêts de condamnation ont été émis, provoquant une décimation de certains *clans* de la mafia d'Enna. Parmi eux, l'arrêt du 21 juillet 2022 à l'égard de 18 accusés dans le procès « *Caput Silente* », découlant de la même enquête et terminée en avril 2021, a documenté l'opérativité de la *famille* mafieuse de LEONFORTE dans les extorsions et dans le trafic de stupéfiants. Une autre importante condamnation est celle du 7 septembre 2022 à l'encontre d'autres 18 personnes du *clan* de Barrafranca, déjà affecté par l'exécution de plusieurs ordonnances conservatoires dans le cadre de l'opération « *Ultra* ». En outre, l'arrestation exécutée le 26 octobre 2022 d'une personne considérée comme le *chef* de Calascibetta (Enna) a été très importante.

<sup>145</sup> OCC n° 375/2018 RGNR – DDA et n° 1330/2022 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Caltanissetta le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

opérant dans le versant *Calatino – Sud Simeto* et qui serait devenue, au cours des années, un pont de liaison entre les *clans* de Catane et d’Enna.



Le **5 avril 2023**, la Police nationale d'Enna a arrêté<sup>146</sup> un représentant de *cosa nostra* à Aidone (Enna), tenu responsable d'association de malfaiteurs de type mafieux, de vol et de complicité d'extorsion.

En outre, il est à signaler que le **17 mai 2023** un *boss* mafieux d'Enna est décédé auprès d'un hôpital de Milan, où il était hospitalisé en état de détention.

Les activités de répression, mises en place pendant la période considérée, confirment une propension au trafic de stupéfiants<sup>147</sup>, secteur privilégié de *cosa nostra*, voire à l'activité d'extorsions<sup>148</sup>. Le **30 mars 2023**, la Police nationale d'Enna, à la suite du jugement relatif à l'opération « *Discovery* »<sup>149</sup>, a exécuté un ordre de détention à l'égard de trois personnes responsables d'extorsion, d'association de malfaiteurs de type mafieux, de vol et d'infractions concernant les armes.

Le **15 mai 2023**, dans le cadre de l'opération « *Scacco Matto* », les Carabiniers d'Enna ont fait exécuter une ordonnance de détention préventive<sup>150</sup> à l'encontre de 7 personnes tenues responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs visant à la cultivation, à la production, à la possession et au trafic illicite de stupéfiants, de recel et de dommages suivis d'un incendie. L'association gérait une importante place de vente dans le territoire de Barrafranca ; elle fournissait non seulement la voisine Piazza Armerina mais également beaucoup d'autres centres de la province d'Enna et de Caltanissetta. L'enquête a permis de récupérer des armes et des stupéfiants, outre à une plantation de *marijuana* à la périphérie de Barrafranca.

Compte tenu de la conformation orographique du territoire d'Enna, le secteur agro-pastoral est le seul moyen d'économie de la province et il continue à être désiré également par des personnes qui ne sont pas liées à la criminalité organisée<sup>151</sup>. Celles-ci recourent à des arnaques à l'encontre de la Communauté Européenne, interceptant les flux financiers pour obtenir illégalement des fonds publics. À cet égard, le **13 mars 2023**, dans le cadre de l'opération « *Carta bianca* » (menée le dernier

---

<sup>146</sup> Ordre d'exécution pour la détention n° 118/2023 SIEP émis par le Parquet auprès de la Cour d'appel de Caltanissetta – Ufficio Esecuzioni Penali.

<sup>147</sup> Le 7 novembre 2022 la Police nationale, dans le cadre de l'opération « *Brother* » commencée en été 2021, avait exécuté une mesure conservatoire à l'égard de 9 personnes tenues responsables de possession et de vente de stupéfiants et à travers laquelle un réseau de vente de drogue d'une organisation criminelle opérant entre Enna, Castel di Iudica (Catane) et Catane a été dissoute.

<sup>148</sup> Les résultats de l'opération « *Full control* », conclue par la Garde des finances le 22 novembre 2022, ont mis en évidence, outre les nombreuses infractions économiques et financières commises, un vaste réseau d'extorsion et d'usure. En particulier, deux frères distribuaient de l'argent aux entrepreneurs locaux en crise avec des taux extrêmement élevés par rapport à la limite déclarée par la loi.

<sup>149</sup> N° 101 – 102 – 104/2023 SIEP, émise le **23 mars 2023** par le Parquet auprès de la Cour d'appel de Caltanissetta – Ufficio Esecuzioni Penali.

<sup>150</sup> N° 183/2020 RGNR et n° 628/2021 RG GIP émise le **3 mai 2023** par le GIP auprès du Tribunal de Caltanissetta, sur demande du Parquet de la République DDA. Les mesures exécutées sont : quatre détentions en prison, une assignation à résidence et deux interdictions de séjour.

<sup>151</sup> À cet égard nous mentionnons l'opération « *Coda di Volpe* », conclue par la Garde des finances le 15 septembre 2022, avec l'exécution d'une saisie conservatoire de biens, pour une valeur totale d'environ 700 mille euros, à l'égard de 12 entrepreneurs sous enquête pour blanchiment de capitaux, auto-blanchiment, utilisation de capitaux, de biens ou d'avantages d'origine illicite et fraude aggravée pour l'obtention de fonds publics. L'enquête a permis de découvrir un système de fraudes, opéré par des exploitants proches du monde criminel, dans le secteur des fonds de l'État et de l'Union Européenne octroyés en faveur de l'agriculture.

semestre contre 13 personnes tenues responsables d'association de type mafieux, de transfert frauduleux de valeurs, d'arnaque avec la circonstance aggravante pour obtenir des fonds publics, de blanchiment, d'auto-blanchiment, de déclaration frauduleuse et d'émission de factures pour des opérations inexistantes ; tous délits aggravés par la méthode mafieuse), deux personnes, propriétaires et gardiennes de certaines exploitations agricoles soumises à la saisie conservatoire à la suite de cette opération, ont été responsables de l'enlèvement et / ou dommages de biens saisis.

Le **16 mars 2023**, la Garde des finances d'Enna signalait<sup>152</sup> une personne pour blanchiment et utilisation d'argent d'origine illicite.

Dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite, le **17 janvier 2023** la DIA a exécuté un décret de confiscation définitive<sup>153</sup> de biens à l'encontre d'un entrepreneur du secteur du bâtiment et de la restauration. La mesure a touché le capital social total et les quotas de participation de l'entreprise, les biens immobiliers et plusieurs terrains, c'est-à-dire de nombreux rapports bancaires et polices d'assurance. La confiscation a été une conséquence d'une mesure de saisie exécutée en 2019 sur demande du Directeur de la DIA.

Dans le cadre de la prévention administrative, la création d'une synergie institutionnelle a permis au préfet d'Enna d'émettre, au cours du premier semestre de 2023, n°6 mesures d'interdiction contre la mafia à l'égard d'entreprises qui montraient des éléments symptomatiques d'un conditionnement mafieux. Finalement, concernant le précédent choix de placer sous administration judiciaire<sup>154</sup> de la Municipalité de Barrafranca le **30 mai 2023**, un nouveau conseil municipal a été élu à la suite des élections locales.

## **Province de Catane**

Pendant la période considérée, l'analyse des évolutions du phénomène criminel montre un cadre inchangé, confirmant les caractéristiques structurales et opératives des coterie présentes dans le territoire, voire leur composition organique. Dans ce quadrant de la Sicile, *cosa nostra* continue à être représentée par les historiques *famille*s SANTAPAOLA-ERCOLANO

---

<sup>152</sup> À la suite de l'activité déléguée par le Parquet d'Enna et par la Garde des finances locale, Proc. pén. 1134/2022 R.G.N.R.

<sup>153</sup> Ordonnance de confiscation n° 16/2021 R.D., émis par la Section Mesures de Prévention du Tribunal de Caltanissetta le 23.12.2020 et devenu définitif le 9 décembre 2022. La mesure a touché le capital social total et les quotas de participation de l'entreprise, les biens immobiliers et plusieurs terrains, c'est-à-dire de nombreux rapports bancaires et polices d'assurance. La saisie a été une conséquence d'une mesure de saisie exécutée en 2019 sur demande du Directeur de la DIA.

<sup>154</sup> À la suite de l'opération « *ULTRA* » conclue par les Carabiniers du ROS en juillet 2020 et qui avait démantelé des organes politico-administratif de la mafia de la municipalité de Barrafranca.

et MAZZEI<sup>155</sup> à Catane, LA ROCCA<sup>156</sup> à Caltagirone, dans le territoire « *Calatino – Sud Simento* », alors qu'à Ramacca (Catane) opère la *famille* homonyme. À celles-ci, nous ajoutons aussi la présence des historiques *clans* CAPPELLO-BONACCORSI<sup>157</sup>, LAUDANI<sup>158</sup>, PILLERA-DI MAURO<sup>159</sup>, SCIUTO (Tigna)<sup>160</sup>, CURSOTI<sup>161</sup>, PIACENTI et NICOTRA<sup>162</sup> qui, bien qu'ils soient structurés selon le typique modèle mafieux, résultent être différents de *cosa nostra*.

De plus, le bagage d'informations qui résulte des mesures conservatoires<sup>163</sup> émises dans ces dernières années met en évidence une forte relation d'équilibre et de force entre les *famille*s et le *clan* partenaire NARDO actif à Syracuse.

Le géoréférencement des présences mafieuses fait donc ressortir la principale particularité du phénomène mafieux de Catane : une mafia à organisation variable qui voit la coexistence<sup>164</sup> de

---

<sup>155</sup> La coterie est principalement ramifiée dans le quartier historique de San Cristoforo et dans celui de la périphérie de Lineri, avec des branches dans les Municipalités de Bronte, de Maletto et de Maniace. Dans le passé récent, les organes de la Municipalité de Maniace (Catane) ont été démantelés pour ingérence mafieuse.

<sup>156</sup> Hégémonique à Caltagirone, elle aurait amplifié sa propre influence aussi dans les provinces voisines.

<sup>157</sup> Il opère dans le quartier de la ville de San Cristoforo et dans les provinces voisines à l'aide de la composante du clan BONACCORSI, également connue sous le nom de *Carateddi*. Même si certains *membres* sont devenus des collaborateurs à l'action de la justice, l'association est active dans le trafic de drogues et dans les paris illégaux. L'une des ramifications opérationnelles du *clan* est représentée par le *groupe* CINTORINO, enraciné à Calatabiano (Catane) et hégémonique sur toute la bande côtière ionienne.

<sup>158</sup> *Groupe* partenaire de la famille SANTAPAOLA qui a une influence sur une vaste zone de la province qui va de la côte au pied de la montagne (San Giovanni La Punta, Acireale, Aci Catena, Giarre, Riposto et les municipalités de Gravina, Tremestieri Etneo, San Gregorio, Mascalucia, Belpasso, Paternò, Adrano, Piedimonte Etneo, Castiglione di Sicilia, Randazzo, Giarre, Riposto, Mascali et Fiumefreddo di Sicilia).

<sup>159</sup> Organisation historique partenaire depuis longtemps du groupe du Borgo et du *clan* DI MAURO « *Puntina* », dans les années 1990 presque totalement confluée dans le *clan* LAUDANI. Dans le passé, la *coterie* a enflammé des *membres* actifs dans les extorsions et dans l'usure.

<sup>160</sup> Association résiduelle mieux connue sous le nom de *Tigna* qui a plusieurs ramifications dans les territoires de *Militello Val di Catania* et *Scordia*. La composante en liberté aurait transité dans le *clan* CAPPELLO et, en particulier, dans l'équipe dirigée par le *clan* BONACCORSI.

<sup>161</sup> Le nom du *clan* CURSOTI vient du quartier Antico Corso de Catane, lieu d'origine de la plupart de ses *membres*. Violent et habitué à l'utilisation des armes, ce *clan* s'impose au travers des extorsions, des vols avec violence, du jeu de hasard et du trafic de drogues. Il est historiquement divisé en deux franges : la frange *Curdoti catanesi* et la frange *Curdoti milanesi*. Cette dernière, active surtout dans la criminalité, a des contacts avec des associations de la province d'Enna, actives dans le trafic de drogues.

<sup>162</sup> Groupe caractérisé par le typique caractère familial. L'activité de ce *clan* est traditionnellement consacrée au trafic de drogues, aux extorsions, à l'usure et aux vols avec violence (également hors de la province). De plus, il dirige les courses illégales de chevaux et leurs paris illégaux. Il opère principalement dans le quartier de la ville de Picanello, où il vit avec la *famille* SANTAPAOLA, articulation territoriale hégémonique.

<sup>163</sup> Comme le documentent les résultats de l'opération « *Agorà* » terminée par les Carabiniers italiens le dernier juin 2022. (OCC n° 12138/16 RG NR, n. 1864/19 RG GIP émise le 1<sup>er</sup> juin 2022 par le Tribunal de Catane).

<sup>164</sup> Comme le confirment les résultats des opérations « *Tuppetturu* » (OCC 2704/19 RG NR 1453/2020 RG GIP émise par le GIP du Tribunal de Catane le 31 octobre 2022), terminée par la Garde des finances de Catane le 16 novembre 2022 contre les *clans* BRUNETTO et LAUDANI internes à la *famille* SANTAPAOLA – ERCOLANO et le *clan* CINTORINO partenaire du *clan* CAPPELLO et « *Zeus* » (OCC n. 13645/18 RG NR, n. 9913/19 RG GIP le 18 novembre 2022), dont les dossiers mettent en évidence : « *les profits du... jeu de hasard étaient répartis parmi les quatre groupes mafieux opérant à Catane, à savoir Curdoti Milanesi, Cappello - Bonaccorsi, Mazzei « Carcagnusi » et Santapaola- Ercolano, dont chacun devait payer une cotisation* » pour la subsistance des prisonniers de rangs supérieurs qui mettait, donc, en évidence le « secours mutuel » même parmi les groupes mafieux historiquement antagonistes.

plusieurs associations criminelles, souvent dans les mêmes espaces territoriaux, fonctionnelle à la réalisation d'actes illégaux avec des interactions qui ne sont pas nécessairement violentes. Cet aspect est confirmé par les résultats des enquêtes terminées dans le semestre comme dans « *Slot Machine* »<sup>165</sup> et « *Car Back* »<sup>166</sup> où, respectivement, l'interaction entre la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO et le *clan* CAPPELLO et entre ce dernier et les CURSOTI MILANESI peut être constatée.

Les diverses actions d'enquête et les condamnations infligées au fil du temps ont déterminé une capacité continue de remplacement des chefs de haut-rang, qui permet que la capacité offensive des *clans* soit élevée de manière stable. D'autre part, le paysage criminel extra *cosa nostra* a, en partie, les mêmes caractères structuraux des *familles* de Catane, dans d'autres cas une matrice criminelle s'alterne aux formules adaptatives et fluides typiques des quartiers où les groupes insistent.

Au cours des années, les résultats judiciaires qui se sont succédé ont également dévoilé l'intérêt des *familles* mafieuses à privilégier des formes d'infiltration dans le tissu économique-entrepreneurial<sup>167</sup> et dans celui politico-administratif à travers la recherche et l'inclusion de figures de référence pour garantir la stratégie double de *cosa nostra* aux alentours de l'Etna, qui a comme objectifs le contrôle quasi-total des activités économiques et des appels d'offres et le conditionnement des processus décisionnels publics.

Toutefois, il n'est pas à négliger l'encore actuelle potentialité offensive des coteries qui, parallèlement aux « activités commerciales », continuent d'exercer le contrôle du territoire à travers les activités criminelles traditionnelles<sup>168</sup>, considéré comme « *élément fondamental pour leur même survie et comme condition indispensable pour n'importe quelle stratégie criminelle d'accumulation de richesse* »<sup>169</sup>. Il semblerait également que la tendance de *cosa nostra* à déléguer les activités criminelles secondaires à des structures satellites, au profil opérationnel moins évolué, se soit consolidée, se réservant la gestion des intérêts stratégiques dans les secteurs considérés comme les plus rentables.

---

<sup>165</sup> OCC n° 1904/2019 RGNR et n. 9080/2021 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **19 janvier 2023**. L'enquête sera mieux détaillée ultérieurement.

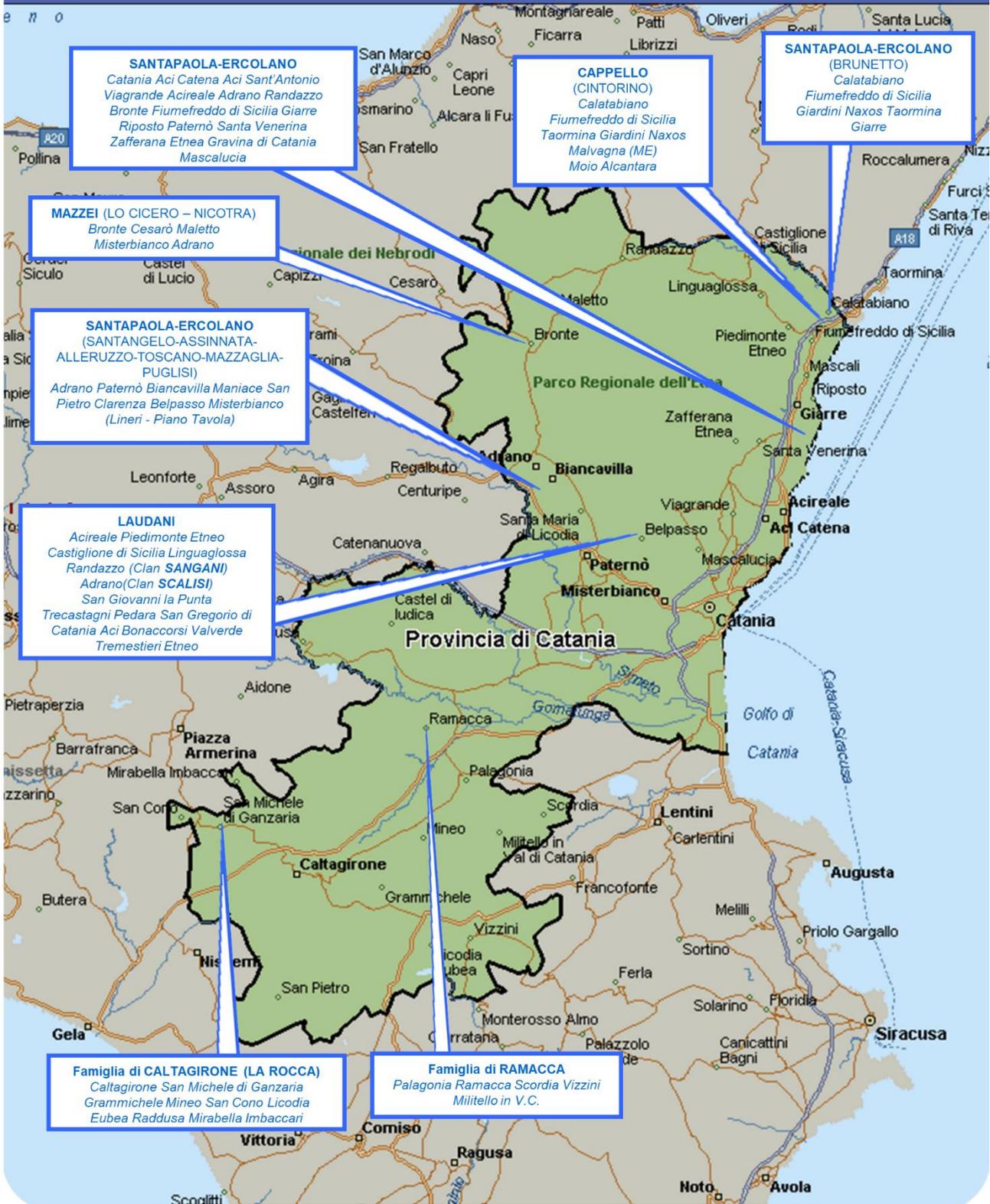
<sup>166</sup> OCC n° 11241/2020 RGNR et n. 1856/2021 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **12 avril 2023**. L'enquête sera mieux détaillée ultérieurement.

<sup>167</sup> Comme le documentent les résultats de l'opération « *Agorà* » terminée par les carabinieri italiens le dernier juin 2022. La mesure conservatoire (OCC n. 12138/16 RGNR, n. 1864/19 RG GIP émise le 1<sup>er</sup> juin 2022 par le Tribunal de Catane), stipule que « *les interceptions montrent qu'à de nombreuses reprises, les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprises se sont tournés vers la criminalité organisée non seulement pour l'activité traditionnelle de « recouvrement de créances », mais aussi pour être protégés contre le vol ou pour bloquer des demandes de crédit légitimes. Ces demandes du monde entrepreneurial et commercial se transforment en opportunités lucratives pour les associations mafieuses, qui ont ainsi la possibilité de s'insinuer dans le tissu économique et de prendre progressivement le contrôle des secteurs d'activité dont elles tirent leurs bénéfices* » (extrait à page 97).

<sup>168</sup> Extorsions, usure et trafic de drogues.

<sup>169</sup> Comme l'a souligné le président de la Cour d'appel de Catane, M. Filippo PENNISI dans le cadre du Rapport d'inauguration de l'année judiciaire 2023.

# Provincia di Catania



**SANTAPAOLA-ERCOLANO**  
 Catania Aci Catena Aci Sant'Antonio  
 Viagrande Acireale Adrano Randazzo  
 Bronte Fiumefreddo di Sicilia Giarre  
 Riposto Paternò Santa Venerina  
 Zafferana Etnea Gravina di Catania  
 Mascali

**CAPPELLO (CINTORINO)**  
 Calatabiano  
 Fiumefreddo di Sicilia  
 Taormina Giardini Naxos  
 Malvagna (ME)  
 Moio Alcantara

**SANTAPAOLA-ERCOLANO (BRUNETTO)**  
 Calatabiano  
 Fiumefreddo di Sicilia  
 Giardini Naxos Taormina  
 Giarre

**MAZZEI (LO CICERO – NICOTRA)**  
 Bronte Cesarò Maletto  
 Misterbianco Adrano

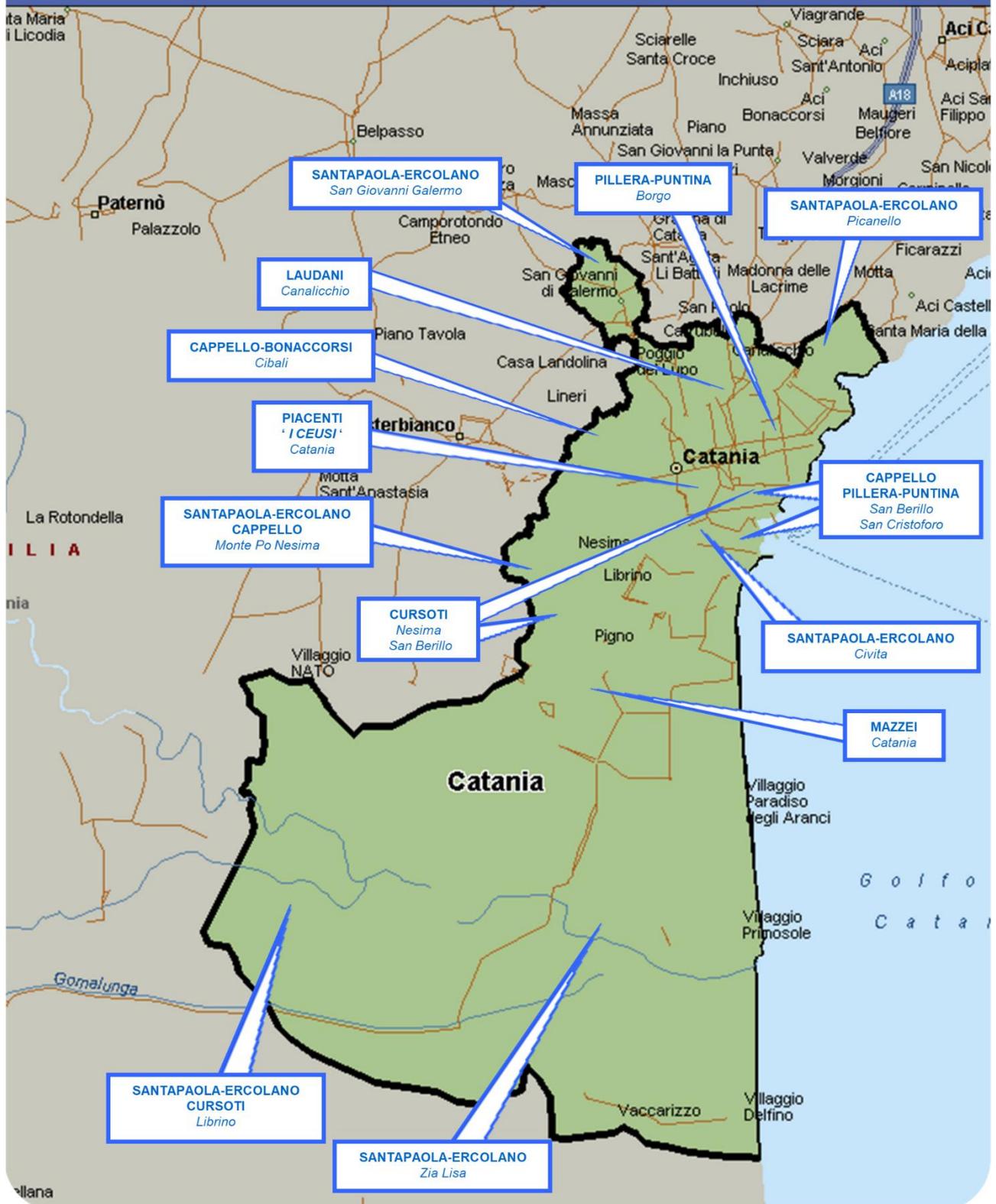
**SANTAPAOLA-ERCOLANO (SANTANGELO-ASSINNATA-ALLERUZZO-TOSCANO-MAZZAGLIA-PUGLISI)**  
 Adrano Paternò Biancavilla Maniace San  
 Pietro Clarenza Belpasso Misterbianco  
 (Lineri - Piano Tavola)

**LAUDANI**  
 Acireale Piedimonte Etneo  
 Castiglione di Sicilia Linguaglossa  
 Randazzo (Clan **SANGANI**)  
 Adrano (Clan **SCALISI**)  
 San Giovanni la Punta  
 Trecastagni Pedara San Gregorio di  
 Catania Aci Bonaccorsi Valverde  
 Tremestieri Etneo

**Famiglia di CALTAGIRONE (LA ROCCA)**  
 Caltagirone San Michele di Ganzaria  
 Grammichele Mineo San Cono Licodia  
 Eubea Raddusa Mirabella Imbaccari

**Famiglia di RAMACCA**  
 Palagonia Ramacca Scordia Vizzini  
 Militello in V.C.

# Città di Catania



Dominante dans le centre-ville, la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO continue d'être divisée en *groupes* o *équipes* qui prennent leur dénomination du quartier<sup>170</sup> de référence et auxquels une espèce

<sup>170</sup> Les *groupes* principaux sont ceux de Librino, San Cosimo, Villaggio Sant'Agata, Picanello, San Giovanni Galermo.

d'indépendance organisationnelle et décisionnelle est reconnue<sup>171</sup>. Dans le reste de la province, cette *famille* s'impose sur le territoire grâce à des groupes et à des *clans* locaux<sup>172</sup> qui assurent une pluralité d'intérêts criminels et un contrôle de plus en plus capillaire du territoire. De plus, la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO exerce également son influence sur les organisations qui s'étendent dans la zone du promontoire Peloro, en entretenant des relations consolidées et fonctionnelles avec les *familles* de Mistretta, Barcellona Pozzo di Gotto<sup>173</sup> et celles qui opèrent dans le quadrant de la chaîne de montagnes des *Nebroidi*.

Bien que sévèrement affectée par la contre-action institutionnelle toujours plus incisive, la coterie SANTAPAOLA-ERCOLANO représenterait la plus haute expression de *cosa nostra* dans le territoire catanais, dotée de capacités évolutives marquées et clairvoyantes, notamment en ce qui concerne les règles d'affiliation<sup>174</sup>. Les stratégies opérationnelles sont toujours axées sur la recherche de capitaux utiles à la subsistance de l'organisation, tels que ceux provenant de l'imposition du « pizzo » et de la gestion du trafic de drogues<sup>175</sup>, particularités propres à toutes les coteries

---

<sup>171</sup> L'organisation structurelle particulière de la famille ressort pour la première fois de l'arrêt de condamnation n° 20/96 émis par la Cour d'Assises de Catane le 16 octobre 1996 (concernant l'opération « Orsa Maggiore »), qui énonce ce qui suit « ...vers le milieu des années 80, la famille de Catane, tout en maintenant inchangées les positions traditionnelles et officielles de *cosa nostra*, s'est dotée d'une nouvelle structure, plus agile et plus efficace ; en effet, des sous-groupes sont nés. En effet, ... l'articulation de la famille de Catane en différents sous-groupes, chacun dirigé par un homme d'honneur (chef de groupe), répondait essentiellement à des besoins de nature organisationnelle et opérationnelle ... le groupe est une structure spontanée née de la nécessité opérationnelle plutôt qu'une véritable division formelle. Grâce à ces groupes ... l'organisation a pu "s'enraciner" de plus en plus sur le territoire, parvenant à un contrôle pénétrant et diffus de celui-ci ... ».

<sup>172</sup> À Adrano par le *clan* SANTANGELO-TACCUNI e par le *groupe* LO CICERO lié à la famille MAZZEI, à Paternò par les *groupes* ALLERUZZO-ASSINNATA-AMANTEA (dans le semestre en question, le *clan* ASSINNATA - ALLERUZZO, qui avait déjà été touché en 2021 par des mesures conservatoires exécutées dans le cadre de l'opération « Doppio Gioco » (proc. pén. n° 12167/17 RGNR - 3172/19 RG.GIP) a encore été redimensionné par les résultats de l'arrêt de condamnation n° 363/23, prononcé à l'issue d'un jugement sommaire par le GUP du Tribunal de Catane le **30 mars 2023**), à Biancavilla par TOMASELLO-TOSCANO-MAZZAGLIA. Sur les territoires des municipalités de Maniace, Mascalucia, Belpasso et sur celui de Lineri et San Pietro Clarenza (hameaux de la municipalité de Misterbianco) le *clan* PUGLISI-PULVIRENTI, au nord-est et sur la côte ionienne le *clan* BRUNETTO insiste (Giarre-Calatabiano-Fiumefreddo).

<sup>173</sup> Comme l'ont montré les résultats de l'opération du semestre dernier « *Sangue Blue* » (OCC 11008/18 RGNR – 7602/19 RG GIP émise par le Tribunal de Catane le 12 septembre 2022) terminée par les Carabiniers de Catane le 28 septembre 2022. Les enquêtes ont permis d'établir un contrôle généralisé du territoire grâce à la gestion d'un trafic de drogue florissant et à des activités d'extorsion à l'encontre d'entrepreneurs locaux.

<sup>174</sup> L'opération susmentionnée « *Sangue Blue* », a décrit l'évolution de la dynamique associative de la *famille*, identifiant son *régent* comme un *homme d'honneur réservé*. Dans certains passages de l'ordonnance, on peut lire : « (...) L'homme d'honneur réservé est "fabriqué" par les membres de la famille proche et n'est connu que de ceux qui l'ont affilié rituellement, qui décident alors quand et s'ils doivent le présenter ... Les raisons pour lesquelles un homme d'honneur réservé est fabriqué sont les plus variées, parmi lesquelles il y a aussi la possibilité de l'utiliser secrètement tout en évitant de le "brûler" (...) ».

<sup>175</sup> Il est représenté, sur la base des données du « Rapport annuel 2022 de la DCSA » (Direction Centrale pour les Services Antidrogue), que Catane semble être l'un des *terminaux* les plus importants pour le trafic de *cocaïne* à grande échelle. Dans ce semestre, la découverte exceptionnelle d'une quantité de *cocaïne* jamais détectée en Italie a confirmé la *tendance*. En effet, le **17 avril 2023**, la Garde des finances sicilienne a rendu publiques la découverte et la récupération du **13 mars** précédent, dans les eaux internationales au large de la côte orientale de la Sicile, de **1.918,06 kg** de *cocaïne* répartis en 70 colis à la dérive. La valeur de la drogue a été estimée à 400 millions d'euros. Cela suggère que la criminalité organisée dispose d'une capacité financière importante, ce qui n'exclut pas l'existence d'une coentreprise entre des associations criminelles, même d'extraction différente.

criminelles. Cette thèse ressort des résultats des opérations mises en place par les forces de l'ordre au cours du semestre considéré. Une dynamique particulière s'est produite en décembre 2022, lorsque deux individus soupçonnés d'être affiliés à la frange opérant à Bronte (Catane) ont menacé le propriétaire d'une activité commerciale locale « ...sois gentil, sinon nous devons agir en conséquence... » pour le paiement des sommes d'argent dues « ...depuis qu'ils nous ont tous arrêtés...cela fait neuf ans que tu ne paies pas... » à titre de ce qu'on appelle généralement « messa a posto » (mise en place). Les deux personnes responsables du délit d'extorsion ont été arrêtées<sup>176</sup> le **13 janvier 2023** par la Police nationale de Catane. Les résultats de l'opération « Arpagone »<sup>177</sup>, qui a touché la ramification opérant dans les territoires situés entre Acireale, Aci Catena et Aci Sant'Antonio, ont également confirmé le caractère opérationnel de la famille cosa nostra de Catane. À cet égard, le **7 février 2023**, la Police nationale d'Acireale (Catane) a arrêté quatre personnes<sup>178</sup>, promotrices d'« une association de malfaiteurs visant à planifier et à exécuter plusieurs crimes contre la propriété, dirigée par ... et caractérisée par une association stable, par une structure organisée au niveau 'familial' et par un projet criminel indéfini dans le temps ». La Police les a déclarées responsables d'association de malfaiteurs visant à l'usure et à l'exercice abusif d'activités financières. De même, le **28 avril 2023**, les Carabiniers de Gravina di Catania ont arrêté<sup>179</sup> trois personnes, dont l'une est considérée comme un membre clé du groupe San Pietro Clarenza - Camporotondo Etneo - Belpasso, pour extorsion à l'encontre d'un homme d'affaires.

Comme nous l'avons déjà mentionné, un autre secteur d'intérêt de la famille SANTAPAOLA-ERCOLANO est représenté par le trafic de drogues, parfois perpétré en collaboration avec d'autres organisations criminelles, comme le démontrent les résultats de l'opération « Slot Machine ». Bien qu'elle soit centrée sur la dynamique opérationnelle du clan CAPPELLO, cette opération aurait permis d'établir, entre autres, comment cette coterie utilisait, pour l'approvisionnement de grandes quantités de marijuana, un membre de la famille SANTAPAOLA-ERCOLANO, considéré comme essentiel auprès de l'association enquêtée. Une autre enquête<sup>180</sup> conclue le **14 février 2023** par la Police nationale de Catane et d'Adrano (Catane) a révélé l'existence d'une association de malfaiteurs visant le trafic de cocaïne, de marijuana et d'héroïne dans le territoire d'Adrano (Catane), qui serait proche du clan SANTANGELO-TACCUNI opérant dans la ville et constituant la « branche

---

<sup>176</sup> En exécution de l'OCC n° 15869/21 RGNR - 5535/22 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le 27 décembre 2022.

<sup>177</sup> OCC n° 7402/21 RGNR - 7214/22 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **2 février 2023**.

<sup>178</sup> En particulier, la figure d'un membre important de la coterie qui avait déjà été arrêté le 8 juin 2022 lors de l'opération anti-mafia « Odissea » est apparue.

<sup>179</sup> Exécuté en flagrant délit et confirmé le **2 mai 2023** avec OCC 4246/23 RGNR – 3493/23 RG GIP émise par le Tribunal de Catane – Section GIP.

<sup>180</sup> En exécution de l'OCC n° 3077/2021 RGNR - 1088/22 RG GIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane, le 3 février 2023, à l'encontre de 5 personnes faisant l'objet d'une enquête, à différents titres, des crimes d'association de malfaiteurs visant le trafic de drogues comme l'héroïne, la cocaïne et la marijuana, avec la circonstance aggravante de l'article 416 bis du c.p. italien.

territoriale » du *clan* SANTAPAOLA-ERCOLANO. L'enquête a permis non seulement de reconstituer la structure interne du groupe criminel, mais aussi de remonter les filières d'approvisionnement de l'organisation, qui se fournissait en *cocaïne* et en *marijuana* par l'intermédiaire de trafiquants de Catane liés à SANTAPAOLA, tandis que son fournisseur d'*héroïne* était un trafiquant de Palagonia (Catane). Les produits de l'activité illicite alimentaient une « caisse commune » gérée par les promoteurs de l'organisation, qui en versaient une partie aux chefs du *clan* d'Adrano.

Dans ces contextes criminels, les produits illicites du trafic de drogues sont souvent une source de réinvestissement dans des activités commerciales situées sur le territoire. Cet aspect met en évidence les projections « entrepreneuriales » significatives manifestées par la coterie au fil du temps<sup>181</sup>.

C'est-à-dire que l'attention des institutions reste élevée en ce qui concerne l'attaque contre les biens acquis de manière illicite. En particulier, le **18 janvier 2023**, la Police nationale de Catane a procédé à la saisie<sup>182</sup> de biens mobiliers et immobiliers<sup>183</sup>, d'une valeur totale de 1,5 millions d'euros, auprès d'un repris de justice considéré comme proche de la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO. Les enquêtes patrimoniales effectuées sur les biens ont permis de constater la dangerosité sociale de l'individu qui, au fil du temps, avait réussi à réinvestir les produits illicites accumulés dans des activités commerciales, polluant ainsi le circuit économique légal. Le **26 juin 2023**, la Garde des finances de Catane a exécuté un décret de saisie<sup>184</sup> à l'encontre d'une personne caractérisée par une dangerosité sociale qualifiée car il avait déjà fait l'objet de condamnations antérieures pour association mafieuse. Cette personne a été considérée comme proche du chef de la ramification mafieuse d'Acireale et d'Aci Catena, une branche de la famille SANTAPAOLA-ERCOLANO dans ces territoires. La saisie, d'une valeur totale d'environ 300 000 euros, concernait une entreprise de traiteur exploitant un espace événementiel pour banquets, une ferme pédagogique et un groupe d'été pour enfants.

La *famille* MAZZEI « Carcagnusi », enracinée dans le quartier de la ville de San Cristoforo - et active dans les secteurs des stupéfiants, des extorsions, des paris illégaux, des déchets et, comme l'ont révélé

---

<sup>181</sup> L'enquête « *Sangue Blue* », souvent citée et qui s'est achevée le semestre dernier, a mis en lumière, outre la dangerosité et le pouvoir d'intimidation, l'un des traits distinctifs de la *famille* SANTAPAOLA : la capacité à pénétrer l'économie réelle en infiltrant le tissu entrepreneurial. Parmi les infractions présumées, figure l'enregistrement fictif de sociétés opérant dans la commercialisation de véhicules et de vins d'occasion, dans lesquelles étaient réinvestis les produits illicites du trafic de drogues et des extorsions. Ainsi, des biens mobiliers et immobiliers, des comptes courants et des sociétés d'une valeur de plus de 4 millions d'euros ont été saisis.

<sup>182</sup> En exécution du décret n°119/22 RSS et n°1/23 RSeq, émis par le Tribunal de Catane le **9 janvier 2023** et relative intégration du **13 janvier 2023**.

<sup>183</sup> Un café, une ludothèque et une discothèque annexée à la ludothèque (situés entre Catane et Giardini Naxos - Messine), une société dans le secteur de la location de véhicules, quatre propriétés, onze véhicules et de nombreuses relations financières

<sup>184</sup> N°46/2022 et n° 212/21 RSS émis par le Tribunal de Catane, le **9 juin 2023**.

de récentes enquêtes<sup>185</sup>, dans le commerce des produits pétroliers - a également des projections opérationnelles dans les municipalités d'Adrano, Bronte, Maletto et Maniace, par l'intermédiaire du *groupe* LO CICERO, et à Misterbianco par l'intermédiaire du *groupe* NICOTRA « Tuppi ». Une autre branche est située à Scicli (Raguse), où le *groupe* MORMINA opère. Ce dernier est particulièrement actif dans le trafic de drogues et l'extorsion. Cependant, la *famille* MAZZEI apparaît comme une organisation affaiblie par les enquêtes et les condamnations de ses *boss* et ses associés. En outre, l'absence actuelle d'une direction unifiée et partagée suscite des inquiétudes quant à sa stabilité, comme l'ont montré les récents actes criminels survenus au cours de ce semestre<sup>186</sup>. Cela pourrait conduire à des fibrillations internes sapant les points d'équilibre et les alliances construites au fil du temps.

Une autre expression de *cosa nostra* dans ce quadrant de la Sicile est représentée par la famille LA ROCCA<sup>187</sup>, qui exerce encore une influence significative dans le contexte général des structures mafieuses siciliennes, en étendant ses opérations dans la zone définie comme « *Calatino - Sud Simeto* », c'est-à-dire la zone qui s'étend de la ville de Caltagirone jusqu'aux frontières des provinces d'Enna, Syracuse, Caltanissetta et Raguse. Les résultats récents de l'opération « *Agorà* »<sup>188</sup> en plus de mettre en évidence son intérêt croissant pour les activités économiques des territoires voisins, ont permis de confisquer<sup>189</sup> des biens mobiliers et immobiliers ainsi que le patrimoine de l'entreprise à la charge du *boss* et de deux entrepreneurs supposés proches de la coterie. La mesure, qui a été exécutée par les Carabiniers de Catane le **26 avril 2023**, portait sur un patrimoine d'une valeur d'environ 10 millions d'euros. La même enquête a également mis en lumière la pleine opérativité de la *famille* RAMACCA, qui, après des années de perte de puissance, était à nouveau hégémonique sur son territoire d'influence, avec des projections également dans la municipalité de Palagonia (Catane). Comme nous l'avons mentionné, d'autres coterie à l'organisation rigide et aux racines historiques sont actives dans la région, aussi bien dans la ville que dans les zones périphériques, avec une propension à étendre leurs activités au-delà de la province de Catane.

Les *clans* CAPPELLO-BONACCORSI et LAUDANI semblent être parmi les plus actifs dans le paysage criminel de Catane, en raison du nombre de leurs affiliés et de leur organisation typiquement

---

<sup>185</sup> Nous nous référons à l'opération « *Vento di Scirocco* » (OCCC n°8098/16 R.G.N.R. et n°4999/17 RG GIP de janvier 2020) qui a révélé des relations entre des membres de la *famille* et des entrepreneurs actifs dans la gestion d'installations de distribution de carburant impliquées dans des opérations de fraude fiscale.

<sup>186</sup> En particulier, le **6 février 2023**, un membre important de la coterie, suite à une dispute, a été blessé avec une arme de taille, tandis que le **27 mars 2023**, un acte d'intimidation a été commis à l'encontre de la femme d'un autre membre important du *clan*, qui est actuellement en prison.

<sup>187</sup> Historiquement liée à SANTAPAOLA-ERCOLANO.

<sup>188</sup> OCC n°12138/16 RG NR, n°1864/19 RG GIP émise le 1<sup>er</sup> juin 2022 par le Tribunal de Catane. L'opération aurait également mis en évidence toute la vitalité de la *famille* RAMACCA, qui, après avoir été privée de pouvoir pendant des années, est aujourd'hui revitalisée et de nouveau hégémonique sur son propre territoire, avec une influence également dans la municipalité de Palagonia.

<sup>189</sup> Décret de confiscation n°9/2023/RSS – 4/23RSeq, émis par le Tribunal de Catane.

militaire. La coterie CAPPELLO, surtout active dans le quartier de San Cristoforo dans les domaines des stupéfiants, des paris illégaux et des jeux en ligne, comprend également l'équipe de la *famille* BONACCORSI, mieux connue sous le nom de « Carateddi ». Le *clan* disposerait également d'une importante profondeur criminelle en dehors de la province, en particulier à Syracuse et à Raguse, avec des intérêts dans certaines municipalités de la province d'Enna<sup>190</sup> et dans la bande ionienne de la province de Messine, où il serait représenté par le *groupe* mafieux CINTORINO actif à Calatabiano (Catane)<sup>191</sup>.

Au cours du semestre, les opérations « *Slot machine* » et « *Car Back* » auraient mis en évidence, entre autres, la capacité du *clan* à faire des affaires, d'une part, avec la *famille* historique *cosa nostra* de Catane et, d'autre part, en surmontant les frictions historiques, également avec le *clan* CURSOTI<sup>192</sup>, lorsque les *affaires* sont opportunes et rentables. En particulier, le **8 février 2023**, la Garde des finances de Catane, dans le cadre de l'opération « *Slot machine* », a exécuté une ordonnance de détention préventive à l'encontre d'une association qui serait à la tête d'un important réseau de trafic de drogues. Les investigations, entamées sur la base d'enquêtes antérieures<sup>193</sup>, auraient permis de constater « ... le fonctionnement sur une période appréciable et ample (comprenant au moins d'août 2018 à août 2020) d'un réseau organique et stable de personnes ... » dirigé par quatre frères, liés par un lien de parenté à un membre bien connu du *clan* CAPPELLO - BONACCORSI. La coterie « ... ayant sa salle de contrôle dans les frères ... et des connexions stables avec des fournisseurs en Toscane, en Calabre et indirectement en Albanie (via les Pouilles) ... » aurait géré « ... un trafic régulier, florissant et organisé de substances narcotiques telles que la cocaïne, la marijuana et le haschisch ». Pour l'approvisionnement des drogues, la coterie aurait utilisé deux canaux principaux : l'un basé en Toscane, l'autre actif à Catane et rattaché à un membre bien connu de la famille SANTAPAOLA-ERCOLANO.

Les drogues, une fois arrivées à Catane, auraient été introduites sur les marchés locaux de la drogue gérés par d'autres associés. La même enquête a également conduit à la saisie de 11 activités économiques, de nombreux biens immobiliers et de rapports financiers.

Le **5 mai 2023**, les Carabiniers de Catane ont conclu l'opération « *Car Back* », qui a permis d'identifier deux associations mafieuses opérant dans la région de Catane dans les domaines du vol de voitures et du trafic de drogues. L'enquête, qui a débuté par une analyse du phénomène des vols de voitures à

---

<sup>190</sup> Nous faisons référence à l'opération « *Ultra* » (2020).

<sup>191</sup> Comme le confirment les résultats de l'opération « *Tupperturu* » de novembre dernier.

<sup>192</sup> Déjà le dernier semestre, l'opération « *Zeus* » (OCC n°13645/18 RGNR, n°9913/19 RG GIP émise le 18 novembre 2022) réalisée le 29 novembre 2022 par la Police nationale de Catane, aurait permis de documenter plusieurs *sommets* mafieux entre des membres du *clan* CURSOTI et des membres haut placés du *clan* CAPPELLO-BONACCORSI visant à arbitrer les frictions et les contrastes économiques entre les deux coteries.

<sup>193</sup> Proc. pén. n°5870/18 RGNR (opération dite « *La Vallette* ») à l'encontre d'une coterie ramifiée, composée d'Italiens et d'étrangers, opérant en Sicile, en Calabre et à Malte, dédiée au trafic de grandes quantités de cocaïne, de marijuana et de haschisch.

des fins d'extorsion perpétrées selon la méthode dite du « *cavallo di ritorno* », s'est développée selon deux lignes d'enquête distinctes. Dans le premier cas, l'activité de « ... *plusieurs 'batteries' spécialisées dans les vols de voitures et les extorsions qui s'ensuivent, avec des bases opérationnelles dans les quartiers de San Giorgio, Monte Po et San Cristoforo ...* » a été constatée.

En particulier, au cours de l'enquête, il a été constaté que les trois batteries, chacune compétente sur un territoire spécifique « ... *la « batterie » San Giorgio concentrait ses intérêts dans la zone du centre de Catane, la « batterie » San Cristoforo dans la zone des centres commerciaux des villes et de Catane, tandis que la « batterie » Monte Po dans les localités limitrophes de la ville de Catane ainsi que dans la zone de San Nullo-Nesima...* », réalisaient des vols de voitures au moyen de méthodes sophistiquées qui, bien qu'exigeant un investissement économique plus important de la part de la coterie, se caractérisaient « ... *par une plus grande discrétion et une moindre visibilité à l'extérieur ...* » garantissant en outre une sécurité totale dans l'exécution des vols.

L'enquête a également permis d'identifier deux « intermédiaires » auxquels « ... *les victimes des vols s'adressaient généralement, directement ou par l'intermédiaire de 'connaissances', afin de récupérer leur voiture contre le versement d'une somme d'argent ...* ». Les véhicules qui n'étaient pas destinés au phénomène d'extorsion décrit étaient envoyés à d'autres canaux de recel dans différentes parties de la Sicile<sup>194</sup>. Les suspects de cette ligne seraient proches des *clans* CAPPELLO-BONACCORSI et CURSOTI MILANESI. La deuxième ligne d'enquête « ... *enquêtait sur une activité consacrée au commerce de stupéfiants liée au clan Cappello de Catane et identifiait ...* » plusieurs centres de distribution situés sur le territoire de Catane et un sur le territoire de Nicolosi (Catane). Cet aspect, une fois de plus, confirme comment les coteries présentes sur le territoire de Catane convergent vers les mêmes intérêts illicites et, pour les atteindre, s'accordent sur la division des territoires. En effet, les actes de l'ordonnance conservatoire « ... *ont identifié ..., un membre dirigeant du clan mafieux CAPPELLO, et ont décrit les relations entre lui et les militants d'autres clans mafieux* ». En même temps, il était entendu qu'il était, avec d'autres, « ... *l'organisateur d'une importante activité de trafic de cocaïne* »<sup>195</sup>. L'enquête a également établi que les coteries opérant dans les activités illégales de vol, de recel, de blanchiment d'argent et d'extorsion, ainsi que dans le trafic de drogues, utilisaient un magasin de location de voitures à Catane comme base opérationnelle. Ce dernier s'est donc avéré être « ... *le point central de l'activité d'enquête en relation avec les deux lignes de l'enquête et, en ce qui concerne l'activité de trafic de drogues, a été la base logistique pour les négociations, les accords et les paiements...* ». L'intérêt du *clan* CAPPELLO pour le trafic de

---

<sup>194</sup> Palagonia (Catane), Acireale (Catane), Scordia (Catane), Riesi (Caltanissetta) et Francofonte (Syracuse) étaient les points de recel des voitures volées.

<sup>195</sup> Parmi les suspects dans cette ligne d'enquête, certains individus appartiendraient au *clan* CAPPELLO et au *clan* CURSOTI MILANESI.

drogues, souvent perpétré également en coopération avec d'autres organisations criminelles<sup>196</sup>, a été confirmé au cours du semestre par les résultats de l'opération « Fox »<sup>197</sup>. Cette opération a été conclue en **mai 2023** par les Carabiniers de Marsala (Trapani). L'enquête a révélé l'existence d'une organisation criminelle qui favorisait un trafic lucratif de *cocaïne* sur l'axe Marsala (Trapani) - Catane. La cocaïne était transportée au moyen de voitures et de camionnettes louées auprès de deux sociétés de vente et de location complices situées à Marsala (Trapani), qui ont été saisies dans le cadre de la même enquête.

Finalement, il est important de noter l'activité préventive visant à cibler les avoirs illicites, menée au fil du temps à l'encontre de personnes soupçonnées d'être liées au *clan* CAPPELLO-BONACCORSI. À cet égard, au cours du semestre, la DIA de Catane a exécuté un décret de saisie<sup>198</sup> de l'ensemble du patrimoine d'entreprise de deux sociétés opérant dans le secteur de la collecte et de la gestion des déchets, de plusieurs bâtiments, d'une usine, de terrains, de véhicules à moteur et de relations bancaires et financières pour une valeur d'environ 18 millions d'euros, à l'encontre de la famille d'un criminel condamné décédé, considéré comme le visage entrepreneurial du *clan* CAPPELLO.

Ce qui précède met en évidence le fait que le *clan* CAPPELLO, qui a toujours été armé, y compris d'armes de guerre, représente l'un des *clans* les plus agressifs de la scène urbaine, au même titre que le *clan* CURSOTI MILANESI. En ce qui concerne cette dernière coterie, nous rapportons que l'opération « Eureka »<sup>199</sup>, menée par les Carabiniers de Reggio de Calabre en **mai 2023**, bien que centrée sur un important trafic de *cocaïne* géré par la *'ndrine* calabraise, a impliqué un élément important de l'organisation en question, qui s'est avéré avoir acheté un lot de 7 kg de *cocaïne* pour l'introduire ensuite sur les différents marchés de drogue de Catane. L'enquête souligne la capacité du *clan* à maintenir des liens stables avec d'autres organisations criminelles en dehors de son territoire, ainsi que les énormes ressources économiques dont il dispose.

---

<sup>196</sup> Comme le montrent les résultats de l'enquête « Zeus » du dernier semestre, qui a reconstitué le trafic de *cocaïne* sur l'axe Campanie-Sicile dans lequel certains membres du *clan* CAPPELLO-BONACCORSI auraient joué le rôle de trafiquants de cocaïne en association avec le *clan* de la *camorra* SAUTTO-CICCARELLI de Caivano (Naples).

<sup>197</sup> OCCC n°1516/2021 RGNR – 2572/21 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Marsala (Trapani) le **4 mai 2023**.

<sup>198</sup> N° 43/19 RSS – 108/23 RD, émis par le Tribunal de Catane – Section Mesures de Prévention – le **31 mai 2023**. Les biens déjà saisis en 2020 (décret de saisie n° 43/19 RSS – 19/20 R. Seq. émis le 25.05.2020).

<sup>199</sup> OCCC n° 5886/2022 RGNR-DDA – 2520/2022 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Reggio de Calabre le **13 mars 2023**. L'enquête a conduit à l'arrestation de 200 personnes, opérant dans toute l'Italie et dans certains pays de l'UE, soupçonnés d'appartenir à un *réseau* mondial créé par le *'ndrine* de l'Aspromonte pour approvisionner les marchés européens en *cocaïne* en provenance d'Amérique du Sud. Les ports de Rotterdam (Pays-Bas), d'Anvers (Belgique) et de Gioia Tauro étaient devenus de véritables plaques tournantes de la *cocaïne*. L'enquête, qui confirme une fois de plus la façon dont la *'ndrangheta* gère un volumineux trafic international de drogue, a permis de saisir 23 tonnes de *cocaïne* d'une valeur d'environ 25 millions d'euros, mais qui, une fois "coupée" et placée sur les marchés italiens et étrangers de la drogue, aurait garanti au système criminel des revenus d'environ 2 milliards d'euros.

Une autre coterie qui continue à s'affirmer sur le territoire grâce à sa grande capacité de réorganisation<sup>200</sup>, bien qu'elle ait fait l'objet de nombreuses opérations de police<sup>201</sup> et d'ordres de saisie, est le *clan* LAUDANI, qui a toujours été allié à la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO. Actif dans la ville et son arrière-pays, où il favoriserait les secteurs de la drogue, de l'extorsion et de l'usure, il aurait étendu ses intérêts criminels au nord de l'Italie<sup>202</sup>. Son enracinement extra-urbain se reflète dans les territoires des Monts Nébrodes d'Adrano, où la *famille* SCALISI en est l'expression, et de Randazzo, où le *clan* SANGANI est hégémonique. L'existence et le fonctionnement de la coterie SANGANI – RAGAGLIA<sup>203</sup> est confirmée par les résultats de l'opération « *Terra Bruciata* »<sup>204</sup> menée par les Carabiniers de Catane le dernier semestre.

Finalement, nous rappelons la présence d'autres *groupes* mineurs sur le territoire de Catane : le *clan* SCIUTO (Tigna), désormais relégué à un rôle résiduel, dont la composante en liberté aurait transité dans le *clan* CAPPELLO-BONACCORSI ; le *clan* PIACENTI (Ceusi), enraciné dans le quartier Picanello, où il cohabite avec la famille SANTAPAOLA, et qui s'est toujours intéressé à l'organisation de courses de chevaux clandestines, aux paris illégaux et au trafic d'armes<sup>205</sup>. Le *clan* PILLERA-DI MAURO (Puntina)<sup>206</sup>, dont ses membres semblent s'être presque totalement fondus dans le *clan* LAUDANI depuis les années 1990, a montré son opérativité le dernier semestre dans le cadre de l'opération « *Consolazione* »<sup>207</sup> et dans la période considérée par les résultats de l'enquête « *Sotto Traccia* »<sup>208</sup>, menée par la Police nationale de Catane le **16 mai 2023** à l'encontre de 9 personnes enquêtées pour divers motifs d'usure aggravée. Les enquêtes auraient révélé l'application de taux usuraires (allant jusqu'à 490 % par an) à des prêts de faible montant.

Il convient également de souligner que des épisodes criminels graves se produisent souvent sur le territoire de Catane, commis par des personnes qui ne font pas organiquement partie des regroupements criminels de type mafieux examinés jusqu'à présent. Cette thèse est confirmée par les

---

<sup>200</sup> Le 18 janvier 2021 les Carabiniers de Paternò (Catane) ont arrêté (ord. exéc. de peine d'emprisonnement n° 46/2021 SIEP émise par le Tribunal de Catane – Uff. Esec. Pen.) la femme du régent du *groupe* RAPISARDA, actif dans la municipalité de Paternò et branche locale du *clan* LAUDANI, actuellement en prison. La femme a été tenue responsable des crimes d'association de malfaiteurs de type mafieux et d'extorsion aggravée par la méthode mafieuse.

<sup>201</sup> Il est fait référence à l'opération « *I Vicerè* » (2016) avec l'arrestation de 109 associés.

<sup>202</sup> Une aptitude particulière a pénétré également dans l'économie légale, comme le montre l'opération « *Follow the money* » de février 2021 (OCC 15389/2018 RGNR – 10602/2019 RG GIP), déjà illustrée dans le précédent rapport semestriel.

<sup>203</sup> Proc. n° 336/1999 RGNR (opération « *Spiderman* ») et proc. n° 2384/1999 RGNR (« *Spiderman2* »).

<sup>204</sup> OCC n° 11080/18 RGNR et n° 7652/19 RGGIP émise le **7 octobre 2022** par le GIP du Tribunal de Catane.

<sup>205</sup> Un certain nombre d'enquêtes remontant à 2016 ont placé le *clan* sur la scène du trafic d'armes international (comme indiqué dans le rapport 2017 d'Europol/SOCTA). Ce domaine d'intérêt est toujours au centre de l'attention du clan. En effet, au cours du semestre, un exposant a été déféré à l'autorité judiciaire pour possession de matériel adapté à la modification d'armes.

<sup>206</sup> Depuis longtemps allié au « *gruppo del Borgo* » et à la famille DI MAURO connue sous le nom de « *Puntina* ».

<sup>207</sup> OCC n° 568/15 RGNR – 305/16 RGGIP, exécutée par la Police nationale de Catane le 11 janvier 2022.

<sup>208</sup> OCC n° 5900/19 RGNR – 180/21 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **8 mai 2023**.

résultats de l'enquête « *9x21* »<sup>209</sup>, conclue le **10 février 2023** par les Carabiniers de Gravina di Catania, qui a permis d'établir l'opérativité d'un *groupe* criminel dédié à la commission de multiples crimes contre la personne et le patrimoine<sup>210</sup>. L'enquête « *Medicament* »<sup>211</sup> a apporté une confirmation supplémentaire à cet égard. Cette enquête a permis de constater l'implication de mineurs dans la commission de crimes similaires<sup>212</sup>. Toutefois, dans une région à forte densité mafieuse comme celle de Catane, nous ne pouvons pas exclure que les organisations criminelles du territoire, mieux structurées, utilisent secrètement ces *groupes* comme « main-d'œuvre ».

Un autre phénomène souvent détecté sur le territoire de Catane est la corruption, qui montre parfois l'implication symbiotique d'administrateurs locaux, de fonctionnaires et de personnes proches d'organisations criminelles historiques.

À cet égard, deux enquêtes différentes ont été signalées au cours du semestre en question, bien qu'aucun intérêt direct de la part de la mafia n'ait été découvert. La première, conclue le **16 janvier 2023** par les Carabiniers de Catane<sup>213</sup>, aurait mis en lumière l'ingérence illégale d'un ancien politique local sur le directeur général d'une entreprise à participation publique. Les délits reprochés aux suspects sont l'incitation indue à donner ou à promettre des avantages, le détournement de fonds, la corruption, la falsification et l'utilisation de sceaux publics. L'autre enquête complexe<sup>214</sup>, conclue le **29 avril 2023** par les Carabiniers de Catane, a permis de dévoiler des méthodes illégales, mises en œuvre par certains fonctionnaires publics<sup>215</sup> et politiques régionaux, en accord avec des professionnels privés, visant à manipuler et à prédéfinir le contenu des appels d'offres publics relatifs à certains projets financés par l'État, également en ce qui concerne les bourses, ces dernières étant fréquemment attribuées à des personnes liées par des liens de parenté, d'affinité et d'amitié avec les promoteurs de l'activité illégale.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger la capacité de la mafia à conditionner les appareils administratifs des institutions locales. En effet, les épisodes qui pourraient suggérer une infiltration de la mafia dans

---

<sup>209</sup> OCC n° 1127/22 RGNR – 10035/22 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **26 janvier 2023**.

<sup>210</sup> Les enquêtes ont conduit à l'arrestation de 9 personnes et au transfert de 8 autres vers l'état libre, car elles étaient toutes soupçonnées de divers délits : vol avec circonstance aggravante en association, port d'armes ou d'objets offensifs, enlèvement en association, falsification matérielle commise par des agents publics en association et causée par la tromperie d'autrui, vente de drogues, fabrication, vente, détention, port et vente d'armes illégales, et recel d'objets volés.

<sup>211</sup> OCC n° 8612/22 RGNR – 10406/22 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **9 février 2023** et OCC n° 144/23 RGMR – 267/23 RGGIP, émise par le Tribunal des mineurs le **13 février 2023**.

<sup>212</sup> 15 personnes, dont 5 étaient soumises à des mesures restrictives, ont fait l'objet d'une enquête pour divers délits de vol avec circonstance aggravante, de tentative de vol et de vol consommé, de recel, de tentative d'extorsion et de trafic de stupéfiants.

<sup>213</sup> En exécution de l'OCC n° 14241/19 RGNR - 5090/20 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le 17 décembre 2022.

<sup>214</sup> OCC n° 7229/2020 RGNR - 4030/2022 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Catane le **28 avril 2023**. Au total, 17 personnes ont été déclarées, pour des raisons diverses, responsables d'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres, d'entrave à la liberté de choisir un contractant et de corruption pour des actes contraires aux devoirs d'une charge ou d'un service.

<sup>215</sup> D'universités, d'hôpitaux et d'ordres des médecins de Catane et de Palerme.

les appareils de l'administration publique, souvent perpétrée par le biais de la corruption de fonctionnaires publics qui servent de trait d'union entre les regroupements criminels et les organismes publics, continuent de faire l'objet d'une grande attention. À cet égard, en raison de l'infiltration vérifiée de la mafia, le placement sous administration judiciaire de la municipalité de Calatabiano (Catane) reste en place<sup>216</sup>. Dans cette perspective, l'inspection, ordonnée le dernier semestre par le préfet de Catane<sup>217</sup> à la municipalité de Castiglione di Sicilia et conclue le **28 février 2023**, a mis en évidence « *l'existence d'éléments concrets, sans équivoque et pertinents sur les liens directs et indirects des administrateurs locaux avec la criminalité organisée de type mafieux et sur les formes de conditionnement de ces derniers* »<sup>218</sup>. L'activité préfectorale s'est poursuivie au cours du semestre avec l'inspection<sup>219</sup> de la municipalité de Randazzo, afin de « *...vérifier l'éventuelle existence d'éléments concrets, sans équivoque et pertinents sur les liens directs ou indirects avec la criminalité organisée de type mafieux...* ». Finalement, le **21 avril 2023**, le résultat de l'accès préfectoral auprès de la municipalité de Palagonia a été déposé, qui avait également été ordonné le semestre dernier par le préfet de Catane<sup>220</sup> afin de vérifier une éventuelle ingérence de la mafia<sup>221</sup>.

La lutte contre la criminalité organisée s'est également développée sur le front de la prévention administrative. Au cours du semestre, le préfet de Catane a émis 9 mesures d'interdiction à l'encontre d'entreprises pour lesquelles des éléments symptomatiques de l'influence de la mafia ont été découverts.

Une attention particulière doit être accordée à la présence sur le territoire de Catane de groupes criminels étrangers<sup>222</sup> principalement engagés dans le proxénétisme, le travail au noir et le « caporalato », ainsi que dans le commerce de produits de contrefaçon et le trafic de stupéfiants. Des coteries plus structurées sont celles de matrice nigériane, basées sur le *cultisme* et identifiées par divers acronymes<sup>223</sup>, dont l'opérativité avait été constatée par les résultats de l'opération « *Family Light House of Sicily* »<sup>224</sup> de 2020 et confirmée, le dernier semestre, par l'arrestation<sup>225</sup> d'un Nigérian responsable d'association mafieuse visant le trafic de drogue et pour avoir facilité la coterie mafieuse appelée EIYE ou *The Supreme Eiyé Confraternity* (SEC). La présence et le fonctionnement d'un

---

<sup>216</sup> DPR du 18 octobre 2021 et prorogation successive du **21 février 2023**.

<sup>217</sup> Décret du préfet de Catane n° 1147/22R/SDS NATO UE du 21 octobre 2022.

<sup>218</sup> En attente de DPR, le **23 mai 2023** la municipalité a été dissoute avec décret du Conseil des Ministres.

<sup>219</sup> Décret du préfet de Catane n° 1256/R/2023/SDS NATO UE du **16 mars 2023**.

<sup>220</sup> Décret du préfet de Catane n° 1243/22R/SDS NATO UE du 14 novembre 2022.

<sup>221</sup> Bien qu'en dehors de la période couverte par le rapport, il est signalé que cette ingérence a été vérifiée et que la municipalité a été dissoute par le DPR du **9 août 2023**.

<sup>222</sup> Il existe souvent des liens dangereux de co-intérêt avec les organisations criminelles nationales les plus structurées.

<sup>223</sup> MAPHITE, EIYE, VICKINGS, BLACK AXE, etc.

<sup>224</sup> À Catane, à Palerme et à Messine, la Police nationale a exécuté l'OCC 6906/19 RGNR - 3642/20 RG GIP émise par le Tribunal de Catane, ce qui lui a permis de cibler 28 Nigériens jugés responsables d'association mafieuse, de trafic et de vente de drogue, de proxénétisme, de falsification et d'altération de documents aux fins de séjour illégal dans l'État.

<sup>225</sup> En exécution de l'OCC n° 8463/18 RGNR et n° 3848/20 RG GIP du 7 février 2022.

certain nombre de cellules criminelles africaines, principalement de la bande du *Sahel*, soupçonnées d'être impliquées dans la traite des êtres humains, ont été établis au cours de la période considérée. Le **19 avril 2023**, la Police nationale de Catane, dans le cadre de l'opération « *Landaya* »<sup>226</sup> a procédé à l'arrestation de 17 personnes soupçonnées de délit pour association de malfaiteurs en vue d'aider et d'encourager l'immigration clandestine avec la circonstance aggravante de caractère transnational. Les enquêtes menées par la suite<sup>227</sup> ont permis de mettre au jour une coterie criminelle complexe composée de plusieurs cellules opérant en Afrique (Libye, Guinée, Côte d'Ivoire, Tunisie et Maroc), en Italie (Gênes, Turin, Asti, Cuneo et Vintimille) et en France, dédiée au crime d'aide à l'immigration clandestine en faveur d'une clientèle (femmes, hommes, enfants et même bébés) qui payait de grandes sommes d'argent pour rejoindre l'Europe, et plus particulièrement la France.

### **Province de Syracuse**

Dans la ville de Syracuse, la présence d'organisations mafieuses qui exercent leur influence dans des zones territoriales bien définies est historique. Dans le quadrant nord de la ville, le *groupe* SANTA PANAGIA, une branche urbaine du regroupement ramifié NARDO-APARO-TRIGILA lié, à son tour, à la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO de *cosa nostra* de Catane, serait actif. La *coterie* BOTTARO-ATTANASIO, liée au *clan* de Catane CAPPELLO et particulièrement active dans l'extorsion et le trafic de drogue, serait également présente dans la ville et aurait participé à l'exécution d'une saisie de biens d'une valeur d'environ 1 million d'euros au cours du semestre<sup>228</sup>.

D'une manière générale, les intérêts illicites des *clans* seraient garantis par une logique de division<sup>229</sup> territoriale pacifique pour une gestion autonome de ceux-ci, même si les épisodes criminels ne manquent pas et sont parfois imputables à de probables chevauchements territoriaux ou au non-paiement ou paiement tardif des cargaisons de drogue, comme en témoigne la tentative d'homicide à

---

<sup>226</sup> Arrestation de suspects dans le cadre du Proc. Pén. n° 3492/21 RGNR.

<sup>227</sup> Terminées avec l'exécution de l'OCC n° 3492/21 RGNR – 1406/22 RGGIP, par le GIP du Tribunal de Catane le **1<sup>er</sup> août 2023**.

<sup>228</sup> Décret de saisie n° 146/2022 RSS et n° 18/2022 R. Seq. émis le 22 décembre 2022 par le Tribunal de Catane – Section MP et exécuté par la Garde des finances de Syracuse. L'ordre de saisie a concerné des biens immobiliers, des activités commerciales et des relations économiques, pour une valeur supérieure à 1 million d'euros, appartenant à une personne considérée comme membre du *clan* BOTTARO-ATTANASIO.

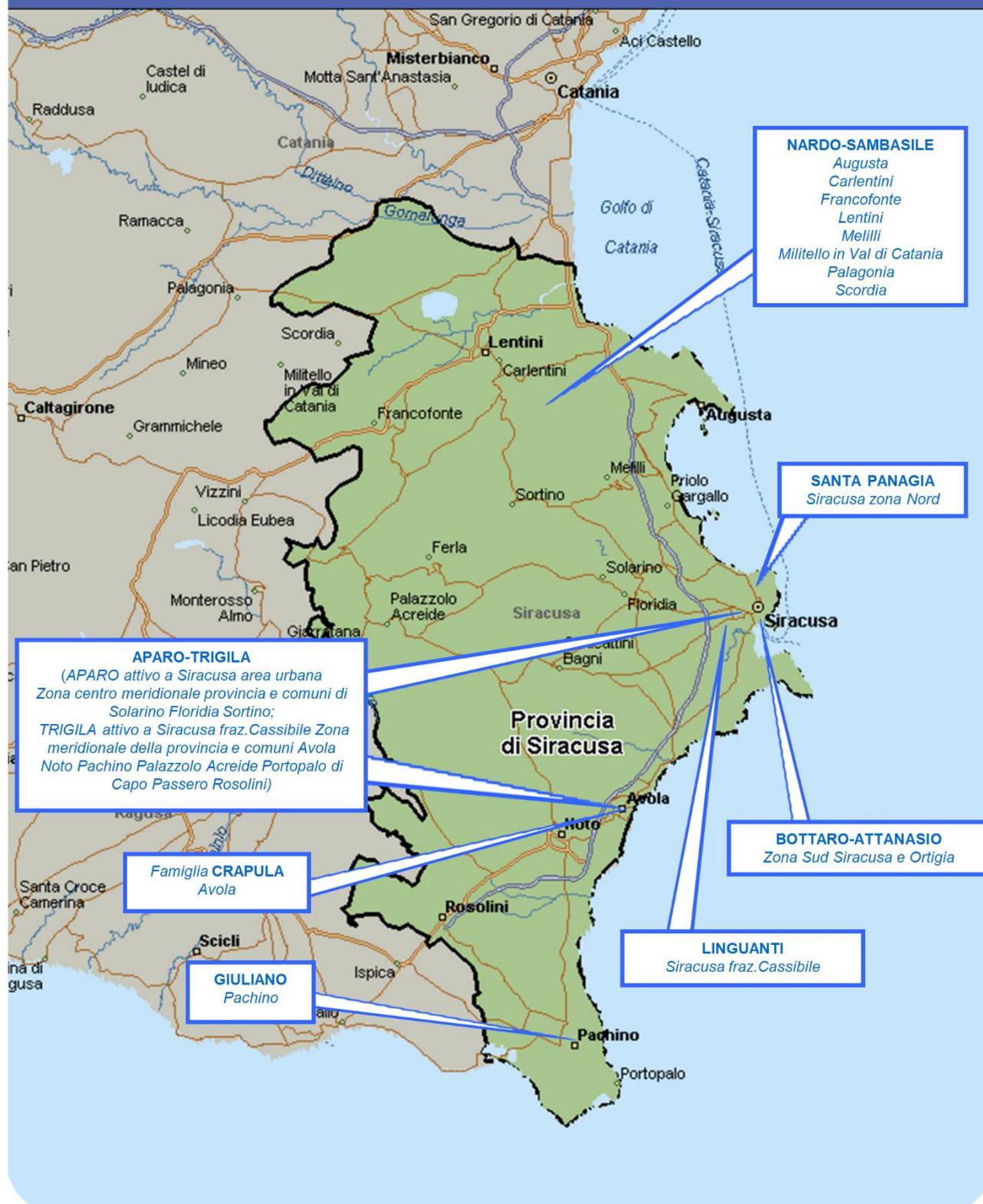
<sup>229</sup> Le scénario esquissé est confirmé par l'enquête « *Demetra* » (2020), qui a mis en évidence le fonctionnement à Syracuse de deux organisations criminelles dédiées au trafic de drogue, principalement alimentées par les coterie de Catane, toutes deux dotées d'une autonomie structurelle et opérationnelle dans la gestion des zones de compétence, ainsi que le rôle dirigeant de l'un des groupes criminels identifié dans un élément « *proche* » du *clan* BOTTARO-ATTANASIO. La gestion des zones de trafic se serait faite également par le biais de sous-groupes selon un critère de division territoriale. Des enquêtes antérieures ont en effet révélé l'existence d'un projet d'alliance entre les coterie urbaines BOTTARO-ATTANASIO et SANTA PANAGIA. Le « *Gruppo della Borgata* », lié au *clan* BOTTARO-ATTANASIO, et le « *Gruppo della Via Italia* », lié à SANTA PANAGIA, apparaissent comme des groupes satellites.

Syracuse, le **7 février 2023**, d'une personne soupçonnée d'appartenir au groupe SANTA PANAGIA<sup>230</sup>.

---

<sup>230</sup> La Police nationale italienne a exécuté un décret d'arrestation de deux suspects pour le crime de tentative d'homicide contre un autre multirécidiviste qui appartiendrait au groupe SANTA PANAGIA. Ce dernier, qui était assigné à résidence et s'était échappé quelques jours plus tôt, a également été arrêté en exécution d'une décision judiciaire ordonnant l'aggravation de la mesure de précaution, en la remplaçant par une détention provisoire en prison. Les suspects ont également été inculpés pour les délits de port d'arme illégal et de recel.

# Provincia di Siracusa



La partie nord de la province, notamment les Municipalités de Lentini, Carlentini, Francofonte et Augusta, serait sous l'influence de la *famille* NARDO-SAMBASILE qui, avec le soutien constant de la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO et son pouvoir d'intimidation bien connu<sup>231</sup>, exerce un

<sup>231</sup> Comme le montrent les résultats d'une enquête (OCC n° 7472/2020 RGNR et n° 5159/21 RGGIP émise par le GIP du Tribunal de Catane le 31 octobre 2022), ouverte en 2020 et conclue le dernier semestre par les

contrôle territorial total par l'imposition d'extorsions, la gestion du trafic de drogue et le contrôle direct et indirect d'entreprises locales opérant dans divers secteurs économiques<sup>232</sup>, au point de monopoliser des secteurs entiers de l'activité<sup>233</sup>.

La partie sud de la province, en particulier les municipalités de Noto, Pachino, Avola et Rosolini, est depuis longtemps sous le contrôle du *clan* TRIGILA, dont les intérêts vont du trafic de drogue aux extorsions<sup>234</sup> et à l'infiltration dans les activités économiques, souvent grâce à l'intermédiation d'entrepreneurs complaisants<sup>235</sup>. D'autres groupes criminels opérant dans la province feraient référence également au *clan* TRIGILA et, en particulier, la coterie LINGUANTI serait active à Cassibile (Syracuse). Cependant, le *clan* GIULIANO, indiqué dans des enquêtes antérieures comme étant « *proche* » du *clan* CAPPELLO de Catane, opérerait dans les territoires de Pachino et Portopalo di Capo Passero<sup>236</sup>.

---

Carabinieri avec l'arrestation de 5 personnes. L'enquête a montré comment les poursuivis, qui étaient organiques et « *proches* » des *clans* NARDO de Lentini et SANTA PANAGIA de Syracuse, tous deux liés à la famille SANTAPAOLA de Catane, «...ont mené des actes de concurrence avec violence et menaces à l'encontre de ... (propriétaire des pompes funèbres éponymes, dont l'une est située à Syracuse ...et l'autre à Sortino...) pour, d'une part, empêcher l'ouverture de l'activité dans la municipalité de Sortino et, après l'ouverture, empêcher de l'exercer effectivement ... ». Un entrepreneur concurrent, qui bénéficiait de la protection du *clan* NARDO, figurait également parmi les personnes poursuivies.

<sup>232</sup> Cette hypothèse, qui a été constatée par des enquêtes antérieures, telles que « *Chaos* » et « *Mazzetta Sicula* », est confirmée par la récente opération « *Agorà* » (OCC n° 12138/16 RGNR et n° 1864/19 RGGIP émise par le Tribunal de Catane le 1er juin 2022), exécutée par les Carabinieri le 16 juin 2022 à l'encontre de 55 personnes tenues responsables, à divers titres, d'association de type mafieux, d'association de trafic de stupéfiants, d'extorsion, de concurrence illicite, de transfert frauduleux de valeurs, d'obstruction aux procédures publiques d'appels d'offres, le tout avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse. Dans le cadre de cette opération, 9 sociétés opérant dans les secteurs du bâtiment, de la logistique et des services funéraires, ainsi que des comptes courants et des comptes bancaires d'une valeur d'environ 12 millions d'euros ont été saisis. Le contrôle du territoire par la coterie NARDO serait fonctionnel à une logique parasitaire pour l'acquisition de ressources financières utiles à la consolidation des intérêts mafieux. L'opération « *Agorà* » a également mis en évidence l'intérêt de *cosa nostra* de Catane (famille SANTAPAOLA-ERCOLANO, groupe NARDO et famille LA ROCCA) pour le mécanisme d'attribution de l'appel d'offres relatif à la gestion des services de cimetière dans la Municipalité de Vizzini (Catane). Il a également été établi que les familles NARDO et SANTAPAOLA-ERCOLANO se livraient à un florissant trafic de stupéfiants, ce qui a conduit à la saisie de 108 kg de *marijuana*.

<sup>233</sup> En ce sens, il convient de rappeler la saisie de biens (n° 106/R.S.S. et n° 207/22 R.D., émise par le Tribunal de Catane le 7 octobre 2022), pour une valeur d'environ 50 millions d'euros, exécutée à l'encontre d'un membre important de la coterie NARDO qui, bien que condamné à perpétuité à un régime de détention spécial, aurait réussi à diriger ses entreprises, actives dans le secteur des transports, dans le cadre d'un régime de monopole substantiel. Avec la mesure de saisie préventive, la surveillance spéciale de la Police nationale italienne a également été ordonnée pour une durée de 3 ans.

<sup>234</sup> Preuve des activités de la coterie dans le domaine de l'extorsion, le 22 décembre 2022 à Noto et à Avola (Syracuse), les Carabinieri, en exécution de l'OCC n° 4326/21 R.G. Mod.21 et n° 2702/2022 R.GIP, émise par le Tribunal de Catane le 19 décembre 2022, ont arrêté deux criminels liés au *clan* TRIGILA pour tentative d'extorsion à l'encontre d'un homme d'affaires de Avola, dont les produits auraient été utilisés pour les frais de justice liés à la défense d'un membre éminent de la coterie.

<sup>235</sup> Il est fait référence à l'opération « *Robin Hood* » menée, en janvier 2021, contre 13 membres présumés du *clan* TRIGILA, ce qui a permis de vérifier comment le *clan*, en plus de gérer le trafic de drogue et l'extorsion dans sa zone de compétence, a pu polluer le tissu économique local.

<sup>236</sup> En ce sens, il convient de mentionner l'opération « *Araba fenice* » de juillet 2018.

La zone de la province située sous les montagnes serait plutôt influencée par le groupe criminel APARO, qui se consacre aux extorsions, à l'usure et à la drogue<sup>237</sup>.

Le paysage criminel ainsi délimité verrait la présence d'autres coteries criminelles qui, bien qu'elles ne soient pas déclinées selon le paradigme structurel de *cosa nostra*, joueraient des rôles tout aussi importants dans la gestion de toute activité illégale : du trafic et de la vente de drogue<sup>238</sup> aux extorsions, de l'usure aux jeux de hasard<sup>239</sup>. Cela a été confirmé au cours du semestre par les résultats de trois enquêtes distinctes sur les stupéfiants. L'opération « *Gemini* »<sup>240</sup>, terminée le **2 mars 2023** par la Police nationale à Avola, a permis d'arrêter six personnes tenues responsables de production, de trafic et de détention de *cocaïne* et d'*héroïne*. En particulier, l'enquête a révélé que l'organisation criminelle assurait à la fois l'approvisionnement en drogues, confié à deux personnes différentes, et la distribution ultérieure, confiée à des revendeurs actifs « 24 heures sur 24 ». Les enquêtes ont mis en évidence une organisation capillaire et démontré que les deux personnes responsables de l'approvisionnement avaient établi un véritable « *jumelage* » visant à mettre en place un réseau de vente dense capable d'attirer non seulement les clients locaux, mais aussi ceux de la zone centrale et méridionale de la province de Syracuse.

Une autre enquête<sup>241</sup>, conclue le **2 mars 2023**, a permis aux Carabiniers d'arrêter trois personnes qui étaient les promotrices d'une activité systématique de trafic de *cocaïne* et de *crack* avec une base

---

<sup>237</sup> Le fonctionnement de cette faction est confirmé par les résultats de l'opération « *San Paolo* » de juillet 2020, déjà illustrés dans les Rapports précédents. Une partie du produit des activités criminelles a été investie dans l'achat d'importants lots de drogue fournis par des membres de la *famille* SANTAPAOLA-ERCOLANO et introduits par la suite sur les marchés de la drogue de Solarino et de Florida.

<sup>238</sup> Le **17 janvier 2023**, la Police nationale de Syracuse a arrêté une personne pour possession avec intention de distribuer des stupéfiants. Lors de la perquisition à son domicile, plus d'1 kilo de cocaïne, plus d'1 kilo de marijuana et environ 824 grammes de haschisch divisé en boulettes et en fragments ont été trouvés, ainsi qu'une grande quantité de matériel utilisé pour diviser la drogue en doses et en quantités diverses. Un pistolet Bruni model 32 modifié à blanc, fabriqué à la main, avec un chargeur et des munitions, a également été trouvé et saisi. Le **30 mai 2023**, les Carabiniers de Syracuse ont arrêté une personne pour possession de drogue avec intention de la distribuer et possession d'armes illégales. Au cours de la perquisition personnelle et de son domicile, plus de 3 kg de cocaïne et deux pistolets ont été découverts. Plus de 4 kg de *cocaïne* et plusieurs quantités de *marijuana* et de *haschisch* sont à la base de l'opération conclue à Syracuse par les Carabiniers avec l'arrestation de deux personnes et la dénonciation de deux autres le **12 juin 2023**, en exécution d'un mandat de perquisition. Au cours de l'opération, deux fusils ont également été trouvés, dont l'un portait un numéro de série contrefait, et plus de 140 000 euros en espèces, le produit de l'activité illégale, ont également été saisis.

<sup>239</sup> L'enquête « *Ludos* » de la Police nationale (OCC n° 4455/20 RGNR et n° 967/21 RGGIP du Tribunal de Syracuse du 28 septembre 2021), terminée avec l'arrestation de 11 personnes responsables d'association de malfaiteurs visant à l'exercice illégal d'activités de jeux et de paris en ligne par le biais de sites illégaux, ainsi qu'à l'exercice illégal d'activités de crédit et d'usure, a permis le démantèlement d'une association transnationale active à Augusta (Syracuse), avec des branches à Catane et à Malte, qui se consacrait à l'exercice abusif des jeux et paris en ligne par l'intermédiaire de sites web non enregistrés en Italie.

<sup>240</sup> Le **2 mars 2023**, à Avola (Syracuse) la Police nationale italienne a exécuté l'OCC n° 501/2022 RGNR et n° 5067/2022 RGGIP, émise par le GIP du Tribunal de Syracuse le **27 février 2023**.

<sup>241</sup> Le **2 mars 2023**, à Syracuse, les Carabiniers ont exécuté l'OCC n° 6654/21 RGNR et n° 2844/22 RG GIP émise par le Tribunal de Syracuse le **24 février 2023** à l'encontre de 5 personnes poursuivies, à divers titres, pour les délits de dommages criminels, de port illégal d'un engin explosif, d'extorsion, d'enlèvement, de vol, de possession illégale de stupéfiants en vue de leur distribution.

logistique à Syracuse. Au cours des activités, il a été établi que la coterie, afin d'obtenir le paiement de dettes impayées liées à la drogue, a mené de graves actes d'intimidation à l'encontre d'activités commerciales liées aux débiteurs.

Le **11 mai 2023**, finalement, la Garde des finances de Catane et l'unité d'enquête de la Police pénitentiaire de Palerme ont mené l'opération « *Alcatraz* »<sup>242</sup> qui a conduit à l'identification d'une association criminelle, promue et dirigée par deux détenus, qui se consacrait à l'approvisionnement et à la vente ultérieure de drogue, principalement du *haschisch*, à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire d'Augusta (Syracuse). Cette activité criminelle a été possible grâce à l'utilisation de téléphones portables introduits illégalement, qui constituaient le principal outil de communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. En définitive, l'enquête a mis en évidence « *...l'existence d'une structure organisationnelle à caractère permanent, avec une répartition claire et bien identifiée des tâches entre les associés en ce qui concerne la mise en œuvre d'un programme indéfini de délits liés à la drogue, avec la gestion corrélative des produits...* ».

Tout comme dans le reste de la région, des épisodes de corruption ou d'abus de pouvoir de la part d'agents publics continuent de se produire à Syracuse, même s'ils ne sont pas toujours imputables à des dynamiques criminelles liées à la mafia et visant à obtenir des avantages indus. Au cours du précédent semestre, les résultats d'une enquête<sup>243</sup> menée par la Police nationale italienne et la Garde des finances avaient déjà conduit à l'arrestation d'un administrateur de la municipalité de Priolo Gargallo (Syracuse) qui faisait l'objet d'une enquête pour extorsion, incitation à la corruption, tentative d'extorsion et falsification de documents publics. En conséquence, le conseil municipal étant déchu, le Président de la Sicile a nommé<sup>244</sup>, le **13 février 2023**, un Commissaire extraordinaire chargé de gérer l'autorité jusqu'aux nouvelles élections en **mai 2023**. Des épisodes similaires se sont également produits dans la municipalité de Syracuse, où la Police nationale italienne a arrêté<sup>245</sup> deux personnes, dont un fonctionnaire municipal, dans le cadre d'une enquête sur certains crimes<sup>246</sup> commis en relation avec l'achat et la vente illicites de sépultures dans le cimetière de Syracuse. Le **30 mars 2023**, à Pozzallo (Raguse), un fonctionnaire de la Municipalité de Pachino (Syracuse) et un fonctionnaire régional à la retraite ont été arrêtés en flagrant délit de concussion pour l'octroi de certaines autorisations municipales<sup>247</sup>.

---

<sup>242</sup> OCCC n° 10221/22 RGNR - 6760/22 RGGIP, délivrée par le GIP du Tribunal de Catane le 19 avril 2023.

<sup>243</sup> OCC n° 3836/2021 RGNR et n° 1872022 RGGIP, délivrée par le GIP du Tribunal de Syracuse le 30 septembre 2022 et exécutée par la Police nationale italienne et par la Garde des finances le 3 octobre 2022.

<sup>244</sup> Décret n° 513/Gab du **10 février 2023**.

<sup>245</sup> Dans le cadre du proc. pén. n° 9113/19 RGNR et n° 2833/21 RG GIP du 31 janvier 2023.

<sup>246</sup> Incitation injustifiée à donner ou à promettre des avantages à un particulier, abus de fonction, suppression de cadavres et faux matériel dans des actes publics.

<sup>247</sup> L'opération, terminée par la Police nationale de Raguse, a pour origine la plainte déposée par un homme d'affaires de Raguse ayant des intérêts dans le territoire de Pachino, à la suite d'une demande d'argent pour obtenir une issue favorable à des procédures administratives.

Les résultats des enquêtes précédentes ont permis d'établir la présence constante dans la province de coteries étrangères actives surtout dans le proxénétisme, la traite des êtres humains et la facilitation de l'immigration clandestine. À cet égard, la Police nationale a exécuté, le **14 février 2023**, une mesure restrictive<sup>248</sup> à l'encontre d'une femme nigériane, vivant dans la province de Foggia, qui était impliquée dans la traite des êtres humains entre le Nigéria, la Libye et l'Italie. L'enquête découle de la plainte d'une jeune femme nigériane, débarquée à Augusta (Syracuse) en juillet 2016, qui a révélé l'existence d'une organisation criminelle nigériane qui gérait le trafic de jeunes compatriotes, attirées en Italie par de fausses promesses mais destinées à alimenter le marché de la prostitution.

### **Province de Raguse**

Deux organisations mafieuses distinctes coexistent depuis longtemps dans la province de Raguse : la *stidda*, enracinée dans les territoires de Vittoria, Comiso, Acate et Scicli, et *cosa nostra*, qui, influencée par les coterie de Catane, est active dans le reste de la province.

À Vittoria, où opère également la *famille* PISCOPO, liée au *clan* EMMANUELLO de *cosa nostra* de Caltanissetta, l'organisation de la *stidda* reste sensiblement stable, au sein de laquelle le *clan* DOMINANTE-CARBONARO se confirme comme le groupe le plus influent malgré l'incarcération du « régent »<sup>249</sup>. Les activités actuelles de la coterie ont été déterminées au cours du semestre par un certain nombre d'enquêtes qui ont conduit à l'exécution de plusieurs mesures répressives et préventives. À cet égard, le **10 janvier 2023**, les Carabiniers de Raguse ont arrêté<sup>250</sup> certaines personnes appartenant ou proches de la coterie criminelle, qui ont été tenues responsables d'extorsion à l'encontre d'une entreprise de restauration. Les enquêtes ont révélé que les activités d'extorsion étaient préparatoires à l'accumulation de capitaux destinés à soutenir les membres du *clan* mafieux. Le **28 janvier** suivant, la Police nationale de Raguse a arrêté<sup>251</sup> une personne, apparentée à un membre important du clan, pour tentative d'extorsion à l'encontre de la propriétaire d'un salon de beauté à Vittoria.

---

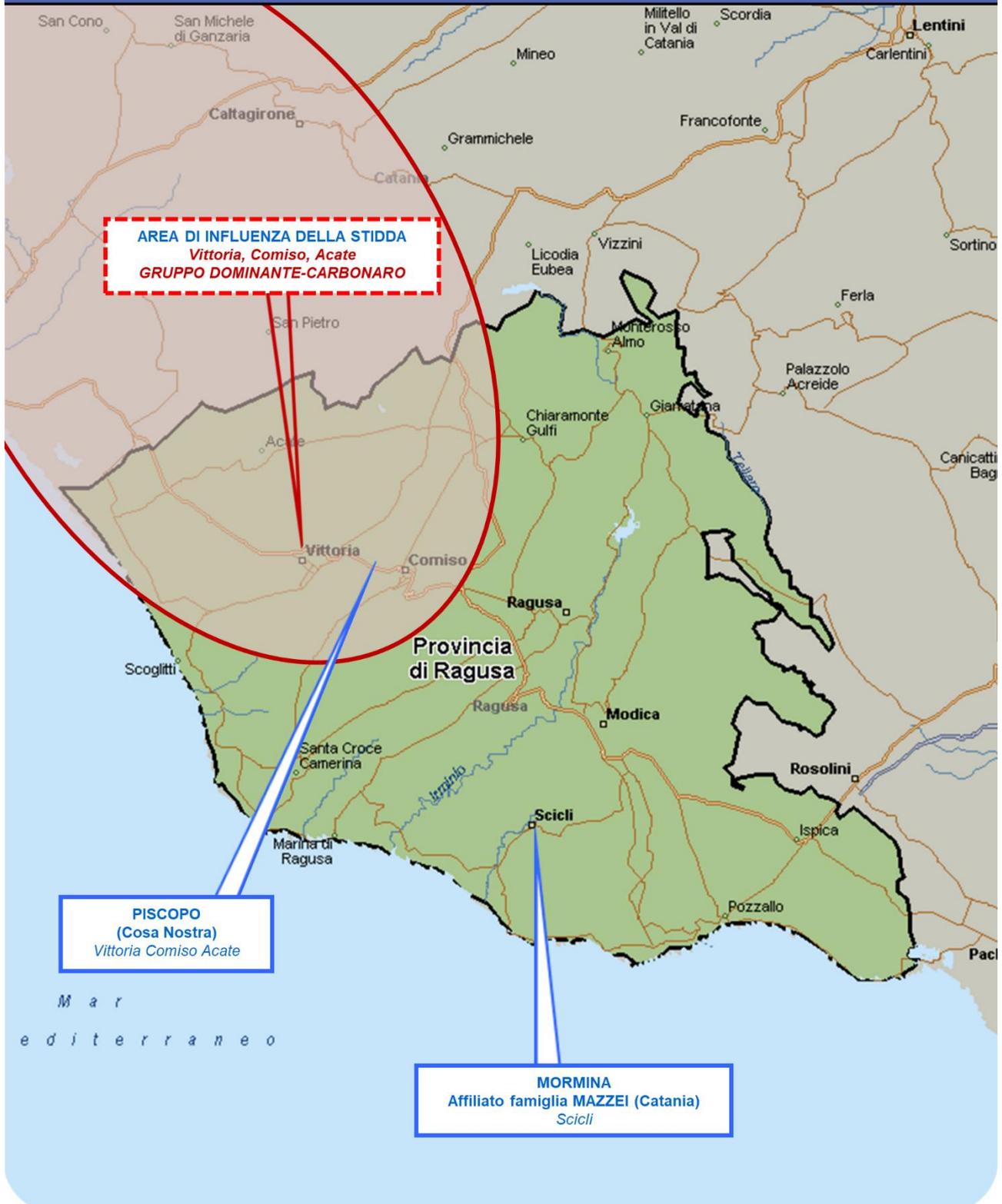
<sup>248</sup> OCC n° 244/22 RGNR et n° 259/2022 RG GIP émise par le Tribunal de Catane le **10 janvier 2022**. La mesure du tribunal mentionne les crimes de traite des êtres humains, de réduction en esclavage, d'infractions aggravées par le fait d'avoir agi également au détriment de mineurs et d'avoir exposé des personnes à un grave danger pour leur vie et leur intégrité physique, d'aide à l'immigration clandestine, de proxénétisme et d'auto-blanchiment des produits du crime. La femme arrêtée aurait géré le voyage de plusieurs filles et la prostitution qui y est liée, et aurait également contrôlé plusieurs lieux de travail de prostituées de rue. Au cours de l'enquête, de nombreuses transactions économiques d'argent de l'Italie vers le Nigeria ont été détectées par l'intermédiaire de courtiers qui offraient le service de transferts de fonds vers l'étranger par le biais d'un système financier non traçable.

<sup>249</sup> Ayant été affecté en 2016 par l'opération « Reset » qui avait impliqué, entre autres, d'autres éléments dirigeants connexes.

<sup>250</sup> En exécution de l'OCCC n° 9711/2020 RGNR et n° 493/2022 RG GIP du 27 décembre 2022.

<sup>251</sup> En exécution de l'OCCC n° 14318/22 RGNR et n° 9120/22 RG GIP émise par le Tribunal de Catane le **25 janvier 2023**.

# Provincia di Ragusa



Nous rappelons la grande importance du marché de fruits et de légumes de Vittoria. Il s'agit du *hub* principal pour la collecte et le tri de la production agricole provenant de la plupart de la Sicile. C'est précisément dans ce contexte que les coteries mafieuses continuent à s'infiltrer, comme montré

pendant le semestre par le décret de saisie<sup>252</sup> de biens meubles « enregistrés », effectuée le 8 février 2023 par la DIA de Catane. Les biens meubles étaient imputables à un entrepreneur qui fait partie du *clan* de la *stidda* DOMINANTE-CARBONARO et qui a précédemment été soumis à des mesures conservatoires et de saisie préventive<sup>253</sup>. Ce *clan* opère dans plusieurs secteurs, y compris celui de la collecte et de l'élimination de la plastique provenant des serres agricoles présentes sur le territoire de Vittoria. Une confirmation supplémentaire de l'omniprésence de cette coterie dans ce secteur émerge à partir des résultats de la saisie<sup>254</sup> de biens imputables à un membre éminent de la *stidda* de Vittoria. Il avait déjà été condamné pour association de type mafieux et pour meurtre. Parmi les biens objet de la mesure de saisie préventive, figurent 2 entreprises basées à Vittoria et s'occupant d'emballages pour fruits et légumes.

Dans la partie restante de la province, où il y a des liens avec d'autres organisations mafieuses<sup>255</sup>, continueraient à opérer des groupes criminels influencés par des associations plus structurées comme celles de Catane. C'est ce qui ressort d'une enquête<sup>256</sup>, conclue le semestre dernier par la Police nationale italienne. À cette occasion, il a été possible de constater les stratégies adoptées par certains sujets lors d'une tentative d'extorsion contre un commerçant de Modica (Raguse), soit « ...*en exploitant l'intimidation résultant de leur vantée appartenance à une famille puissante qui commande dans la ville de Catane* ». Dans le cadre de la même procédure, le **13 février 2023** la Police nationale italienne a arrêté<sup>257</sup> un homme de Catane ayant déjà un casier judiciaire et considéré comme un complice dans le délit de tentative d'extorsion.

---

<sup>252</sup> Décret de saisie n° 149/20 RSS émis par le Tribunal de Catane - Sec. MP le 23 novembre 2022 et déposé le **7 février 2023**. Cette mesure a également prévu, pour cet individu, la mesure de prévention personnelle de la Surveillance spéciale de sécurité publique, avec l'obligation de séjour dans la municipalité de résidence.

<sup>253</sup> En mai 2019, l'entrepreneur avait été arrêté pour une procédure concernant plusieurs délits de faillite frauduleuse par détournement et, de cette façon, il avait mis en place un projet criminel avec le concours de ses parents, de son épouse et de ses sœurs, pour exploiter la collecte et la mise en réserve de déchets plastiques non dangereux par l'utilisation de plusieurs sociétés créées *ad hoc*. Nous avons constaté que le même sujet était impliqué dans le cadre de l'opération « *Plastic free* » de 2019 qui avait permis de vérifier comment le *clan* avait acquis le monopole des activités pour la réutilisation du plastique dans l'agriculture. Conformément au décret n° 149/2020 RSS - 32/2020 Seq émis par le Tribunal de Catane le 27 novembre 2020 à l'égard de l'entrepreneur, a été ordonnée la saisie de son patrimoine, dont deux entreprises actives dans le secteur de l'habillement, de deux voitures et de sa disponibilité bancaire, pour une valeur estimée à environ 2 000 000 d'euros. La saisie a été exécutée le 3 décembre 2020. En vertu d'un décret ultérieur du 13 janvier 2021, ce même tribunal a ordonné la saisie de l'une des deux sociétés. En outre, avec un autre décret du 5 juillet 2021, l'autorité judiciaire a restitué l'autre société aux ayants droit. Enfin, le 23 novembre 2022, le Tribunal de Catane a soumis l'entrepreneur à la mesure de prévention de la Surveillance spéciale de sécurité publique, pour une période de 2 ans et 6 mois, et à ladite saisie des biens effectuée le 8 février.

<sup>254</sup> Décret de saisie n° 2016/2021 RSS émis par le Tribunal de Catane – Sec. MP le **25 mai 2023**.

<sup>255</sup> À savoir, le territoire de Scicli (Raguse) où, bien qu'il n'y ait pas actuellement de preuves d'investigation, se maintiendrait l'influence du *groupe* des MORMINA, une ramification de la *famille* MAZZEI de Catane, principalement impliqué dans le trafic de drogue et l'extorsion.

<sup>256</sup> (OCC n° 397/2022 RGNR et n° 7403/2022 RG GIP émis par le Tribunal de Catane le 25 octobre 2022).

<sup>257</sup> En exécution de l'ordonnance, avec même numéro, pour mettre en place la mesure d'assignation à résidence.

Enfin, des enquêtes ont montré que le trafic de drogue est perpétré également par des étrangers bien intégrés dans le tissu criminel local et il reste l'une des activités illicites les plus rentables<sup>258</sup>. À cet égard, le **10 janvier 2023**, la Police nationale de Raguse a arrêté<sup>259</sup> un sujet d'origine roumaine pour détention de 44.5 kg de *marijuana* aux fins de trafic. En **mai** et **juin 2023**, quatre personnes ont été arrêtées<sup>260</sup> dans deux cercles différents. Une plantation de plus de 400 plants de *cannabis* a été retrouvée, pour une quantité de plus de 145 kg de *marijuana* et 55 kg de *hashish*.

## Province de Messine

Le territoire de cette province constitue un carrefour de trafics illicites où, au fil du temps, nous avons constaté la présence non seulement d'associations locales, mais aussi d'autres matrices mafieuses comme *cosa nostra* de Palerme et de Catane, ainsi que les *cosche* de la *'ndrangheta*. Cet aspect permet d'une part d'établir des alliances, d'autre part il fait assumer à la mafia de Messine des caractéristiques changeantes selon les différents territoires de la province dans laquelle elle agit. Par conséquent, dans les zones du nord-ouest, les particularités des coteries semblent avoir des *modus operandi* assimilables à *cosa nostra* de Palerme<sup>261</sup>, alors que dans le chef-lieu, dans la zone près de la mer Ionienne et au sud de la province, les associations de Messine souffrent de l'influence des groupes criminels ethniques<sup>262</sup>. De plus, dans le territoire de Messine, nous avons constamment relevé des convergences criminelles avec les *'ndrine* de Calabre limitrophes, constituant la référence principale pour l'approvisionnement de stupéfiants<sup>263</sup>.

---

<sup>258</sup> Le **18 mai 2023**, les Carabiniers de Modica (Raguse) ont arrêté trois personnes, prises en flagrant de trafic de stupéfiants et de détention illégale d'armes à feu communes. Ils ont saisi plus de 1 kg de *hashish*, 93 grammes de *cocaïne*, un pistolet semi-automatique et son armement illégalement détenu. Le **14 juin 2023**, les Carabiniers de Scicli (Raguse) ont arrêté un criminel de Raguse pour la détention de 1 kg de *haschisch* destiné au trafic.

<sup>259</sup> Exécuté en flagrant délit et communiqué par la préfecture de police de Raguse – brigade volante le 2 février 2023.

<sup>260</sup> Le **25 mai 2023**, la Police nationale de Raguse a procédé à l'arrestation 2 personnes en flagrant délit de trafic de stupéfiants et condamnées de pour des infractions spécifiques. Au cours de l'activité, nous avons découvert une culture de 438 plantes en pot de *cannabis* pour un poids brut de plus de 146 kg et plus de 5 kg de *marijuana*. Le 23 juin 2023, la Police nationale italienne a arrêté un homme de Vittoria qui avait déjà un casier judiciaire et un Albanais, pour le délit de détention concocté de stupéfiant à des fins de trafic, aggravé par la quantité considérable de drogue retrouvée. Au cours de l'intervention, 55 kg de *hashish* ont été saisis.

<sup>261</sup> Quant au *mandamento* de Saint Mauro Castelverde à Palerme, où des sujets de Messine jouent également un rôle important, comme confirmé par de nombreuses mesures restrictives émises à l'encontre de ses affiliés dans le cadre de l'opération « *Alastra* » (2020).

<sup>262</sup> Comme le montrent les résultats des enquêtes précédentes (« *Beta* » de 2017 et « *Beta 2* » de 2018, « *Isola bella* » de 2019, « *Dinastia* » de 2020, « *Cesare* » de novembre 2020, « *Red Drug* » de 2021).

<sup>263</sup> Comme l'atteste l'opération « *Aquaris* » conclue le 29 mars 2022 par l'exécution de l'OCC n° 3053/19 19 RG NR et n° 5340/19 RG GIP, émis par le Tribunal de Messine le 8 février 2022 à l'encontre de 22 personnes jugées responsables, à divers titres, d'association de malfaiteurs visant le trafic de stupéfiants, la cession illicite de stupéfiants, le recel et la détention illégale d'armes à feu.

Toutefois, les différences géographiques n'affectent pas la vision criminelle des groupes, qui manifestent des intérêts aussi bien dans les crimes traditionnels de la criminalité mafieuse<sup>264</sup> que dans l'ingérence dans les secteurs névralgiques de l'économie<sup>265</sup> et de la finance grâce également à certains comportements collusoires des entrepreneurs, des professionnels et des fonctionnaires publiques locaux. Dans ce sens, une enquête<sup>266</sup> a été conclue par la Garde des finances à Mojo Alcantara (Messine) et à Malvagna (Messine) en 2022 et elle a permis de vérifier la mauvaise gestion de l'activité administrative de ces autorités locales. Le préfet de Messine a ordonné une inspection pour vérifier l'existence de conditionnements mafieux sur le bon déroulement des administrations locales intéressées. L'inspection s'est conclue par la dissolution au cours du semestre de la municipalité de Mojo Alcantara (Messine)<sup>267</sup>. Il ressort de la mesure de dissolution de l'entité que ... « *le contexte territorial de Mojo Alcantara est d'un grand intérêt pour les associations de malfaiteurs de type mafieux, dont les groupes locaux sont liés aux familles les plus vastes et le plus dangereuses de cosa nostra à Catane. En effet, les activités de renseignement et d'enquête ont confirmé l'existence sur ce territoire d'un clan criminel qui fait recours à la force d'intimidation et qui s'est imposé comme une cellule décisionnelle et opérationnelle autonome, visant principalement aux affaires et capable de conditionner les dynamiques électorales et politiques de la municipalité de Mojo Alcantara, en gérant également son activité administrative...* ».

L'analyse du contexte territorial menée au cours de la période de référence confirme la répartition des zones d'influence des groupes de Messine. La *famille* BARCELLONESE<sup>268</sup> opérerait dans la partie nord de la province. Il s'agit d'une coterie, fortement enracinée sur le territoire et dotée d'une

---

<sup>264</sup> L'extorsion, l'usure, la vente et le trafic de drogue qui continuent de constituer la principale source de revenus des *clans* et un outil important pour le contrôle du territoire.

<sup>265</sup> À savoir, les résultats de l'opération « *Apate* » conclue en 2021 par la DIA de Catane. Bien que centrée sur la province de l'Etna, elle a permis de localiser un vaste réseau d'agences de paris et de jeux situées à Catane, à Messine et dans d'autres provinces siciliennes, liées directement ou par personne interposée à des membres de la mafia. Dans ce cas, 38 agences ont été saisies, pour une valeur totale estimée à environ 30 millions d'euros.

<sup>266</sup> L'opération a conduit à l'arrestation de 7 personnes (OCC n° 4941/19 RGNR et n° 3961/20 RG GIP, émis par le Tribunal de Messine le 12 mai 2022) enquêtées à divers titres, pour association de type mafieux, corruption contraire aux devoirs officiels et incitation indue à donner ou à promettre d'utilités, avec la participation de certains administrateurs locaux. Les enquêtes auraient documenté comment un représentant du *clan* de Catane Cintorino (imputable à *cosa nostra* de Catane mais avec une zone d'influence tout au long de la ceinture ionique de Messine), à partir du lieu de détention et par ses proches, aurait réussi à faire parvenir des « *sollicitations sans équivoque* » à certains représentants des municipalités de Mojo Alcantara (ME - Messine) et de Malvagna (ME) pour l'attribution de commandes publiques à des entreprises proches de ce *clan*.

<sup>267</sup> DPR du 3 février 2023 qui a confié la gestion de l'Établissement à une commission extraordinaire pour une durée de 18 mois.

<sup>268</sup> Dont l'organigramme continue - actuellement - à enregistrer l'opérativité de 4 groupes : celui de BARCELLONESI, de MAZZARROTI, de MILAZZO et de TERME VIGLIATORE. Dans un passé récent, la *famille* a été touchée par l'opération « *Gotha* » qui est arrivée, en 2018, à la septième phase exécutive et qui a mis en évidence que l'organisation des BARCELLONESI a atteint un degré de structuration et des méthodes opérationnelles assimilables à celles de *cosa nostra* de Palerme. L'enquête « *Dynastie* » (2020) a ensuite documenté comment, à la suite de la détention des dirigeants historiques de l'association, le contrôle de la famille a été assumé par certains conjoints des dirigeants.

force d'intimidation particulière, dont le *core business* est représenté par le trafic de stupéfiants. Dans son action, nous avons constaté des synergies avec des coterie mafieuses, extrêmement qualifiées, comme celles de Calabre et de Catane. Elle continuerait à manifester une forte capacité de réorganisation en vue de la gestion des activités criminelles rentables sur le territoire<sup>269</sup>, sous l'égide d'une seule *direction*. La famille des BARCELLONESI préférerait également s'infiltrer dans les canaux de l'économie légale, y compris par l'inclusion d'entrepreneurs complaisants et parfois insérés à part entière dans l'équipe associative<sup>270</sup>. Le fonctionnement de la *famille* a été vérifié au cours du semestre par les résultats d'une enquête<sup>271</sup> menée par la DIA, en permettant de constater qu'il s'agissait d'un membre important de la coterie *BARCELLONESE*. Bien qu'en régime spécial de détention, lors des entretiens en prison, il réussit à gérer, grâce à ses proches, certaines activités commerciales opérant dans le secteur de la restauration, déjà soumises à saisie et à l'administration judiciaire en 2018. Les entreprises confisquées ont ensuite été louées à une autre entreprise constituée *ad hoc* par un homme de paille, ce qui aurait permis aux membres de la famille du détenu de rentrer, par son intermédiaire, en pleine possession des entreprises. L'activité d'enquête a permis, enfin, de soumettre à saisie les parts sociales de l'entreprise constituée *ad hoc*.

---

<sup>269</sup> Comme le confirment les résultats de 3 enquêtes convergentes conclues en février 2022 par les Carabiniers avec l'exécution de 86 mesures conservatoires personnelles et réelles : le 22 février 2022, dans les provinces de Messine, Reggio de Calabre, Syracuse, Modène et Reggio d'Émilie, les Carabiniers ont exécuté l'OCC n° 341/2020 RGNR et n° 546/21 RG GIP du Tribunal de Messine du 31 janvier 2022 (opération « *Alleanza* »), OCC n° 2806/18 RGNR et n° 2182/18 RG GIP du 7 février 2022 (opération « *Furia* »), OCC n° 7486/16 RGNR et n° 5031/17 RG juge de l'enquête préliminaire émis le 8 février 2022 (opération « *Montanari* »). Les personnes concernées par les trois mesures conservatoires ont été tenues pour responsables, à divers titres, d'associations de type mafieux, d'extorsion, de fraude électorale de type mafieux (« *scambio elettorale politico-mafioso* »), de transfert frauduleux de valeurs, de détention et de port illégal d'armes, d'incendie, d'association visant le trafic de stupéfiants et le proxénétisme, avec la circonstance aggravante de la méthode mafieuse.

<sup>270</sup> Le 2 décembre 2022, les Carabiniers ont exécuté un décret de saisie contre un entrepreneur, affilié à la *famille* BARCELLONESE de 2002 à 2013, condamné définitivement pour association mafieuse dans le cadre du procès pénal relatif à l'enquête « *Gotha 4* » de 2013. Les résultats d'une enquête (OCC n° 1008/2018 RGNR DDA - 353/2019 RG GIP, publiée par le juge de l'enquête préliminaire du Tribunal de Messine) conclue le 16 décembre 2022 par la Police nationale de Barcellona Pozzo di Gotto (Messine) avec l'arrestation de 4 personnes responsables de concours en extorsion et d'usure afin de bénéficier d'une partie des BARCELLONESI. L'enquête a révélé comment ces personnes, entre 2018 et 2021, avaient forcé des professionnels et des entrepreneurs locaux à verser des sommes d'argent prétendument nécessaires à la subsistance des détenus. En outre, il a été établi que l'extorsion de fonds portait également sur des dettes contractées avec des membres du clan dans le cadre des paris en ligne sur des plates-formes illégales, où ils appliquaient des intérêts usuraires élevés. Les suspects auraient pris, entre autres, le contrôle du marché de fruits et de légumes de Barcellona Pozzo di Gotto, en imposant aux commerçants les prix et les marchandises à acheter.

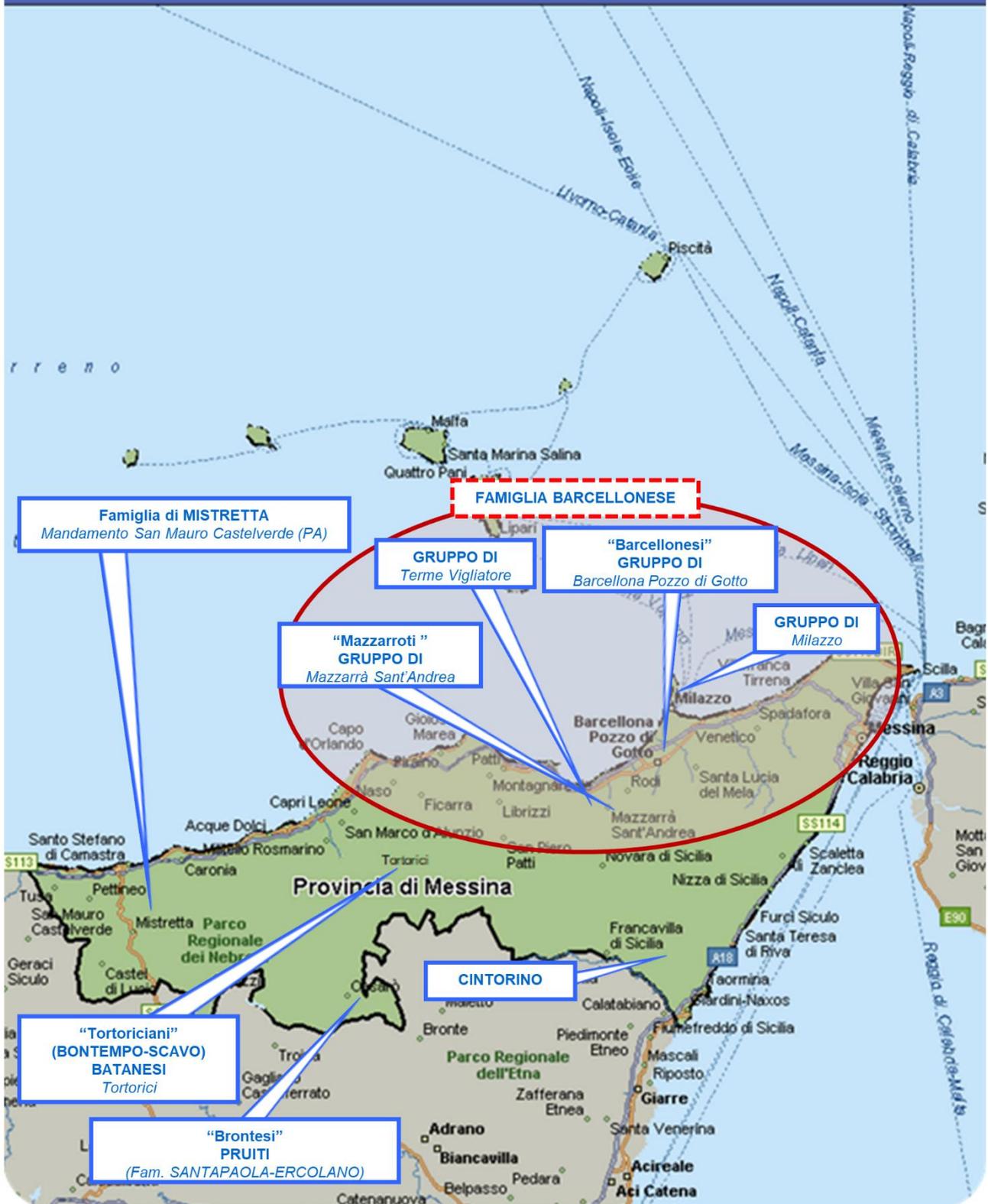
<sup>271</sup> Exécutée le **20 janvier 2023** OCC n° 6868/20 RGNR - 5192/2021 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire du Tribunal de Messine à l'encontre de 6 suspects pour les infractions visées aux art. 110 c.p. et 76 alinéa 5 D.lgs n° 159/2011, art. 512bis c.p. et art. 416bis 1 c.p. La mesure a été exécutée par la Section Opérationnelle de Messine et par les Centres Opérationnels DIA de Catane et de Reggio de Calabre.

De plus, nous relevons l'importance de la mesure de saisie préventive effectuée par les Carabiniers de Messine le 3 mai 2023 à l'égard d'un représentant, actuellement détenu, de la *famille* mafieuse *BARCELLONESE*<sup>272</sup>.

---

<sup>272</sup> Décret de saisie n° 3/23 – 55/21, émis le 24 avril 2023 par le Tribunal de Messine.

# Provincia di Messina





Dans la *zone des Nebrodi*<sup>273</sup>, il y aurait la présence de groupes historiques comme les TORTORICIANI, les BRONTESI<sup>274</sup>, la *famille* de MISTRETTA<sup>275</sup> et les BATANESI. Au fil du temps, ces derniers auraient pris la prédominance dans la zone, comme le confirme un récent arrêt de condamnation<sup>276</sup> à la suite de la procédure « *Nebrodi* »<sup>277</sup>. Outre les secteurs traditionnels, comme le trafic de stupéfiants<sup>278</sup> qui est également perpétré par l'implication de professionnels, les TORTORICIANI et les BATANESI continueraient à manifester de l'intérêt, notamment quant à l'accaparement illicite de financements publics destinés au développement agropastoral<sup>279</sup>.

En revanche, la *bande ionienne* constitue depuis toujours une zone d'influence des organisations mafieuses ethniques actives notamment dans le trafic de stupéfiants<sup>280</sup> et dans le blanchiment d'argent illicitement accumulé<sup>281</sup>. Ce contexte territorial se prête bien à être une place importante pour la vente

---

<sup>273</sup> Il s'agit d'un territoire assez vaste comprenant les Monts Nebrodi jusqu'à la frontière avec les provinces de Palerme, de Catane et d'Enna.

<sup>274</sup> Un groupe qui opère dans la région de Cesarò (Messine) et de Bronte (Catane), lié à la *famille* des SANTAPAOLA-ERCOLANO, dans la zone de l'Etna.

<sup>275</sup> Considérée comme liée au *mandamento* de Palerme de San Mauro Castelverde, elle affecterait la zone limitrophe de la province de Palerme et d'Enna.

<sup>276</sup> Emis le 31 octobre 2022 par le Tribunal de Patti (Messine), à l'issue de la première instance de la procédure et à l'encontre de 91 des 101 inculpés, en ordonnant la saisie de biens pour une valeur d'environ 4 millions d'euros.

<sup>277</sup> À savoir, l'opération « *Nebrodi* » (proc. pén. n° 890/16 RGNR) qui a mis en évidence comment, après une phase fortement conflictuelle entre leur début et le milieu des années 1990, les coterie des *tortoriciani* et des *batanesi* ont mis en place, jusqu'en janvier 2020, le partage systématique des financements de l'UE destinés au développement agropastoral de ce territoire. En outre, un accord substantiel entre les organisations criminelles des *tortoriciani* a entraîné la poursuite de la consolidation sur le territoire, ainsi que la capacité d'influencer le bon fonctionnement de l'administration locale, ce qui a ensuite conduit à la dissolution de la mafia de la municipalité de Tortorici (Messine) avec le DPR du 23 décembre 2020. La gestion menée par le commissaire de ladite autorité locale s'est achevée les élections municipales du 13 novembre 2022.

<sup>278</sup> Une opération conclue le 19 juillet 2022 par les Carabinieri de Messine a fait la lumière sur un trafic lucratif de stupéfiants. L'enquête, issue des déclarations d'un collaborateur de justice, a permis d'identifier une association structurée composée de 18 affiliés qui opéraient principalement dans la zone sud de Messine et à Tortorici (Messine) et qui étaient dédiés au trafic de *cocaïne*, approvisionnée à San Luca (Reggio de Calabre) par l'intermédiaire d'un référent calabrais de la *'ndrina* NIRTA, pour l'introduire ensuite sur les places de vente de Messine et de Tortorici (Messine).

<sup>279</sup> Le patrimoine illicitement accumulé par ces coterie a été affecté au fil du temps par diverses mesures de saisie préventive. Parmi celles-ci, la confiscation (Dec. confiscation n° 87/19 RG MP et n° 44/22 émis par le Tribunal de Messine le 30 mars 2022) exécutée le 26 mai 2022 par la DIA de Messine, que la Cour de cassation, par arrêt R.G. 06075/2022 du 28 septembre 2022, a rendue définitive pour les biens déjà saisis et estimés à plus de 6,8 millions d'euros, imputables à un entrepreneur de Naso (Messine), déjà condamné pour usure en 2005 et en relation avec des représentants éminents des TORTORICIANI.

<sup>280</sup> Nous soulignons l'importance de certaines enquêtes antérieures, y compris « *Good Easter* », « *Fiori di Pesco* », « *Isola Bella* » et « *Alcantara* ». Le semestre passé, l'opération « *Pitagora* » (OCC n° 5698/19 RGNR-DDA-4562/2020 RG GIP, émise par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Messine le 30 septembre 2022) conclue par la Garde des finances de Messine et entamée sur la base des déclarations rendues par un collaborateur de justice, a défait l'existence d'un partenariat criminel (lié aux clans mafieux de Catane CINTORINO, LAUDANI et CAPPELLO), actif dans les provinces de Catane et de Messine, se consacrant à l'approvisionnement et à la commercialisation d'importantes quantités de stupéfiants. Ce dernier est également à la tête d'une personne de Giardini-Naxos ayant déjà un casier judiciaire et faisant partie du *clan* CINTORINO.

<sup>281</sup> La zone ionienne est notoirement une zone à grande vocation touristique, où est remarquable le risque de blanchiment d'argent provenant de sources illicites, y compris de l'Europe de l'Est.

de drogue grâce à ses flux touristiques et des enquêtes, qui y ont été récemment menées, ont réaffirmé que le commerce de drogue favorise des formes synergiques de collaboration criminelle capables de surmonter même des rivalités historiques entre *clans*<sup>282</sup>. L'intérêt criminel dans ce domaine ressort de deux enquêtes distinctes menées au cours de ce semestre. Le 8 février 2023, dans le cadre de l'opération « *Cotto e Crudo* »<sup>283</sup>, les Carabiniers de Taormine (Messine) ont constaté l'existence d'une association criminelle dédiée au trafic et à la vente de *cocaïne* et de *crack* dans les territoires compris entre les municipalités de Furci Siculo (Messine) et de Santa Teresa di Riva (Messine). L'opération « *Ambrosia* »<sup>284</sup>, conclue le 5 avril 2023 par les Carabiniers de Messine, a révélé la présence de 2 groupes criminels particulièrement actifs dans la vente de *cocaïne* dans la province des monts Péloritains donnant sur la mer Tyrrhénienne.

Dans la ville de Messine, à l'exception du quartier « Giostra », une « cellule » de *cosa nostra* de Catane et imputable aux ROMEO-SANTAPAOLA<sup>285</sup> serait active selon une subdivision des quartiers dirigeant les groupes autochtones. Dans le quartier « Giostra »<sup>286</sup>, en revanche, il y aurait le *clan* GALLI-TIBIA qui se dédie à l'organisation des courses clandestines de chevaux<sup>287</sup>, au

---

<sup>282</sup> L'opération « *Tupperturu* » (OCC n° 2704/19 RGNR et n° 1453/2020 RG GIP, publiée par juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Catane le 31 octobre 2022) de la Garde des finances de Catane, bien que centrée sur les *clans* de Catane BRUNETTO de Giarre (Catane) et CINTORINO de Calatabianco (Catane), a confirmé l'influence des coteries de l'Etna dans la zone de Messine et, en particulier, à Taormina.

<sup>283</sup> OCC émis par le Tribunal de Messine le 30 janvier 2023 dans le cadre du proc. pen. n° 7455/20 RGNR et n° 2774/21 RG GIP à l'encontre de 9 personnes accusées d'avoir commis des infractions liées au trafic de stupéfiants et à la vente de stupéfiants.

<sup>284</sup> OCC n° 2240/19 RGNR et n° 2391/2019 GIP émis par le Tribunal de Patti (Messine) le **28 mars 2023** à l'encontre de 11 personnes, tenues de détenir de la drogue aux fins de trafic.

<sup>285</sup> La sentence a été prononcée le 22 décembre 2020 à l'issue de la première instance concernant les enquêtes « *Beta* » et « *Beta 2* » de 2017 et 2018 respectivement. Elle atteste que cette association « *présente à Messine depuis les années 1990* », bien qu'originellement liée au *clan* « *Santapaola-Ercolano* » de Catane, était « *dotée d'une organisation propre composée de nombreux associés, opérant dans divers secteurs de l'économie où elle réinvestissait le produit d'activités illicites* », ainsi que d'une capacité à « *s'infiltrer dans les différents niveaux du tissu social, grâce à l'intérêt partagé cultivé avec des entrepreneurs, des professionnels et des fonctionnaires* » avec « *un secteur privilégié... celui des jeux et des paris* ». Le 29 mai 2022, la sentence d'appel a été prononcée, réduisant les peines infligées en première instance par le tribunal de Messine : 8 peines par rapport aux 21 prononcées en première instance.

<sup>286</sup> La présence criminelle dans ce contexte territorial est en constante évolution. En effet, l'enquête « *Predominio* » de décembre 2019 (OCCC n° 7952/17 RGNR - DDA et n° 5114/18 RG GIP émis le 16 décembre 2019 par le Tribunal de Messine) avait mis en évidence, entre autres, l'émergence d'un nouveau *clan* mafieux dirigé par deux anciens collaborateurs de justice intéressés au contrôle des activités économiques et en opposition au *clan* historique des GALLI. C'est ce qui a été attesté par les résultats de l'opération « *Plaza* » de février 2021 (OCCC n° 829/2020 RGNR et n° 402/2021 RG GIP, délivrés par le Tribunal de Messine le 17 février 2021), relevant leur contournement des dispositions légales sur les mesures de prévention patrimoniale. En outre, ils auraient attribué fictivement la propriété d'une entreprise publique, qui en réalité était en leur possession, à une personne « de façade » consentante. Le territoire a également été le théâtre d'actes criminels violents dans le passé : deux tentatives de meurtre, le 26 juillet 2018 et le 25 août 2018, contre des personnes appartenant historiquement audit *clan*, ce qui peut être ensuite reconduit à des différends au sein de la coterie mafieuse dirigé par les GALLI-TIBIA.

<sup>287</sup> Une hypothèse confirmée par l'opération « *Cesare* » (OCC 8885/15 et 5559/16 RG GIP du Tribunal de Messine) qui, en novembre 2020, a prouvé l'importance de ce secteur criminel pour le financement de cette association. Cette enquête a permis la saisie de deux sociétés gérées réellement par l'un des suspects et elle a documenté les relations entre le *groupe* GALLI et certains *affiliés* de la *famille* SANTAPAOLA, visant à organiser des courses de chevaux entre les écuries de Messine et de Catane. L'enquête a également mis en évidence le rôle

narcotrafic en collaboration avec des coterie de Catane et de Calabre<sup>288</sup>, aux paris illégaux, ainsi qu'à la gestion d'activités commerciales. Des phénomènes criminels liés aux crimes de prédation et au trafic de drogue continuent à se manifester sur le territoire, comme l'ont confirmé de récentes enquêtes<sup>289</sup>.

Plusieurs entités criminelles continueraient à opérer dans le centre-ville. Les résultats de l'opération « *Provinciale* » de 2021<sup>290</sup>, en effet, montrent la présence de formes de collaboration entre trois *groupes* criminels distincts pour le partage des revenus provenant des activités illégales typiques<sup>291</sup>. L'opérativité d'une coterie active dans le quartier « Maregrosso » et d'une autre coterie opérant dans la zone appelée « Fondo Pugliatti » aurait été attribuée au *clan* LO DUCA.

Dans le quartier « Camaro-Bisconte »<sup>292</sup>, l'opérativité du *clan* VENTURA-FERRANTE<sup>293</sup> semblerait réduite, ainsi que celle du *clan* « Mangialupi » qui est représenté par des familles désormais historiques<sup>294</sup> et qui est également affaibli par des enquêtes antérieures<sup>295</sup>. Ce dernier continuerait à exercer le contrôle criminel du quartier homonyme.

---

prépondérant d'une personne dans le magasin de fruits et légumes où se tenaient les réunions pour l'organisation des compétitions clandestines.

<sup>288</sup> Il s'agit des opérations « *Festa in Maschera* » et « *Scipione* » de février et mars 2020. L'enquête « *Scipione* » a révélé que les fournisseurs habituels étaient des éléments liés à la *cosca* de *'ndrangheta* MORABITO-BRUZZANITI-PALAMARA d'Africo Nuovo (Reggio de Calabre).

<sup>289</sup> À savoir, l'enquête conclue le 20 juillet 2022 par la Garde des finances de Messine, dont les résultats ont relevé l'existence d'un *groupe* dédié au vol, à l'extorsion et au recel de biens volés, commis également par l'utilisation de la pratique dite du « *cavallo di ritorno* » (cheval de retour). L'enquête « *Smart* » (OCC n° 764/20 RGNR DDA-3962/20 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du tribunal de Messine), conclue le 19 octobre 2022 par les Carabiniers de Messine, a permis de démanteler un *groupe* consacré à la vente de *marijuana* dans la zone nord de Messine, en documentant, entre autres, l'utilisation de mineurs pour cacher la drogue. Les résultats de l'opération « *Impasse* » (OCC n° 6611/19 RGNR-2365/21 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Messine), conclue par la Garde des finances de Messine le 13 décembre 2022, qui a mis en évidence, grâce aux déclarations d'un collaborateur de justice, une organisation structurée qui vendait de grandes quantités de drogue, fournies par certains habitants de Catane dans le quartier Etna de *San Cristoforo* et par des filières calabraises, en utilisant également des véhicules d'urgence médicale pour le transport de la drogue.

<sup>290</sup> OCC n° 4892/17 RGNR et no. 3374/18 RG GIP émis par le Tribunal de Messine le 30 mars 2021 et exécutées le 9 avril 2021 par la Police nationale italienne, les Carabiniers et la Garde des finances de Messine.

<sup>291</sup> À savoir, le trafic de stupéfiants (souvent fournis par des canaux calabrais), les extorsions et le contrôle des activités économiques, en particulier dans le secteur des jeux et des paris sur les événements sportifs et la restauration. En effet, au cours de l'enquête « *Provinciale* » susmentionnée, des relations consolidées ont été découvertes entre le syndicat et certains dirigeants maltais de marques de jeux et de paris bien connues. Les développements de l'enquête ont également conduit à la saisie de deux activités de restauration situées dans le centre-ville, formellement au nom de prête-noms, mais en fait gérées par le chef du *clan*.

<sup>292</sup> Au fil du temps, plusieurs événements sanglants ont été enregistrés : parmi eux, le double homicide commis contre deux criminels condamnés, le 2 janvier 2022, dont l'auteur a été arrêté le 29 avril 2022 par la Police nationale de Rosarno (Reggio de Calabre) en exécution de l'OCC 9/22 RGNR - 41/22 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du tribunal de Messine le 8 janvier 2022.

<sup>293</sup> Sévèrement affaiblis par les résultats de l'enquête « *Matassa* » (OCC n° 7220/2011 RGNR), exécutée en 2016 avec l'arrestation de leurs chefs respectifs. L'enquête a documenté, entre autres, des « accords électoraux », lors des consultations de 2013 pour l'élection du maire de Messine, entre un politicien local et des représentants des clans Spartà et Ventura, visant à obtenir des votes en sa faveur et en faveur d'autres candidats au Parlement.

<sup>294</sup> Il s'agit des *familles* mafieuses ASPRI, TROVATO, TRISCHITTA et CUTÈ.

<sup>295</sup> Ce qui a mis en évidence les activités du *clan* : le trafic de drogue fourni par des canaux calabrais, hollandais et balkaniques (les enquêtes « *Doppia Sponda* » en 2017, « *Tunnel* » et « *Fortino* » en 2019 en sont des

Les résultats de l'opération « *Montagna Fantasma* »<sup>296</sup>, conclue le semestre dernier, ont montré que le *clan* MANCUSO opérerait dans le quartier « Gravitelli », proche du centre-ville. Dans ce contexte territorial, le **28 mars 2023**, la DIA de Messine a procédé à l'arrestation en flagrant délit<sup>297</sup> d'une personne liée par des liens de parenté à un membre éminent du *clan* MANCUSO, déjà soumis à mesure conservatoire dans le cadre de l'opération précitée « *Montagna Fantasma* ».

Au sud du chef-lieu et, en particulier, dans le quartier « Santa Lucia sopra Contesse », l'opérativité du *clan* SPARTÀ<sup>298</sup> serait présente. Ce clan serait capable de maintenir des contacts stables avec des associations calabraises visant à l'approvisionnement de stupéfiants à destiner aux places locales de vente de drogue<sup>299</sup>. C'est ce qui ressort des résultats de l'enquête<sup>300</sup> conclue en juillet 2022 par les Carabiniers de Messine, qui a mis en évidence un florissant trafic de drogue sur la route Calabre-Sicile. Pour confirmer la tendance du *clan* à interagir avec les *cosche* calabraises voisines dans ce secteur, les résultats de l'opération « *Chanel* »<sup>301</sup>, conclue le **3 mars 2023** par la Police nationale de Messine, interviennent au cours de la période considérée. Les enquêtes, lancées pendant l'année 2021

---

exemples), les paris clandestins et les jeux d'argent (p.ex. les enquêtes « *Dominio* » de 2017 et « *Last Bet* » de 2019).

<sup>296</sup> OCC n° 72/19 RGNR - 3148/19 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire du Tribunal de Messine le 5 octobre 2022. En octobre 2022, la Garde des finances de la zone des monts Péloritains a constaté que le *clan* avait manifesté de forts intérêts dans le secteur des déchets. L'enquête, commencée en 2019 après la saisie d'une zone utilisée comme décharge illégale dans la localité de « Gravitelli », a permis de dévoiler une organisation criminelle structurée et dirigée par des sujets proches du *clan* MANCUSO qui, malgré les initiatives antérieures de l'autorité judiciaire, ont continué à opérer dans le trafic et la gestion illégale de déchets spéciaux. Les enquêtes ont également montré que, parmi les « clients habituels » des suspects, il y avait également un grand cercle d'entrepreneurs dans le secteur de la construction de Messine qui ont été touchés, dans le cadre de la même procédure, par des mesures d'interdiction.

<sup>297</sup> À la suite d'une perquisition, un pistolet de calibre 7,65, avec son numéro de série abîmé, a été trouvé à l'intérieur de la maison.

<sup>298</sup> L'opérativité constante et la dangerosité du *clan* ont été confirmées par des enquêtes antérieures, telles que l'opération « *Agguato* » d'octobre 2020 (OCC 2947/19 RGNR et 5687/19 RG GIP du Tribunal de Messine), qui a notamment mis en lumière un attentat commis en janvier 2016 contre les proches d'un ancien *boss* devenu par la suite collaborateur de justice, en identifiant l'origine d'un conflit entre groupes criminels. Plus récemment, une nouvelle enquête a permis de démanteler une coterie criminelle, liée audit *clan*, opérant dans le chef-lieu des monts Péloritains et dans la zone de l'Etna, avec des ramifications à Rome et à Pescara, et se consacrant à la commercialisation de grandes quantités de drogue. L'enquête, en plus de perturber le trafic de drogue sur l'axe Rome-Pescara-Messine, a mis en évidence la capacité du *clan* SPARTÀ d'interagir avec d'autres coterie criminelles en maintenant un lien criminel consolidé et stable avec un *clan* de Pescara et des individus liés aux SANTAPAOLA-ERCOLANO de Catane.

<sup>299</sup> La récente enquête « *Know Down* », conclue en 2022 et déclenchée par une agression pour des dettes passées liées au trafic de drogue, a révélé l'existence d'une association criminelle active dans le quartier de Santa Lucia sopra Contesse, et spécialisée dans la gestion de trafic de drogue (*cocaïne* et *marijuana*) destinée au marché de Messine. L'opération s'est achevée par l'exécution d'une ordonnance de restriction à l'encontre de 11 personnes tenues pour responsables d'association de malfaiteurs visant le trafic de stupéfiants, le vol qualifié, l'extorsion de fonds, les lésions corporelles aggravées et le vol aggravé. Par ailleurs, l'opération « *Aquaris* » menée au cours de la même période par la Police nationale italienne a permis d'arrêter une organisation qui se livrait au trafic à grande échelle de *cocaïne*, d'haschich et d'*héroïne* de la Calabre (OCC n° 3053/19 RGNR et n° 5340/19 RG GIP, émis par le tribunal de Messine le 8 février 2022).

<sup>300</sup> OCC n° 1810/21 RGNR - 4754/21 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Messine le 12 juillet 2022.

<sup>301</sup> OCC n° 1833721 RGNR et n° 4906/21 RG GIP, émis par le juge de l'enquête préliminaire (GIP) du Tribunal de Messine le **27 février 2023**.

grâce notamment aux déclarations d'un collaborateur de justice, ont révélé l'existence d'une association dédiée à un important trafic de *cocaïne*, de *marijuana* et d'*haschisch* provenant principalement de la Calabre et de la province de Catane, basé dans le quartier Santa Lucia sopra Contesse. Des grandes quantités de drogue étaient vendues sur les places de vente de la ville, surtout dans les quartiers situés au sud et au centre de Messine, où résidaient les dirigeants du *clan*<sup>302</sup>.

De plus, il ne faut pas oublier le phénomène des corruptions qui se concrétisent souvent dans le domaine des adjudications publiques<sup>303</sup> et dans les procédures d'accès à des fonds publics impliquant des entrepreneurs, des fonctionnaires publics et parfois des représentants de la criminalité organisée. Au fil du semestre, une enquête menée par la DIA de Messine<sup>304</sup> s'est conclue par l'arrestation de 4 personnes jugées responsables, en concours, d'entrave à la liberté des enchères publiques dans le cadre d'un appel d'offres concernant le Consortium pour les autoroutes siciliennes. En particulier, au cours de l'année 2020, les suspects ont mis en œuvre des actions visant à perturber la procédure de formation de l'appel d'offres sur l'exécution du « *...service de surveillance incendie...dans les tunnels du réseau* » autoroutier « A18 Messine-Catane et A20 Messine-Palermo ». Parmi les suspects, il y avait un fonctionnaire public et un entrepreneur avec des antécédents judiciaires, ayant des rapports personnels avec des représentants éminents du contexte mafieux<sup>305</sup> de la province de Messine, ce qui a été vérifié par des résultats d'enquêtes antérieures.

Le versement illicite de paiements publics est un phénomène très connu, même hors des contextes mafieux. Au fil du dernier semestre, une enquête<sup>306</sup> de la Garde des finances de Messine avait déjà permis de démanteler un « système criminel »<sup>307</sup> conçu par un administrateur de la municipalité de Montagnareale (Messine) et par 9 membres de sa famille pour accomplir plusieurs crimes

---

<sup>302</sup> Au cours de ces activités, 180 000 euros en espèces ont été trouvés et saisis au domicile de l'un des suspects.

<sup>303</sup> L'ingérence de la criminalité organisée (même commune) dans les adjudications publiques avait déjà émergé dans les procédures pénales dénommées « *Beta* » et « *Concussio* », qui avaient conduit le 28 mars 2019 à la dissolution de la municipalité de Mistretta. En outre, au cours du semestre dernier, l'opération de la Garde des finances (OCC n° 4941/19 RGNR et n° 3961/20 RG GIP émis par le Tribunal de Messine le 12 mai 2022) a conduit à la dissolution précitée de la municipalité de Mojo Alcantara (voir note n° 7).

<sup>304</sup> OCC n° 4223/21 RGNR et n° 4172/22 RG GIP, émis le **25 janvier 2023** par le GIP du Tribunal de Messine.

<sup>305</sup> La capacité des coteries à entretenir des relations avec des professionnels et des entrepreneurs qualifiés, pour s'infiltrer dans le tissu économique légal, serait également confirmée par les résultats de l'enquête « *Scilla e Cariddi* » qui, bien que centrée sur des dynamiques criminelles relatives à la '*ndrangheta*, a documenté la perméabilité des entreprises actives dans le secteur du transport maritime aux infiltrations de la criminalité organisée.

<sup>306</sup> OCC n° 869/2020 RGNR-1375/2022 RGGIP, émis par le GIP du Tribunal de Patti (ME-Messine) 869/2020 RGNR-1375/2022 RGGIP, émis par le GIP du Tribunal de Patti (ME) et exécuté par la Garde des finances le 20 octobre 2022. La constitution d'un réseau très dense d'entreprises, composé de sept sociétés actives dans plusieurs secteurs commerciaux, a été relevée. 3 de ces entreprises ont fait faillite et ont progressivement vidé leur patrimoine en faveur d'autres sociétés appartenant au même groupe. Comme le montre la mesure de custodie... « *Ces sociétés sont les pions d'un seul échiquier, astucieusement conçus pour atteindre des objectifs criminels au profit constant d'une seule famille, une stratégie qui a fonctionné et fonctionne selon des schémas établis, en s'appuyant sur un réseau dense de collaborateurs fidèles, proches de la coterie criminelle et prêts à servir les objectifs du groupe* ».

<sup>307</sup> Cette enquête complexe au niveau économique et financier a également permis de saisir des biens mobiliers et immobiliers d'une valeur totale d'environ 3,5 millions d'euros.

économiques et financiers. Le « système » « extrêmement sophistiqué », outre à la faillite et la réutilisation des avoirs frauduleusement obtenus, visait à intercepter, entre autres, des financements octroyés par les municipalités de Montagnareale (Messine) et de Librizzi (Messine). En ce sens, **le 26 janvier 2023** la DIA a exécuté une mesure de saisie de biens<sup>308</sup> contre un expert-comptable connu de Mistretta (Messine), d'une valeur d'environ 12 millions d'euros<sup>309</sup>. Les activités d'enquête ont documenté la réutilisation des ressources financières illégalement accumulées par cette personne à la suite de comportements criminels multiples, visant à la fraude et à la perception indue de paiements publics. Au fil du temps, le spécialiste, bien qu'enraciné dans le territoire des monts Nébrodes, avait étendu son action non seulement au niveau régional, mais aussi à l'échelle nationale et étrangère, confirmant ainsi sa dangerosité sociale déjà apparue dans plusieurs mesures conservatoires et patrimoniales, ainsi que dans certains jugements de condamnation. À cet égard, il convient également de signaler que, **le 12 avril 2023**, les Carabiniers ont exécuté une mesure conservatoire<sup>310</sup> à l'encontre de 2 entrepreneurs du territoire des monts Nébrodes (Messine), considérés comme responsables d'une fraude aggravée visant à obtenir illégalement des contributions publiques destinées au secteur agricole et versées par l'AGEA (Agence italienne pour les contributions en agriculture). Leur comportement illicite s'est développé à travers la présentation de demandes uniques de paiement où était déclaré le traitement de 120 hectares appartenant en réalité au domaine de la Région Sicilienne.

La lutte contre la criminalité organisée s'est également développée dans le domaine de la prévention administrative. Au cours du semestre, le préfet de Messine a émis 7 mesures d'interdiction à l'encontre de sociétés opérant principalement dans le secteur agropastoral et pour lesquelles ont été relevés des éléments symptomatiques d'un conditionnement mafieux.

---

<sup>308</sup> Déc. Seq. n° 19/2022 RGMP – 15372019 RGMP et n° 1723 Seq., émis par le Tribunal de Messine le **5 janvier 2023**, exécuté par la Section DIA de Messine et par les Centres opérationnels DIA de Catane et de Palerme le **25 janvier 2023**.

<sup>309</sup> Les enquêteurs de la DIA ont notamment procédé à la saisie de 7 entreprises actives dans les domaines des cabinets comptables professionnels, de la céramique et du verre, du bâtiment et de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, pour un total de 25 terrains et bâtiments (dont deux appartements de prestige dans le centre historique de Palerme), 1 voiture, ainsi que plusieurs rapports financiers dans la disponibilité du responsable.

<sup>310</sup> OCC n° 47/2022 RGNR EPPO et n° 1607/2022 RG GIP, émis par le Tribunal d'Enna le **14 mars 2023**. Cette mesure prévoyait également une saisie pour un montant équivalent d'argent et de biens immobiliers d'une valeur d'environ 239 000 euros, comme profit du crime.

## - TOSCANE

Au cours de ce semestre, comme dans le semestre précédent, dans le territoire de cette région, sont confirmées la présence et l'opérativité de personnes faisant partie d'organisations criminelles mafieuses italiennes et étrangères.

À propos des *groupes* mafieux d'origine italienne, la présence et l'opérativité sur le territoire régional concerne notamment ceux qui viennent de la Calabre et de la Campanie, par rapport aux coterie siciliennes qui sont moins enracinées. La criminalité ethnique, outre au trafic de la drogue, se consacre également aux infractions d'appropriation frauduleuse et d'extorsion. Il s'agit surtout d'Albanais, de Roumains, de Chinois, de Maghrébins et de Nord-Africains en général, qui recourent à la « main d'œuvre » de personnes dans le besoin ou des personnes qui se trouvent sur le territoire national de manière irrégulière.

Les activités illicites des groupes de *camorra*, constatées au fil de ces dernières années, se concentrent principalement dans les secteurs des extorsions commises à l'encontre de personnes qui viennent de la Campanie et de la Toscane, mais aussi dans la gestion du trafic et l'élimination illicite de déchets, dans le trafic de stupéfiants jusqu'au blanchiment d'argent et à sa réutilisation dans des activités immobilières ou entrepreneuriales, surtout dans le secteur touristique-hôtelier.

L'opérativité des clans de '*ndrangheta* continue à se manifester sur le territoire de la Toscane, comme le confirment les enquêtes menées précédemment, surtout dans le domaine des extorsions, du trafic de stupéfiants, de l'élimination illicite de déchets et de la fraude fiscale.

Quant à la criminalité calabraise, dans le cadre de l'opération « *Kirmata* »<sup>1</sup>, le **19 janvier 2023** les Carabiniers de Florence ont arrêté 6 personnes, dont une originaire de Isola di Capo Rizzuto (Crotone) pour fraude fiscale à travers des entreprises de construction opérant principalement dans la province de Pise. Ce sujet aurait orienté une partie de ses intérêts en Toscane et il serait considéré le représentant des *familles* de '*ndrangheta* de Isola di Capo Rizzuto (Crotone) hors de la Calabre.

En matière de présence et d'investissements de la '*ndrangheta* en Toscane, une autre enquête digne d'intérêt est l'opération « *San Galgano* », déjà menée par la DIA de Florence au début de 2022.

De plus, le **25 mai 2023**, la Garde des finances de Florence a exécuté une mesure de prévention personnelle et patrimoniale<sup>2</sup> contre une personne d'origine calabraise résidant en Toscane et « proche » de la *cosca* des MAMMOLITI de Oppido Mamertina (Reggio de Calabre). La mesure a concerné la saisie de plus de 60 immeubles situés dans la province de Livourne d'une valeur totale de plus de 6 millions d'euros et de biens meubles liés à des dépôts de titres et à des comptes bancaires dans la Principauté de Liechtenstein, située entre la Suisse et l'Autriche, pour plus de 5 millions d'euros à la personne proposée et aux membres de sa famille.

---

<sup>1</sup> Proc. pén. 6213/2014 RGNR mod. 21 DDA de Catanzaro, 5205/2014 RG GIP et 20/2022 RMC RMC.

<sup>2</sup> Mesure n° 3/2023 RG MP (déjà 4/22 RG MP) émise l'11 mai 2023 par le Tribunal de Florence et une intégration ultérieure émise le **17 mai 2023**.

Pendant ces dernières périodes, la criminalité campanienne s'intéresserait principalement au trafic et à la vente de drogue<sup>3</sup>, ainsi qu'à des activités d'extorsion. Plus spécifiquement, dans la ville de Florence, suite aux développements des enquêtes déjà mentionnés au cours du semestre précédent dans le cadre de l'opération « *Revenge* »<sup>4</sup> consistant en l'exécution de 12 mesures conservatoires à l'encontre de personnes considérées comme affiliées au *clan camorriste* CUOMO de Nocera Inferiore (Salerne), **le 9 mai 2023** le Tribunal de Florence a condamné<sup>5</sup> 3 ressortissants italiens, de Nocera Inferiore (Salerne), accusés d'avoir été les commanditaires de l'intimidation contre une activité commerciale<sup>6</sup> florentine. Le **10 mai 2023**, dans le même cadre d'enquête, la Police nationale italienne a notifié à un autre tribunal le décret d'obligation de séjour pour 3 ans et la saisie des biens<sup>7</sup> émis par le Tribunal local.

La présence et l'enracinement sur le territoire toscan de personnes liés aux milieux du crime organisé de la *camorra* sont cependant à signaler dans une grande partie de la région : du Valdarno (Arezzo) à la Valdinievole (Pistoia), de la Maremme (Grosseto) à la Versilia (Lucques). Aucune province ne peut être considérée comme exempte de la présence stable de sujets liés à des *clans* actifs en Campanie.

Nous citons, à titre d'exemple, l'arrestation par les Carabiniers de Sienne le **15 février 2023** d'une personne de la Campanie résidant depuis plusieurs années à Monteroni d'Arbia (Sienne), en exécution d'une mesure définitive émise par l'autorité judiciaire de Santa Maria Capua Vetere (Caserte)<sup>8</sup>. Parmi les crimes à la base de la condamnation figurent ceux d'association des malfaiteurs visant au trafic illégal de stupéfiants, avec la circonstance aggravante d'avoir agi pour faciliter le contexte mafieux, remontant aux années 2012 et 2013 et commis à Mondragon (Caserte) et à Naples.

Quant aux coteries étrangères, les ethnies les plus présentes sur le territoire de la Toscane se confirment celles roumaines, chinoises et albanaises, ainsi que des *groupes* de maghrébins et nigériens engagés surtout dans le trafic et la vente de stupéfiants.

En particulier, les organisations criminelles albanaises font preuve d'une grande dangerosité et d'une forte incidence dans les activités illégales, notamment pour le trafic de drogue : il s'agit de coteries bien structurées et soutenues par une forte composante solidaire, souvent renforcées par des liens de parenté.

---

<sup>3</sup> Opération « *Golden whale* », relative au trafic de stupéfiants géré par des personnes de la Campanie à Viareggio (Lucques) en 2022.

<sup>4</sup> OCC n° 12441/20 RGNR et 3258/21 RG GIP. L'activité a été menée le 10.09.2021 par la Police nationale et la **Garde des finances** de Florence.

<sup>5</sup> Jugement n° 625/23 Reg. Jugem. du Tribunal de Florence - Bureau du Juge pour les enquêtes préliminaires et l'audience préliminaire, dans le cadre du proc. pen. 8501/22 et 5211/RG GIP.

<sup>6</sup> Les faits remontent au 23 février 2021, lors d'une querelle à Florence entre *clans* rivaux : une bombe artisanale a explosé devant un restaurant de la zone Porta al Prato.

<sup>7</sup> N° 58/2021 RG MP.

<sup>8</sup> Exécution n° 144/2023 SIEP du **14 février 2023** en relation avec le jugement 6171/2019 RG du 12 novembre 2019 pour purger la peine de 26 ans et 8 mois d'emprisonnement.

Dans ce domaine, le port de Livourne se confirme désormais depuis des années un important *hub* pour la criminalité albanaise, pour introduire en Italie les chargements de drogue. Cependant, cette escale est constamment soumise à des contrôles serrés des Forces de l'ordre qui ont effectué de saisies importantes de stupéfiant. À cet égard, **le 23 janvier 2023** la Garde des finances de Livourne a saisi 180 kilogrammes de cocaïne dissimulés dans un conteneur frigorifique plein de bananes, parti un mois plus tôt d'un port sud-américain et provenant d'Albanie. Par la suite, **le 1<sup>er</sup> avril 2023**, la Garde des finances de Livourne a arrêté 3 Albanais alors qu'ils récupéraient, à l'intérieur d'un conteneur en provenance d'Amérique du Sud, une cargaison de cocaïne de 53 kilogrammes d'une valeur de plus de 10 millions d'euros.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les organisations étrangères, surtout albanaises, ayant un *leadership* consolidé dans le trafic international de drogue dans le centre-nord de l'Italie, ne nouent pas des alliances criminelles avec des représentants des coterie italiennes.

Une confirmation récente ressort de l'activité conclue **le 21 avril 2023** par la Police nationale de Bologne avec l'exécution d'une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire<sup>9</sup> contre 8 personnes italiennes et albanaises, considérées comme responsables d'association visant au trafic de stupéfiants. L'activité, qui a permis de mener des enquêtes sur 48 sujets au total, s'est concentrée sur un *groupe* d'albanais dirigé par deux frères et un compatriote résidant à Santa Croce sull'Arno (Pise) et à Massa e Cozzile (Pistoia), qui s'approvisionnaient régulièrement en cocaïne provenant des Pays-Bas pour la vendre sur les places du centre-nord de l'Italie. Les enquêtes ont permis de mettre en lumière l'ensemble de la filière, des basistes aux coterie qui repéraient et préparaient les moyens pour transporter la drogue, jusqu'aux référents en Italie chargés de la distribution de la drogue. Les dirigeants du groupe avaient également des relations avec deux récidivistes de Salerne pour vendre la cocaïne dans les provinces de Salerne et d'Avellino.

De même, en ce qui concerne les enquêtes de lutte contre la criminalité albanaise, nous rappelons l'opération « *Black Eagle* »<sup>10</sup> conclue **le 29 mars 2023** par la DIA à Florence, à Padoue, à Gênes et à Catanzaro (en synergie avec la Police fédérale belge) contre des personnes albanais et italiens. Cette enquête a permis de saisir un immeuble d'une valeur de plus de 100 mille euros, ainsi que plus de 30 mille euros en espèces pour le trafic de stupéfiants et le blanchiment.

Des criminels d'ethnie centrafricaine et nord-africaine, présents dans presque toutes les provinces de la Toscane, sont principalement engagés dans la vente de stupéfiants, dans l'aide et l'exploitation de la prostitution, ainsi que dans la vente de marchandises contrefaites.

À cet égard, les différentes opérations qui ont marqué le territoire toscan au cours de ce semestre sont significatives. Parmi ces opérations, nous rappelons celle du **6 mars 2023** où la Garde des finances

---

<sup>9</sup> Proc. pén. 505/2021 RG mod.21 DDA et 5029/21 RG GIP du **5 avril 2023**.

<sup>10</sup> Proc. pén. 10/2022 RGNR de la DDA de Florence - ID 63941/HV de la Police fédérale belge.

de Montepulciano (Sienne) a exécuté une mesure conservatoire émise par le Tribunal local<sup>11</sup> à l'encontre de 11 personnes (3 italiens), dont 8 étaient suspectés pour aide à l'immigration clandestine, avec circonstance aggravante. La garde des finances a également exécuté la saisie conservatoire des parts d'une société de capitaux. L'opération a été menée dans les provinces de Sienne, Florence, Arezzo, Mantoue, L'Aquila et Viterbo et elle a également conduit à une saisie de la société utilisée par les coteries. Cette société avait une base opérationnelle dans la province de Sienne, mais aussi dans les municipalités de Chianciano et de Montepulciano. Les enquêtes ont permis de constater le recrutement de 347 aidants, dont seulement 58 étaient de vrais employés effectuant des activités professionnelles.

Le **28 mars 2023**, la Police nationale de Turin a exécuté une ordonnance de détention provisoire en établissement pénitentiaire<sup>12</sup> contre 16 personnes de nationalité nigériane, considérées comme appartenant à l'association mafieuse EIYE, liée à une coterie plus grande, enracinée au Nigeria et répandue dans plusieurs États européens et non européens. Un des chefs de l'association, également nigérian, a été retrouvé et arrêté dans la province de Livourne, où il semblait résider avec sa famille. La criminalité de matrice chinoise continue à maintenir un rôle majeur dans plusieurs activités économiques, en particulier dans le secteur du textile-habillement pour les provinces de **Florence, Prato et Pistoia**. Les formes d'illégalité les plus répandues continuent à être la production et la commercialisation de marchandises contrefaites ou non conformes à la législation communautaire, avec l'évasion fiscale et contributive qui en découle, ainsi que l'aide à l'immigration clandestine, l'exploitation de la main-d'œuvre irrégulière, l'extorsion et la prédation commis principalement à l'encontre de concitoyens.

En particulier, le **15 mars 2023** la Garde des finances a exécuté une ordonnance de détention provisoire<sup>13</sup> contre 13 personnes d'origine chinoise, résidant à Florence et dans sa province pour association de malfaiteurs visant à la fraude et à la prestation abusive de services de paiement et à la fraude. Les suspects auraient organisé une banque « clandestine » à l'intérieur d'un magasin d'électronique du chef-lieu toscan en offrant aux concitoyens (souvent des entrepreneurs du secteur de l'habillement et de la transformation du cuir) la possibilité de transférer leur argent en Chine avec une commission de 2,5 %, par des canaux financiers illégaux qui empêchaient le suivi des flux.

---

<sup>11</sup> Proc. pén. 2050/2021 RGNR et 276 /2022 RG GIP du Tribunal de Sienne.

<sup>12</sup> OCC n° 11820/2019 RGNR et 11452/2022 RG GIP émise par le Tribunal de Turin le 24 janvier 2023 à la demande du Parquet local.

<sup>13</sup> CCC n° 7166/21 RGNR et 4178/2022 RG GIP émise par le Tribunal de Florence à la demande du Parquet local.

## - TRENTIN HAUT-ADIGE/SUD-TYROL

Sa position géographique stratégique, soit un carrefour central et névralgique pour le transit entrant et sortant d'Europe centrale de marchandises et de personnes et un tissu économique dynamique<sup>1</sup> ouvert aux investissements<sup>2</sup> dans le secteur primaire ainsi que dans celui des services, rend cette région particulièrement sensible<sup>3</sup> aux tentatives d'agression de la part de formations criminelles qui tendent à s'installer de manière sédentaire sur le territoire. En effet, la richesse régionale - actuellement alimentée également par le grand plan d'investissement promu dans le cadre du PNRR - pourrait constituer un canal « préférentiel » pour les organisations criminelles qui sont toujours prêtes à s'infiltrer dans les canaux de l'économie réelle et qui sont capables de créer, en outre, des structures permanentes et stables. Au fil du temps, cet aspect a été confirmé par certaines enquêtes qui ont permis de constater la présence, dans cette région, de coteries criminelles considérées comme de véritables projections d'organisations historiques et de structures criminelles de type mafieux, comme '*ndrangheta* et *camorra*<sup>4</sup>.

Hors des zones d'origine et dans un territoire comme celui du Trentin, les *mafias* sont en outre prêtes à saisir de nouvelles opportunités de *business* pour blanchir et pour réinvestir leurs capitaux illicites<sup>5</sup>. De plus, la position géographique stratégique de cette région constitue un facteur facilitant l'affectation de formations délinquantes d'origine étrangère, principalement mais pas exclusivement<sup>6</sup> consacrées au trafic et à la vente de stupéfiants. Les enquêtes menées récemment sur le territoire ont

---

<sup>1</sup> Au cours de la période considérée, malgré l'inflation et la crise russo-ukrainienne qui ont affecté le monde des affaires, l'évolution économique laisse entrevoir un signal positif de 9,4% par rapport à la même période de l'année précédente, comme indiqué à la page 6 de « *La congiuntura in Provincia di Trento – 1° trimestre 2023* » (La conjoncture en Province de Trente – 1<sup>er</sup> Trimestre 2023), publié par le Bureau d'études et de recherches de la Chambre de Commerce pour l'Industrie, l'Artisanat et l'Agriculture de Trente.

<sup>2</sup> Il convient de remarquer le régime fiscal particulièrement favorable réservé aux résidents, mais aussi aux entreprises qui établissent leur siège dans ce territoire.

<sup>3</sup> La richesse régionale, actuellement alimentée par le grand plan d'investissement promu dans le cadre du PNRR, pourrait donc représenter un canal « préférentiel » pour les organisations criminelles qui ont toujours été prêtes à s'infiltrer dans les canaux de l'économie réelle, à travers les opérations importantes de blanchiment et leur insertion dans les procédures d'appel d'offres pour attribuer les adjudications publiques.

<sup>4</sup> À savoir, les opérations : « *Perfido* » (OCC 2931/17 RGNR - 14/16 DDA - 1888/18 RG GIP émise par le Tribunal de Trente le 15 octobre 2020), qui a permis de constater la présence d'un *local de 'ndrangheta* dans la province de Trente ; « *Freeland* » (OCC1474/18 RGNR - 9/18 émise par le GIP du Tribunal de Trente le 25 mai 2020), conduite en juin 2020 contre une coterie criminelle composée de 20 personnes, dont 2 calabrais, père et fils, *proches* de la '*ndrina* ITALIANO-PAPALIA de Delianuova (Reggio de Calabre). Cette coterie se livrait également à des extorsions, ainsi qu'au trafic et à la vente de drogue ; « *Serpe* » (OCC n° 10381/10 RGNR et 2692/11 RG GIP, émise le 31 mars 2011 par le Tribunal de Venise), conduite par la DIA de Padoue en 2011, avec laquelle une organisation criminelle « proche » au *clan* des CASALESI a été dissolue. Cette organisation, par l'intermédiaire d'une société financière ayant son siège dans le territoire de Vicence, avait tenté d'acquérir des entreprises en difficulté du territoire de Trente, en s'appuyant sur l'œuvre d'un comptable de Rovereto (Trente).

<sup>5</sup> En matière de blanchiment, il convient de rappeler l'enquête de la Garde des finances de Trente conclue le 17 février 2022 avec l'arrestation du propriétaire d'une entreprise commerciale de Pinzolo (Trente) pour blanchiment d'argent.

<sup>6</sup> Outre le trafic et la vente de drogue, ces formations criminelles sont actives dans la commission des crimes prédateurs les plus courants, dans la contrebande de cigarettes, ainsi que dans l'aide à l'immigration clandestine souvent destinée au proxénétisme et au travail au noir.

mis en évidence, entre autres, que le trafic de *cocaïne* et d'*héroïne* est surtout une affaire des coteries ethniques plus structurées, telles que les associations albanaises et nigérianes. Les *groupes* roumains et maghrébins, moins organisés, se consacrent au trafic de *haschisch* ou à la vente au détail de toutes sortes de stupéfiants, agissant comme main-d'œuvre d'organisations multiethniques plus structurées.

## Province de Trente

Le tissu économique de la province de Trente est particulièrement florissant et il n'est donc pas à l'abri des formes d'ingérence des organisations criminelles de type mafieux. À cet égard, il convient de rappeler l'enquête « *Perfido* » (2020) qui a mis en évidence la connivence entre certains figures politiques de l'entrepreneuriat local et un *groupe* calabrais, visant à prendre le contrôle des activités économiques dans le domaine de l'industrie extractive du porphyre. Les membres du *groupe*, expression de la *cosca* SERRAINO de Reggio de Calabre, bien qu'ayant abandonné les territoires d'origine, continuaient à maintenir des liens avec les représentants des *clans* hégémoniques en Calabre<sup>7</sup>. En effet, au fil du temps, ils ont été capables de constituer un *locale* de '*ndrangheta*'<sup>8</sup> dans le territoire de Val di Cembra, à Lona Lases (Trente)<sup>9</sup>.

Ce *modus operandi* a été constaté, entre autres, même avec l'opération « *Black Fog* »<sup>10</sup> de l'année dernière, qui a permis d'identifier 2 professionnels de Trente considérés comme des *hommes de paille* de certaines sociétés administrées concrètement par une personne « proche » de la *cosca* IAMONTE de Reggio de Calabre.

En outre, il ne faut pas sous-estimer le vif intérêt des organisations criminelles dans le trafic de stupéfiants, suivi parfois par le réinvestissement des capitaux illégalement accumulés. À cet égard, le **30 mai 2023**, la Garde des finances<sup>11</sup> de Trente a conclu l'opération « *KI* »<sup>12</sup>, au cours de laquelle il est apparu que des coteries colombiennes et mexicaines cédaient à crédit des stupéfiants aux organisations criminelles nationales<sup>13</sup>. Pour envoyer en Amérique du Sud le montant équivalent en espèces, ils utilisaient un réseau spécifique de « *brokers* » internationaux pour blanchir ces sommes

---

<sup>7</sup> Principalement dans la zone appelée Locride.

<sup>8</sup> Expression de la *cosca* SERRAINO de Reggio de Calabre.

<sup>9</sup> À la suite de l'enquête « *Perfido* » sur les infiltrations de '*ndrangheta*', un commissaire extraordinaire a été nommé à la Mairie. Depuis lors, de nombreux scrutins administratifs n'avaient pas abouti à l'élection du maire en raison de la faible participation ou du manque de candidats.

<sup>10</sup> OCCC n° 14269/20-21 RGNR - 7375/21 RG GIP, émise par le Tribunal de Bologne le 29 mars 2022. L'enquête a mis en évidence l'existence d'un certain nombre de sociétés fictives dont une basée à Trente, ainsi que de plusieurs comptes bancaires en Suisse avec lesquels l'organisation pouvait réinvestir les revenus illicites à travers des investissements en Belgique et aux États-Unis, en prenant le contrôle et la gestion conséquente des bénéfices de 2 sociétés propriétaires de centrales hydroélectriques en Roumanie. En outre, plus de 4 millions d'euros ont été saisis.

<sup>11</sup> Avec le soutien de l'organisme de coopération judiciaire européen EUROJUST et avec l'aide de fonctionnaires de l'agence EUROPOL.

<sup>12</sup> Incardinée dans le proc. pén. 1964/19-21 RGNR - 8/21 DDA - 4054/21 RG GIP du Parquet de Trente.

<sup>13</sup> Sur la base d'accords préexistants avec la criminalité organisée sicilienne, calabraise et d'autres organisations.

et les convertir en biens et services. Essentiellement, les opérations de blanchiment étaient organisées par la coterie à travers plusieurs phases qui prévoyaient donc la cession à crédit du stupéfiant par les cartels sud-américains aux associations italiennes qui, avec l'activité de vente, encaissaient les espèces qu'ils livraient ensuite aux soi-disant *money collectors* (transporteurs). Les transporteurs ensuite, à travers une opération de *money pick-up*, transféraient les sommes d'argent aux *money mules* (préleveurs). Après le dépôt de l'argent sur les comptes bancaires, des virements en dollars étaient effectués à des entreprises de produits électroniques et de luxe précédemment identifiées par le réseau de *brokers* et situées aux États-Unis, en Turquie, en Chine et à Hong Kong. Les multinationales, à leur tour, expédiaient les produits aux clients sud-américains qui après avoir reçu les biens procédaient au paiement en *pesos* directement aux *brokers*, qui en restituaient les sommes aux cartels colombiens, en leur permettant d'avoir de l'argent blanchi dans la monnaie locale. L'enquête a permis de déceler 42 cas de collecte de fonds via *money pick-up*, pour un total d'environ 18,5 millions d'euros. Cette somme a été saisie, car elle a été considérée comme provenant d'une activité illicite. En matière de stupéfiants, nous rappelons l'opération « *Sciamano 2* »<sup>14</sup>, conclue le **31 janvier 2023** par les Carabiniers de Cavalese (Trente), centrée sur une coterie multiethnique active dans le Trentin Haut-Adige et dédiée au trafic de drogue, avec des suspects également à Trente.

### **Province de Bolzano**

Considéré comme un important pôle industriel et un centre du secteur tertiaire, le Sud-Tyrol a toujours suscité l'intérêt des organisations criminelles de type mafieux, prêtes à s'insinuer dans l'économie florissante de cette province. À cet égard, bien qu'aucun crime lié au contexte mafieux n'ait été révélé au cours du semestre, il convient de rappeler l'enquête « *Freeland* »<sup>15</sup> de 2020, qui a établi la stabilité opérationnelle de la '*ndrangheta*'<sup>16</sup> dans le Haut-Adige.

La position géographique stratégique de cette province, située sur l'une des routes les plus fréquentées par le transport routier de marchandises, facilite les coteries criminelles dans l'organisation et dans la gestion lucrative du trafic de drogue. L'enquête « *Sciamano 2* »<sup>17</sup> a permis de démanteler le trafic de *cocaïne* opéré par une coterie multiethnique entre les provinces de Trente et de Bolzano, mais elle a également permis d'identifier, parmi les suspects, un repris de justice d'origine lucane considéré comme « *...chef-promoteur de la coterie consacrée au trafic de stupéfiants, destinés essentiellement à la place de Bolzano et à sa province...* ». En particulier, il est apparu qu'il coordonnait l'activité

---

<sup>14</sup> Pour des détails supplémentaires sur cette opération, veuillez consulter la partie consacrée à la province de Bolzano.

<sup>15</sup> OCC 1474/18 RGNR - 9/18 RG GIP émise par le Tribunal di Trento.

<sup>16</sup> En particulier, la '*ndrina* ITALIANO-PAPALIA de Delianuova (Reggio de Calabre),

<sup>17</sup> OCC 2498/2019 RGNR - 23/20 DDA - 3902/2019 RG GIP émise par le Tribunal de Trento le 7 novembre 2022. Cette enquête est la poursuite de l'enquête précédente, « *Sciamano* », qui a mis fin à des événements criminels similaires.

illicite d'autres membres de la coterie, « *...destinée à la redistribution du narcotique qu'il trouvait chez des trafiquants avec lesquels il entretenait des relations directes...* », en utilisant un bar fréquenté de Bolzano, qu'il dirigeait comme une « *...base logistique pour planifier les livraisons de drogue, tenir à jour la comptabilité, programmer les activités de recouvrement des créances et un lieu réservé pour mener des épisodes individuels de vente* ». L'activité commerciale a été saisie à l'issue de l'enquête.

## - OMBRIE

Le territoire de l’Ombrie, caractérisé par un tissu économique et productif florissant, ne présente pas de formes d’enracinement stable pour les organisations criminelles de type mafieux. Toutefois, des enquêtes antérieures<sup>1</sup> ont établi l’existence de projections de *‘ndrangheta*<sup>2</sup> et de *camorra*<sup>3</sup>, infiltrées dans le tissu entrepreneurial du territoire et bien attentives à saisir toute opportunité économique et financière pour blanchir des capitaux illicites. Au cours des années, la présence de maisons centrales (*case di reclusione*) de Spoleto et de Terni a favorisé l’installation sur ces territoires de noyaux familiaux entiers, originaires de la Calabre et de la Campanie et liés aux personnes détenues en régimes spéciaux de détention.

Dans le cadre des initiatives de lutte contre l’infiltration de la criminalité organisée dans la région, le 15 février 2022 un protocole d’accord entre la préfecture et le parquet de Pérouse a été signé, même en vertu de nombreux fonds parvenus pour la reconstruction sismique (le séisme de 2016) et de ceux destinés aux projets du plan italien de reprise et résilience (PNRR). Le protocole d’accord vise à renforcer la prévention et la lutte contre la criminalité mafieuse à travers des activités conjointes pour suivre et pour analyser les tentatives éventuelles d’infiltration de la criminalité organisée dans l’économie locale.

La synergie institutionnelle fructueuse développée en matière de prévention administrative pendant le premier semestre 2023 a permis au préfet de Pérouse d’émettre 3 mesures d’interdiction anti-mafia à l’égard d’entreprises sur lesquelles ont été détectés des éléments symptomatiques d’un conditionnement mafieux. Ces entreprises opèrent dans les secteurs du commerce de véhicules et d’habillement, ainsi que dans le service de bar et de restauration. Plus précisément, parmi les mesures anti-mafia susmentionnées, une a été émise pour prévenir les tentatives d’infiltration de la *‘ndrangheta* et une autre contre celles de la *camorra*.

L’action de lutte contre les organisations criminelles a également été poursuivie à travers des décrets de saisie préventive. À ce propos, le **25 janvier 2023** la DIA a mis exécution à un décret de saisie<sup>4</sup> à l’égard d’une famille de Crotona, partie du *clan* de la *‘ndrangheta* GRANDE ARACRI. En particulier, la saisie définitive des biens a concerné l’argent et les sociétés déjà saisis à Pérouse, ainsi qu’à Reggio d’Émilie, Modène, Parme et Crotona pour un montant total de 13 millions d’euros, et leurs comptes bancaires en Lituanie et en Roumanie. Les enquêtes menées au fil du temps ont révélé

---

<sup>1</sup> Nous faisons référence aux opérations « *Enterprise* », « *Enterprise II* », « *Quarto Passo* », « *Stige* », « *Core Business* » et « *Infectio* »..

<sup>2</sup> Avec la présence des affiliés aux *‘ndrine* MANNOLO, ZOFFREO et TRAPASSO de San Leonardo de Cutro (Crotona) et à la *‘ndrina* COMISSO de Siderno (Reggio de Calabre)

<sup>3</sup> Avec la présence des individus liés aux *clans* CASALESI, FABBROCINO et TERRACCIANO.

<sup>4</sup> N° 15/2020 RMSP et 20/2021 de la Cour d’appel de Bologne, 1ère section pénale du 13 avril 2021. La procédure avait été engagée à la suite d’une proposition pour une mesure de prévention élaborée par la DIA dans le cadre de l’analyse des infiltrations de la criminalité organisée d’origine calabraise en Émilie-Romagne.

l'opérativité des coteries étrangers, constitués principalement par des Nigériens<sup>5</sup> et des Albanais<sup>6</sup>, intéressés au trafic de stupéfiants, aux crimes prédateurs et au proxénétisme<sup>7</sup>. Dans le domaine des stupéfiants, l'héroïne arrive surtout à travers les Nigériens<sup>8</sup>, la cocaïne à travers les Albanais<sup>9</sup>, alors que le trafic de drogue est généralement géré par des sujets nordafricains.

### Province de Pérouse

Dans le chef-lieu, la présence des individus liés à certaines 'ndrine calabraises a été détecté. Ces individus semblent être actifs grâce à l'infiltration dans le secteur économique et au trafic de stupéfiants, comme le montrent les résultats d'une activité préventive<sup>10</sup> du dernier semestre.

Le trafic de drogue est également géré par des étrangers et, à cet égard, le **6 juin 2023**, à la suite du signalement de l'Interpol, un individu d'origine tunisienne (extradé en Italie le **14 juin 2023**) a été arrêté<sup>11</sup> à Monaco de Bavière, en tant que responsable de recel, de falsification de documents et de trafic de stupéfiants à Pérouse.

### Le reste du territoire régional

Le **1<sup>er</sup> février 2023** la Garde des finances de Pérouse a arrêté, en exécution du mandat d'arrêt européen<sup>12</sup>, un individu d'origine turque, résident à Terni, réputé en charge d'une organisation internationale dédiée à la collecte illicite de paris sportifs et au jeu de hasard, y compris au blanchiment des recettes frauduleusement obtenues. Les enquêtes ont été ouvertes en France en 2019 et elles ont permis de détecter un groupe d'individus d'origine turque, actif dans la gestion de machines à sous et d'autres appareils pour accéder aux jeux de hasard illicites et aux plateformes de paris en ligne gérées par des individus non autorisés. Les équipements électroniques, loués en Suisse,

---

<sup>5</sup> À ce propos, il convient de rappeler les opérations « *Pusher 3-Piazza Pulita* » et « *Nigerian Cultism* » en juillet 2018.

<sup>6</sup> En référence aux enquêtes « *Quarantena* » et « *White Bridge* » (OCC 773/2020 RGNR - 850/2020 RG GIP et 2200/19 RGNR et 393/2020 RG GIP du Tribunal de Terni).

<sup>7</sup> L'opération « *Nigerian cultism* » (2019) avait permis d'arrêter le chef (dénommé *ibaka*) de la confrérie locale cultiste SUPREME EYE CONFRATERNITY, engagée dans le cadre de la drogue, ainsi que dans l'exploitation de concitoyennes menacées et psychologiquement soumises à travers les pratiques « *voodoo* » et « *ju ju* ».

<sup>8</sup> Veuillez noter l'opération précédente « *Pusher 3-Piazza Pulita* » (2018).

<sup>9</sup> Le 10 décembre 2022, la police nationale italienne a démantelé une association de malfaiteurs composée d'Albanais et visant au trafic illicite de stupéfiants. Les enquêtes, menées dans les villes de Pérouse, Terni, Rimini et Bologne, ont permis d'identifier les rôles des associés et le *modus operandi* de l'approvisionnement des stupéfiants et de leur vente au détail. Selon les résultats des enquêtes, les recettes illicites, estimées à plusieurs millions d'euros, auraient été réinvesties non seulement dans des activités commerciales en Ombrie et en Albanie, mais aussi dans des activités d'hébergement situées dans des stations balnéaires renommées. Il s'avère nécessaire de mentionner les enquêtes « *Quarantena* » et « *White Bridge* ».

<sup>10</sup> Mesure P.P.121/2021 RGMP du 24 janvier 2022 prononcée par le Tribunal de Catanzaro.

<sup>11</sup> Soumis à la mesure n° 200/2018 SIEP prononcée par le Parquet général auprès de la Cour d'appel de Pérouse.

<sup>12</sup> N° 1/23 MAE émis par l'autorité judiciaire française. La mesure a été exécutée dans le cadre plus large d'une opération qui a conduit à l'exécution de mesures conservatoires à l'égard de 26 personnes appartenant à l'organisation criminelle et à la saisie d'argent, de ressources financières, de biens mobiliers et immobiliers, pour une valeur d'environ 500 000 euros.

étaient placés auprès d'activités commerciales supposées être sous l'influence du *groupe* criminel, non seulement en France, mais aussi en Allemagne, en Moldavie et en Roumanie.

## - VALLÉE D'AOSTE

Dans les dernières années, plusieurs enquêtes<sup>1</sup> ont été conclues en Vallée d'Aoste. Elles ont souligné la présence de dynamiques criminelles *mafieuses* directement liées à des contextes de *'ndrangheta*. L'opération « *Geenna* »<sup>2</sup>, conclue en janvier 2019 avec l'exécution de 16 mesures conservatoires<sup>3</sup>, avait détecté l'activité d'un *locale* de la *'ndrangheta*, avec également des répercussions au niveau politique et administratif à la suite de la dissolution pour infiltration mafieuse de la municipalité de Saint-Pierre<sup>4</sup>. En référence à certains développements judiciaires<sup>5</sup>, il convient de noter en particulier l'arrêt<sup>6</sup> de la Cour de cassation en relation au jugement sommaire déterminant que « *pendant les années considérées, une organisation mafieuse, enracinée dans la 'ndrangheta calabraise, était opérationnelle à Aoste* ». L'autorité de la chose jugée a par conséquent établi à titre permanent l'existence dudit *locale* de la *'ndrangheta* et elle a cristallisé les condamnations pour association mafieuse à l'égard de certains accusés, tout en annulant avec renvoi à un nouveau procès, la condamnation à l'égard de l'un d'entre eux, ayant pour objet les accusations d'achat de voix et d'extorsion.

Dans la période examinée, les développements d'une autre enquête bien connue, l'opération « *Aemilia* » (2015), se révèlent intéressants : en particulier, le **17 avril 2023** la Garde des finances d'Aoste a saisi<sup>7</sup> des quotas sociaux d'un consortium d'entreprises actives dans la construction de routes et d'autoroutes ayant son siège à Saint Vincent (Aoste), imputables à deux frères entrepreneurs considérés comme personnes liées à la *cosca* GRANDE ARACRI de la ville de Cutro (Crotone).

---

<sup>1</sup> Les enquêtes principales sur le phénomène mafieux en Vallée d'Aoste :

- Enquête « *Lenzuolo* » – Proc. pén. 16579/01 RGNR DDA de Turin.
- Enquête « *Tempus Venit* » – Proc. pén. 32386/10 RGNR DDA de Turin.
- Enquête « *Hybris* » – Proc. pén. 17841/12 RGNR DDA de Turin.
- Enquête « *Gerbera* » – Proc. pén. 31325/06 RGNR DDA de Turin.
- Enquête « *Minotauro* » – Proc. pén. 6191/07 + 9689/08 RGNR DDA de Turin.
- Enquête « *Geenna* » – Proc. pén. 33607 /14 RGNR DDA de Turin.

<sup>2</sup> Proc. pén. 33607/14 RGNR du Tribunal de Turin.

<sup>3</sup> Leur évolution judiciaire est encore en cours.

<sup>4</sup> Avec Décret du Président de la République du 10 février 2020.

<sup>5</sup> En matière des recours introduits par les accusés et le procureur général auprès de la Cour d'appel de Turin, la Cour suprême a rendu un arrêt (arr. n° 223/2023 du 24 janvier 2023) annulant l'autorité de la chose jugée de deuxième instance, avec renvoi pour un nouveau jugement à une autre section de la Cour d'appel de Turin, déclarant également irrecevable le recours du procureur général. Plus récemment, le 15 novembre 2023, le procès en appel bis a été ouvert devant une autre section de la Cour d'appel de Turin.

<sup>6</sup> Arr. n° 1243 du **20 avril 2023**.

<sup>7</sup> Arrêt 6036/2020 R. Arr. – 7692/2019 RG CABO – 8843/2015 RGNR et 555/2016 RG Tribunal de Reggio d'Émilie prononcé par la Cour d'appel de Bologne, dont les positions sont devenues définitives le 7 mai 2022.

## - VÉNÉTIE

Le territoire de la Vénétie est caractérisé par un système économique et productif consolidé en croissance<sup>1</sup> continue, capable d'attirer des investissements publics et privés<sup>2</sup> destinés à renforcer davantage la dotation infrastructurelle et logistique de la région. Pour ce qui est de l'aspect territorial, nous soulignons que la Vénétie est traversée par des grandes voies de communication<sup>3</sup> qui contribuent à favoriser le développement commercial des zones industrielles. Ces infrastructures sont cruciales pour fournir aux entreprises un accès immédiat aux principaux nœuds de trafic et aux nombreux pôles intermodaux du territoire, permettant ainsi aux zones les plus isolées de combler le clivage économique et social par rapport au reste de la région, grâce à la mise en place du réseau de liaisons<sup>4</sup>. Ce dynamisme économique suscite largement les intérêts des organisations criminelles qui trouvent, dans la multiplicité des possibilités offertes par le monde productif de la Vénétie, une bonne source de rentabilité dans un contexte favorisant le « mimétisme » criminel à cause de plusieurs aspects. En particulier, la *'ndrangheta* a réussi, au fil du temps, à accroître ses intérêts illicites dans la région avec la création des formes résidentes, c'est-à-dire des projections des *cosche* calabraises, intéressées pas seulement au trafic de stupéfiants, mais aussi à des importantes opérations de blanchiment et de réinvestissement des capitaux illicites, comme le confirment les enquêtes précédentes<sup>5</sup> et des résultats<sup>6</sup> des procès découlant des opérations « *Isola scaligera* »<sup>7</sup> et « *Taurus* »<sup>8</sup> conclues en 2020. Le territoire régional n'était pas exempt des intérêts illicites de la criminalité campanienne qui, au cours des années, a montré son action surtout dans les secteurs des stupéfiants et du blanchiment. À cet égard, il convient de rappeler l'opération « *Piano B* »<sup>9</sup>, menée par la DIA de Trieste, qui avait

---

<sup>1</sup> Même si la pandémie du Covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont mis à l'épreuve l'entier secteur entrepreneurial avec l'incertitude de l'offre et de la demande, mais aussi avec la hausse des prix des matières premières et de l'énergie

<sup>2</sup> Dans le semestre considéré, il est possible de constater les effets des projets liés au PNRR, sachant que la Vénétie en bénéficie grâce à des ressources s'élevant à plus de 9,5 milliards d'euros.

<sup>3</sup> À savoir, les deux « couloirs européens TEN-T » (des réseaux transeuropéens de transports de l'énergie et des télécommunications – *Tran-European Networks – Transport n° 1 et n° 6*), respectivement pour les trajets Berlin-Palermo et Lyon-Budapest.

<sup>4</sup> Au cours du semestre, un autre chantier a été lancé pour achever les travaux sur la *Pedemontana veneta*, surtout pour la jonction entre la route à péage et l'A27, près de Spresiano (Trévise). À ce jour, cette route de liaison est viable pour environ 82 km sur 94 km totaux avec 13 barrières de péage actives. Parallèlement, les travaux se poursuivent sur le projet ferroviaire « *Alta Capacità/Alta Velocità* » pour le trajet Vérone-Padoue, ce qui fait partie d'un projet plus vaste pour améliorer les transports entre Venise et Turin.

<sup>5</sup> À savoir, les opérations « *Fiore Reciso* » (2014-2018), « *Terry* », « *Camaleonte* », « *Avvoltoio* », « *Hope* », « *Taurus* » et « *Isola Scaligera* » qui ont détecté la présence de la *'ndrangheta* dans les secteurs des stupéfiants, des extorsions et du blanchiment. Enfin, l'enquête « *Valpolicella2* », menée le 18 octobre 2022 par la DIA conjointement à la garde des finances, a permis de démanteler une coterie criminelle de la *'ndrangheta*, basée à Vérone et à l'origine de plusieurs délits d'ordre économique et financier.

<sup>6</sup> Des détails supplémentaires seront fournis dans les paragraphes concernant les provinces de référence.

<sup>7</sup> Proc. pén. 4964/17 RGNR - 3343/21 RG GIP du Parquet de la République – DDA de Venise.

<sup>8</sup> Proc. pén. N° 1510/14 RGNR - 3958/21 RG GIP du Parquet de la République – DDA de Venise.

<sup>9</sup> L'enquête de la DIA s'est conclue au mois de décembre 2018 avec une mesure conservatoire à l'égard de 8 personnes.

révélé la tentative d'investissement de capitaux illicites élaborée par la *famille IOVINE* du cartel des CASALESI.

Certaines enquêtes du passé ont également mis en exergue la présence d'individus liés aux *familles* siciliennes dédiées à des activités de blanchiment de capitaux illicites, à travers des investissements immobiliers surtout dans la zone de Venise. Plus récemment, les coteries de Palerme ont tenté de s'infiltrer dans les canaux de l'économie légale en commettant d'importantes fraudes fiscales<sup>10</sup>. Ce phénomène a également été confirmé par les résultats de l'opération « *Al Pacino* » (2021), qui a révélé l'existence d'une association de malfaiteurs visant à commettre des fraudes et créée par un individu déjà connu dans d'autres contextes d'enquêtes à cause de ses liens avec la *famille MAZZEI* de Catane. La *criminalité des Pouilles* a relancé ses intérêts dans ce territoire grâce à la *branche* du *clan* DI COSOLA de Bari active dans le trafic de drogue<sup>11</sup>, alors que des individus criminels de Foggia et de Brindisi auraient commis des infractions d'appropriation frauduleuse. Dans le cadre de l'enquête « *Levante* », menée par la DIA de Bari en février 2022, la présence de certains individus appartenant à une association de malfaiteurs a été enregistrée dans le territoire de Vicenza. Cette association, considérée comme proche au *clan* PARISI de Bari, était finalisée au blanchiment, à l'auto-blanchiment, aux extorsions, au transfèrement frauduleux et au détournement de fonds.

Parallèlement à l'activité judiciaire, la lutte contre la criminalité organisée dans le territoire s'est également développée en matière de prévention administrative, grâce à un certain nombre de mesures préfectorales prises à l'encontre d'entreprises liées à des ramifications de la *'ndrangheta* et de la *camorra* et opérant dans les secteurs de la location de véhicules, de l'armement de voie, des déchets, du bâtiment et des transports.

Comme décrit ci-dessous, le dynamisme économique du territoire représente une opportunité valable même pour les organisations criminelles. Bien qu'opérant loin des contextes mafieux, ces organisations sont intéressées depuis longtemps à poursuivre des objectifs illicites à travers leur infiltration dans le tissu économique et productif et en commettant surtout des crimes économiques et financiers, ainsi que des fraudes pour obtenir illégalement des contributions publiques<sup>12</sup>.

En outre, il a été possible de détecter sur le territoire la présence de groupes criminelles d'origine étrangère qui pratiquent le trafic de stupéfiants, l'immigration illégale, le trafic d'êtres humains et le

---

<sup>10</sup> L'opération « *Pupari 2.0* » a révélé qu'un condamné originaire de Palerme et résidant dans la province de Padoue était à la tête d'une association de malfaiteurs visant à commettre une importante fraude à la TVA à travers l'utilisation d'opérations fictives de crédit et l'interposition de nombreuses « sociétés-écrans ».

<sup>11</sup> À remarquer, l'opération « *Maestrale 2017* » conclue en mai 2019 avec l'exécution d'un OCC à l'égard de 19 individus pour association mafieuse aggravée par la détention d'armes, le trafic de stupéfiants, ainsi que par les menaces et les extorsions commises.

<sup>12</sup> Des aspects également soulignés par un certain nombre d'enquêtes menées au cours du semestre et qui seront décrites dans les paragraphes consacrés aux autres provinces.

proxénétisme. Plus récemment, à la suite de l'arrêt prononcé par le Tribunal de Vérone<sup>13</sup> dans le cadre de l'opération « *Karakatitza* »<sup>14</sup> de 2014, la présence de la *mafia russe* – *Vor v zakone* – *Voleurs dans la loi* a été détectée à Vérone, mais aussi dans les provinces de : Vicence, Venise, Bologne, Modène, Reggio d'Émilie et Brescia. Cette organisation criminelle est caractérisée par l'emploi de méthodologies mafieuses aussi bien dans sa force intimidatrice fondée, entre autres, sur la disponibilité d'armes que dans la condition de soumission et d'omerta soumettant leurs mêmes concitoyens<sup>15</sup>. Une autre preuve de la présence de mafias ethniques sur le territoire de la Vénétie est l'arrestation, en octobre 2022, d'un ressortissant nigérian membre de la *mafia Cult Maphite*, reconnue judiciairement par le tribunal de Turin dans le procès homonyme intitulé « *Maphite – bibbia verde* »<sup>16</sup>.

### **Province de Venise**

Au fil du temps, des importants résultats d'enquête et judiciaires ont montré que même le territoire de cette province résulte particulièrement intéressant pour les organisations criminelles autochtones<sup>17</sup>, mais aussi pour celles du sud de l'Italie et à l'étranger qui sont toujours à la recherche de nouveaux territoires pour étendre leurs trafics illicites.

La présence de la criminalité calabraise a été détectée à Venise et dans l'*arrière-pays*, où elle est consacrée à l'acquisition des entreprises en crise de liquidité, en récurant à l'usure et aux extorsions. Cet aspect a été souligné par les résultats de l'opération « *Tetris* » conclue par la Garde des finances de Venise et les Carabiniers de Padoue l'année passée. L'opération a montré des épisodes d'extorsion

---

<sup>13</sup> Arrêt n° 558/22 Reg. Sent. du Tribunal de Vérone, 2888/2009 RGNR DDA du Tribunal de Venise, 923/2018 RG Déb. prononcé en septembre 2022. L'arrêt décrit le caractère hiérarchique de la structure criminelle, où les postes apicaux de la coterie active en Italie sont définis « *Vor* », également appelés « *Hotii di Lege* » (*Voleurs dans la loi*) et ils ont été choisis et nommés par la partie de l'organisation basée à l'étranger et, en particulier, dans leur pays d'origine (en l'occurrence en Moldavie). Chaque « *Vor* » a sous ses ordres un nombre important d'affiliés appelés « *bratva* » (frères), réunis en groupes/factions, répartis sur le territoire italien. Chaque groupe/faction est dirigé par des individus investis de la charge de « *smotrascii* » (observateurs), avec des fonctions de coordination et de contrôle sur les activités illicites et les relations avec les supérieurs hiérarchiques, appelés « *polojenez* » (superviseurs). Ces derniers s'occupent de récupérer et d'assurer la remise d'un pourcentage des recettes des activités à la haute direction de l'organisation, même s'ils sont détenus, en contribuant ainsi à ce que l'on appelle l'« *obsciac* » (une sorte de « *caisse commune* » de l'association dans son ensemble).

<sup>14</sup> L'opération s'est conclue le 22 janvier 2024 et elle a été coordonnée par la DDA de Venise. Les enquêtes ont permis d'arrêter 35 personnes, toutes de nationalité moldave, sauf un citoyen russe. Elles se sont révélées être des membres d'une vaste *association de malfaiteurs de type mafieux* à matrice moldave, agissant au niveau transnational et opérant dans tout le nord de l'Italie, avec des bases dans les provinces de : Vérone, Venise, Padoue, Milan, Brescia, Modène, Reggio d'Émilie, Plaisance et Bologne.

<sup>15</sup> Voir page 12 dudit arrêt.

<sup>16</sup> OCC 21522/17 RGNR – 4046/19 RG GIP DDA de Turin prononcé le 17 juillet 2019.

<sup>17</sup> À savoir, la soi-disant *mala del Brenta*, créée en Vénétie dans les années 1970 et en activité dans le nord-est de l'Italie. Dans les années 1990, elle a été sévèrement affectée par l'arrestation et le repentir du chef. Une « nouvelle » *reconstruction (mala del Tronchetto)* avait été envisagée selon les résultats de l'enquête « *Papillon* » (OCC 9426/16 RGNR – 6844/17 RG GIP délivrée par le Tribunal de Venise le 16 novembre 2021). Toutefois, au cours du semestre examiné, des sujets ayant choisi la procédure abrégée ont été soumis à l'audience préliminaire et, en l'occurrence, le Juge d'audience préliminaire (GUP) de Venise a souligné l'existence d'une association criminelle, sans lui reconnaître la nature mafieuse.

et d'usure commis par certains individus appartenant au *clan* BOLOGNINO, lié à la *cosca* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone), contre des entrepreneurs locaux.

Au cours du temps, l'intérêt de la camorra a également été reconnu, en particulier des CASALESI, dont la présence est confirmée depuis les années 1990. En ce sens, il convient de souligner l'opération « *At Last* » (2019) menée à Venise par la Police nationale italienne, ce qui a permis de reconstituer la capacité du *clan* à s'infiltrer dans l'économie légale de la province au moyen d'une méthode typiquement mafieuse<sup>18</sup>. Toutefois, au cours de ce semestre, les résultats des procès<sup>19</sup> n'ont pas confirmé les actions mafieuses de l'association. Au cours de la période prise en examen, au dehors des contextes mafieux, une particulière importance est attachée aux résultats de l'opération « *Black delta* »<sup>20</sup> conclue le **24 janvier 2023** par les Carabiniers de Venise à l'égard de 6 individus. L'opération a détecté un système solide de corruption qui impliquait des entrepreneurs et des fonctionnaires publics et qui était finalisé à l'octroi des soi-disant « permis de construire ». L'enquête a également révélé la présence de ce « *méfait* » dans la distribution de grandes quantités de masques pendant la période d'urgence sanitaire du COVID, mettant en évidence une « spéculation » considérable de la part de l'organisation.

Des enquêtes antérieures ont également mis en évidence la présence d'associations criminelles étrangères<sup>21</sup> sur le territoire vénitien et dans d'autres provinces de la Vénétie. À cet égard, le **10 janvier 2023**, les Carabiniers de Venise ont exécuté une mesure de précaution dans le cadre de l'opération « *Hope* »<sup>22</sup> à l'encontre de 8 individus tenus responsables de trafic et de vente de cocaïne et de détention illégale d'armes. Dans le même contexte d'enquête, des biens et de l'argent d'une valeur totale d'environ un demi-million d'euros ont été saisis. Dans le cadre de l'opération « *Spiderman* »<sup>23</sup>, le **6 juin 2023** les Carabiniers de Venise et de Mestre ont démantelé une organisation criminelle multiethnique consacrée au trafic d'héroïne, en détectant l'existence d'un véritable laboratoire utilisé pour couper, pour fractionner et pour confectionner ce stupéfiant.

## Province de Belluno

---

<sup>18</sup> En fait, dans ce contexte, avec la procédure abrégée confirmée par la Cour de cassation, le fonctionnement d'une association mafieuse avait été mis en évidence. Elle était considérée comme proche du *clan* Casalesi et responsable d'association mafieuse, de fraude électorale de type mafieux (« *scambio elettorale politico-mafioso* »), de complicité personnelle, de faillite frauduleuse, de blanchiment d'argent, d'interposition fictive de personne, de port et de détention illégale d'armes clandestines, d'arnaque, d'extorsion, d'usure, de vol, de contrefaçon de monnaie et de trafic de stupéfiants.

<sup>19</sup> Arr. n° 1037/2020 RG DIB. – 10106/2019 RG NR du **5 juin 2023** délivrée du Tribunal de Venise, 2<sup>e</sup> Sec. pén.

<sup>20</sup> Émise dans le cadre de la proc. pén. 9819/2019 RG NR - 4320/2020 RG GIP du Tribunal de Venise.

<sup>21</sup> En ce sens, il faut rappeler la condamnation amplement décrite dans le cadre régional et prononcée par le tribunal de Vérone, qui a constaté la présence de « cellules » réputées partie de la soi-disant « *Mafija russe - Vor Vzacone - Voleurs dans la loi* ». Sa présence a également été relevée sur le territoire vénitien.

<sup>22</sup> OCC prononcé par le GIP du Tribunal de Venise dans le cadre de la proc. pén. 2904/19 RG NR - 6401/21 RG GIP.

<sup>23</sup> Prononcé par le GIP du Tribunal de Venise dans le cadre de la proc. pén. 10387/2018 RG NR - 5387/19 RG GIP.

À Belluno, alors que la présence de coterie liée aux contextes mafieux n'est pas enregistrée, nous gardons une haute attention sur la prévention des tentatives d'infiltration de la criminalité organisée, surtout en vertu des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Milan et de Cortina d'Ampezzo 2026.

## Province de Padoue

Le territoire provincial constitue le siège d'importantes entreprises multinationales. Il est donc caractérisé par la présence d'une plateforme logistique majeure, représentant un vrai carrefour pour le mouvement et le stockage des marchandises. Au fil du temps, cette plateforme est devenue de plus en plus projetée envers les principaux ports nationaux et nord-européens. Ce système infrastructurel alimente une forte activité économique induite et il représente un intérêt potentiel pour les organisations criminelles même de type mafieux. En outre, les énormes investissements<sup>24</sup> et les financements pour la réalisation du projet des chemins de fer « *Alta Capacità/Alta Velocità* » pour le trajet Vérone-Padoue (une partie intégrante de l'itinéraire plus large Venise-Turin) suscitent également un grand intérêt.

Depuis longtemps, en fait, nousregistrons la présence des individus « proches » ou liés à la '*ndrangheta*<sup>25</sup> et à *cosa nostra*<sup>26</sup>. En particulier, des rencontres et des rapports entre l'entrepreneuriat local<sup>27</sup> et des membres de premier plan de la '*ndrangheta* ont été documentés. Des épisodes de violence, d'endommagement et d'extorsions ont également été relevés. Ils sont connectés à la méthode mafieuse et ils ont été commis par des individus appartenant aux *cosche* de la Calabre<sup>28</sup>. Bien que pendant ce semestre il n'y ait pas eu des opérations de la police judiciaire attestant des activités délictueuses, le système entrepreneurial de Padoue continue à susciter l'intérêt de la criminalité calabraise. Dans ce sens, le **13 mars 2023**, le préfet de Padoue a émis une mesure d'interdiction à l'égard d'une société opérant dans le domaine de la construction et considérée comme

---

<sup>24</sup> À cela s'ajoutent les fonds destinés au PNRR qui apporteront, selon la résolution du Conseil régional, plus de 8 milliards d'euros à la région de la Vénétie, en alimentant ainsi une industrie composée de plus de 43 000 employés.

<sup>25</sup> À savoir, les opérations de « *Fiore reciso* », « *Camaleonte* », « *Malapianta* » et « *Hope* » conclues entre 2018 et 2019.

<sup>26</sup> À savoir, les enquêtes « *Pupari 2.0* » de 2020 et « *Al Pacino* » de 2021.

<sup>27</sup> À cet égard, le 27 octobre 2022, dans le cadre de la proc. pén. 3437/22181/22 RG GIP du Tribunal de Rovigo, la Garde des finances d'Este (Padoue) a émis une mesure conservatoire à l'encontre d'une association criminelle dédiée à la fraude et à l'évasion fiscale, menées dans le commerce de bois et de pellets. L'un des organisateurs de l'association était un individu originaire de la province de Crotone, probablement proche aux milieux de la '*ndrangheta* et déjà individué dans le cadre de l'enquête « *Fiore reciso* ». En fait, dans l'analyse de la mesure, le juge chargé de l'enquête préliminaire (GIP) a déclaré que « ...les enquêtes ont documenté un système frauduleux très étendu et articulé, professionnellement et soigneusement conçu, probablement utilisé aussi pour le "nettoyage" de fonds provenant de la criminalité organisée... ».

<sup>28</sup> C'est ce qui ressort de l'enquête « *Ermes* » (2021). Le père du suspect principal a été condamné pour association de malfaiteurs de type mafieux, en tant que membre dirigeant de la *cosca* TEGANO à Reggio de Calabre.

faisant partie d'une galaxie complexe d'entreprises « ... *subordonnées, voire organiques, aux intérêts de la cosca de Cutro...* ».

Une mesure analogue a été émise le **29 mai 2023** à l'égard d'une société travaillant dans le secteur de la collecte, du transport et du traitement des déchets. La mesure a relevé aussi bien l'existence de rapports commerciaux avec des entreprises déjà soumises à l'interdiction antimafia de la préfecture de Naples que la présence, parmi le personnel, des individus proches et/ou liés à la criminalité organisée, en particulier au *clan* FALANGA de Torre del Greco (Naples).

De plus, des enquêtes récentes<sup>29</sup> ont documenté comment *cosa nostra* a été capable de s'infiltrer dans les chaînes de l'économie légale de la zone d'Euganea (Padoue), à travers des fraudes fiscales et des arnaques commises à l'égard de nombreux opérateurs économiques situés sur tout le territoire national.

Des épisodes de criminalité de droit commun continuent également à être enregistrés dans la région, comme témoigné, au cours de ce semestre, par les résultats d'une enquête conclue par la Police nationale de Padoue le **27 mars 2023**. Les enquêtes ont concerné un *clan* soupçonné d'être responsable d'une association de malfaiteurs visant à exploiter l'immigration clandestine. L'objectif principal de cette coterie était de créer et de délivrer, contre paiement, des actes et des documents émis par des sociétés spécifiquement créées et en réalité non opérationnelles. De cette façon, ils obtenaient la délivrance ou le renouvellement des permis de séjour en faveur de ressortissants étrangers qui n'y auraient pas droit. Certaines professions libérales figurent également parmi les personnes soupçonnées.

En conclusion, il est nécessaire de mentionner les associations étrangères actives sur ce territoire, notamment à travers le trafic et la vente des stupéfiants<sup>30</sup>. Dans le cadre de l'opération « *Hermanos* »<sup>31</sup>, le **10 janvier 2023** la Police nationale de Padoue a démantelé une association multiethnique composée par des Italiens et des Albanais et enracinée dans le territoire, visant à un grand trafic international de *cocaïne*, de *marijuana* et d'*hashish*. Les enquêtes ont documenté que cette coterie aspirait à étendre ses intérêts illicites également en Espagne et elles ont aussi éclairé

---

<sup>29</sup> Comme en témoignent les résultats des opérations : « *Pupari 2.0* » (OCC 3238/19RGNR - 857/20 RG GIP du Tribunal de Rovigo), qui a affecté un multirécidiviste de Palerme (déjà condamné pour association mafieuse et pour homicide volontaire), comportant la saisie de biens mobiliers et immobiliers d'une valeur d'environ 3 millions d'euros (Décr. N° 3238/19 RGNR - 857/20 RG GIP du 25 juin 2021 du Tribunal de Rovigo) ; « *Al Pacino* » (OCC 3354/2020 RGNR - 561/21 RG GIP du 10 septembre 2021 du Tribunal de Rovigo), conclue en septembre 2021 avec un suivi en mars 2022, qui a révélé une association de malfaiteurs visant à l'arnaque et conçue par un sujet déjà connu dans d'autres contextes d'enquête, à cause de ses liens présumés avec la *famiglia* MAZZEI de Catane. Comme on peut le lire dans les actes, ce sujet : « *avait un lien très fort avec le clan Mazzei-Carcagnusi ; ce lien semble même dépasser le lien de sang avec ses propres parents* ».

<sup>30</sup> Il convient de rappeler l'opération « *Alpha dog* » (2021) qui a permis de démanteler une association de Tunisiens et d'Italiens, dédiée au trafic de cocaïne et de *haschisch*. L'enquête, lancée en novembre 2018 à la suite de la blessure d'un Tunisien, a prouvé le caractère particulièrement sanglant de deux bandes de trafiquants de drogue opposées pour se diviser les marchés de la drogue dans la ville de Padoue.

<sup>31</sup> Proc. pén. 1829/20 RGNR - 6139/20 RG GIP du Tribunal de Padoue.

une tentative de meurtre datant de 2021. Cette tentative a eu lieu à Ibiza à l'égard d'un individu originaire de Naples et elle est imputable aux dynamiques liées au contrôle du marché locale de la cocaïne. Le **21 mars 2023**, dans le cadre de l'opération « *Express 2018* »<sup>32</sup> mené par le Carabiniers de Ferrare, une association criminelle chinoise spécialisée dans le trafic international de stupéfiants a été découverte sur le territoire d'Euganea. La drogue était produite en Espagne et puis triée dans le nord-est (où il y avait même de lieux de production) et, enfin, elle était envoyée aux Pays Bas, au Royaume Unis, en Australie, en Nouvelle Zélande et aux États-Unis<sup>33</sup>. Les enquêtes ont souligné pour la première fois dans le nord-est la capacité de la criminalité chinoise, consacrée habituellement à d'autres activités illicites dans la gestion du trafic de stupéfiants sur large échelle. Les enquêtes ont également mis en lumière un nouvel élément qui pourrait changer le scénario criminel dans ce contexte territorial. En conclusion, le **19 juin 2023**, la Police nationale italienne a démantelé un groupe solide de Nigériens et d'Espagnols, dédié au trafic et à la vente de cocaïne et d'héroïne. À cet égard, il faut mentionner la présence de la *mafia* nigérienne dans cette province, en particulier du *cult* nigérian des VIKINGS-AROBAGA, confirmée par l'arrêt de condamnation<sup>34</sup>, émis dans la phase du procès liée à l'enquête « *Signal* »<sup>35</sup> (2020).

### **Province de Rovigo**

Au cours des années, dans cette province basée sur une économie essentiellement agricole, il n'y a pas eu de signalements concernant la présence d'individus affiliés ou « proches » aux organisations criminelles historiques de type mafieux. Toutefois, même à Rovigo il y a la présence des associations criminelles finalisées au trafic et à la vente de stupéfiants. Au cours de ce semestre, une opération<sup>36</sup> menée par la Garde des finances de Turin a été conclue. Bien qu'elle se soit concentrée sur un trafic international lucratif de cocaïne, opéré par une association multiethnique dans les provinces de Turin et d'Asti et ayant des ramifications en Lombardie, en Vénétie, en Toscane, en Sicile et en Sardaigne, cette opération a conduit à l'arrestation du chef d'origine albanaise, résidant dans la zone de Polesine.

### **Province de Trévise**

---

<sup>32</sup> OCC n° 2761/19 RGNE - 729/20 RG GIP prononcée le 10 novembre 2022 par le Tribunal de Venise.

<sup>33</sup> Au cours de l'enquête, 353 kg d'inflorescences de *cannabis*, 19 kg de *haschisch*, 15 kg de cristaux bruts de *MDMA (ecstasy)*, 2 kg de *kétamine*, 4 kg de graines de *cannabis* et plus de 5 000 plantes ont été saisis.

<sup>34</sup> N° 859/21 RG GIP prononcée le 10 juin 2021 par le Tribunal de Bologne.

<sup>35</sup> L'enquête (dirigée par le parquet de Bologne) a révélé la présence de « cellules » nigériennes disséminées dans la plupart du nord de l'Italie. Elles jouaient différents rôles au sein de l'association et elles se consacraient à l'activité lucrative du trafic de stupéfiants. Quant à ces associations, le 2 octobre 2022, à Padoue, un Nigérian en fuite appartenant au CULT des MAPHITE a été retrouvé et arrêté. Il a été condamné dans le cadre du procès relatif à l'opération « *Maphite-Bibbia verde* », conclue à l'époque par l'arrestation de 37 individus.

<sup>36</sup> OCC 9954/2022 RGNR - 8187/22 RG GIP prononcée le **9 février 2023** par le Tribunal de Turin.

À Trévise, au cours du semestre, il n'y a pas eu d'évidences d'enquête déterminant la présence des organisations criminelles typiques. Toutefois, des enquêtes antérieures ont permis de prouver les intérêts criminels d'individus calabrais liés aux *cosche* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone) et BELLOCCO de Rosarno (Reggio de Calabre)<sup>37</sup>. Dans le semestre en objet, ce point a été confirmé par les résultats d'une interdiction anti-mafia émise par le préfet de la zone d'Euganea. L'interdiction a été prononcée sur la base des éléments détectés par la DIA de Padoue dans le cadre d'une analyse effectuée lors l'enquête « *Doppio binario* »<sup>38</sup> de la DDA de Milan, achevée en janvier 2021. La mesure a intéressé une société opérant dans le secteur des chemins de fer et elle a montré que cette société était exposée à un risque réel et actuel d'infiltration mafieuse. En effet, elle employait des travailleurs d'autres entreprises déjà touchées par des mesures antérieures et similaires. En outre, ces individus avaient des relations avec des sociétés qui étaient enregistrées à des prête-noms, mais qui enfin étaient attribuables aux familles de *'ndrangheta* GIARDINO et ALOISIO.

### Province de Vérone

Dans la province de Vérone, cela fait longtemps que l'action des organisations liées à la criminalité calabraise<sup>39</sup> a été détectée. Cette thèse a été confirmée par les résultats de l'opération « *Valpolicella 2* »<sup>40</sup> exécutée par la DIA de Padoue avec la Garde des finances de Vérone en octobre 2022. L'enquête a permis de démasquer une organisation criminelle liées « ...aux *cosche* GRANDE ARACRI de Cutro

---

<sup>37</sup> Nous faisons référence à une enquête (la suite naturelle de l'opération « *Camaleonte* », citée à plusieurs reprises) qui s'est conclue en novembre 2019 par l'arrestation de 54 personnes liées à la *cosca* GRANDE ARACRI de Cutro (Crotone) et à l'opération « *Hope* » qui s'est conclue en novembre 2019 par l'exécution, dans plusieurs provinces italiennes, d'une ordonnance de garde à vue à l'encontre de 9 membres d'une association liée à la *cosca* de BELLOCCO de Rosarno (Reggio de Calabre).

<sup>38</sup> Elle a été coordonnée par la DDA de Milan et elle s'est achevée le 27 janvier 2022 par l'exécution d'une mesure conservatoire à l'encontre de 15 personnes et par la saisie préventive de biens d'une valeur totale de 6,5 millions d'euros.

<sup>39</sup> À savoir, les enquêtes conduites entre 2016 et 2017 dans le territoire de Vérone, appelées « *Premium Deal* », « *Good Fellas* » et « *Usual Suspect* ». Dans ces enquêtes, parmi les suspects principaux, il y avait entre autres, des membres d'une famille, originaire de l'Isola di Capo Rizzuto (Crotone), qui résident dans la province de Vérone depuis presque trente ans. Des épreuves d'infraction à l'égard de ces membres ont été trouvées, notamment pour cambriolage, extorsion et usure dans l'arrière-pays de Vérone. L'enquête « *Ciclope* » est plus récente. Elle a été conclue en 2018 par la Garde des finances avec l'arrestation de 17 personnes entre Crotone et Vérone. Pour cette enquête, le 10 janvier 2022 le Tribunal de Vérone a émis l'arr. n° 2012/001989 RGNR et 2014/002389 RG DIB. Il convient également de mentionner la mesure de prévention patrimoniale prononcée par le Tribunal de Reggio de Calabre, exécutée en septembre 2021 par la Garde des finances de Vérone à l'égard d'un entrepreneur de Reggio de Calabre. Il avait déjà été arrêté auparavant pour association mafieuse. Il vivait depuis longtemps en province de Vérone et il œuvrait dans le secteur de la logistique. L'individu était impliqué dans l'opération « *Porto franco* » (2014), conduite à l'égard d'un *locale* de *'ndrangheta* opérant principalement dans la plaine de Gioia Tauro. L'11 février 2022 une autre saisie de biens a été exécutée à l'encontre dudit entrepreneur. À la suite des enquêtes susmentionnées, le préfet de Vérone a émis, en mars et en mai 2022, deux interdictions anti-mafia à l'encontre de deux entreprises opérant dans le secteur du transport routier de marchandises.

<sup>40</sup> OCC 1391/2018 RGNR DDA -1376/19 RG GIP émise par le Tribunal de Venise le 4 octobre 2022 à l'égard de 4 individus soupçonnés d'appartenir à une association criminelle *'ndranghetista* opérant dans la province de Vérone.

(Crotone) et ARENA-NICOSCIA de l'Isola di Capo Rizzuto (Crotone)... »<sup>41</sup>. L'organisation était engagée, avec l'aide d'un entrepreneur local, dans la tentative silencieuse de s'infiltrer dans le tissu socio-économique de Vérone, au détriment des sociétés actives dans le domaine de la préparation et de la mise en place de scénographie pour les Arènes de Vérone. Tout cela, « ...avec la circonstance aggravante d'avoir agi avec une méthode mafieuse et dans le but de faciliter également l'activité de l'association de type mafieux dénommée 'ndrangheta... ». Au cours des enquête, une saisie conservatoire des biens d'une valeur de plus de 4 millions d'euros a été exécutées. Dans le passé, les résultats de l'opération « Isola Scaligera »<sup>42</sup> de juin 2020 avaient relevé l'existence d'une ramification du locale de la 'ndrangheta de l'Isola di Capo Rizzuto (Crotone)<sup>43</sup>, enracinée dans la province et représentée par la famille GIARDINO. À cet égard, le **1<sup>er</sup> mars 2023**, le Tribunal de Vérone a émis un arrêt <sup>44</sup> de première instance<sup>45</sup>, en reconnaissant l'existence d'un locale de la 'ndrangheta dans la zone de Vérone en tant que prolongement de la cosca des ARENA, et en identifiant, entre autres, son élément principal. Lors de la même enquête, le **3 mai** suivant, la Cour d'appel de Venise a conclu le jugement en deuxième instance pour les accusés qui, contrairement aux premiers, avaient choisi la procédure abrégée et qui, par conséquent, avaient déjà été condamnés en première instance<sup>46</sup>. L'arrêt, même s'il a prévu un allègement de peine, a confirmé l'accusation en révélant même la responsabilité d'un ancien administrateur d'une société municipalisé et active dans la collecte des déchets solides urbains. Il était tenu responsable d'entrave à la liberté des enchères publiques, en favorisant l'association mafieuse qui a augmenté sa capacité opérationnelle et sa force intimidatrice<sup>47</sup>.

Dans le même temps, le **16 juin 2023**, le Tribunal de Vérone, dans le cadre du procès en première instance de l'enquête « Taurus »<sup>48</sup> de juillet 2020, a reconnu l'existence dans la région de 'ndrine de

---

<sup>41</sup> Les activités d'enquêtes ont montré que les soupçonnés ont agi dans l'intérêt des locali de la 'ndrangheta des : RIILLO, NAPOLI, VERSACE, GRANDE ARACRI et ARENA.

<sup>42</sup> OCC 4964/17 RGNR - 3460/18 RG GIP du Tribunal de Venise.

<sup>43</sup> Cosca ARENA-NICOSCIA de l'Isola di Capo Rizzuto (Crotone), familles autrefois contraposées.

<sup>44</sup> Arr. n° 838/23 - 4964/17 RGNR DDA de Venise - 2906/21 RGT.

<sup>45</sup> Afférent à la procédure ordinaire.

<sup>46</sup> N° 863/21 GUP émise le 2 novembre 2021 par le Tribunal de Venise.

<sup>47</sup> À savoir, le chef d'accusation figurant à la page 27 de l'arrêt en première instance du 2 février 2021.

<sup>48</sup> L'enquête a permis de démanteler « une association de type mafieux de matrice 'ndranghetista enracinée dans la région de la Vénétie, qui opère notamment dans la zone de Vérone et qui est autonome par rapport à l'organisation basée en Calabre, dont elle est le résultat et elle lui est également liée. Elle a été capable d'exercer de nombreuses activités criminelles dans différents domaines (armes, extorsion, usure, vols, drogue, blanchiment), avec les modalités typiques de la méthode mafieuse ». L'enquête avait permis, entre autres, de soumettre une entreprise à la mesure préventive de l'administration judiciaire. Cette société s'est avérée être gérée et représentée par des personnes proches d'individus criminels importants de Calabre, opérant dans la province de Vérone et liées à des familles de la 'ndrangheta bien connues, qui opèrent dans les provinces de Crotone, de Vibo Valentia, de Reggio d'Émilie, de Brescia et de Mantoue.

la plaine de Gioia Tauro, surtout dans la province de Vérone. Cela montré les intérêts illicites des *famille*s calabraises GERACE-ALBANESE-NAPOLI-VERSACE<sup>49</sup>.

Même l'activité préventive réalisée pendant la période examinée, a souligné les tentatives d'infiltration de la criminalité de Calabre dans l'économie provinciale.

En fait, au cours de ce semestre, 2 mesures de saisie préventive ont été émises à l'égard d'une société opérant dans le secteur BTP et d'une autre qui travaille dans le secteur de transport. Les deux sociétés étaient liées respectivement à la *cosca* ARENA-NICOSCIA de l'Isola di Capo Rizzuto (Crotone) et à la *'ndrangheta* de Filadelfia (Vibo Valentia).

À Vérone, même si des actions liées à la criminalité organisée sicilienne n'ont pas été détectées, il convient de rappeler l'interdiction émise par le préfet de Vérone au cours du semestre dernier, à l'égard d'une société administrée par des entrepreneurs de Messine qui ont été considérés proche à *cosa nostra*. Des enquêtes précédentes<sup>50</sup> ont montré la présence, dans la province de Vérone, d'une « cellule » mafieuse de la criminalité organisée des Pouilles, liées au *clan* de Bari DI COSOLA, opérant dans un trafic lucratif de stupéfiants entre les Pouilles et la Vénétie.

L'intérêt criminel, motivé par l'envergure économique du territoire, se manifeste également en dehors des contextes mafieux, comme en témoignent les résultats de deux enquêtes distinctes menées par la Garde des finances de Vérone au cours du semestre considéré. Les enquêtes ont révélé l'existence de plusieurs associations criminelles dédiées au détournement de fonds publics, liés aux allègements fiscaux promus par l'État et les fonds européens, ainsi qu'aux délits de blanchiment d'argent et d'auto-blanchiment. La première opération, appelée « *Cantieri fantasma* »<sup>51</sup>, s'est achevée le **13 avril 2023**. Cette opération a permis de découvrir qu'une association criminelle, à travers la gestion de certaines sociétés, avait mis en place des artifices visant à l'utilisation détournée des subventions prévues pour les travaux de construction promus par le « décret de relance ». Dans le cadre des complexes enquêtes économiques et financières, des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que des actions de sociétés d'une valeur totale de plus de 114 millions d'euros, ont été saisis.

De la même façon, la deuxième enquête, appelée « *Compañeros* »<sup>52</sup> s'est conclue le **23 mai** et elle a documenté l'existence d'une association visant à commettre des arnaques<sup>53</sup> pour la perception illicite de subventions de l'État, c'est-à-dire les soi-disant « bonus façade ». Elle utilisait des crédits d'impôts

---

<sup>49</sup> Au cours de la période examinée, le procès en appel pour cette enquête s'est également terminé, pour les accusés déjà condamnés, par un procès abrégé. En effet, le **18 avril**, la 3<sup>e</sup> Sec. de la Cour d'appel de Venise, par disposition n° 1426/22, a confirmé substantiellement l'accusation décrite dans l'arrêt en première instance qui avait reconnu l'existence de ladite association criminelle de Calabre.

<sup>50</sup> À savoir, notamment, l'opération « *Maestrale* » (2019).

<sup>51</sup> Proc. pén. n°419/2023 RGNR – 2074/23 RG GIP du Tribunal de Vérone.

<sup>52</sup> Dans le cadre de proc. pén. 6862/22 RGNR - 7816/22 RG GIP du Tribunal de Vérone. Cette enquête est née à partir d'autres procès pénaux déjà enregistrés auprès du parquet d'Agrigente, concernant la faillite d'une société, dont les actes ont été transmis au parquet du Tribunal de Vérone.

<sup>53</sup> Organisées par des sujets originaires de la Sicile qui avaient enraciné leurs intérêts économiques dans la zone du Lac de Garde, notamment entre les provinces de Vérone et de Brescia

fictifs qui, une fois monétisés, étaient ensuite blanchis dans l'acquisition d'activités économiques sur le Lac de Garde. Toute cette situation était aggravée, entre autres, par la nature transnationale de l'activité, car les accusés avaient agi aussi bien dans le territoire national qu'à l'étranger. Au cours de la même enquête, des biens mobiliers et immobiliers, des sociétés, des activités commerciales et touristiques pour une valeur de plus de 5 millions d'euros ont été soumises à une saisie conservatoire. Au fil des années, la présence des associations criminelles étrangères<sup>54</sup> a été détectée sur le territoire. Elles étaient impliquées dans plusieurs crimes, de l'immigration illégale jusqu'au trafic de stupéfiants.

### **Province de Vicence**

Au cours des années, même la province de Vicence a été touchée par des enquêtes<sup>55</sup> qui ont relevées l'opérativité des associations de la *'ndrangheta* liées à la *cosca* GRANDE ARACRI<sup>56</sup>. La présence, dans le territoire de Vicence, des certains individus appartenant à une association de malfaiteurs a été détectée pendant le dernier semestre, dans le cadre de l'enquête « *Levante* »<sup>57</sup> conduite par la DIA de Bari. L'association était considérée *proche* au clan PARISI de Bari. Elle visait au blanchiment de l'argent, à l'auto-blanchiment, au transfert frauduleux des valeurs, au détournement illicite et aux extorsions. Le territoire provincial n'est pas exempt de ces formes de criminalité commune qui visent à s'infiltrer dans le tissu économique et productif, en commettant plusieurs infractions économiques et financières. À ce propos, il convient de mentionner l'opération conclue par la Garde des finances en septembre 2022, ce qui a permis de démanteler une association de malfaiteurs. Cette association était finalisée à commettre une fraude fiscale considérable, en utilisant des factures pour des opérations inexistantes. L'opération a permis la saisie de plus de 100 millions d'euros.

En conclusion, au cours des années, même dans la ville de Vicence, a été détectée la présence des associations criminelles étrangères, impliquées dans plusieurs crimes.

---

<sup>54</sup> À cet égard, il convient de mentionner l'arrêt n° 558/22 rendu par le Tribunal de Vérone, que nous avons déjà illustré.

Il a permis de constater la présence, même dans le territoire de Vérone, de « cellules » jugées comme membres de la « *Mafija Russa - Vor Vzacone - Ladri nella legge* ».

<sup>55</sup> Il convient de mentionner les opérations « *Camaleonte* » et « *Terry* » de 2019 et une saisie de biens effectuée dans le cadre de l'opération « *Default* » (également en 2019), qui avait dévoilée, dans le territoire de Vicence, un blanchiment d'argent effectué par le *cosche* calabraises du versant tyrrhénien.

<sup>56</sup> Il convient également de rappeler l'opération de la DIA de Padoue au mois de décembre 2019, ce qui a conduit à la saisie de biens, dans le territoire de Vicence, attribuables à un entrepreneur calabrais considéré comme « *proche* » à la *cosca* GRANDE ARACRI, pour une valeur de plus de 500 000 euros.

<sup>57</sup> OCC 6513/16 RGNR - 11568/19 RGGIP prononcée le 21 janvier 2022 par le Tribunal de Bari.

## **b. États étrangers**

Comme nous le savons, les projections des *mafias* ne connaissent pas de frontières et, au cours des dernières années, elles se sont également diffusées hors du contexte territorial nationale. Elles ont montré leur capacité de savoir interpréter et exploiter, à leur profit, les possibilités d'échanges et d'investissements, même au niveau international.

Les opérations policières conduites à l'étranger au cours de ce semestre et impliquant des associations mafieuses italiennes sont décrites ci-dessous.

## **EUROPE**

### **- Espagne**

En Espagne, la présence des projections mafieuses italiennes a été relevée, car le pays représente un carrefour stratégique pour le trafic international de stupéfiants, en considérant ses connexions politiques-culturelles avec l'Amérique Latine. Le territoire ibérique représente l'un des canaux principaux pour l'entrée de la drogue en Europe et il est également un point de stockage pour le transport dans les pays de destination. En fait, l'Espagne est au centre de deux routes internationales importantes : celle de la cocaïne provenant de l'Amérique du Sud et celle de l'hashish qui arrive du Maroc.

Par ailleurs, certains résultats d'enquête, surtout dans la zone de la Costa del Sol, ont permis de relever un nouveau phénomène qui concerne les associations *criminelles de l'Europe de l'Est*. Certains individus, faisant partie de ces organisations, se déplacent dans la péninsule ibérique pendant de périodes brèves. Ils s'y consacrent à la cultivation du *cannabis* et, grâce aux conditions climatiques favorables, ils obtiennent un produit d'haute qualité qui est transporté dans leurs pays d'origine. De cette façon, ils réduisent les coûts d'intermédiation.

En revanche, la cocaïne saisie en Espagne provient en particulier de la Colombie, mais également du Brésil, du Pérou et de la Bolivie. Le stupéfiant est envoyé depuis l'Amérique du Sud à travers de *conteneurs* maritimes, via des routes directes vers l'Europe ou avec des escales intermédiaires dans d'autres ports de l'Amérique centrale et du Sud, tels que les pays des Caraïbes et l'Équateur. Les ports espagnols (en particulier ceux de Valence, de Barcelone et d'Algésiras) sont les points d'entrée principaux de la cocaïne destinée aux marchés européens. Au-delà du transport de grandes charges de stupéfiants à travers des *conteneurs*, la cocaïne arrive également en Espagne, en moindre quantité, à bord de voiliers et de bateaux de plaisance. Des enquêtes récentes ont montré que des groupes criminels albanais ont établi des liens étroits avec des associations espagnoles de la côte méridionale. Cela confirme le fait que le trafic de cocaïne est actuellement géré par des organisations criminelles de l'Europe de l'Est qui peuvent compter sur leurs propres courtiers basés en Amérique du Sud et qui sont en contact direct avec les cartels colombiens.

Dans le secteur du trafic, la criminalité organisée calabraise continue à jouer un rôle déterminant dans le territoire espagnol, où elle se consacre également au blanchiment de capitaux illicites. À cet égard, le **30 mai 2023**, s'est conclue l'opération « *Aspromonte Emiliano* », coordonnée par la DDA

de Bologne, ce qui a permis de déterminer l'existence d'une association transnationale dirigée par un membre de la *'ndrangheta* du clan ROMEO-STACCU de San Luca (Reggio de Calabre). Il est allé en Espagne en mars 2021, après une période en cavale pendant laquelle il avait déplacé des grandes charges de drogue en collaborant avec de narcotrafiquants sudaméricains. Entre ces derniers, il y avait le *Primeiro Comando da Capital brasilien* et des organisations criminelles colombiennes, péruviennes, mexicaines et boliviennes, mais il y avait également des fugitifs italiens. L'enquête, entamée en 2019, a découvert un mécanisme sophistiqué pour livrer d'importantes sommes d'argent constituant le solde ou l'avance de cargaisons de drogue. Cela impliquait également la zone de l'Émilie Romagne pour le compte des individus calabrais, résidant en province de Reggio d'Émilie. Le **18 avril 2023** l'enquête, nommée « *Sporca Alleanza* », de la DDA de Catanzaro a permis de vérifier la capacité de certains affiliés du clan BEVILACQUA-PASSALACQUA de Catanzaro, considéré comme le terminal opérationnel des *cosche* de la *'ndrangheta* de Crotona, pour s'approvisionner en cocaïne et en héroïne directement auprès de trafiquants de drogue internationaux qui, à leur tour, s'approvisionnaient en Espagne et aux Pays-Bas.

Dans le domaine de stupéfiants, le **3 mai 2023** des mesures restrictives émises par l'autorité judiciaire de Reggio de Calabre ont été effectuées sur le territoire ibérique, dans le cadre de l'opération « *Eureka* », qui sera mieux décrite dans la partie sur la Belgique. Les mesures étaient émises à l'égard de nombreux représentants des *cosche* PELLE, STRANGIO *alias* « FRACASCIA », NIRTA « VERSU », GIAMPAOLO, MAMMOLITI *alias* « FISCHIANTE » et GIORGI. Ils étaient tenus responsable, à titre différent, d'association de type mafieux et d'association visée au trafic international de stupéfiants. Simultanément au déroulement de cette opération et en relation avec elle, la DDA de Gênes a conclu l'enquête « *Sunset* », axée sur une association qui était liée à la *'ndrangheta* de Reggio de Calabre et qui opérait en Ligurie. L'association, en contact avec un groupe sud-américain représenté par des citoyens d'origine balkanique, était impliquée dans au moins deux importations de grandes quantités de cocaïne depuis l'Espagne, ainsi que dans sa distribution en Italie.

Le **15 mai 2023**, l'opération « *Filo di Arianna 2* » du Bureau du Procureur de Lecce a montré l'opérativité d'une associations liée à la criminalité organisée qui, en utilisant de fournisseurs en Espagne, était consacrée aux approvisionnements de stupéfiants pour le marché de Lecce. Cette coterie était également en contact avec des membres de la *cosca* de la *'ndrangheta* MAMMOLITI-FISCHIANTE, opérant dans les Pouilles et dans d'autres régions italiennes et ayant des rapports directs avec des fournisseurs sudaméricains et avec des narcotrafiquants internationaux. En voie de conclusion, quant à l'opération « *Crypto* », le **27 juin 2023** la DDA de Milan a individué une association de narcotrafiquants qui opérait avec la complicité et le soutien des membres d'une célèbre famille de *'ndrangheta*, active même en Lombardie (BELLOCCO de Rosarno). Cette association s'approvisionnait de grandes charges de *hashish* et de cocaïne provenant de l'Espagne et de l'Amérique du Sud, pour les livrer à la place de vente de Milan, après le passage dans le port de Gioia Tauro.

Il convient de rappeler que le **3 février 2023**, un citoyen grec a été extradé par les autorités espagnoles à l'aéroport de Malpensa. Il s'était initialement soustrait à l'exécution de la mesure conservatoire ordonnée dans le cadre de l'opération « *Banksy* ». Cette opération était axée sur une association consacrée à la fourniture de stupéfiants provenant de l'étranger par l'intermédiaire de *courtiers* liés à la criminalité organisée en Campanie.

Le territoire ibérique reste l'un des lieux choisis par la criminalité italienne pour permettre à ses affiliés de vivre en clandestinité. Cela est témoigné par la capture, le **15 mars 2023** à l'aéroport de Madrid, d'un des boss du groupe criminel créé dans l'arrière-pays de Rome et visant à la gestion du trafic de stupéfiants, tels que la cocaïne, l'*hashish* et la *marijuana*. Cet individu, retracé après un an en cavale, a été touché par une ordonnance de mesure préventive, avec d'autres membre de la criminalité albanaise, dans le cadre de l'opération « *Spongebob* ».

### - France

Grâce à sa proximité géographique et culturelle avec l'Italie, la France dispose d'une présence mafieuse consolidée - notamment celle sicilienne et calabraise - qui utilise ce territoire pour faciliter la clandestinité des affiliés, pour réinvestir des capitaux illégalement accumulés dans l'économie légale et pour créer des bases pour la gestion du trafic de stupéfiants. Le trafic et la vente de drogue continue à représenter l'une des sources de revenue principales des *groupes* italiens qui favorisent l'importation des grandes quantités de *hashish* et de *marijuana* le long de la route terrestre. À partir du Maroc, la drogue traverse l'Espagne et la France pour arriver au territoire italien. En particulier, la frontière terrestre de Vintimille continue à être un important carrefour pour le trafic de drogue des associations autochtones et étrangères. En témoignent les nombreuses saisies de drogues dissimulées par des passeurs communautaires et non communautaires, principalement africains, dans les moyens de transport ou ingérées sous forme d'ovules.

Le **3 mai 2023**, le territoire français a été concerné par l'exécution des mesures restrictives émises par l'autorité judiciaire de Reggio de Calabre dans le cadre de l'opération « *Eureka* » (qui a été déjà traitée dans la partie sur l'Espagne). Les mesures étaient disposées à l'égard de plusieurs membres des *cosche* calabraises pour association visant au trafic international de stupéfiants.

En particulier, les résultats des enquêtes ont également permis de vérifier que l'association avait réutilisé les sommes illégalement accumulées à travers le financement d'une société ayant son siège à Menton (France) et fictivement enregistrée sous un homme de paille. En outre, un restaurant basé dans la même ville lui était lié. Le **17 mai 2023**, cet homme de paille a été arrêté à la frontière de Vintimille, à la suite d'une extradition convenue entre le Gouvernement français et le Gouvernement italien, car ce sujet avait déjà été arrêté en France.

La criminalité organisée calabraise utilise également le territoire français pour la clandestinité de certains affiliés, comme le témoigne la capture du **2 février 2023** à Saint-Étienne (France), à l'égard d'un affilié de la '*ndrina* PERNA-PRANNO qui jouait un rôle hégémonique à Cosenza et dans la province. Il était recherché depuis 2006 et il a été touché par un mandat d'arrêt émis par le Parquet

général de la Cour d'appel de Catanzaro pour l'exécution de l'emprisonnement à perpétuité, car il était tenu responsable des meurtres commis en 1991 pendant la guerre de mafia entre les *cosche* PINO-SENA et PERNA-PRANNO, ce qui a couvert de sang le territoire de Cosenza au début des années 1990.

### - Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a attiré la criminalité organisée grâce à la possibilité de blanchir l'argent à travers des sociétés financières et des activités entrepreneuriales, mais également à travers la flexibilité du marché anglo-saxon qui s'étend de la ville de Londres jusqu'aux paradis bancaires des Îles Caïman. Malgré l'engagement de la Grande Bretagne en matière d'anticorruption, au Royaume-Uni on enregistre une tendance de la criminalité organisée à envoyer, grâce à des sociétés offshore, des flux d'argent qui sont ensuite blanchis et réinjectés dans le circuit économique.

Quant à la criminalité organisée calabraise, le **25 janvier 2023** la DDA de Catanzaro a conclu une opération à l'égard de la *cosca* BONAVOTA de Sant'Onofrio (Vibo Valentia). L'opération a été réalisée à partir d'une enquête complexe appelée « *Rinascita Scott* ». En 2019, le pouvoir judiciaire a mis en évidence la façon dont la famille MANCUSO de Vibo Valentia s'est servie dans plusieurs opérations de blanchiment d'argent au Royaume-Uni, en créant des réseaux d'entreprises et en utilisant des mécanismes sophistiqués suggérés par des professionnels de connivence. L'enquête a montré qu'un affilié de ladite organisation territoriale de la *'ndrangheta*, opérant à Sant'Onofrio, a créé des sociétés étrangères (dont la plupart en Hongrie) fictivement enregistrées au nom des tiers, pour favoriser les activités de blanchiment.

### - Belgique

Dans le territoire belge il y a des individus qui sont liés à la criminalité organisée et aux associations albanaises et qui se consacrent au trafic de stupéfiants.

Les narcotrafiquants ont cherché de nouvelles routes et de nouveaux ports d'escale pour contourner les contrôles des Forces de l'ordre et la Belgique est donc devenue le carrefour de nombreuses activités transnationales illicites, surtout à travers l'escale portuaire d'Anvers. En particulier, les opérations anti-drogue centrées sur le port de Gioia Tauro ont poussé la *'ndrangheta* à déplacer les déchargements des cargaisons de stupéfiants vers les ports de l'Europe du Nord.

En effet, la criminalité italienne est traditionnellement dédiée au trafic de cocaïne qui est importée dans le territoire national par voie terrestre à travers les routes principales de distribution européenne. De cette façon elle peut compter sur des sujets basés dans l'Europe du Nord, à proximité des ports marchands principaux où, au fil du temps, ils sont parvenus à s'infiltrer.

Dans le secteur du trafic de stupéfiants, la criminalité organisée calabraise joue un rôle important comme le témoigne l'enquête anti-drogue « *Eureka* » que la DDA de Reggio de Calabre a conclue le **3 mai 2023** avec l'exécution de mesures restrictives à l'égard de nombreux membres des *cosche* PELLE, STRANGIO *alias* « FRACASCIA », NIRTA « VERSU », GIAMPAOLO, MAMMOLITI

*alias* « FISCHIANTE » et GIORGI. Ils étaient tenus responsables, à divers titre, d'association de type mafieux et d'association consacrée au trafic international de stupéfiants. L'enquête de l'autorité judiciaire de Reggio de Calabre s'est développée dans le cadre de deux « Équipes Communes d'Enquête – ECE », où une était en collaboration avec les parquets allemands de Monaco I, de Coblenz, de Saarbrücken et de Düsseldorf, alors que l'autre était en collaboration avec le Bureau du Juge d'instruction au Tribunal de Limburg et le Procureur fédéral de Bruxelles. Elles ont été coordonnées par Eurojust. Le recours au « Équipes Communes d'Enquête » a permis de mener les enquêtes en parallèle et en combinaison entre elles, dans plusieurs pays, avec l'acquisition en temps réel des éléments circonstanciels résultant de différentes enquêtes. Parallèlement à l'opération « *Eureka* », les autorités judiciaires belges et allemandes ont exécuté respectivement des mesures restrictives différentes, prononcées par les autorités locales, à l'égard d'autres suspects pour des crimes de trafic de stupéfiants et de blanchiment. Les enquêtes ont permis de vérifier comment les coteries s'approvisionnaient directement par des organisations colombiennes, équatoriennes, panamiennes et brésiliennes. De cette façon, ces coteries étaient capables de gérer le canal d'importation de ce stupéfiant de l'Amérique du Sud jusqu'à l'Australie. Des contacts ont été enregistrés avec des membres du « *Clan du Golfe* », une importante organisation paramilitaire colombienne impliquée dans le trafic international de stupéfiants. De nombreux épisodes d'importation par voie maritime ont été enregistrés, entre les ports de Gioia Tauro, d'Anvers et de Rotterdam. Plus précisément, les enquêtes ont permis d'établir qu'entre mai 2020 et janvier 2022, plus de 6 000 kg de cocaïne ont été déplacés, dont plus de 3 000 kg ont été saisis. Les flux d'argent liés à la vente de stupéfiant étaient gérés par des organisations composées par des sujets d'origine étrangère spécialisés en le *pick-up money*, ou par des *passeurs* qui déplaçaient l'argent liquide dans tout le continent européen. Les mouvements d'argent ont intéressé le Panama, la Colombie, le Brésil, l'Équateur, la Belgique et l'Holland.

En outre, l'opération anti-drogue « *Aspromonte Emiliano* », conclue sous la coordination de la DDA de Bologne le **30 mai 2023**, a vérifié que la coterie de la '*ndrangheta* ROMEO-STACCU de San Luca (Reggio de Calabre) gérait un énorme trafic de stupéfiants qui, après des escales occasionnelles en Afrique (Côte d'Ivoire), arrivaient dans les ports de Hambourg, de Rotterdam et d'Anvers pour être ensuite transportés en Italie et vendus dans tout le territoire national. La coterie utilisait des relations avec des cartels sud-américains, y compris le « *Primeiro Comando da Capital brésilien* » et des organisations criminelles colombiennes, péruviennes, mexicaines et boliviennes.

#### **- Pays-Bas**

Les Pays Bas ont renforcé certaines infrastructures pour les échanges commerciaux, en particulier avec le port de Rotterdam et l'aéroport mercantile de Schipol, en favorisant au même temps l'entrée de l'Holland dans les routes du trafic de drogue.

C'est ce qui ressort des opérations « *Eureka* » et « *Aspromonte Emiliano* », déjà illustrées dans les parties consacrées aux autres pays européens et leurs résultats d'enquête ont été précédemment

mentionnés.

Le **18 avril 2023**, l'enquête nommée « *Sporca Alleanza* » de la DDA de Catanzaro a permis de montrer la capacité de certains affiliés du clan BEVILACQUA-PASSALACQUA de Catanzaro, considéré comme le terminal opérationnel des *cosche* de la 'ndrangheta de Crotona, à s'approvisionner en cocaïne et en héroïne directement par les trafiquants de drogue internationaux qui, à leur tour, s'approvisionnaient en Espagne et aux Pays-Bas.

Le **19 avril 2023** un décret de saisie, émis par le Tribunal de Reggio de Calabre, a été exécuté à l'égard d'un entrepreneur considéré affilié à la *cosca* BELLOCCO de Rosarno. Ce sujet est apparu dans l'opération « Magma » qui a permis de démanteler une organisation criminelle active dans le trafic international de stupéfiants et présente également dans le port du Havre (France), de Rotterdam et de Gioia Tauro.

Le **23 février 2023** une saisie de biens, émise par le Tribunal de Santa Maria Capua Vetere, a été exécutée à l'égard de deux frères, tous les deux entrepreneurs et liés au clan ZAGARIA. Ils ont été accusés, entre autres, d'une dizaine de transports de grandes quantités de cocaïne depuis l'Hollande.

#### - Suisse

Grâce à son économie florissante et aux opportunités offertes par son système bancaire, la Suisse a représenté l'une des destinations que les organisations criminelles mafieuses préfèrent pour transférer leurs capitaux.

Au cours du semestre, il convient de rappeler que le **22 mars 2023** un décret de saisie définitive, émis par la Cour d'appel de Bologne, a été exécuté à l'encontre d'un entrepreneur du domaine de la construction, proche de la *cosca* GRANDE ARACRI. Il blanchissait de l'argent en Suisse, au nom de cette *cosca*.

#### - Allemagne

Grâce à son économie florissante, l'Allemagne est un pôle d'attraction pour les organisations mafieuses italiennes actives principalement dans l'ouest et le sud du pays, en particulier dans les régions les plus riches, telles que le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Bavière et la Hesse.

En plus de leurs activités illégales traditionnelles, telles que le trafic de drogue, les coterie italiennes ont tenté, au fil des ans, de s'infiltrer progressivement dans l'économie légale à travers l'acquisition de restaurants et de pizzerias, utilisés comme « couverture » pour des activités illicites de toutes sortes. En outre, des enquêtes récentes, menées conjointement avec les autorités allemandes, ont montré que les activités commerciales gérées par des individus liés à la criminalité italienne ont également été utilisées comme des bases logistiques pour des « sommets » et pour mener des activités illégales.

Toutefois, la consolidation de la coopération policière internationale avec les structures d'enquête allemandes a permis de réaliser une analyse phénoménologique précise des organisations criminelles

présentes en Allemagne et de mettre en œuvre une activité répressive efficace.

Il est fait référence aux résultats des opérations « *Eureka* » et « *Aspromonte Emiliano* », déjà amplement illustrés ci-dessus.

En outre, le **27 juin 2023**, dans le cadre de l'opération « *Glicine Akeronte* », une structure de la '*ndrangheta*, reconnue comme un *local* à Papanice, un hameau de la municipalité de Crotona, a été identifiée et, selon les actes d'enquête, elle a des intérêts criminels également en Allemagne, où le Parquet de Catanzaro a mené ses activités d'enquête en accord avec le Parquet local de Stuttgart.

Quant aux mesures de saisie préventive, il convient de noter que le **29 mai 2023** le Tribunal de Reggio de Calabre a exécuté la saisie de biens (mesure de prévention patrimoniale) à l'encontre de trois entrepreneurs. Leur personnalité criminelle avait été révélée dans le cadre de l'opération « *Andrea Doria* », lorsqu'un système complexe de fraude fiscale a été dévoilé, réalisé dans le secteur du commerce des produits pétroliers, sur la base de triangulations de sociétés fictives, visant à éluder la TVA et les droits d'accise. La disposition judiciaire, d'une valeur totale de plus de 80 millions d'euros, a porté sur l'ensemble du patrimoine d'entreprise de 20 sociétés, dont 3 étaient basées en Allemagne, principalement actives dans les secteurs du transport routier de marchandises, du commerce de produits pétroliers et du traitement et de l'élimination des déchets non dangereux.

Récemment, il semblerait que la '*ndrangheta* de Crotona et de Cosenza se soit également installée dans le florissant territoire allemand pour infiltrer le secteur économique.

À cet égard, il est signalé que le **5 juin 2023**, dans le cadre de l'opération « *Gentleman 2* » de la DDA de Catanzaro, il a été constaté que les '*ndrines* FORASTEFANO-ABBRUZZESE, opérant dans l'arrière-pays de l'Alto Jonio Cosentino, étaient également actives en Allemagne à travers des habitants de Corigliano qui s'y étaient installés et qui étaient pleinement insérés dans le contexte du narcotrafic international.

En particulier, l'un d'entre eux, propriétaire d'une pizzeria à Francfort, garantissait un soutien logistique aux affiliés chaque fois qu'ils se rendaient en Allemagne pour discuter en personne de leurs affaires illégales.

## - Autriche

L'Autriche joue un rôle majeur dans les trafics illicites gérés par des *organisations criminelles*, notamment provenant des pays des *Balkans*. Des transits d'héroïne, de produits à base d'opium et de cannabis ont été enregistrés dans le Pays, souvent gérés par des organisations criminelles d'origine balkanique, en particulier *serbe*. Quant à la criminalité organisée italienne, il n'y a pas de présences établies et les présences sur le territoire autrichien de certaines coteries, en particulier calabraises, sont engagées dans des activités de blanchiment d'argent et de réinvestissement de capitaux illicites.

Le **18 mai 2023**, le Tribunal de Reggio de Calabre a exécuté la mesure de confiscation d'actifs à l'encontre de deux entrepreneurs de Reggio de Calabre, opérant principalement dans le secteur des jeux et des paris. Leur profil criminel était apparu lors de l'opération « *Galassia* », au cours de laquelle un système criminel sophistiqué et très rentable avait été identifié. Ce système visait la collecte illicite

de paris en ligne, avait sa base décisionnelle et opérationnelle à Reggio de Calabre et des ramifications à l'étranger par l'intermédiaire de sociétés ayant des bureaux à Malte, en Roumanie, en Autriche et en Espagne. Ces sociétés auraient agi par le biais d'un système de profit « en cascade », partant du chef, sommet de la pyramide et promoteur de l'organisation, jusqu'à l'utilisateur final, l'acteur final. L'association en question aurait eu des liens avec la *'ndrangheta*, à laquelle elle garantissait une partie des recettes en échange de la protection et de la diffusion des marques en ligne et dans des magasins locaux. Enfin, les centres affiliés transféraient les sommes encaissées à la direction administrative de l'association située à l'étranger, éludant ainsi la fiscalité italienne. Quant aux sociétés ayant leur siège en Autriche et à Malte, elles auraient en fait opéré en Italie par le biais d'une organisation permanente, constituée de plusieurs sites commerciaux répartis sur le territoire et consacrés à la collecte de mises sur les jeux et les paris à travers des sites non autorisés, y compris ceux gérés par les sociétés en question.

#### - Albanie

La proximité géographique et surtout portuaire entre l'Italie et l'Albanie a, au fil du temps, largement facilité la création de canaux directs entre les organisations criminelles des Pouilles (en particulier les coteries de Bari et celles de la bande côtière ionienne-salentine) et albanaises, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, le stockage et la commercialisation de cannabinoïdes. Cependant, l'Albanie sert également d'escale intermédiaire dans le flux de drogue en provenance d'Afghanistan. Les coteries des Pouilles ont en outre montré une tendance à investir les capitaux illicites accumulés dans les territoires albanais, atteignant ainsi également l'objectif de blanchir les recettes des activités illégales.

La composante de Foggia, la soi-disant « *società* », aurait, elle aussi, établi des liens consolidés avec les coteries albanaises, s'imposant de manière autoritaire dans la gestion du trafic de drogues douces en provenance de ce pays.

Au cours du semestre examiné, plusieurs opérations de police judiciaire ont été conclues et ont permis de concrétiser cette thèse. En effet, le **26 janvier 2023**, une enquête du Parquet de Bergame a révélé les relations entre des coteries criminelles, albanaises et italiennes, qui agissaient entre le pays des Balkans et le territoire national afin de livrer de l'héroïne à deux raffineries de Milan et de Crémone. En outre, le **5 avril 2023**, la DDA de Florence a démantelé un regroupement criminel, composé d'hommes d'origine albanaise, chargé d'importer du pays des aigles d'énormes quantités de marijuana, qui étaient ensuite revendues sur le territoire national.

Enfin, le **31 mai 2023**, l'autorité judiciaire de Potenza a procédé à l'arrestation de suspects, principalement albanais, considérés comme responsables de la création, dans le territoire de Metaponto, d'une association de trafic de drogue ayant des liens avec l'Albanie.

Sur le plan juridique, le **20 janvier 2023**, la Cour d'appel de Bari a déposé son arrêt de deuxième instance concernant l'opération « *Blue Box* », qui a permis de démanteler un groupe criminel engagé

dans l'importation régulière *par voie maritime* de grandes quantités de drogue provenant du « pays des Aigles ».

Sur le plan judiciaire, certaines activités menées par la DIA en collaboration avec les autorités albanaises, au cours du semestre, ont enregistré des développements intéressants :

- dans le cadre de l'opération « *Shefi* », le **23 janvier 2023**, à la suite d'une délégation du Parquet général auprès de la Cour d'appel de Bari, un avis de report provisoire de l'exécution de la peine d'emprisonnement a été notifié à une citoyenne condamnée, tandis que le **27 janvier 2023**, la Cour d'appel de Timișoara (Roumanie) a ordonné l'exécution en Roumanie de la peine imposée par l'autorité judiciaire italienne à une autre accusée.
- en ce qui concerne l'opération « *Shpirti* », le **9 février 2023**, le Tribunal de première instance de Tirana a prononcé une condamnation de plusieurs prévenus accusés de culture et de trafic international de stupéfiants.

### - Roumanie

La Roumanie, située le long de la « *route des Balkans* », est affectée par le transit des cargaisons d'héroïne provenant de Turquie et destinées à l'Europe.

Toutefois, le territoire roumain serait également exploité par la criminalité italienne en termes d'adjudications et de possibles tentatives d'infiltration de la mafia. Les activités d'enquête menées récemment confirment que la '*ndrangheta*, qui se consacre principalement aux délits financiers, est l'une des organisations mafieuses les plus présentes sur le territoire roumain. En particulier, la *cosca* GRANDE ARACRI semble être la coterie calabraise la plus insérée dans ce tissu économique et social.

Les faits montrent que la criminalité campanienne semble, elle aussi, consolider sa présence en Roumanie dans le secteur des jeux et des paris illégaux, également en ligne, et dans certains cas en synergie avec des *groupes* de la '*ndrangheta* et de *cosa nostra*.

Le **25 janvier 2023**, la même mesure de saisie préventive émise par la Cour d'appel de Bologne a été notifiée à une famille originaire de Cutro, appartenant à la *cosca de la 'ndrangheta* GRANDE ARACRI, concernant, entre autres, des comptes bancaires en Roumanie et en Lituanie.

Enfin, le **30 juin 2023**, un entrepreneur proche de la *cosca* LABATE s'est vu confisquer ses biens, son rôle criminel étant apparu dans l'opération « *Petrolmafie Spa* », qui avait révélé les intérêts considérables des différentes mafias italiennes dans la gestion des produits pétroliers. Le produit illicite de cette opération aurait été réinvesti également sur des comptes courants étrangers appartenant à des sociétés écrans roumaines, mais aussi bulgares, croates et hongroises, avant d'être reversé à l'organisation elle-même.

Pour terminer, le **17 mars 2023**, l'administration judiciaire a émis une mesure à l'encontre d'une marque bien connue opérant en Calabre dans le secteur de la distribution alimentaire à grande échelle. L'activité découle des acquisitions effectuées dans le cadre de l'opération « *Planning* », où il a été constaté que certaines coparticipations économiques existant entre certains entrepreneurs et des

*cosche* de la *'Ndrangheta* de la ville de Reggio de Calabre étaient devenues l'objet de blanchiment d'argent en Roumanie et en Slovaquie, siège légal de deux sociétés, chacune dans un pays, saisies au cours de l'enquête.

#### - Malte

La proximité géographique et la possibilité d'éviter les contrôles douaniers, en tant que pays membre de l'Union européenne, ont facilité la « migration » de la criminalité organisée des différentes matrices italiennes dans le territoire maltais. En outre, son système fiscal privilégié, ainsi que les facilitations réglementaires en matière de droit des sociétés, sont d'autres facteurs qui ont encouragé les coteries à lancer des activités de blanchiment d'argent dans ce territoire.

Les enquêtes menées au cours des dernières années montrent que l'un des domaines criminels vers lesquels les coteries se sont orientées est celui des paris en ligne, où la présence de coteries de la *'ndrangheta* est prépondérante.

Au cours de la période considérée, la mesure de prévention patrimoniale de la saisie des biens, ordonnée par le Tribunal de Reggio de Calabre, a été exécutée le **18 mai 2023** à l'encontre de deux entrepreneurs de ladite ville, opérant dans le secteur des jeux et des paris. Leur profil criminel était apparu dans le cadre de l'opération « *Galassia* », qui avait mis au point un mécanisme visant à la collecte illicite de paris en ligne avec une base décisionnelle et opérationnelle à Reggio de Calabre, ainsi que des ramifications à l'étranger à travers l'activité de sociétés situées non seulement à Malte, mais aussi en Roumanie, en Autriche et en Espagne. L'association criminelle identifiée aurait eu des liens avec la *'ndrangheta*, garantissant une partie des recettes en échange de sa « protection ». En outre, les points affiliés transféraient les sommes collectées à la direction administrative de l'association située à l'étranger, éludant ainsi la fiscalité italienne.

### AUTRES CONTINENTS

#### - Canada

Le trafic illicite de stupéfiants, sous ses formes changeantes, investit pleinement le Canada, mettant en lumière les intérêts de nombreuses organisations criminelles transnationales.

Le commerce de cocaïne est dirigé par les cartels mexicains et colombiens, ainsi que par des coteries criminelles d'origine italienne, qui gèrent à la fois une partie du trafic international et une partie du marché national.

*Cosa nostra* canadienne serait active dans la zone de Montréal (Québec), où elle s'appuierait sur la collaboration des *Hells Angels* (gangs de motards) pour gérer le trafic de stupéfiants et les jeux de hasard. Dans ce contexte, la tentative d'assassinat d'un membre majeur du *clan RIZZUTO* en **mars 2023**, analysée à la lumière d'autres homicides récents, pourrait être symptomatique d'un conflit visant à contrôler les intérêts économiques de la région.

Au Canada, la présence de la *'ndrangheta* est identifiable dans la région métropolitaine de Toronto

(Ontario) et particulièrement enracinée dans la région du Grand Toronto, avec des extensions dans les zones d'Ottawa et de Thunder Bay.

Les principales *familles* calabraises seraient en mesure de gérer de vastes trafics de cocaïne, notamment grâce à leurs ramifications en Europe, en Amérique du Sud et aux États-Unis. Il existerait également des liens fonctionnels entre des *locaux* calabrais de la *'ndrangheta* et des *locali* canadiens qui assureraient un soutien structurel important pour les activités illicites, y compris le trafic de stupéfiants et le blanchiment des recettes illicites.

Le territoire canadien est également utilisé par les coteries calabraises pour faciliter la fuite de certains de ses affiliés, comme en témoigne l'arrestation, le **13 mars 2023**, d'un individu qui y avait émigré pour échapper à sa capture dans le cadre de l'opération « *Rinascita Scott* ». En 2019, la magistrature avait mis en évidence la manière dont la *famille* MANCUSO, hégémonique dans la province de Vibo Valentia, à l'aide de mécanismes sophistiqués suggérés par des professionnels de connivence, avait réalisé plusieurs opérations de blanchiment d'argent au Royaume-Uni, à travers la création de réseaux d'entreprises. Le fugitif, lié à la *locale* de Sant'Onofrio (Vibo Valentia), avait été localisé au Canada.

#### - États-Unis

Au fil du temps, la *cosa nostra* américaine est devenue une organisation internationale active dans le trafic de stupéfiants et d'armes, les extorsions, les fraudes, la corruption et l'infiltration dans les différents secteurs de l'économie et de la finance.

La mafia calabraise, grâce à son rôle dans le narcotrafic, est également présente aux États-Unis où, en relation avec les *narcos* colombiens et mexicains, elle représente également une menace en raison de ses activités considérables de blanchiment d'argent.

Au cours du semestre, le **2 février 2023**, une mesure de saisie ordonnée par l'autorité judiciaire de Reggio de Calabre à l'encontre de deux frères concernait une société située en Floride (États-Unis). Ces derniers, actifs dans le secteur de la construction et du courtage immobilier, avaient été soumis, en 2019, à une mesure conservatoire en prison dans le cadre de l'opération « *Libro Nero* », car ils étaient considérés comme des « *entrepreneurs de référence* » de la *cosca* LIBRI, active dans le chef-lieu calabrais, dont les opérations visaient à acquérir la gestion et le contrôle de diverses activités économiques.

#### - Chine

Les projections de la criminalité italienne en Chine sont effectuées principalement par le biais de citoyens chinois présents sur le territoire italien. Les *mafias* campaniennes ont depuis longtemps établi leurs propres bases logistiques dans ce pays, en particulier dans la région du Zhejiang, pour la production et la transformation de produits contrefaits et leur distribution successive dans d'autres pays, y compris le continent américain.

La *'ndrangheta* joue, elle aussi, un rôle dans le secteur criminel en question, qui se traduit par la facilitation de l'importation de produits contrefaits en Italie. Il existe également des *groupes* criminels

actifs dans le secteur de la contrefaçon en ligne, y compris des organisations liées aux mafias campaniennes ou d'autres groupes d'origine étrangère, notamment chinoise, présents sur le territoire national, favorisés dans les trafics de produits contrefaits par les organisations criminelles d'origine balkanique, d'Europe de l'Est et par des groupes criminels maghrébins, nigériens et sénégalais.

L'analyse des activités d'enquête conclues au cours du semestre en question conduit à considérer que le territoire chinois est également utilisé par la criminalité organisée en Italie pour exécuter des délits financiers.

Le **22 mars 2023**, à l'issue de l'opération « *Cash Express* », l'existence d'un circuit structuré de blanchiment d'argent à l'échelle internationale a été documentée, composé de personnes de nationalité italienne auxquelles plusieurs sociétés utilisées pour blanchir les recettes provenant de fraudes fiscales ont été attribuées. En particulier, les suspects se seraient tournés vers certains membres de la communauté chinoise, basés à Rome, qui étaient en mesure de recevoir les provisions illicites et de les transférer, par des canaux bancaires, en Chine, puis de les remettre, sous forme d'argent liquide, aux acquéreurs italiens, grâce à un système de compensation basé sur la confiance. En outre, les enquêtes menées ont révélé que ce système de blanchiment d'argent aurait également pu être utilisé pour « nettoyer » les recettes d'infractions sous-jacentes commises par des membres d'associations de type mafieux.

Enfin, le **7 avril 2023**, l'activité d'enquête, appelée « *Fast & Clean* », en raison de la rapidité avec laquelle les opérations illicites étaient réalisées, a permis d'identifier une ramification complexe d'un système bien structuré, qui garantissait à plusieurs bénéficiaires, des entrepreneurs italiens et chinois, d'échapper aux impôts, de blanchir l'argent en le transférant en Chine, qui était ensuite retourné en espèces à la coterie située en Italie par l'intermédiaire de « courriers ». Les phénomènes illicites, constatés par le Parquet d'Ancône, relèverait de la soi-disant « *underground bank* », c'est-à-dire le système d'une banque occulte, au service de l'économie illégale, qui, grâce à une structure organisée et complexe, est en mesure de transférer et de blanchir des milliards d'euros et d'utiliser des provisions d'argent liquide, non tracé, pour restituer à la société destinataire des fausses factures une partie des montants transférés par celle-ci.

#### **4. RELATIONS INTERNATIONALES POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ITALIENNE À L'ÉTRANGER**

La criminalité organisée italienne a su interpréter et exploiter à son avantage les possibilités accrues d'échanges et d'investissements internationaux offertes par la mondialisation. La propension à ces activités illégales exige une réponse rapide et efficace de la part des Autorités compétentes, qui doivent également être en mesure d'actualiser constamment les mesures de lutte et de faciliter, dans la mesure du possible, l'échange de modèles d'intervention de pointe, y compris préventifs, avec d'autres Pays, afin de permettre une « harmonisation » de la législation anti-mafia.

Lors de la « *Conférence opérationnelle de haut niveau-HLOC* »<sup>1110</sup>, qui a eu lieu les **23 et 24 mai 2023** au quartier général d'Europol à La Haye, une volonté générale a émergé de continuer à intensifier toutes les activités dans le domaine de la coopération internationale, policière et judiciaire. Il s'agit d'une exigence qui découle de la dimension transnationale marquée des groupes de criminalité organisée (GCO), lesquels sont de plus en plus enclins à opérer au sein de réseaux criminels transfrontaliers. En outre, les associations « de type mafieux » sont particulièrement attirées par les environnements cybernétiques et se tournent vers la « finance *Hi-Tech* » en saisissant les opportunités offertes par le développement technologique et numérique, mais aussi en profitant des difficultés à mettre à jour en temps voulu les dispositions réglementaires pertinentes. Toutefois, les activités illicites traditionnelles qui intéressent le plus la criminalité organisée restent le trafic de drogue, en raison de sa rentabilité élevée. D'ailleurs, la mafia italienne montre un intérêt marqué pour ce secteur, profitant de la présence généralisée de ses affiliés dans les pays producteurs et de transit de la drogue. Avec le progrès des connaissances technologiques et informatiques, le réseau télématique pourrait représenter une plate-forme possible pour faciliter les contacts et les échanges financiers entre les courtiers et les fournisseurs. Dans ce contexte, les zones les plus intéressantes pour les coteries italiennes restent celles de l'Amérique du Sud, en particulier la Colombie et le Mexique, où se concentre la production de cocaïne, mais aussi l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, la Guyane et la République dominicaine en tant que territoires de transit. Ces dernières années, entre autres, une route fondamentale pour le trafic de drogue a de plus en plus impliqué le "Sahel" et l'Afrique de l'Ouest et, à cet égard, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Ghana représenteraient aujourd'hui d'importantes bases logistiques.

Même le secteur illégal du jeu de hasard, « *gaming and betting* », a montré comment les organisations criminelles ont su exploiter les possibilités offertes par la technologie, par exemple en créant des sociétés fictives (appelées « papeteries ») ayant leur siège social dans des « paradis fiscaux », qui permettent d'augmenter les recettes, mais aussi de faciliter le blanchiment d'autres capitaux illicites.

L'activité de la contrebande de produits énergétiques (huiles lubrifiants et huiles de base) intéresse depuis longtemps les organisations mafieuses, car elle offre un avantage économique considérable en créant de facto un marché « parallèle » au marché légal. Il s'agit principalement de produits énergétiques et de carburants provenant d'Europe de l'Est et introduits ensuite sur le territoire national avec de fausses factures de sociétés souvent créées « *ad hoc* ».

Dans ce cadre, la coopération policière et judiciaire internationale semble être fondamentale pour lutter efficacement contre ces actions criminelles impliquant différents territoires, accompagnées de

---

<sup>1110</sup> Organisée par le « *Network @ON to tackle Top Level OCGs and Mafia style structures* » sur le thème « *The threat by High Risk OCGs in the UE : their transnational dimension, main features and the LEAs approach – La menace des Groupes Criminels Organisés à haut risque dans l'UE : leur dimension transnationale, les caractéristiques principales et l'approche des forces de l'ordre* ». Outre le Directeur de la DIA, des représentants de la Commission européenne, de l'OEPP, d'Eurojust et d'Interpol, ainsi que d'autres délégués du ministère public et des forces de l'ordre des États membres de l'UE ont participé à l'événement.

l'adoption d'instruments juridiques et de règlements communs, ainsi que du partage le plus large et le plus rapide des méthodes d'échange d'informations et du partage des « *meilleures pratiques* ». « *L'Italie est un modèle en Europe et a la responsabilité d'inspirer un travail commun dans le domaine communautaire, notamment par le biais d'Europol, qui est la maison commune des forces de police* » : c'est en ces termes flatteurs que Jean Philippe Lecouffe, Directeur Exécutif Adjoint des Opérations d'Europol, s'est exprimé lors d'une réunion internationale, le **15 février 2023**, visant à lutter contre la croissance des avoirs criminels, à laquelle ont participé des composantes de la police de 19 pays européens, ainsi que des représentants de diverses organisations, dont la Commission européenne, le Parquet européen (EPPO), Eurojust, l'Olaf, Interpol et le Cepol.

Et encore, la première réunion d'experts sur le blanchiment d'argent et le recouvrement des avoirs s'est tenue le **21 juin 2023** au siège d'Eurojust, dans le but de rassembler le plus grand nombre de spécialistes pour développer une approche commune détection et de recouvrement des capitaux illicites. A cet égard, le Président d'Eurojust, Ladislav Hamran, a déclaré : « *Les groupes criminels organisés ont mis au point une multitude de méthodes pour blanchir les produits illicites et dissimuler les biens qu'ils ont obtenus de manière criminelle. Combattre le blanchiment d'argent à la source et priver les criminels de leurs avoirs est donc un élément essentiel de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière* ». Par ailleurs, concernant précisément la confiscation des avoirs, les Ministres de la Justice des Pays de l'UE ont abouti à un accord, le **9 juin 2023**, sur un projet de directive proposé par le Conseil visant à faciliter les procédures de coopération transfrontalière pour le recouvrement et la confiscation définitive ultérieure des avoirs. Cette législation s'inspire des instituts de la législation italienne (appelée « *The italian Approach* »<sup>1111</sup>) et elle pourra permettre l'application de mesures de saisie préventive même en l'absence de condamnation pénale, lorsqu'il est néanmoins établi que le bien est le produit d'un comportement illégal.

Par ailleurs, les résultats des nouvelles formes de coopération policière (équipes communes d'enquête, OEPP, etc.), qui doivent être considérées comme le prélude à une véritable législation anti-mafia partagée entre les Nations, sont de plus en plus évidents. A cet égard, le **14 juin 2023**, le quatrième rapport d'évaluation des « *Équipes communes d'enquête – ECE* » a été présenté au siège d'Eurojust, illustrant les principaux résultats et les meilleures enquêtes réalisés avec l'aide de cette institution. Dans ce contexte, le **24 avril 2023**, le Conseil de l'UE avait déjà approuvé la création d'une plateforme numérique commune destinée à faciliter, dans la pratique, la coordination et la gestion des équipes communes d'enquête par un échange rapide d'informations opérationnelles et en assurant la traçabilité des éléments de preuve acquis au cours des activités.

#### **a. Projets d'accords et collaborations bilatéraux**

---

<sup>1111</sup> À cet égard, lors du *symposium* « *The italian Approach* » organisé à Rotterdam (NL) les 4 et 5 octobre 2022, financé par le Network@ON, une délégation d'enquêteurs des forces de l'ordre italiennes a partagé les *meilleures pratiques* dans les différents domaines de la lutte contre la criminalité organisée, illustrant « la méthode italienne ».

La coopération bilatérale, un important outil de police, permet d'analyser précisément et minutieusement la présence des organisations mafieuses italiennes à l'étranger, en se concentrant notamment sur leur capacité de se développer de manière autonome et en relations avec d'autres organisations criminelles originaires d'autres Pays. Dans ce domaine, la DIA a toujours promu et encouragé les activités de coopération, en développant et en renforçant les contacts et la participation des officiers de liaison étrangers à Rome et des « experts en sécurité » italiens à l'étranger. Les *Task Forces* de coopération internationale permettent de surveiller les organisations criminelles mafieuses en temps utile grâce à une collaboration continue entre les forces de l'ordre italiennes et étrangères, notamment allemandes, autrichiennes, néerlandaises et françaises. Grâce aux *Task Forces* et à l'échange continu d'informations, il a été possible de déployer des stratégies opérationnelles qui ont permis d'identifier des contextes entrepreneuriaux criminels intéressants sur la scène internationale. Rappelant le renforcement, proposé par la DIA depuis 2015, de la collaboration bilatérale italo-suisse avec la souscription du « *Protocole d'accord sur l'échange mutuel de renseignements financiers en matière fiscale* » et la promotion, en 2021, toujours par la DIA, d'un cours de formation réalisé en faveur des enquêteurs albanais du NBI (*National Bureau of Investigation*) sur des sujets d'intérêt commun et, en particulier, sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, il est souligné que, également au cours du semestre sous revue, de nombreux contacts ont été initiés avec des représentants des forces de l'ordre de pays étrangers afin d'initier des échanges d'informations utiles. Il convient de mentionner, entre autres, la réunion organisée le **28 avril 2023** au siège de la DIA, à laquelle a participé le Directeur du nouveau « *Departemento Investigaciones Antimafia* » de la République argentine, inspiré du modèle italien. La réunion visait, en outre, une future coopération opérationnelle et informative entre le *Departemento* argentin susmentionné et les forces de l'ordre italiennes en matière de lutte contre la mafia.

## **b. Coopération multilatérale**

L'expérience consolidée des nombreuses enquêtes menées à bien a mis en évidence l'importance d'une approche synergique dans la lutte contre les associations mafieuses et le caractère central et indispensable de l'échange d'informations et d'expertise entre les acteurs impliqués dans les activités d'application de la loi.

L'activité complexe de coopération dans la sphère internationale a été menée au fil des ans par la DIA grâce à une collaboration efficiente et efficace avec les Officiers de Liaison des bureaux diplomatiques de notre Pays et avec le « *Réseau d'experts en Sécurité* » coordonné par le Service de Coopération Policière Internationale.

La DIA, dans la sphère internationale, dans la lutte contre les mafias, est considérée comme la principale Agence de référence pour toutes les autres forces de l'ordre des États membres de l'UE et des Pays extra-communautaires, une organisation aux capacités opérationnelles et relationnelles reconnues qui a été la première à comprendre l'ampleur du phénomène défini comme la

« mondialisation criminelle », un nouveau contexte d'opérations dans le domaine de la criminalité qui ne peut faire abstraction d'une approche multilatérale de la part des enquêteurs.

Au fil des années, grâce aux nombreuses enquêtes menées dont les résultats ont eu un large écho international, l'importance de la coopération avec les « *Liaison Officers* » de l'Union européenne et les Officiers de Liaison des États-Unis, de la Suisse, de l'Australie, du Canada et de l'Allemagne, pays dont la réalité est bien ancrée dans la mafia italienne, est clairement apparue.

Parmi les instruments de coopération internationale multilatérale, le « *projet I-CAN* », mis en place en juillet 2020 par accord du Département de la Sécurité Publique et du Secrétariat général de l'Organisation internationale de police criminelle-INTERPOL<sup>1112</sup>, a le mérite d'avoir développé un réseau de lutte contre la criminalité organisée de type mafieux, en particulier en ce qui concerne les ramifications internationales de la '*ndrangheta*. L'objectif est d'accroître et de partager la connaissance du phénomène en ce qui concerne les structures criminelles et le modus operandi de la '*ndrangheta*, dans le but ultime d'identifier les capitaux illicites utilisés au niveau mondial, ainsi que de localiser et d'arrêter les affiliés dangereux de cette organisation criminelle.

Pour atteindre ces objectifs, un pôle a été mis en place à la Direction Centrale de la Police Criminelle, impliquant les forces de police, la Direction des enquêtes anti-mafia et la Direction Centrale pour les Services Anti-drogue ; les activités du projet sont géographiquement orientées vers le territoire européen, américain et australien, ainsi que vers l'Italie.

La coopération multilatérale, dans le cadre du projet I-CAN, vise à créer un réseau opérationnel pour faciliter l'échange d'informations et d'enquêtes en utilisant les outils d'analyse les plus avancés pour l'identification, la saisie et la confiscation des ressources financières appartenant à des groupes criminels de la '*ndrangheta*.

Au cours du premier semestre 2023, le projet I-CAN a continué à obtenir d'importants résultats opérationnels grâce à une coordination active et constante entre Rome, le Secrétariat général d'INTERPOL et les 18 autres Pays participant au projet<sup>1113</sup>. Grâce aux importants objectifs atteints au fil du temps, la durée du projet<sup>1114</sup> a été prolongée par le Comité de pilotage jusqu'au 31 décembre 2024, avec les ressources financières non utilisées au cours de la période de COVID-19. Au cours du semestre considéré, les activités d'enquête internationale soutenues par le projet ont revêtu une importance particulière, puisqu'elles ont abouti à l'arrestation de 32 membres de la '*ndrangheta* dans divers Pays d'Europe et d'Asie<sup>1115</sup>. En outre, 10 autres personnes recherchées par la

---

<sup>1112</sup> L'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) est la plus grande organisation intergouvernementale de police criminelle avec 194 Pays membres (tous les États membres de l'UE sont membres d'Interpol) et vise à faciliter la coopération entre les Autorités policières, par exemple en permettant le partage des données relatives à l'application de la loi. Interpol a également conclu de nombreux accords de coopération avec un certain nombre d'organisations internationales dans des domaines d'intérêt commun.

<sup>1113</sup> Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Croatie, France, Allemagne, Italie, Malte, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Uruguay et États-Unis. À cet égard, les **15 et 16 juin 2023**, une délégation d'analystes du BKA (Office fédéral de la police judiciaire) allemand, dans le cadre du projet I-CAN, a visité la DIA pour un échange d'informations et de bonnes pratiques opérationnelles en matière de lutte contre la '*ndrangheta*.

<sup>1114</sup> Il devait initialement être achevé à la fin du premier semestre 2023.

<sup>1115</sup> En particulier, 9 en Allemagne, 9 en Italie, 7 en Belgique, 3 en France, 1 en Suisse, en Espagne, au Portugal, en Roumanie, en Hongrie, à Malte, en Géorgie, au Liban, aux Émirats arabes unis et en Indonésie.

justice ont été identifiés et arrêtés à l'étranger<sup>1116</sup>, puis extradés grâce au soutien opérationnel fourni par les Pays participant au projet.

#### - **Le rôle d'EUROPOL en tant qu'instrument de coopération**

L'Agence EUROPOL, qui assiste les Pays de l'UE dans la lutte contre la criminalité internationale structurée et mafieuse et qui constitue l'un des centres d'appui les plus avancés pour les responsables de l'application des lois dans le cadre d'opérations de police judiciaire, est un outil très efficace pour contrer la menace que représente la criminalité transnationale organisée pour les États membres ; un véritable centre d'échange et d'analyse d'informations qui, grâce à des outils d'évaluation novateurs sur les organisations et les comportements criminels, permet de cibler plus efficacement les actions des services répressifs.

EUROPOL gère et coordonne les forces de police des États membres de l'UE et des Pays tiers participant et représente donc un centre de sécurité européenne qui permet un flux d'informations rapide et efficace au niveau mondial.

Grâce à l'évolution continue des activités de coopération, des Pays non-membres de l'UE et géographiquement éloignés peuvent participer aux activités d'enquête coordonnées par EUROPOL : en ce sens, le Brésil, la Chine, la Colombie et les Émirats arabes unis, sur la base d'accords spécifiques avec l'Agence, sont en mesure de contribuer aux enquêtes les concernant<sup>1117</sup>.

La coopération internationale qui passe par l'action d'EUROPOL dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée implique également d'autres organismes supranationaux, tels que l'Organisation internationale de police criminelle-OIPC-INTERPOL, répondant ainsi au souhait de la Commission européenne qui, avec sa « recommandation de Décision du Conseil de l'UE » du 14.04.2021 COM(2021) 177 FINAL, entendait poursuivre une coopération plus approfondie et plus efficace dans des domaines d'intérêt mutuel.

La DIA a établi une coopération continue et active avec EUROPOL, en particulier avec les départements européens « *pour la lutte contre la Criminalité Organisée (ESOC - European Serious Organised Crime Centre)* », « *pour la lutte contre les crimes Économiques et Financiers (EFECC - European Financial & Economic Crime Centre)* », qui est responsable de la criminalité financière et économique, ainsi que de la recherche, de la saisie et de la confiscation des produits des crimes commis sur le territoire de l'UE. Il en va de même pour le « *Centre européen de lutte contre la cybercriminalité - EC3* » d'Europol, qui publie chaque année le rapport « *IOCTA - Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée sur l'internet* ».

Ces départements, grâce à leur expertise évolutive, sont en mesure de fournir des orientations aux responsables de l'application des lois, aux décideurs politiques et aux organes de réglementation, leur permettant ainsi de répondre à la cybercriminalité de manière efficace et concertée.

---

<sup>1116</sup> En détail, 3 en Espagne, 1 en France, en Suisse, à Malte, en Géorgie, au Liban, aux Émirats arabes unis et en Indonésie.

<sup>1117</sup> <https://www.europol.europa.eu/partners-collaboration/agreements>.

EUROPOL, ayant une approche programmatique, a préparé le « *Projet de document de planification d'Europol 2024-2026* »<sup>1118</sup> soumis au Groupe de contrôle parlementaire conjoint le **31 janvier 2023**. Ce document tient compte, entre autres, des initiatives stratégiques et réglementaires à l'échelle de l'Union qui sont en cours d'adoption ou d'implémentation, y compris le paquet « *d'échange d'informations policières, les plans d'action sur le trafic de drogue et d'armes* », les propositions relatives à la cybercriminalité et les politiques de lutte contre la criminalité financière. La dernière partie du projet de programme détaille le programme de travail 2024 en se référant, entre autres, au développement des technologies de l'information et des capacités de gestion de l'information, à la coordination opérationnelle, à la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée, à la lutte contre la cybercriminalité et à la lutte contre la criminalité financière. En outre, en ce qui concerne les activités criminelles liées aux technologies de l'information, le Centre européen contre la cybercriminalité (EC3)<sup>1119</sup> a prévu en 2024 d'améliorer le soutien opérationnel et technique dans le domaine des enquêtes sur les crypto-monnaies par le biais d'un portail dédié.

### **c. Projet @ON**

Dans le cadre de la coopération policière internationale, le rôle du « *Réseau opérationnel anti-mafia @ON* », dont la DIA est le créateur et le chef de projet, doit être mentionné et souligné. Le Réseau est considéré au niveau international comme un outil utile pour promouvoir un échange d'informations rapide et efficace pour la lutte contre les mafias en Europe et au-delà. L'objectif principal de ce projet innovant est de promouvoir l'échange opérationnel d'informations et de bonnes pratiques, dans le but de combattre les organisations criminelles de type mafieux qui sont considérées comme une menace dangereuse pour la sécurité sociale et économique de l'UE.

Le Réseau @ON a été mis en place de manière opérationnelle en novembre 2018, avec la signature d'une convention de financement direct entre la DIA et la Commission européenne (convention de subvention), d'un montant d'environ 600 000 euros (ISFP-2017-AG-IBA-ONNET Project No. 817618), pour une durée de 24 mois, prolongée par la suite à 36 mois en raison de l'urgence sanitaire de Covid-19.

À partir du 1er février 2022, et pour la période de deux ans suivants, la Commission européenne a financé les activités du Réseau à hauteur de 2 millions d'euros supplémentaires, avec une subvention directe du FSI<sup>1120</sup>, par le biais du projet « ISF4@ON » (ISFP-2020-AG-IBA-ONNET-nr.101052683).

Le Réseau @ON, initialement mis en place par le Groupe restreint constitué par la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, ainsi que Europol, a vu l'adhésion de 42

---

<sup>1118</sup> RI024.pdf (camera.it).

<sup>1119</sup> Il s'agit du secteur d'Europol qui coordonne les activités transfrontalières des forces de police contre la cybercriminalité. (<https://www.europol.europa.eu/about-europol/european-cybercrime-centre-ec3>).

<sup>1120</sup> Fonds pour la sécurité intérieure pour la coopération policière de l'UE. Un premier projet de financement (ISFP-2017-AG-IBA-ONNET-nr.817618) avait débuté en novembre 2018 avec une durée de 38 mois, pour un montant de 600 000 euros.

forces de police, représentant 37 pays, au cours des six mois examinés. Outre les partenaires que sont la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, l'Australie, Malte, la Suisse, la République tchèque, la Slovénie, la Pologne, la Croatie, la Géorgie, la Norvège, l'Albanie<sup>1121</sup>, le Portugal, les États-Unis, la Suède, le Canada, la Lettonie, le Luxembourg, la Lituanie, l'Estonie, la Bulgarie et le Monténégro, les services répressifs compétents de 8 autres pays<sup>1122</sup> ont rejoint le réseau au cours du semestre, à savoir l'Ukraine, Chypre, la Bosnie-Herzégovine, l'Irlande, le Kosovo, la Finlande, la Grèce et la Moldavie.

Le Réseau, en synergie avec EUROPOL et le Service de coopération internationale de police (SCIP), est en train de négocier avec plusieurs services de police sud-américains afin de promouvoir l'adhésion et d'obtenir la « couverture » d'une zone géographique stratégique dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic international de stupéfiants.

L'Italie est représentée par la DIA en tant que chef de projet et, en tant que partenaire, par l'Arme des Carabiniers, le corps de la Garde des finances et la police nationale italienne<sup>1123</sup>.

Au cours des six mois examinés, le Réseau a soutenu les unités d'enquête des États membres de l'@ON dans 134 enquêtes et a financé 488 missions pour 2039 enquêteurs qui ont conduit à l'arrestation de 869 personnes, dont 9 personnes recherchées par la justice, ainsi qu'à la saisie de plus de 200 millions d'euros, de drogues, de véhicules, de produits de luxe, de locaux commerciaux et d'armes.

Le Réseau vise notamment à développer une intégration plus structurée dans la lutte contre les réseaux criminels grâce à un lien plus étroit avec EMPACT (*Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles*). En effet, le Réseau @ON a précisément pour objectif de renforcer la coopération policière et de partager les bonnes pratiques entre les forces de police, afin de faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène mafieux, de préparer une contre-attaque plus incisive et de fournir l'analyse la plus approfondie et la plus précise possible des réseaux criminels les plus dangereux.

La Commission européenne (en poursuivant la « *Stratégie quinquennale de l'UE en matière de lutte contre la criminalité organisée pour la période 2021-2025 – « Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne » : menace imminente pour les États membres SOCTA 2021-25* »<sup>1124</sup>, qui rappelle les buts et objectifs du Réseau @ON et du projet de financement ISF4@ON correspondant) souligne expressément que « *le Réseau @ON existant*

---

<sup>1121</sup> Du **20 au 24 mars 2023**, une délégation de magistrats albanais de la *Structure spéciale de lutte contre la corruption et le crime organisé* (SPAK) a été reçue à la DIA pour se familiariser avec son fonctionnement afin d'identifier des axes de coopération. Dans la continuité de cette coopération, en **juillet 2023**, la *Police judiciaire centrale* albanais a également rejoint le Réseau @ON (rejoignant ainsi la *Direction de police judiciaire* albanaise, qui l'avait déjà rejoint en 2020).

<sup>1122</sup> L'action de la DIA pour impliquer d'autres Pays dans le projet se concrétise également par l'initiation de contacts relationnels avec les Autorités de ces territoires où la collaboration semble fonctionnelle à des fins de lutte contre la mafia. À cet égard, le **13 mars 2023**, la DIA a rencontré une délégation de la police de Dubaï des Émirats arabes unis en visite en Italie, jetant les bases d'une proposition d'adhésion de cet État au *Projet @ON* à l'avenir.

<sup>1123</sup> La coordination au niveau national est assurée par le Service de coopération internationale de police (SCIP) de la Direction Centrale de la Police Criminelle.

<sup>1124</sup> « *Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne SOCTA 2021-2025* » tiré le 12 avril 2021 par Europol.

*devrait être renforcé en accueillant tous les États membres et en développant les bonnes pratiques, ainsi qu'en établissant un lien plus étroit avec EMPACT dans son travail contre les réseaux criminels ».*

Au cours du semestre considéré, le Réseau @ON a financé l'organisation des projets suivants :

- **16 février 2023, Rome** « 4° Core Group Meeting (CGM-4) du Réseau @ON – Projet ISF4@ON », « *THEMATIC SESSION ON THE IMPACT OF THE CONFLICT IN UKRAINE ON THE ILLICIT ACTIVITIES OF OCGS* ». À cette occasion, en présence des plus hautes autorités des forces de l'ordre italiennes et des Pays du *Core Group*, de la Commission européenne et de l'agence Europol, l'adhésion de l'Ukraine au Réseau a été officialisée, ce qui a permis aux participants de se concentrer sur les répercussions du conflit de guerre en Ukraine et sur les activités illicites des organisations criminelles transnationales.
- **19-20 mars 2023, Bruxelles (BE)** « 5° Core Group Meeting (CGM-5) du Réseau @ON », sur le thème « *HARBOURS : CRIMINAL TERRITORIES FOR OCGS, INTERNATIONAL DRUG TRAFFICKING, CORRUPTION AND VIOLENCE* »<sup>1125</sup>. À commencer par ce que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) nous rappelle à propos de la corruption (qui « *est utilisée par les trafiquants pour entrer dans les ports, pour accéder aux drogues cachées dans les conteneurs, pour créer ou assurer le contrôle des entreprises utilisées comme couverture pour les activités de contrebande, ...et aussi pour faciliter le blanchiment d'argent et plus encore...* »), la question a été approfondie afin de soutenir les activités d'enquête des services répressifs compétents (LEAs – Law Enforcement Agencies) et d'aborder les problèmes critiques qui se sont posés. Le Réseau @ON a soutenu cette réunion thématique afin de contribuer efficacement à prendre conscience de la dangerosité des organisations criminelles, à approfondir leur connaissance et à partager des enseignements tirés de différents Pays et d'Europol sur ce sujet spécifique. En effet, les ports d'Europe et du monde entier sont devenus des *hubs* cruciaux sur les routes commerciales, prenant des dimensions telles qu'ils deviennent des centres logistiques efficaces exploités par le crime organisé pour le transport illicite de drogues (en particulier la cocaïne) depuis les Pays producteurs vers les marchés de consommation, dont l'Europe est l'une des principales destinations.
- **23-24 mai 2023, La Haye (NL), EUROPOL HQ** « *High Level Operational Conference (HLOC) « The threat posed by High Risk OCGs in the EU: their transnational dimension, main features and the LEAs approach* ». L'objectif de cette conférence était de formuler des recommandations sur la meilleure façon de lutter contre les groupes criminels organisés à haut risque, afin de permettre une prise de décision axée sur les priorités. Les principaux résultats de l'événement ont

---

<sup>1125</sup> Paragraphe « *Conséquences négatives : corruption dans les ports de l'UE* », p. 40, Publication « Europol – European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction » intitulée « *EU DRUG MARKET : COCAINE* » éd. 2022 et rapport « *Maritime threat assessment of illicit flows across the Atlantic* » réalisé pour le *Global Illicit Flows Programme of the EU- GIFP* par MASIF – *Monitoring and Support Project for the Global Illicit Flow Programme* et SEACOP – *Seaport Cooperation Programme*, publié le **6 février 2023**, *Maritime threat assessment of illicit flows across the Atlantic – Global Illicit Flows Programme*.

été portés à l'attention des responsables des services de police en vue de la Convention européenne des chefs de police de 2023 organisée dans les locaux d'Europol à la fin du mois de septembre 2023. La conférence a également souligné la nécessité d'actualiser le cadre des principales menaces actuelles concernant les groupes criminels organisés, de renforcer la lutte commune, européenne et mondiale contre les organisations criminelles par le biais du Réseau @ON en définissant une vision unifiée tant au niveau des enquêtes qu'au niveau stratégique, et d'apporter un soutien aux institutions de l'UE pour les initiatives réglementaires concernant les groupes criminels organisés de type mafieux et les réseaux criminels à haut risque.

- **6-8 juin 2023, La Haye (NL)** « *Head of Omicide Unit – 2<sup>nd</sup> Operational oriented meeting HRCN* » dans le cadre de la *Priorité Réseaux criminels présentant un risque élevé* de EMPACT (*High Risk Criminal Network - HRCN*). L'accent est mis sur le phénomène des homicides commis par des organisations criminelles dans un contexte transnational, ce qui répond aux souhaits de la Commission européenne en termes de complémentarité du Réseau avec d'autres instruments européens disponibles.

## 5. ADJUDICATIONS PUBLIQUES

### a. Suivi des entreprises intéressées par la réalisation des adjudications publiques

La DIA, conformément au code antimafia (décret législatif n°159/2011), exerce un suivi permanent sur les entreprises impliquées dans l'exécution de travaux, la fourniture de biens et la prestation de services. Cette activité de suivi est menée en étroite collaboration avec les préfets et joue un rôle de premier plan au sein des groupes inter forces provinciaux, comme le rappelle le récent décret du ministre de l'Intérieur du 2 octobre 2023<sup>1126</sup>, qui sera examiné plus en détail dans le prochain Rapport. La Direction occupe une position névralgique<sup>1127</sup> et travaille en soutien aux autorités préfectorales, contribuant à l'analyse, au traitement et à la gestion du circuit de l'information. Au fil des années, l'expérience des enquêtes a montré que les organisations criminelles cherchent constamment à influencer les procédures des adjudications publiques dès la phase initiale de planification et de conception des travaux. Cette pénétration peut se faire, par exemple, en adaptant les appels d'offres à l'objet à privilégier ou en rédigeant les mêmes appels d'offres avec des conditions d'admission et des conditions d'exécution particulièrement génériques, de manière à ne pas permettre une action de contrôle efficace. D'autres comportements indus consistent à adhérer à des adjudications « en dessous

---

<sup>1126</sup> L'article 5, alinéa 3, du décret dispose : « *Compte tenu de sa mission institutionnelle et de la richesse des informations dont elle dispose, la Direction chargée des enquêtes anti-mafia est le point de convergence des enquêtes préliminaires visées à l'article 95, alinéa 3, du code antimafia, dont le résultat doit être immédiatement communiqué au préfet pour être ensuite notifié au pouvoir adjudicateur* ».

<sup>1127</sup> La centralité de la DIA est expressément soulignée à l'article 7 de du D.M. du 21 mars 2017 qui, textuellement, stipule : « *En considération de la centralité du rôle de la Direction chargée des enquêtes anti-mafia dans la circularité du flux d'informations en matière de lutte contre la criminalité organisée, les activités de surveillance antimafia relevant de la compétence du ministère de l'Intérieur, concernant les infrastructures et les implantations prioritaires pour le développement du Pays, lui sont attribuées, à un niveau central* ».

des seuils », pour lesquels les règles relatives aux obligations de publicité et de transparence sont moins strictes, ce qui a pour effet de limiter le nombre de candidats. Néanmoins, les mafias peuvent utiliser des groupements d'entreprises qui se mettent d'accord sur les limites des offres et l'adjudicataire, ou recourir à des menaces et intimidations des autres soumissionnaires, provoquer l'exclusion des soumissionnaires indésirables de l'appel d'offres ou, enfin, altérer les procédures de vérification de l'appel d'offres grâce à des agents publics infidèles.

Influencer les procédures d'adjudication est donc un objectif poursuivi avec des méthodes particulièrement sophistiquées, afin d'obtenir des financements substantiels, souvent en corrompant les représentants du pouvoir adjudicateur et les professionnels impliqués. Dans de nombreux cas, l'entreprise qui remporte l'adjudication élabore le projet exécutif avec l'intention d'y apporter des modifications au cours de l'exécution des travaux, afin d'en augmenter les coûts et de réaliser davantage de bénéfices.

L'infiltration mafieuse peut également se produire après l'attribution de l'adjudication, avec des extorsions directes à l'encontre des entreprises adjudicatrices, dans le but de les contraindre à sous-traiter des services à des entreprises affiliées<sup>1128</sup>. Dans d'autres cas, pour ne citer que quelques-uns des nombreux moyens utilisés par les organisations criminelles pour infiltrer les appels d'offres publics, les coteries concluent des accords pour garantir aux entreprises affiliées une sorte de rotation<sup>1129</sup> dans l'obtention des marchés publics, en manipulant les offres et en limitant la concurrence, ce qui révèle une capacité particulière à adapter leur *modus operandi* aux circonstances et aux spécificités des situations.

Au cours de la période considérée, la DIA a continué à recueillir, par l'intermédiaire de l'Observatoire central des marchés publics (O.C.A.P.)<sup>1130</sup> et de ses antennes périphériques, les informations acquises lors des opérations d'accès et de suivi des travaux publics. Elle a également procédé à des analyses massives en ce qui concerne l'accès au crédit garanti et aux contributions à fonds perdus<sup>1131</sup>, les données relatives à l'octroi des avantages susmentionnés et les personnes se trouvant dans des conditions hostiles, toujours dans le but de neutraliser les infiltrations criminelles.

Au cours des six mois examinés, la DIA a mené des enquêtes spécifiques sur l'exécution directe de travaux publics et diverses activités connexes. Parmi celles-ci, un exemple significatif est celui des

---

<sup>1128</sup> Par la sous-traitance de toutes sortes ; en particulier, par des contrats de location « à chaud » ou « à froid » et des contrats de sous-traitance pour la fourniture de matériaux de construction, le terrassement, le gardiennage de sites et le transfert de déchets vers les sites de décharge. Ces activités, traditionnellement liées au territoire, présentent un intérêt particulier pour le contrôle direct des organisations criminelles.

<sup>1129</sup> La méthode dite « Siino », selon laquelle une personne servait de lien entre des entrepreneurs et des administrateurs locaux et des membres de *cosa nostra* (Commission d'enquête parlementaire sur le phénomène de la mafia et des associations criminelles assimilées, 27 janvier 1998 : celui qui obtenait l'adjudication était tenu de verser un pourcentage aux hommes politiques, à la famille mafieuse territorialement compétente et aux contrôleurs publics).

<sup>1130</sup> Il remplit les fonctions prévues par l'arrêté interministériel du 14 mars 2003 et, plus récemment, par l'arrêté ministériel du 21 mars 2017. L'Observatoire central des marchés publics à l'aide d'un outil télématique spécial, a pour mission de maintenir un lien constant avec les groupes inter forces destinés à l'acquisition et à l'échange de données sur la surveillance des chantiers. Il fait également partie des sujets institutionnels qui, conformément à l'article 91, alinéa 7 bis, reçoivent des communications des préfets sur les interdictions prononcées.

<sup>1131</sup> Avec l'arrivée en Italie des fonds européens déboursés dans le cadre du Plan national de relance et de résilience (PNRR), il faut s'attendre à un intérêt accru et ciblé de la part des mafias.

accès aux chantiers de construction ordonnés par l'autorité préfectorale, qui vérifient directement sur place toute irrégularité dans l'utilisation de la main-d'œuvre et dans les procédures d'exécution. Dans ce dernier domaine, **1 025** inspections ont été conclues au cours des six mois examinés contre le même nombre d'entreprises, comme le montre le tableau ci-dessous.

ZONE	1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2023	
	ENTREPRISES	PERSONNES
Nord	175	4 007
Centre	89	541
Sud	761	7 004
<b>TOTAL</b>	<b>1 025</b>	<b>11 552</b>

*Suivi par macro-zones géographiques*

Au cours de la même période, **11 552** enquêtes ont été menées sur des personnes physiques liées de diverses manières aux entreprises susmentionnées.

Concernant les demandes de vérifications anti-mafia reçues par la structure de prévention anti-mafia du ministère de l'Intérieur<sup>1132</sup>, l'O.C.A.P. a continué à mener des enquêtes approfondies en vue de l'inscription au registre antimafia d'exécutants d'opérateurs économiques impliqués dans la mise en œuvre d'interventions dites « *post-séisme 2016* »<sup>1133</sup>. Le circuit d'information mis en place, tel que résumé dans le tableau ci-dessous, a permis l'exécution de **4 548** mesures d'enquête anti-mafia à l'encontre de **5 814** entreprises et de **22 279** personnes qui leur sont liées de diverses manières.

1 <sup>er</sup> semestre 2023	Demandes reçues	Entreprises examinées	Personnes vérifiées
Janvier	586	658	2.771
Février	894	1.122	4.496
Mars	939	1.315	4.560
Avril	624	756	2.926
Mai	809	1.130	4.212
Juin	696	833	3.314
<b>TOTAL</b>	<b>4 548</b>	<b>5 814</b>	<b>22 279</b>

*Tableau récapitulatif des mesures d'enquête informatives réalisées*

## b. Groupes Provinciaux Interforces

Une composante essentielle du système de surveillance antimafia des adjudications est constituée par les Groupes Interarmées, composés de représentants des forces de l'ordre et de la DIA, ainsi que d'un représentant du Provveditorato interrégional des travaux publics et de la Direction territoriale du

<sup>1132</sup> Créée par l'article 30 du décret-loi n° 189 du 17 octobre 2016 (anciennement appelée Structure de mission), au sein du ministère de l'Intérieur et présidée par un préfet.

<sup>1133</sup> Ex article 8 du décret-loi 189/2016 et article 9 du décret-loi 205/2016. La Structure est chargée de mener des activités visant à prévenir et à combattre l'infiltration de la criminalité organisée dans l'attribution et l'exécution des marchés publics et des contrats privés bénéficiant de contributions publiques pour les travaux, les services et les fournitures liés aux interventions de reconstruction des différentes zones du territoire touchées par les événements sismiques. La Structure s'est également vu attribuer la compétence de la prévention de l'infiltration de la mafia pour les adjudications et les missions pour la réalisation des travaux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Milan-Cortina 2026, comme prévu par l'article 14, alinéa 6 bis de la Loi n° 74 du 21 juin 2023.

travail. Ces Groupes, présidés et coordonnés par les préfetures, se consacrent à l'analyse des entreprises qui remportent des adjudications ou obtiennent des contrats de sous-traitance pour des travaux publics, afin d'identifier les signes ou les tentatives d'infiltration des mafias.

Dans ce contexte, la Direction joue un rôle actif, coopérant à la fois par l'intermédiaire de l'O.C.A.P. susmentionné et des représentants de ses unités périphériques, qui assistent aux réunions convoquées par les préfetures concernées.

### **c. Accès aux chantiers**

La législation anti-mafia ne s'applique pas seulement aux phases précédant les appels d'offres, mais s'étend également aux phases ultérieures, y compris celles liées à l'exécution effective des travaux.

Les accès aux chantiers, ordonnés par les préfets conformément à l'article 93 du décret législatif n° 159 du 6 septembre 2011, constituent l'une des procédures de vérification effectuées par les Groupes Interarmées Provinciaux et sont un outil très efficace pour documenter toute infiltration de la criminalité organisée, même pendant la phase opérationnelle de l'exécution d'un ouvrage public.

En résumé, le contrôle consiste à vérifier sur place les personnes et les entreprises présentes, les moyens et les équipements utilisés, ainsi que la documentation contractuelle concernant les relations entre les pouvoirs adjudicateurs, les contractants et les tiers impliqués dans la sous-traitance. Les informations recueillies sont ensuite transmises aux préfetures concernées et servent à alimenter le Système Informatique de Relevé des Accès aux Chantiers (S.I.R.A.C.), géré par la DIA.

Sur la base des informations recueillies par les forces de l'ordre lors des inspections sur les chantiers, les préfets peuvent également intervenir pendant la phase d'exécution des travaux, en adoptant des mesures anti-mafia interdictives et donc, le cas échéant, en apportant des modifications aux documents d'autorisation précédemment délivrés. Cet outil représente donc une véritable barrière contre l'infiltration des organisations criminelles jusqu'à l'achèvement d'un ouvrage public.

Le tableau ci-dessous résume les accès effectués par la DIA qui, au cours du premier semestre 2023, ont concerné **46** chantiers avec le contrôle simultané de **1 065** personnes, **340** entreprises et **831** moyens de travail.

Zone	Région d'intervention	Nombre d'accès	Personnes physiques	Entreprises	Moyens
Nord	Vallée d'Aoste	-	-	-	-
	Piémont	-	-	-	-
	Trentin-Haut-Adige	-	-	-	-
	Lombardie	3	122	44	91
	Vénétie	4	108	22	54
	Frioul-Vénétie Julienne	2	89	27	65
	Ligurie	3	50	8	33
	Émilie-Romagne	3	39	16	24
	<b>TOTAL Nord</b>	<b>15</b>	<b>408</b>	<b>117</b>	<b>267</b>
Centre	Toscane	1	12	12	9
	Ombrie	-	-	-	-
	Marches	11	218	76	102
	Abruzzes	10	119	35	76
	Latium	4	40	12	15
	Sardaigne	-	-	-	-
	<b>TOTAL Centre</b>	<b>26</b>	<b>389</b>	<b>135</b>	<b>202</b>
Sud	Campanie	2	38	9	25
	Molise	-	-	-	-
	Pouilles	-	-	-	-
	Basilicate	-	-	-	-
	Calabre	1	75	26	140
	Sicile	2	155	53	197
	<b>TOTAL Sud</b>	<b>5</b>	<b>268</b>	<b>88</b>	<b>362</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>46</b>	<b>1 065</b>	<b>340</b>	<b>831</b>

Tableau récapitulatif des accès aux chantiers au premier semestre 2023

#### d. La documentation antimafia

L'évolution des organisations criminelles se manifeste par des stratégies de plus en plus complexes. D'une part, elles cherchent à empêcher l'émergence d'activités illégales et, d'autre part, elles tentent de dissimuler l'injection sur les marchés financiers de capitaux obtenus de manière illicite. Les organisations criminelles sont devenues très spécialisées dans leur capacité à infiltrer les circuits économiques et financiers<sup>1134</sup> légaux, à blanchir l'argent *sale* et à en tirer des profits considérables. Leur capacité à s'adapter au libre marché national et mondial peut nuire considérablement aux entreprises saines<sup>1135</sup> et, par conséquent, constituer une menace sérieuse pour l'économie. En outre,

<sup>1134</sup> Comme les associations et clubs sportifs, le parrainage, la construction, la grande distribution, les bars, les restaurants, les opérations immobilières, les sociétés de transport, le tourisme, etc., qui font appel à des professionnels hautement spécialisés (avocats, gestionnaires, fiscalistes, etc.).

<sup>1135</sup> Les revenus illicites sur les marchés de l'UE ont été estimés à environ 110 milliards d'euros par an sur la base des revenus annuels des différents secteurs connus (en tenant compte des 28 États membres de l'UE), tels que le trafic de stupéfiants, le commerce illicite de produits du tabac, la contrefaçon, les armes à feu illicites, la fraude carrousel intra-UE et le vol de marchandises. On estime qu'entre 25 % et 42 % des recettes du trafic d'héroïne en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Royaume-Uni (entre 1 160 et 3 160 millions d'euros) sont investies, déduction faite des frais, dans l'économie légitime (*Joint Research Centre on Transnational Crime – Université Cattolica del Sacro Cuore de Milan – Université de Trente*).

les organisations criminelles opèrent dans le but précis d'obtenir un avantage concurrentiel et de réaliser des profits importants à moyen et long terme, parfois en subissant des pertes initiales pour éliminer la concurrence.

Afin d'éviter l'infiltration des mafias dans le secteur des adjudications publiques, il est donc essentiel que les institutions compétentes agissent efficacement en détectant rapidement toute irrégularité dans les procédures d'attribution des adjudications. Les mafias « modernes » s'apparentent en effet à de dangereux *trusts* d'entreprise<sup>1136</sup> qui polluent l'économie légale, recourant très souvent à la violence et à l'utilisation de capitaux illégalement accumulés.

La documentation antimafia<sup>1137</sup> délivrée par les préfetures représente le niveau le plus avancé de la prévention administrative et vise à empêcher les entreprises infiltrées par le crime organisé<sup>1138</sup> de participer aux adjudications publiques. Le processus administratif commence par la consultation de la Base de données nationale unique de la documentation antimafia (BDNA)<sup>1139</sup> par le pouvoir adjudicateur. La BDNA est alimentée par les préfetures et vise à accélérer le partage automatique des communications et des rapports d'information antimafia avec les administrations publiques, les organismes publics et les entreprises soumises au contrôle de l'État. La documentation délivrée par la BDNA doit être obtenue avant de conclure, d'approuver ou d'autoriser des contrats ou des sous-contrats relatifs à des travaux, des services et des fournitures. Afin de garantir une procédure rapide, la BDNA coopère avec un nombre approprié de bases de données nationales pour la comparaison et la vérification des informations.

Dans le cadre de la prévention anti-mafia, la DIA joue un rôle essentiel dans le suivi des commandes et des marchés publics. Elle assure un traitement rapide des demandes de vérification anti-mafia introduites par les Préfetures, afin d'évaluer l'implication des entreprises et le risque d'infiltration mafieuse, sans toutefois ralentir l'exécution des travaux.

---

<sup>1136</sup> Des trusts d'entreprise capables de « *mettre à la disposition de l'économie (...) leur capital de rapports avec les pouvoirs, leur réserve de violence et surtout le capital de richesses accumulées illicitement* » (Commission d'enquête parlementaire sur le phénomène des mafias et autres organisations criminelles, y compris étrangères, 7 février 2018).

<sup>1137</sup> La documentation antimafia comprend la communication antimafia et l'information antimafia.

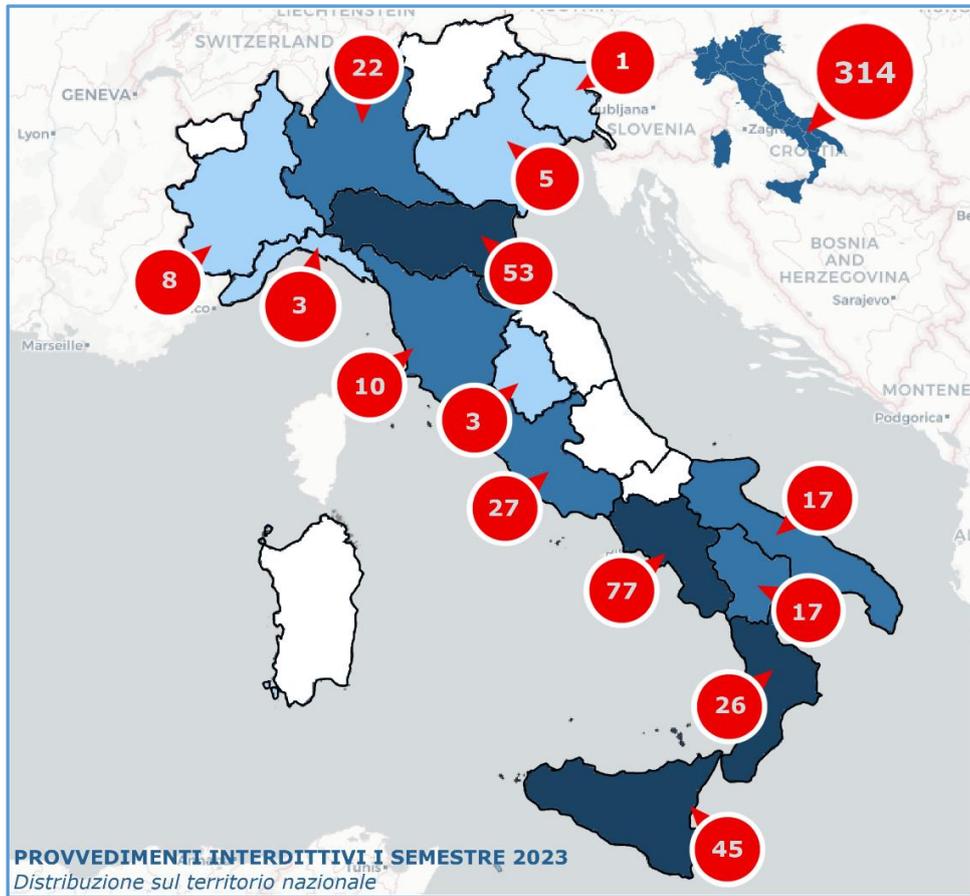
La communication est une déclaration de l'existence ou de l'inexistence d'une des causes de déchéance, de suspension ou d'interdiction visées à l'article 67 du décret législatif 159/2011 ; elle concerne les personnes qui ont été définitivement condamnées - ou confirmées en appel - pour certains délits graves ou qui ont été bénéficiaires d'une mesure de prévention définitive visée dans le code antimafia précité. Cela se traduit par l'interdiction de conclure des contrats des adjudications publiques, la déchéance de licences, d'autorisations, de concessions, etc.

L'information certifie l'existence de tentatives d'infiltration mafieuse visant à conditionner les choix et les orientations des sociétés ou des entreprises, et détermine l'impossibilité de conclure des contrats avec l'administration publique. Contrairement à l'avis antimafia, il intègre ses conditions préalables mais se fonde également sur une évaluation largement discrétionnaire de l'existence ou non de tentatives d'infiltration mafieuse, qui repose sur l'analyse et l'évaluation d'éléments factuels spécifiques, qui représentent des indications objectives symptomatiques de connexions ou de liens avec des associations criminelles.

<sup>1138</sup> Ainsi, les articles 84, alinéa 4, et 91, alinéa 6, du décret législatif n° 159/2011 font référence aux entreprises dont l'activité « *peut, même indirectement, faciliter des activités criminelles ou être conditionnée par elles d'une manière ou d'une autre* ».

<sup>1139</sup> La BDNA est opérationnelle depuis le 7 janvier 2016 et est gérée par le Département des politiques du personnel de l'administration civile et des ressources instrumentales et financières du ministère de l'Intérieur. Le système d'information et l'infrastructure technologique correspondante ont été mis en œuvre par le Bureau IV-Innovation technologique de l'Administration générale dans le délai de douze mois à compter du règlement d'application adopté par le D.P.C.M. 30 octobre 2014, 193, qui identifie les modalités de fonctionnement, d'accès et de consultation (publié au JO - Série générale - 4 du 7 janvier 2015).

À cet égard, la carte suivante montre les mesures régionales anti-mafia émises par les Bureaux Territoriaux du Gouvernement pendant le premier semestre 2023 et concernant les activités exercées par les Centres et les Sections Opérationnelles de cette Direction au sein des Groupes provinciaux interforces.



Données At.Op. 2.0.<sup>1140</sup>.

<sup>1140</sup> (Activité Opérationnelle) Système de relevé statistique de l'activité de la DIA.

#### e. Participation à des organismes interministériels

La DIA participe de manière continue au *Comité de Coordination pour la Haute Surveillance des Infrastructures et des Établissements Prioritaires* (CCASIIP)<sup>1141</sup> avec son représentant et elle est incluse dans le système de « *Monitoraggio finanziario delle Grandi Opere* » (M.G.O. - Suivi financier des grands travaux des infrastructures)<sup>1142</sup>.

Le Comité Interministériel pour la Programmation Économique (CIPE), sur proposition de la CCASIIP et par la délibération 15/2015, a rendu obligatoire le suivi financier pour toutes les infrastructures stratégiques et les établissements prioritaires. Cette forme de contrôle implique l'application de prescriptions adressées à tous les acteurs impliqués dans le processus de conception et de réalisation des ouvrages, ne se limitant donc pas au seul contractant général ou au concessionnaire.

Le suivi financier repose sur le principe de l'ouverture obligatoire, par chaque opérateur de la filière, d'un ou de plusieurs comptes courants dédiés exclusivement aux projets individuels et il comprend le contrôle des flux financiers par une traçabilité stricte, permettant d'enregistrer automatiquement toutes les transactions financières parmi les entreprises impliquées, grâce à l'utilisation du Code Unique de Projet (CUP)<sup>1143</sup>.

Afin d'assurer la bonne mise en place de ces procédures opérationnelles, un groupe de travail a été créé au sein du Département de la programmation et de la coordination de la politique économique de la Présidence du Conseil des Ministres (DIPE). Le Groupe de travail sert de structure de soutien au CIPE et il comprend des représentants du DIPE dirigeant les activités, mais aussi de la DIA, du Secrétariat technique du CCASIIP, de l'Association bancaire italienne (ABI), du Consortium CBI<sup>1144</sup> dans le domaine ABI et des gestionnaires informatiques de la banque de données.

#### f. Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) - Les procédures informatisées de contrôle antimafia par BDNA - Les initiatives de la DIA

---

<sup>1141</sup> Le Comité est composé de représentants du ministère de l'Intérieur, du Département de la Programmation économique de la Présidence du Conseil des Ministres, du ministère de la Justice, du ministère des Infrastructures et des Transports et du ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que des membres de l'Autorité Nationale Anticorruption, de la Direction Nationale Antimafia et de la Direction Investigation Antimafia.

<sup>1142</sup> Le M.G.O. représente la continuation opérationnelle de l'expérimentation appelée « *projet C.A.P.A.C.I.* » - « *Creation of Automated Procedures Against Criminal Infiltration in public contracts* » - où la DIA a collaboré activement aussi bien dans la phase de réalisation informatique de la procédure que dans la phase de diffusion aux partenaires européens. Le suivi des flux financiers des grands travaux, prévu d'abord par l'article 176 du « *Code des marchés* » pour les grands travaux, a ensuite été étendu à tous les travaux liés aux infrastructures stratégiques et aux installations de production, conformément à l'article 36, alinéa 3, du D-L. 90/2014, converti par la Loi n° 114/2014.

<sup>1143</sup> Conformément à la loi n° 3/2003 entrée en vigueur le 4 février 2003, la CUP doit marquer chaque projet d'investissement public. Le code présent sur chaque projet, à partir du moment où le responsable décide de sa réalisation jusqu'à son achèvement, est ensuite gardé dans la banque de données même après la clôture du projet.

<sup>1144</sup> Corporate Banking Interbancaire. Il s'agit d'une société, supervisée par Banca d'Italia et co-détenue par environ 400 banques et d'autres intermédiaires. Elle développe conjointement des infrastructures et des services innovants (<https://www.cbi.org.eu/CBI/>).

Le Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) est un ensemble important d'investissements et de réformes actuellement mis en œuvre. En raison de la valeur globale élevée des fonds impliqués, il existe le risque que les organisations mafieuses puissent manifester leur intérêt pour ces fonds, en augmentant le phénomène d'infiltration dans l'économie légale.

Pour contrecarrer efficacement ces tentatives, le ministère de l'Intérieur a adopté une stratégie préventive axée sur la documentation anti-mafia, avec une attention particulière aux informations fournies par les Préfectures. Le système informatique de la BDNA, qui joue un rôle central dans la protection des investissements du PNRR, a été mis à jour pour inclure de nouvelles catégories<sup>1145</sup> dédiées, « *dont chacune se réfère soit à des cas contractuels individuels pour des travaux, des fournitures et des services (marchés, concessions, cessions, travaux à la tâche et autres) soit aux cas d'octroi de financements publics* ».

Le partage et le suivi de ces informations permettent la surveillance des actions entreprises par l'Autorité préfectorale à l'égard des opérateurs économiques impliqués dans la mise en place des projets du PNRR, en cas de risque d'infiltration.

---

<sup>1145</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur n° 11001/119/7(33) du protocole n° 0038877 - Off. II - Ordre et sécurité publics datée du 13 juin 2022.

Le tableau suivant indique le nombre de demandes d'ouverture d'une enquête anti-mafia, selon la motivation :

Code du motif de la demande	MOTIVATION DE LA DEMANDE	Nombre
1	(P.N.R.R.) MARCHÉS DE TRAVAUX secteurs spéciaux (Décret législatif 50/2016, art.114 et suivants) (Informatives libératoires provisoires pour Travaux/Services et Fournitures, ex-art. 3, alinéa 2, D-L. 76/2020)	526
2	(P.N.R.R.) CESSIONS (Art.91, alinéa 1 Décret législatif 159/2011)	2
3	(P.N.R.R.) OCTROI D'EAUX PUBLIQUES OU DE BIENS DOMANIAUX OU POUR COTISATIONS DESTINÉES À FACILITÉS SUR PRÊT/AUTRES PRÊTS DÉCAISSÉS (Art.91, alinéa 1 Décret législatif 159/2011)	5
4	(P.N.R.R.) OCTROI DE TERRAINS AGRICOLES ET ZOOTECHNIQUES DOMANIAUX RELEVANT DU SOUTIEN DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ou TERRAINS AGRICOLES, ACQUIS À QUELQUE TITRE, BÉNÉFICIAIRE DE FONDS EUROPÉENS	28
5	(P.N.R.R.) TRAVAUX À LA TACHE (Art.91, alinéa 1 Décret législatif 159/2011)	10
6	(P.N.R.R.) DÉCAISSEMENTS, COTISATIONS, FINANCEMENTS	1 958
7	(P.N.R.R.) FOURNITURES ET SERVICES ADMINISTRATIONS AUT.CENTRALES (Informatives libératoires provisoires pour Travaux/Services et Fournitures, ex-art. 3, alinéa 2, Décret-loi 76/2020)	641
8	(P.N.R.R.) FOURNITURES ET SERVICES ADMINISTRATIONS SUBCENTRALES (Informatives libératoires provisoires pour Travaux/Services et Fournitures, ex-art. 3, alinéa 2, Décret-loi 76/2020)	1 764
9	(P.N.R.R.) FOURNITURES ET SERVICES secteurs spéciaux (Décret législatif 50/2016, art.114 et suivants.) (Informatives libératoires provisoires pour Travaux/Services et Fournitures, ex-art. 3, alinéa 2, Décret-loi. 76/2020)	309
10	(P.N.R.R.) FOURNITURES SENSIBLES (Art.91, alinéa 7 Décret législatif 159/2011 et identifiées dans l'Art.1, alinéa 53 loi 190/2012)	115
11	(P.N.R.R.) TRAVAUX PUBLIQUES ET OCTROIS (Informatives libératoires provisoires pour Travaux/Services et Fournitures, ex-art. 3, alinéa 2, Décret-loi 76/2020)	4 508
12	(P.N.R.R.) DEMANDES (Art.100 Décret législatif 159/2011 provenant de la collectivité locale dissous conformément à l'Art.143 du Décret-loi 267/2000)	1 512
13	(P.N.R.R.) SERVICES SOCIAUX	180
14	(P.N.R.R.) SERVICES SOCIAUX secteurs spéciaux (Décret législatif 50/2016, art.114 et suivants.)	9
15	(P.N.R.R.) CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE (Art.91, alinéa 1 Décret législatif 159/2011)	323
<b>TOTAL :</b>		<b>11 890</b>

*Nombre de demandes PNRR par motivation de la demande (Source des données : BDNA)<sup>1146</sup>*

Les **11 890** demandes effectuées au niveau national sont réparties comme suit : **3 435** au nord (29% du total), au centre **5 089** (43% du total) et au sud **3 366** (28%). Le détail par région est fourni dans le tableau ci-dessous :

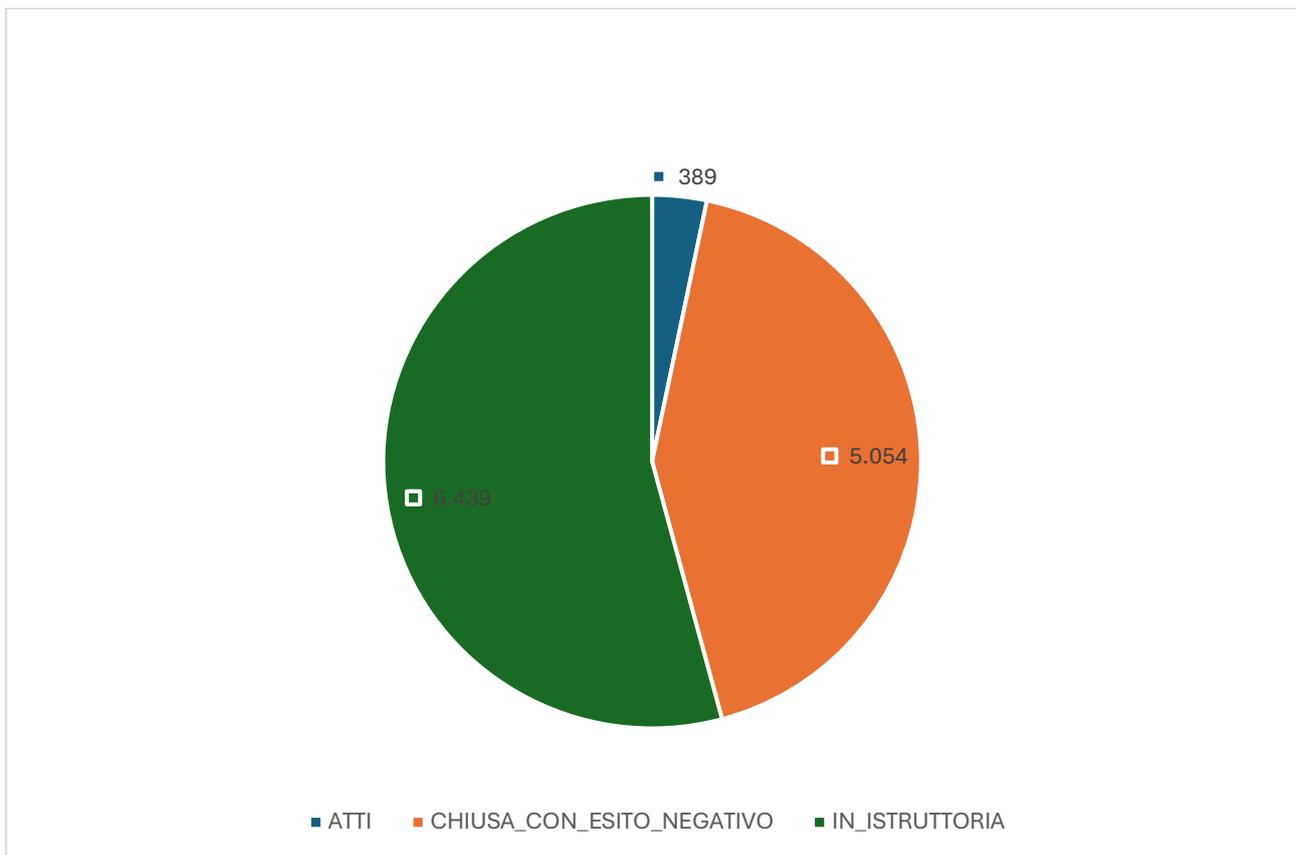
<b>Zone</b>	<b>Région</b>	<b>Nombre d'instructions</b>
Nord	Vallée d'Aoste	11
	Piémont	726
	Lombardie	1 158
	Vénétie	592
	Trentin-Haut-Adige	127
	Ligurie	189
	Frioul-Vénétie Julienne	164
	Émilie-Romagne	468
<b>Sous-total</b>		<b>3 435</b>
Centre	Marches	404
	Abruzzes	234
	Toscane	681
	Sardaigne	199
	Latium	3 427
	Ombrie	144
<b>Sous-total</b>		<b>5 089</b>
Sud	Campanie	949
	Molise	32
	Pouilles	706
	Basilicate	44
	Calabre	800
	Sicile	835
<b>Sous-total</b>		<b>3 366</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 890</b>

*Tableau des instructions PNRR réparties par macro-zone et par région ayant présenté la demande*

Dans le cadre du suivi des marchés publics et des financements liés au PNRR, les contrôles anti-mafia représentent une étape cruciale du système institutionnel pour protéger le tissu socio-économique. La collaboration avec la DIA et l'utilisation partagée des banques de données sont essentielles pour évaluer et pour approfondir les informations obtenues par : la consultation de différentes sources, l'analyse des structures d'entreprise, la *gouvernance* d'entreprise et la dynamique opérationnelle des entreprises examinées, ainsi que les éventuels liens avec d'autres sociétés soumises à des interdictions ou à des informations importantes sur les aspects commerciaux tels que les biens, les ressources humaines, les contrats, etc.

Lors du suivi, les Groupes interforces tiennent également compte des résultats des accès aux chantiers pour vérifier la conformité à la réglementation du travail et les mesures de sécurité pour les travailleurs.

Le graphique ci-dessous montre l'état de traitement des demandes de vérification antimafia.



*État de traitement des demandes anti-mafia<sup>1147</sup>*

Il est également possible de constater que, pendant la période considérée, **8** enquêtes ont abouti à l'adoption de mesures d'interdiction anti-mafia.

<sup>1147</sup> LEGENDE :

**Actes** : la procédure s'est conclue sans autorisation ou interdiction et le procès-verbal a été enregistré. C'est le cas lorsque p.ex. des demandes de renseignements complémentaires sont présentées à un individu qui ne les satisfait pas ou lorsque ces mêmes demandes ne sont plus d'intérêt ;

**Fermée avec résultat négatif** : le sujet est libéré ;

**En cours d'instruction** : la procédure administrative est prise en charge par la Préfecture.

## 6. ACTIVITÉ POUR PRÉVENIR L'UTILISATION DU SYSTÈME FINANCIÈRE À DES FINS DE BLANCHIMENT

Les lignes stratégiques pour réprimer la force économique et financière de la criminalité organisée soulignent que prévenir l'utilisation du système financier visant au blanchiment des capitaux illicites et au financement du terrorisme est un point important pour ouvrir les enquêtes préventives et répressives.

À propos de ce domaine, le législateur a conféré des attributions particulières à la DIA, dans le cadre du dispositif national de prévention du recyclage, défini par le Décret législatif n° 231 du 21 novembre 2007. D'après ce décret, grâce à l'analyse des flux abondants et des informations financières transmises par l'Unité d'information financière de la Banque d'Italie (UIF) et des enquêtes connexes menées par la DIA pour les profils liés à la criminalité, la DIA corrobore les enquêtes de la police judiciaire et les enquêtes préventives, menées de sa propre initiative ou par délégation de l'autorité judiciaire, afin de réprimer les organisations criminelles, de plus en plus mafieuses, et d'attaquer les patrimoines d'origine illicite que ces organisations ont accumulés pour les réinvestir dans l'économie légale du « système pays ».

### a. Analyse et approfondissement des signalements de opérations financières suspectes (SOS)

Au cours de ce semestre, les étapes consolidées du processus de signalements des opérations financières suspectes (SOS) transmises par la UIF ont également caractérisé les enquêtes de la DIA, en particulier dans ce domaine.

Dans le cadre des trois procédures consolidées visant à l'analyse, l'« **analyse massive** » a acquis de l'importance. Elle est caractérisée par le processus complexe de *matching* entre les données personnelles des individus signalés et les preuves aux actes des bases de données de la DIA, pour intercepter, parmi des centaines de milliers d'opérations signalées, celles qui relèvent de la criminalité organisée.

Les deux autres procédures complémentaires qui sont adoptées, c'est-à-dire **l'analyse du risque** et **l'analyse phénoménologique**, sont respectivement structurées sur les « profils de risque de blanchiment »<sup>1148</sup> relevés dans le cadre de l'activité institutionnelle et sur les événements d'enquête particulièrement importants résultant de l'observation et des tendances caractérisant les organisations mafieuses, ce qui a permis de développer des approfondissements ciblés portant sur des *cibles* spécifiques présentant un intérêt opérationnel particulier.

---

<sup>1148</sup> En raison des données d'enquête, il est plus fréquent de déterminer le type d'opérations financières déclarées, les lieux d'exécution de celles-ci ou la nature juridique des entités déclarées.

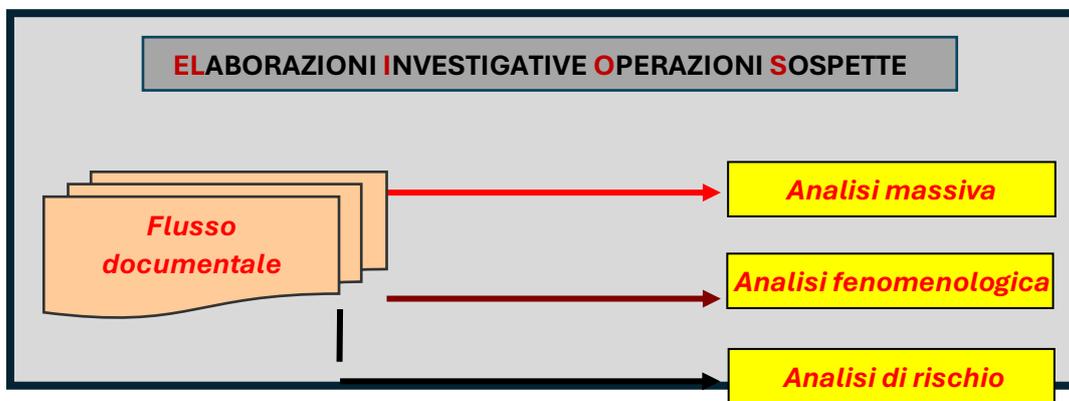


Figure 1

En même temps, nous avons accomplis des avancées avec la réingénierie constante du système «EL.I.O.S. – *Elaborazioni Investigative Operazioni Sospette*» (élaborations d’enquête pour les opérations suspectes), l’application informatique de référence, afin de la rendre plus adaptée aux besoins changeants de caractère opérationnel, ressentis dans l’activité institutionnelle de référence, liées notamment à la croissance exponentielle incessante des flux documentaires, ce qui impose un recours accru à l’automatisation des processus de sélection des signalements susceptibles de développements opérationnels.

L’efficacité des procédures pour approfondir l’analyse des signalements correspond également à la nécessité de maintenir des *standards* de sécurité appropriés dans le cadre des échanges informatiques avec les autres autorités principales du secteur, dont la DIA. Il s’agit d’un aspect pour lequel, au cours de la période examinée et à l’initiative du *Procurer National Anti-mafia et Anti-terrorisme* (PNAA), une table technique a été entamée pour définir de nouvelles ententes visant à l’utilisation d’une seule plateforme informatique qui permette la transmission mutuelle des flux d’information avec plus de rapidité et avec des protocoles de confidentialité encore plus élevés. Les travaux en la matière se sont achevés au cours du semestre suivant celui examiné, avec la signature d’un nouveau *protocole d’accord* - entre la DNA, le Département de la Sécurité publique, la Garde des finances et la Cellule d’information financière de la Banca d’Italia (Banque d’Italie). À ce propos, les détails supplémentaires seront fournis dans le prochain rapport semestriel.

L’adaptation informatique constante du système EL.I.O.S permet une rapide sélection de grands volumes des signalements transmis<sup>1149</sup> par l’*Unité d’information financière pour l’Italie* (U.I.F.), pour identifier des cas caractérisés par des profils potentiels de criminalité organisée, avec la nécessité, conformément à la loi, d’évidence fournie au haut Organe Magistrat aux fins de l’exercice des fonctions de coordination des enquêtes en cours menées par les *Directions Départementales Anti-mafia* compétentes, ou afin du pouvoir exclusif d’impulsion visé à l’art. 371-bis du Code de procédure pénale<sup>1150</sup>.

<sup>1149</sup> Les signalements d’opérations suspectes (SOS) parviennent à la DIA presque quotidiennement et sous forme électronique, via un portail dédié de la CRF. Les flux correspondants, cryptés, sont extraits par le personnel DIA qui est spécialement habilité et qui pourvoit à incrémenter la plateforme EL.I.O.S.

<sup>1150</sup> Art. 371-bis du C.P.P.:

Dans le même contexte, les échanges d'informations relatives aux SOS sur «...les données personnelles<sup>1151</sup>, de toutes les entités signalées ou proches... » acquièrent la priorité. La UIF les transmet en temps utile à la DNA, par l'intermédiaire de la DIA et de l'Équipe Spéciale de Police financière (*Nucleo Speciale di Polizia Valutaria*) de la Garde des finances. Ces derniers sont nécessaires pour vérifier si ces informations sont éventuellement liées aux procédures judiciaires en cours<sup>1152</sup>.

Dans ce cadre et sur la base des résultats positifs du *matching* de ces données avec celles des bases de données utilisées par la DNA, le PNAa a confié à la DIA les enquêtes approfondies sur plusieurs SOS. Les activités qui en découlent sont confiées aux employés des Centres et des Sections opérationnelles, respectivement en charge de l'analyse des profils de leur compétence. Dans plusieurs cas, ces activités ont été caractérisées par des développements positifs d'investigation.

À cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre constante du système EL.I.O.S., de nouvelles fonctionnalités ont été mises à disposition concernant la numérisation des communications relatives au lancement et à la conclusion des approfondissements, avec des retombées positives sur le plan du relevé statistique et de l'orientation de l'activité opérationnelle dans ce secteur.

La nécessité de recourir de plus en plus à l'informatisation des phases de processus des SOS est liée, outre au besoin d'efficacité des méthodologies adoptées, à l'augmentation exponentielle du nombre des signalements suspects. En effet, les **77 466** SOS analysés au total sont également supérieurs à ceux des périodes correspondantes pendant les trois années précédentes : environ 7 % de plus qu'en **2022**, **13 %** de plus qu'en **2021** et **46 %** de plus qu'en **2020**<sup>1153</sup> (Figure 2).

- 
1. *Le procureur national chargé de la lutte contre la mafia et de la lutte contre le terrorisme exerce ses fonctions dans le cadre des procédures relatives aux délits visés à l'article 51, paragraphes 3 bis et 3 quater, et des procédures de prévention contre la mafia et de lutte contre le terrorisme... omissis ....*
  2. *Le procureur national antimafia et antiterrorisme exerce des fonctions d'impulsion auprès des procureurs de district afin de rendre effective la coordination des activités d'enquête, de garantir le bon fonctionnement de l'utilisation de la police judiciaire dans ses différentes articulations et d'assurer l'exhaustivité et la rapidité des investigations... omissis ...*

<sup>1151</sup> De manière anonyme.

<sup>1152</sup> À savoir, les dispositions introduites par les Décrets Législatifs n° 90/2017 et 125/2019 qui ont transposé les directives de l'UE 2015/849 et 2018/843 (cc.dd. IV et V Directive anti-blanchiment).

<sup>1153</sup> Les SOS analysés par la DIA ont été **53.177** pendant le premier semestre 2020 et **68 787** pendant le premier semestre 2021 et **72 652** pendant le premier semestre 2022.

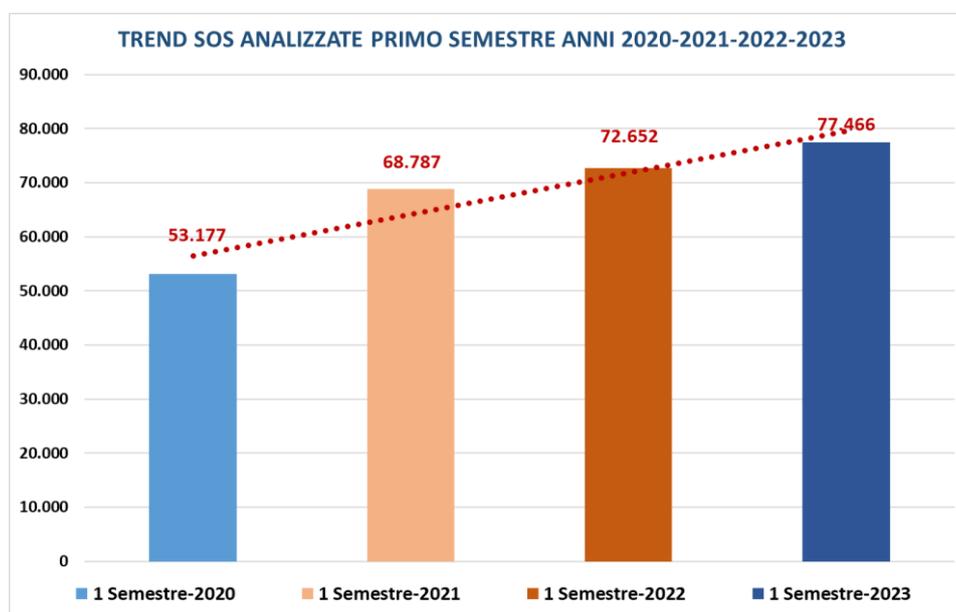


Figure 2

Dans le cadre de l'analyse conduite sur lesdits **77 466** SOS, les positions de **771 500** sujets globalement signalés ont été examinées, dont **487 365** constitués par personnes physiques. Dans le cours de cette analyse, confirmée par les principales bases de données utilisées par la DIA, **26 544** SOS ont retenu l'attention de la DIA, ce qui correspond à **34 %** environ du flux documentaire traité et qui a fait l'objet d'évidence au PNAA (Figure 3).

En particulier, **20 378** SOS se sont révélés potentiellement liés à la criminalité organisée, car les sujets signalés pouvaient être imputables d'antécédents spécifiques ou d'enquêtes relatives à l'infraction visée à l'art. 416 bis ou aux « infractions d'espionnage »<sup>1154</sup>. Les autres **6 166** SOS ont été associés à ces derniers<sup>1155</sup>, en présence d'occurrences significatives (entités liées entre elles, entités participant à la même enquête, fonctionnement lié ou mode opératoire identique, même/s personne/s, informations complémentaires, déclarations approfondies dans le même rapport technique).

Dans le cadre dudit flux documentaire, notamment pour les signalements attribuables aux phénomènes de type opératif les plus actuels, se situent **668** SOS liés au *Covid 19*<sup>1156</sup> et **151** SOS attribuables à des « anomalies connexes à la mise en œuvre du PNRR ».

<sup>1154</sup> À savoir, les délits considérés comme les plus indicatifs des dynamiques imputables à la présence d'agrégats de matrice mafieuse, y compris *l'emploi d'argent, de biens ou d'utilité de provenance illicite ; l'usure ; l'extorsion ; le dommage suivi d'incendie, etc.*

<sup>1155</sup> Directement de l'UIF.

<sup>1156</sup> En particulier, en référence à cette émergence sanitaire, ont été détectées les suivantes classes de phénomène : « Covid 19 » (**192** SOS), « Covid 19-Prélèvements » (**3** SOS), « Financements Covid : Anomalies en cours de demande » (**210** SOS), « Financements Covid– Utilisations anormales » (**263** SOS).

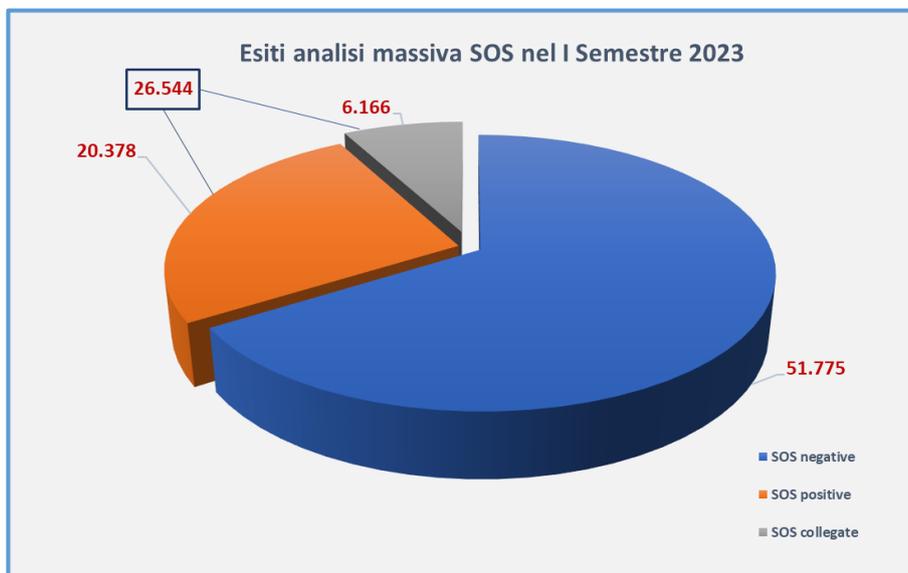


Figure 3

À partir de la classification desdits **26 544** SOS, effectuée sur la base des catégories de *sujets obligés*, nous avons relevé que la plupart de ceux-ci (plus de **80 %**), soit **21 407** SOS, est imputable aux *intermédiaires bancaires et financiers*<sup>1157</sup>. En quantité bien inférieure, il y a les **2 784** SOS attribuables aux autres *opérateurs financiers*, suivis par ceux envoyés par les *autres opérateurs non financiers* et par les *opérateurs de jeu et paris*, les deux dans l'ordre de **3 %** environ. Le flux examiné est complété par une quantité minime de SOS sur les *professionnels* et les *autres opérateurs* (Figure 4).

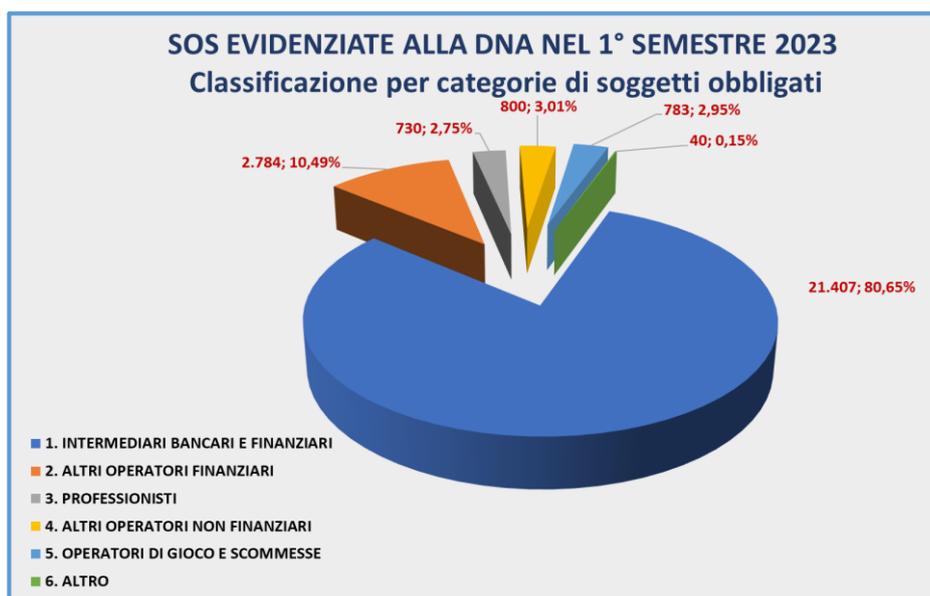


Figure 4

Les **26 544** SOS transmises à la DNA ont eu pour objet **632 591** opérations financières suspectes au total, concernant un montant total d'environ **20** millions d'euros, dont la majorité a résulté liée aux

<sup>1157</sup> Dans la catégorie prédominante des entités assujetties, à savoir celle des intermédiaires bancaires et financiers, la plupart des SOS sont imputables aux banques et aux établissements de monnaie électronique. Il s'agit notamment de 13 235 SOS (environ 62 %) pour les premiers et 6 745 SOS (plus de 31 %) pour les seconds.

« virements »<sup>1158</sup> et aux « recharges de cartes de paiement »<sup>1159</sup>, dans la mesure, respectivement, de 38 % et de 28 % environ. Ensuite, il y a notamment les opérations concernant les « codes d'objet »<sup>1160</sup> suivants :

- « les entrées/sorties de trésorerie à travers transmission de fonds »<sup>1161</sup> totalisant **100 232** opérations, soit environ **16 %** ;
- les « prélèvements et versements d'espèces », dont **41 695** opérations au total, soit environ **7 %** (Figure 5).

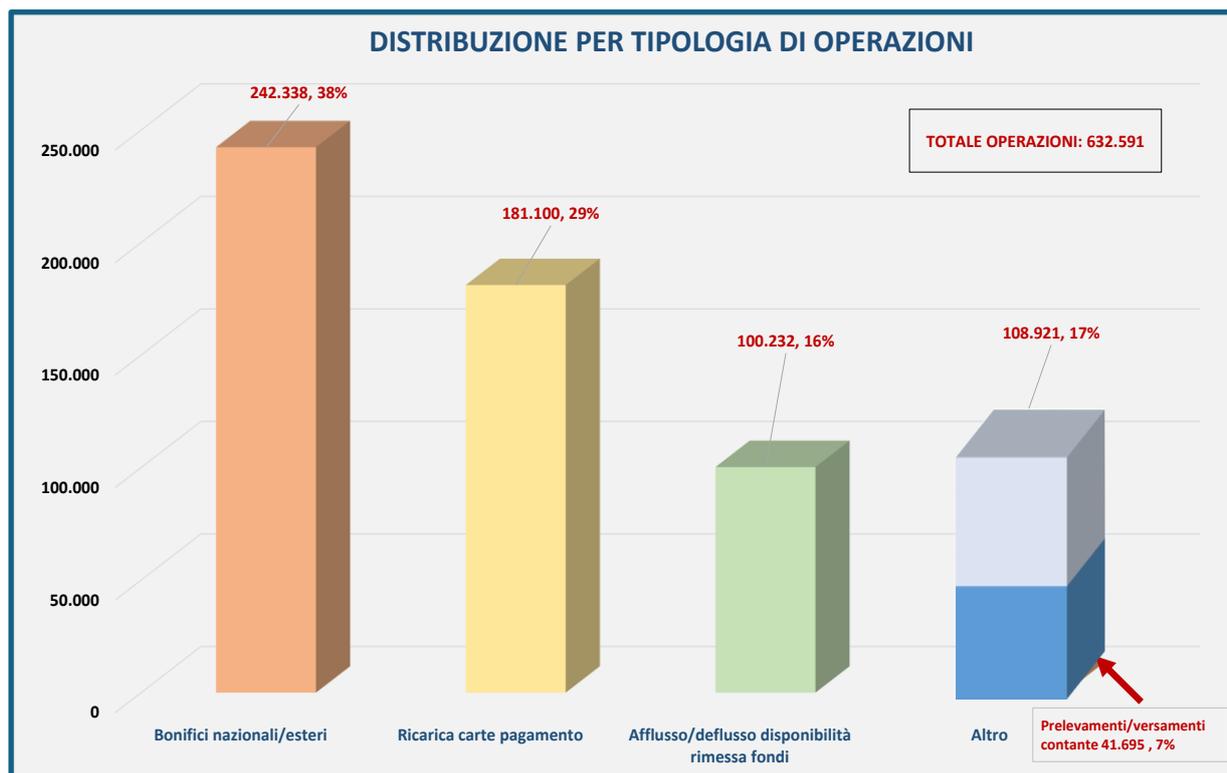


Figure 5

La distribution par zones géographiques d'un total de **632 591** opérations suspectes et signalées<sup>1162</sup> souligne la primauté récurrente de l'« Italie du Nord » où **22 923** opérations ont été effectuées, ce qui correspond à **35 %** environ de celles examinées. En revanche, dans le « Centre de l'Italie » et dans le

<sup>1158</sup> À savoir, en particulier, **242 338** opérations correspondant, en détail, aux causes suivantes : « virement étranger », « virement à l'arrivée », « virement au départ » et « virement national par caisse ».

<sup>1159</sup> Il s'agit en particulier de **181 100** opérations liées, en détail, aux causes suivantes : « recharge à partir d'une autre carte de paiement », « recharge à partir d'une autre carte de paiement », « recharge au guichet » et « recharge au point de vente ».

<sup>1160</sup> Aux différents codes d'objet, codifiés par la Banca d'Italia, font référence les entités assujetties pour indiquer la nature de l'opération suspecte à déclarer.

<sup>1161</sup> Opérations de transfert de fonds à travers un intermédiaire financier entre personnes physiques en provenance et à destination d'autres pays, sans utilisation de comptes de paiement.

<sup>1162</sup> 92 006 opérations sont également détectées, correspondant à 14,54 %, pour lesquelles le système EL.I.O.S. n'a pas de géoréférencement spécifique.

« Sud/Îles » nous trouvons respectivement **160 671** et **154 991** imputables, les deux, à un pourcentage d'environ **25 %** du total (Figure 6).

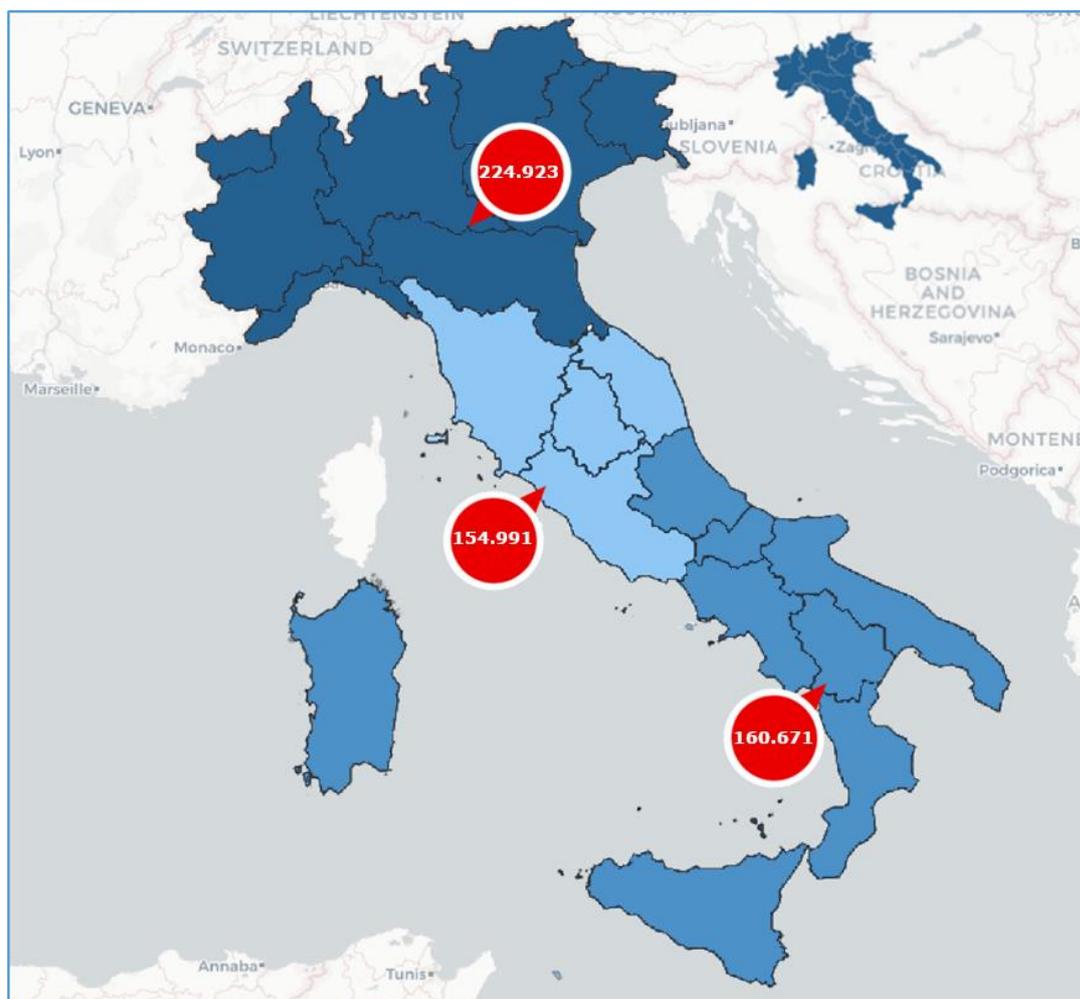


Figure 6

La répartition régionale des mêmes opérations, présentée dans le tableau ci-dessous, fait apparaître une prévalence d'opérations financières effectuées dans la région Lombardie, soit **16 %**. Viennent ensuite le Latium et la Campanie, avec des pourcentages respectifs d'environ **14 %** et **12 %** et, successivement, les régions les plus éloignées, soit l'Émilie-Romagne, le Piémont, les Pouilles, la Sicile, les Marches et la Calabre<sup>1163</sup>. Comme d'habitude, le moins d'opérations ont été effectuées en Vallée d'Aoste, en Molise et en Basilicate (Figure 7).

<sup>1163</sup> Avec des pourcentages compris entre 7 % et 3 %.

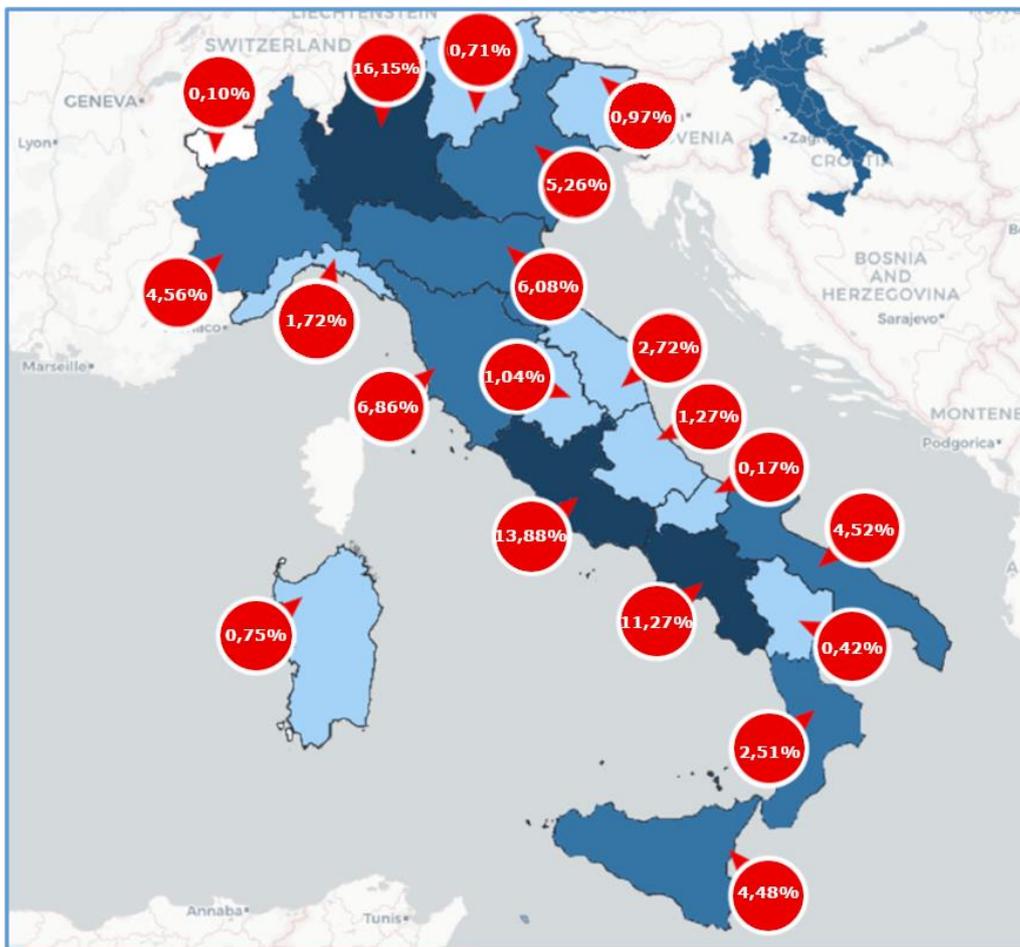


Figure 7

Quant aux territoires originaires des organisations criminelles de type mafieux les plus importantes<sup>1164</sup>, le montant des opérations financières suspectes effectuées ici est de **144 094**, soit un pourcentage supérieur à **22,78 %**. Dans le détail, la plupart d'entre elles sont effectuées en Campanie (**71 294**). Suivent, dans l'ordre, les Pouilles, la Sicile et la Calabre.

Région	Total Opérations	Total montant	%
Campanie	71 294	2 753 646 252	11,27
Pouilles	28 576	825 471 108	4,52
Sicile	28 355	733 444 070	4,48
Calabre	15 869	603 141 986	2,51
<b>Total</b>	<b>144 094</b>	<b>4 915 703 416</b>	<b>22,78</b>

<sup>1164</sup> À savoir, la Sicile, la Calabre, la Campanie et les Pouilles, où les origines de *cosa nostra*, *'ndrangheta*, *camorra* et *les mafias des Pouilles* sont historiquement retracées.

Dans le cadre des flux de signalements transmis au P.N.A.A. en matière de profils présentant un intérêt pour la criminalité organisée, pour coordonner avant tout les enquêtes menées par les directions départementales anti-mafia ou pour mettre en place le pouvoir d'impulsion du haut organe judiciaire, certains SOS ont fait l'objet d'enquêtes approfondies, ciblées et menées par la DIA à la demande desdites autorités judiciaires. Des enquêtes similaires ont été menées sur le contenu d'autres SOS sélectionnés dans le cadre de l'activité institutionnelle concernant les liens de nature subjective, les contextes de criminalité organisée, les vérifications ou les enquêtes en cours. Dans lesdits cas, l'ouverture des enquêtes adéquates, de caractère préventif ou judiciaire, a fait l'objet d'une communication spéciale au P.N.A.A. et consécutivement, en conformité avec les procédures<sup>1165</sup> de liaison d'information avec les autres autorités du secteur, l'équipe spéciale de police financière de la Garde des finances et la UIF (cellule de renseignement financier) ont également été informés de leurs intérêts respectifs.

Les résultats de ces activités ont déterminé, au cours de ce semestre, la confluence du contenu de **312** signalements de transactions suspectes dans des activités de police judiciaire ou dans des vérifications de nature patrimoniale visant à formuler des propositions pour l'application de mesures de prévention. Dans le cadre des investigations plus approfondies menées par la DIA, se trouvent également celles confiées par le P.N.A.A. en relation avec de nombreux signalements concernant l'urgence sanitaire et la propagation du *Covid-19*, sélectionnés par la *cellule de renseignement financier*<sup>1166</sup>. En ce qui concerne ce phénomène, en effet, parmi les **26 544** SOS mis en évidence par la DIA au P.N.A.A. en relation avec les profils potentiels concernant la criminalité organisée et apparus dans le cadre de l'analyse massive, **265** d'entre elles étaient liées à la pandémie en question (Figure 8).

---

<sup>1165</sup> Définies par des mémorandums d'entente.

<sup>1166</sup> En raison des risques signalés et de l'impact du phénomène sur l'économie, la UIF (cellule de renseignement financier) a publié des indications spéciales avec le document « *Prévention des phénomènes de criminalité financière liés à l'émergence de Covid-19* » destiné à tous les intermédiaires financiers afin de détecter des situations dignes d'attention et pouvant donner lieu à des SOS (séparés par un code d'identification spécifique).

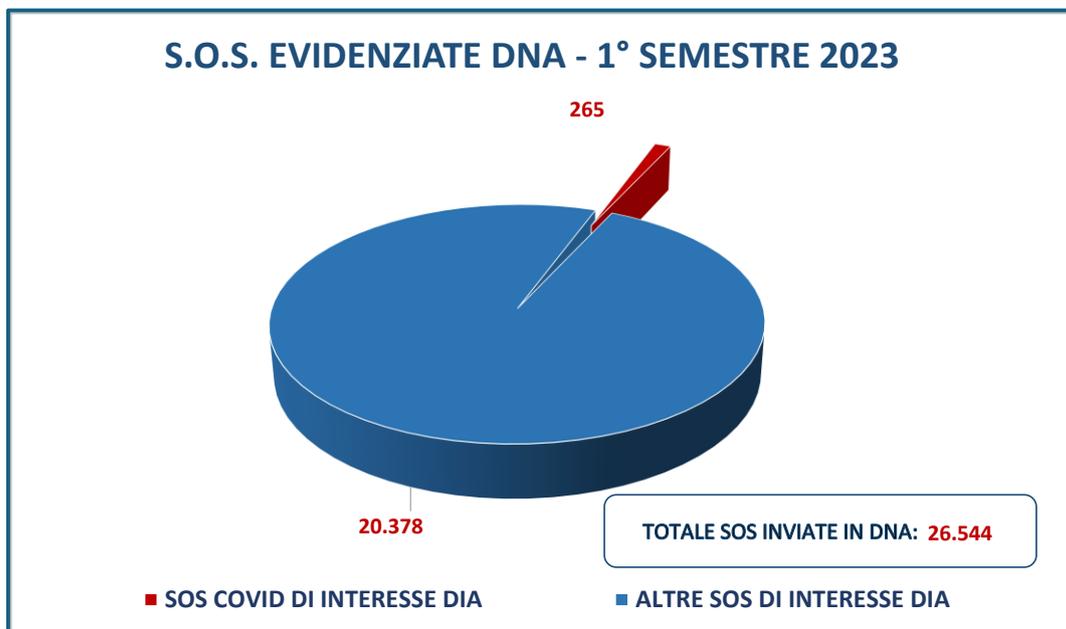


Figure 8

### b. Pouvoir d'accès et de vérification du Directeur de la DIA

L'action incisive de prévention du recyclage menée par la DIA s'inscrit dans l'exigence plus large de sauvegarder le système productif et entrepreneurial du pays et plus généralement de l'économie légale des possibles dangers d'infiltration mafieuse.

Dans ce cadre, la priorité est constituée par la recherche des capitaux d'origine illicite, accumulés par les *holdings* criminelles et destinés notamment à alimenter d'autres activités criminelles, ainsi qu'à supporter les coûts de maintien des structures criminelles. Ces capitaux sont introduits dans le circuit économique pour réaliser des profits apparemment licites et susceptibles de favoriser des processus articulés de camouflage et de chevauchement sur le plan aussi bien social que financier.

Dans le cadre de l'action décrite de confinement de la DIA à la criminalité organisée se situe l'exercice des pouvoirs d'accès, de vérification, de demande de données et d'informations, ainsi que d'inspection, prévus par les *articles. 1, alinéa 4, et 1 bis, alinéas 1 et 4, du d.l. 6 septembre 1982, n°629*<sup>1167</sup>, délégués à titre permanent au Directeur de la DIA par le ministre de l'Intérieur.

Sur le plan opérationnel, le recours à ces pouvoirs implique, en première instance, de vérifier l'insertion éventuelle, même indirecte, de personnes ayant des antécédents mafieux dans les organes sociaux, de gestion et de contrôle des assujettis<sup>1168</sup> au respect des dispositions anti-blanchiment d'argent. Leur utilisation peut toutefois être destinée à contrôler, chez ces assujettis, le fonctionnement financier de relations entretenues par des tiers, soupçonnés d'avoir des liens avec la mafia.

Ces pouvoirs s'appliquent également à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux. En particulier, l'alinéa 7 de l'article 9 du décret législatif du

<sup>1167</sup> Converti par la loi du 12 octobre 1982, n° 726.

<sup>1168</sup> Il s'agit des personnes mentionnées au titre I, chapitre I, du décret législatif 21 novembre 2007, n° 231, portant la « *Mise en œuvre de la directive 2005/60/CE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la directive 2006/70/CE portant mesures d'exécution* ».

21 novembre 2007, n° 231 prévoit que la DIA peut en faire usage pour approfondir ses enquêtes sur la criminalité organisée, sur les déclarations de transactions financières suspectes transmises par le UIF (cellule de renseignements financiers) et sur les informations reçues dans le cadre des relations de coopération internationale.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, 64 mesures motivées d'accès et de vérification ont été émises par le Directeur de la DIA. L'exécution de ces mesures, confiée aux instances territorialement compétentes, a été effectuée sous la coordination du 1<sup>er</sup> Département des Enquêtes préventives.

Lesdites mesures visent à recueillir des données et des informations à l'égard des personnes liées aux consortiums criminels et à vérifier l'éventuelle imputabilité de plusieurs opérations de nature sociétale et immobilière à des phénomènes d'infiltration mafieuse. Elles ont concerné : 42 banques, 18 instituts de monnaie électronique, 1 compagnie d'assurance, 1 fonds d'investissement et d'épargne, 1 notaire, 1 cabinet de comptable.

Dans le cadre de l'exercice de ces pouvoirs, nous avons fréquemment relevé des cas de non-respect des obligations prévues par la réglementation de prévention du blanchiment de capitaux décrite par le Décret législatif 231/2007, notamment lorsque le champ d'application est lié auxdits approfondissements sur les déclarations de transactions suspectes.

À cet égard, il convient de souligner qu'en *subjecta materia* la DIA est également chargée, entre autres, de la constatation et de la contestation de ces violations<sup>1169</sup>, notamment selon les modalités et les délais prévus par la loi du 24 novembre 1981, n° 689<sup>1170</sup>.

### **c. Autres activités visant à protéger le système de prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme**

Au cours de ce semestre et avec l'évolution continue du scénario international au niveau politique et économique, la DIA a été particulièrement engagée dans les travaux du Comité de sécurité financière (C.S.F) institué<sup>1171</sup> pour lutter contre le terrorisme international et, ensuite, contre le blanchiment du

---

<sup>1169</sup> Article 9, alinéa 7, décret législatif du 21 novembre 2007, n° 231 :

« La Direction des enquêtes anti-mafia constate et conteste, selon les modalités et les délais prévus par la loi du 24 novembre 1981, n° 689, soit elle transmet aux autorités de surveillance sectorielles, les violations des obligations prévues par le présent décret, constatées dans l'exercice de ses attributions. Elle effectue les enquêtes approfondies, concernant la criminalité organisée, sur les informations reçues conformément à l'article 13 et sur les déclarations de transactions suspectes transmises par la CRF, conformément à l'article 40. Restent applicables, car compatibles, les dispositions des articles 1, alinéa 4, et 1-bis, alinéas 1 et 4, du décret-loi du 6 septembre 1982, n° 629, converti, par modification, par la loi du 12 octobre 1982, n° 726 ».

<sup>1170</sup> Portant « Modifications du système pénal », publiée au JO Série n° 329 du 30.11.1981 - Suppl. Ordinaire.

<sup>1171</sup> Décret-loi du 12 octobre 2001, n° 369, portant « Mesures urgentes pour réprimer et pour contrecarrer le financement du terrorisme international », converti, avec modifications, par Loi 14.12.2001, n° 431 (JO 14/12/2001, n° 290).

profit des activités criminelles, ainsi que contre l'activité des pays menaçant la paix et la sécurité internationales<sup>1172</sup>.

Ces activités ont principalement porté sur la mise en œuvre des mesures de gel, prises par l'Union européenne à l'encontre de la Russie à la suite de son agression contre l'Ukraine. Ces mesures se sont ajoutées à celles adoptées depuis 2014, après l'annexion de la Crimée et la non-application des accords de *Minsk*<sup>1173</sup>.

Des mesures similaires ont été prises, dans une moindre mesure, pour appliquer des sanctions internationales à l'encontre de la Biélorussie et de l'Iran.

Dans le cadre de ces activités, les travaux menés par le *Réseau d'experts*<sup>1174</sup> revêtent une importance cruciale. La DIA y participe avec ses représentants, dont le Comité se sert pour analyses, coordonner et synthétiser les questions à l'ordre du jour, ainsi que pour collecter des informations de support aux travaux et pour examiner les questions relatives à l'application des mesures restrictives économiques et financières prévues par les règlements européens<sup>1175</sup>.

Au cours de la période considérée, la DIA a contribué pour gérer plusieurs demandes formulées au C.S.F. concernant l'octroi d'autorisations de transfert de fonds, de garanties ou de décisions d'exemption du gel de ressources économiques. Sa contribution a comporté l'examen des situations de **227** personnes physiques et/ou morales.

Dans ce contexte, la DIA participe à des Groupes de travail et/ou à des Tables techniques constitués au sein de la Direction ministérielle compétente du Département du Trésor pour la réalisation de tâches sectorielles ciblées. Dans ce cadre, il convient de rappeler le début des travaux pour mettre à jour l'Analyse nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, encore en cours de réalisation.

---

<sup>1172</sup> À savoir, les décrets législatifs suivants :

- du 22 juin 2007, n° 109, « *Mesures pour prévenir, pour combattre et pour réprimer le financement du terrorisme et l'activité des pays menaçant la paix et la sécurité internationales, en application de la directive 2005/60/CE* » ;
- du 21 novembre 2007, n° 231, portant « *Mise en œuvre de la directive 2005/60/CE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi qu'en application de la directive 2006/70/CE portant mesures d'exécution* ».

<sup>1173</sup> En février et en juin du semestre considéré, l'UE a adopté le dixième et l'onzième paquet de sanctions en réponse à l'agression russe contre l'Ukraine.

<sup>1174</sup> L'alinéa 1 de l'article 2 dudit décret du 22 avril 2022, n° 59 dispose : *Pour l'exercice de ses activités, le Comité s'appuie sur l'assistance d'un groupe d'experts appartenant aux administrations qui y sont représentées, désigné par celles-ci et dénommé « réseau des experts »*.

<sup>1175</sup> Le « *Règlement régissant le fonctionnement du Comité de sécurité financière et des catégories de documents formés ou relevant de la disponibilité du Comité* » a été adopté par le Ministre de l'économie et des finances par le décret du 22 avril 2022, n° 59.

#### **d. Analyse des flux d'information provenant des CRF étrangères**

Sur le plan de la coopération internationale, au cours du premier semestre 2023, l'intensité des échanges d'informations entre la DIA et la Cellule de renseignement financier pour l'Italie (U.I.F.) montre également l'efficacité des relations institutionnelles fructueuses entre leurs autorités respectives dans le cadre des dispositions réglementaires en la matière<sup>1176</sup>.

À cet égard, les activités menées par la DIA ont concerné **811** signalements provenant des *Cellules de renseignement financier* (CRF)<sup>1177</sup> étrangères, constituées de **242** demandes d'échanges d'informations et **569** transmissions d'informations, ainsi qu'une analyse et un suivi des données qui ont concerné de nombreuses personnes physiques et personnes morales signalées ou liées. Dans le cadre de la transmission d'informations, se situent 25 signalements liés au financement du terrorisme et/ou des échanges d'informations concernant des profils d'anomalie de mouvements et de transactions financières liées à l'urgence épidémiologique Covid-19.

En outre, au niveau des enquêtes sur les profils d'intérêt pour la DIA, les difficultés résultant des tentatives de l'entrepreneuriat mafieux italien d'étendre ses activités illicites au-delà des frontières nationales ont été atténuées, comme d'habitude, à travers la coopération policière internationale bilatérale et multilatérale, où la DIA est reconnue comme un *partenaire* essentiel, grâce à son *savoir-faire*.

---

<sup>1176</sup> Dans le cadre de ces dispositions, il convient de rappeler les modifications apportées au Décret législatif n° 231/2007 par le Décret législatif n° 90/2017, tel que modifié par le Décret législatif n° 125/2019, et notamment les articles 13, 13bis et 13ter du Décret législatif italien n° 231/2007 concernant respectivement la « *Coopération internationale* », la « *Coopération entre l'U.I.F. [cellule de renseignements financiers] pour l'Italie et les autres CRF* » et la « *Coopération entre les autorités de surveillance sectorielles des États membres* ».

<sup>1177</sup> Les Cellules de renseignement financier « *centralisent les tâches de réception et d'analyse des déclarations de transactions suspectes et l'échange d'informations connexes avec les contreparties étrangères. Cette dernière activité est essentielle pour analyser les flux financiers qui dépassent, de plus en plus fréquemment, les frontières nationales, en affectant une pluralité de juridictions* » (extrait du site officiel de la Cellule italienne d'information financière).